

# ARMORIAL ET NOBILIAIRE

DE

L'ANCIEN DUCHÉ

# DE SAVOIE

PAR

LE C<sup>TE</sup> E.-AMÉDÉE DE FORAS

TROISIÈME VOLUME

GRENOBLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE JOSEPH ALLIER, ÉDITEUR  
COURS SAINT-ANDRÉ, 26

M D CCC XCH

## AVANT-PROPOS



*E dois aux fidèles souscripteurs qui, malgré les lenteurs de l'impression de cet ouvrage, ne m'ont jamais, pendant vingt-sept ans, refusé leurs sympathies, une franche explication, en les priant, afin d'éviter des redites, de se reporter aux Avant-Propos des deux premiers volumes.*

*Voilà longtemps que j'annonce, à qui veut l'entendre, la ferme résolution de mettre un terme à mes recherches et de me borner à publier ce que j'ai amassé. Serment de travailleur passionné ! A chaque déplacement je rapportais une caisse ou deux de parchemins dont les analyses débordent dans mes cartons. Elles enrichissaient mes généalogies sans doute, mais elles retardaient la mise au net de la totalité de l'ouvrage. Dans ce travail assez fastidieux, je ne visais qu'à me tenir en avance sur mon imprimeur : je me réjouissais presque d'avoir à faire avec le Fabius Cunctator de l'imprimerie, puisque cela me fournissait une raison suffisante pour me livrer à mes goûts.*

*Comment triompher d'habitudes invétérées et de la passion du mieux qui*

— chacun le sait — est le pire ennemi du bien ? En Savoie, trop d'occasions m'enlevaient la force de résister à la tentation. La Providence, en me transportant loin de mon pays, s'est chargée de la solution. Dans l'impossibilité morale désormais de chercher, encore et toujours, de nouveaux fonds d'archives, je devrai me borner à mettre au net mon manuscrit, vaste labyrinthe dont je possède seul le fil conducteur.

Si j'étais encore dans la vigueur de la jeunesse, il serait peut-être regrettable — au point de vue scientifique — que l'Armorial et Nobiliaire de Savoie ne continue pas à accumuler des trésors paléographiques. Mais le temps vole et, je l'affirme en toute humilité, en continuant mes errements, eussé-je encore vécu trente ans, je n'aurais pas plus achevé mon manuscrit que Pénélope n'achevait sa toile. Or, après tout, mon métier est richement monté : je n'ai plus qu'à donner le mouvement à la navette pour former une toile solide, sans m'appliquer à amasser des provisions de fil que je ne pourrais pas employer ou à défaire ce que j'ai fait pour obtenir une trame plus riche.

Dans ce genre de travail il est impossible d'être complet et j'ai acquis assez d'expérience pour ne plus rechercher la perfection.

Suivant les prévisions humaines, je devrais avoir amplement le temps de transcrire, dans le format de mon livre, des généalogies entièrement achevées. C'est là l'important, car la publication pourrait être continuée sans moi et après moi. Les amateurs d'histoire ne seront peut-être pas mécontents que des travaux aussi acharnés et un amas aussi considérable de recherches ne soient pas perdus pour notre chère Savoie. Jobéis du reste à l'auguste et expresse volonté d'un Prince, protecteur éclairé de toute manifestation de la science, en consacrant mes loisirs à l'achèvement de mon œuvre.

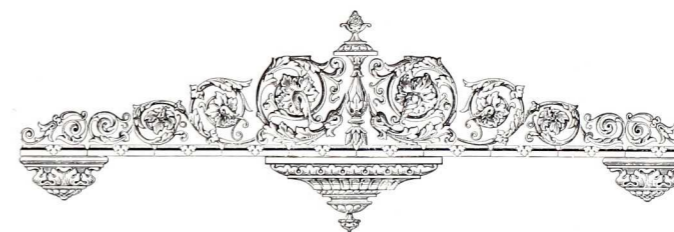
Si je dépasse le terme moyen de la vie, je pourrai perfectionner et compléter mes tableaux. A mon défaut, il surgira peut-être un patient continuateur.

Il est donc entendu que, SURTOUT POUR LES DERNIERS DEGRÉS DES FAMILLES, j'accepterai avec empressement les notions que l'on m'enverrait, mais que JE NE CHERCHERAI PLUS DÉSORMAIS : J'EN DONNE L'AVIS FORMEL AUX INTÉRESSÉS. Je continue à prendre seulement la responsabilité des faits suivis d'une indication de provenance. Pour l'honneur d'un ouvrage éminemment désintéressé et historique je tiens à dire encore — et il est facile de s'en assurer en parcourant mes tableaux — que la partie documentée de l'Armorial et Nobiliaire de Savoie dont j'assume la responsabilité, par rapport à celle que je publie comme simple renseignement, est dans la proportion de 99 à 100.

Que mes souscripteurs me continuent leur bienveillance ! Qu'ils attendent, pour juger si j'ai bien ou mal employé la moitié de ma vie et si j'ai le droit de clore l'ère des recherches, la publication des volumes qui contiendront le résultat de mes longs travaux.

Sophia,  $\frac{30 \text{ mars}}{11 \text{ avril}}$  1889.

FORAS.



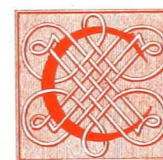


# FORNERAT

SEIGNEURS DE CORSINGE, SOYRIER, CHOISY, ETC.



*P. d'azur à trois grappes de raisin d'or, deux et une, et une croissette d'argent en abîme*  
(Patentes de noblesse origin., Chambre des Comptes de Turin, n° 166).



ETTE famille n'est pas d'ancienne noblesse et n'a duré que fort peu de temps. Elle possédait la bourgeoisie d'Annecy où, adonnée au commerce, elle fit fortune.

François Fornerat, qui se qualifie de noble bourgeois et marchand de la ville d'Annecy, acheta diverses seigneuries (1) et notamment des biens nobles aux Clefs et à Thônes (2) de N<sup>o</sup> et P<sup>e</sup> Seig<sup>r</sup> Jacques de Genève, Seig<sup>r</sup> de Boringe, « pour le restant à payer des marchandises livrées audict noble seigneur ». La noblesse fut régulièrement acquise par ses fils, en vertu de patentes de noblesse du 15 juillet 1561. Ceux-ci n'eurent que des filles chez lesquelles s'éteignit la famille : ses biens passèrent en très grande partie aux nobles de Lambert. — Voir LAMBERT.

*[Suit la généalogie.]*

(1) On voit que la noblesse était bien loin d'être une caste fermée.

(2) C'est peut-être à cause de ces biens, démembrés de la seigneurie des Clefs, qu'antérieurement aux armoiries concédées par patentes de noblesse, les Fornerat portaient — au dire de l'*Armorial de Loche* — d'argent à deux clefs à l'antique en sautoir.

N° BONJEAN FORNERAT,  
mort avant 1548. La qualification de noblesse ne peut lui provenir  
que de la courtoisie de son fils ou de sa qualité de noble bourgeois  
d'Annecy.

N° FRANÇOIS FORNERAT, bourgeois et marchand d'Annecy.  
Il achète, le 16 juillet 1533, de Nicolas de Chevron la maison forte et biens de Corsinge, dont il passe reconnaissance aux seigneurs de Berne, le 13 mai 1547 (*Somm. des fiefs*); le 23 mai 1534 (Arch. Thuyset) de N° François Philibert de la Fléchère : 1° une grande maison à Annecy, rue du Pont-Morens, abornant une autre maison du vendeur jouxte la grande rue allant du pont vers l'église de Notre-Dame-de-la-Lée et la maison des hoirs d'honorable Etienne Ruffi, bourgeois d'Annecy, la maison qui fut de N° Claude Meilleret, autre maison qui fut des hoirs de N° Hugonin Fournier, apothicaire et bourgeois d'Annecy; 2° un pré situé « foris portam insule seu perrierie in territorio de Tillier » abornant la voie d'Annecy à Sevrier et l'eau du grand Thioux. Il est également qualifié noble bourgeois et marchand dans un acte du 20 décembre 1541 (Arch. Thuyset) par lequel il achète de Jacques de Genève-Boringe des hommes et cens aux Clèts et à Thônes moyennant 415 florins montant du restant des marchandises par lui fournies audit seigneur. Le 20 septembre 1545 (Arch. Menthon), Pierre de Menthon, seigr' du Marest, lui vend la montagne de Drons avec ses dépendances au mandement de la Balme-de-Thuy. Le 15 octobre 1551 (*Ibid.*), François de Luxembourg lui vend la terre de Choisy. Il acheta, en 1539 (Arch. Thuyset), de N° Jean-François de la Charnée, la maison forte et biens de la Charnée qu'il revendit en 1548 à N° Claude Balthazard, son gendre. — Il teste le 6 décembre 1548, Chardon, notaire (Inventaire Freney, arch. Thuyset) et mourut le 12 mars 1553; il fut enterré aux Cordeliers d'Annecy où l'on voit son tombeau avec ses armoiries au dire de Besson (manuscrits). Il avait épousé D<sup>ne</sup> Marguerite Millière (*alias* de Millière, qu'il faut lire Meilleret, famille d'Annecy) qui, veuve avec ses deux fils, revendit le 1<sup>er</sup> juillet 1536 (Arch. Menthon) à D<sup>ne</sup> Jeanne de Menthon, veuve de N° François de Léaval, les biens acquis ci-dessus, en 1545. Elle vivait avec son fils François, à Annecy, en 1559. Le 20 juillet 1557, avec ses deux fils, elle fit une vente à N° Catherin Pobel. Elle est encore nommée au recensement d'Annecy de 1561 avec sa petite-fille Catherine, fille de N° Claude Balthazard.

NICOLAS, seigr' de Soyrier.  
Les deux frères reçoivent des Patentes de noblesse régulière, le 15 juillet 1561 (Arch. Turin). Seigr' de Manessy et Crempigny. Il teste le 16 août 1573 (Arch. Thuyset). Veut être enterré à Saint-François-d'Annecy au tombeau de son père et prédécesseurs. Il était marié à Philippine de Pignier de Fontany (fille de Jeanne de Mareste qui lui fit un legs en 1563). Après avoir nommé exécuteurs testamentaires N° Jean Claude de Pignier, seigr' de Fontany, N° Galois de Vignod, seigr' de Dorches, et N° François Balthazard, son neveu, il mentionne les substitutions à lui advenues en vertu du testament de son père dans les biens de feu N° Nicolas Fornerat, seigr' de Soyrier. Testament fait au château de Corsinge (dont il avait acheté la juridiction de N° et puissant Nicolas de Chevron. Inventaire *passim*), en présence de N° Jean-Baptiste d'Ada, marchand de Milan, N° Jean-Jacques d'Ada, citoyen de Genève, etc., etc.

ORIANE,  
moindre d'un an, en 1561 (Recensement Annecy). Elle a dû épouser le s<sup>r</sup> N. N. Flocard d'Annecy.

ANNE, dame de Soyrier.  
Elle épousa : 1° N° Mess<sup>rs</sup> Henri Bay, président de la Chambre des Comptes; 2° contrat dotal du 11 mai 1613 (Arch. Thuyset), N° André de Lambert auquel par ce contrat elle donna tous ses biens et notamment la terre de Soyrier. Le 3 avril 1626 (Arch. du S. de Sav.), elle obtint des Patentes convalidant cette donation. Elle mourut la même année et fut enterrée à Saint-Dominique-d'Annecy. Voir LAMBERT.

MARGUERITE, fille aînée,  
légataires chacune de dix écus au testament de Jeanne de Mareste, leur grand-mère maternelle (1563). Cohéritières universelles de leur père 1573, procédant à des partages le 18 mai 1588 (Arch. Thuyset). Elle eut le château, seigneurie, biens et juridiction de Corsinge au mandement de Gaillard, près Genève. Elle était mariée, avant les partages de 1588, à Jean du Fresnoy-Martin, seigr' de Loisin, qui en était veuf avant le 2 juillet 1592. Il avait vendu Corsinge le 28 novembre 1595 aux N°s d'Ada. Les enfants cédèrent tous leurs droits sur l'hoirie maternelle à N° André de Lambert, ci-contre, le 28 juillet 1634 (Arch. du S. S. de Savoie). Voir FRESNEY.

JEANNE-MARIE,  
légataire de son frère en 1573. Epousa N° et Spt<sup>ls</sup> Claude Balthazard (*alias* Baplossard), juge de Faucigny, dont le fils N° François est légataire et coexécuteur testamentaire de N° François Fornerat, son oncle.

# FORNIER ou FOURNIER

DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE



LUSIEURS familles nobles de ce nom ont existé en Savoie. Nous commençons à parler de celle de Maurienne.

D'après une vieille note rédigée par un R. P. Capucin italien qui m'a été communiquée jadis à Saint-Jean-de-Maurienne, sur cette famille, elle viendrait des patriciens du nom de FORNARI, une des vingt-huit maisons d'Albergo, de Gènes, qui remonterait jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle.

Un rameau, détaché de la souche à l'époque des guerres des Guelfes et des Gibelins, serait venu s'établir à Saint-Jean-de-Maurienne. Les FORNARI, de Gènes, portaient de gueules à trois chevrons d'or (1). Les FORNIER, de Saint-Jean, de sable au chevron d'or engrêlé (2). Le R. P. Capucin fait aussi descendre des Fornari de Gènes les Fournier de Provence, de Paris, de Savoie, — où ils auraient possédé longtemps une partie de la seigneurie de Marlens au mandement de Faverges, — et les seigneurs d'Yvoire en Chablais.

Tout ceci est fort possible, mais bien difficile à prouver. La communauté d'un nom, surtout aussi répandu, — ne peut suffire à établir une descendance commune pour ceux qui l'ont porté.

Pour revenir aux FORNIER, de Saint-Jean-de-Maurienne, voici ce que j'ai rencontré sur eux :

N° Jean Fornier, nommé dans les abornements d'un acte du 6 février 1410 communiqué par M. le chanoine Truchet.

Jean Fornier, de Saint-Jean-de-Maurienne, reçoit des Patentes de noblesse le 5 septembre 1471 (Annexe aux preuves de 1723, Bibl. du Roi à Turin). Sans doute, le même Jean Fornier, citoyen de Maurienne, qui reçut, le 10 novembre 1475, des lettres de noblesse de Louis d'Estouteville, administrateur de l'Évêché de Maurienne (Titres Truchet).

N° Jean Fornier vivait en 1495 (Invent<sup>m</sup> m<sup>ss</sup> de l'Évêché de Maur., Arch. de l'Évêché).

N° Jean Fornier, mort avant 1510, épousa D<sup>ne</sup> Françoise, fille de N° Jean Roche et de D<sup>ne</sup> Guigonne du Molard. De ce mariage naquit N° Jérôme Fornier qui fut nommé cohéritier universel de N° Urbain du Molard (Testament de 1478, Arch. Thuyset). D'une transaction du 10 janvier 1510 (T<sup>es</sup> Truchet) qu'il passa avec N° Claude des Costes, il résulte que les Fornier habitaient le bâtiment actuel du Petit Séminaire. N° Thibaud Fornier, fils et héritier dudit N° Jérôme, se fit délivrer une copie authentique du testament de N° Urbain du Molard. Il est témoin dans des enquêtes de l'an 1541 (Arch. Thuyset) où il est dit natif de Saint-Jean-de-Maurienne, âgé de trente-sept ans environ, possédant 4,500 fl. de biens environ.

D<sup>ne</sup> Jeanne-Françoise Fornier qui épousa, vers 1620, N° Ennemond Martin Sallière d'Arves, lieutenant-colonel du Rég<sup>t</sup> de Maurienne, paraît avoir été la dernière du nom.

On s'accorde à croire que le célèbre capucin, le Père Chérubin, le coadjuteur de saint François de Sales en ses missions de Chablais, était de cette famille.

(1) D'après l'Armerista du C<sup>te</sup> Franchi-Verney, ils portent : d'azur à trois chevrons de gueules pour enquerir!!!

(2) C'est le blason que je donne ici sous toutes réserves.





# FORNIER (DE THONON)

SEIGNEURS D'YVOIRE, COSEIGNEURS DE NERNIER



P. d'azur à deux brochets d'argent adossés. (Testament 1661, Arch. d'Yvoire.)



UNE famille du nom de Fornier a existé à Thonon, qualifiée noble, qualité personnelle ou à laquelle la courtoisie municipale n'était certainement pas étrangère. Un N° Janus Fornier, archer ducal, reconnu tenir des biens à la Contamine, près Thonon, du prieuré de Thonon, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle (Terrier, Arch. Th.). Un N° Philippe dit Philibert Fornier était marié à Christine, fille de feu noble Pierre Guillet, laquelle, le 8 mars 1497 (Grosse Brunet, A., f. 351, Ch<sup>e</sup> des Comp<sup>es</sup> de Turin) reconnut des biens mouvant du fief du château de Thonon. Il est fort possible que de cette famille soit descendue celle dont je vais m'occuper, mais en tout cas si la première était régulièrement noble, — ce que je ne crois pas, — la dernière était tombée en dérogeance. Honorable (1) Charles Fornier, bourgeois de Thonon, était, au dire de Guichenon (M<sup>s</sup> Biblioth. Montpellier), domestique de H<sup>is</sup> et puissante dame Percevaude de Saint-Jeoire, veuve de N° Charles Brotty, qu'il épousa ensuite. Il fut dès lors qualifié noble. Il obtint plus tard, il est vrai, par arrêt du 8 septembre 1598 (Annexe Preuves 1723, Biblioth. du Roi à Turin) déclaration d'ancienne noblesse, mais il ne fallait pour cela que cinquante ans de possession de noblesse. Comme on ne trouve point de patentes de noblesse en sa faveur, il faut conclure que le Duc de Savoie eut égard à l'illustration de l'alliance de Charles Fornier, ou au fait que pendant l'occupation bernoise, — époque où les bourgeois se qualifiaient volontiers nobles, — il était devenu possesseur de fiefs nobles et vivait noblement. Il prit pour armes celles de la vieille famille de Nernier. Son petit-fils, N° Jacques, seigneur d'Yvoire, coseigneur de Nernier, scella son testament de 1661 avec ces armes. Le verbal d'ouverture de ce testament constate qu'il est « scellé de cachet à ses armes que sont deux dauphins endossés ». J'ai déjà dit (2) que pour moi ces deux prétendus *dauphins* sont des *brochets*.

La branche noble s'éteignit en 1661, mais un rameau collatéral de la haute bourgeoisie de Thonon continue encore de nos jours.

(Suit la généalogie).

(1) Cette qualification est exclusive de noblesse.

(2) *Dictionnaire du Blason*, p. 151. En effet, Nernier est sur le bord du lac Léman, où l'on prend beaucoup de brochets. On aura confondu la figure de ceux-ci avec des *dauphins*.

CHARLES FORNIER, bourgeois de Thonon, dit honorable 1589, noble 1590, honorable 1591-1593 (hissé et remplacé par noble) honorable bourgeois de Thonon, seig<sup>r</sup> de Nernier 1592. Par son mariage avec Gén<sup>ie</sup> dame Percevaude de Saint-Jeoire, il devint coseig<sup>r</sup> de Nernier. Obtint, 8 septembre 1598, déclaration d'ancienne noblesse (voir page 4). Le 10 août 1596 (Arch. Thuysset), avec son fils Antoine, il acheta de N° Lancelot Guillet, seig<sup>r</sup> de Génissia, une maison, grange, etc., à Thonon, rue Champcourt (1) pour 200 écus d'or sol. Elle testa le 18 mai 1603 (Arch. Nernier).

CHARLES, légataire de sa mère, 1603. Selon Guichenon, mort sans enfants.

N° ANTOINE FORNIER, seig<sup>r</sup> d'Yvoire et coseig<sup>r</sup> de Nernier, légataire de sa mère 1603. Seig<sup>r</sup> d'Excerisy, gentilhomme de bouche de S. A. et capitaine entreteuu pour le service de sadite Altesse. Le 31 mai 1634 (minut<sup>e</sup> Moret, Arch. Thuysset), Philibert Favre, seig<sup>r</sup> de Félicia, lui céda tous ses droits sur le château, terre et juridiction d'Yvoire, moyennant 42,000 florins, en conformité de conventions entre eux passées. Par acte du 29 octobre 1644, il avait vendu à Gilbert de Lucinge, sa terre, château et juridiction et biens en dépendant d'Yvoire, après deux ans révolus à partir de la date de la vente pour 4,000 ducats de 7 florins pièce : à payer sur cette somme 8,000 florins au sénateur de Félicia, et une dette au seig<sup>r</sup> d'Yvoire. Lucinge ayant payé Félicia et obtenu de lui cession de tous ses droits par acte du 7 novembre 1644, et déposé l'argent du au seig<sup>r</sup> d'Yvoire (refusé par les Blonay, héritiers de celui-ci), le terme de deux ans étant révolu, demanda, par requête du 8 janvier 1647 (Arch. Morand), d'être mis en possession de la seig<sup>r</sup> d'Yvoire. Cet acte fut annulé puisque la seig<sup>r</sup> d'Yvoire était possédée par le fils d'Antoine (voir ci-dessous). Il vendit les biens de Frize ou Scribe (Excerisy) au Couvent de la Visitation de Thonon pour 12,000 florins, acte du 10 juin 1636 (Arch. Thuysset). Il épousa : 1<sup>e</sup> le 27 déc. 1636 (Reg. Par. d'Évian) Louise de Blonay, de Saint-Paul. Selon Commène, son contemporain, il épousa : 2<sup>e</sup> Louise, fille de N° Georges du Nant-de-Grilly. (Cet auteur est habituellement très exact) ; 3<sup>e</sup> Claudine Philiberte alias Bersabée de Chissé de Pollinge. (Je ne garantis pas la chronologie de ses mariages, peut-être Chissé est le second.)

ANTOINE, dit de Rivaz. Il ép. Permette Corbeau et mourut sans postérité avant 1648, avant par testament du 29 décembre 1647 institué héritier universel N° Antoine Fornier, son frère naturel. (Inventaire de son horier, 3 janvier 1648 (Archiv. de Beauregard).)

JACQUELINE, veuve de M<sup>s</sup> Pierre Duret, légataire au testament de N° Jacques, son neveu naturel.

N. N. FORNIER, (Peut-être est-ce N° Pierre Fornier qui était syndic de Thonon avec N° François Mestrézat en juin 1579 (Inventaire Genève), et que l'on ne peut identifier avec N° Pierre ci-dessous qui était syndic en 1661. Le même inventaire inscrit à la date du 27 mai 1587 une vente faite par honorable Pierre [alors plus syndic?], Fornier, fils de feu honorable Jaus Fornier, bourgeois de Thonon, à Gaspard de Genève, seig<sup>r</sup> de Lullin, d'une vigne sous Crète à Thonon.)

JEANNE-ANTOINE, ursuline à Thonon. Contrat d'entrée en religion du 30 novembre 1648 (Archiv. d'Yvoire).

N° JACQUES FORNIER, seig<sup>r</sup> d'Yvoire, coseig<sup>r</sup> de Nernier (lit Pollinge), baptisé le 28 février 1624 (Reg. Par.). Il vendit, le 8 juillet 1655, le fief et seigneurie d'Yvoire à N° Georges Bouvier. Mentionné dans la reconnaissance du 18 septembre 1734 (*Somm. des fiefs*), de N° Jacques-Marie, fils de l'acheteur. Le 12 mai 1656 (Minutaires Moret, Arch. Thuysset), il reconnut avoir reçu des N°s Bouvier et de Marie de Compois, sa femme, un à-compte de 4,900 florins. Il testa, le 27 avril 1661 (Arch. d'Yvoire et de Beauregard). Vouant être enterré dans l'église de Nernier, dans sa chapelle, au tombeau de ses prédécesseurs. Lègue l'usufruit de ses biens plus 500 ducats, outre ses droits dotaux, à Marguerite de Lambert, sa femme. Nomme héritiers universels N° Jean-François, fils de feu N° Claude de Chissé de Pollinge, son cousin et N° Louis, fils de feu N° François de Chissé de Pollinge, son cousin, et N° Louis, fils de feu N° François de Chissé de Pollinge, son neveu, substitués l'un à l'autre. Ce testament fut ouvert le 6 mai 1661 ; c'est dans le verbal que se trouvent cités les armoiries qui suivaient cet acte. (Voir au § précédent.)

ANNE (lit Pollinge), visitandine à Thonon. Contrat d'entrée en religion du 21 décembre 1638 (Archiv. d'Yvoire).

N° PIERRE FORNIER, 2<sup>e</sup> syndic de Thonon 1661. Son cousin Jacques, ci-contre, lui lègue les biens, maisons, granges, prés, vignes, etc., qui furent d'Antoine fils donné de feu N° Charles Fornier, père du testateur, situés à Messery et environs.

A cette branche dont descendent les Fornier actuels de Thonon appartenait N° David Fornier, cosyndic de la ville de Thonon, 16 juin 1640 (Minutaires Moret, Arch. Thuysset), Honorable Charles Fornier, qui était marié en 1642 à N° Catherine de Million. Un autre rameau des Fornier s'éteignit en la personne de Honorable Péronne Fornier, veuve de Claude Favrat, qui fut enseveli le 1<sup>er</sup> mai 1681 (Reg. Par.) dans l'église des Barnabites de Thonon, à la place obtenue par Honorable Louis Fornier, son aïeul pour lui et ses descendants directs dont elle était la dernière. D<sup>lle</sup> Claudine Fornier, de Thonon, épousa, le 21 février 1679, N° Paul de Mojonnier et mourut le 16 août 1690 (Reg. Par. de Balleyson). — Une N° Anne Fornier, je ne sais si elle est de cette famille ou des suivantes, veuve de N° Gaspard Ducis, épousa, le 11 février 1660 (Reg. Par.) N° Louis Du Nant, seig<sup>r</sup> de Saint-Paul.

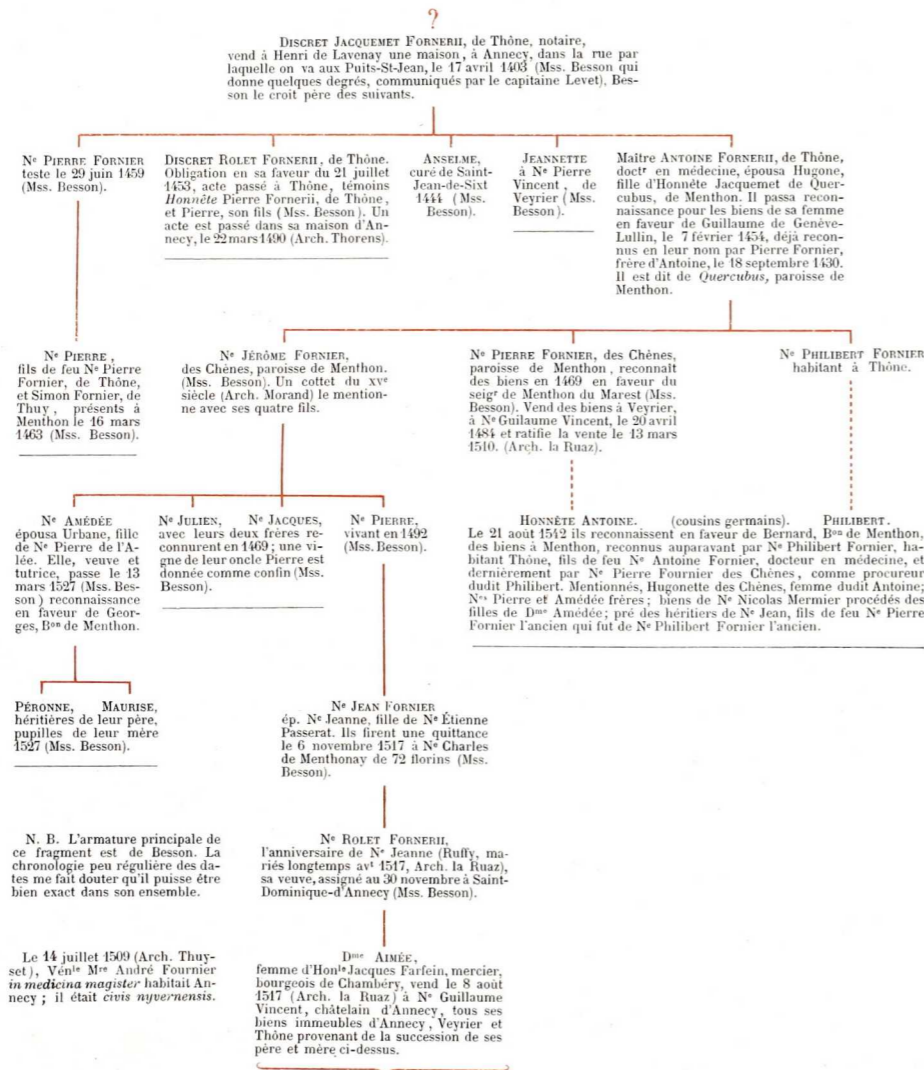
(1) La prononciation en patois est *Chancoz* : un étymologiste municipal l'a transformé officiellement en *rue Chanteoq* ! La localité en *Champcourt* est pourtant marquée sur les anciens plans à la porte de Thonon du côté du midi.



ESSON dans son armorial manuscrit (Bibl. Costa) nous a conservé : 1° le blason des N<sup>es</sup> Fornier de Thône, originaires de Veyrier, qui sont : *d'azur au chien courant d'argent accollé d'or surmonté de trois étoiles de même*; — 2° des Marcosey, de Viuz en Sallaz — (dont le véritable nom est Fornier et originaires de Cluses) — qui serait : *d'azur au lévrier d'argent accollé de gueules, debout, selon le texte, passant suivant le dessin. Laiolo [Ibid.] nous donne : 3° celui des N<sup>es</sup> Fornier de Premery qui serait : d'azur au lévrier rampant d'argent accollé d'or surmonté de trois étoiles du même; 4° celui des N<sup>es</sup> Fornier de Cluses qui serait d'azur à deux dauphins adossés d'argent.*

Nous avons vu que ce dernier blason est celui des Fornier de Thônôn et non de Cluses : il y a donc ici double ou triple méprise.

Les trois autres sont évidemment du même type, mais c'est la seule indication pouvant



laisser supposer une origine commune pour ces familles. Les Fornier de Thône, originaires de Veyrier, possessionnés à Menthon et Annecy, pouvaient aussi posséder à Premery; je n'ai pas connaissance de cette famille ou rameau de famille, sauf la mention de Laiolo, très sujet à caution.

Nous laissons aux Fornier de Thône, sous exprès bénéfice d'inventaire, le blason que leur attribue Besson. Ils l'auraient pris, soit par droit légitime s'ils étaient du même sang, ou, dans le cas contraire, comme prétention à cette commune origine, car les Fornier de Marcosey, illustrés au XIV<sup>e</sup> siècle par un évêque de Genève, ont acquis plus tard une véritable distinction, comme nous le verrons dans l'article suivant qui leur est consacré.

Les Fornier de Thône, — dont les premiers connus étaient notaires, — commencent à s'intituler nobles au XV<sup>e</sup> siècle, on ne sait pas pourquoi. Reconnus nobles en 1604, ils ont fait leurs preuves de 1723. A dater de 1725, je perds toute trace de leur existence.

?

PERRET FORNERII, du Vivier de Thône, notaire, témoin, Annecy, 1381 (Arch. Monthouz).

?

JEAN FORNERII, de Thône, notaire, reçoit un acte en cette qualité le 16 mars 1441 (Archiv. la Ruaz).

?

HONORABLE HUGONARD FORNERII (fils de feu Rollet Fornerii de Thône), apothicaire, bourgeois d'Annecy, tenait en fief des biens et maisons à Veyrier d'Albert, seigr des Clets, qui, le 6 mars 1458 (Arch. de la Ruaz) en réduit les cens en un servis annuel. Ses hoirs mentionnés abornant une maison à Annecy en 1534 (Arch. Thuysel).



?

JEAN FORNIER, abornant les biens vendus à Veyrier, en 1484.

?

Le fragment suivant devrait se rapporter à des descendants de ces Fornier de Thône. [Extrait de l'Annexe aux Preuves de 1723 (Bibl. du Roi à Turin) marqué en doubles traits.]

?

N° PHILIPPE FORNIER, de Thône, témoin à Chambéry le 2 août 1600 (Arch. Monthouz).

?

N° PHILIPPE FORNIER, de Thuy, en 1629 (Mss. Besson).

?

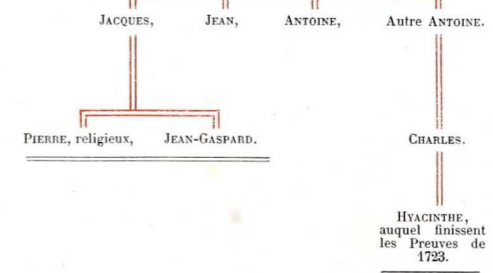
N° PHILIPPE FORNIER ou de FORNIER. Verbal du 30 novembre 1604 des Commissaires délégués de S. A. le déclarant ancien noble.

?

N° JACQUES DE FORNIER, de Thône, mort avant 1725. Probablement celui qui prêta hommage au Roi de France en 1600 (Mss. Besson).

N° JEAN-BAPTISTE, Gentilhomme, archer de la Garde de S. M., aura la propriété des Chapelles après la mort de son frère.

R<sup>d</sup> PIERRE-NICOLAS DE FORNIER, du lieu de Thône, doyen de Viry, cousin de Jean-Louis Berger des Clets qui, dans son testament du 13 mars 1725 (Arch. Monthouz), lui lègue sa vie durant des chapelles dans les églises de Serraval et de Thône.





FORNIER ou FOURNIER DE MARCOSSAY ou MARCOSSEY, DE CLUSES.



P. d'azur au lévrier d'argent accolé de gueules. (BESSON.)

« dotibus sibi olim constitutis ». Quelques jours après, le commissaire de Faucigny revendiqua en commise les biens relâchés à Rolet, parce que R<sup>me</sup> Guillaume, oncle paternel de Jean et Girard, leur avait donné ces biens sans laod et que ceux-ci n'avaient pas passé reconnaissance. Par lettres du 25 septembre 1383 (Ib.) Rolet fut investi avec remise de toutes échutes.

N<sup>o</sup> JEAN FORNIER avait vendu des biens et maisons à Cluses et Sallanche et les terres de Petris à Jean du Clos, secrétaire ducal; mort avant 1455.

D<sup>me</sup> AYMONETTE, femme de N<sup>o</sup> Guillaume Chesney. Le 26 mai 1455 (Arch. Th.), les fidéjusseurs du paiement de sa dot prennent un arrangement avec Jean du Clos au sujet des biens ci-dessus.

YOLANDE DE MARCOSSAY, femme de Pierre de Rossillon?

JEAN-FRANÇOIS, pupille de son frère Charles en 1505. Sort inconnu.

R<sup>o</sup> Mess<sup>rs</sup> CHARLES, protonotaire apostolique, prieur commendataire de Peillonex; comme tuteur de ses frères, il reconnaît le 16 juillet 1505 (Minut. Soudan, Arch. Thuyset) avoir reçu des sommes dues à feu R<sup>o</sup> Mess<sup>rs</sup> Jean de Marcossay, jadis prieur de Peillonex. Agit encore au nom de son frère Philippe, en 1520 (Eschavannes).

N<sup>o</sup> JEAN FORNIER, bourgeois de Cluses. Des biens reconnus en leur faveur en 1539, reconnus en faveur des enfants de N<sup>o</sup> Jean.

N<sup>o</sup> PIERRE FORNIER, bourgeois de Cluses. Des biens reconnus en sa faveur et pour N<sup>o</sup> Jean, en 1512, étaient indivis avec les N<sup>os</sup> Put, de Cluses.

N<sup>o</sup> VIFFRED FORNIER, de Cluses. Des biens reconnus en sa faveur et pour N<sup>o</sup> Jean, en 1512, étaient indivis avec les N<sup>os</sup> Put, de Cluses.

FRANÇOISE-BERNARDE, 1<sup>o</sup> Contrat dotal, 22 février 1539 (Arch. Thuyset), François de Montvagnard; 2<sup>o</sup> contrat dotal, 23 novembre 1543 (Arch. Thuyset), Louis de Seyssel, seigr de Bordeaux et la Serraz.

JEAN, prieur de Peillonex, 1508 (Arch. Thuyset). Comme héritiers de Philiberte leur sœur, ils cèdent tous leurs droits à Louis Millet, grand chancelier de Savoie, le 6 août 1504 (Arch. Morand).

ÉTIENNE, seigr de Marcossay, 1504 (Guichenon). Comme héritiers de Philiberte leur sœur, ils cèdent tous leurs droits à Louis Millet, grand chancelier de Savoie, le 6 août 1504 (Arch. Morand).

JEAN le puiné, seigr de Compey, mort av<sup>t</sup> le 1<sup>er</sup> juillet 1573.

N<sup>o</sup> MATHIEU, N<sup>o</sup> FRANÇOIS, N<sup>o</sup> JACQUES. Ils reconnaissent, le 5 mai 1539 (Arch. Th.), des biens en fiés des N<sup>os</sup> du Clos, à cause d'un achat fait par leur feu père N<sup>o</sup> Jean. Le 23 octobre 1559 et 1<sup>er</sup> mai 1560 (Inventaire du Fresney, Arch. Thuyset), ils vendent à N<sup>o</sup> Jean du Fresney leurs terres, rentes et servis au mandement de Montjoye.

N<sup>o</sup> JACQUES FORNIER, de Cluses, dit Marcossay, mort avant 1623.

ANNE DE MARCOSSAY, apporta la baronnie d'Haussonville à son mari, Claude d'Averhault, seigr de la Labbe. (La Chenaye des Bois, t. 10, p. 371.)

CHRISTINE DE MARCOSSAY, ép. Elysée d'Haraucourt, M<sup>o</sup> de Faulquemont, grand bailli et gouverneur de Lorraine, mort en 1629. (La Chenaye des Bois, 10, 273.)

Non classés. — FRANÇOIS DE MARCOSSAY qui épousa Marguerite de Challes (Inventaire s. d., Arch. Thuyset). PIERRE donné DE MARCOSSAY, témoin 19 mars 1557 (Arch. Thuyset) d'une quittance donnée par François de Montvagnard ci-dessus.

N<sup>o</sup> MICHEL FORNIER dit MARCOSSAY, fait le 5 septembre 1623 (Arch. S. S. S.) donation de tous ses biens à N<sup>o</sup> Jean-Baptiste Pernet, son cousin germain, conseiller, secrétaire d'Etat et des Finances.

FORNIER ou FOURNIER DE MARCOSSAY ou MARCOSSEY, DE CLUSES.

Nous avons déjà énoncé à l'article BELLEGARDE que quelques membres de cette famille originaire de Sallanche étaient dits Fornier. Était-ce un surnom ou le nom patronymique? En tout cas, ils se différenciaient par leurs armes des Fornier de Marcossay, de Cluses. — Voici ce que j'ai trouvé sur ces derniers :

ÉTIENNE FORNERII de Miosingio.

Mess<sup>rs</sup> JEAN DE MARCOSSEY (sic), chanoine de Genève, succéda à son frère comme héritier universel. Rolet de Berbeys lui demanda relâchement des biens que lui avait donnés Girard, notamment sa maison de Cluses. Transigent le 11 août 1383 (Arch. Rubaud), Rolet obtint lesdits biens et donna 100 livres genevoises à Mess<sup>rs</sup> Jean qui promit de « servare in dempnen dictum Roletum erga mulieres de sua successione ».

GIRARD DE MARCOSSAY (sic). Il testé (s. d., inventaire Quinerit), voulant partir avec le Comte de Savoie pour Naples et Tunis (donc vers 1335). S'il meurt en Savoie, veut être enterré dans la chapelle fondée dans l'église de Siongy (sic) par Guillaume de Marcossay, évêque de Genève. Nommé héritier universel Mess<sup>rs</sup> Jean, son frère, chanoine de Genève. Il avait, par donation entre vifs, donné à Rolet de Berbeys, damoiseau, tous ses biens de Cluses, Arache, dans tout le mandement de Châtillon-Cluses, exceptant les biens depuis le pont de l'eau d'Arve, près Cluses, jusqu'à l'eau de Forons et depuis le Forons aux bois du Nant. Une partie de ces biens lui venait de son oncle paternel l'Évêque. Il obtint délai pour les reconnaître en faveur du Comte de Savoie « cum in eius servicio ad partes Neapolitanas cum eodem accessit ». Il mourut avant 1383 avant d'avoir accompli cette formalité féodale, comme nous le voyons dans la transaction ci-contre.

MARGUERITE DE MARCOSSAY, femme de Vulherme de Viry-Salerno (Gén. Viry), vers 1380.

HUGUETTE DE MARCOSSAY, femme de Louis de la Croix, damoiseau, 1383.

JEANNETTE DE MARCOSSAY, V<sup>o</sup> de Raymond Boudry, de Bonne, 1383.

N. N. (peut-être la même que Jeannette; pas clair), femme de Perret Ogier, de Cluses, 1383.

N<sup>o</sup> CLAUDE DE MARCOSSAY, fidéjusseur au contrat dotal Langin-Compey 1396, témoin 1397 (Arch. Morand). Était peut-être mentionné au testament de Girard, dont l'inventaire ne donne qu'une courte analyse. — Lui ou autre N<sup>o</sup> Claude de Marcossay fut père des deux ci-dessous.

N<sup>o</sup> et G<sup>o</sup> CLAUDE DE MARCOSSAY, un des substitués au testament de Jean de Balleyson, son cousin, chevalier 24 mai 1443 (Titres d'Eschavannes).

N<sup>o</sup> JEAN, Des rentes et servis par eux vendus sont constitués en dot le 14 février 1430 (Poupr. Hist.), à Jeanne Berchat, fiancée de Jean de Sales.

N<sup>o</sup> et G<sup>o</sup> CLAUDE DE MARCOSSAY, seigr dudit lieu, maître d'hôtel du duc de Savoie 1484 (Arch. Morand), en 1503 (Arch. Thuyset), témoin à Bonneville, 27 septembre 1401 (Ibid.). Dans une consultation pour les enfants de Philippe, il est dit leur aïeul paternel.

JEAN DE MARCOSSAY, prêtre recteur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, dans l'église de Passy, 18 décembre 1489 (Titres Bonnefoy), et encore 29 mai 1501 (Arch. Thuyset). Le 29 mars 1503 (Ibid.), y fonde une messe hebdomadaire.

N<sup>o</sup> JACQUES DE MARCOSSAY, vice-châtelain de Bonneville, 3 juillet 1487 (Arch. la Place) et 18 juillet suivant (Titres Bonnefoy).

PÉRONNETTE DE MARCOSSAY, veuve de N<sup>o</sup> Nicolas Berchat, avant le 30 octobre 1498 (Titres Bonnefoy).

PHILIPPE, seigr de MARCOSSAY, pupille de son frère Charles en 1505. Épousa Philippine Gasparde, fille de feu Hugues de Luyrieu, seigr de Velières, et de Philippine-Hélène de Sassenage (femme: 1<sup>o</sup> de Charles C<sup>o</sup> de Montbel, mariage dissous. Guich.). Lui, mort avant 1540. Elle, avant le 17 juillet 1573. Avec R<sup>o</sup> Mess<sup>rs</sup> Charles, son frère, il passe, le 4 mai 1520 (Titres d'Eschavannes), quittance à Humberte de Châtillon, veuve de Pierre de Rossillon, de 800 florins, à compte de plus grande somme.

N. N. DE MARCOSSAY. Elle habitait Chambéry où elle reçut, en 1549 (Arch. Morand), une visite de N<sup>o</sup> Louis de Challes, son neveu.

GASPARD, seigr de MARCOSSAY, bourgeois de Chambéry, grand écuyer et chambellan du Duc de Lorraine, capitaine et bailli de Clermont-en-Argonne, constitue une dot à sa sœur Philiberte 1530, transige avec elle 1<sup>er</sup> juillet 1573 (Guich., article Luyrieu). Le 2 juillet 1573 (Titres d'Eschavannes), il nomme un mandataire pour ses affaires de Savoie. Celui-ci, le 6 février 1575 (Ibid.), reconnaît avoir reçu des sommes dues au mandant, héritier de sa mère pour une maison à Chambéry, dans la Grand'Rue, 1573-1575. Son sceau est un lévrier accolé: le 1<sup>er</sup> porte de Luyrieu (Arch. la Place). Je pense que c'est le Gaspard de Marcossay, B<sup>o</sup> de Turkenstein et Dommartin, seigr d'Essey, grand écuyer de Lorraine, bailli de Clermont, qui épousa Claudine, dame et baronne d'Haussonville.

CHARLES, MELCHIOR, (Général de Guichenon).

NICOLARDE était en 1560 femme de N<sup>o</sup> et Puisant Mathieu de Honay (Archiv. Fauc. Lucinge).

BALTHAZARD vivait en 1560 (Archiv. Morand), nommé héritier son frère Gaspard (Consultation, Arch. Thuyset).

PHILIBERTE épousa, contrat dotal du 21 avril 1560 (Arch. Morand), Louis (et non Guy, comme a dit Guichenon) de Challes. Sa mère lui donna des biens à Lans et Sassenage (Dauphiné).

JEAN DE MARCOSSAY, seigr (puis C<sup>o</sup>) dudit lieu en Faucigny. Seigr de Goin, Essey, Passavant, B<sup>o</sup> de St-George et d'Haussonville dans les États du Duc de Lorraine, son conseiller d'Etat, chef et bailli de la province des Vosges et 1<sup>er</sup> gentilhomme de la Chambre du prince de Vaudemont. (Je suppose qu'il est fils de Gaspard, n'ayant pu tirer une certitude d'un acte du 6 août 1594 (Arch. Morand), très confus, dans lequel N<sup>o</sup> Jean de Marcossay NEVEU d'Étienne et de Philiberte ci-dessus, ayant droit d'elle, figure dans la cession faite au grand chancelier Millet). Par patentes du 10 avril 1618 (Arch. Thuyset), le Duc de Savoie érige la seigr<sup>ie</sup>, juridiction et château de Marcossay en comté pour lui et successeurs quelconques. Les devanciers de Marcossay, originaires vassaux des États de Savoie et d'ancienne noblesse se sont bien comportés au service de leurs anciens princes. Il épousa, contrat dotal du 19 août 1619, Adrienne-Françoise de Grammont qui, veuve, épousa en 1622, Louis de Seyssel, M<sup>o</sup> d'Aix. Cette famille n'a plus marqué en Savoie. — La terre, seigr<sup>ie</sup> et juridiction de Marcossay (donc en deshérence) fut concédée le 4 février 1622 (Titres communj. par M. Orsier) par le Duc de Savoie au M<sup>o</sup> de Saleran, chevalier de l'Ordre, à condition que sa valeur n'excéderait pas 1,500 écus.



FORNIER ou FOURNIER DES BALMES, SEIGNEURS DE LA BALME DE PIERRE-CHATEL.



P. d'azur au chevron d'or au chef emmanché de cinq pointes de même. (Preuves de Malte.)



VRAI dire, cette famille appartient au Bugey, mais elle s'est éteinte en Savoie et a possédé des biens sur son extrême frontière. Il ne me paraît pas inutile de publier, à titre de bon voisinage, une filiation peu connue que j'ai trouvée dans les archives de la langue d'Auvergne. (Preuves de Malte, H. 194), à la biblioth. de Lyon.

N° JACQUES FORNIER (6° aïeul du présent). Quoique d'ancienne noblesse, comme cela sera prouvé (sic, la seule preuve est la mention de trois contrats du 19 octobre 1462, 17 janvier 1500, 18 avril 1521, dans lesquels Michel Fornier est qualifié noble) avait dérogé en exerçant un office de notaire, quoique lui et ses descendants n'aient jamais cessé de s'intituler nobles. Mais cette dérogation ayant été objectée à N° Marc ci-dessous, celui-ci se pourvut en lettres de réhabilitation en 1640, enregistrées au Parlement de Dijon en 1646, Jacques seul ayant exercé un métier dérogeant. — N° Jacques Fornier, qualifié écuyer, épousa : 1° contrat dotal du 15 janvier 1542, N° Louise fille de feu Mermet de Botheon; 2° contrat dotal du 4 septembre 1547, Marguerite de Grolée. — Il fut convoqué (malgré son notariat) à l'arrière-ban des nobles du Bugey, le 19 août 1544.

N° Claude FORNIER (5° aïeul du présent). Il épousa D<sup>ne</sup> Louise, fille de N° Benoit de Bordeaux, laquelle, par acte de tutelle du 17 septembre 1590, fut nommée tutrice de son fils Claude-François.

N° Claude-François, mis le 17 novembre 1590 sous la tutelle de sa mère, épousa, contrat dotal du 25 novembre 1588 (1), D<sup>ne</sup> Bernarde de Gordon. Prête hommage au Duc de Savoie, le 27 août 1573 (2). Les deux frères passent un accord le 15 novembre 1605 comme fils et cohéritiers de N° Jacques (sic) Fornier au sujet des biens délaissés par celui-ci (3).

N° MARC FORNIER, seigr des Balmes et du Goulet, épousa, contrat de mariage du 5 (alias 6) juillet 1627, Vincente, fille de N° Scipion du Port et de Jeanne de Migieu. Dans cet acte lui et son père sont nommés indifféremment Fornier ou des Balmes ou Fornier des Balmes ou des Balmes simplement. Il testa le 23 juillet 1658 en faveur de son fils. Elle testa le 1<sup>er</sup> juillet 1658 en faveur de son fils à la charge par lui de prendre le nom et les armes des N° du Port de la Balme.

N° JEAN-LOUIS FORNIER DES BALMES, du Port de la Balme de Pierre-Châtel, du chef de sa mère, syndic et conseiller du Corps de la noblesse du Bugey 1666, 72, 79, 86, 92, assiste à quatorze assemblées de ce Corps, seigr de la Balme. Épousa, contrat de mariage du 25 juin 1667, Jeanne-Claudine, fille de N° Claude-François de Fallaise, seigr de Bellegarde en Dauphiné (4) et de Françoise, fille de N° Ayme du Port.

N° Claude-François vivant en 1635; a dû mourir sans postérité. D<sup>ne</sup> FLORENCE FORNIER DES BALMES, du Port de la Balme, baptisée le 5 septembre 1638 (R. P. de la Balme), épousa, contrat dotal du 13 septembre 1635, François-Hyacinthe de Seyssel du Châtellard.

JEAN-ANTOINE DE SEYSSEL.

JEAN-JACQUES DE SEYSSEL, chevalier de Malte, fait ses preuves de noblesse, remontant à N° Jacques ci-dessus (H. 194), le premier inscrit.

(1) (2) (3) En comparant les dates de mariage 1588 et de mise en tutelle 1590, les termes de l'acte de 1665, on voit facilement qu'il y a erreur et confusion dans les Preuves de Malte. Le mot fils doit probablement être remplacé par petit-fils. Je décline toute responsabilité.

(4) Claude-François de Fallaise était fils ou neveu de Guillaume Fallaise, seigr de Bellegarde et Mauges, en Dauphiné, qui reçut privilège de noblesse et droit de naturalité en Savoie, le 25 décembre 1592 (Annexé aux Preuves 1723, Bibl. du Roi, à Turin). Claude-François testa le 3 mars 1653 (Preuves de Malte), instituant Françoise du Port, sa femme, héritière, la chargeant de remettre son horde à celle de ses deux filles qu'elle voudrait. Françoise (Vou du Pont) testa le 12 décembre 1682, nommant héritière sa fille Jeanne-Claudine de Fallaise, qui épousa, comme nous l'avons vu plus haut, en 1667, N° Jean-Louis Fornier.

FORRIER ou FOURRIER, DE TOURNON (FORRERII) SEIGNEURS D'ARVEY.



P. fuselé (ou losangé) d'argent et d'azur. On trouve aussi burelé (Pourpris historique) d'azur à six burelles d'argent (Laiolo), losangé ou fascé selon Besson.

La version que je suis est conforme à celle des Preuves de Malte, d'un pennon Archives Monthouz, et d'un cachet de François de Bertrand, mari de Marguerite Forrier.

Noble Hugonet Forrierii, qui prête hommage le 27 décembre 1323 au C<sup>te</sup> de Savoie (Arch. de Cour) pour les fiefs qu'il tient de lui à Tournon, est le premier que j'ai trouvé de cette très ancienne famille dont je regrette de ne pouvoir donner une généalogie complète. Elle s'est éteinte dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Les titres ont été dispersés.

N° PIERRE FORRIER, de Tournon, damoiseau 1354, chevalier 1368, grand ami de Jean de Béton, archevêque de Tarentaise (Pourpris historique).

Mess<sup>rs</sup> VIFFRED FORRIER, de Tournon, chevalier, fidéjusseur 1367, contrat dotal, Chevron-Savoie, mort avant 1387. Sa veuve, N° D<sup>ne</sup> Alysie de Villette, nommée dans l'acte ci-dessous.

N° seigr M<sup>re</sup> HUGUES FORRIER, de Tournon, chevalier, témoin le 45 mars 1413 (Arch. Savoie).

N° ANTOINE FORRIER, fidéjusseur au contrat de mariage Rigaud-Crecherel.

N° HUGUES, avec Alysie leur mère et Jean son frère, reconnaissance, le 18 décembre 1387 (Arch. St-Jorioz), avoir reçu paiement d'une vigne vendue à N° Antoine de Beaufort.

Dans les abornements d'une vente se trouve citée 17 janvier 1450 (Ibid.), une maison de Faverges qui fut de N° Jean Forrier.

N° ANTOINE FORRIER, de Tournon, comme mari de Melchide, fille de N° Robert de Faverges, prête hommage, 18 février 1446 (Arch. de Cour) pour ses fiefs du mandement de Faverges. Lui ou autre de ce nom, mort avant 1479.

N° CLAUDE FORRIER, témoin, 11 mars 1473 (Guich. I, 581), mariage Charles, duc de Savoie.

N° GEORGES FORRIER, témoin au château d'Anney, 13 mars 1464. Peut-être celui qui était écuyer du prince Janus 1482. (Pourp. historique).

N° JEAN FORRIER, mort avant 1469, possédait des biens près du château de Tournon (Arch. de Giez).

N° GEORGES-ÉTIENNE FORRIER, investi, 22 mai 1478 (Pr. de Malte) et inféodé de la terre d'Arvey en récompense de ses bons services.

JEANNE, veuve de N° Pierre Sonnier, femme de Louis de Beaufort, seigr d'Héry. Quitance du 24 juin 1479 (Comm. par Ch<sup>re</sup> Million).

N° EUSTACHE FORRIER, de Tournon, fait, le 21 février 1480 (Arch. Thuyset), un paiement à son beau-frère, au nom des N°s Humbert et Urbain de Villette père et fils.

N° PÉRONETTE, femme de N° Guillaume Pepin, de Beaufort.

N° et P<sup>re</sup> ROBERT FORRIER, de Tournon, coseigr de Beauvier. Arbitre 1488 (Arch. de Giez).

N° Étienne d'ARVEY, alias Forrier.

N° ÉTIENNE FORRIER, arbitre à une transaction du 5 avril 1505 (Arch. Thuyset).

N° GEORGES FORRIER, seigr d'Arvey, épousa Michelle de Grand (Pourpris historique). Dans une quittance du 2 janvier 1472 (Arch. la Serraz), on voit qu'il avait été marié (aussi?) avec Philberte, fille de N° Jean de Bordeaux.

N° ANTOINE FORRIER, mort avant 1538.

N° BERNARDE, femme de N° Louis, de Pierre, 1541, et veuve 1556 (Arch. Thuyset).

1° A N° Georges de la Charnée; 2° avant 1505 à N° Amédée de Sionnas Vallières. Elle eut entre autres enfants deux filles (Voir LA CHARNEE) qui épousèrent le même jour deux fils d'un 1<sup>er</sup> lit de N° Amédée de Sionnas, son second mari. — Voir SIONNAS.

N° Mess<sup>rs</sup> HUGUES FORRIER, protonotaire apostolique (avant 1503), plébain de Thône, en 1506. On voyait ses armoiries dans l'église de Thône (Pourpris historique).

GEORGINE, marié à N° André Gros-sy, avant le 8 août 1538 (Arch. Manuel).

N° JACQUES FORRIER, des seigrs d'Arvey, arbitre à une transaction de 1528.

N° JEAN-FRANÇOIS FORRIER, d'Arvey, épousa, contrat dotal du 22 janvier 1581 (N°s Saint-Sulpice), D<sup>ne</sup> Françoise de Beaufort. Le 17 août 1593 (Preuves de Malte), il figure à la convocation de la noblesse, monté sur sur un courtaud, armé d'une cuirasse. Il testa le 2 septembre 1596 (Arch. du S. S. S.).

N° JEAN-FRANÇOIS, mort ab intestat avant 1634.

PERNETTE, légataire 1596, morte avant 1634.

N° PIERRE FORRIER, seigr d'Arvey, héritier universel de son père, épousa D<sup>ne</sup> Gasparde-Armée de Verbos d'Arcine. Il testa le 25 nov. 1620 (Preuves de Malte, H. 195).

JEANNE-LOUISE, légataire 1596. Transige le 11 août 1634 (Arch. S. S. S.) pour les droits dotaux de sa mère et autres.

JEANNE-LOUISE, veuve de N° Ennemond Martin, avant le 15 août 1653 (Arch. Thuyset), teste le 16 mars 1673 (Arch. S. S. S.), faisant un legs à sa filleule, Françoise de Bertrand, nommant héritière universelle Marguerite, sa nièce.

MARGUERITE FORRIER, dame d'Arvey, héritière universelle de sa tante Jeanne-Françoise, mariée à François de Bertrand, seigr de la Perronne, conseiller d'Etat de S. A. et son avocat patrimonial. Elle testa veuve dudit Président au S. S. S. le 1<sup>er</sup> septembre 1682 (Testament ouvert en 1685, Arch. du S. S. S.), en faveur de ses fils auxquels passèrent ainsi les biens d'Arvey.

MARIE D'ARVEY, cohéritière universelle de son père. Transige avec sa sœur Marguerite et sa tante Jeanne-Louise, le 11 août 1634 (Arch. S. S. S.). Cèda tous ses droits à son beau-frère Bertrand (Preuves de Malte). Probablement celle qui était mariée 1647-1649 (Registres paroissiaux de Saint-François-de-Chambéry), avec François d'Arenthon des Clefs.

Le Pourpris historique inscrit à l'article COHENIER, Louise, fille de François de Forrier et d'Amédée de Monthouz, qui épousa Louis de Cohendier. — Je ne peux la classer.



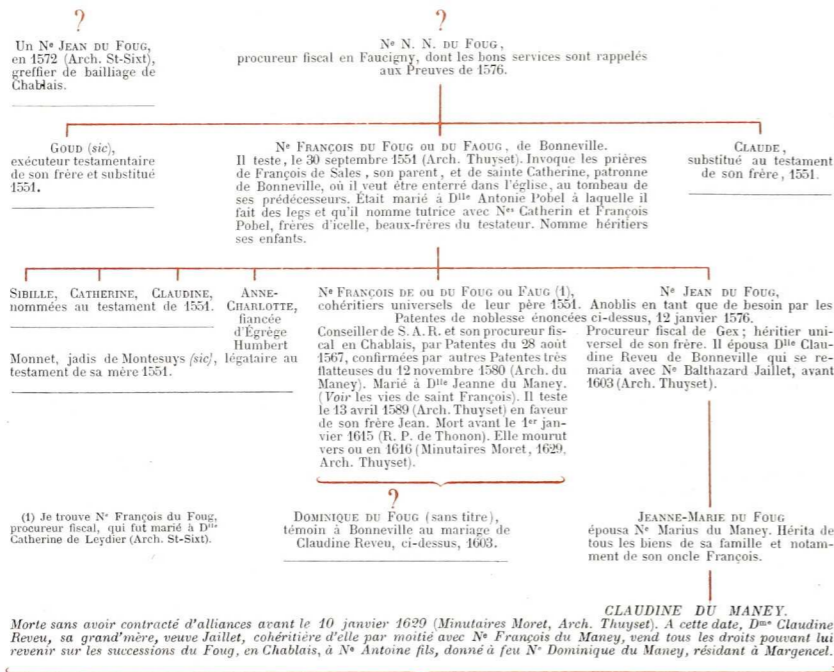
**FOUG (DU) OU FAOUG OU FAUG;** EN LATIN : *DE FAGO.*



*P. d'azur au foug (fayard, hêtre) d'or accompagné de deux étoiles d'argent en chef.* (Patentes de noblesse, Arch. du Maney.)

**L**ES patentes de noblesse régulière accordées « en tant que de besoin » et sans paiement de finance aux frères François et Jean du (on trouve parfois *de*) Foug, de Bonneville, le 12 janvier 1576 (Originales, Arch. du Maney) constatent que leurs prédécesseurs ont « vertueusement et honorablement » vécu, étant alliés à plusieurs maisons nobles, ayant la « plupart des prédécesseurs desdits frères été tenus pour « nobles sans jamais avoir été cotisés, etc. » N° François du Foug, procureur fiscal en Chablais, et Jeanne du Maney, sa femme, sont nommés souvent dans la vie de saint François de Sales avec lequel ils eurent des rapports

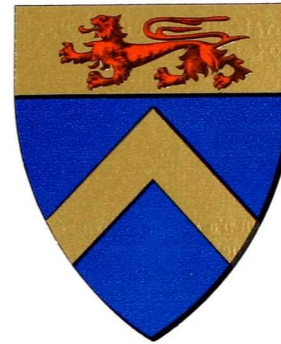
intimes. N° François du Foug, père du susnommé, parle, dans son testament de François de Sales son parent, parenté éloignée à coup sûr, que j'ai le regret de ne pouvoir expliquer. Les biens de cette famille, éteinte dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, sont passés aux nobles du Maney, comme on le verra dans le tableau suivant.



**FOUG (DU) DE NOVALEISE**

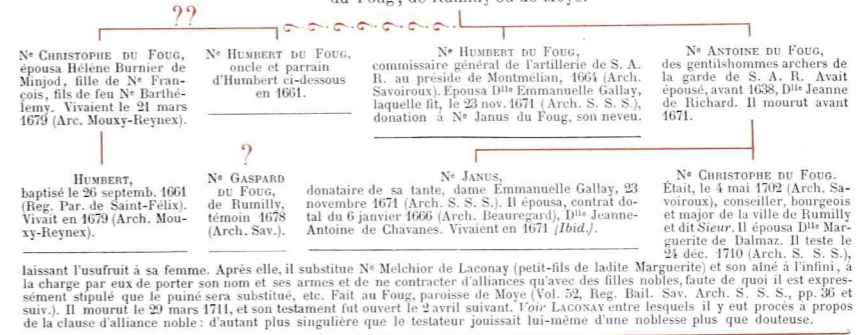
au mandement de Monthel. Je trouve un N° Charles, du lieu susdit, qui, par acte du 20 décembre 1544 (Arch. Manuel) donna garantie pour le mariage déjà célébré entre lui et D<sup>lle</sup> Jeanne Pernette de Buttet. C'est probablement le même qui épousa (ensuite) D<sup>lle</sup> Pernette de Cartal d'Ugine par contrat dotal du 27 novembre 1570 (Arch. Thuyset). R<sup>d</sup> Mess<sup>rs</sup> GUILLAUME DU FOUG, abbé de Saint-Maur-en-Piémont, figure avec lédit N° Charles (pas de parenté marquée) dans une quittance du 17 décembre 1598 (Arch. Manuel).

**FOUG (DU) ou DU FAUG,**  
DE RUMILLY (BOVIER).



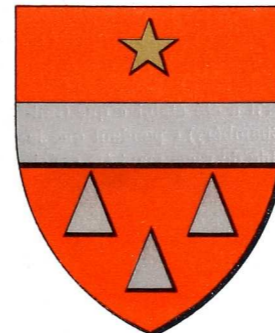
Selon Laiolo, cette maison éteinte de Rumilly, dont le B<sup>on</sup> Garnier d'Allonzier a épousé une des dernières filles, portait *d'azur au chevron d'or au chef de même, chargé d'un lion de gueules (passant?)*, (issant??).

**H**ONORABLE Charles, fils de feu Maître Jean Bovier, (c'est le véritable nom) de Moye, épousa Jeanne, fille de Maître Gerard Du Fresne, laquelle fit une cession de tous ses biens à N° Jacques de Bracorens, son beau-frère, le 17 juin 1584 (Arch. Savoironx). Charles est dit du Foug ou du Foug, ou du Foug dans des actes de 1602-1603, et qualifié *Sieur* dans des actes où ses fils sont dits nobles. Lui-même est dit noble dans le courant d'un de ces actes, probablement parce qu'il le méritait. Vivait encore en 1632. Malgré les dates 1584, 1632, je pense que c'est le même Honorable Charles Bovier, dit du Foug, de Moye. Mais je n'affirme pas non plus que les cidessous soient nés de Jeanne du Fresne. Voici mes notes sur ces du Foug, de Rumilly ou de Moye.

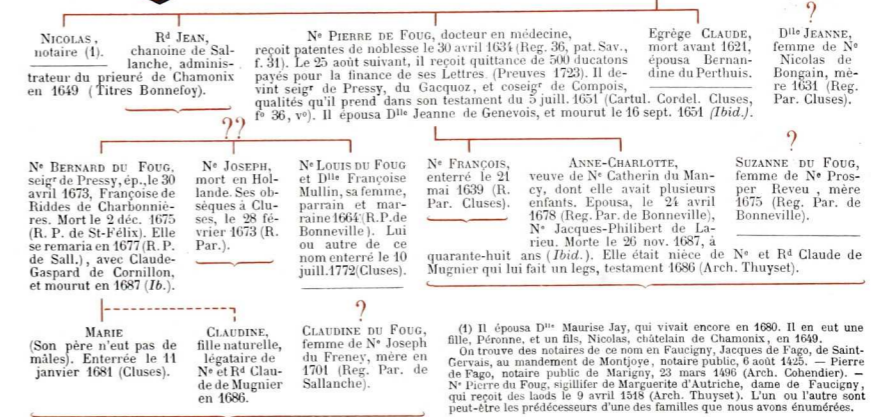


**FOUG (DE) ou DESFOUGS ou DEFFOUG**  
DE CLUSES.

*P. de gueules à la fasce d'argent, accompagné en chef d'une étoile d'or, et en pointe de trois pyramides d'argent. — Devise : PRUDENTIA ET VIRTUTE* (P<sup>es</sup> de Noblesse).



**C**OLLET Desfoug, du mandement de Montjoye, eut de Jeanne Arbalestrier, sa femme, deux fils, vivant 1<sup>er</sup> février 1597 : 1<sup>er</sup> Jean, marchand de draps et bourgeois de Sallanche, qui fonda son anniversaire et celui de Collette Bottolier, sa femme, le 20 juillet 1604 (Cal. Egl. Sallanche); 2<sup>e</sup> Nicolas, qui épousa Pernette Bottolier, et fonda son anniversaire le 30 octobre 1613 (*Ibid.*). Du mariage de ce dernier naquirent :





# FOUR (DU)

BARONS D'ARCHAMP, SEIGNEURS DES MAISONS FORTES DE VALÉRIEUX (CHINDRIEU, CHAUTAGNE), DE LA TOUR, DE MERANDE ET DE ROCHERON, DU VILLARD, ETC.

P. d'azur au cigne d'argent au vol à demi-élevé (sic), au chef d'or chargé d'une étoile de gueules. Devise : *INGENVO CANDORE NITET.*



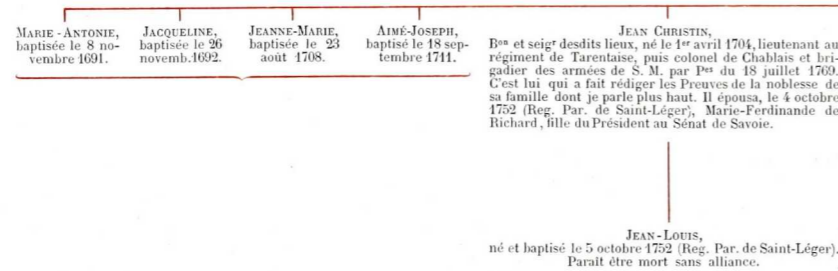
l'on n'a pas la preuve absolue que cette maison descend des anciens Capitouls de Toulouse de ce nom, on peut cependant raisonnablement l'admettre. Il est certain que N° Guillaume du Four vint du Midi de la France à Chambéry pendant l'occupation française, qu'il fut élu à la haute charge de premier syndic de cette ville en 1553, et plus tard nommé juge-maje de Savoie et conseiller d'Etat du Duc de Savoie.

Jean Christin du Four, arrière-arrière petit-fils de Guillaume, fit des preuves de noblesse par-devant un commissaire, délégué par le Sénat de Savoie (Petit in-4°, 134 pages, Chambéry, chez M. F. Gorrin, seul imprimeur de Sa Majesté en Savoie, 1779).

Cette précieuse plaquette (Bibl. Thuyset), dans laquelle sont relatés et vérifiés tous les titres appuyant la généalogie de la famille, à dater de sa venue en Savoie, ne nous laisse aucune difficulté : c'est d'après ce travail que nous établissons d'emblée notre généalogie, quoique nous eussions pu l'appuyer presque entièrement sur des titres trouvés dans plusieurs archives, sans compter les miennes.

Pour ce qui est de l'origine, le Sénat, ayant égard aux conclusions de l'Avocat général, déclara dans son arrêt « qu'avant l'an 1500, plusieurs du nom du Four étaient qualifiés de « nobles dans le royaume de France, et que ledit Guillaume et ses descendants ont les mêmes « armoiries que N° Jean du Four, Capitoul de la ville de Toulouse en 1499 ». Mais le rapporteur avait été plus explicite. Dans son procès-verbal, il déclare qu'il a été établi « que Guillaume Du Four... qui étoit venu s'établir en cette ville » (de Chambéry) « pendant que le « Pais étoit occupé par le Roi Très-Chrétien François I<sup>er</sup>, étoit noble de race, aiant été considéré noble lors de ses Lettres de Doctorat du 14 octobre 1545, données à l'Université de

(Voir la suite du texte au folio 16).

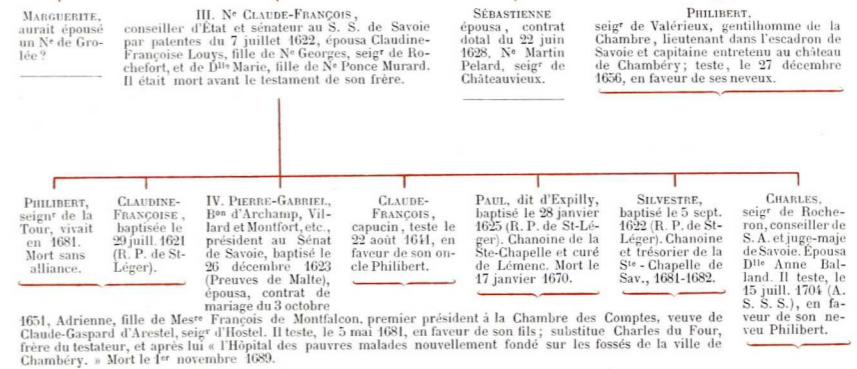


?

I. N° GUILLAUME DU FOUR, venu en Savoie pendant l'occupation française, docteur de l'Université de Valence, Lettres du 14 octobre 1545. Élu premier syndic de Chambéry, le 23 novembre 1553. Se fixa en Savoie où il acquit les biens de Mérande. Fut nommé conseiller d'Etat et juge-maje de Savoie. Il épousa Françoise-Melchiotte de Maillans, fille de Claude, seigr<sup>r</sup> d'Anglefort, et de Françoise de Lambert. Il testa, le 15 février 1573, et prêta hommage noble en 1576.

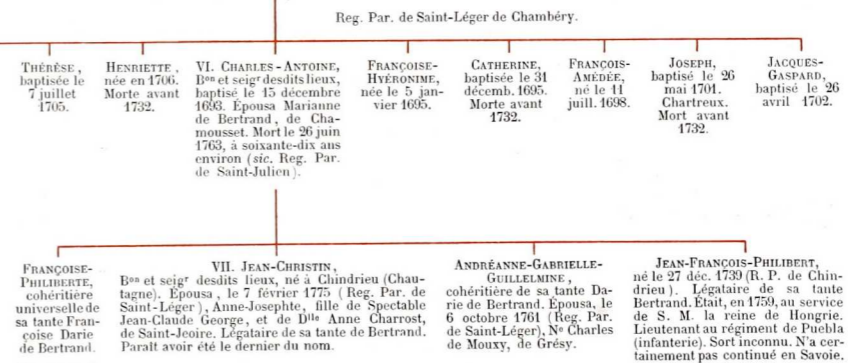
II. N° CHARLES-BALTHAZARD, gentilhomme de bouche, conseiller d'Etat et chev<sup>r</sup> d'honneur à la Souveraine Chambre des Comptes (1589). Épousa, le 12 février 1586, Claudine-Sébastienne, fille d'Antoine de Seyssel, et de Marie de Lucinge, veuve de Gérard de Loche, seigr<sup>r</sup> de Servoz (qu'elle avait épousé, contrat dotal du 4 mars 1582). Il testa, le 15 juin 1623; elle, le 6 juillet 1624. Il accompagna le Duc de Savoie à Milan et Paris, en 1599.

FRANÇOISE-MELCHOTTE. Ép. : 1<sup>o</sup> contrat dotal du 12 fév. 1581, N° Claude Baland; 2<sup>o</sup> contrat dotal du 24 fév. 1591, N° René Chabod, seigr<sup>r</sup> d'Aiguebelette.



V. PHILIBERT DU FOUR, B<sup>ne</sup> et seigr<sup>r</sup> desdits lieux, né le 10 août 1653, mort le 24 novembre 1735 (Reg. Par. de Chindrieu). Doyen des sénateurs au Souverain Sénat de Savoie, épousa, le 28 juin 1689 (Reg. Par. de Saint-Léger), Anne-Jacqueline de Milliet de Challes. Mort vers 1716, ne laissant que trois mâles survivants.

LOUISE épousa, contrat dotal du 8 septembre 1674 (Arch. Morand), le sénateur Paul, M<sup>re</sup> de Lécheraie. Elle teste aux Allues; le 31 décembre 1718, et meurt en février 1726.





« Valence, ainsi qu'il est énoncé par l'arrêt rendu par le Sénat, le 10 juin 1601 ; ayant aussi « été premier Syndic de la ville de Chambéry en 1553, fait alliance dans une famille noble, « qualifié tel dans les contrats qu'il a passés, possédé des fiefs nobles et prêté hommage « noble en 1576, à Son Altesse Royale Emmanuel-Philibert : que d'ailleurs il conçoit que la « Maison Dufour étoit d'ancienne noblesse, il y a plus de 340 ans ; et notamment qu'il y a « eu plusieurs Particuliers de ce nom qui ont été Capitouls de la ville de Toulouse : charge « qui a rendu de tout tems ceux qui en sont pourvus et leurs descendans, jouissant des « prééminences, prérogatives et tous autres avantages dont les Nobles d'extraction et de « parenté on pût et dû jouir selon les Édits. » Ici sont cités N° Jean Dufour, Capitoul en 1441 : autre N° Jean Dufour, Capitoul en 1499. « Et si bien par rapport au laps de tems egarement « et perte de partie des Registres publics et de titres de famille dans les provinces de Lan- « guedoc et d'Auvergne... il ne peut établir concluevement qu'il est descendant dudit « N° Jean Dufour, qui a été Capitoul en 1499, cependant les indices les plus légitimes et les « présomptions les plus fortes concourent à l'établir, d'autant que ledit Guillaume étoit ori- « ginaire du même royaume, qu'il a toujours eu, de même que ses descendans, les mêmes « Armes... telles qu'elles sont peintes dans les Registres de la ville de Toulouse, comme « conste du Certificat donné le 16 avril dernier par les Capitouls de ladite ville : qu'il a été « reconnu, et son père pour être de la noble Maison Dufour par les chefs de la branche « d'Auvergne, ainsi que par déclaration du seigr Dufour de Pradt (1), le 14 mai dernier, en « présence de trois gentilshommes : que ladite Maison Dufour a produit plusieurs branches « dispersées en diverses provinces de France et dans les autres États, etc., etc... Et auroit con- « clu qu'il plût au Sénat déclarer la descendance portée par l'arbre généalogique joint à ladite « requête, être vraie et légitimement établie par les titres narrés dans le procès-verbal... et « qu'il est descendant de N° Guillaume Dufour, qui étoit d'extraction noble, etc., etc. »

Cette famille, dont plusieurs membres ont figuré dans nos cours souveraines, s'est éteinte avant la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

(1) Haut et puissant seigr Barthélemy Dufour, B<sup>ns</sup> de Pradt, chev<sup>r</sup> de Saint-Louis, etc., qui fait cette déclaration, dit qu'il en a connaissance par les mémoires de sa Maison, par une tradition existant dans sa famille, « l'aiant appris notamment de feu M. son « père, brigadier des armées de S. M. T. C., gouverneur de Chambéry et commandant en Savoye dans la guerre de la succession « d'Espagne, qui l'avoit appris de sa famille et reconnu la famille Dufour de Valérieux, de Merande de Savoye, pour être de son « agnation ». Le B<sup>ns</sup> de Pradt, d'Auvergne, donnoit pour auteur de sa branche, Pierre Dufour, chancelier de Marie de Boulogne, comtesse de la Tour-d'Auvergne, et disoit que c'étoit le premier qui s'y est allé établir.

**FOUR (DU)** D'ÉVIAN. — Voir au SUPPLÉMENT.

**FOUR (DU)** DE SAINT-JULIEN. — Voir au SUPPLÉMENT.

**FOURNIER.** — Voir FORNIER.

**FOURRIER.** — Voir FORRIER.

## FRASSE (DE LA). — EN LATIN : DE FRACIA.

SEIGNEURS DE LA FRASSE EN FAUCIGNY,  
DE FERNEX AU PAYS DE GEX, DE MONS EN SEMINE, COSEIGNEURS DE LA VAL DES CLETS.



*P. d'or à l'ours rampant de sable (BESSON).*

Le même auteur donne pour variante : *d'argent à l'ours rampant de sable contre une ente alaisée de sinople, fichée sur une champagne du même.*

On trouve aussi : *d'argent au bouc de sable saillant contre une ente de sinople sur un mont d'une pointe de même.*

J'aime à supposer que la première version héraldique est la véritable ; à coup sûr c'est la plus ancienne.



FAMILLE connue en Faucigny dès le XII<sup>e</sup> siècle. Deux localités en portent le nom, l'une près de Chamonix, l'autre près de Scionzier ; je parle des plus connues, car le nom de la Frasse est assez répandu en nos contrées. Je ne saurais donner précisément l'origine, ni même le lien commun qui a existé entre les deux rameaux dont je vais m'occuper. Ils portaient tous deux les mêmes armes, quoiqu'il soit bien difficile de déterminer si les variantes indiquées plus haut sont des brisures ou de mauvaises interprétations. Je n'entends pas affirmer non plus que ces rameaux descendent des anciens nobles de la Frasse que je n'ai pu classer : il y a pu avoir interruption et reprise de nom, ainsi l'on trouve des la Frasse dits du Cugnion à Saint-Nicolas-de-Véroce, qui sont de noblesse assez douteuse ou entachée d'illégitimité. Mais la parité des noms de baptême, le voisinage des lieux où ils demeuraient et ce que l'on sait de la presque identité des armes connues, permet au moins de l'admettre, ne fût-ce que jusqu'à preuve contraire.

Feu M. le notaire Bonnefoy, très versé dans l'histoire des familles nobles du Faucigny, m'a communiqué dans le temps un grand nombre d'analyses d'actes sur les la Frasse et tout ce qu'il avait trouvé sur eux. C'est aux recherches de ce patient investigateur que je dois la plus grande partie de ce que je publie ici.

*[Suit la généalogie.]*



Nobles de la Frasse non classés :

- 1149. WILLELME, moine d'Hautecombe (Regeste Genevois).
- 1178. GUILLAUME, chevalier,
- 1185. GUY DE LA FRASSE,
- 1202. GUILLAUME, chevalier, } sont fidéjusseurs ou témoins en des actes pour le C<sup>te</sup> de Genevois ou le Sire de Faucigny
- 1208. ROBERT, } (Voir Regeste Genevois).
- 1225-1229. ROBERT,
- 1257. PIERRE, chevalier,
- 1293. ROLET, fils de Pierre de la Frasse, chevalier, témoin à Chamonix (Cartulaire).
- 1295. JEAN DE LA FRASSE, damoiseau, témoin à Sallanche (Arch. Thuysset).
- 1299. LÉONE, abbesse de Bonlieu.
- ÉMERAUDE DE LA FRASSE, maîtresse de Guillaume III, Comte de Genève, d'où seraient issues les familles de Genève-Lullin et Genève-Boringe. Citée pour mémoire : elle nous est inconnue, et la qualification de dame de Montjoye nous paraît dénuée de toute possibilité (Voir GENÈVE, n° 67).
- 1308. RODOLPHE DE LA FRASSE, damoiseau, fidéjusseur, contrat dotal Menthon-Châtel (Arch. Thuysset).
- 1310. BRUNET et RICHARD DE LA FRASSE, témoins à Sallanche le 8 des kalendes de juin (*Ibid.*).
- 1330. N° ANTOINE DE LA FRASSE, témoin ; N° FRANÇOIS, COLOMB et PERRET DE LA FRASSE, fidéjusseurs au contrat dotal Menthon-Chissé (*Ibid.*).
- THOMAS, religieux à Saint-Jorioz (Mss. Besson).
- 1341. AYMNET, fils de feu Jean de la Frasse, reçoit reconnaissance des biens féodaux qu'il tient en Faucigny du C<sup>te</sup> de Savoie (Arch. de Cour).
- 1343. N° ROLET DE LA FRASSE, témoin, testament Margueronne de Châtel (*Ibid.*).

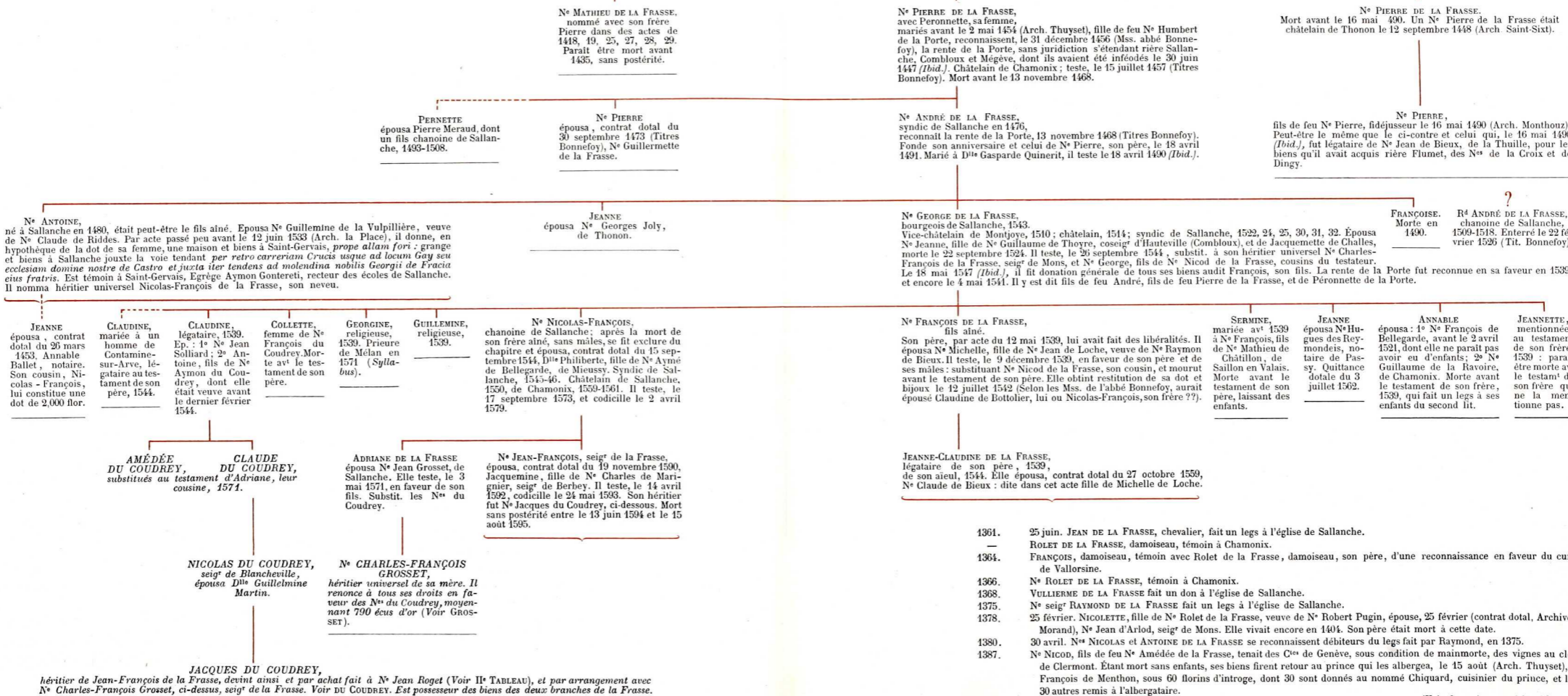
(Voir continuation au folio 19.)

TABLEAU I.

(Voir les précédents au folio 18.)

- 1347. PÉRONET DE LA FRASSE, damoiseau. Mort avant cette date. Avait épousé Jacquemette de la Frasse (*sic*), laquelle teste, le 3 août 1347 (Arch. de Genève), voulant être enterrée dans l'église des Frères-Mineurs de Genève avec Guillaume, son feu fils, dans la sépulture *itorum de Fracia*. Elle nomme héritière universelle sa fille Françoise, femme de Jacquemet de la Croix, et Humbert de la Croix, leur fils. Nomme exécuteurs testamentaires Jean de la Frasse, chev<sup>r</sup>, Mes<sup>rs</sup> Guigon Robert *fratrem suum*, Hugues Vagnard et Pierre de Boège, damoiseaux.
- 1352. PERRET DE LA FRASSE, damoiseau, reconnaît devoir au Chapitre de Sallanche, par an, *unam octanam gramalliorum* (noix) ad mensuram Sallanchie.
- MERMET DE LA FRASSE, débiteur du Chapitre de Sallanche.
- 1355. FALQUET DE LA FRASSE, damoiseau, était, le 13 novembre (Arch. Thorens), marié à Jeanne, fille de feu N° Péronet Richard.
- 1358. N° ROLET DE LA FRASSE, témoin à Sallanche le 12 mars (*Ibid.*).
- 135 ? ... N° RAMUS DE LA FRASSE, de Domancy, par son testament a fait un legs à N° Nicolette de Lucinge, sa femme. Celle-ci veuve, par son testament du 29 juin 1372, lègue à l'église de Domancy des biens à elle assurés pour sa dot indivis avec N° Louis et Antoine, ses enfants, et dudit feu Ramus. N° Antoine susdit alberge ces terres, le 3 novembre 1376, et dans son testament du 30 avril 1380, fit un legs de biens à Chissé, à ladite église. Tous les biens dudit N° Antoine « occasionne manus mortue secundum consuetudinem dicti loci » ont été échutés et commis à Pierre, C<sup>te</sup> de Genevois ; ledit N° Antoine mourut dans un voyage à Rome, n'ayant pas laissé d'enfants, avant le 15 août 1385, jour où le C<sup>te</sup> Pierre (Arch. Thuysset) donne ces biens à Mes<sup>rs</sup> François de Menthon, chev<sup>r</sup>, à cause des services par lui rendus audit C<sup>te</sup>, audit voyage de Rome : Menthon, moyennant une pension annuelle de 10 sols, règle, le 5 août 1425 (Arch. Thuysset), les prétentions qu'avait sur ces biens le curé de ladite église de Saint-André de Domancy.

(Voir suite ci-dessous.)

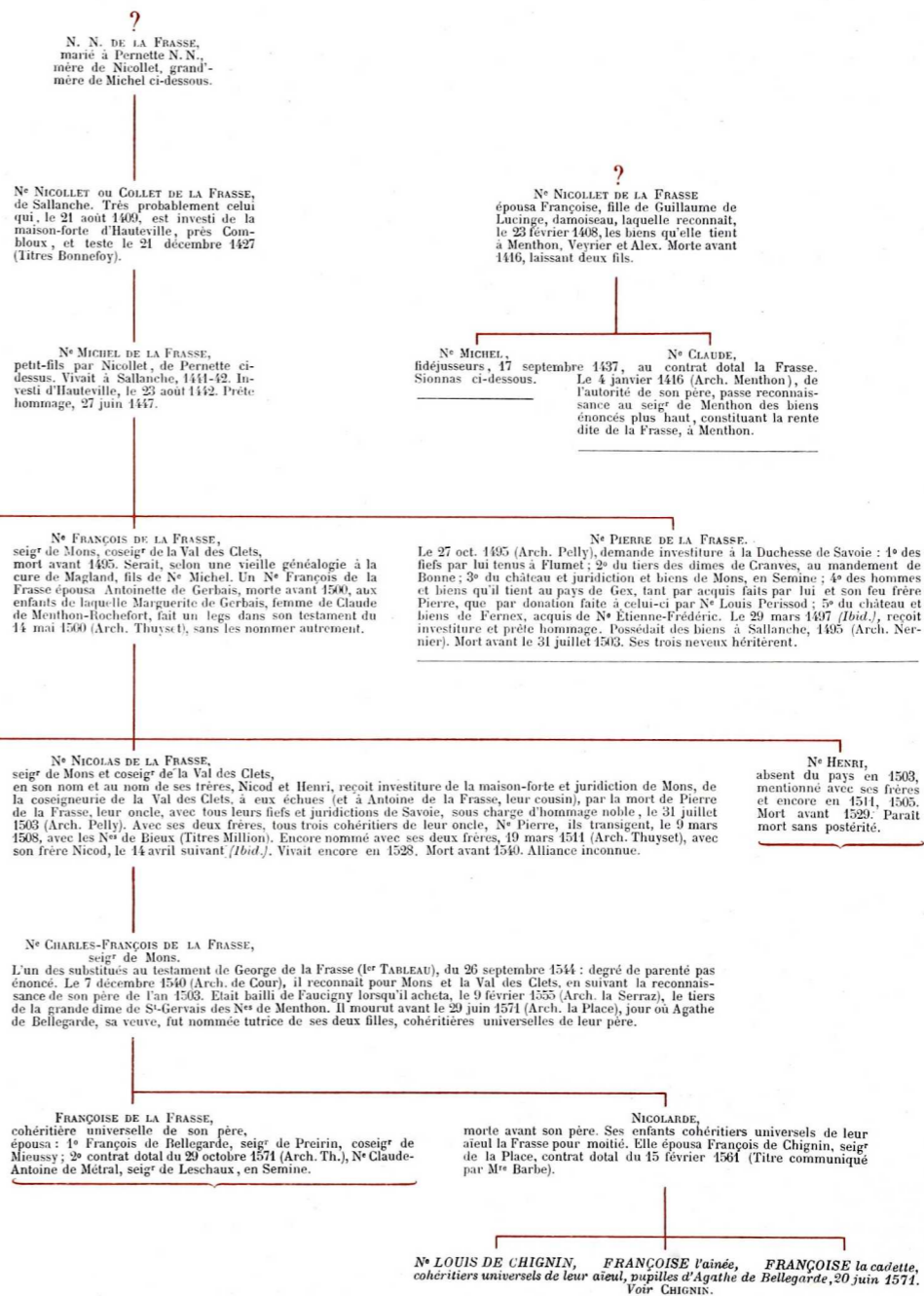
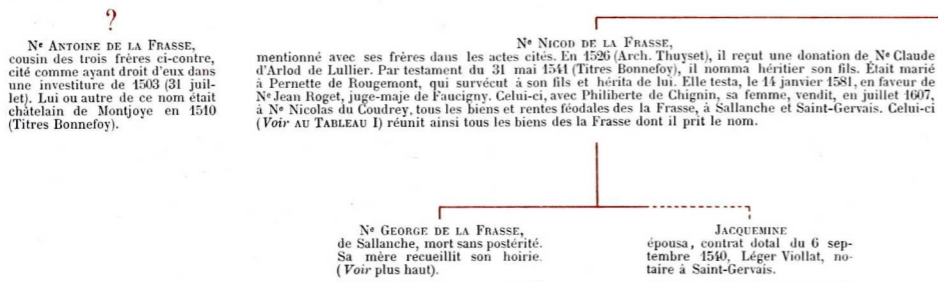


(Voir la suite au folio 20.)



1395. MATHIEU, FRANÇOIS et JACQUES DE LA FRASSE (ce dernier fils d'Étienne), sont fidéjusseurs au contrat dotal Menthon-Lucinge.
1396. FRANÇOIS *FRACIA* (sic), d'Ayme, clerc d'Ayme, fils de Nicollet de la Frasse, damoiseau, est témoin à Genève le 3 juin (Arch. Menthon).
1398. 15 janvier. FRANÇOIS DE LA FRASSE, un des gentilshommes cautions de Gérard d'Estavayé dans son combat avec Othon de Grandson (Guichenon, I, 447).
- 10 mars. N° François de la Frasse, fils de feu N° Rolet, teste (Arch. de Genève), nommant héritier universel N° Nicod, son frère. Substituant Mermet de Villier et Humbert d'Hamilly, damoiseaux, qu'il nomme ses exécuteurs testamentaires.
1405. 23 novembre. GUILLAUME et HUGONET, fils illégitimes de N° Raymond de la Frasse, dit du Cugnon, hommes taillables de N° Nicollet de la Frasse, étaient débiteurs d'une rente au Chapitre de Sallanche. Guillaume paraît avoir été père d'un Collet que l'on identifie sans aucune preuve avec Nicollet, chef de la branche portée en ce Tableau.
- 23 novembre. HENRI, fils de François de la Frasse, débiteur d'une rente au Chapitre de Sallanche, à la place de N° Nicollet de la Frasse.
1408. AGNÈS DE LA FRASSE, femme de N° Pierre de Ferrières, teste le 16 novembre (Mss. Besson). Vent être enterrée dans le tombeau d'Aymonette de la Frasse.
1409. NICOLET, fils de Rolet de la Frasse, damoiseau, est investi, le 21 août (Arch. de Cour), de la maison-forte d'Hauteville et d'une autre située dans le voisinage, au mandement de Sallanche, et des biens qu'il tient aux châtellenies de Flumet et Montjoye (Saint-Gervais).
- 1425-1433. N° NICOD DE LA FRASSE vivait avec Catherine, fille de Nicolet de Saint-Germain, damoiseau de Genève, sa femme, veuve de N° François de Faverges (Galiffe, II, 101). (Voir l'article de 1440.)
1425. JEAN DE LA FRASSE, chev<sup>e</sup>, dit dans un acte du 28 novembre, fils de N° Raymond de la Frasse.
1430. CATHERINE DE LA FRASSE, religieuse à Mélan (*Syllabus*).
- NICOLET et PIERRE DE LA FRASSE sont parmi les gentilshommes du Faucigny qui prêtent hommage à Amédée VIII (Capré, 162).
1434. N° homme PIERRE DE LA FRASSE, châtelain d'Allinges et Thonon, 11 juillet (Arch. Thuysset).
1437. N° ANTOINE, fils de N° seig<sup>r</sup> Aymon de la Frasse, d'Ayme en Tarentaise (Voir articles 1396, 1517, 1571, 1653, 1675), épousa, par contrat dotal du 17 décembre (Arch. Thorens), D<sup>ne</sup> Michelle de Siomnas.
1439. N° FRANÇOIS DE LA FRASSE teste le 9 décembre.
1440. N° PIERRE, MATHIEU, MARIE et GUILLEMETTE vivaient à cette date. Enfants de N° Claude de la Frasse et de Claudine de Faverges, fille du premier lit de Catherine de Saint-Germain (Voir 1425), avec N° François de Faverges (Galiffe, II, 102).
1441. MARGUERITE DE LA FRASSE, prieure de Mélan (*Syllabus*).
1447. N° ANTOINE DE LA FRASSE, fidéjusseur au contrat dotal Gilly-Rivoire (Arch. Savoiron).
1451. — — — mandataire de François de Gilly (*Ibid.*).
1460. PERCEVAUDE DE LA FRASSE épousa, par contrat dotal du 14 septembre, N° Hugues de Mascot.
1466. N° CLAUDE DE LA FRASSE, habitant Menthon, témoin à Annecy, 4 février (Titres Million).
- N° CLAUDE DE LA FRASSE, teste le 18 septembre, mort avant 1483. Eut pour enfants Pierre (dont étaient héritiers, 1508, Nicod, Nicolet et Henri de la Frasse, frères, ci-dessous), et probablement Marie, qui épousa Pierre de Bieux.

(Voir la suite au folio 22.)



(Voir les précédents, folio 20.)

1471. HENRIETTE, religieuse à Mélan.  
 1481. N<sup>e</sup> PIERRE DE LA FRASSE, neveu de Pierre de la Frasse, qui avait acquis cette terre, possédait Fernex (Galiffe, II, 167).  
 Probablement le même mentionné par le même auteur (*Ibid.*, 183) qui avait reconnu Fernex, qualifié de Noble et Puissant coseig<sup>r</sup> de la Val-des-Clets, mentionné dans une reconnaissance du 11 décembre 1532, comme ayant précédemment reconnu.  
 N. B. — Peut-être pourrait-on ajouter à Michel (Généalogie page 21), un frère du nom de Pierre, à moins que cette mention de neveu ne résulte d'une inadvertance.  
 1483. N<sup>e</sup> PIERRE DE LA FRASSE, coseig<sup>r</sup> de la Val-des-Clets, en vertu d'une reconnaissance passée par N<sup>e</sup> Nicod (Voir art. 1425, 1433) de la Frasse au nom de Catherine de Saint-Germain, sa femme, reconnaît, le 28 janvier (*Sommaire des Fiefs*), tenir en augmentation d'autres fiefs du Prince Jannus, des droits sur la moitié de la foire de Thône et sur la maison de la Halle.  
 1499. N<sup>e</sup> PIERRE, fils de N<sup>e</sup> Pierre de la Frasse, seig<sup>r</sup> de Mons, reconnaît, le 17 juillet (*Sommaire des Fiefs*), tenir de son père qui l'avait reconnu en 1413 et 1438, et le tenait par donation à lui faite par Jeanne d'Arloù, et en vertu d'un échange avec les N<sup>e</sup>s de Châtillon, le château, seigneurie et terre de Mons, avec fiefs, rentes, etc.  
 N. B. — Ces deux articles concernent évidemment le tableau précédent, mais je ne peux les faire concorder avec les autres faits qui m'ont servi à l'établir. Voir N. B. à la fin de l'article 1481.  
 1501. GEORGINE DE LA FRASSE, prieure de Mélan, morte cette année (*Syllabus*).  
 1517. N<sup>e</sup>s MICHEL et GEORGES DE LA FRASSE possédaient un fief à Ayme (Titres Million). Possédé plus tard par les N<sup>e</sup>s du Maney.  
 1533. N<sup>e</sup> NICOD DE LA FRASSE. *Sigillifer laudum et venditionum, baronic Faucignias* (Titres Bonnefoy).  
 1571. N<sup>e</sup> BARTHELEMY, fils de feu N<sup>e</sup> George de la Frasse, d'Ayme en Tarentaise, épousa, par contrat du 17 août (Arch. Thuysset), D<sup>lle</sup> Charlotte, fille de N<sup>e</sup> Louis du Clos, seig<sup>r</sup> de la Martinière, du mandement d'Yenne.  
 1615. Longtemps avant. CLAUDINE DE LA FRASSE, deuxième femme de N<sup>e</sup> Mermet de Riddes, enterrée avec lui dans l'église de Mègeve. Dit dans le testament d'Antoine-Gaspard de Riddes, son petits-fils.  
 1644. Mes<sup>rs</sup> GEORGE DE LA FRASSE, curé de Mègeve, mort peu avant le 26 août (Arch. Thuysset).  
 1653. N<sup>e</sup> MAURICE DE LA FRASSE, patron d'une chapelle à Ayme (Titres Million).  
 1675. N<sup>e</sup> JEANNE-MARIE DE LA FRASSE, enterrée à Ayme, le 3 janvier (*Ibid.*).  
 N. B. — Ces deux derniers articles se rapportent probablement à la famille du Maney, de la ville d'Ayme en Tarentaise.

---

FRENEY, FRENOY. — Voir FRESNEY, FRESNOY.

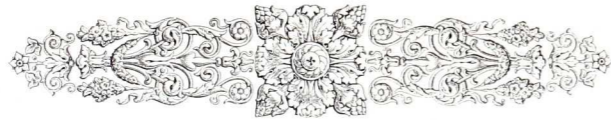
---

FRESNE (DU). — Voir au SUPPLÉMENT.

---

FRESNES (DES). — Voir au SUPPLÉMENT.

---



## FRESNEY (DU)

SEIGNEURS DU FRESNEY, DU CHATELET, HAUTETOUR, MONTREYNAUD, DE LA BROSSÉ,  
 DE LAUDES, SAINT-LAURENT DE LA COTE, BARONS DE SAINT-ANGE.



P. écartelé de FAUCIGNY (pallé d'or et de gueules de six pièces) et de gueules au frêne d'or qui est de FRESNEY. — Devise (moderne) : FORT A ROMPRE.

**D**eux vieilles familles de ce nom ont existé en Faucigny, connues indistinctement en latin sous le nom de *Freyneto* ou de *Frayneto*, et en français très variable Freiney, Freynay, Frenet, Freney, Fresney, etc., et du Fresnoy, Freney et même du Fresnoir (1). Je classe ces deux familles qui ne paraissent pas avoir une origine commune, la première dont je m'occupe ici sous le nom de Fresney, la seconde sous le nom de Fresnoy, qui est de beaucoup la plus considérable. (Voir FRESNOY.)

Les Fresney se disant anciens nobles et de genre *Fucigniaci* obtinrent, le 22 avril 1328, du dauphin Humbert, des patentes reconnaissant cette descendance et les exemptant des tailles et subsides. Malheureusement il n'est pas dit comment ils pouvaient descendre de la dynastie princière de Faucigny : on est donc induit à supposer que c'était d'une façon illégitime. Quelques membres de cette famille se qualifiaient au xvii<sup>e</sup> siècle de Faucigny, dits du Fresney : il est certain que tout en écartelant de Faucigny, un grand nombre d'autres exerçaient l'art du notariat encore au xvi<sup>e</sup> siècle. En définitive jusqu'à cette époque, sauf leur origine (?), leur noblesse municipale se distingue à peine de cette noblesse douteuse qui pullulait *per fas et nefas* aux mandements de Sallanche et de Montjoye.

Possesseurs de maisons-fortes et rentes féodales, ils n'eurent point de fiefs proprement dits, sauf au xviii<sup>e</sup> siècle par héritage des Villier Saint-Ange.

La famille, divisée en plusieurs branches, est complètement éteinte. Les deux personnages les plus considérables qu'elle a produits sont Sébastien, premier président de la Chambre des Comptes, et Joseph-Marie, B<sup>on</sup> de Saint-Ange, président au Souverain Sénat de Savoie.

(Suit la généalogie.)

(1) Je ne fais pas mention de l'orthographe vicieuse *Dufreney* ou *Dufresney* ou *Dufresnoy*.



(1) Elle était sœur de N° C<sup>o</sup> Aimé Franco, auquel elle admodia, comme tutrice de ses enfants, le 40 mai 1588, un grangeage à Saint-Gervais. Elle était remariée avec Richard Delépine avant 1603, et vivait encore, lors de la confection de l'inventaire, 1617.

(2) Dans son testament, il avait substitué N° Jean-Baptiste du Fresney, son cousin, à Hélène-Melchiotte du Fresney, sa femme (du testateur). Elle fit dresser l'inventaire solennel de l'hoirie de son mari en 1617: les titres qui y sont énoncés en foule n'ont beaucoup aidé pour la généalogie. Parmi les objets inventoriés, figure le portrait du défunt « armé jusques aux cuisses avec le millénaire de 1613, etatis sous treutement ». Ils avaient acheté, le 12 mars 1603, moyennant 1,500 écus d'or d'Italie, la maison-forte du Châtelet de la Croix dudit N° Jean-Baptiste du Fresney. L'inventaire (Arch. Thuysset) fut dressé en novembre 1618.

(3) On trouve aux mêmes registres de Saint-Félix, la mort de N. N. du Fresney, veuve de N° Janus d'Oncieu.

(4) Il faut peut-être attribuer à cette famille, et non aux N° du Fresney, le fragment suivant: Rodolphe de Freyneto, qui fut père de Bosson de Freyneto. Ce dernier, père de Rolet de Freyneto, qui reconnut, le 13 octobre 1501 (Titres Bonnefoy), tenir du domaine direct de l'église de Sallanche des biens y désignés. Ils sont ou ne sont pas qualifiés nobles, ainsi que d'innombrables du Fresney que je trouve à Sallanche et environs. Je renonce à publier les noms, me bornant à ce qui paraît rentrer dans le cadre de mon ouvrage.

PIERRE-AMÉDÉE DU FRESNEY, marié à Nicolette, fille de Nicod de la Vy (Un N° Pierre du Fresney teste, le 11 décembre 1421 (Inventaire Fresney).

JEAN, crée une rente en faveur du chapitre de Sallanche, 28 mai 1435. (Fragment des Titres Bonnefoy).

MARGUERITE, femme de N° Amédée de Cupellin, 1419.

JACQUEMOT DU FRESNEY, aurait passé avec son frère Pierre reconnaissance en faveur d'Amédée, duc de Savoie, le 31 juillet 1424, mentionnant les privilèges delphinaux à eux accordés. Serait mort sans lignée.

PIERRE le cadet, serait mort sans lignée.

NICOD, 4<sup>es</sup> fils (Notaire, 1486). En son nom et comme tuteur de son neveu Pierre, fils de feu François, procéda aux partages avec ses frères, les 3 et 18 juillet 1487 (Arch. la Place et Bonnefoy). Figure dans un laod du 9 mars 1514 (Arch. Thuysset), avec son fils Jean. Il possédait apud Freyneto la maison neuve de Freyneto.

FRANÇOIS, 5<sup>es</sup> fils. Voir son article et sa descendance au TABLEAU II.

CLAUDE, 2<sup>es</sup> fils, partage avec ses frères et Pierre, 1487. Peut être le Claude, fils de Pierre, qui était marié en 1482 à Péronnette, fille d'Hambert d'Orsin, notaire. Mort sans lignée.

JEAN DU FRESNEY achète des biens au Fresney, le 31 juillet 1512, que posséda plus tard son fils (Invent. La Serraz). Est probablement, selon M. Bonnefoy, celui qui épousa Anne, fille de N° Aymon du Coudrey, et mourut avant 1526.

FRANÇOIS, notaire (1533), mort avant 1539, se constitua, le 28 mai 1525 (Titres Bonnefoy), débiteur du curé de Sallanche, d'une rente dont furent débitrices Guillemette et Louise, ses filles et héritières.

ANDRÉ, Mort sans lignée.

JEAN, né en 1510, épousa: 1<sup>o</sup> D<sup>lle</sup> Françoise, fille de N° Guillaume Puenet, qui teste, le 21 décembre 1550 (Inventaire La Serraz); 2<sup>o</sup> D<sup>lle</sup> Mye Franc ou Francoz. Il teste, le 1<sup>er</sup> juin 1578. Elle se remaria à N° Richard Delépine ou de Lépine, notaire (1).

NICOLARDE épousa, contrat dotal du 14 janv. 1535, Egrège Nicolas Puenet (Titres Bonnefoy).

SÉBASTIEN, curé de Marcellaz, 1573 (Arch. Thuysset), curé de Saint-Nicolas-de-Véroce, 1561, protonotaire apostolique, 1579. Nommé dans une reconnaissance de cette année avec ses deux frères, Nicolas et Jean.

JACQUEMINE épousa, avant 1605, N° Jacques de Chissé, de Fillinges. Elle teste le 30 décembre 1609 (Arch. La Serraz).

NICOLAS, seigneur de Montreynaud, frère de son père. Son parrain, N° Richard Delépine, ci-dessus, le logeait et réclame une indemnité lors de l'inventaire.

JEAN-JACQUES, seigneur de Châtelet (2), capitaine d'une compagnie d'infanterie dans le régiment du B<sup>ou</sup> de Thorens. Teste, le 5 mai 1617, en faveur de Hélène-Melchiotte (ci-contre) du Fresney, et meurt peu de mois après, en Piémont, au service de S. A., vers la fin d'août, nommant héritière universelle ladite Hélène, sa femme.

JEANNE, veuve de N° François Fauge de St-Félix, lors du testament de son frère.

ÉTIENNETTE épousa, en novembre 1609, N° Guillaume de Riddes. Elle teste, le 10 novembre 1610, en faveur de son frère et de sa mère.

PERNETTE épousa: 1<sup>o</sup> contrat dotal du 29 novembre 1592, N° Jacques Ausanay; 2<sup>o</sup> N° Jacques de Vallon, dont elle était veuve avant le 20 juin 1600 (Arch. Morand).

RICHARD, âgé de quatre ans environ lors de la mort de son père. Son parrain, N° Richard Delépine, ci-dessus, le logeait et réclame une indemnité lors de l'inventaire.

CHARLES-ANTOINE, curé de Passy, chanoine de Genève. Prévôt du vénérable chapitre de Sallanche, enterré le 8 décembre 1658 (R. P. de St-Martin).

PÉTRONILLE, baptisée le 27 avril 1607 (Saint-Gervais), épousa N° Pierre-Antoine de la Ravoire, contrat dotal du 26 février 1626. Elle teste, le 6 juin 1644. Morte le 2 août 1664.

GUILLERMINNE, vivait 1643-1659.

FRANÇOISE-MADELEINE, contrat d'entrée en religion aux Ursulines de Sallanche, du 27 avril 1666 (Arch. Savoiron).

JEANNE-ANTONIE, baptisée le 24 août 1640.

LOUISE-FRANÇOISE, baptisée le 26 février 1646. Morte avant 1671.

FRANÇOIS-NICOLAS, seigneur de Châtelet, baptisé le 3 décembre 1642, épousa Françoise, fille de N° Henri-François de Bieux. Mort le 20 mars 1687, à quarante-cinq ans (sic).

ANNE-FRANÇOISE, baptisée le 21 mars 1685. Morte le 7 janvier 1702.

JEAN-FRANÇOIS, baptisé le 19 août 1683. Mort à vingt jours.

ANNE-JOSEPHITE, née le 1<sup>er</sup> février 1715.

LOUISE-ANTOINETTE, née le 1<sup>er</sup> septembre 1712.

NICOLAS DU FRESNEY, du Châtelet, épousa, le 13 juillet 1765 (Reg. Par. de Passy), Dominique Arinasso, de Turin.

NICOLARDE.

TABLEAU I.

BERTRAND DU FRESNEY (4) obtint du dauphin Humbert II, le 22 avril 1328 (Titres Bonnefoy), déclaration que lui et les siens sont anciens nobles et de genere Fuciignaci, les dispensant de tailles et de subsides qu'ils ne doivent que selon leur volonté. Selon de vieux mémoires, il avait obtenu d'Hugues, dauphin, abergement des eaux aboutissant au village du Fresney et permission de construire sur ces eaux des artifices de toute nature, par lettres du 3 septembre 1315. Je n'ai pas la preuve qu'il soit père de Nicod.

NICOD DU FRESNEY. Selon de vieux mémoires serait fils de Bertrand et père des deux fils ci-dessous. Pas d'autres preuves. Selon ces mémoires, il aurait obtenu du C<sup>o</sup> Vers confirmation des privilèges ci-dessus, et notamment de porter les armes de Faucigny.

AMÉDÉE DU FRESNEY, mort avant 1468? Selon de vieux mémoires, serait père des deux fils nommés ci-dessous. Un Amédée fut certainement père d'un Pierre: on peut admettre que ce sont ceux-ci.

PIERRE DU FRESNEY, fils de feu N° Amédée, passe reconnaissance en faveur de Janus, C<sup>o</sup> de Savoie, le 6 août 1468 (Inventaire Fresney, Arch. la Serraz), contenant attestation du Dauphin (1328) en faveur des N° du Fresney. Selon les vieux mémoires plus haut indiqués, il serait le père de Pierre l'aîné et Pierre le cadet, auxquels on attribue la reconnaissance de 1468.

PIERRE l'aîné, DU FRESNEY. Voir ci-dessus. Aurait passé la reconnaissance du 6 août 1468, avec son frère Pierre le cadet. Il aurait testé le 6 juillet 1486. Si son ascendance est incertaine ou non prouvée avec des versions confuses et contradictoires, sa descendance est connue par des actes et par les preuves de 1723, pour une des branches. Marquée en doubles traits. Mort avant le 18 juillet 1487.

PIERRE DU FRESNEY devait être l'aîné. Partage avec ses frères et Pierre, son neveu (fils de feu François), les 3 et 18 juillet 1487 (Inventaire Fresney, Arch. la Serraz).

JEAN, 3<sup>es</sup> fils, partage avec ses frères et Pierre, son neveu, fils de François, le 18 juillet 1487. Alliance inconnue avec D<sup>lle</sup> Marie N. N. Mort avant 1530.

N° NICOLAS. Un N° Nicolas, fils de feu N° Pierre du Fresney, venant en partie en Angleterre, contre, le 30 juillet 1512 (Titres Bonnefoy).

GEOFFROY. Selon une vieille généalogie, le transmit son bien à son fils, contre, le 30 juillet 1512 (Titres Bonnefoy).

NICOLAS, capitaine de Miolans. Mort avant 1576. Est peut-être le Nicolas dont était veuve, en 1605, D<sup>lle</sup> Pétronille N. N. Il partage l'hoirie paternelle avec Rodolphe, le 30 juillet 1533 (Arch. Thuysset).

ROUX, ROULPH, RAOUL ou RODOLPHE. Voir son article et sa descendance au TABLEAU III.

NICOLAS, seigneur du Châtelet, paroisse de Saint-Gervais, châtelain de Montjoye en 1587. Le 5 septembre 1594 (Titres Bonnefoy), il passe reconnaissance pour ses biens au Fresney, à cause du mandement de Montjoye en suivant la reconnaissance de feu Nicolas son père, et Roulph, son frère, tous deux fils de feu N° Jean, qui était fils de feu N° Pierre.

JEAN-BAPTISTE, seigneur de la Comtesse (maison-forte de Saint-Gervais), du Châtelet (Id.) et de Saint-Laurent-de-la-Côte (Tarentaise). Teste le 20 novembre 1643. Épousa D<sup>lle</sup> Lucrèce, fille de N° Antoine du Villard, seigneur de Verdun en Tarentaise: elle teste le 12 avril 1659. Morts tous deux avant le 25 février 1660, jour où leurs fils firent leurs partages.

CLAUDINE-URBAINE épousa: 1<sup>o</sup> contrat dotal du 9 décembre 1598, N° Amé Poterlat de Samoens; 2<sup>o</sup> contrat dotal du 18 juin 1621, N° Michel Magdelain, d'Uginette, près Uguine, fils de N° Jean.

HÉLÈNE-MELCHOTTE 1<sup>o</sup> à N° Jean-Jacques du Fresney, ci-contre; 2<sup>o</sup> à N° Jean-Baptiste de Vallence, S. S. S.; 3<sup>o</sup> à N° Claude d'Oncieu. Morte veuve en 1652 (Reg. Par. de Saint-Félix).

(Registres Paroissiaux de Saint-Gervais).

LOUIS-CHARLES, seigneur de Saint-Laurent-de-la-Côte, du Châtelet, né le 24 septembre 1606, épousa, contrat dotal du 8 octobre 1638, Marguerite de Riddes, qui se maria avec N° Claude des Portes et mourut le 26 février 1639. Le 10 mars 1668 (Inventaire), il vendit la seigneurie de Saint-Laurent-de-la-Côte à N° Jean Chapel.

CHARLES-BALTHAZARD, baptisé le 28 janvier 1608. Morts avant les testaments de leurs père et mère.

NICOLARDE, baptisée le 43 janvier 1611.

JEANNE-FRANÇOISE, baptisée le 26 mars 1612.

ANNE, baptisée le 31 juillet 1613.

CLAUDE-MELCHIOR, coseigneur de la Comtesse, né le 13 mars 1620 (Reg. Par. de St-Gervais), épousa, le 23 déc. 1659, Anne-Charlotte, fille de N° Antoine-Gaspard du Tour et de Gabrielle de Viry. Il teste, le 20 octobre 1694 (Titres Bonnefoy), en faveur de Prosper-Gabriel, son petit-neveu.

JOSEPH-MARIE, baptisé le 4 décembre 1651. Mort jeune.

FRANÇOIS-MELCHIOR, baptisé le 4 nov. 1639. Mort jeune.

ANNE-CHARLOTTE, baptisée le 24 juin 1662, épousa N° Philibert de Montfalcon, 1689-1701 (Arch. Mouxy).

HENRIETTE, baptisée le 26 février 1646.

ANNE, veuve en 1694 de Balthazard Dufoug, absente du pays.

CLAUDE, fils naturel, à sa légitime.

Reg. Par. de Saint-Gervais.

PROSPER-GABRIEL, né le 27 avril 1686, seigneur du Châtelet et de la Comtesse, héritier universel de Claude-Melchior, son grand-oncle. Épousa Nicolarde, fille de N° Louis du Tour. Il mourut avant 1745.

MARIE-JOSEPH, mort âgé de quinze ans, le 6 octobre 1683.

ANNE-MARIE, baptisée (posthume) le 1<sup>er</sup> août 1687, épousa N° Joseph Grosset, de Fontanette: morte veuve le 16 août 1762.

Reg. Par. de Saint-Gervais.

JOSEPH-FRANÇOIS, né le 1<sup>er</sup> mai 1717, épousa Françoise-Christophine, fille de N° Joseph Grosset de Fontanette. Mort avant 1769.

MARIE-FRANÇOISE, née le 6 février 1719.

MARIE-FRANÇOISE, née le 4 mars 1724. Mortes toutes deux en bas âge.

GABRIELLE-VICTOIRE, née le 15 avril 1716, épousa, le 12 nov. 1754, Claude Gex (Reg. Par. de Saint-Martin).

Reg. Par. de Saint-Gervais.

JOSEPH-NICOLAS, né le 11 mai 1747, prêtre-chanoine-prévôt du chapitre de Sallanche, de 1769 à 1793.

JEAN-LOUIS-MARIN, né le 18 avril 1752. Paraît être mort jeune.



??  
N° HUGON DU FRESNEY ou du FRESNOY  
vend des hommages à Minzier, le 7 avril 1480 (Arch. Morand),  
achetés de N° Pierre de la Motte.

?  
GUICHARDET DU FRESNEY ou du FRESNOY  
et N° Péronnette, sa femme, sont en procès, 8 juin 1508, avec  
N° Louis Portier de Rumilly (ou régnait alors la peste) (Arch.  
Savoiron). Probablement le même qui fut témoin à Cruseille, en  
1499 (Arch. Nernier).

?  
JEANNE DU FRESNEY  
épousa, contrat dotal  
du 5 février 1546, N°  
Georges de Reymon-  
deys (Inventaire).

FRANÇOIS-NICOLAS  
(paraît être du 1<sup>er</sup> lit) mentionné  
avec son frère Jacques dans une  
reconnaissance du 31 décembre  
1579 (Titres Bonnefoy).

JEANNE,  
femme de N° Pierre, fils de N°  
Jean Viollet et de Jeanne de Cor-  
nillon (Mss. Besson, *Id.* Loche).  
Mère en 1701 (Reg. Par. de Sal-  
lanche.)

ADRIANE  
1<sup>re</sup> à N° Claude Berchat; 2<sup>e</sup> avant 1603 à  
N° Claude Viollet, fils de N° Jean et de  
Jeanne de Cornillon. Nommé, 1603, tuteur  
des enfants de Jacques, son beau-frère.

JEANNE-BASTIENNE,  
légataire au testa-  
ment de 1603.

CLAUDINE-BARRE,  
légataire au testament de son père. Épousa, contrat dotal du 27  
janvier 1598 (Titres Bonnefoy), N° Nicolas de la Ravoire, dont  
N° Pierre, son petit-fils, fut substitué au testament de 1663, à  
Amédée du Fresney, ci-dessous, à charge de nom et d'armes.

AMÉDÉE,  
cohéritier universel de son père. Épousa D<sup>lle</sup> Fran-  
çoise-Michelle, sœur de N° Melchior de Chissé.  
Il teste le 14 janvier 1625 (Arch. Morand), et  
meurt sans postérité.

CLAUDINE  
épousa, contrat dotal du 16 janvier 1636 (Arch.  
Morand), N° M<sup>re</sup> Charles Salueur, juge-maje de  
Savoie.

JEANNE-ALEXANDRINE,  
baptisée le 3 avril 1623 (Reg. Par. de Saint-Léger). Épousa le même jour  
que son frère (contrat dotal 6 août 1643) Prosper de Thoyre, frère de sa  
belle-sœur, seig<sup>r</sup> de Boussy, etc. Quittance dotale du 2 mars suivant.

GEORGINE-FRANÇOISE,  
baptisée le 14 avril 1651 (Reg. Par. de la Roche).  
Épousa, contrat dotal du 12 novembre?? Jacques  
ou Georges-Philibert Roget, seig<sup>r</sup> des Feuillettes.  
Morte avant 1732.

JEANNE-CHARLOTTE,  
baptisée le 21 mai 1648. Épousa, avant 1677,  
N° Louis de Chissé, seig<sup>r</sup> de la Bastie des Fo-  
rêts, etc. (Reg. Par. de Bonneville). Vivait 1681-  
1688 (Reg. Par. de la Roche).

CLAUDE-AMÉDÉE,  
baptisé le 16 juillet 1630 (Reg. Par. de Saint-Léger). Porta comme  
son père le nom de Faucigny. Seig<sup>r</sup> d'Hautetour et de Laudes,  
épousa, contrat dotal du 6 août 1643 (Titres Bonnefoy), Jeanne-  
Claudine, fille de Bernard de Thoyre de Bousey. Mort avant 1683.

JOSEPH,  
baptisé le 9 août 1655, seig<sup>r</sup> d'Hautetour et de Laudes (rente,  
hommes, hommages, censés, etc., qu'il vendit, le 23 juillet 1683  
[Arch. Morand], à N° Louis Morand, M<sup>re</sup> auditeur). Il épousa :  
1<sup>re</sup> Claudine du Chosey ou Rosey, selon de vieilles généalogies, et 2<sup>e</sup> Claudine-Françoise, fille de N° Benoit Domen,  
seig<sup>r</sup> du Sougey, contrat dotal du dernier février 1678. Il mourut le 12 décembre 1701, à cinquante ans environ.  
Elle se remaria à N° François-Marie de Cornillon, et testa le 8 mai 1722.  
On trouve aussi que Joseph du Fresney, d'Hautetour (celui-ci ?), épousa D<sup>lle</sup> Claudine du Fouy dont il eut une  
fille, Marie, née le 3 mai 1701.

PROSPÈRE,  
baptisé le 6 février 1651  
(Reg. Par. de Saint-Léger).  
Religieuse Bernardine à la  
Roche, contrat d'entrée en  
religion du 13 novembre  
1669 (Titres Bonnefoy).

ANNE-CHARLOTTE,  
née le 4 août 1685 (Sallanche). Épousa N° Joseph  
Grosset de Fontanette. Cède tous ses droits à  
Louis Marin, son neveu, le 31 octobre 1738 (Titres  
Bonnefoy).

ÉTIENNE,  
né le 26 juillet 1696  
(Sallanche). Mort  
sans postérité.

JOSEPH,  
né le 27 mai 1688 (Reg. Par. de Sallanche), seig<sup>r</sup> d'Hautetour et  
Montrenaud. Épousa, contrat dotal du 27 avril 1712, D<sup>lle</sup> Jeanne-  
Marie de Bellegarde. Il teste le 8 mai 1721 : elle le 19 août 1756  
(Titres Bonnefoy). Il était mort avant 1730. (Elle était sœur de  
N° François-Nicolas de Bellegarde.)

MARIE,  
religieuse Bernardine  
à la Roche (Titres Bon-  
nefoy).

BALTHAZARDE,  
née le 18 septembre 1691.  
Morte le 18 décembre 1708  
(Reg. Par. de Sallanche).

MARIE-JOSEPHE,  
née le 4 avril 1716, épousa, contrat dotal du 20  
ou 24 juin 1743 (Titres Bonnefoy), Jean-François  
Party. Morte à Passy le 30 janvier 1786.

JOSEPH-PROSPER,  
né le 10 décembre  
1720, mort le 7 sep-  
tembre 1742.

LOUIS MARIN,  
seig<sup>r</sup> d'Hautetour, né le 1<sup>er</sup> août 1717. Épousa D<sup>lle</sup> Jeanne-Baptiste-  
Marguerite Muffat de Saint-Amour. Il mourut à Aoste pendant  
la Révolution, le 13 août 1799 (Bonnefoy).

JEANNE-CLAUDINE,  
née le 3 novembre 1721. Épousa, contrat dotal du 11 septembre 1743,  
Jacques Party. Elle teste, 17 novembre 1768 (Bonnefoy).

MARIE-PÉRONNE,  
née le 4 juin 1754, épousa Joseph-Prosper Rey,  
et mourut le 14 février 1847. Paraît avoir été la  
dernière du nom.

MARIE-JOSEPHE,  
née le 2 novembre 1760. Épousa N° Eugène de  
Loche, C<sup>te</sup> de Saint-Martin. Morte à Sallanche le  
14 mars 1844.

PIERRE-FRANÇOIS-HYACINTHE ou HIPPOLYTE,  
né le 16 avril 1757 (Sallanche). Mort jeune.

ANTOINETTE-ROSALIE,  
née le 14 octobre 1750. Morte le  
8 avril 1781.

LOUISE-GASPARDE,  
née le 29 mai 1758, doit être  
morte sans alliance.

TABLEAU II.

FRANÇOIS DU FRESNEY,  
Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.  
épousa selon toute probabilité N. N., fille de Rodolphe Héritier.  
Mort avant les partages de 1487.

PIERRE,  
pupille de son oncle Nicod du Fresney (TABLEAU I), mentionné dans  
un acte du 3 juillet 1487, où il est également dit neveu de François  
Heretier.

AMÉDÉE.  
Il épousa : 1<sup>re</sup> Jeanne, fille de N° Antoine du Coudrey, morte avant  
le 24 octobre 1544; 2<sup>e</sup> D<sup>lle</sup> Nicolarde, fille de N° Georges Grosset.  
Elle teste le 29 janvier 1583 (Titres Bonnefoy). Lui ou autre de ce  
nom prête serment de fidélité comme noble, le 22 février 1563 et  
le 4 janvier 1565.

JACQUES,  
capitaine des ordonnances de S. A. dans le Haut-Faucigny. Il  
épousa D<sup>lle</sup> Charlotte de Craus de Banusse. Il teste, le 30 mai 1603  
(Arch. Morand), dans sa maison-forte de Saint-Gervais. Veut être  
enterré dans le chœur de l'église de Saint-Gervais, dans la place qui lui a été accordée par le chapitre de Sallanche. Lègue  
l'usufruit à sa femme. Les registres paroissiaux de Saint-Gervais, à la date du 25 juillet 1603, inscrivent : « dominus et potens  
« imperator Jacobus de Freneto venit de bona pace afferens indicia inter Altessiam et Gebennenses ». Feu M. Bonnefoy le  
marie à Amédée du Coudrey (mère de Sébastien) et à Marie du Gros.

CHARLOTTE  
mentionnée au  
testament de son  
frère, 1603.

SÉBASTIEN.  
S'appelait de Faucigny dit du Fresney (1636), cohéritier universel  
de son père, seig<sup>r</sup> d'Hautetour et de Laudes (maison-forte située à  
Cognin). Sénateur, conseiller d'État, puis premier président à la  
Souveraine Chambre des Comptes, 1635. Il épousa Marie-Marguerite du Gros, probablement sœur de M<sup>re</sup> François du Gros, doyen de Chamoux,  
fille de N° Antoine, contrat dotal du 2 septembre 1611 (*Ibid.*). Il teste le 30 juin 1643 (Arch. Morand et Thuysset), et laisse à sa femme l'usufruit de  
la maison-forte et moulins de Laudes.

CLAUDE-AMÉDÉE,  
baptisé le 16 juillet 1630 (Reg. Par. de Saint-Léger). Porta comme  
son père le nom de Faucigny. Seig<sup>r</sup> d'Hautetour et de Laudes,  
épousa, contrat dotal du 6 août 1643 (Titres Bonnefoy), Jeanne-  
Claudine, fille de Bernard de Thoyre de Bousey. Mort avant 1683.

JOSEPH,  
baptisé le 9 août 1655, seig<sup>r</sup> d'Hautetour et de Laudes (rente,  
hommes, hommages, censés, etc., qu'il vendit, le 23 juillet 1683  
[Arch. Morand], à N° Louis Morand, M<sup>re</sup> auditeur). Il épousa :  
1<sup>re</sup> Claudine du Chosey ou Rosey, selon de vieilles généalogies, et 2<sup>e</sup> Claudine-Françoise, fille de N° Benoit Domen,  
seig<sup>r</sup> du Sougey, contrat dotal du dernier février 1678. Il mourut le 12 décembre 1701, à cinquante ans environ.  
Elle se remaria à N° François-Marie de Cornillon, et testa le 8 mai 1722.  
On trouve aussi que Joseph du Fresney, d'Hautetour (celui-ci ?), épousa D<sup>lle</sup> Claudine du Fouy dont il eut une  
fille, Marie, née le 3 mai 1701.

PROSPÈRE,  
baptisé le 6 février 1651  
(Reg. Par. de Saint-Léger).  
Religieuse Bernardine à la  
Roche, contrat d'entrée en  
religion du 13 novembre  
1669 (Titres Bonnefoy).

ANNE-CHARLOTTE,  
née le 4 août 1685 (Sallanche). Épousa N° Joseph  
Grosset de Fontanette. Cède tous ses droits à  
Louis Marin, son neveu, le 31 octobre 1738 (Titres  
Bonnefoy).

ÉTIENNE,  
né le 26 juillet 1696  
(Sallanche). Mort  
sans postérité.

JOSEPH,  
né le 27 mai 1688 (Reg. Par. de Sallanche), seig<sup>r</sup> d'Hautetour et  
Montrenaud. Épousa, contrat dotal du 27 avril 1712, D<sup>lle</sup> Jeanne-  
Marie de Bellegarde. Il teste le 8 mai 1721 : elle le 19 août 1756  
(Titres Bonnefoy). Il était mort avant 1730. (Elle était sœur de  
N° François-Nicolas de Bellegarde.)

MARIE,  
religieuse Bernardine  
à la Roche (Titres Bon-  
nefoy).

BALTHAZARDE,  
née le 18 septembre 1691.  
Morte le 18 décembre 1708  
(Reg. Par. de Sallanche).

MARIE-JOSEPHE,  
née le 4 avril 1716, épousa, contrat dotal du 20  
ou 24 juin 1743 (Titres Bonnefoy), Jean-François  
Party. Morte à Passy le 30 janvier 1786.

JOSEPH-PROSPER,  
né le 10 décembre  
1720, mort le 7 sep-  
tembre 1742.

LOUIS MARIN,  
seig<sup>r</sup> d'Hautetour, né le 1<sup>er</sup> août 1717. Épousa D<sup>lle</sup> Jeanne-Baptiste-  
Marguerite Muffat de Saint-Amour. Il mourut à Aoste pendant  
la Révolution, le 13 août 1799 (Bonnefoy).

JEANNE-CLAUDINE,  
née le 3 novembre 1721. Épousa, contrat dotal du 11 septembre 1743,  
Jacques Party. Elle teste, 17 novembre 1768 (Bonnefoy).

MARIE-PÉRONNE,  
née le 4 juin 1754, épousa Joseph-Prosper Rey,  
et mourut le 14 février 1847. Paraît avoir été la  
dernière du nom.

MARIE-JOSEPHE,  
née le 2 novembre 1760. Épousa N° Eugène de  
Loche, C<sup>te</sup> de Saint-Martin. Morte à Sallanche le  
14 mars 1844.

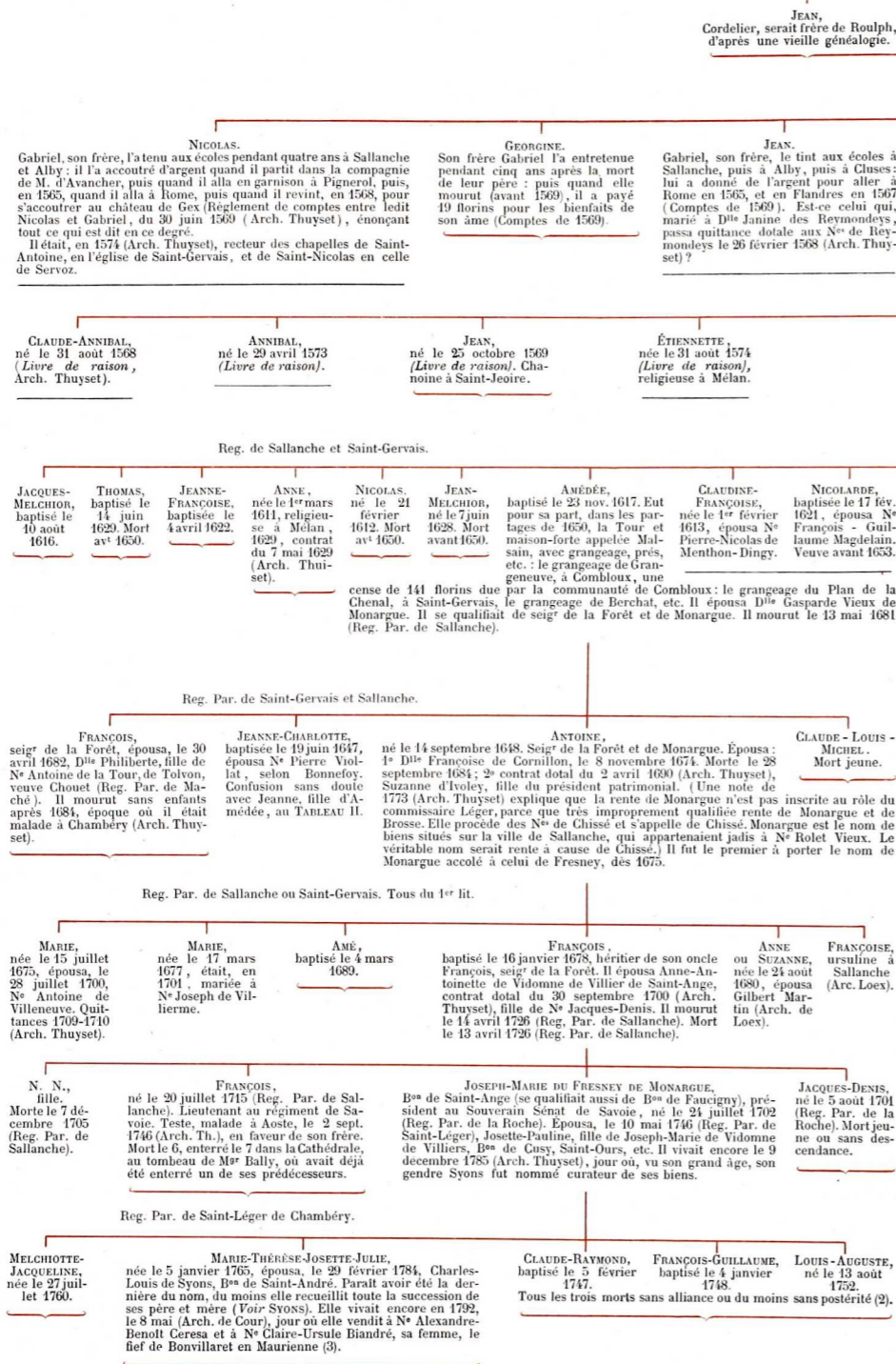
PIERRE-FRANÇOIS-HYACINTHE ou HIPPOLYTE,  
né le 16 avril 1757 (Sallanche). Mort jeune.

ANTOINETTE-ROSALIE,  
née le 14 octobre 1750. Morte le  
8 avril 1781.

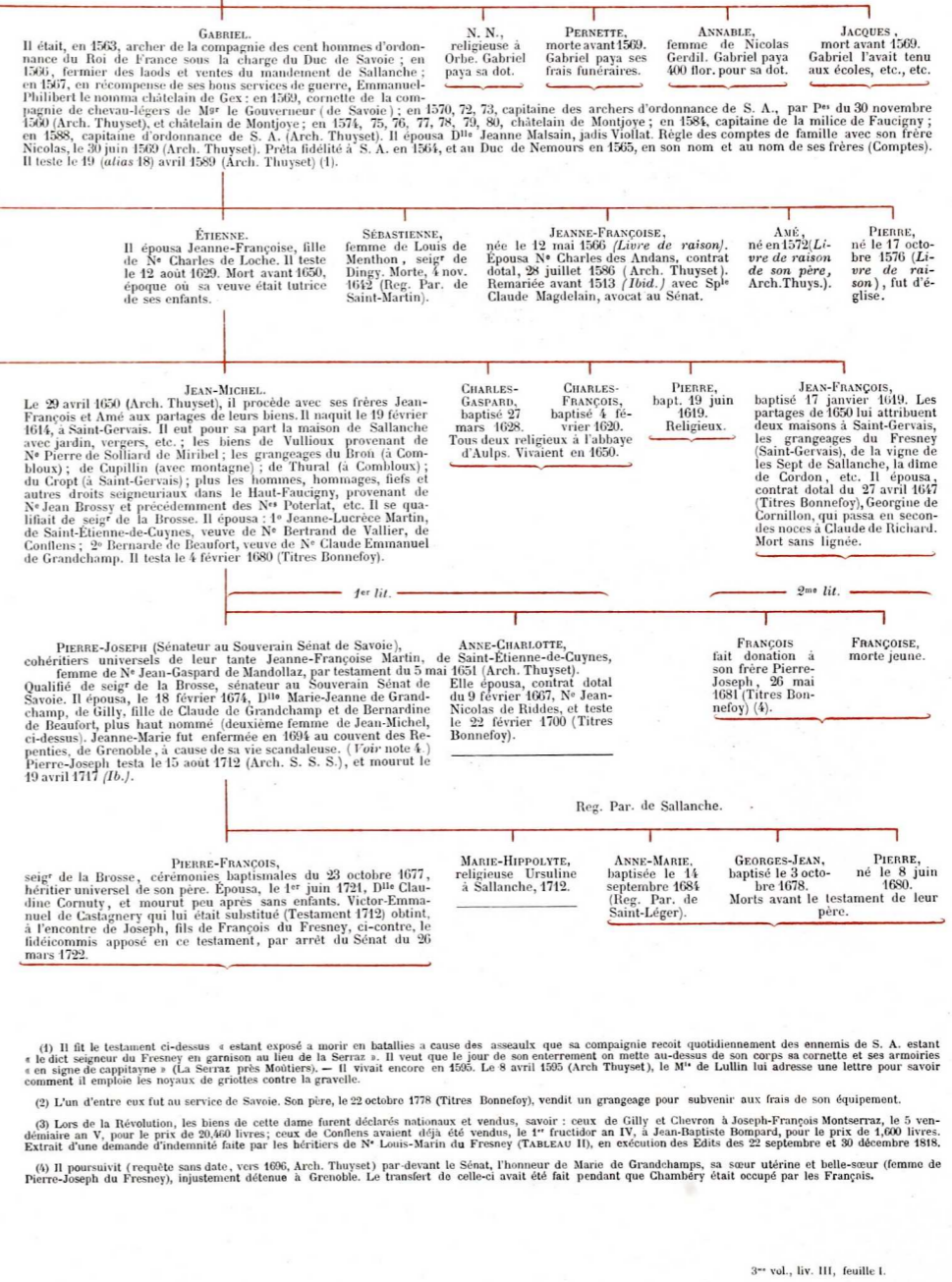
LOUISE-GASPARDE,  
née le 29 mai 1758, doit être  
morte sans alliance.



TABLEAU III.



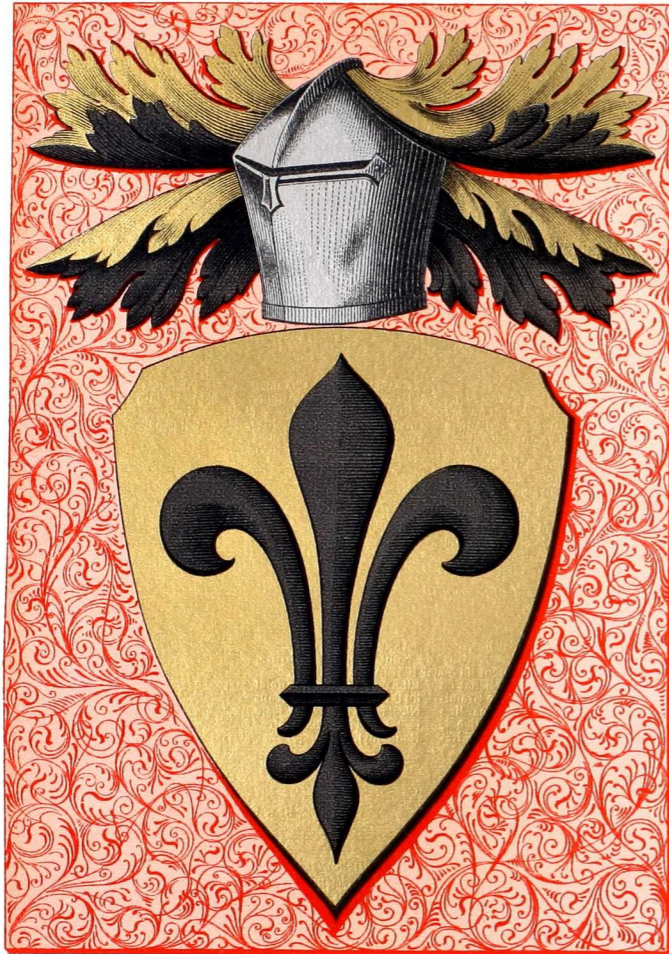
**ROUX, ROULPH, RAUL ou RODOLPHE DU FRESNEY.**  
Voir son ASCENDANCE au TABLEAU I.  
Épousa D<sup>me</sup> Marie de Riddes, de Montjoye. Vivait en 1527, 1528, etc. Était mort avant 1569. Par partages, 1533, avec son frère Nicolas, il eut la maison neuve au territoire du Fresney. Il figure comme notaire et mandataire de la communauté de Saint-Gervais, dans un acte du 26 juin 1530 (Titres Bonnefoy).





## FRESNOY (DU)

SEIGNEURS DE CHUIT ET D'HAUTEVILLE.



*P. d'or à la fleur de lys de sable (Pourpris Historique, BESSON, etc.)*

*On trouve aussi de sable à la fleur de lys d'or.*

## FRESNOY (DU)

SEIGNEURS DE CHUYT OU CHUIT ET D'HAUTEVILLE.



Nous avons déjà, au n° 23, parlé de cette famille, une des plus anciennes maisons chevaleresques du Bas-Faucigny. Connue dès le XII<sup>e</sup> siècle, elle s'est éteinte vers 1550. En vertu du testament d'Alexandre du Fresnoy, seigr de Chuit (1545), dernier du nom, ses neveux et héritiers, les nobles Martin de Sallanche, en relevèrent le nom et les armes. Voir MARTIN DU FRESNOY.

Les nobles du Fresnoy ont possédé le château et seigneurie de Chuyt ou Chuit (1) en vertu du testament de Péronette de Montfort, veuve de Nicod, chevalier, seigneur de Chuit, de la race souveraine de Faucigny. Je n'ai pu découvrir le lien de parenté, très probable et sans doute très rapproché, qui unissait Péronette de Montfort à Jean

du Fresnoy, son légataire.

Le même Jean du Fresnoy devint seigneur d'Hauteville par son premier mariage avec Béatrix de Châtillon, dame dudit lieu. Ce château et les biens en dépendant passèrent plus tard aux Chevron-Villette, comme on le verra au Tableau suivant.

Nous avons dit que les nobles du Fresnoy, dont le nom en latin ne se différencie pas de celui des nobles du Fresney, ne paraissent pas être de la même souche, quoiqu'ils possédassent comme les autres des biens aux mandements de Sallanche, de Saint-Gervais, à Combloux, etc. Mais la différence radicale des armoiries et l'absence de prétention à la descendance de la Maison Souveraine de Faucigny, me paraissent des motifs suffisants pour appuyer la conjecture émise d'un estoc différent. En tout cas, si l'origine est commune, la séparation aurait eu lieu bien avant le XIV<sup>e</sup> siècle, mais alors les N<sup>os</sup> du Fresney (Voir n° 23) ne peuvent descendre des dynastes de Faucigny que par les femmes.

J'ai vu des sceaux de cette famille du XVI<sup>e</sup> siècle, où le blason est très nettement marqué, mais le cimier complètement oblitéré.

La dispersion des titres de cette maison, éteinte il y a trois cents ans, explique les points d'interrogations, beaucoup trop nombreux, à mon gré, du Tableau suivant.

(1) Cette orthographe invariable pour l'ui ou uy, mais assez variable dans les copies des anciens titres, par défaut de lecture, est maintenant transformée en Chuet. La seigneurie de Chuyt était une ancienne possession d'une branche de la maison de Faucigny, dite de Chuyt. Voir GREYSIER.



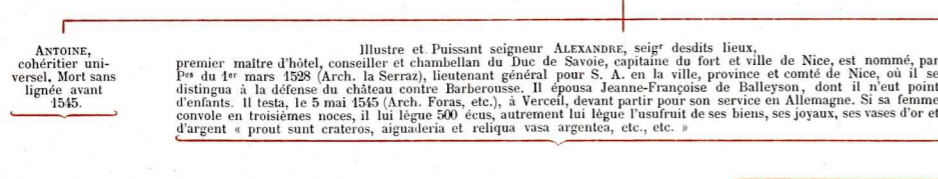
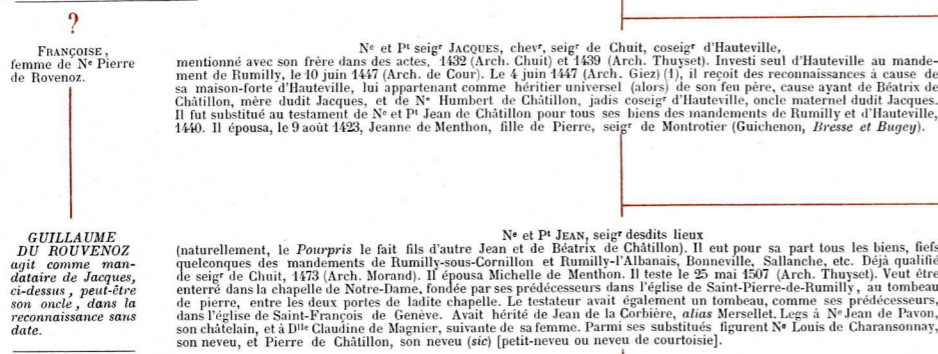
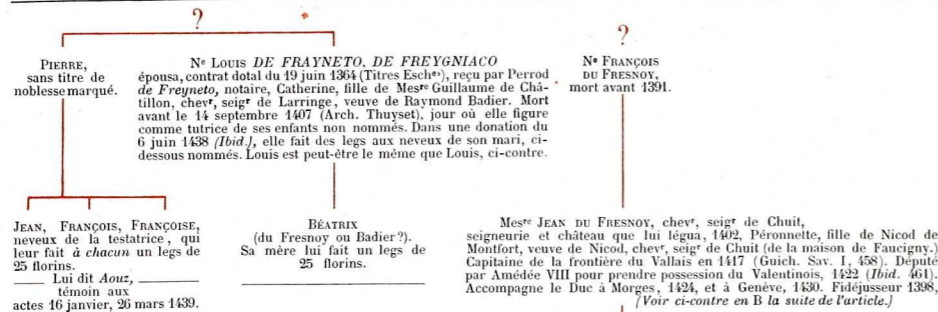
G. DU FRESNOY, P. DU FRESNOY, témoins, 29 décembre 1168 (Reg. Genevois), à une donation faite au Reposoir par Rodolphe de Faucigny.

PONCE DU FRESNOY, témoin à la donation faite, en septembre 1170 (Guichenon I, 281), par le C<sup>te</sup> de Savoie à l'église de Suze.

Mes<sup>rs</sup> GIRARD DU FRESNOY, chev<sup>r</sup> (dou Freney). Probablement celui qui fut témoin, 7 janvier 1309 (Reg. Genevois), à la donation faite par Béatrix de Savoie au Sire de Faucigny, et le 5 des ides de septembre suivant (Guichenon I, 371) au mariage d'Hugues Dauphin, Aïeul paternel de Girard et Perrod, ci-dessous. Mort longtemps avant 1346.

Mes<sup>rs</sup> JEAN dou FRAGNEY, dou FRENEY, damoiseau lors d'un laod en sa faveur de l'an 1318 (Arch. Chuit), plus tard chevalier. Par acte (sans date citée, acte ci-dessous), il avait promis à son fils Girard de lui assigner un revenu annuel en sus d'une donation déjà à lui faite et outre la portion devant lui revenir sur ses biens: cette donation contenait aussi les partages faits par ledit Girard en faveur de ses enfants. Un N<sup>o</sup> Jean du Fresnoy teste le 3 novembre 1344 (Commun. dans un procès de 1679, Arch. Thuyset). Il semble qu'il vivait encore en 1354.

N<sup>o</sup> seigr<sup>r</sup> PERROD ou PIERRE, damoiseau. N<sup>o</sup> seigr<sup>r</sup> GIRARD, damoiseau. Chevalier en 1363 (Arch. Thuyset). Les deux frères donent des biens en albergement le 29 septembre 1354 (Arch. Chuit). Une transaction prononcée par Mes<sup>rs</sup> Girard de Lucinge, chantre de Lausanne, Jean de Lucinge et Jean de Thoyre, chev<sup>r</sup>, Mermet et Rolet de Thoyre et Jean de Lucinge, damoiseaux, le 13 mai 1346 (Arch. Th<sup>o</sup>) où sont énoncés les faits ci-dessus et en conformité des volontés de Jean, leur père, adjudge des terres à Girard in loco proximiori dou Frayney, plus loin de Frayneto. En correspectif, N<sup>o</sup> Perrod aura des terres in proximiori loco domus sue de Prissier qui lui appartiendra, comme la maison dou Frayney, à son frere Girard. Le bois du Frayney restera indivis entre les deux frères. Sur les biens (Voir ci-contre en A la suite de cet article.)



(4) Il y a ici confusion entre les noms qui sont variables aux testaments de 1507 et de 1545.

N<sup>o</sup> Jean MARTIN dit DU FRESNOY, seigr<sup>r</sup> de Chuit, héritier universel de son oncle à charge de nom, d'armes et de résidence au château de Chuit. Continua la lignée du Fresnoy, jadis MARTIN (Voir CE NOM).

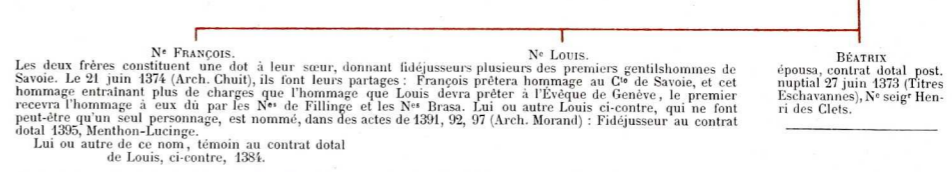
GUILLAUME DU FRESNOY, témoin 1225 (Arch. Genevois) à une donation faite à Entremonts par Guillaume, C<sup>te</sup> de Genevois.

HUMBERT DU FRESNOY, témoin, 7 des kalendes juillet 1240, entre Pierre de Savoie et le prieur de Payerne (Guichenon, I, 281).

JANIN ou JANUS DU FRESNOY, damoiseau, 13 mai et 8 septembre 1309 (Reg. Genevois) garant pour Hugues Dauphin. Est peut-être celui qui testa en 1344 (Inventaire Arch. Thuyset).

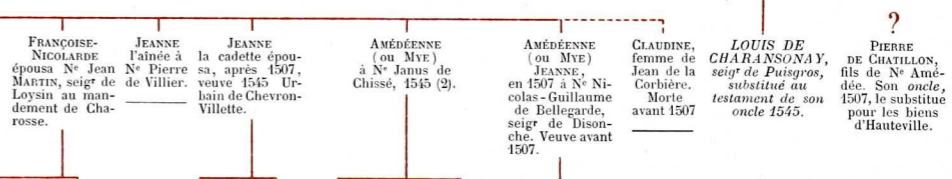
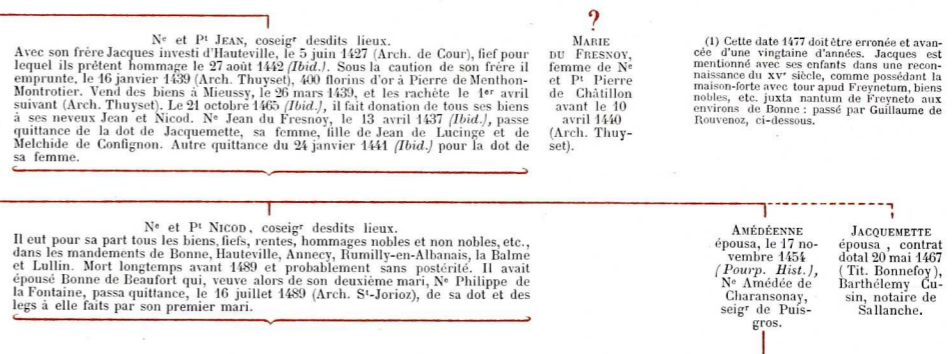
A. — Suite de l'article ci-contre, f<sup>o</sup> 32. qui restent à Mes<sup>rs</sup> Jean leur père, celui-ci ne pourra plus avantager l'un de ses fils. Ceux-ci font mention des volontés de feu Mes<sup>rs</sup> Girard du Fresnoy, chev<sup>r</sup>, leur aïeul paternel, et de la restitution de la dot qui avait été assignée à Françoise, femme dudit Girard. Je pense qu'il est question de la femme de Girard, petit-fils, et non de celle de l'aïeul paternel.

N<sup>o</sup> seigr<sup>r</sup> GIRARD DE FRAYNETO, mort avant 1373-1374.



B. — Suite de l'article ci-contre. contrat dotal Lornay-Lucinge, et 1412, Balleyson-Chignin. Présente un recteur, le 25 juillet 1408 (Inventaire Leusse), pour sa chapelle de Chuit, fondée dans l'église de Saint-Pierre-de-Rumilly. Passe reconnaissance en faveur du C<sup>te</sup> de Genevois le 26 septembre 1425 (Ibid.). Il teste, le 13 mars 1431 et il mourut avant le 16 janvier 1439. Il épousa: 1<sup>o</sup> Béatrix, fille d'Humbert de Châtillon, dame d'Hauteville, contrat dotal de l'an 1391 (1) (Inventaire Rossillon, Arch. Thuyset); 2<sup>o</sup> Jeanne de Compey, veuve de François de Menthon-Beaumont, qui teste, veuve de lui, le 11 août 1439.

N<sup>o</sup> JEAN « DE FREYNETO » fiancé à Flandine, fille de N<sup>o</sup> Geoffroy du Pontet, avant le 19 juin 1381. Quittance dotal du 24 avril 1385 (Arch. Thuyset) (2).



N<sup>o</sup> AMÉDÉE MARTIN prendra aussi le nom et les armes du Fresnoy. Législatif et substitué 1545.

MICHEL et JEAN DE CHEVRON. Leur oncle leur laisse la maison-forte et les biens d'Hauteville avec juridiction, etc.

GUILLAUME, JANUS, CHARLES DE CHISSÉ. Leur oncle leur laisse ses biens, rentes, etc., à Sallanche, St-Gervais, Ponchy, Combloux, etc.

JEAN DE BELLEGARDE, ses frères et sœurs. Leur oncle, à charge de nom du Fresnoy, leur lègue les maisons-fortes de Fresnoy et du Bouget, les biens de Bonne et de Lullin.

(2) Au dernier moment je trouve l'acte original du 19 juin 1381. Jean est dit fils de feu N<sup>o</sup> Seigr<sup>r</sup> Mess<sup>rs</sup> Pierre, chevalier. Sa mère était N<sup>o</sup> Des Elynoye de Montvuaard. Avec elle intervient à l'acte N<sup>o</sup> François et Louis de Freynetto frères, et Perrod de Freynetto, damoiseaux.

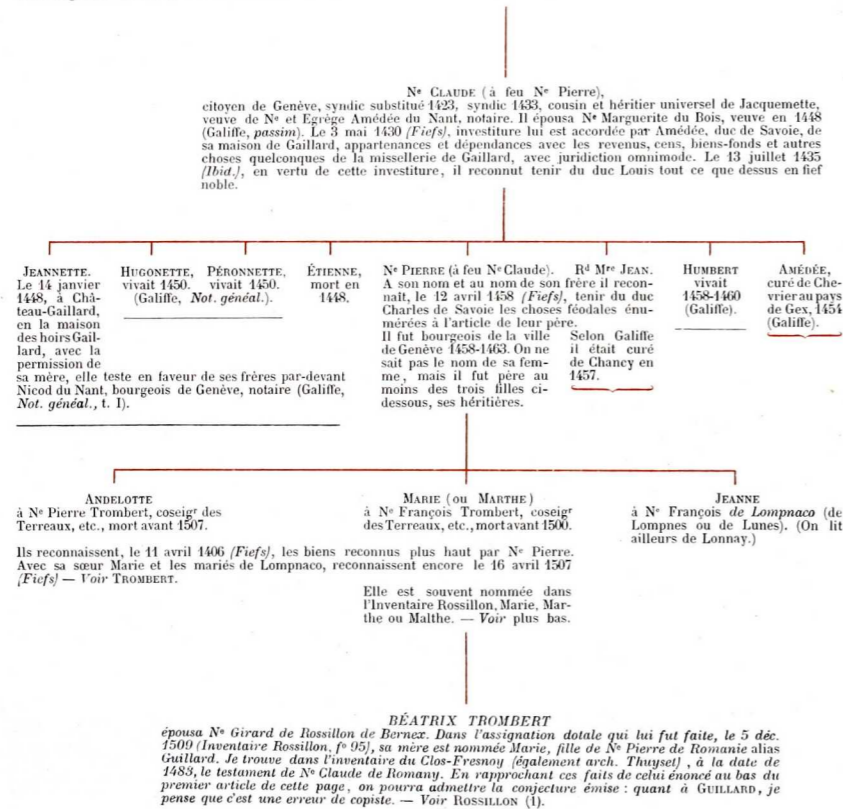


# GAILLARD



Le 10 mai 1390 (*Fiefs*), le comte Pierre de Genève concéda à N° PIERRE GAILLARD, en albergement perpétuel pour lui et les siens, la missellerie du bailliage de Gaillard. Ce N° Pierre Gaillard [dont je regrette de ne pas connaître les armes], fidéjusseur en 1412 au contrat dotal Balleyson-Chignin, était bourgeois de Genève et conseiller 1418-1419, et syndic en 1420 (Galiffe, *Notices Généalogiques*, t. I). Le même auteur nous apprend qu'il fonda la chapelle de Saint-Just dans l'église de Notre-Dame la Neuve, devant laquelle était sa maison. Il épousa Hugonette, fille de feu Étienne du Villars, héritière de son père, veuve de Mes<sup>se</sup> Jacques du Crest de Jussy. Elle testa, veuve de son second mari [mort avant le 3 mai 1430, *Fiefs*], le 7 février 1435, et codicilla le 2 février 1438 (Galiffe).

Je suppose que le nom de Gaillard leur est venu par accession, et que leur véritable nom était Romanet ou Romagnier (Voir *Béatrix* ci-dessous). Disons ici que la fondation énoncée ci-dessus, de la chapelle de Saint-Just, est rapportée à la date du 22 janvier 1430, dans l'inventaire Rossillon (Arch. Thuysel), et que le fondateur y est nommé N° Pierre de Gaillard *alias* Romagnet. Il fut père du suivant.



(1) Un hameau de la commune d'Annemasse porte le nom de Romagny. Il y avait même une maison appelée le château de Romagny, qui a été incendiée il y a quelques années.

Je trouve encore, antérieurement aux dates énoncées au folio précédent, une Clémence Gaillard qui, mariée à Raymond Saultier (Salterii), reçut des reconnaissances féodales pour des biens situés à Signier (Inventaire Rossillon) : et postérieurement, au recensement d'Annecy de 1561, une D<sup>me</sup> Pernelle de Gaillard, femme de N° Pierre de Guyrod (1).

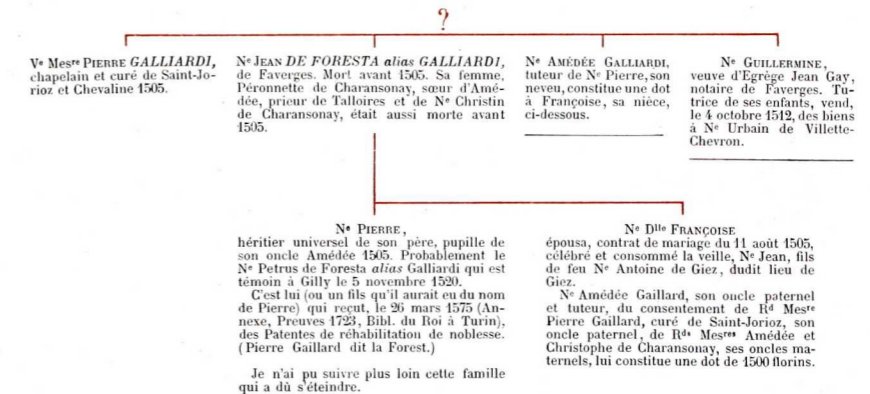
Un Pierre Gaillard, damoiseau, était vice-châtelain d'Annecy en 1407 et 1412 (Arch. Morand).

Un N° Pierre Gaillard était vice-châtelain de Chambéry en 1425 (Arch. la Place). Un N° Antoine Gaillard fut parmi les nobles de Savoie propre qui rendirent hommage, en 1430, à Amédée VIII (Capré, 157). Pierre Gaillard, parmi les nobles du Genevois (*Ibid.*, p° 160).

Il y eut aussi des N<sup>es</sup> *Galliardi* à Chamoux. Deux frères, Jean et Richard Galliardi, damoiseaux, donnèrent des biens en albergement en 1383 (Arch. Manuel). Au lieu de *Galliardi* on trouve aussi *Gallardi*. Ainsi, Urbain Gallard, de la paroisse de Chamoux en Savoie, écuyer, marié à D<sup>me</sup> Louise Ausson, reconnut le 7 septembre 1542 (Arch. Lucey), par acte passé à Theys en Dauphiné, avoir reçu de Guigues Ausson, écuyer, une somme pour les robes nuptiales de ladite dame Louise. Peut-être la souche ou un rameau des Gaillard en Dauphiné ??

Un N° Pierre de Gaillard, de Villars-d'Isère, fit une vente le 16 août 1466 (Arch. Manuel).

Enfin, je rencontre à Faverges, des Gaillard qui se faisaient appeler *alias de Foresta* et même de *Foresta* (2) *alias Galliardi*. Voici un fragment extrait de titres existants aux archives du château de Giez.



(1) Une famille du nom GAILLARD (noble ??), à Annecy, portait d'or à trois roses de gueules tigées de sinople mouvantes derrière une colombe d'azur en pointe.

(2) N'ont rien de commun avec l'illustre famille de la Forest.





## GALLAY OU GALLEY DE SAINT-PIERRE



1683.

P. d'azur à deux étoiles d'or en chef et un croissant d'argent en pointe.



1691.

P. d'azur au chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or. Cimier : une étoile de même. Devise : CORROBORANS ET CORUSCANS.



Vers 1750 (Besson).

P. d'azur à trois étoiles d'argent et un croissant d'or en abîme. On voyait aux Carmes d'Annecy le croissant d'argent et les étoiles d'or.



ETTE famille n'est pas très ancienne. Son chef, N° Noël Gallay, intitulé noble à cause de ses fonctions de juge-maje, comme noble bourgeois de la ville de Chambéry, et qui, comme possesseur de biens féodaux, portait le titre de coseigr de la Val-des-Clets, donnait également le titre de noble à ses enfants dans son codicille de 1668.

Mais cette qualité devait être fort douteuse, puisque je trouve des patentes de noblesse pour Pierre Gallay (fils de Noël?), datées de juillet 1681 (Annexe aux Preuves 1723, Biblioth. du Roi à Turin) : pour un Gallay de Chambéry, avec concession d'armoiries (Voir ci-dessus), du 26 février 1683 (Reg. 54, pat. Sav., 277, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin) : pour un Gallay de Chambéry avec modifications d'armoiries, délivrées par le roi Louis XIV en juillet 1691 (Reg. 55 *passim*, n° 264). Un peu plus tard, à la troisième génération, un François Gallay obtint, le 20 juin 1716, un arrêt qui l'inscrivit au rôle des nobles, et entre cette date et 1723 (Annexe aux Preuves 1723), le même François, avec son frère Prosper et sa sœur Rose, obtint des Patentes de noblesse le 20. . . . [sic].

Ces dernières indications sommaires ne permettent pas de comprendre ce qui a pu motiver la fréquence de ces patentes qui paraissent bien se rapporter à cette famille.

Une branche issue de cette souche qui ne se serait pas prévaluée de la noblesse plus ou moins légitime de Noël, paraît avoir existé à Compezières, près Genève. Il y avait également en Chablais des Gallay dans une position honorable, qui sortaient peut-être de cette famille.

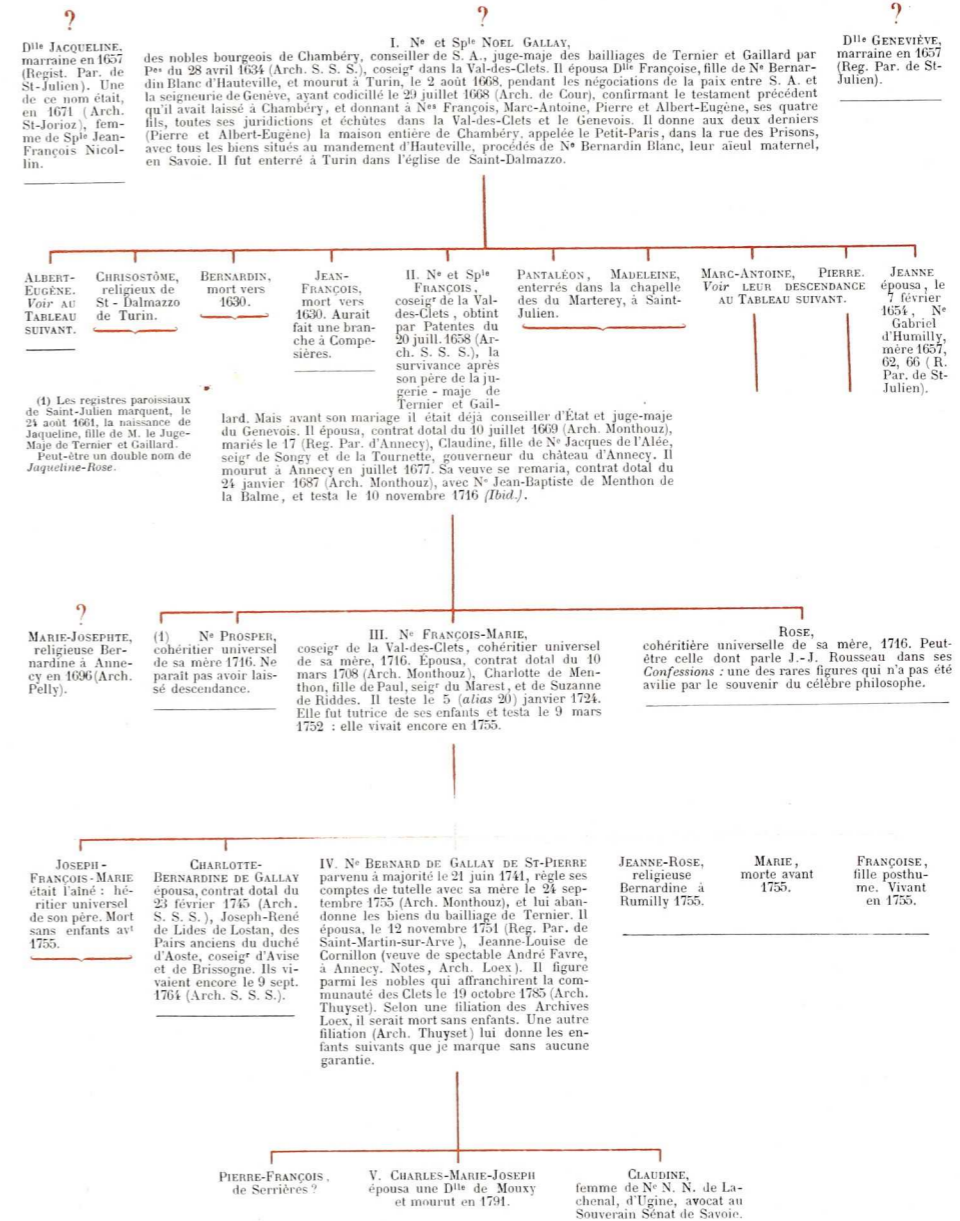
Enfin, des membres de la branche d'Hauteville qui paraît pourtant avoir été légitimement noble, se qualifiaient d'Honorables, d'autres simplement Spectables.

Comme on le voit, mes notions sont loin d'être complètes, et je ne sais pas exactement comment cette famille s'est éteinte.

Un N° Jean Gallay eut de N° Clémence Bally, sa femme, deux filles, Jeanne-Marie et Jeanne-Françoise, qui furent baptisées toutes deux le 5 avril 1614 (Reg. Par. de la Roche). Je ne peux les rattacher à cette famille.

[Suit la généalogie.]

TABLEAU I.



VOIR LEUR ASCENDANCE AU TABLEAU I.

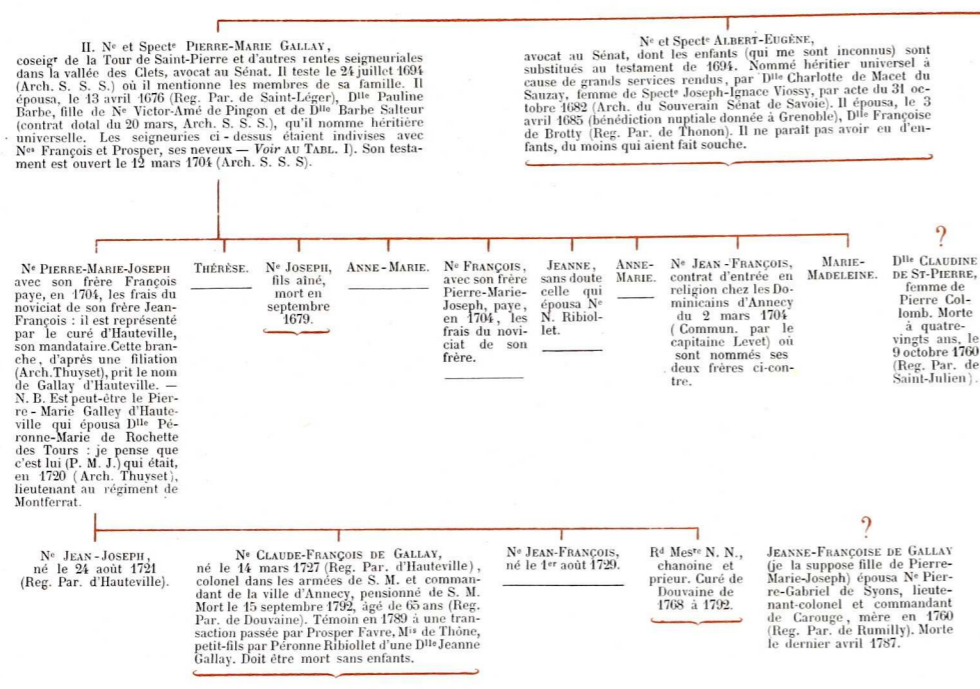
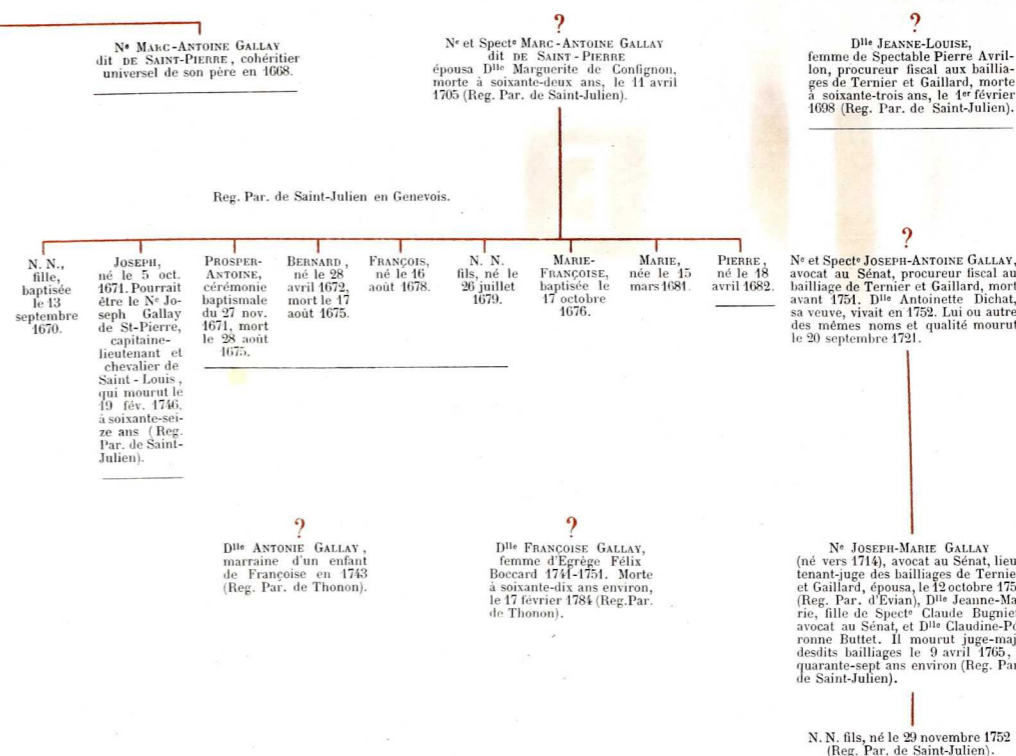


TABLEAU II.



## GALLES (DE)

**N**OBLE Pierre de Galles ou de Galle, dont j'ignore l'origine (1), était déjà habitant d'Aix en 1636 (Arch. Morand), et mourut avant le 31 août 1644. Il avait épousé D<sup>lle</sup> Charlotte de Poypon de Belletruche dont il eut cinq filles :

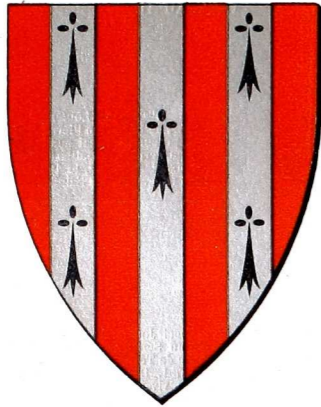
- 1<sup>o</sup> Gasparde, baptisée le 19 février 1640 (Reg. Par. d'Aix-les-Bains);
- 2<sup>o</sup> Marguerite, fille posthume, baptisée le 31 août 1644 [*Ibid.*];
- 3<sup>o</sup> Bénigne.

Elles furent toutes trois religieuses Clarisses à Moutiers-Tarentaise. Leur contrat d'entrée en religion est du 26 janvier 1662. Elles eurent chacune pour leur dot 3,000 florins (Arch. Morand);

(1) Il descendait probablement de N° François Gallay d'Aix, dont les enfants, neveux de D<sup>lle</sup> Jeanne (de Folliet ??), sont substitués au testament de 1519, des deux dernières demoiselles de Folliet. D'après Besson une famille de *Galles* portait les armoiries du duché de Chablais.







# GALLIER

SEIGNEURS DE BRESSIEU, SAINT-ALBAN, ETC.,  
ET DE LA MAISON-FORTE DE BASSENS.

*P. de gueules à trois pals d'argent chargés de cinq mouchetures d'hermines (de sable) 2, 1 et 2, en guise de sautoir.* BESSON, etc.



N latin le nom de cette famille s'écrivait *Galerii*, *Gallerii* ou *Gualerii*. J'ai pu remonter sa filiation jusqu'au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. Originnaire de Chamoux, elle exerçait le notariat, profession qui, pour elle comme pour tant d'autres, a été le marchepied de sa noblesse.

Richard Gallier, en 1424, a commencé à s'intituler noble, sans qu'à ma connaissance il ait eu des patentes de noblesse. Devenus possesseurs des fiefs de Breyssieu en Bauges et de

Saint-Alban près Chambéry, les Gallier les ont transmis, par Jeanne de Gallier-Bressieu dernière du nom, aux N<sup>es</sup> Rouer de St-Severin.

ANDRÉ GALLIER, de Chamoux, notaire par l'autorité impériale et comtale de Savoie, reçoit l'acte ci-contre de 1358 (comme notaire). Il transige, le 27 juillet 1354, avec Guigon de la Rochette, damoiseau, au sujet d'un hommage pour certains biens qu'il tenait en fief dudit Guigon. Il ne payera plus que les sauffertes et est acquitté de l'hommage moyennant 5 florins de bon or.

D. GUILLAUME, curé de Villarlèger. Mort avant 1354.

EYGLINE, pupille 1349-1358.

JEANNETTE épousa, le 8 février 1405, Jean, fils de Guillaume Collomb, de Granier en Tarentaise. Il teste le 31 décembre 1417, partant pour le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Gallice.

JEANNETTE épousa N<sup>e</sup> Jean Bernard d'Aix. Obligation dotale du 21 novembre 1440. Vivait encore le 22 juin 1452.

PHILIPPINE à N<sup>e</sup> Philibert Lambert, clerc de la Chambre des Comptes.

ÉTIENNETTE à N<sup>e</sup> Jean d'Arestel de la Motte, près de Chambéry.

CHARLES, mort avant le 9 avril 1561.

(3) C'est lui qui a fait bâtir la maison-forte de Bassens. Jean Petit, maçon et bourgeois de Maché, reconnut avoir reçu de respectable et puissant écuyer ducal Louis de Gallier, seig<sup>r</sup> de Breyssieu, Neyrieu et Montfalcon (par les mains de N<sup>e</sup> Paul Gruet, son serviteur), 605 florins en déduction des 300 florins restant dus audit Petit par ledit seig<sup>r</sup> de Breyssieu en exonus precii facti domificationis domus fortis de Bassino, etc. « J'ai oublié de marquer la date de cet acte. Il aurait acheté une partie de ces biens des Clermont. Il acheta avant 1347, d'Antoine de Bordeaux, sa part du fief de Breyssieu. Je trouve un livre de reconnaissance en sa faveur pour sa rente paternelle de Breyssieu en Bauges 1510-1511. Claudine-Péronne de Poypon, sa mère, y possédait des biens en 1487.

Louis 1525-1540 était aussi propriétaire du château et fief de la Freynière. Le savant auteur de l'*Histoire des Bauges*, qui n'a pas connu la transmission de Breyssieu des Gallier aux Rouer Saint-Severin, écrit toujours *Broyssieu*, en latin on trouve en effet très souvent *Broyssicum*.

Dans un acte du 4<sup>e</sup> août 1530 (Arch. Lucey), il figure comme seigneur de Breyssieu, Neyrieu et Montfalcon. Il était créancier de l'exacteur des revenus de Neyrieu et fait prendre par N<sup>e</sup> Paul Gruet, bourgeois de Chambéry, son mandataire, un arrangement avec les héritiers dudit exacteur et commissaire.

JEAN GALLERII, natif de Chamoux, vivait le 5 juin 1314 avec son fils. Alliance inconnue.

HUGONET GALLERII vivait avec son père, 5 juin 1314 (Arch. Thuyset) (1). Il épousa Marguerite, fille de Pierre Boissière, de Puteville. Elle était veuve le 16 janvier 1335, jour où N<sup>e</sup> seig<sup>r</sup> Théobald de Villette lui assigne des servis avec fief et direct domaine, à cause d'un échange fait entre eux et paiement de dettes. Elle teste, le 18 janvier 1339, en faveur de son fils Richard. (Indic. qui ne prouve pas qu'elle n'eût pas d'autres enfants.)

RICHARD GALLERII, notaire de Chamoux (2). épousa, const. dotale du 10 octobre 1342, D<sup>ne</sup> Jacquemette, fille de Guillaume de Cheytrone, damoiseau, en Tarentaise. Il teste le 12 octobre 1349 et meurt peu de jours après, puisque le 23 novembre sa veuve agit comme tutrice de Jean et Eyglène, ses enfants. Elle se remaria, le 2 février 1351 (du consentement de Jacquemet, Morard et Jean de Cheytrone ou Cheytrone, ses frères), à Jacquemet, fils d'Aymon de Ayme, notaire (alias Jacquemet Aymonis), auquel, le 31 janvier 1353, Hugonet Portier, de Chamoux, tuteur de Jean et Eyglène, enfants de Richard, paye une somme. Ledit Jacquemet Aymonis, mandataire de sa femme (22 février 1357), reconnaît encore, le 20 avril 1358, avoir reçu dudit tuteur un autre paiement.

JEAN GALLERII, notaire comme son père, pupille 1349-1358 : épousa N. N. Le 14 décembre 1365, il alberge à Florimond de Chentron, d'Hauteville, bâtard, trois journaux de terre *ad duos boves*, au Bettonet, abornant la maison de l'acheteur à Hauteville. Mort avant 1406.

I. N<sup>e</sup> RICHARD GALLERII, ne prenait pas encore la qualité de noble dans une reconnaissance féodale faite en sa faveur par un homme de Villarlèger, le 5 janvier 1406, pour des prés à Puteville mouvants de son direct domaine. Qualifié noble dans un acte du 22 mai 1421. Le 15 août 1439, N<sup>e</sup> seig<sup>r</sup> Richard Gallier, de Chamoux, vend des biens à Chamoux, Hauteville, Bourgneuf, Villaraymon, etc. Son alliance n'est restée inconnue.

II. N<sup>e</sup> seig<sup>r</sup> FRANÇOIS, seig<sup>r</sup> de Bressieu, vivant 26 août 1481, mort avant le 14 mai 1489. Épousa Claudine-Péronne, fille de N<sup>e</sup> François de Poypon. Elle se remaria avec N<sup>e</sup> Thomas de Lotcier qui, dans son testament, substitua à ses héritiers naturels, N<sup>e</sup> Louis ci-dessous, leur frère utérin, le 10 avril 1526.

GUILLAUME DE GALLIER, écuyer ducal, gouverneur du comte de Romont (Jacques de Savoie), par P<sup>er</sup> du duc Louis, son père, du 15 février 1461 (Inventaire, Arch. Troches).

III. N<sup>e</sup> seig<sup>r</sup> LOUIS DE GALLIER, écuyer ducal (1526) (3), seig<sup>r</sup> de Bressieu, Saint-Allan, Neyrieu, Bassens et Montfalcon. Il épousa, assurance dotale du 9 février 1535 (Arch. Troches), Marguerite Solaro, fille de Perceval, comte de Villanova. Il testa le 15 juin 1533 et encore le 9 avril 1561, établissant un fidei-commis en faveur des enfants de sa fille Jeanne, à la charge par eux de prendre le nom et les armes de Gallier-Bressieu : substituant N<sup>es</sup> Hector et Pierre de Lambert, ses neveux. Sa veuve était usufruitière de ses biens en 1566; déjà veuve 49 mai 1565, jour — (Minute Berthier, Arch. d'Arcollières) — où avec sa fille Jeanne, femme de Georges de Challant, elle signe une obligation.

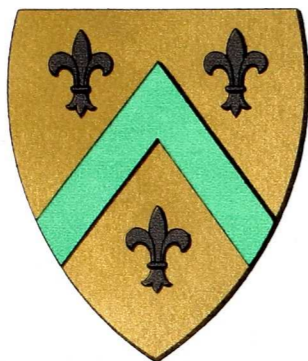
FRANÇOISE, pupille de sa mère 14 mai 1489.

IV. JEANNE DE GALLIER DE BRESSIEU, dame desdits lieux, épousa : 1<sup>e</sup> Alphonse-Antoine de Rouer Saint-Severin; 2<sup>e</sup> contrat dotal du 24 octobre (alias novembre) 1564, Georges de Challant, seig<sup>r</sup> de Châtillon. Elle testa le 1<sup>er</sup> juillet 1576 et codicilla le 21 décembre 1580, instituant ses héritiers pour parts égales, Emmanuel-Philibert de Rouer, son fils du premier lit, et Georges de Challant, son second mari. Elle mourut dernière du nom, le 3 janvier 1582.

ANTOINE-FRANÇOIS, fils illégitime. Il vivait à Verceil et testa le 4 mai 1579 (Arch. Troches) en faveur de sa sœur Jeanne. Dans cet acte il n'est pas question de sa bâtardise.

EMMANUEL-PHILIBERT DE ROERO-BRESSIEU transige le 15 novembre 1582 (Arch. Morand) avec Georges de Challant. Quoique ce dernier (qui s'est qualifié de seig<sup>r</sup> de Saint-Alban) eût vendu plusieurs biens de l'hoirie Gallier, il restait encore 26,000 écus d'or qu'ils se partagèrent, Rouer pour trois quarts, Challant pour un quart. Rouer eut entre autres les biens des Bauges et Bassens (estimés 30,000 florins). Le fidei-commis ne fut estimé que 12,000 florins. Voir ROERO ST-SEVERIN.

## GALLIS (DE) OU DE GALIS



Armoiries concédées :

*D'or au chevron (brisé?) de sinople, accompagné de trois fleurs de lys de sable.*

Cimier : *une branche de chêne avec des galles et des feuilles.*

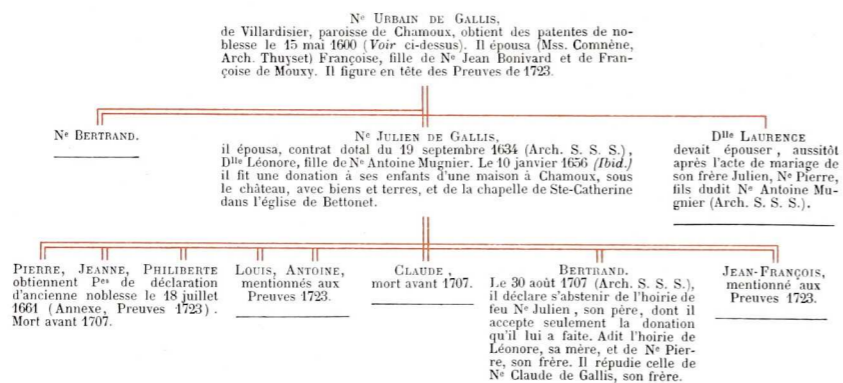
Devise : *EX LABORE GLORIA.*

(Registre 23, Patentes de Savoie, f° 8, Archives de la Chambre des Comptes de Turin.)



L n'y a pas de doute que l'orthographe courante Dégallis ou Degalis est vicieuse et contraire à celle employée dans les Patentes de noblesse obtenues le 15 mai 1600 par Urbain de Gallis, de Villardisier, paroisse de Chamoux. Dans la déclaration d'ancienne noblesse obtenue par ses petits-fils, on lit également de Gallis. Enfin dans les Preuves de noblesse en vertu de l'Édit de 1723 (marquées par un double trait), on lit encore de Gallis.

Je ne suis pas bien renseigné pour les derniers degrés de cette famille qui continuait encore en 1753 et peut-être plus tard. Je publie ce que je sais.



La détestable habitude des doubles noms reportés ou omis par les tabellions ne me permet pas de fixer les membres suivants :

N° CLAUDE DE GALLIS (frère d'un N° Bertrand), de Villardisier de Chamoux, mort avant 1711, eut quatre enfants mâles : Antoine et Claude qui furent pourvus d'un curateur en la personne de N° Sigismond Carrel, le 17 novembre 1711 ; François-Prospér et Jean-François, pourvus d'un tuteur le 18 juin 1711 ; le dernier, d'un curateur le 10 décembre 1718 (Arch. du Souverain Sénat de Savoie).

N° CLAUDE DE GALLIS, mort avant 1740, eut un fils, N° Jean-François, natif de Chamoux, habitant de Freydière, paroisse de Château-neuf, nommé dans un acte du 1<sup>er</sup> juillet 1740 (Arch. Thuyset).

N° et Spect<sup>e</sup> LOUIS-HERCULE DE GALIX (*sic*), de la paroisse de Chamoux, mort avant 1750, eut une fille, D<sup>lle</sup> Marguerite, qui épousa, le 16 août 1750 (Reg. Par. de Saint-Jean-de-Maurienne), Louis-Joseph Falquet, de Turin.

D<sup>lle</sup> JEANNE DE GALLIS, femme de N° Alexis de Cirace, de Charvet et Chanaz, eut une fille qui se maria en 1753.

## GANTELET

D'ANIÈRES, VECTIER, BEAUFORT,  
SEIG<sup>rs</sup> DE VEIGIER, COSEIG<sup>rs</sup> D'HAUTEVILLE, VALLIÈRES, VUAZ, LE VILLARD, ETC., ETC.,  
MARQUIS DE CRUSEILLE, COMTES D'ANIÈRES DE SALES.



*P. de sinople au lion léopardé d'or, la patte dextre antérieure enfilée dans un gantelet d'argent (1).*

Cimier : *Un gantelet d'argent.*

DEVISE : *ARMA DECENT FORTES* (Patentes de noblesse).



ES triples patentes de noblesse obtenues par les frères Gantelet, le 1<sup>er</sup> mars 1615, confirmées le 27 avril 1628, le 20 février 1638, vérifiées et encore confirmées les 11 avril et 27 mars 1639, n'ont rien que de très honorable : elles sont dues à leurs bons services dans les armes et les lettres.

Ils ont formé plusieurs branches subdivisées en plusieurs rameaux dont maintenant quelques-uns sont dans une médiocre condition de fortune et sur lesquels je n'ai pu obtenir les derniers renseignements.

La branche aînée vivant noblement au château de Mez près Annecy, dont le chef avait hérité de son grand-oncle maternel, le C<sup>te</sup> Paul de Sales, dernier du nom direct, en vertu d'un Billet Royal du 21 novembre 1858, ajoute à son nom celui de l'illustre famille de Sales.

Une autre branche, éteinte maintenant, a possédé depuis 1760 le marquisat de Cruseille. On a pu voir à l'article *Anières* (TABLEAU I, *Armorial de Savoie*) comment le nom et les biens de cette famille sont passés chez les nobles Gantelet d'Anières.

Le baron Philibert d'Yvoire a bien voulu me communiquer une généalogie qu'il a dressée de cette famille. Ce travail consciencieux a confirmé le mien fait avec d'autres matériaux, et l'a même enrichi sur plusieurs points.

*(Suit la généalogie.)*

(1) Une branche, je ne sais laquelle, *brisait*, d'après un cachet que j'ai vu, d'une rose en chef à senestre.



- (1) Je laisse le mérite de tous les faits marqués Y au baron Philibert d'Yvoire.
- (2) Je ne comprends pas pour lui ce luxe de patentes. Sa qualité de maître auditeur à la Chambre des Comptes lui assurait la noblesse héréditaire *ipso facto* : conseiller de S. A. et maître auditeur 13 mai 1634 (CAPRÉ, folio 291).
- (3) Elle légua à son mari tous les biens qu'elle avait dans la paroisse d'Ugine.
- (4) En 1658, cornette de la compagnie d'ordonnance de l'artillerie de Dom Gabriel de Savoie.

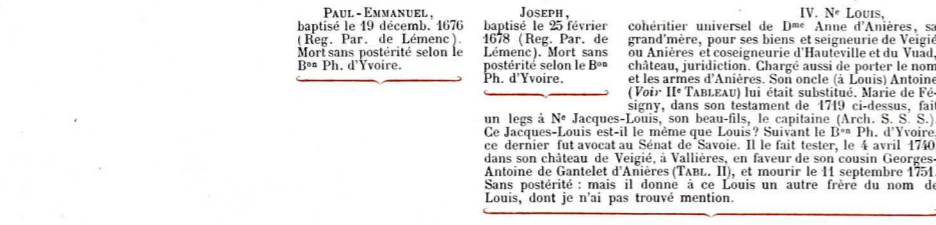
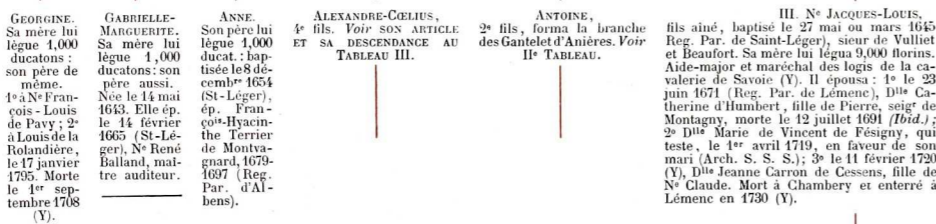
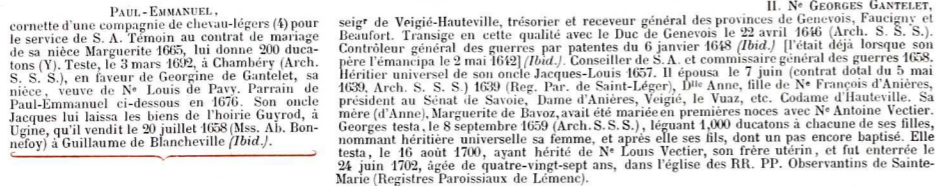
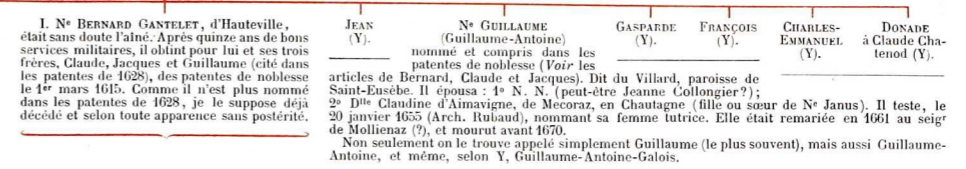
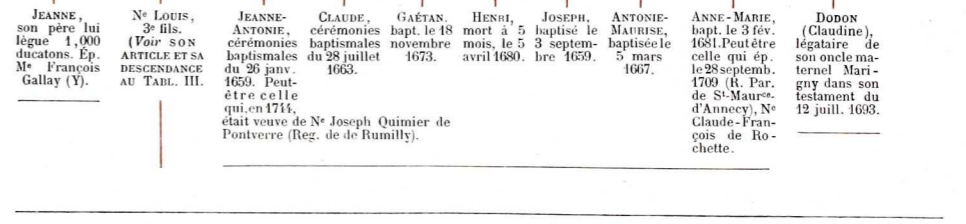


TABLEAU I.

**M<sup>re</sup> GEORGES GANTELET**, d'Hauteville. Selon Y (1), épousa Honorable Bernardine Roze, et testa à Hauteville, le 9 mai 1588. Sans contester ce mariage, je trouve au recensement d'Annecy de 1561, ledit Georges marié à Louise Gariin, dont il avait deux filles et un fils en bas âge à cette époque. Probablement il eut ces deux femmes.



Reg. Par. de Saint-Maurice-d'Annecy.



A. Sans pouvoir aucunement l'affirmer, je suppose que c'est de lui ou peut-être de son frère Louis que sont venues les branches dites du Villard et du Chesne.

Louis de Gantelet du Villard était, en 1666, marié à D<sup>ne</sup> Jeanne de Louanel (Y). Georges de Gantelet du Villard, alias du Chesne, de la paroisse de St-Ensché, épousa, le 23 mars 1662 (Reg. Par. de Thusy), Michelle, fille de Jacques de Mouxy de Planchamp, dont il eut : Claudine, Marie, Jeanne, Antoinette et Joseph.

Un N<sup>re</sup> Joseph de Gantelet du Villard, mort avant 1734, eut de D<sup>ne</sup> Antoinette du Chesne, d'après les registres paroissiaux de Viry : Josette-Jacqueline, née le 27 novembre 1704; Alexis, né le 13 avril 1700; Marie, née le 6 mars 1698; Georges, né le 23 août 1693, qui épousa Jeanne-Louise, fille de Spectable Jean Poncillon, avocat au Sénat, venue d'Antoine-Marie Gandolphe, le 10 février 1734 (Reg. Par. de St-Léger). Il était officier au régiment national de Chablais, et ayant tué en duel Louis de Gantelet de Beaufort en 1723, il obtint sa grâce par patentes du 25 juillet 1723 (Arch. de Cour). Il eut de son mariage N<sup>re</sup> Jean-Baptiste-Melchior, né le 9 juin 1736 (Reg. Par. de Saint-Léger).

Marie-Antoinette de Gantelet du Villard était, en 1722-1738, mariée à N<sup>re</sup> Martin d'Elbene de Blanlys, d'Héry-sur-Alby.

N<sup>re</sup> Joseph-Marie de Gantelet du Villard eut de D<sup>ne</sup> Lucrèce Gordon : Claudine, née et baptisée le 30 septembre 1734 (Reg. Par. de Saint-Léger), et cinq autres enfants inscrits aux registres paroissiaux de Rumilly : Claude-François, né le 18 novembre 1739, mort à six mois; Georges-Christin, né le 3 mai 1741, mort à trois mois; François et Charles, jumeaux, nés le 9, morts le 15 décembre 1742; Péronne-Joséphine, née le 14 août 1744.

Jeanne-Péronne de Gantelet du Chesne était femme de N<sup>re</sup> Claude Pethoz Daviel du Bouchet 1678-1687 (Reg. Par. de Thusy).

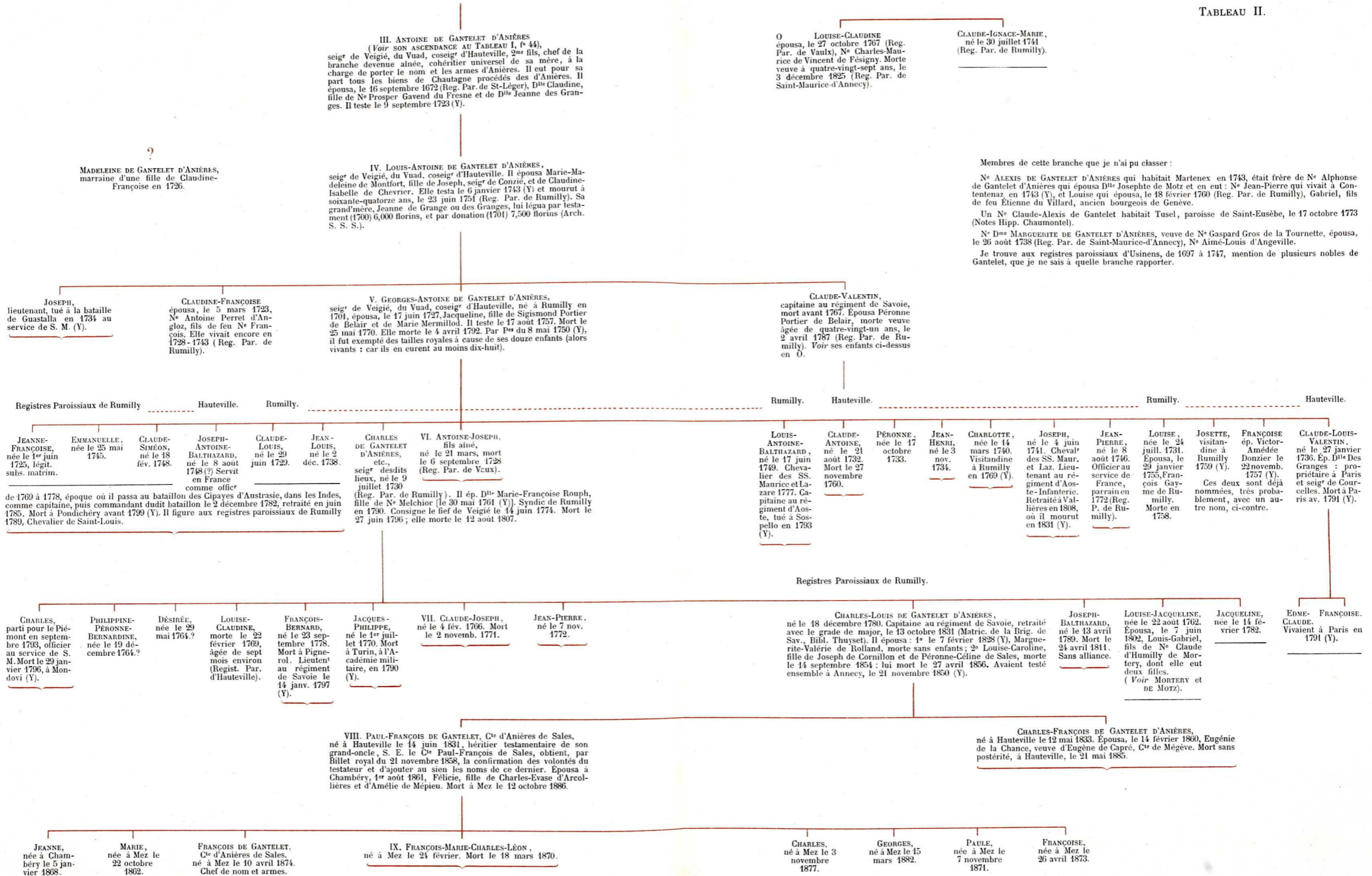
Louis de Gantelet, mort avant 1715, eut de Jeanne de Gantelet, vivante en 1715, une fille, D<sup>ne</sup> Benoîte-Françoise qui épousa, contrat dotal du 7 février 1715 (Notes Hipp. Chaumontel), Honoré Veyrat de Lovanex, paroisse d'Usinens. De ce mariage naquit une fille, D<sup>ne</sup> Madeleine, qui épousa, le 1<sup>er</sup> juin 1745 (Reg. Par. d'Usinens), N<sup>re</sup> Claude-Alexis, fils de feu N<sup>re</sup> Joseph de Gantelet, né à l'Eluiset, habitant Rumilly. De ce mariage sont nés N<sup>re</sup> Antoine-François, né le 5, mort le 17 avril 1746; François-Philibert, né le 9 août 1748; tous deux à Rumilly (Reg. Par.), et Antoinette, née le 1<sup>er</sup> juin 1752 (Reg. Par. de Thusy).

N<sup>re</sup> Jean-Pierre de Gantelet du Chesne eut de D<sup>ne</sup> Marie-Françoise de Morel, Étienne-Antoinette-Josette, née à Chambéry (Reg. Par. de Saint-Léger), et Philippine, née le 14 avril 1775 (Reg. Par. d'Hauteville).

(Voir continuation au f° 49).



TABLEAU II.





## BRANCHE DES BEAUFORT.

## III. ALEXANDRE-CELIUS.

Il avait quatre ans et cinq mois lorsqu'il reçut les cérémonies baptismales, le 29 août 1663 (Reg. Par. de Lémenc), filleul de M<sup>re</sup> Alexis Piccolomini, archevêque de Césarée (nonce du Saint-Père) (Y). Il fut mis sous la tutelle de son frère Jacques-Louis, le 11 septembre 1670 (Arch. S. S. S.). Il épousa Marguerite de Vincent de Fésigny, morte veuve le 19 avril 1716 (Reg. Par. de Vaulx).

ANNE  
épousa, le 23 décembre 1705 (Reg. Par. de Vaulx), N<sup>o</sup> François de Reydet de Vulpillière. Vivait encore en 1717 (*Ibidem*).

IV. LOUIS DE GANTELET DE BEAUFORT.  
Sa grand-mère, Anne d'Anières, lui laissa les biens de la Clusaz et le substitua à Paul-Emmanuel. Il épousa (1705-1716, Arch. Savoiron) Louise, fille de Jean-Baptiste de Mouxy de Planchamp; nommée tutrice de ses enfants, le 1<sup>er</sup> avril 1726 (Arch. S. S. S.). Il avait été tué en duel le 10 août 1722 (Arch. de Cour), par George de Gantelet du Villard.

JOSEPH-MARIE,  
né le 1<sup>er</sup> janvier 1700.

AYMAR,  
baptisé le 27 octobre 1698.

JOSEPH,  
baptisé le 15 août 1697.

## Registres Paroissiaux de Vaulx.

CLAUDINE-ANTOINETTE,  
née le 16 novembre 1720.  
Pupille de sa mère, 1726.

JEANNE-AMÉE,  
née le 14 avril 1722, pupille de sa mère, 1726.

LOUIS,  
né le 4<sup>er</sup> oct. 1718, pupille de sa mère, 1726. Mort le 18 mai 1731.

V. JEAN-PHILIBERT DE GANTELET DE BEAUFORT,  
né le 21 juillet 1717, pupille de sa mère 1726. Il épousa, dans la chapelle du château de Pelly (Reg. Par. de Desingy), Catherine-Justine de Pelly, le 28 octobre 1755. Ils étaient morts tous deux avant 1786. Lui fut commandant du fort de Miolans.

JEAN-FRANÇOIS,  
né le 17 octobre 1719.

VICTOR-AMÉDÉE-LOUIS,  
mort le 15 décembre 1760, à cinq ans (Reg. Par. de Saint-Marcel).

## Registres Paroissiaux de Vaulx.

JEAN-LOUIS,  
né le 26 octobre 1761.

JEAN-MARIE,  
né le 16 mai 1755 et vivant encore en 1786 (*Ibid.*)

VI. VICTOR-AMÉDÉE DE GANTELET DE BEAUFORT  
épousa D<sup>ne</sup> Marthe Berthet. Ancien capitaine au régiment de Savoie; mort avant 1833. Elle vivait encore le 14 mars.

HÉLÈNE-AMÉDÉE  
ou CLAUDINE-AMÉDÉE,  
née à Suze, en Piémont.  
Epousa, le 23 avril 1792,  
N<sup>o</sup> Jacques-François Daviet du Bouchet. Mère,  
1787-1788.

## Registres Paroissiaux de Vaulx.

JOSEPHTE-CLAUDINE-JULIE,  
née le 15 août 1807.  
Une d'elles était mariée à Belley, l'autre à Saint-Offenge, en 1838.

FRANÇOISE-LOUISE,  
née le 4<sup>er</sup> septembre 1805.

VII. ANTELME-BARTHÉLEMY DE GANTELET DE BEAUFORT,  
né le 6 février 1804. Epousa, en 1834 (Y), Jeannette (Josette) Y Muffat, de Sillingy.

(2) PIERRE DE GANTELET DE BEAUFORT,  
né le 17 mai 1810, a épousé M<sup>lle</sup> Zénaïde Rivoire, du Pont-de-Beauvoisin. Il était notaire à Chambéry.

## Registres Paroissiaux de Vaulx.

LUCILE-ÉLISA,  
née le 4 septemb. 1846,  
ép. Jean-François Mogenet.

EUGÉNIE-JOSAPHINE,  
née le 7 avril 1845.

FRANÇOISE-PÉRONNE-ANNE,  
née le 3 octobre 1841.

FRANÇOISE-PHILIPPINE,  
née le 2 janvier 1835.

VIII. EUGÈNE-JOSEPH-PIERRE-ADOLPHE DE GANTELET DE BEAUFORT,  
né le 30 mars 1840.  
Son sort m'est inconnu.

JULIETTE-PAULINE,  
née le 22 fév. 1848,  
ép. Louis-François Burnod.

JUSTIN-EUGÈNE,  
né le 2 mai 1851.  
Avoué à Annecy, épousa, 8 fév. 1882, Jeanne-Françoise-Marie-Berlie.

FLAVIEN, sous-inspecteur d'Enregistrement à Oran.

JINEN, (?) prêtre.

IX. JEANNE-ANTOINETTE-CLOTILDE-JOSAPHINE,  
née le 11 mars 1883.

INÈS-JEANNE-ANGÈLE,  
née le 26 mai 1884.

JEANNE-MARIE,  
née le 30 décembre 1888.

(1) Louis (IV) a dû avoir quatre filles mariées: Mouxy-Reynex, Reydet, Biorid et Bessonis.

(2) Ils sont tous quatre nommés au testament du 10 mai 1838, de Gaëtan de Gantelet Vectier, ci-dessus (folio 49), leur proche parent. Il laisse notamment à Pierre les preuves de noblesse faites pour la croix de justice des SS. Maurice et Lazare, par lui et Gaspard de Gantelet, M<sup>re</sup> de Cruseille, son père. J'ai vu ces preuves chez M. de Beaufort, à Chambéry. C'est à ces preuves que se rapportent les (?) du P. 48.

Je trouve aux registres paroissiaux de Rumilly cette mention: D<sup>ne</sup> Louise de Gantelet de Beaufort, veuve de N<sup>o</sup> Louis de Gantelet de Beaufort, morte le 14 mai 1776, âgée de quatre-vingt-dix ans environ (donc née vers 1686). Ne peut concorder qu'avec N<sup>o</sup> Louis (TABLEAU I, degré II), frère de Georges, marqué A. Sous toutes réserves.

## TABLEAU II.

## BRANCHE DE VECTIER.

III. LOUIS, 3<sup>e</sup> fils (Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU I), de Gantelet Vectier, seigr de Vuillet, Beaufort, coseigr d'Hauteville (1723). Agé de dix-neuf mois lorsqu'il reçut les cérémonies baptismales, le 11 août 1665 (Reg. Par. de Saint-Léger), sa mère lui laissa les biens de Belleverve et de Chêne à posséder après lui par son second fils, ne voulant pas que celui, fils de Louis, qui se trouvera substitué aux biens du seigr Vectier, ait aucune portion en ses biens. Il épousa, contrat dotal du 12 juillet 1678 (\*), Anne, fille de François-Ignace de Coysia, chev<sup>er</sup> au Sénat.

## Reg. Par. de Saint-Léger.

JOSEPH-VICTOR,  
baptisé le 9 octobre 1694.

FRANÇOIS-JÉRÔME,  
baptisé le 22 septembre 1691.

ALEXANDRE,  
baptisé le 22 décembre 1689.

ANTOINE,  
jumeaux, baptisés le 9 août 1688.

FRANÇOIS-HYACINTHE,  
baptisés le 9 août 1688.

IV. IGNACE,  
baptisé le 16 mai 1679.

GASPARD DE GANTELET VECTIER,  
baptisé le 11 décemb. 1698, M<sup>re</sup> de Cruseille, qu'il

CHARLOTTE,  
baptisée le 28 mai 1680.

ANTOINETTE,  
baptisée le 16 janvier 1686.

ANNE,  
baptisée le 13 juillet 1681. Probablement celle qui, en 1758 (St-Léger), était veuve de N<sup>o</sup> Claude de Montfalcon de Cengle.

JEANNE-MARIE,  
baptisée le 26 janvier 1687. Est-ce celle qui épousa Claude Morand de Grilly??

OCTAVIE-FRANÇOISE,  
baptisée le 16 janvier 1685. Est-ce celle qui épousa Jean-Pierre Morand de Grilly??

achète le 12 avril 1760, ratifié 15 juillet suivant (*Fiefs*), chev<sup>er</sup> de Justice des SS. Matriice et Lazare (\*), par brevet du 16 mars 1728, Écuyer de S. A. le M<sup>re</sup> de Suze, colonel d'infanterie, gouverneur d'Asti. Il épousa, le 20 mai 1733 (\*), Catherine, fille du C<sup>o</sup> Jean-Pierre Massimino et de Thérèse-Marie-Napione, fille du C<sup>o</sup> Jean-Baptiste. Il teste le 25 mai 1760 et mourut avant 1774. Contrat dotal du 22 novembre 1723 (Arch. Thuysset).

V. VICTOR-AMÉ- JOSEPH-BONAVENTURE DE GANTELET VECTIER,  
M<sup>re</sup> de Cruseille (consignement du 12 mars 1774. *Fiefs*), né à Centallo (Piémont). Il épousa: 1<sup>o</sup> D<sup>ne</sup> Lucie Vibert de Massingy (Reg. Par. de St-Léger), dont il n'eut pas d'enfants et avec laquelle il divorça le 9 août 1794. Il épousa: 2<sup>o</sup> vers 1798, civilement, Françoise Cachet, dont il eut un fils, ci-dessous. Il divorça encore le 19 thermidor an X. Il épousa: 3<sup>o</sup> Marie Marion, divorcée également sans enfants. Il mourut le 24 septembre 1839.

JOSEPH-GAËTAN-ALEXANDRE,  
né à Centallo (Piémont), le 6 août 1756. Capitaine aux dragons de la Reine, chev<sup>er</sup> de Justice des SS. Maurice et Lazare en 1790 (\*). Grand de Cour, premier gentilhomme de la Chambre, chev<sup>er</sup> grand-croix des SS. Maurice et Lazare, quitta la Cour en 1823, mort le 18 décembre 1842, ayant testé le 10 mai 1838, en faveur de Thomas Marthe.

VI. JOSEPH-VICTOR DE GANTELET VECTIER. M<sup>re</sup> de Cruseille, né à Chambéry le 18 prairial an VI, maintenu dans tous les avantages civilement attachés à la qualité de fils légitime par jugement du 3 décembre 1830. Officier dans les armées de S. M. Epousa, le 10 janvier 1827 (Reg. Par. de Saint-François-de-Chambéry), Marie-Hélène, fille de François Bantandier dit Sautquet et de Marguerite Thevenet, d'Hauteuce en Tarentaise. Lui mort le 16 mai 1851 (*Ibid.*), à cinquante-cinq ans (*sic*). Elle le 17 février 1867.

VII. MARIE-EUGÈNE,  
fille unique, née à Lyon le 4 octobre 1828. Epousa Louis-Arsène Fleury, homme de lettres, demeurant à Paris. Ils intentent un procès au Tribunal de Chambéry, en 1868, pour récupérer l'héritage de leur grand-oncle Joseph-Gaëtan-Alexandre (Mémoire imprimé, Chambéry, Bottero, 1868), dont j'ai extrait les détails généalogiques.

Continuation (Voir nos 45 et 47) de membres de cette famille que je n'ai pu classer:

N<sup>o</sup> FRANÇOIS-PHILIBERT DE GANTELET, parrain d'un fils de Marie-Antoinette de Gantelet, femme de N<sup>o</sup> Martin d'Elbene 1733 (Reg. Par. d'Héry-sur-Alby).

ANNE DE GANTELET, femme de N<sup>o</sup> Pierre-Antoine d'Humilly de Chevilly, officier au régiment de Chablais, morte à l'Eluiset, le 4 mars 1736, à soixante-six ans (Reg. Par. de Viry).

N<sup>o</sup> JUST-JOSEPH DE GANTELET, marié le 9 juin 1707 à D<sup>ne</sup> Marie Marchand, d'Annecy, eurent un fils N<sup>o</sup> Louis-Joseph, né le 18 juillet, baptisé le 9 août 1708 (Reg. Par. de Saint-Maurice-d'Annecy).

N<sup>o</sup> CLAUDE-FRANÇOIS DE GANTELET, père de D<sup>ne</sup> Jeanne-Pauline, qui mourut veuve de Spectable Joseph Jacquier, sénateur au Sénat de Savoie, le 12 juin 1759, à quatre-vingt-quatorze ans (Reg. Par. de Saint-Maurice-d'Annecy).

N<sup>o</sup> MARIE-JOSEPH DE GANTELET eut trois filles: Marie-Péronne, Marie-Josette et Claudine, à peine majeures en 1756, cousines de N<sup>o</sup> Jean-Pierre de Gantelet du Chesne, qui étaient pauvres en 1763 (Arch. du Souverain Sénat de Savoie).

R<sup>de</sup> Sœur Claudine-Marie, religieuse visitandine à Rumilly, 24 octobre 1741 (Arch. Thuysset).

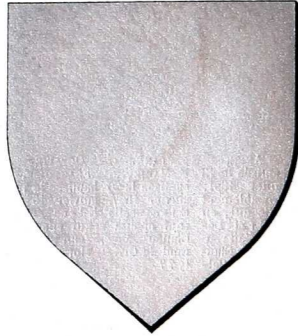
N<sup>o</sup> FRANÇOISE-BENOÎTE DE GANTELET vivait à Usinens 1730 (Reg. Par.).

N<sup>o</sup> JEAN-PIERRE DE GANTELET DU CHESNE, mort avant 1834, eut pour fils Rev<sup>d</sup> Pierre-Joseph-Antoine, né à Saint-Eusèbe, habitant Usinens, ancien religieux franciscain, curé de Franciens en 1812, puis retiré à Usinens, teste le 12 avril 1834 (Notes Hippolyte Chaumontel).

R<sup>d</sup> M<sup>re</sup> JEAN-ANTOINE DE GANTELET DU CHESNE, était recteur de Champagnieux, 1815-1816 (Reg. Par.).



# GARET-BLANZY



P. d'argent, en table d'attente. Blason inconnu.

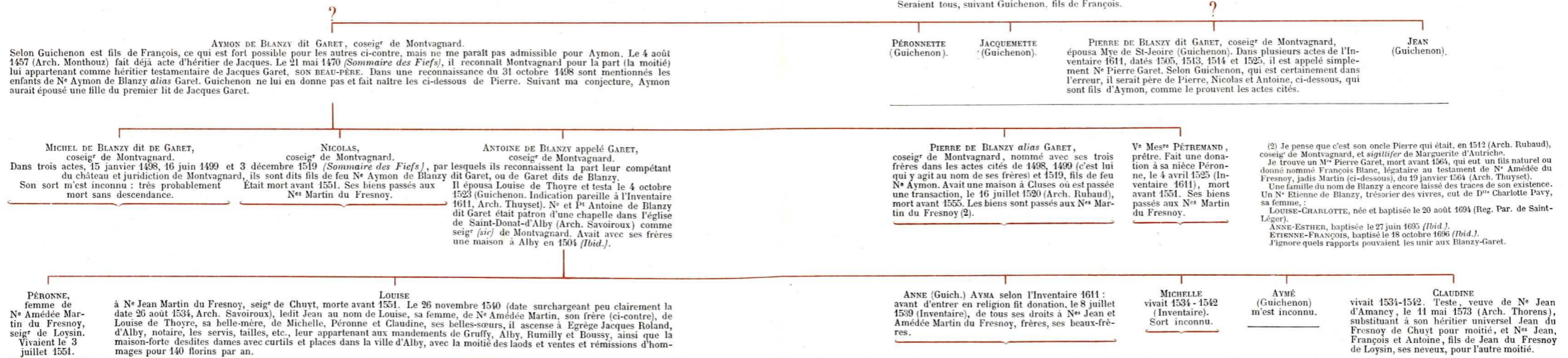


QUEL est le véritable nom patronymique de cette famille? Jacques, le secrétaire d'Amédée VIII, est simplement appelé Garet ou dit de Blanzly dans plusieurs pièces, mais dans son contrat de mariage il s'appelle de *Ponte Apro* dit *Garet*, et il a pour un de ses fidéjusseurs Pierre de *Ponte Apro* dit *Garet*.

Sans vouloir donner de simples conjectures pour des certitudes, il est permis de demander si le véritable nom ne serait pas Pont Avre ou Pont Apre, quoique le nom de cette localité me soit inconnu en Savoie. Le nom de Garet serait alors un surnom devenu commun à ses descendants, et Blanzly le nom de lieu d'où ils étaient.

D'autre part, on trouve au XIV<sup>e</sup> siècle des traces d'une famille de Blanzly. Cette famille aurait

JACQUES GARET DE BLANZY, secrétaire d'Amédée VIII. l'un de ses envoyés au Concile de Constance, 1415. Reçoit un acte comme secrétaire ducal, 1418 (Arch. Savoironx). Coseigr de la Côte-d'Évre (1425-26, *Sommaire des Fiefs*). Épouse : 1<sup>e</sup> Jeannette, fille de Robert Vuagnard, coseigr de Montvagnard, veuve de Jacques de Confignon avant le 31 juillet 1419 (Arch. Thuyset). Elle lui apporta sans doute la coseigneurie de Montvagnard; 2<sup>e</sup> contrat dotal du 10 novembre 1423 (Arch. Monthouz), dénommé *Jacques de Ponte Apro alias Garet*, Jeannette de Menthon, fille et cohéritière de Pierre, fils de feu Girard, seigr de Dingy. Le 22 février 1424 (*Ibidem*), il constitue plusieurs nobles comme fidéjusseurs. Coseigr de Montvagnard, reconnaissances 1425, 1426, 1435 (*Sommaire des Fiefs*). Le 10 décembre 1435 (Arch. Savoironx), il vend des biens à Vons en qualité d'héritier de N<sup>e</sup> Agnès Vacconetaz (peut-être sa mère ou sa tante). Les 10 juillet 1431 et 30 septembre 1432 (Vieil Inventaire, Arch. Savoironx), il achète des servs et tailles à Marigny des N<sup>e</sup> Jean et Rolet Portier; en reçoit reconnaissance 6 janvier 1433 et 21 mai 1437 (*Ibid.*). En 1433 (Jacques Garet, coseigr de Montvagnard) possédait la montagne de la Tolaz, indivise pour l'autre moitié du fief avec Genève et Menthon. Sous le même nom il achète, le 24 mars 1437 (Arch. Savoironx), des biens de N<sup>e</sup> Louis, bâtard de Sallenove. Il teste le 5 mai 1441, et mourut sans enfants selon Guichenon. La date de ce testament est inscrite dans un inventaire de 1611 (Arch. Thuyset). Sa veuve se remaria avec N<sup>e</sup> et P<sup>t</sup> Jean de Monthouz et testa, le 29 décembre 1470 (Arch. Monthouz), mentionnant ce que lui doit N<sup>e</sup> Aymon de Blanzly dit Garet comme héritier dudit N<sup>e</sup> Jacques de Ponte Apro dit Garet.



Voir MARTIN DU FRESNOY.

N<sup>e</sup> JEAN D'AMANCY, héritier universel de sa mère.

continué et un de ses membres aurait épousé la fille et héritière de ce Jacques Garet, d'où seraient issus les nobles de Blanzly dit Garet.

Guichenon, dans ses manuscrits, ne fait aucune distinction entre ces familles. Il donne à Jacques, plus haut nommé, un frère duquel seraient nés les continuateurs du nom. Nous n'avons malheureusement que l'indication, dans un inventaire, du testament de Jacques qui aurait tranché la question. Mais dans une pièce authentique se rapportant à Aymon, que Guichenon fait naître du frère de Jacques, cet Aymon est appelé héritier testamentaire de Jacques Garet, son *beau-père*. La femme de Jacques se remaria avec Jean de Monthouz et, dans son testament (1470), elle cite Aymon de Blanzly dit Garet héritier testamentaire de son premier mari, sans rien lui laisser (1), ce qu'elle n'aurait pas manqué de faire s'il avait été aussi son fils. Aymon de Blanzly aurait donc épousé une fille du premier lit de Jacques Garet.

Mes conjectures n'ont pas d'autre base et je les donne sous les réserves les plus expresses.

Le fragment laissé par Guichenon contient encore d'autres erreurs comme on le verra au tableau.

Famille éteinte au XVI<sup>e</sup> siècle. Les biens sont passés aux N<sup>e</sup>s MARTIN DU FRESNOY. (V. CE NOM.)

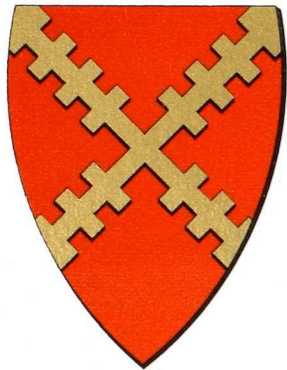
(1) A cette époque d'obscurantisme la liberté de tester était entière : pour donner plus de validité aux testaments, on donnait quelques florins à ceux que l'on exhérait.

Suit la généalogie in quantum.









## GARNIER DITS RODE, DE CRUET.

**N**OBLE Hugues *alias* Rode, témoin le 40 avril 1395 (Arch. Morand), est le plus ancien que j'ai rencontré de ce nom. Ils ont également porté le nom de la Fontaine : ainsi Pierre de la Fontaine, *alias* Garnier de Cruet, extrait un acte du 4 juin 1408 (Arch. Thuysset) des protocoles de feu Girard de la Fontaine (de Fonte) dit Garnier, feu notaire (parenté pas marquée). Je n'affirme pas qu'ils soient de la même famille parce qu'ils sont tous de Cruet.

N° Viviani Garnier dit Rode reçut, le 10 octobre 1440 (Tit. Bonnefoy), une obligation de 100 florins de N° Pierre de Loche comme caution de Mess<sup>re</sup> Amblard, chev<sup>r</sup>, par acte passé à Chambéry. N° Viviani fut père de deux filles, D<sup>lles</sup> Françoise et Marguerite qui, en qualité d'héritières de leur feu père, font assigner, le 28 février 1456, les héritiers de feu N° Pierre de Loche, ci-dessus.

N° Pierre de la Fontaine dit Garnier et D<sup>lle</sup> Catherine de Trivier, sa femme, achètent, le 28 novembre 1457 (Arch. Thuysset), un fief de Honorable Pierre Farfein, bourgeois de Chambéry. Est peut-être le même que N° Pierre Garnier dont les hoirs sont nommés dans un acte de 1477 (Arch. Morand). N° Claude Garnier de Cruet est témoin à Chambéry le 3 février 1551 (Arch. Savoiron). N° Antoine Garnier fut père de N° Augustin Garnier, lequel épousa D<sup>lle</sup> Aymée, fille de M<sup>r</sup> Claude Janus Meilleret. Celle-ci fut légataire de D<sup>lle</sup> Penine Gallois, veuve de N° Augustin Pingon, en 1564, et substituée à N° Gabriel Meilleret, son frère (Arch. Mouxy-Reynex). Des biens provenus desdits mariés Augustin et Aymée, situés à Cruet, passés plus tard aux N<sup>es</sup> Costa de la Trinité, sont mentionnés dans une reconnaissance sans date (XVII<sup>e</sup> siècle, Arch. Thuysset).

Le nom de la Fontaine peut leur venir d'une rente féodale de ce nom à Cruet. Les Garnier de Cruet portaient, selon Besson : *de gueules au sautoir bretessé d'or*.



## GARNIER, BARONS D'ALLONZIER.

*P. d'azur à trois bandes d'or accompagnées d'une étoile de même au cant. senestre du chef* (Blason de Savoie, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin).

**N**OBLE JEAN-BAPTISTE GARNIER, B<sup>on</sup> d'Allonzier, bourgeois de Chambéry, juge-maje de Genevois (1760), puis juge du Consulat de Savoie et sénateur honoraire au Souverain Sénat de Savoie, fut nommé, par Patentes du 27 novembre 1772, sénateur effectif (Arch. S. S. S.). Par Patentes du 13 octobre 1769 (*Ibid.*) [il avait quarante ans de service], il obtint de S. M. l'agrément pour l'acquisition de la baronnie d'Allonzier et Villy-le-Pelloux et des seigneuries du Vidonnat et d'Audens. Il épousa D<sup>lle</sup> Marie-Anne Des Costes, qui mourut le 8 décembre 1775 (Reg. Par. du Bourget). A dû être anobli par des charges ; on ne trouve pas de Patentes de noblesse le concernant.

Il eut plusieurs enfants qui sont mentionnés dans les Patentes de 1769 :

1° N. N. aîné, que je reprendrai, fils aîné, 2° N. N., second fils, garde du corps de Sa Majesté. C'est le vassal *Jean-Baptiste* qui, de D<sup>lle</sup> Marie-Hyacinthe-Céline-Geneviève Cano...? de Turin, eut un fils, Marie-Antoine-Amé-Baptiste, né en 1781 (Reg. Par. de Bissy) ; 3° N. N., troisième fils, était avec M. le C<sup>te</sup> de Viry en Angleterre où il a même eu l'honneur d'être chargé des affaires de Sa Majesté (P<sup>es</sup> 1769) ; 4° N. N. et N. N., deux fils qui étaient ecclésiastiques (a). — N. N., fils aîné (c'est sans doute JEAN-FRANÇOIS GARNIER, B<sup>on</sup> d'Allonzier en 1769, subdélégué de l'Intendance générale en Savoie et qui, par P<sup>es</sup> du 30 mai 1775 (Arch. du Souverain Sénat de Savoie), reçut le titre et rang d'intendant avec une pension. Il épousa D<sup>lle</sup> Anne Berton ou Breton dont il eut quatre enfants inscrits aux Reg. Par. de Bissy : Pierre-François, né le 10 septembre 1774 ; François-Jean-Baptiste, né le 10 octobre 1777 ; Jeanne-Marie, née le 16 mai 1772 ; Andrée, née le 6 octobre 1776.

(a) D<sup>lle</sup> Thérèse Garnier, femme de Spectable Joseph Vignet, de Thonon, avocat au Sénat, doit être fille du juge-maje Jean-Baptiste qui, avec sa femme, furent parrain et marraine des enfants de Thérèse, 1765-1766, représentés, elle en 1766 par D<sup>lle</sup> Marie Garnier, peut-être sœur ou tante de Thérèse. La fille cadette du B<sup>on</sup> Garnier d'Allonzier épousa Camille-Guillaume Cuillery-Dupont, natif de Grenoble, habitant à Chambéry depuis 1800 et y ayant acquis des biens, qui fut naturalisé par P<sup>es</sup> du 5 juillet 1816 (Arch. du S. de Sav.). M. le B<sup>on</sup> d'Alexandry qui en descend n'a pas jugé à propos de me donner des renseignements demandés sur cette famille, maintenant éteinte.

D<sup>lle</sup> Marie-Claudine Garnier d'Allonzier qui épousa, le 11 mai 1789 (Reg. Par. de Saint-Genis), N° Claude-Victor d'Avril, peut-être une autre fille du B<sup>on</sup> Jean-François. — Voir du Fouc, page 13.

Il y a eu encore plusieurs autres familles du nom de Garnier en Savoie. Jean Garnier de Ruffieu (Ruffieux), damoiseau, est témoin à Chindrieu le 10 juillet 1411 ou 1426 (Arch. Savoiron).

Vénérable et Religieux Mess<sup>rs</sup> Pierre Garnier, prieur de Clarafont, est témoin à Aix en 1441 (*Ibid.*).

Mons<sup>rs</sup> M<sup>r</sup>... Garnier, témoin à Chambéry à un testament du 30 août 1680 (Arch. Thuysset), le scelle de son sceau qui est : *de... à trois épis, un en pal, deux en sautoir de... liés de...*

Je trouve enfin un Nicolas, fils de feu Nicolas Garnier, de Lyon (où il y a des nobles de ce nom), habitant à Onex, bailliage de Ternier, qui reçut des Patentes de naturalisation le 10 décembre 1771 (Arch. S. S. S.).

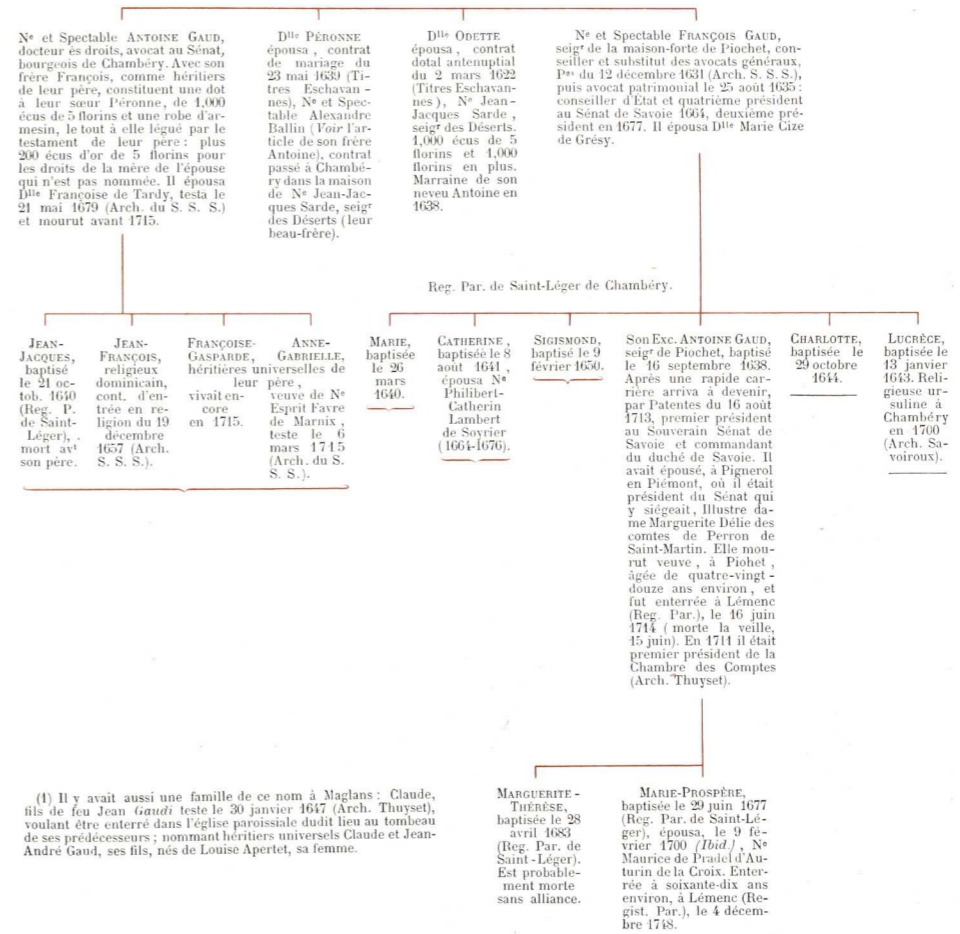


## GAUD, SEIGNEURS DE PIOCHET.

*P. de gueules au coq d'or au chef d'azur.*  
On trouve aussi le chef chargé de trois étoiles de ?

**F**AMILLE de magistrature qui a fort peu duré : paraît être originaire du Vivier près d'Aix (1).

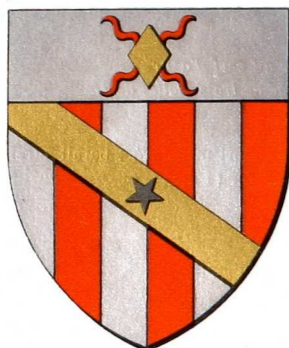
Honorable NOEL GAUD  
testa le 23 janvier 1633 (dit au contrat 1639).  
Peut-être a-t-il eu deux femmes.





## GAUDINON ou GOUDINON

SEIGNEURS DE JARSAGNE ET LES CHAUX



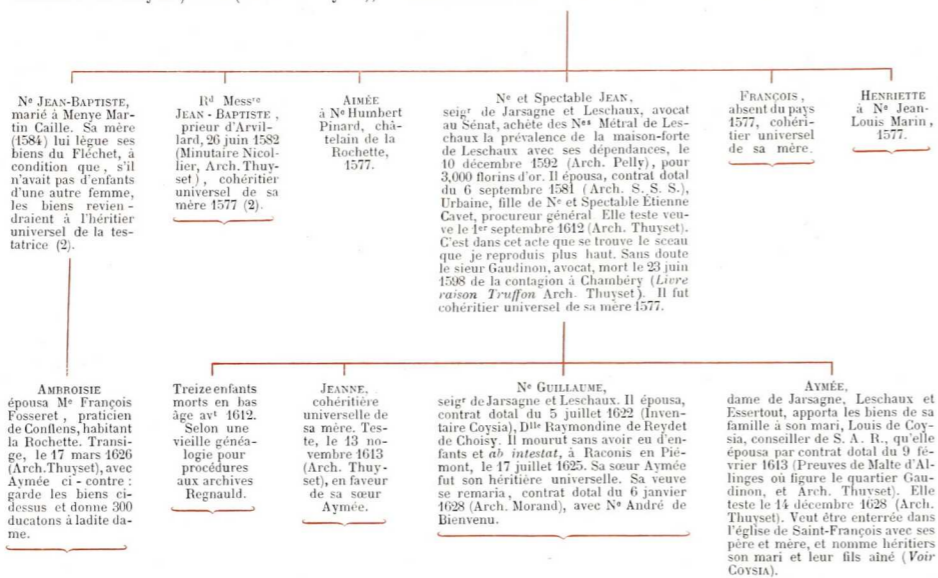
*P. pallé d'argent et de gueules à la bande d'or chargée d'une étoile en cœur de sable (on trouve aussi en chef) au chef du premier chargé d'un losange d'or dont les quatre flancs ont un rayon de gueules (probablement un foudre. BESSON).*

Dans deux empreintes du sceau d'Urbaine Cavet, ci-dessous, le blason est identique sauf les émaux qui sont invisibles. Aux preuves de Malte d'Allinges ce quartier est blasonné : *d'azur au sautoir d'argent cantonné de quatre oiseaux ? de même.*



**N**OBLE Nicolas Gaudinon, de Sens en Bourgogne (1), vint à la Rochette en Savoie comme secrétaire de Jean de la Chambre-Seysse, avant le 5 novembre 1520 (Arch. Savoiron).

Il épousa Ambroisie, fille de feu N° Louis Germanet, qui possédait des biens et une maison haute au Fléchet, paroisse de la Trinité (Terrier, XVI<sup>e</sup> siècle, Arch. la Serraz). Elle teste veuve le 25 janvier 1577 (Arch. Thuyset) et le ... octobre 1584 (*Ibid.*). Lui, d'après l'Inventaire Coysia, 1673 (Arch. Thuyset), testa le 22 mai ou mars 1596 (lisez 1566 ou 1576) (1).



**GAUDINOZ.** — Le nom de la famille qui précède est aussi écrit quelquefois Gaudinoz. Je trouve encore les armoiries (outre les deux versions données ci-dessus) d'une famille Gaudinoz qui sont *d'azur à six épis d'or mouvants de la pointe au chevron de gueules brochant sur les tiges des épis, et deux étoiles d'argent en chef.*

(1) Dans un procès que D<sup>ne</sup> Urbaine Cavet, sa belle-fille, gagna contre les syndics de la Rochette qui voulaient l'inscrire au rôle des tailles (Sentence du 18 avril 1611, Arch. Thuyset), elle dit que N° Nicolas Gaudinon, aïeul de ses enfants, était du Dauphiné « lequel seroit venu habiter au lieu de la Rochette auquel lieu il auroit acquis certains biens lesquels il auroit toujours tenu et possédés ». Est rapportée au procès une écriture du président Pelisson, défendant auxdits syndics de ne tirer en taille les Gaudinon « parce qu'ils sont de qualité noble et gentilshommes ».

(2) Au testament de 1577 est mentionné un seul Jean-Baptiste, prieur d'Arvillard, qui n'est plus nommé au testament de 1584 où est cité ce Jean-Baptiste.



## GAULTIER, GAUTIER ou GAUTHIER

SEIGNEURS D'HOSTEL, ETC.

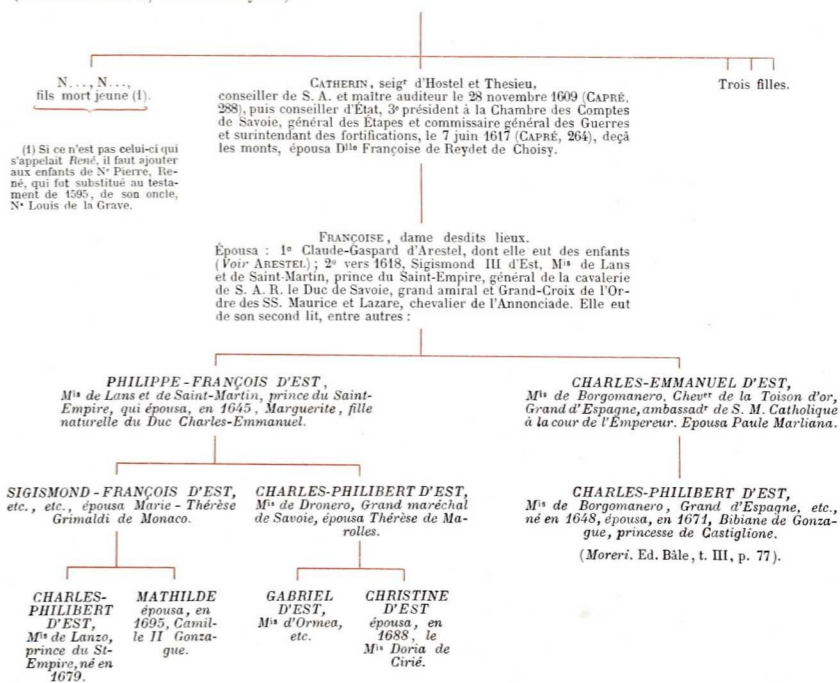


*P. coupé de gueules et d'or à deux pals coupés de l'un à l'autre (Preuves de Malte).*

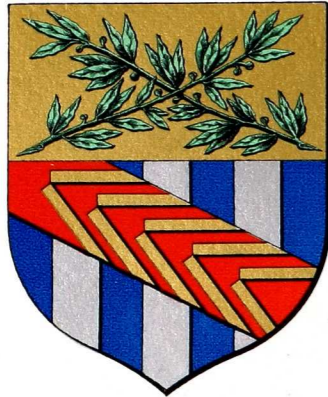


**N**OBLE PIERRE GAULTIER (que je crois originaire du Bugey), conseiller de S. A. et M<sup>e</sup> auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie en 1560 (Capré, n° 285), achète en 1564 (Arch. du S. de Sav.) du duc Emmanuel-Philibert la seigneurie et juridiction d'Hostel en Valromey pour 300 écus d'or d'Italie.

Il épousa, contrat dotal du 22 avril 1560, D<sup>ne</sup> Françoise de la Grave à laquelle il donna, le 18 janvier 1565 (Minut<sup>e</sup> Berthier, Arch. d'Arcollières), en assurance de sa dot, hypothèque sur la seigneurie, maison-forte et biens d'Hostel. Le 23 novembre 1578 (Arch. Thuyset) étant alors 1<sup>er</sup> M<sup>e</sup> auditeur de la Souveraine Chambre des Comptes, il passe quittance à Antoine Riondet de Chambéry de la cense annuelle de 1,500 florins pour la maison-forte de Bugnerey appartenant audit seigneur, qui se qualifiait aussi de Seig<sup>r</sup> de Thesieu. Étant alors président de la Chambre des Comptes, il teste le 14 novembre 1590 (Vieille filiation, arch. Thuyset).







(1) Il obtint, le 22 août 1620 (Annexe, Preuves 1723), exemption de tailles vu sa noblesse.

(2) Les N<sup>os</sup> frères Gavens, comme dessus (*Ibid.*), le 16 mars 1622.

## GAVENS, PUIS GAVAND (DE)

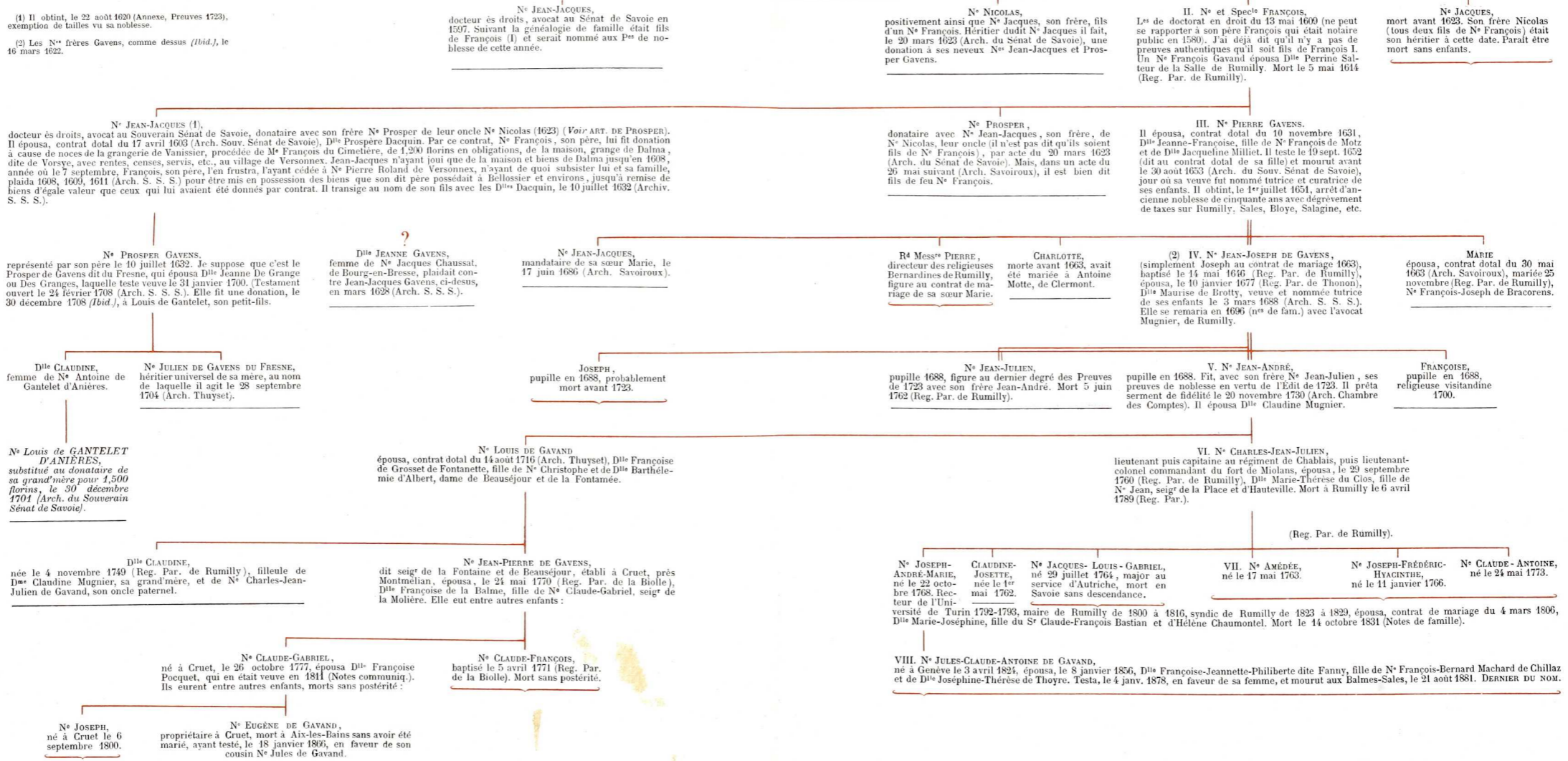
P.: « *Ung champ d'or et d'azur, deux branches de laurier croisées*  
« *trois pals d'argent avec une barre couverte de cinq chevrons*  
« *brisez d'or* ».

Cimier : *Une cigogne tenant dans son bec une couronne de laurier.*  
Devise : *VIRTUTE ET PIETATE.*

(Reg. Pat. de Sav., n<sup>o</sup> 21, f<sup>o</sup> 280, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin.)

**J**E ne puis suivre entièrement l'interprétation officielle du C<sup>te</sup> Franchi-Verney (*Armerista* : suivant lui la bande serait chargée d'un seul chevron brisé) et je blasonne : *coupé : au 1<sup>er</sup> d'or à 2 rameaux de laurier (de sinople) en sautoir; au 2<sup>me</sup> d'azur à 3 pals d'argent à la bande (de gueules) chargée de 5 chevrons d'or brisés.*

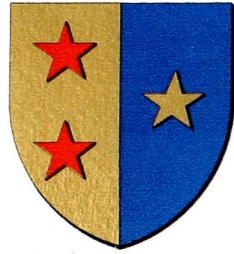
Un sceau ancien de famille porte : *d'argent à 3 pals d'azur à la bande de... chargée de 6 chevrons abaissés et renversés de... au chef de... chargé de 2 branches de laurier de... en sautoir.*





# GAVENS OU GAVENT

DE MAURIENNE



P. : « *un escu mi-parti a travers d'or et d'azur estant au coste dextre dans le champ d'or deux estoiles de gueules et dans l'azur a senestre une estoile d'or. Timbre : un cygne naissant.* »

(Concession dans les Patentes de noblesse ci-dessous, 1570).



Le C<sup>te</sup> Franchi-Verney (*Armerista*) interprète ce texte sybillin : *tranché d'or à deux étoiles de gueules et d'azur à une étoile du premier émail*. C'est une solution : mais alors à quoi servent les mots officiels

« *estant au coste dextre dans le champ d'or deux estoiles de gueules* » ? La version suivante me paraît plus probable : *parti d'or à deux étoiles de gueules en pal et d'azur à une étoile d'or*. C'est le dessin que je donne sous toutes réserves.

?

N<sup>o</sup> FRANÇOIS GAVENT obtint Lettres de noblesse le 6 avril 1571 (Annexe aux Preuves 1723, Bibliot. du Roi à Turin). Était peut-être frère de N<sup>o</sup> Pierre : est peut-être la souche des Gavent, ci-dessous, chez lesquels il y a eu interruption de noblesse.

?

N<sup>o</sup> PIERRE GAVENT, seigr du Vivier en Maurienne, près de Saint-Michel. Obtint Lettres de noblesse le 26 octobre 1570 (Pat. Sav., Reg. 9, f<sup>o</sup> 6, Arch. de la Chambre des Comptes), possédait des biens à Pontamafrey et à Saint-Michel. Il épousa, contrat dotal du 3 mai 1555 (Arch. Savoironx), D<sup>lle</sup> Aynarde d'Arstel. Il teste le 23 mai 1580 (*Ibid.*). Elle se remaria avec N<sup>o</sup> Jean-François de Bavoiz et teste, le 17 mars 1598 (*Ibid.*), en faveur de N<sup>o</sup> Claude Burdin, son petit-fils.

N<sup>o</sup> ANTOINE GAVENT épousa D<sup>lle</sup> Louise, fille de N<sup>o</sup> Bon-Amé Cœur ou Cœur, docteur es droits, juge du Marquisat de la Chambre, Veuve et tutrice de Marguerite, sa fille (au lieu de Vivier on lit ici *Vignel*), elle transige, le 12 déc. 1598 (Arch. Savoironx), avec N<sup>o</sup> Jean-François de Bavoiz. Elle teste le 25 mars 1599.

D<sup>lle</sup> ANTOINETTE épousa, le 11 janvier 1579, N<sup>o</sup> Guillaume Burdin qui teste le 3 et meurt le 30 juin 1586.

???

Égrège JEAN-MICHEL GAVENT, N<sup>o</sup> D<sup>lle</sup> Antoinette d'Albier, sa veuve, enterrée le 21 janvier 1647 (Reg. Par. de St-Jean-de-Maurienne).

MARGUERITE DE GAVENT, dite du Vivier (paroisse de Saint-Michel), mariée à N<sup>o</sup> Louis du Saix, seigr d'Arnaud. Par arrêt du 1<sup>er</sup> février 1607 (Arch. S. S. S.), le fideicommiss apposé au testament d'Aynarde d'Arstel fut ouvert en sa faveur.

N<sup>o</sup> CLAUDE BURDIN, héritier nominal de sa grand-mère d'Arstel.

???

Égrège JEAN-JACQUES GAVENT, nommé simplement Égrège dans l'extrait mortuaire de son fils qui est dit noble.

N<sup>o</sup> JOSEPH GAVENT. En 1751 qualifié d'Égrège, plus tard noble et *Dux Militiæ*, avait épousé N<sup>o</sup> Catherine-Thérèse du Col, fille de N<sup>o</sup> Joseph. Lui mort le 29, enterré le 30 juillet 1760, à cinquante-six ans environ. Elle morte le 19 février 1782, à soixante ans, enterrée le 20 (Reg. Par. de Saint-Jean-de-Maurienne).

Égrège MARIE GAVENT, femme de N<sup>o</sup> Claude-Ferdinand Rapin, 1743 (Reg. Par. de St-Jean-de-Maurienne).

Reg. Par. de Saint-Jean-de-Maurienne.

JEAN-FRANÇOIS, mort à cinq ans, le 30 octobre 1758. Si c'était cinq jours, ce serait le même que son homonyme.

ANGÉLIQUE, baptisée le 17 mai 1756.

JEAN-FRANÇOIS, baptisé le 24 octobre 1758.

JEAN-PIERRE-MARC, baptisé le 25 avril 1755.

CHARLOTTE - ADÉLAÏDE, baptisée le 10 novembre 1760.

**GAVIT.** — Voir au SUPPLÉMENT.

**GAY (DE LUPIGNY).** — Voir au SUPPLÉMENT.

# GEMILLY (DE)<sup>(1)</sup>

GIMILLY OU JUMILLY. — EN LATIN : *DE GIMILLIACO* (\*), COSEIGNEURS DE MARTHOD, CORNILLON ET DE LA VAL DES CLETS.

(\*) Cette même terminaison *iacum* se traduit dans le Bugey par GEMILLIEU (1).



P. *losangé d'argent et de sable* (BESSON). Selon l'Armorial de Loche, *brisé d'une cotice de gueules*.



Très ancienne famille sur laquelle pourtant je n'ai pu recueillir que fort peu de données. Tous ceux qui sont inscrits au tableau suivant doivent être de la même souche, mais je ne saurais l'affirmer. Elle a possédé, outre la maison-forte de Gemilly, près Marthod, la coseigneurie de ce dernier lieu, de Cornillon et de la Val-des-Clets. Elle a dû s'éteindre avant la fin du xvi<sup>e</sup> siècle (1).

[Suit fragment de généalogie.]

(1) Il y a eu une famille du nom de Gemillieu ou Gimillieu, à Yenne, dont le nom latin de *Gimilliaco* est le même, mais qui n'a probablement que cette communauté de nom avec la famille dont je m'occupe ici.

(2) La charte suivante, les concernant, que je publie en analyse française d'après l'original latin de mes archives, me semble très intéressante. Il n'est pas inutile de démontrer, une fois de plus, l'injustice ou l'ignorance de ceux qui parlent en termes indignés des rapports entre les anciens seigneurs et leurs hommes.

L'an pris à la Nativité de N. S. J.-C., 1488, indiction sixième et le 12 mars, Antoine, fils de feu Michel Ruellaet du Vivier, paroisse de Marlens, affirme qu'il est homme franc et qu'il n'est astreint à personne en ce monde, ni pour son corps ni pour ses biens; ayant considéré qu'en acquérant des alliances on acquiert aides et secours; ayant vu par lui-même que très souvent par le passé dans ses affaires il a dû supporter des choses dont il n'aurait pas souffert s'il avait été sous l'ombre et la protection d'un seigneur qui l'aurait défendu; de son propre et libre mouvement, sans être circonvenu par dol, crainte, fraude, subornation ou autre machination, reconnaît vouloir et devoir être, lui et les siens, comme il se constitue, homme lige et taillable de noble et puissant seigneur Claude de Gemilly, coseigneur de Marthod, Cornillon et de la Val-des-Clets et des siens; et c'est pour sa personne, ses biens quelconques présents et futurs, et pour ses enfants nés et à naître et leur postérité qui seront hommes liges et taillables dudit seigneur et à miséricorde dans les quatre cas suivants : 1<sup>o</sup> en cas de chevalerie obtenue par ledit noble et les siens; 2<sup>o</sup> en cas de mariage des filles dudit noble et des siens; 3<sup>o</sup> en cas d'emprisonnement de guerre pour le ou les racheter de l'ennemi; 4<sup>o</sup> en cas d'incendie de la maison dudit noble. Il prête cet hommage lige et taillable, agenouillé, les mains dans les mains dudit seigneur et en lui baisant les pouces en signe de vraie alliance et amitié. Il est convenu que si ledit Antoine ou ses mâles nés et à naître venaient à mourir sans mâles naturels et légitimes, tous leurs biens seront de plein droit échutés et commis au seigneur. Les filles ne pourront hériter, mais elles pourront revendiquer sur les biens paternels les sommes qui leur ont été ou leur seront constituées en mancipation. La taille stipulée pour l'hommage lige et taillable est d'une poule payable annuellement au seigneur à la fête de saint André, apôtre. Si les enfants dudit Antoine viennent à se partager leurs biens et à constituer un ou plusieurs feux séparés, chacun de ces feux devra une poule en monnaie. Claude de Gemilly promet et jure d'accorder audit Antoine et aux siens, l'aide, le profit, les secours, les conseils qu'un bon seigneur doit à ses hommes et généralement tous les bons offices qui incombent au seigneur. Ledit Antoine, à son nom et au nom des siens, promet et jure d'accomplir tous les devoirs d'un bon et fidèle homme lige et taillable, tels qu'ils sont contenus dans les anciens et nouveaux formulaires; de payer une fois par an le tribut d'une poule à l'époque désignée, et, dans les quatre cas d'aides prévus, de payer les subventions à la miséricorde dudit seigneur. Renonçant ledit Antoine à toute exception pouvant s'opposer à la validité de la présente reconnaissance d'hommage, soit *regichia*, etc., etc. Fait à Ugine, dans la loge de la maison d'Urban du Crest d'Ugine, notaire par les autorités impériale et ducale, qui reçoit l'acte en présence de Vénéralable Messire Pierre Blanc, chapelain, de Jean fils de feu Pierre Johaite, du Mont-Dessus paroisse d'Ugine, et de Vilfred Manchoz, de la paroisse de Marlens, témoins requis.

Je me dispense de tous commentaires; il serait difficile d'en faire d'odieux.







réduise à neuf. L'essence du *point* (dont se compose l'*écheté*) est d'être carré sur tous ses côtés; celle des *points équipollés* est de former un carré de côtés égaux par leur réunion, ce qui n'est pas possible avec douze ou quinze points. C'est ainsi que *neuf points équipollés* peuvent se confondre avec un *écheté de trois tires de trois points* en tous sens; ainsi, dès que le nombre de *points équipollés* est supérieur à neuf, ce ne sont plus des *points*, mais un *écheté* (a).

Autre problème. D'autres sceaux des Comtes de Genève, 1288, 1289, 1346, représentent un blason comme le second que je donne au n° 63, la grandeur et les émaux en plus. Blavignac (p. 296) en donne la description suivante: « l'écusson donne aux quatre points réunis (!) la « forme d'une croix, le point d'or central (sic) n'étant rappelé que par un vide beaucoup plus « petit que les points d'angle. » Dans ces termes d'un héraldisme barbare, il ne faut remarquer que l'idée préconçue d'appeler *points* ce qu'il voyait en forme de croix. Dans une note, il ajoute: « dans l'ignorance de la véritable origine des armes de Genevois et confondant avec « la croix les points équipollés... Levrier s'efforce de voir, etc. ». Mais comment Blavignac pouvait-il connaître « la véritable origine »? Des quatre anciens sceaux qu'il reproduit à l'appui de son dire, l'un est le blason des Zähringen que les Comtes de Genève ont porté parfois depuis Amédée I; le second est le prétendu *écheté de douze* que nous avons discuté plus haut; le troisième et le quatrième forment, au dire même de Blavignac, une croix (ajourée). Il n'y a pas trace de *points équipollés*.

J'ai déjà abordé cette question sommairement dans mon *Dictionnaire du Blason*, pp. 190, 340, 341, et je dois ajouter ici un appoint d'importance.

Dans des centaines de chartes du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle, les notaires de la région du Genevois ont tracé à la plume sur leurs parchemins le *signum Comitatus*. Il leur aurait été très facile de le figurer comme au n° 1, ci-contre, pour indiquer, au moins par la partie supérieure, leur intention de partager l'écu en neuf parties à peu près égales (neuf points équipollés). J'avoue loyalement que je trouve de nombreux spécimens de ce genre. Mais j'en trouve de tout aussi nombreux où le *signum Comitatus* est tracé comme au n° 2, et il est bien difficile d'y voir autre chose qu'une croix ajourée.

Pour ces deux variantes on peut objecter, il est vrai, que dans des tracés faits à mainlevée il ne faut pas trop attacher d'importance aux proportions pour décider entre croix ajourée ou points équipollés.

Mais que pensera-t-on du n° 3 dont je peux produire plusieurs spécimens fort anciens? Ici les notaires, après avoir tracé les quatre traits de plume se croisant, nécessaires pour obtenir soit une croix, soit neuf points équipollés, ont encore avec quatre traits bien visibles resserré le vide central blanc. Et le n° 4? (b).

Incontestablement si leur intention était de dessiner des *points équipollés*, ils n'avaient pas sur cette figure les mêmes idées que nous. Mais comment des hommes instruits pouvaient-ils avoir un concept si varié du blason de leurs princes et contemporains? Pourquoi dans cette variété ont-ils tracé des figures affectant, plus ou moins, mais toujours la forme de la croix? Pourquoi enfin toutes les différentes figurations ont-elles abouti à la description héraldique des *points équipollés*?

Pour résumer cette longue discussion, sans tenir compte de l'intuition héraldique, mais appuyé sur les plus anciens monuments sphragistiques, je dirai que les Comtes de Genève ont porté à l'origine une croix ajourée et non des *points équipollés* (c) qui ne peuvent être qu'une corruption de la figure antique adoptée postérieurement à l'extinction de la lignée souveraine, après 1394. Le contre-sceau du C<sup>te</sup> Rodolphe est un hiéroglyphe bizarre et unique dont le sens nous échappe: il favorise toutes les conjectures évolutionnistes, et même la monade primordiale de l'ignorance du graveur.

(a) C'est exactement la forme des sceaux n° 3 et 4 reproduits dans l'*Armorial* de Blavignac.

(b) Dessiné sur une charte du 5 des ides de l'an 1300 (Arch. Chuyt).

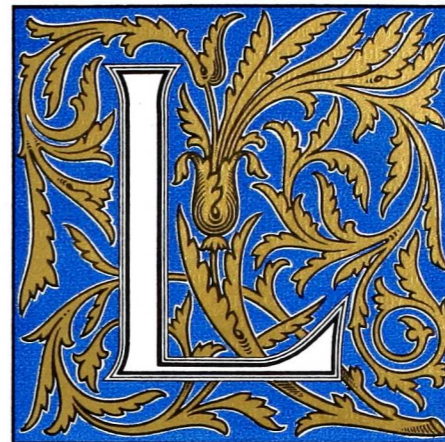
(c) Dans un écu triangulaire comme on les portait au XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, il est impossible de tracer géométriquement neuf points équipollés. On voit dans la figure 5 (Blavignac n'aurait pas manqué de blasonner: *écheté de sept pièces*) ce à quoi se réduisent dès la deuxième tire de trois points, et à plus forte raison à la dernière, les prétendus *neuf points équipollés*. Dans un écu à volutes allemandes, dans un écu ovale, même incompatibilité. Les *neuf points* ne sont possibles que dans un écu carré de forme très moderne ou dans l'*écu en banrière*. Il faut donc modifier les carrés comme dans le n° 6 où le *point* central a son nom, mais où les huit autres aires n'ont pas de nom héraldique. On arrive ainsi forcément à tracer ce qui ressemble à une croix dont l'évidence saute aux yeux (d). Les *neuf points* sont une figure de second ordre, d'ordre abstrait, dont la dénomination ne remonte pas certainement à l'époque où les Comtes de Genève l'auraient employée.

Reste à expliquer comment les Marquis de Lullin, qui devaient tenir à perpétuer l'ancien blason, ont adopté précisément des *points équipollés* (Voir au n° 72). Je ne possède pas d'anciens sceaux des sires de Lullin. Si l'on en trouvait un, il serait plus que probablement de forme triangulaire, et je n'hésiterais pas à blasonner d'or à la croix, etc., blason qui s'est par corruption transformé plus tard en *neuf points équipollés*.

(d) Voir plus en grand et mieux le blason inférieur du fol. 63 précédent.

## GENÈVE (DE)

COMTES SOUVERAINS DU GENEVOIS.



L'ORIGINE de la Maison des puissants Comtes du Genevois a exercé l'imagination des généalogistes. Suivant les romans de chevalerie ils descendraient directement d'Olivier, C<sup>te</sup> de Genève, un des Pairs de la Table-Ronde, tué à Roncevaux. Cette descendance a été admise — ce qui ne suffit pas à la justifier — par l'empereur Charles IV, dans une charte datée de Lucques, le 8 des ides de février 1369, par laquelle il accorde des privilèges à Amédée, C<sup>te</sup> de Genève: il daigne mentionner « felix « recordationis illustres Raynerium et « Oliverium olim illustres Comites Gebennenses a quibus illustris Amedeus « nunc Gebennensis comes et princeps « et consanguineus noster dilectus tra- « xit originem ». On ne peut admettre comme historique le roman de l'archevêque Turpin, seul et fragile appui de

cette héroïque origine.

Modius (1) mentionne d'après Reusner, héraut d'armes allemand, un Jean, C<sup>te</sup> de Genève, qui combattit contre les Turcs avec Conrad, duc de Franconie, en 935, et prit part au tournoi de Magdebourg en janvier 938. Ce Comte de Genève est aussi apocryphe que Louis, duc de Savoie, colloqué par le même Modius dans le Cercle de Bavière.

Lévrier (2) admet comme traditionnelle la filiation suivante: Reynier; Olivier qui combattit à Roncevaux avec Charlemagne; un Comte dont le nom est inconnu et dont le fils Frumold régnait vers l'an 840!!

Guichenon (3) dit avoir vu dans les archives de la ville de Genève une ancienne généalogie débutant par Albert, C<sup>te</sup> de Genève, qui fut père de Renaud et d'Aymon, tous deux C<sup>tes</sup> de Genève, vivants en 1004. Le dernier fut père de Gérard, C<sup>te</sup> de Genève, qui succéda à Renaud, son oncle, et fut père de Robert, C<sup>te</sup> de Genève. Celui-ci eut deux fils: Aymon, C<sup>te</sup> de Genève, II<sup>e</sup> du nom en 1099, et Guy qui succéda à son frère Aymon II et fut père d'Amédée I, C<sup>te</sup> de Genève, 1160, père de Guillaume I. Inutile de poursuivre plus loin cette filiation qui nous donne des noms inconnus dans l'histoire et qui supprime dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle le règne de Rodolphe I, fils de Guillaume II et père d'Amédée.

Louis della Chiesa (4), le généalogiste piémontais, donne la chronologie des Comtes de Genève. Commencant par Olivier, C<sup>te</sup> de Genève en 770 (5), il saute à Gérard, Comte en 1020, il continue une filiation des plus fantaisistes.

Je ne cite qu'en passant le thème par trop improbable de Lambert Vanderburch (6) qui, commençant par un Guy, C<sup>te</sup> de Genève, place au cinquième degré, en descendant, Amédée III.

Ughello (7) nous donne l'extraction d'un Roboald de Genève qui aurait été archevêque de Milan en 1124. Humbert, C<sup>te</sup> de Genève, épousa Ermengarde, veuve d'Albert, C<sup>te</sup> de Namur, fille de Charles, duc de Lorraine, et nièce de Lothaire, roi des Francs. Il fut père de Raynald, C<sup>te</sup> de Genève, qui eut pour fils Robert, C<sup>te</sup> de Genève. Ce dernier, vivant en 1060, eut d'Aldegarde deux fils: Guy, C<sup>te</sup> de Genève; Roboald, archevêque de Milan en 1124, et une fille Alix qui aurait épousé Guy, seig<sup>r</sup> de Milan!!!

(1) *Pandectae Triumphales*, I, l. II, ch. 27.

(2) *Chronique historique des Comtes de Genevois*, I, 28.

(3) Mss. de la Bibliothèque de Montpellier et de la Bibl. de la Déput. R<sup>te</sup> d'Hist. nationale de Turin.

(4) *Histoire du Piémont*.

(5) Il est surprenant que la naïve tradition de la descendance d'Olivier de la Table-Ronde n'ait pas été affirmée par la répétition de ce nom dans la généalogie. Peut-être les Comtes de Genevois n'y croyaient pas bien fermement. On ne trouve qu'un bâtard du nom d'Olivier au XV<sup>e</sup> siècle (Voir TABL. II, p. 71).

(6) Voir le tableau généalogique inséré dans son ouvrage sur la Maison de Savoie: il manque à plusieurs exemplaires.

(7) *Historia sacra in Archiep. Mediol.*, 209.



Christophe Justel (1) commence la généalogie par Robert, C<sup>o</sup> de Genève en 1060, père de Guy, comte, qui aurait eu trois fils : Aymon I, C<sup>o</sup> de Genève, mort sans lignée ; Guy, évêque de Genève (2), mort en 1123, et Amédée I, comte en 1162. Ce dernier fut père d'Amé, Sire de Gex, et de Guillaume I, C<sup>o</sup> de Genève. Celui-ci fut père de Guillaume II, C<sup>o</sup> de Genève, qui épousa Alasia de la Tour, 1286, dont il eut Guillaume, évêque de Langres ; Amédée, évêque de Die, 1275 (*sic*), Robert, évêque de Genève, 1260, et Rodolphe, C<sup>o</sup> de Genève, etc., etc.

Comme l'on voit, autant d'auteurs, autant d'imaginaires différentes.

Guichenon avoue dans ses manuscrits (3) que la table généalogique publiée dans son *Histoire Généalogique de la Maison de Savoie* a besoin de quelque correction. Il croit avoir rectifié cette généalogie « avec autant de certitude que l'on en peut rencontrer dans une si profonde anti-  
« quité ».

Examinons rapidement sur quels titres Guichenon établit cette certitude relative. Selon lui, la tige de l'illustre famille de Genève est ALBERT, C<sup>o</sup> de Genève, appelé AYRBERT dans un titre de l'église de Versoix, et ALBITIUS dans un titre de Nantua de l'an 931. Dans ce dernier document il se dit fils de Ratbert et de Richilde et nomme sa femme Odda, fille de Gontier et de Goudania. Il ne qualifie pas son frère du titre de Comte, et lui-même, en se donnant cette qualité, ne dit pas qu'il fut Comte de Genève. Mais comme les possessions données à Nantua étaient dans les dépendances de Genevois, Guichenon trouve « qu'il n'y a pas lieu de douter qu'Albert fut Comte de Genève ». Conclusion pleine de bonne volonté ! Albert eut pour deuxième femme (*sic*) Eldegarde, laquelle étant veuve fit, en 935, une donation à l'église de Versoix (4), près Genève, pour le salut de l'âme du Comte Ayrbert, son feu mari, sans mentionner ses enfants. « Ce qui fait présumer qu'Humbert, C<sup>o</sup> de Genève, successeur d'Albert, fut un fils du premier lit (!) A quoi le temps s'accorde (!) ». Cet Humbert fut « vraisemblablement » père de Conrad, C<sup>o</sup> de Genève (5), lequel est connu par la charte de Peillonex et eut trois fils : 1<sup>o</sup> Renaud, C<sup>o</sup> de Genève, qui perdit cette qualité pour avoir commis félonie envers Rodolphe, roi de Bourgogne en 1004 ; 2<sup>o</sup> Aymon, rétabli Comte de Genève par le même roi Rodolphe, en 1006, et mort sans enfants ; 3<sup>o</sup> Robert, C<sup>o</sup> de Genève, qui continue, nommé dans une charte de Saint-Maurice de l'an 1014 (6). Il fut bienfaiteur de Peillonex vers 1019. Dans cette charte (7), en effet, un Comte Robert fait largesse de terres de son alleu, situées dans le *Pagus Genevensis*, et mentionne Conrad, son père, et Conrad, son fils. Ce Conrad II succéda, d'après Guichenon, à son père, fut Comte de Genève et père de Gérold, C<sup>o</sup> de Genève.

Avant d'abandonner l'examen des pénibles combinaisons de Guichenon et en constatant que sa « presque certitude » est bien aventurée, notons parmi ces personnages dont on ne saurait établir la descendance suivie, mais non contester l'existence, Berthe de Flandres, que cet auteur donne pour femme à Conrad II et mère de Gérold.

Ce Gérold paraît réellement avoir été Comte ou Prince dans la région de Genève. Après l'extinction des Rodolphiens, l'Empereur Conrad le Salique dut établir par les armes son autorité en nos pays ; il soumit Gérold, prince de cette région en 1034 (8). Gérold dut encore se soumettre à la prépondérance d'Henri III, empereur en 1045. Ce Comte Gérold vivait encore vers 1061 avec son fils Conon, lequel, du consentement de son père, donna à l'abbaye d'Ainay l'église de Saint-Marcel, située dans la partie de la région genevoise nommé l'Albanais.

Les savants et consciencieux auteurs du *Regeste Genevois* (p. 53, *in notis*) remarquent que Gérold, prince dans la région de Genève, paraît avoir été allié par sa mère avec la famille des rois Rodolphiens, ce qui expliquerait son opposition et celle des Comtes de Champagne — également parents des Rodolphiens — à ce que les empereurs prissent possession entière du riche héritage de la Bourgogne transjurane.

Le *Regeste* dit que s'il est sérieusement admissible que Gérold était petit-neveu du dernier Rodolphiens, on ne peut, avec le secours d'aucun document connu, établir comment il l'était.

(1) *Histoire de la Maison d'Auvergne*.

(2) Il faut lire Guy de Faucigny et non de Genève.

(3) Ses manuscrits sont postérieurs à l'*Histoire généalogique de la Maison de Savoie*. Ils m'ont été utiles, *in quantum*, pour la rédaction de cet article.

(4) C'est à Saint-Pierre-de-Satigny et non à Versoix que fut faite cette donation qui, d'après le *Regeste genevois* (n° 116), pourrait bien être de l'an 912.

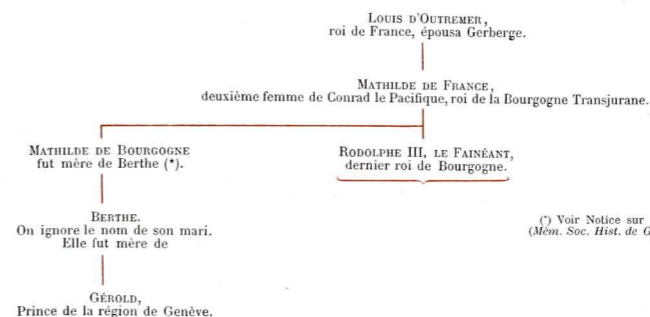
(5) Nous savons qu'un Conrad fut père d'un Robert, comte dans le *Pagus Genevensis*, mais non qu'il ait eu lui-même la dignité de Comte qui n'était pas héréditaire alors. Malgré sa « presque certitude », Guichenon en faisant naître successivement Humbert d'Ayrbert et de celui-ci Conrad, uniquement d'après des possibilités de lieux et de dates, a la bonne foi d'avouer plus loin que cette filiation d'Humbert à Conrad n'est que vraisemblable. Évidemment Conrad a eu un père, mais dans la charte de Peillonex, il n'est pas qualifié Comte.

(6) Lisez 1017. On y voit nommés Berthold et Rodolphe, Comtes (de ?), et un Robert sans aucune intitution.

(7) Publiée dans la *Biblioth. Sebustiana*, n° 40.

(8) ... « Veniens ad Genevensem civitatem Geroldum principem regionis illius... atque alios complures subegit ». *Reg. Genev.*, p. 53, *in notis*.

Ce précieux ouvrage reproduit, d'après la Chronique de Flodoard acceptée généralement par les historiens, le fragment généalogique suivant :



(\*) Voir Notice sur l'origine de Gérold, C<sup>o</sup> de Genève (*Mém. Soc. Hist. de Genève*, t. XVI, pp. 201 et suiv.).

Mais dans la généalogie des Rodolphiens (REG. TABL. p. 32) nous voyons que Mathilde, sœur du roi Rodolphe III, eut pour premier mari Baudoin de Flandres. Suivant Duchesne (*Regeste Genevois*, n° 425, p. 358), auteur très estimé, suivi par Guichenon (*Voir plus haut*), Berthe de Flandres fut la mère de Gérold, C<sup>o</sup> de Genève. Nous pouvons donc proposer cette conjecture : le mari de Berthe de Flandres, mère de Gérold, pourrait être Conrad II, le même Conrad que Robert, comte, son père, mentionne dans la donation faite à Peillonex entre 1012 et 1019.

Si cette conjecture pouvait être admise — si elle n'est pas prouvée, elle n'est pas contredite — que je sache — par aucun document connu — elle nous donnerait le lien unissant le Comte Robert de l'an 1019 environ à Gérold, C<sup>o</sup> de Genève, de l'an 1034, 1045, et l'explication du fait que dans la confirmation faite à Peillonex par le C<sup>o</sup> Amédée II, en 1296, il dit expressément que les libéralités qu'il confirme furent faites jadis par ses prédécesseurs (1).

Guichenon (Mss.), s'appuyant sur un titre de l'église de Genève, qui n'est pas parvenu à notre connaissance, donne pour femme au Comte Gérold, Gisèle, nièce de Rodolphe, roi de Bourgogne. On ne connaît à Rodolphe III qu'une nièce du nom de Gisèle, fille de Gerberge, sœur du roi, et d'Hermann II, duc de Souabe ; elle épousa : 1<sup>o</sup> Ernest, duc de Souabe ; 2<sup>o</sup> Conrad le Salique, empereur. Aucun généalogiste, que je sache, ne mentionne un troisième mariage de Gisèle qui ferait de Gérold de Genève le frère utérin de l'empereur Henri III.

Malgré les faiblesses de la généalogie de Guichenon, nous tenons à dire que prise dans son ensemble, il avait raison d'affirmer qu'elle était la plus complète (2) de toutes celles qui avaient paru. Nous ne voulons plus discuter qu'une seule de ses affirmations.

Guillaume III, C<sup>o</sup> de Genève, eut, outre ses enfants légitimes nés d'Agnès de Savoie, des enfants illégitimes d'Emeraude, que Guichenon qualifie de Dame de la Frasse et de Montjoye, fille du seigneur de la Frasse et d'une fille de la maison de la Rochette (3). Notre auteur donne Emeraude pour seconde femme au Comte de Genève et place parmi ses enfants de ce second lit, Pierre de Genève, souche des Marquis de Lullin. Or, nous savons de source certaine que Pierre de Genève était bâtard, ainsi notamment que sa sœur Marguerite (4) ; nous en fournirons des preuves irréfutables. Mais Guichenon dit à ce propos : « plusieurs écrivains « ont douté si Emeraude de la Frasse, Dame de Montjoye, a été la femme ou l'amie de Guillaume, C<sup>o</sup> de Genève... Pour moi, n'ayant rencontré aucuns renseignements qui puissent « éclaircir ce point, et voyant que... l'auteur de cette branche et ses descendants ont tous « jours porté les armes pures de Genève (5) sans brisure, et qu'en diverses concessions des « Ducs de Savoie, ils les ont reconnus pour être issus de la Maison de Genève (6), j'ai suivi la

(1) Il est vrai que ces prédécesseurs pouvaient l'être du côté féminin.

(2) Trop complète même puisqu'il y a admis des personnages de fantaisie. Du reste, c'est surtout pour les commencements qu'il a suivi les habitudes trop faciles des généalogistes de son temps... et d'autres temps.

(3) Cette Emeraude nous est complètement inconnue. (Voir LA FRASSE, présent volume, f° 18.) La châtellenie de Montjoye dépendait du Faucigny, et ce bien domaniale n'a jamais été, que nous sachions, inféodé aux La Frasse.

(4) Je n'ai pas d'intérêt personnel à établir cette illégitimité, au contraire, puisque cette Marguerite figure dans mes quartiers (Voir à l'article SALES la descendance de saint François de Sales et d'autres familles, de Charlemagne par le moyen de cette Marguerite.)

(5) Si l'on trouve jamais un sceau de Pierre, bâtard de Genève, j'ose affirmer qu'on le trouvera brisé. Aymon de Genève, Sire d'Anthon et de Varey, brisait Genève d'une cotice (Voir ce sceau figuré f° 70). Suivant le paralogisme de Guichenon, Aymon ne serait pas petit-fils légitime d'Amédée II, C<sup>o</sup> de Genève!!

(6) Personne ne l'a jamais contesté, mais ils n'en sont pas issus légitimement.



« foi de cette ancienne tradition, sans pénétrer plus avant dans la recherche qui, d'ailleurs, ne peut apporter aucune utilité à personne, et, au contraire, peut donner du chagrin à « plusieurs illustres familles qui ont intérêt à conserver l'éclat et le lustre des Marquis de « Lullin ».

Nous pensons que les considérations d'utilité ou de chagrin qui paraissent pouvoir influencer Guichenon ne doivent avoir, en matière généalogique, aucune valeur. Nous avons déjà assez de peine à éviter les faiblesses inhérentes au jugement humain en recherchant la vérité, et rien que la vérité. La vérité est que parmi les enfants naturels de Guillaume III, C<sup>te</sup> de Genevois, Pierre, l'un d'entre eux, a formé la famille des Marquis de Lullin. Les plus anciens ne pouvaient ignorer cette illégitimité qui empêcha Thomas de Genève (fils du susdit Pierre) de former la moindre revendication sur le Comté de Genevois après la mort de ses cinq cousins-germains, derniers Comtes. Du reste, Pierre de Genève, dans tous les documents où il figure et notamment dans son contrat de mariage, se dit bâtard, donné ou fils naturel. Il reçut des Comtes de Genevois, ses neveux naturels, la preuve palpable qu'ils étaient loin de le renier, et, à cette époque, on n'attachait pas de marque déshonorante à ce défaut de naissance, ce qu'il serait facile de prouver par de nombreux exemples historiques. Mais, peut-être de très bonne foi, les Genève-Lullin, arrivés plus tard au faite des grandeurs, ont-ils ignoré cette illégitimité. Dans leurs archives, dans les inventaires de ces archives, tous les titres pouvant l'établir ont été éliminés (1), mais les archives étrangères permettent de constater le fait qui, je le répète, est hors de discussion (2).

On verra dans les Tableaux suivants (III, IV) la très haute situation de la lignée des Marquis de Lullin qui, à l'honneur de descendre, quoique illégitimement, d'une Maison Souveraine, a joint les plus sérieux mérites.

Pour en revenir à la Maison Souveraine de Genève, nous avons déjà, à l'article FAUCIGNY, parlé de l'enchevêtrement des fiefs de ces deux dynasties, les plus puissantes de nos contrées après celle de SAVOIE. Elle a gardé comme nom patronymique le nom du Comté dans lequel étaient ses possessions. Mais, dès le XII<sup>e</sup> siècle, les Evêques de Genève, Princes de l'Empire, étaient les véritables souverains de la ville de Genève; ils percevaient les droits régaliens et recevaient l'hommage des Comtes de Genève pour les biens et droits qu'ils avaient conservés dans les dépendances de la juridiction épiscopale. A dater de ce moment, quand on dit Comte de Genève, cela doit se prendre pour Comte du Genevois.

La famille souveraine s'éteignit en 1394 par la mort sans enfants des cinq fils d'Amédée III, tous cinq successivement Comtes. Le Comté passa aux THOYRE-VILLARS qui le vendirent, en 1401, à Amédée VIII, C<sup>te</sup> de Savoie.

Les Marquis de Lullin s'éteignirent vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Leur héritage passa aux FAUCHER (Voir ce nom) et, en partie, à la Maison de Savoie.

La branche des Seigneurs, puis Comtes de Boringe, issue des Marquis de Lullin, continue très honorablement de nos jours.

(Suivent les tableaux.)

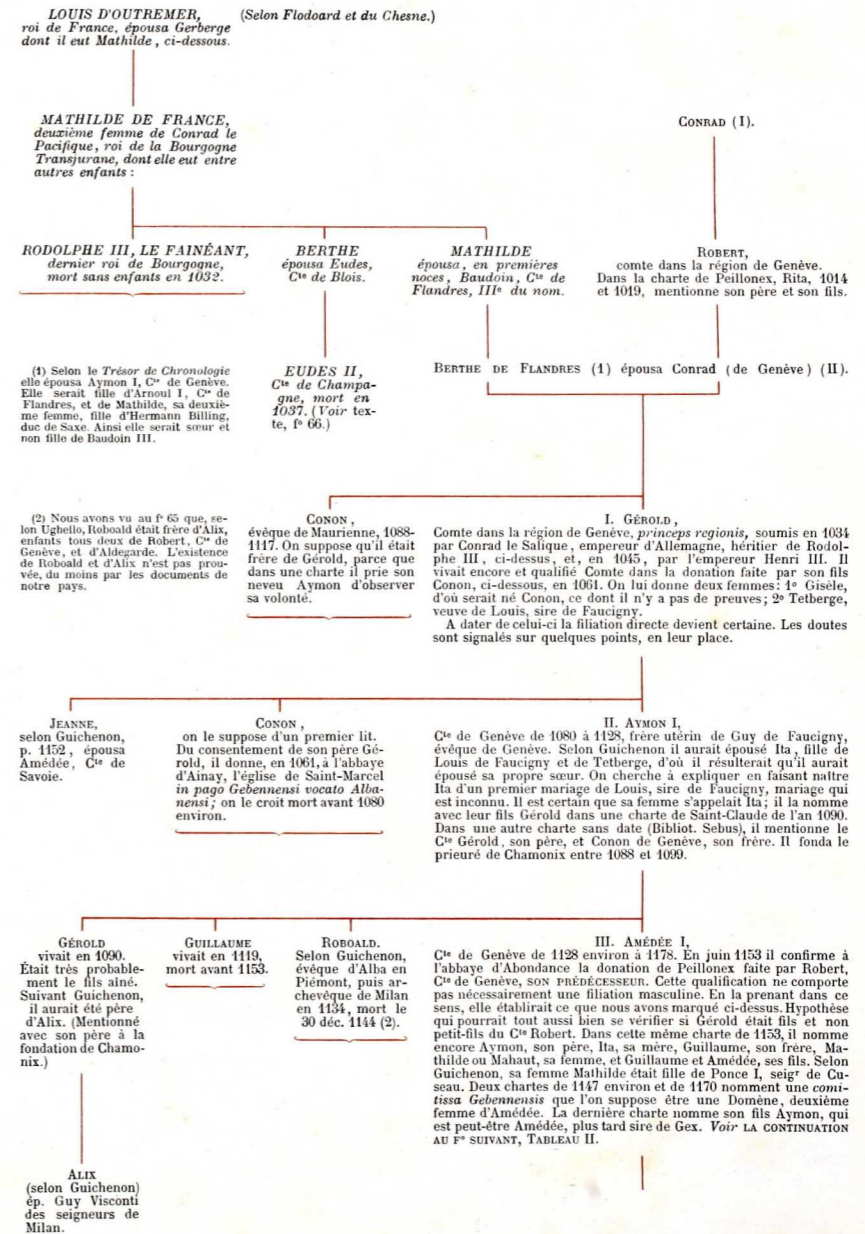
(1) A ma connaissance, un seul a échappé à l'expurgation et je le possède. C'est un accord du 4 février 1407 entre Thomas de Genève et les nobles de Novery. Dans cet acte, Thomas mentionne trois fois *dominus Petrus bastardus de Gebenna miles*, son feu père. La qualification a été biffée, mais on peut, avec certitude absolue, lire deux fois sous les traits de charge le mot *bastardus*; la troisième surcharge a rongé le papier (Voir p<sup>o</sup> 75, II<sup>e</sup> degré).

Dans l'inventaire des titres essentiels des Marquis de Lullin, fait par autorité de justice en 1625 (Arch. Thuysset), pas un seul ne concerne Pierre, le chef de la famille. Deux fois seulement il est question de Thomas, son fils. Si c'est par hasard, ce hasard est bien singulier, puisqu'on y trouve des documents concernant les Cholay et les Fernay, prédécesseurs dudit Thomas. Dans un autre inventaire de titres portés à Turin (*Ibid.*), il est question seulement une fois de Guillaume, fils de Thomas. Tous les autres titres inventoriés sont, pour ce qui concerne Genève, postérieurs à Thomas.

(2) Entre autres nombreuses mentions, dans une charte du 6 janvier 1373 (Arch. Thuysset), où il figure comme châtelain de la Roche, pour Pierre, C<sup>te</sup> de Genevois, il est dit deux fois M<sup>re</sup> Pierre, bâtard de Genève, chevalier, chanoine de la Roche, ayant pour vice-châtelain Guillaume de Mornay.

TABLEAU I.

N. B. — Ce tableau d'ascendance est conjectural pour quelques alliances, diverses selon les auteurs, et surtout pour la filiation de Gérold au C<sup>te</sup> Robert (Voir le texte au p<sup>o</sup> 67), par le moyen de Conrad (II) que l'on sait avoir été fils du C<sup>te</sup> Robert.









## GENÈVE-LULLIN



P. d'or à quatre points équipollés d'azur.

Cimier : Une tête et cou de buffle de sable, bouclée d'or. — Devise : APTE NON ARCTE.

## GENÈVE-LULLIN (DE)

SEIGNEURS, PUIS MARQUIS DE LULLIN, BARONS DE LA GRANDE BATIE (LA BATIE-CHOLEX) ET DE LA PETITE BATIE (A THONON), SEIGNEURS DE MONTFORCHER, CURSINGE, BORINGE, TOUR DE DRAILLENS, CERVENS, ETRAMBIÈRES, MONNETIER, BALEYSON, COSEIGNEURS DE CHARMOISY ET DE LA VAL D'AULPS, EN CHABLAIS; — SEIGNEURS DE CHATEAUVIEUX D'ALBY, DE TERNIER EN MENTHON, DU VIDOMNAT DES BORNES, OUGNY, COSEIGNEURS DE LA VAL DES CLETS EN GENEVOIS; — SEIGNEURS DE VULLIENS, VILLARSEPINEY, BAUMES, COSEIGNEURS DE PULLIER ET SESCHAUX AU PAYS DE VAUD; — SEIGNEURS DE FERNEY AU PAYS DE GEX; — SEIGNEURS DE PRESSY, DU ROSEY, DU SAIX ET MARIGNY EN FAUCIGNY; — SEIGNEURS DE MEILLONAS, SAINT-RAMBERT ET SAINT-GERMAIN D'AMBERIEU EN BRESSE ET BUGÉY; — SEIGNEURS DE SERRE, BRISSOGNE ET GRANGETTES AU PAYS D'AOSTE; — SEIGNEURS DE RANS, RANCHOT, BENNE, LA CHAUX, POUPET, BY, CREVECOEUR, SEZENAY, MALLEREY, COSEIGNEURS DES BARONNIES DE MONTMIRAIL, SAINT-ALPHACE ET LA BAZOCHÉ EN FRANCHE-COMTÉ; — MARQUIS DE PANCALIER EN PIÉMONT, ETC., ETC., ETC.

(Voir le grand blason au n° 72, imité d'après Capré, *Catal. des Chevaliers de l'Annonciade.*)



ous avons déjà parlé, aux nos 67 et 68, de l'origine de la puissante famille des Genève-Lullin, issue illégitimement de la Souveraine Maison des Comtes de Genève. Cette origine a été la source immédiate de leur grande situation. Mais, si le hasard de la naissance les a mis en vue, il serait injuste de méconnaître leur propre valeur, récompensée par huit Colliers de l'Ordre et les plus grandes charges à la Cour et à l'armée. A chaque génération cette somme d'honneurs s'est accumulée et, lors de son extinction, à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la maison de Genève-Lullin occupait une place prépondérante dans notre vieille société savoyarde.

Pierre de Genève, chevalier (souche de cette famille), fils bâtard de Guillaume III, C<sup>te</sup> de Genève, riche des libéralités de sa famille, contracta une brillante et heureuse alliance. Il épousa Catherine de Ternier, veuve de Guillaume, seigr des Clefs. Elle hérita successivement de Jean de Ternier, son frère (de possessions importantes à Menthon, Talloires, Veyrier, Alex, etc.), et enfin de son petit-fils, Pierre des Clefs, de tous les biens de cette branche de la vieille famille de ce nom, qu'elle transporta à Thomas de Genève, son fils du deuxième lit (Voir CLETS (DES)). Celui-ci, à son tour, fit un riche mariage avec Guillemine de Fernay, héritière de l'importante seigneurie de Lullin (1), (Voir CHOLAY et FERNAY), de la Bâtie-Cholay, Montforchiat ou Montforchier et Boringe.

(1) D'après un document de mes archives, je consigne ici le dénombrement et estimation faits en juin 1339 par le Commissaire delphinal, de la seigneurie de Lullin et Montforchiat, sur déposition assermentée d'experts et anciens de la localité.

Les revenus des châteaux de Lullin et Montforchiat, tant en censés, servis, revenus, tailles, gardes, péages, échûtes et autres obventions, sans compter les propriétés, montaient annuellement à plus de 300 livres genevoises (13,500 fr. de nos jours environ, valeur de comparaison nominale: la valeur de puissance quadruplerait la somme).

Les propriétés sont le mont d'Hermentaz, de deux lieues de circuit, valant 500 livres genevoises; le mont de Belmont et d'Orjons, d'une lieue de circuit, valant 200 livres; le mont d'Hermonne, d'une lieue de circuit, valant 200 livres genevoises; les bois de Larpeta, d'une lieue de circuit, valant 1,000 livres; autres montagnes et bois, de cinq lieues de circuit, valant 440 livres.

Au mandement de Lullin et Montforchiat existent 90 feux.

Il contient environ 5,100 poses de terres (1,366 hectares environ), chaque pose estimée 20 sols, en somme 5,100 livres genevoises;



Il faut encore citer la double alliance contractée avec deux filles de la maison des Hornes (1) qui apportèrent aux Marquis de Genève-Lullin de grands biens dans les Flandres : enfin l'alliance du dernier du nom avec une Bruges-la-Baume, dame de plusieurs seigneuries en Franche-Comté (2), et des prétentions à la principauté de Stienhuse.

C'est alors qu'arrivée au faite des honneurs et des richesses la famille s'éteignit. Les biens des Marquis de Lullin, qui tenaient en Chablais un état princier, se divisèrent allant en très grande partie aux Faucher (*Voir* ce nom) et à la Maison de Savoie.

Une branche de la famille, celle des Comtes de Genève de Boringe, issue naturellement de François-Prosper de Genève-Lullin, chevalier de l'Annonciade, continue encore de nos jours avec distinction (*Voir* le VII<sup>e</sup> TABLEAU).

[*Suivent les tableaux.*]

chaque pose pouvant produire communément 3 octaves de blé, en tout 15,300 octaves. Plus 900 poses de pré, chaque pose estimée 30 sols, en tout 1,350 livres, chaque pose produisant habituellement 8 charges d'homme de foin, soit en tout 7,200 charges d'homme.

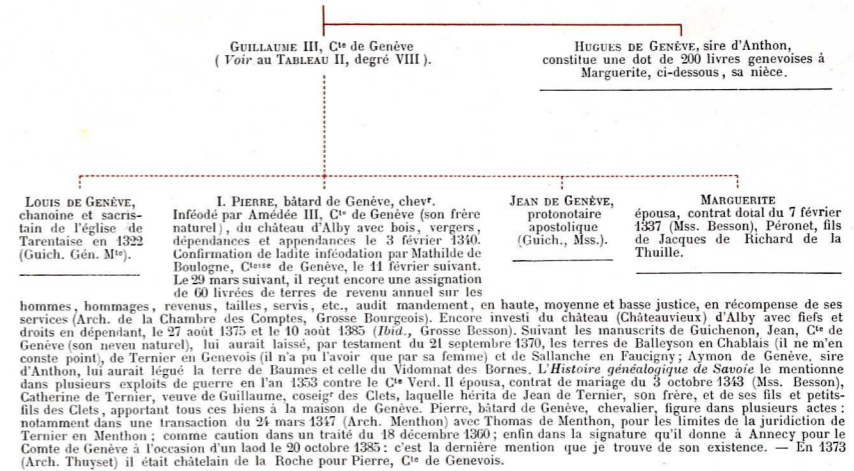
Audit mandement (qui comptait plus tard les quatre paroisses actuelles de Lullin, Reyvroz, Vailly et Habères-Lullin), outre les moulins bâtis par Humbert de Cholay, chevalier, il y a 8 moulins et 9 battoirs qui rapportent par an au seigneur, 16 livres et 10 sols.

(1) Gaspard, M<sup>e</sup> de Lullin, chev<sup>e</sup> de l'Annonciade, épousa Marie de Hornes, d'abord chanoinesse de Sainte-Vaudrue, princesse de Gaure, veuve de Philippe, C<sup>e</sup> d'Egmont, chev<sup>e</sup> de la Toison d'Or. Il n'en eut pas d'enfants. Clériadus, M<sup>e</sup> de Lullin, fils du précédent, aussi chevalier de l'Annonciade, épousa Sabine de Hornes, nièce de la précédente, fille de Georges, C<sup>e</sup> de Hautekerke, Vic<sup>e</sup> de Furnes, etc., et de Léonore, fille de Lamoral, C<sup>e</sup> d'Egmont, et de Sabine de Bavière. Voici quelques détails extraits de mes archives uniquement : Marie et Georges de Hornes, plus haut nommés, étaient frère et sœur, enfants de Martin de Hornes, Comte de Hautekerke, Baron de Gaesbeque, Sire de Hontschote, Braine, etc., et de sa seconde femme, Anne de Croy. Selon une autre version, Georges était fils du susdit Martin et de sa troisième femme, Catherine de Hornes. Martin était fils de Maximilien de Hornes, Comte de Gaesbeque, chev<sup>e</sup> de la Toison d'Or, et de Barbe, fille de Jean, Vic<sup>e</sup> de Montfort. Maximilien était fils d'Arnold de Hornes et de Marguerite de Montmorency. Arnold était fils de Philippe de Hornes et de Jeanne de Lannoy, D<sup>me</sup> de Brimou. Philippe était fils de Jean de Hornes et d'Isabeau de la Trémoille. Jean était fils d'Arnold de Hornes et de Jeanne de Hontschote, dame dudit lieu, Hautekerke, Vicomtesse de Berges, etc. Arnold était fils de Thiry Loef de Hornes, seigr<sup>e</sup> de Bausignies, et d'Isabeau de Montigny en Ostrevant. Thiry Loef était fils de Guillaume, 5<sup>e</sup> seigneur de Hornes et Bausignies, etc., et d'Isabeau de Clèves (Extrait d'un travail fait et signé par Richard de Grez, premier roi d'armes de Brabant, à Bruxelles, le 4 janvier 1731 (Arch. Thuyset). Marie de Hornes, première nommée, marquise de Lullin, princesse et comtesse de Gaure, douairière d'Egmont, dame de Gaesbeke, Heele et Leende, Gheldrope, Ninove, Lembecque, etc., etc., par testament de l'an 1598, nomma héritière universelle Sabine de Hornes, sa nièce (plus haut nommée), promise en mariage à Clériadus de Genève, fils unique de son mari.

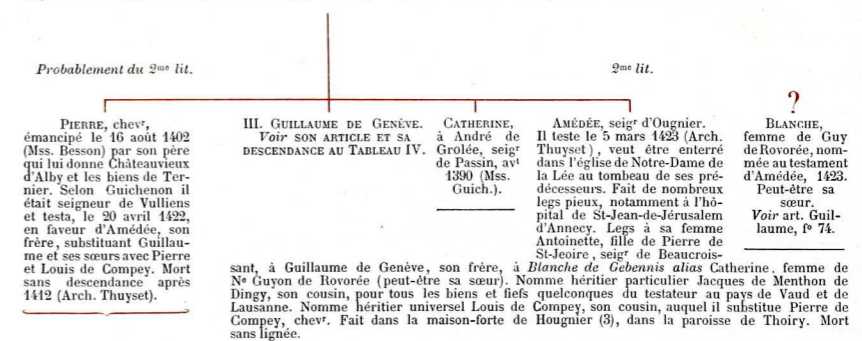
(2) Catherine de Bruges était fille d'Antoine de la Baume-Saint-Amour dit de Bruges et de Jeanne, fille de Jean Richardot, seigneur d'Attigny, président du Conseil d'État de l'archiduc Albert, aux Pays-Bas. Antoine était fils de Louis de la Baume, Comte de Saint-Amour, etc., etc., et de Catherine de Bruges (fille de René, prince de Stienhuse, etc., et de Béatrix de la Chambre), princesse de Stienhuse, dame de Gruthuse, comtesse de Wincestre, Montmiral, Saint-Ulphace, la Bazoche, etc., etc.

(\*) Le très ancien nom de la Bâtie-Lullin était *Bastita Sancti Eugendi* (soit Saint-Oyen). Quant à la Bâtie-Cholay, avant qu'elle eut pris le nom de Cholay, elle était connue sous le nom de la Bâtie de Souberton ou Sovernon ou Soubsvairon (orthographe très variable), et, encore en 1341, je la trouve aussi nommée la Bâtie de Roillebour ou Roilliebourg. Quant au premier nom, j'en trouve la véritable origine dans un échange du 5 mai 1319 (Inventaire), par lequel Hugues, dauphin, remet à Humbert de Cholay la Bâtie située près de Compesières, lieu dit Soub-Viry, avec tout son territoire, hommes, hommages, juridiction haute, moyenne et basse, et dépendances dudit château de Souvery (d'où Sousvirier, sous Veyrier, et les mauvaises lectures qui sont arrivées à faire supposer que le château (*Voir in fine*, note 6, p<sup>e</sup> 79) était sous Voiron).

TABLEAU III.



II. THOMAS DE GENÈVE, chev<sup>e</sup>, seigr<sup>e</sup> de Lullin, Montforchiât, Pont de Boringe, de la Bâtie-Cholex, Pouilly, Lutry, du Saix, de Marigny, d'Ougny, de Ternier en Menthon, de Châteaueux d'Alby, coseigr<sup>e</sup> des Clêts, chevalier du Collier de Savoie (2<sup>me</sup> création); général des troupes que le C<sup>e</sup> Rouge (Amédée VII de Savoie) envoya contre le M<sup>e</sup> de Montferrat, Robert, cardinal de Genève, son cousin, du consentement de Mathilde de Boulogne lui donna, le 16 septembre 1371, Pouilly, en échange du vidomnat des Hornes qu'aymon de Genève-d'Anthon avait légué par son testament à Pierre, père dudit Thomas. Le 4 avril 1397 (Arch. Thuyset) il vend à Jean de Noverry une redevance que celui-ci devait sur ses biens outre l'hommage noble [que Vaultier, Jean et Guillaume de Noverry avaient prêté à Pierre, bâtard de Genève, le 23 mai 1372, à cause de biens au Comté de Genève provenant d'Aymaret de Noverry qui devait cet hommage à Hugues de Genève-d'Anthon, sauf deux feautés au Comté de Genève et au Seigneur de Menthon]; puis il prend un arrangement avec les héritiers de Jean de Noverry par acte du 11 février 1407 (Arch. Thuyset) (1). Il transige le 12 juin 1400 (Arch. Menthon), avec Henri, sire de Menthon, qui réclamait l'échute de tous les biens provenus à Genève de l'hoirie Ternier, à Menthon, Talloires, Veyrier, etc., etc., biens pour lesquels il devait recevoir l'hommage et un faucon au mutage du seigneur et du feudataire. Ce plaît n'avait pas été payé notamment lors de la mort de Pierre, bâtard de Genève, et de Catherine de Ternier, père et mère dudit Thomas (4). — Il épousa : 1<sup>e</sup> Guillemette, fille et héritière de Pierre de Fernay, chev<sup>e</sup>, seigr<sup>e</sup> de Lullin, de Montforcher, Pont de Boringe, de la Bâtie-Cholex (seigneuries qui passèrent ainsi aux Genève), et d'Isabelle, dame de Vulliens, fille d'Antoine, seigr<sup>e</sup> dudit lieu (2); 2<sup>e</sup> Françoise de Compey ou Compois (Guichenon, Manuscrits). Il était mort avant l'an 1423.



(1) Cet acte est celui que je vise à la note 4 du p<sup>e</sup> 68.

(2) J'ai omis cette alliance à l'article FERNAY. Isabelle, veuve alors dudit Fernay, fit une donation, à cause de noces, à sa fille Guillemette le 12 janvier 1403 (Inventaire). Guillemette vivait encore en décembre 1420 (Inventaire).

(3) On trouve Ougnier, Hougner, Agny et Augnier dans la reconnaissance qu'il passe de ce fiief le 17 décembre 1422 (Chambre des Comptes, Grosse Pisteur). Il y avait une maison-forte: on trouve au testament d'Amédée qu'elle était dans la paroisse de Chenex?

(4) Pierre, bâtard de Genève, et Thomas, son fils, transigèrent, le 14 octobre 1385 (Arch. Monthou), avec les enfants du premier lit de Catherine de Ternier par l'entremise de Pierre, C<sup>e</sup> de Genevois, Girard de Menthon-Dingy n'eut qu'un lot insignifiant de terres (outre la dot de sa femme) et dut renoncer à toutes prétentions sur l'hoirie de Humbert des Clêts, son beau-frère, soit sur le tiers de l'hoirie de Catherine de Ternier, sa belle-mère.



III. GUILLAUME DE GENÈVE, chev. seigr de Lullin (1).

seigr de Montforchiat (\*), de la Bâtie-Cholex, Pont de Boringe, Châteauvieux d'Alby, des Clefs, de Vuilliens et Prissier, bailli et gouverneur du pays de Vaud, chev. de l'Annonciade (Catalog.) et grand maître de Savoie (d'Amédée IX) nommé dans plusieurs actes importants ou patentes ducaux, 1434, 1457, 1472, etc. Il épousa, le 14 avril 1423, Marguerite de Monthon, fille de Pierre, seigr de Montrotier, etc. Il teste le 11 janvier 1469 (Arch. Thuyset). Veut être enterré dans l'église de Saint-Dominique d'Anney devant l'autel de saint-Pierre, martyr. Il substitue à ses héritiers universels nommés plus bas, substitués l'un à l'autre, Janus de Savoie, pour tous les biens du comté au-delà des Bornes, et pour le reste, François et Jean de Rovorée, ses neveux, pour les châteaux de Lullin, Pont de Boringe, Bâtie-Cholex, maison-forte de Prissier et mandement de Cluses, et N° (N... N...) de Blonay, son neveu, pour tous les biens du pays de Vaud. Il était mort avant 1467. Fit un legs à N° Pierre de la Frasse, coseigr des Clefs, son cousin.

(\*) Montforchiat, Monforecher, Montforecher, orthographe très variable.

Veu Mess<sup>rs</sup> HUBERT, prêtre, nommé au testament de son père. JEAN LE JEUNE, pensionné 1469, était d'église lors du testament de son frère Philippe, 1491. Chan<sup>re</sup> de Not.-Dame de la Lée en 1505. JEANNE, femme de N° Jean de Glannaz, 1469. Leur fille Marie est légataire au testament de Philippe, 1491; leurs fils Georges, Benoit, Fran<sup>ç</sup> et Claude au testament de Jean l'ainé, 1501; Anne au testament 1535.

trois fils: Aymon, Amédée et François seraient de ce lit, et pour Aymon, c'est certain. Il teste le 29 avril 1501 (Arch. Thuyset), avait hérité alors du fief de Vuilliens de son frère Philippe. Dans ce testament il ne se dit pas chevalier de l'Annonciade, ce qui est étrange, s'il l'était. Veut être enterré dans l'église des Augustins de Thonon, dans le chœur, devant le grand autel, contre la fenêtre dont les verrières portent les armes du testateur. Lègue à sa femme Georgette en usufruit la maison et les vignes de Thonon et de Tully. Nomme héritier ses trois fils: Aymon, Amédée et François. Parmi les substitués figurent Aymon de Rovorée, chev., son neveu, fils de feu N° François, seigr de Cursinge, et N° François de Rovorée, seigr de Cursinge, son cousin-germain. Il était mort avant le testament de son frère Louis, 1505. Jean avait déjà testé le 3 (alias 13) janvier 1496 (Inventaire, Arch. Thuyset).

AMÉDÉE, seigr de la Bâtie-Cholex, etc., etc., légataire de son oncle et parain d'Amédée 1485, cohéritier universel de son père 1501, et de son oncle Louis 1505. Mort avant 1536. (Amédée selon Guichenon qui ne mentionne pas Amédée ci-contre et l'appelle Aymon, seigr de Pressy, sans autre détail), B<sup>se</sup> de Lullin, Montforchiat, la Bâtie-Cholex, Prissier, Vuilliens, de Drailans qu'il acheta de François de Compey, le 18 juin 1500 (Inventaire) et 25 juin 1520, etc. Chevalier de l'Annonciade, gouverneur de Verceil (P<sup>re</sup> du 31 juillet 1538, Inventaire), puis du pays de Vaud, enfin du Piémont. Cohéritier universel de son père, de ses oncles, etc. Fut un chevalier du plus grand mérite, qui se distingua dans les conseils du prince et à la guerre, assez pour que Charles, duc de Savoie, l'ait choisi, par son testament, comme conseiller nécessaire de l'immortel Emmanuel-Philibert, prince de Piémont, depuis duc de Savoie et restaurateur de la monarchie. Comme gouverneur de ce Prince il l'accompagna en son voyage d'Allemagne où il mourut à Augsburg, le 1<sup>er</sup> janvier 1551, et fut enterré dans l'église de Saint-François, où le deuil fut mené par ordre de l'Empereur. Il épousa: 1<sup>re</sup> contrat dotal du 4 mars 1505 (Inventaire), Claudine de Montagny, dame de Saix, Rins, Grangeotte et Brissogne, fille d'Humbert, seigr dudit lieu, et de Charlotte de Vergy. Morte sans enfants; 2<sup>e</sup> contrat dotal du 7 mars 1514 (Inventaire), Marie, fille de Pierre de Duyn, seigr de la Valdissère. Veuve: 1<sup>re</sup> de Janus du Saix, seigr de la Bâtie-en-Dombes; 2<sup>e</sup> d'Aymon de Rovorée. Elle teste en 1520, le 13 octobre (Inventaire), en faveur de ses enfants des deux lits, Rovorée et Genève. Il teste le 1<sup>er</sup> juillet 1536 (Arch. Thuyset). Veut être enterré à Thonon dans l'église de « Monsieur Saint Augustin » où reposent les corps de M<sup>re</sup> Jean, son père, de Georgette de Viry, sa mère, et de ses deux femmes: legs au monastère de Sainte-Claire « qui souloit estre a Geneve », là où les sœurs seront; à l'église de Saint-Hippolyte de Thonon « si le divin service s'y fait » à cause des troubles que de présent sont en nostre foy; à l'église de Saint-Jean-Baptiste de Lullin où il dote et fonde une chapelle avec deux tableaux de Saint-Christophe et de Sainte-Anne, etc. Voir plus de détails sur ce testament, ci-dessous. Il codicille, le 11 septembre 1550 (Arch. Thuyset), malade à Augsburg, Gouvern. d'Emmanuel-Philibert de Savoie, confirmant son testament. Il avait substitué à ses fils, Jacques de Genève de Boringe, son neveu (Voir TABLEAU V), pour Lullin et Montforchier avec charge de porter les armes de Genève purement (4).

LOUISE-BENOÎTE, légataire de son oncle Aymon, 1536, pour 200 florins et son trossel. N. N., bâtard, prévu au testament 1536. JACQUES, bâtard, né de Catherine Chardonens de Moudon; légataires au testament, 1536. CATHERINE, nés de Catherine Chardonens de Moudon; légataires au testament, 1536. VI. GEORGES (fils aîné) Son père lui laisse les châteaux et seigneuries de Lullin, de Montforchier et fiefs en dépendant; les biens acquis du Duc de Savoie à Reyvroz, et Vailly ceux provenus aux-dits lieux et à Charmois de N° Jean Ravais, son oncle; les seigneuries de Drailans et des Terreaux; les maisons et biens à Thonon, plus ceux provenus audit lieu dudit Ravais (tant près du château que sur la place de Lale, granges de la Chavanne, pres, vignes, etc., à Thonon, Anthy, Charmois et Sorcy, dimes, vignes (sur Crestaz) et généralement tous les biens de Chablais, même ceux de son frère Prosper (3).

PHILIBERTE-EMMANUELLE serait, suivant Guichenon, le seul enfant du 2<sup>e</sup> lit. Épousa, contrat dotal du 14 novembre 1581 (Inventaire), Prosper de Monthon, B<sup>se</sup> de Rochefort. VII. GASPARD, 4<sup>th</sup> marquis de Lullin (1<sup>er</sup> lit), CONTINUA LA FAMILLE. Voir SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU V. MARGUERITE, religieuse 1576, abbesse de Daumes au comté de Bourgogne selon Guichenon. Cèda ses droits à son frère Gaspard le 21 janvier 1577 (Inventaire).

TABLEAU IV.

(1) Le 14 novembre 1455 (Arch. Thuyset), le Duc de Savoie lui vend la sénéchalie de Pouilly près Lausanne, que ledit Guillaume avait jadis vendue au Duc 1,554 florins. Il avait été inféodé, le 16 mai 1429 (Arch. Thuyset), de la succession Fernay-Cholay comprenant Lullin (quod antiquitus bastida Samedt Eugemii solebat nuncupari), de Montforchiat, de Boringe, de la Bâtie de Souvairon dite de Cholay, de la maison-forte de Pressy avec m. et m. emp. et omnin juridiction comme héritier universel de sa mère. (2) Il fut enterré à Notre-Dame-de-Romont; dit au testament de Marguerite, sa fille. Par Patentes du 20 octobre 153... (Arch. de Cour) il obtint l'autorisation de vendre le château, lieu et mandement de Ternier à Nicolas de Diesbach, Ecu de Bâle. Le 6 août 1532 (Inventaire) il présenta un recteur pour la chapelle de Saint-Jacques fondée dans son hôpital de Lullin. Le 16 décembre 1531 (Arch. Thuyset) le Duc de Savoie lui vendit, moyennant 1,300 écus d'or, les hommes, hommages, m. m. emp. et omn. jurid. de Reyvroz et Vailly, paroisses sur lesquelles Aymon avait déjà des droits à cause de Lullin et comme donataire de N° Jean Ravais et droits ayant d'Aymon-Gaspard de Rovorée. (3) François de Compey lui vendit, le 18 juin 1519 (Arch. Thuyset), les châteaux et seigneurie de Drailans et des Terreaux.

AMÉDÉE, cohéritier universel pour les châteaux de Pont Boringe et la Bâtie-Cholex avec fiefs en dépendant. Bailli de Bresse, seigr de Meillonnas à cause de sa femme Bonne de la Chambre. Il teste à Bourg, le 23 février 1485 (Arch. Thuyset), nommant héritiers universels (sauf la Bâtie-Cholay laissée à son neveu et filleul) Amédée et son frère Aymon, seigr de Lullin, Philippe, seigr de Vuilliens, et Louis, seigr d'Alby. Son contrat de mariage est du 7 février 1467: elle était veuve de Philibert de Seyssel. Le contrat dotal avec Genève fut passé à Pignarol (Arch. Thuyset) en présence du duc Amédée IX. Nommé Vidomme de Genève par Patentes du 14 février 1482 (Inventaire), comprenant le vidomnat des cleres et greffiers de ladite ville. PÉRONNETTE, légat<sup>re</sup> 1469, à François de Rivoire, seigr de Gerblais et Belmont 1460 (Guich., Mss.). CATHERINE, non mariée et dotée. Veuve de N° et P<sup>re</sup> N. N. de Grolée, seigr de Passin, elle figure parmi les substitutions de son frère, 1501. Elle aurait ép. aussi Guignes de Rovorée. MARGUERITE, femme de N° Amédée Hoste (Hospitis), morte avant 1469. Ses quatre enfants nommés au testament de leur aieul 1469. LOUIS DE GENÈVE, cohéritier universel pour le château d'Alby, maison-forte des Clefs, maisons de Ternier et d'Anney-le-Bourg, avec tous les fiefs en dépendant. Substitué par son frère 1541. Coseigr de la Val des Clefs. Épousa Jeanne, fille de Jacques, coseigr de la Val des Clefs, et de Péronne de Châtillon. Ils testent ensemble le 14 juin 1545 (Arch. Thuyset). Il légua à sa femme son château *lux marest*, dans la Val des Clefs, avec hommes, hommages, fiefs, etc. Fait un legs à Anne de Glannaz, sa nièce, femme de Pétremaud de Lornay, seigr des Costes. Nomme héritiers universels Aymon, Amédée, Jean et François, ses neveux, fils de Jean l'ainé. Elle teste en faveur des seigneurs des Clefs, ses parents. Le testament est fait à Anney-le-Bourg, dans la maison dudit testateur.

FRANÇOIS, substitué par son oncle Philippe en 1491, cohéritier universel de son père 1497, et de son oncle Louis en 1505, nommé couteux frères par son frère 1528. Prieur de Drailans et protonotaire apostolique. BÉATRIX, n'est pas nommée au testament de son père. Selon Guichenon, Mss., épousa André de Grolée, seigr de Passin en Dauphiné. LOUIS, n'est pas nommé au testament de son père. Suivant les manuscrits de Guichenon, était sacristain de Tarantaise. Un de ses noms était bien chanoine à Moutiers en 1525 (Arch. Manuel). MARIE, n'est pas nommée au testament de son père. Suivant les manuscrits de Guichenon, épousa Philibert, fils de Louis; C<sup>te</sup> de Challant, et de Marguerite de la Chambre. JEAN, seigr de Boringe, Châteauvieux d'Alby, etc., etc. Voir SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TAB. VI.

(4) Elle (déjà veuve) comme créancière de 3,612 écus d'or obtint, par substitution du 24 février 1567 (Arch. Thuyset), la seigneurie de Cursinge et de Cervens. Dans son testament du 2 avril 1567 (*Ibid.*) elle se qualifie de dame de Grangettes au pays de Fribourg, et de Brissogne au pays d'Aoste. Elle veut être enterrée dans l'église de Notre-Dame-de-Romont, au tombeau de son père, à côté de son feu mari. Fait un legs à ses deux nièces de Palloise (*sic?*) Anceille et Yolande, religieuses de l'abbaye de la Filloie-Dieu, à Romont. Elle substitua à son frère, héritier universel, François-Prosper, ses deux autres frères Georges et Guy. (5) Elle épousa en troisièmes noces, le 9 juin 1578 (Arch. Thuyset), Jean de Bellegarde, seigr de Saint-Disdille, dont elle était veuve le 25 janvier 1580 (Inventaire). Voir BELLEGARDE.

GUY (2<sup>e</sup> fils), chev., seigr de la Bâtie, B<sup>se</sup> de Lullin. Son père lui laisse la seigneurie de Vuilliens, biens de Seppy, Moudon, sénéchalie et coseigneurie de Pully, indivise avec l'Evêque de Lausanne, rentes, fiefs à Lausanne, Lavaux, Lustry, la juridiction de Maix près Lausanne et rière Berne et Fribourg à cause d'Echallens, rentes de Cressier, Lonnay, Mox, maison à Lausanne près de l'église de Saint-Laurent, maison et seigneurie de Villars-Poinny et généralement tous les biens de Vaud, Lausanne et Orbe, plus les cens et fiefs à Sallanche, Combloux, etc., depuis Cluses en dessus exclusivement. Conseiller d'Etat, commissaire général des Guerres et fortifications en Savoie. Patentes du 28 mai et 1<sup>er</sup> juillet 1562 (Inventaire). Il épousa: 1<sup>re</sup> le 16 octobre 1547 (Inventaire), Catherine, fille d'Antoine, seigr de Ray, laquelle teste le 10 octobre 1554 (*Ibid.*); 2<sup>e</sup> contrat dotal du 4 juin 1563 (*Ibid.*), Anne, fille d'Etiennne, B<sup>se</sup> de Grolée et de Luyz (5). Il reçut donation du château, terre et seigneurie de Varey, le 27 octobre 1563, dont il fut mis en possession le 13 novembre suivant (Inventaire). Il paraît avoir renoncé à Lullin soit par les partages du 18 février 1568, soit ceux du 8 juin 1571 en faveur de François-Prosper, son frère. Dès 1568-1569 il n'est plus appelé que seigneur de la Bâtie et de Vuilliens. Pourtant en 1573 il plaiddait avec son frère « pour le fait des 10,000 écus du château de Lullin brûlé »: compromis entre eux du 3 juin 1574 (Inventaire). Le 18 juin 1577 (*Ibid.*) il passe procurator à son frère François-Prosper pour exiger de l'empereur Charles-Quint la pension de 3,000 écus due à Aymon, leur feu père, chevalier de l'Ordre de l'Empereur. Il avait été avec Georges réintégré par les Bernois dans la seigneurie de Lullin, le 21 mars 1543 (*Ibid.*).

GEORGETTE de François de Vautravers, B<sup>se</sup> d'Eclens. Quitance dotal de 1573 (Invent.). CHARLOTTE-FRANÇOISE, légataire de sa tante Marguerite 1567; épousa, contrat dotal du 30 août, quitance dotal du 2 septembre 1571, Alexandre de Bottoley, seigr de Bingy. C'est à tort que Guichenon l'appelle Adriane. Son père lui fit donation des revenus de l'abbaye du Lieu, le 19 juin 1569 (Inventaire). ADRIANE, religieuse professe à Mélan en 1576 (Inventaire). PÉRONNE, 1<sup>re</sup> François de Montvuagnard, seigr de Boège, contrat dotal du 19 janvier 1586; 2<sup>e</sup> à Claude Pobel de Saint-Alban. GASPARD épousa Louis de la Perronaz de Drailans le 16 mars 1575 (Inventaire).



VII. GASPARD (Voir TABLEAU IV, n° 76), 1<sup>er</sup> Marquis de Lullin (érection du 1<sup>er</sup> février 1597) (1) et de Pancahier (2); Baron de la Grande et de la Petite Bâtie; Seigneur de Cursinge, Cervens, Boringe, Pressy, Draillans; Censeigneur de Charmois en Chablais, de Rans et Ranchot au comté de Bourgogne (3); chambellan et conseiller d'Etat; colonel de 4,000 Suisses, 31 mars 1591 (4); colonel général de toutes les gardes, 1<sup>er</sup> mars 1607; capitaine des gentilshommes-archers de la garde, 25 avril 1607; gouverneur et lieutenant général au duché d'Aoste et cité d'Yvrée le 1<sup>er</sup> mars 1595; chevalier de l'Annonciade en 1598 (Inventaire). Il remplit plusieurs ambassades auprès des Empereurs, Rois de France, d'Angleterre et d'Ecosse, chez les Archiducs d'Autriche en Flandres, les Electeurs et aux Ligues suisses. Il accompagna le Duc en Espagne pour son mariage avec l'Infante Catherine. Né le 23 juin 1549, mort le 23 juin 1619, enterré dans l'église des Barnabites (de Saint-Augustin et alors dite des SS. Maurice et Lazare). Il épousa : 1<sup>o</sup> contrat dotal du 23 février 1575 (Arch. Thuysset), Antoinette de Faucher, dame de Rans et Ranchot, fille de Claude, seigneur de Savoyeux (Voir FAUCHER); 2<sup>o</sup> contrat dotal du 16 janvier 1598 (Arch. Thuysset), Marie de Hornes, princesse et comtesse douairière de Gaurie et d'Egmont, dame de Gaebecque, Heele, Leende, Gheildrop, Ninove, Lembecque (Voir note 1, n° 74). Elle testa le 29 août 1598 (Arch. Thuysset) et le 4 janvier 1605 (Inventaire), avec l'autorisation du Roi du 23 février précédent. Elle nomme héritiers universels, se disposant à partir avec son mari pour les terres de Savoie, les enfants mâles qu'elle pourrait avoir, à défaut les tiers universels, si elle n'a pas d'enfants (ce fut le cas), insitue héritière universelle Sabine de Hornes, sa nièce, faisant de son mariage avec Clériadus, fils unique du premier lit de son mari, la condition de cette institution. Légua l'usufruit à son mari et en propriété ses droits sur les seigneuries de Ninove, Haeltter et Herlinove, ou, à défaut de les obtenir, 5,000 florins (5). Lui testa le 21 juin 1619 (Arch. Thuysset). Veut être enterré dans la chapelle par lui fondée (capital : 1,000 écus d'or) dans l'église de Saint-Augustin de Thonon. Nomme héritier son fils unique Clériadus (6). Il avait vendu la seigneurie de Pressy, le 12 septembre 1588 (Inventaire), à N<sup>o</sup> Gaspard Reydet, pour 2,000 écus dont quittance du 6 avril 1589. A cause des biens de sa deuxième femme avait prêté hommage au Roi d'Espagne, duc de Brabant, le 23 mai 1598 (Inventaire).

#### VIII. CLÉRIADUS, 2<sup>o</sup> Marquis de Lullin et Pancahier,

Baron et seigneur desdits lieux, etc. Conseiller du Conseil privé de S. A., gentilhomme de la Chambre, capitaine entretenu de 50 gens d'armes, lieutenant gouverneur, puis gouverneur du Duché de Chablais et baillages de Ternier et Gaillard (avait été auparavant gouverneur du Duché d'Aoste et cité d'Yvrée), premier capitaine de toutes les gardes de cavalerie de S. A., colonel de ses gardes suisses, maréchal de camp, capitaine des gentilshommes-archers de la garde, chevalier de l'Annonciade (2 février 1618). Accompagna son père à l'ambassade d'Angleterre, puis auprès de l'Archiduc Albert au service duquel, de 1606 à 1608, il commanda une compagnie de 200 chevaux-cuirassiers, ambassadeur extraordinaire au pays des Ligues, etc., etc. Il épousa Sabine, fille de Georges de Hornes (Voir note 1, n° 74), contrat dotal du 9 novembre 1600 (Arch. Thuysset). Étant veuve, le 16 mars 1636 (*Ibid.*), elle fit une donation au monastère des religieuses de Sainte-Ursule de Thonon de 1,000 ducats de 7 florins par œuvre pie et comme « fondatrice » dudit couvent. Elle mourut à Thonon et fut enterrée, le 12 septembre 1645 (Registres Paroissiaux), dans l'église des Barnabites. Le 1<sup>er</sup> décembre 1595 (Inventaire), il reçut collation de la commanderie du prieuré de Douvaine (SS. Maurice et Lazare), vacante par la mort du Marquis d'Hermance avec les 200 écus de pension qu'autrefois les Ministres (protestants) de Thonon et Gex étaient en coutume de prendre sur ledit prieuré.

#### IX. ALBERT-ÉUGÈNE-MARTIN, 3<sup>o</sup> Marquis de Lullin et de Pancahier,

Baron et seigneur desdits lieux en Chablais, de Rans, Ranchot, La Chaux et de Poupet, By, Grèvececur, Bayne, Malarey, Lezenay, Montmiral, Authume, Saint-Philippe, la Bazoché et la Grutuse (du chef de sa femme), Guichenon le qualifie aussi de prince de Stienhuse. Conseiller d'Etat de S. A. R., chambellan, colonel général de la garde suisse, maître de camp d'un régiment entretenu, maréchal de camp dans les armées, général de la cavalerie de Savoie, gouverneur de la ville citadelle et province d'Asti, puis gouverneur et lieutenant général du Duché de Chablais et baillages de Ternier et Gaillard, grand écuyer de Madame Royale, chevalier de l'Annonciade. Il épousa par contrat dotal du 29 janvier 1622, passé à Besançon (Arch. Thuysset), autorisé par le Duc de Savoie et la Sérénissime princesse Isabelle-Clara-Eugénie, Infante d'Espagne, Catherine de Bruges dite de la Baume, dame des baronnies et seigneuries ci-dessus (les onze dernières), fille de feu Antoine de la Baume Saint-Amour, haron et seigneur desdits lieux, et de Jeanne Richardot, princesse de Stienhuse. Elle se constitua tous les biens de ses feus père et mère, plus ceux de Catherine de Bruges, princesse de Stienhuse, son aïeule paternelle (fille de René de Bruges et de Béatrix de la Chambre), de son feu frère, etc., etc. Elle arriva à Thonon avec ses équipages, le 25 mars 1625 (Arch. Thuysset), et avant d'entrer dans le palais de la Petite Bâtie, elle déclara n'accepter l'honneur de son beau-père que sous bénéfice d'inventaire. Albert-Eugène est le fondateur des Minimes de Thonon (Voir les Histoires de Thonon et l'excellent Mémoire de MM. Dubouloz et Mudry inséré dans les actes du Congrès scientifique de Thonon). Il testa le 30 avril 1660 (Arch. Thuysset). Si l'église des Minimes, par lui fondée et par la Marquise, sa femme, n'est pas achevée, son corps restera déposé dans l'église des Barnabites où demeurera son cœur pour toujours, et leur légua 400 ducats pour la fondation d'une chapelle sur le frontispice de laquelle seront sculptées ses armes (on les voit encore). Usufruit à sa femme. N'ayant pas d'enfants, il institue héritier universel à cause de son double parentage, de son amitié et de ses vertus, Claude-Alexandre de Faucher, baron de l'Estolle, et ses mâles. Il portera son nom et ses armes et le titre de marquis de Lullin sans aucune brisure, et reconnaîtra le Duc de Savoie pour son souverain. Substitute Albert de Hornes, son filleul, fils de Philippe de Hornes et de Marie d'Arenberg, son cousin, puis Alexandre de Bournonville, son cousin. Si ses héritiers ne portent pas les armes et le nom, substitute Bathazard-Sabin de Botolier, seigneur de Dingy, son cousin. Fait à Thonon en la Petite Bâtie (l'hôpital actuel).

Albert-Eugène, qui fut ambassadeur en Lorraine et en Allemagne, se distingua dans plusieurs faits de guerre et surtout par sa fidélité envers Madame Royale, sa légitime souveraine, qu'il défendit et suivit à la Citadelle, contre les menées du prince Thomas.

Il fut le dernier mâle des marquis de Lullin du nom de Genève, n'ayant eu qu'une fille. Mort en 1692 (7).

#### X. CHRISTINE, dite princesse de Stienhuse, morte en bas âge en 1634.

#### TABLEAU V.

(1) Je possède dans mes archives les Patentes qui consacrent cette érection. Elles sont scellées du grand sceau équestre de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, dont l'existence n'est pas signalée dans les recueils des Sceaux de la Royale Maison de Savoie. Grâce à une épaisse boîte en cuivre fondu et tourné, gravée des deux côtés aux armes de Genève-Lullin et aux armes écartelées des quartiers du nouveau Marquis, ce sceau précieux, de 110 millimètres de diamètre, est admirablement conservé. Sceau et contre-sceau de cire écarlate encadrés dans une masse de cire rougeâtre. Le sceau, d'un travail exquis (probablement flamand), figure le Prince, couronné sur le heaume, armé de toutes pièces, les épaules couvertes d'un mantel flottant, tenant du bras senestre l'écu de Savoie, brandissant de la main droite une épée au-dessus de sa tête. Le destrier, caparaonné de plumes, est entièrement recouvert d'une chabraque à pendentifs armoriée : à dextre et à senestre, en écartelé aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>es</sup> de Saxe moderne enté de Angrie, au 2<sup>o</sup> de Chablais, au 3<sup>o</sup> d'Aoste, et sur le tout de Savoie. Le destrier galopant sur une plaine herbeuse et fleurie. Légende : CAROLVS EM. D. G. SABAV. CHABL. ET AVG. PRIN. PEDE. COM. GEN. NIC. ET AST.

Le contre-sceau figure dans un cartouche un écu écartelé comme ci-dessus, sommé d'une couronne de Marquis. Légende : AXYLIVM MEVM A DOMINO.

Un petit sceau, assez mal conservé dans sa boîte de cuivre, est uni à l'amplication de la Chambre des Comptes. Le diplôme lui-même, sur parchemin, est un chef-d'œuvre de peinture artistique. Un large linteau tenant horizontalement toute la longueur de la peau, orné aux deux bouts de mascarons est chargé au milieu de Savoie (Ecart. comme ci-dessus) sommé de la couronne ducal, entouré du grand Collier de l'Annonciade, porte quatre fois les mots FERT d'argent entrelacés dans des lacs d'amour d'or, sur fond d'azur. Le tout est surmonté aux deux angles de deux Centaures tenant un arc sous une banderolle portant la devise OPPORTVNE. Des deux côtés du linteau pendent deux écus en table d'attente entourés de cartouches verts supportant par des cordons d'or à dextre l'écu de Genève-Lullin lambréquiné et sommé du heaume et du cimier et de la devise APTE NON ARCTE. A senestre, un écu lambréquiné, avec heaume et cimiers, écartelé aux armes de Genève-Lullin, Ray, Bruges (ici la croix est de pourpre) et de Viry. Ces deux derniers écus supportent encore chacun par des cordons d'or chacun une panoplie d'armes, cuirasses, etc. Ce travail très artistique ne provient certainement pas des officiers héraldiques piémontaises où trop souvent la naïveté remplace le sentiment de l'art.

(2) Marquisat en Piémont qu'il acheta avec son fils du Duc de Savoie pour 65,000 ducats, le 19 juillet 1616, dont les revenus (1613-1617) étaient de 2,010 écus d'or d'Italie (Inventaire).

(3) Du chef de sa première femme.

(4) A la tête desquels il se distingua, notamment en 1593 et 1595.

(5) Testament fait au château d'Erquinghem sur la Lys en présence de Louis de Ghistelles, gentilhomme de sa maison. Elle mourut à Aoste (Piémont). Dans son testament de 1619, son mari ordonne que son corps soit transporté dans son tombeau à l'église des Barnabites de Thonon.

(6) Le 9 septembre 1584 (*Fief*), il reçut en inféodation les revenus du château de Thonon et des greffes en dépendant. Le 4 janvier 1585 il reçut quittance du prix de cette vente, 3,000 écus; 23 février et 9 juillet suivant, arrêts, ordonnances et enregistrements de cette vente. Le 21 octobre 1589 le duc Charles-Emmanuel approuva et ratifia cette vente moyennant 8,000 écus outre les 3,000 déjà payés pour toute mieux-value. Le 15 février 1607 le Duc lui accorda droit d'annuade juridiction dans la maison construite et édifiée dans la ville de Thonon, dans le pourpris, circuit et jardin d'icelle. Le 27 décembre 1618 il passa reconnaissance du tout en fief noble. Cette seigneurie retourna à la Couronne (notablement augmentée) par le testament de Marie, Marquise de Pancahier, ci-dessous, en faveur de Madame Royale; les revenus et greffes du château de Thonon furent vendus à Janus de Bellegarde. Gaspard acheta la terre et seigneurie de Compois, le 10 octobre 1608, et les revendit, le 9 novembre 1608, à Antoine de Seyssel. Il acheta de Claude de Marolle les revenus de la Roche et Mornes, le 17 octobre 1609; vérification du 8 septembre 1610. Voir à l'ARTICLE D'ANNIDAL (TABLEAU SUIVANT) des actes le concernant.

#### MARIE, Marquise de Pancahier, dame d'honneur de Madame Royale,

épousa, contrat dotal du 31 janvier 1628 (Arch. Thuysset), Charles-François de Valperga, C<sup>o</sup> de Masin, chev. de l'Annonciade, dont elle n'eut pas d'enfants. Étant veuve le 28 août 1666 (Arch. Thuysset) et appelée au fidéicommiss institué par Marie de Hornes, Marquise de Lullin, tant par son testament du 20 août 1598 que par le contrat dotal passé le 9 novembre 1600 entre Clériadus, M<sup>o</sup> de Lullin, et Sabine de Hornes, ses père et mère, et par le codicille du 31 octobre 1604, ayant toujours eu la volonté de recueillir la baronnie et pays de Gaebecque, seigneuries de Heele et Leende, etc., dépendant du fidéicommiss ouvert en sa personne par la mort du Marquis de Lullin, son frère, elle cède et transporte à M<sup>o</sup> Claude de Richardot, P<sup>o</sup> de Stienhuse, et M<sup>o</sup> Alexandre de Richardot, B<sup>o</sup> de Limbeck, frères, ces trois quarts lui revenant (l'autre quart sera pour eux) ainsi que le quart des 100,000 écus, valeur des biens vendus. — Elle testa, le 6 octobre 1675, en faveur de Madame Royale, duchesse de Savoie, lui substituant Victor-Amédée, duc de Savoie, chez lequel passa ainsi Pancahier et toute l'hoirie de Marie de Genève-Lullin qui mourut, le 13 juin 1681, dernière de cette illustre famille (Voir notes 5 et 6).

(7) Après la mort du dernier Marquis de Lullin sans enfants, il y eut un procès entre Claude-Alexandre de Faucher, héritier institué, et la Marquise de Pancahier, sœur du dernier Marquis, qui, en vertu des fidéicommiss, réclamait tout le riche héritage de la Maison de Genève-Lullin. Ce procès, commencé le 8 janvier 1663, provoqua une sentence du Duc de Savoie du 19 décembre 1667, déclarant le fidéicommiss ouvert et purifié en la personne de la Marquise de Pancahier, mais laissant la porte ouverte à des révisions qui firent recommencer le procès. Il dura jusqu'au 23 mai 1681, où la cause appointée ne fut pas jugée à cause de projets d'accommodement. Sur ces entrefaites la Marquise mourut, le 13 juin 1681, ayant, par son dernier testament du 6 octobre 1675, institué héritière universelle Jeanne-Baptiste, duchesse de Savoie. Le Marquis de Lullin (Faucher) transigea avec la Duchesse le 17 novembre 1681 (Arch. Thuysset). Pour toutes ses prétentions quelconques en l'hoirie de la Maison de Genève il eut : 1<sup>o</sup> le lieu, juridiction, fief, marquisat de Lullin avec ses dépendances et biens seigneuriaux et ruraux (à l'exception de Charmois et de la Tour de Draillans), calculés à 392 ducats de revenu annuel; 2<sup>o</sup> la Bâtie-Cholez avec fief, juridiction, biens et rentes, calculés à 95 ducats de revenu annuel; 3<sup>o</sup> les revenus ruraux de Thonon, calculés à 114 ducats de revenu; 4<sup>o</sup> les granges de Treceuil (7) produisant 16 ducats de revenu; 5<sup>o</sup> les fiefs de Rans et Ranchot en Bourgogne avec dépendances, calculés à 140 ducats de revenu annuel. Moyennant tout ceci, Faucher renonça à toutes autres prétentions sur l'hoirie de Genève et fruits d'icelle exigés par la Marquise de Pancahier et la Duchesse, que celle-ci assure aux RR. PP. Minimes de Thonon. Si ceux-ci se contentent de 20,000 florins pour la fabrique de leur église, le surplus ira aux créanciers de l'hoirie. Madame Royale aura le fief de Pancahier et tous les fiefs et biens subrogés à la Baronne de Gaebecque (aliénée par Clériadus avec le consentement d'Albert-Eugène pour un prix fort modique, 300,000 fr., par acte du 31 octobre 1615 (Inventaire), en regard à la valeur que le Marquis Clériadus, dans une lettre du 16 juin 1654, avait été, même en temps de guerre, avec Léende et dépendances provenus de la Maison de Hornes, d'un million 600,000 livres de France, plus tous les autres biens de la Maison de Genève et notamment la Bâtie de Thonon, la vigne de Pré-Cerge, Charmois, Tour de Draillans, etc.

Albert-Eugène, marquis de Lullin, et Catherine de Bruges, sa femme, sont les fondateurs des RR. PP. Minimes de Thonon. Voir l'Historique de cette fondation dans l'excellent Mémoire de MM. Dubouloz et Mudry, inséré dans le Compte rendu des Congrès des Sociétés savantes de Thonon.

Dans une décision capitulaire prise par le Provincial et les délégués de l'ordre pour remercier l'Excellentissime donateur, le 1<sup>er</sup> mai 1669 (Archives Thuysset), le voeu qu'ils font surtout sa libéralité « pro notabili augmento sui conventus Tomoniensis... ultra antiquum redditum conventui assignatum varias sortes principales usque ad summam triginta septem millium nongentorum septuaginta quinque florenorum monetæ Sabaudie, usum « item amplissimi et amensissimi deambulatorii sicut et proprietatem vineæ et aqueductus conventui vicinorum donavit et preterea una cum Excellentissima domina conjuge sua per alium contractum sextæ februarii eiusdem anni 1669 ad perfectam Ecclesie dicti conventus edificationem scriptis « ultra se et heredes suos obstraxit », etc.

Après la mort de son père, le Marquis Clériadus, il fit rédiger, par autorité de justice, l'inventaire solennel des biens, meubles et titres de l'hoirie en 1625 (Arch. Thuysset). Voir note B, n° 85.

A cette époque, à la Bâtie-Cholez, on ne voyait plus que les murailles d'un château encombré sans avoir été prachevé ni habité, ne desservant à rien (le château existait en 1319). A Boringe, le château était entièrement ruiné et gâté sans espoir de s'en pouvoir jamais servir. A Cervens, le château avec une tour carrée et deux tours rondes était en mesures, la façade du côté du lac entièrement ruinée et par terre. A Draillans, la tour forte carrée en pierres communes, sans les anghères et le châtelet en pierre sans aucune ouverture, étagé ni porte, était entièrement inhabitable. Le château de Cursinge consistait en deux corps de logis réunis par des courtines à créneaux avec quatre tours rondes aux extrémités, une grande et une petite tour carrées, avec deux tours, tout entouré de fosses, où passait le Redon (ou une dérivation), était en pitieux état et en partie ruiné, le Redon ayant abattu une tour et comblé des fossés. Il y avait deux ponts levés alors ruinés, les frontispices des portes en pierre de roche travaillée, etc. Le château de Lullin avait été brûlé du temps de Prosper auquel Guy réclamait de ce fait 10,000 écus en 1573. Il n'est question dans l'inventaire, à propos de ce château, que de tas de pierres. Evidemment la construction du palais de la petite Bâtie à Thonon avait fait négliger tous les autres châteaux dont celui de Cursinge a été très considérable. La Chavanne était une grangerie.







TABEAU VII.

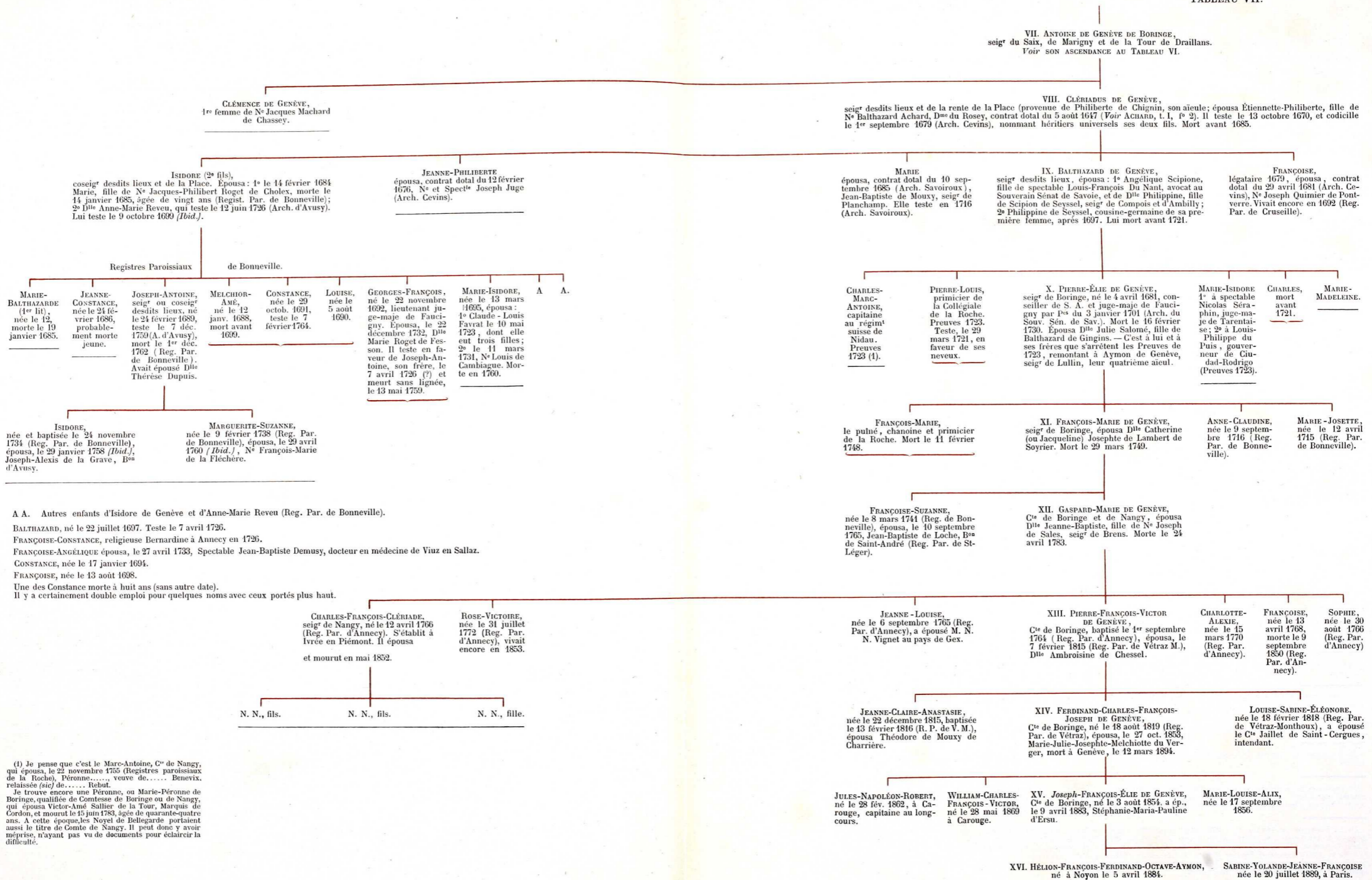
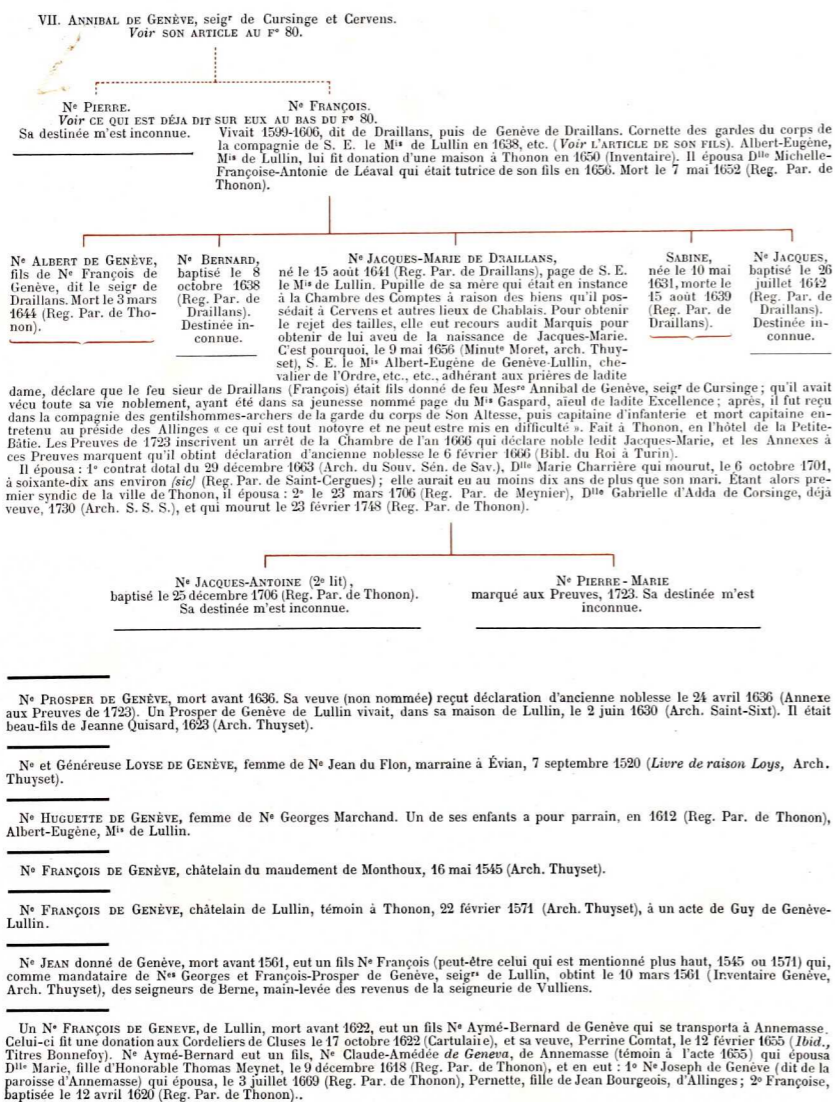




TABLEAU VIII.

Le nom de DEGENÈVE est très répandu en Chablais, surtout dans les environs de Bons et de Lullin. Selon toute probabilité, il provient au moins en très grande partie d'illégitimes de la maison de Genève-Lullin. Il y a une vingtaine d'années, le chef d'une nombreuse famille d'honorables paysans de ce nom m'assurait pouvoir me démontrer par titres, dont il était détenteur, sa descendance des Marquis de Lullin. Malgré les offres les plus séduisantes, je n'ai pu obtenir communication de ces documents.

Je me borne à inscrire ici ceux que j'ai trouvés qualifiés de nobles, sans parler de ceux qui sont déjà inscrits dans les Tableaux précédents.



PHILIPPE DE GENÈVE, sorti d'un des nobles donnés de Genève, l'un des notaires qui reçoivent, le 3 octobre 1604 (Inventaire), les reconnaissances du marquis de Lullin. Ce même notaire reçut un acte obligatoire en faveur de R<sup>o</sup> Mes<sup>o</sup> Louis de Genève, curé de Viuz (le 4 novembre 1615), dont était héritier en 1645 François de Genève, notaire (Arch. Thuysset).

Enfin, il est fort possible d'attribuer la même origine à une famille de Genève, de Lullin, de la bourgeoisie de Thonon, ayant produit beaucoup de notaires et membres du Conseil de ville. Je citerai : N<sup>o</sup> Michel de Genève, syndic de Thonon en 1669; N<sup>o</sup> André de Genève, gentilhomme-archer de la garde du corps de Son Altesse, capitaine de ses guides qui fut, par Patentes du 18 avril 1714 (Communiqué par M. Baillard), nommé conseiller de Son Altesse et trésorier de la province de Chablais, et mourut le 21 janvier 1742. Il avait épousé D<sup>o</sup> Marie-Françoise Favrat; il laissa (de son frère, le sieur Jacques-Louis de Genève de Lullin) deux neveux, dont le sieur François, natif de Lullin, fut son héritier. Celui-ci fut docteur en droit, substitut, avocat fiscal, puis nommé lieutenant juge-maje en Chablais le 11 mars 1777 (*Ibid.*). Il possédait, comme héritier de N<sup>o</sup> André de Genève, son oncle, un fief rière Conche, procédé des N<sup>o</sup>s de Varax de Balleyson qui lui fut adjugé, par arrêt du Sénat du 22 août 1742 (*Ibid.*), à l'encontre de N<sup>o</sup> Balhazard de Livron.

A. *Renvoi du f<sup>o</sup> 81.* — Il ne posséda pas, si ce n'est en vertu d'hypothèque, la seigneurie de Boringe dont lui et ses descendants ont porté le nom. Par acte du 30 janvier 1615 (Inventaire), N<sup>o</sup> Antoine passa cession et quittance de cette seigneurie à Clériadius de Genève, marquis de Lullin, moyennant 1,500 écus d'or, et lui transporta une obligation due audit N<sup>o</sup> Antoine, par Sabine de Hornes, de 2,289 florins.

Les généalogistes consciencieux ont souvent occasion de froisser des sentiments de famille. Ainsi j'ai dû signaler l'origine illégitime d'Antoine, souche des Genève-Boringe. Rien ne m'aurait empêché de dire, comme toujours, ce que je sais être la vérité. Mais je suis heureux de déclarer à l'honneur de M. le comte de Genève de Boringe qu'il a admis par écrit avec la plus rare loyauté les preuves que je lui ai données. Je dois ajouter à sa louange qu'il avait d'autant plus de mérite qu'il avait quelques raisons de ne connaître que très vaguement cette situation. Ainsi, dans les preuves officielles de 1723 faites à la Chambre des Comptes par Pierre-Élie de Genève de Boringe, arrière-petit-fils d'Antoine, remontant à Aymon de Genève-Lullin, chevalier de l'Annonciade, la filiation de Prosper à Antoine n'est pas entachée d'illégitimité. Ainsi, dans le contrat de mariage de cet Antoine, il est simplement dit fils de Haut et Puissant seigneur Messire François-Prosper de Genève, marquis de Lullin, chevalier du Grand Ordre de Savoie. Guichenon aussi a voulu (*Voir f<sup>o</sup>s 67 et 68*) dissimuler la bâtardise originelle des marquis de Lullin. Mais ce sont des complaisances indignes. Du reste cette situation, je le répète, franchement acceptée par la famille n'empêche pas qu'elle ait dans ses veines le même sang que Gérold, comte dans la région de Genève au commencement du XI<sup>e</sup> siècle. Il serait d'autant plus absurde de le contester que personne n'a refusé cet avantage aux marquis de Lullin qui descendaient des Comtes de Genève, exactement comme les Genève-Boringe descendent des Marquis de Lullin.

B. *Renvoi du f<sup>o</sup> 79.* — Je trouve dans cet inventaire (c) des détails très intéressants sur le palais de la Petite-Bâtie de Thonon. Les effets les plus précieux en argenterie, linge, etc., avaient été emportés à Turin par le marquis Clériadius. Je me borne à relever la description de quelques meubles de cette luxueuse résidence.

La grande salle était tendue de cuir (37 mètres de tour sur 4 de hauteur) figuré en couleur d'or, d'argent et noir. La « chambre blanche » à côté, tendue (29 mètres de tour sur 3 mètres 30 de hauteur) en huit pièces de tapisserie de Flandres où est représentée l'histoire de Jacob et de Tobie. Au-dessus de la cheminée de cette salle, une tapisserie à feuillages au milieu de laquelle sont dépeintes les armoiries d'Egmont. Le lit était en bois de noyer à deux piliers « despeints colorez d'orbelles, garni de pantes et « curtains à carreaux partie de damas blanc à feuillages et en partie armesin veluté de couleur verte et blanche avec ses frenges « soye et argent de même couleur et crespines et le soubassement ciel et chevet de la dicte garniture de licet de même étoffe « outre quatre rideaux de taffetaz de couleur blanche et verte d'une aune et demy d'autre et huit aunes de largeur et trois pommeaux dorez et autres en ovale ». Dans cette même salle je note « un damier soit tablier d'ivoire avec corniches et figures et « ombrages eslevez en bosse avec des personnages et animaux tout autour et au milieu, s'ouvrant d'un côté et d'autre avec les tablettes « de même ivoire blanches et rouges tournoyées ».

Une autre chambre contiguë, dite la Sallette, était tendue « en tapisserie de cuir doré et argenté, 2 mètres 8 de hauteur sur « 26 mètres de tour ». Il y avait « un licet à quatre piliers tournoyés garni de taffetaz verd et jaune changeant avec trois pans cortines « de toile d'or separez par des broderies sur toile d'or franges et frangoons avec quatre rideaux de taffetaz changeant garni de « frangoons de soye rouge et crespines de fils d'or, avec le soubassement de même matière et façon avec des crespines de fils d'or; « le ciel de même taffetaz changeant avec les armoiries au milieu de la maison de Genève escartelées avec celles de Fauchier; et « chevet est de velours verd avec les mêmes armoiries que dessus en broderie et feuillage; aux angles et aux extrémités duquel et « au milieu il y a une bande en broderie sur toile d'or. Les trois pommeaux dudict licet dorez faits en ovale ».

Le mobilier de la chapelle et les ornements devaient être splendides. En passant sur les tableaux, les chaises, les landiers, les « cuissons de velour », je veux pour finir mentionner « un dais soit baldaquin de velour verd le fonds est de tocque recouvert de « broderie en toile d'or avec des cherubins et chiffres à double pante et queue pendente feuillage de toile d'or à cordon d'or et « d'argent avec les doubles armoiries escartelées de la maison d'Egmont et de Hornes chargées de deux chapeaux de triumphe sur « velour verd embaudy et un chapeau ducal de couleur de cheveux de la même broderie d'or et argent que la susdicte ». Ce dais « n'est estimé que 40 ducats (287 florins) « occasion tant seulement de l'argent que l'on en pourrait tirer... heu esgard que ce dais « ne peut desservir qu'à un prince ». Sabine de Hornes, marquise douairière de Lullin, proteste que ce meuble lui appartient.

L'Hôtel-Dieu de Thonon est tout ce qui reste de cette demeure princière. Elle s'étendait avec ses cours, jardins, écuries, manège et dépendances jusqu'à la rue Gresoud. On voit encore dans l'intérieur de l'ancienne maison Malfroy, longeant la rue des Arts (qui n'existait pas au XV<sup>e</sup> siècle), des fenêtres d'une belle architecture, et dans le passage derrière le café Bernaz, qui menait au manège, les armoiries de la maison de Genève-Lullin. Le *Theatrum Sabaudie* en donne une vue dans la grande planche de la ville de Thonon.

Jean ou Janus de Genève, sire de Lullin (IV<sup>e</sup> degré) paraît avoir été le premier à jeter les bases de cette résidence en achetant, en 1492, de N<sup>o</sup> Jacques d'Anthy dit de Joly, une maison avec granges, places et jardins, rue de la Croix. Il fit bâtir une chapelle et un tombeau dans l'église des Augustins où ses armoiries étaient peintes dans les verrières. Georgine de Viry, sa veuve, acheta, en 1504, de N<sup>o</sup> Dieuleffils Bregand et de N<sup>o</sup> Pierre Joly, en 1514, des prés, terres, granges, vergers et jardins abornant vers la Croix ses autres possessions, et de N<sup>o</sup> Hugues Burnier, en 1503, un verger vers la Croix confinant l'eau appelée Ancion.

Aymon de Genève, son fils, comme donataire de N<sup>o</sup> Jean Ravais, devint possesseur de maisons, situées près du château et de la place de la Halle, de terres et vignes à Thonon et Tully, et fut enterré dans la chapelle érigée dans l'église de Monsieur Saint-Augustin de Thonon, au tombeau de son père.

Guy de Genève-Lullin, son fils, augmenta notablement ces possessions en achetant, notamment de N<sup>o</sup> Jean Forestier, une maison, tour, places et curtils près de la porte des Lombards (au bout de la rue Gresoud), le 25 juillet 1568, et de nombreux autres

(c) Cet inventaire (Arch. Thuysset) est un chef-d'œuvre de calligraphie où l'auteur s'est évertué à varier les écritures des en-têtes de chaque chapitre avec un véritable talent et des ornements très originaux.



lopins de terre, vignes et jardins, vers la Croix ou sous Crête, de N<sup>o</sup> Georges Joly, 15 septembre 1569, de N<sup>o</sup> François Mestrezat et Pierre Fornier, syndics de Thonon, 22 août 1552 et 19 juin 1569, d'Egrège François Mercier, d'Allinges, 21 avril 1573, etc., etc.

Gaspard de Genève, premier marquis de Lullin, son fils, commença vers 1600 à édifier le palais de la Petite-Bâtie, sur le pourpris, circuit et dépendances duquel il obtint juridiction *omnimode* le 15 février 1607. Dès le 21 octobre 1589 il avait été inféodé, moyennant 11,000 écus d'or d'Italie, des revenus du château de Thonon [ce château existait au moins en masses, puisque, dans un arrêt de la Chambre des Comptes du 10 octobre 1589, on fixe les réparations que l'inféodé devra faire audit château]. Il fit encore de nombreuses acquisitions [ayant obtenu de N<sup>o</sup> Gaspard de Mojonnier et Guillaume Rolaz, syndics de Thonon, de prendre pour la Bâtie de l'eau aux bourneaux de la ville, 26 avril 1587], 28 octobre 1601, 23 février 1607, 4 septembre 1615, etc., etc., et notamment de Claude Gresoud, 15 août 1619, et d'Honorable Claudine George, femme d'Antoine Gresoud, 29 avril 1618, des maisons et jardins, rue des Augustins (rue Gresoud ?), et de Messire Claude Hautchier, ministre de la parole de Dieu, deux poses de vignes sous Crestaz (Crête) le 9 mai 1587. Il avait fait bâtir une chapelle dans l'église paroissiale de Saint-Hippolyte, à droite du chœur, pour laquelle il reçut approbation et droit de patronage de l'Évêque de Genève le 10 septembre 1603. Il fonda aussi une chapelle dans l'église de Saint-Augustin, alors dite dite des SS. Maurice et Lazare (des Barnabites, maintenant ancien Collège) où, par ordre donné dans son testament du 21 juin 1619, il voulut être enterré, et où il le fut le 23 juin suivant.

---

**GENEVOIS.** — Voir au SUPPLÉMENT.

---

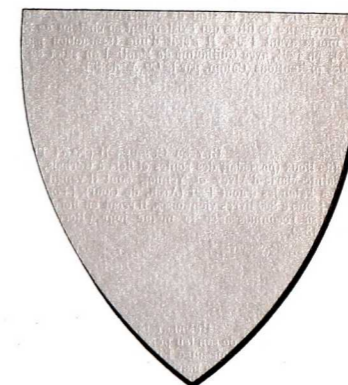
**GENVILLE.** — Voir au SUPPLÉMENT.

---



## GERBAIS (DE)

SEIGNEURS DE GERBAIS, ROCHEFORT, SAINT-MAURICE, VEREL,  
AVRESSIEU, GRESIN, CHAMPAGNIEU, SAINTE-MARIE D'ALVEY, ETC.  
(MESTRALIE DE NOVALAISE) AU PETIT BUGEY



ARMOIRIES INCONNUES : en table d'attente.



Les notions sur les anciens sires de Gerbais sont rares, la filiation que nous publions depuis le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à leur extinction (avant la fin du XIV<sup>e</sup>) suffit à démontrer leur haute antiquité.

Ils possédaient de nombreux fiefs dans le Petit-Bugey et notamment avec Gerbais la mestrالية de Novalaise. En 1209 elle appartenait par indivis à Guy et Boson de Gerbais, Pierre de Seyssel, Berlion de Chambuer, Geoffroy de Saumont et Guy de Chevélou qui en passèrent reconnaissance à Thomas, C<sup>te</sup> de Savoie. En 1292, Guy (II) de Gerbais vendit cette mestrالية, qui paraît alors lui avoir appartenu en entier, à Amédée, C<sup>te</sup> de Savoie. Gerbais se réserva le rière et mixte empire et juridiction *omnimode* sur les paroisses de Gerbais, Saint-Maurice, Rochefort, Verel et Avressieu, et céda au Comte

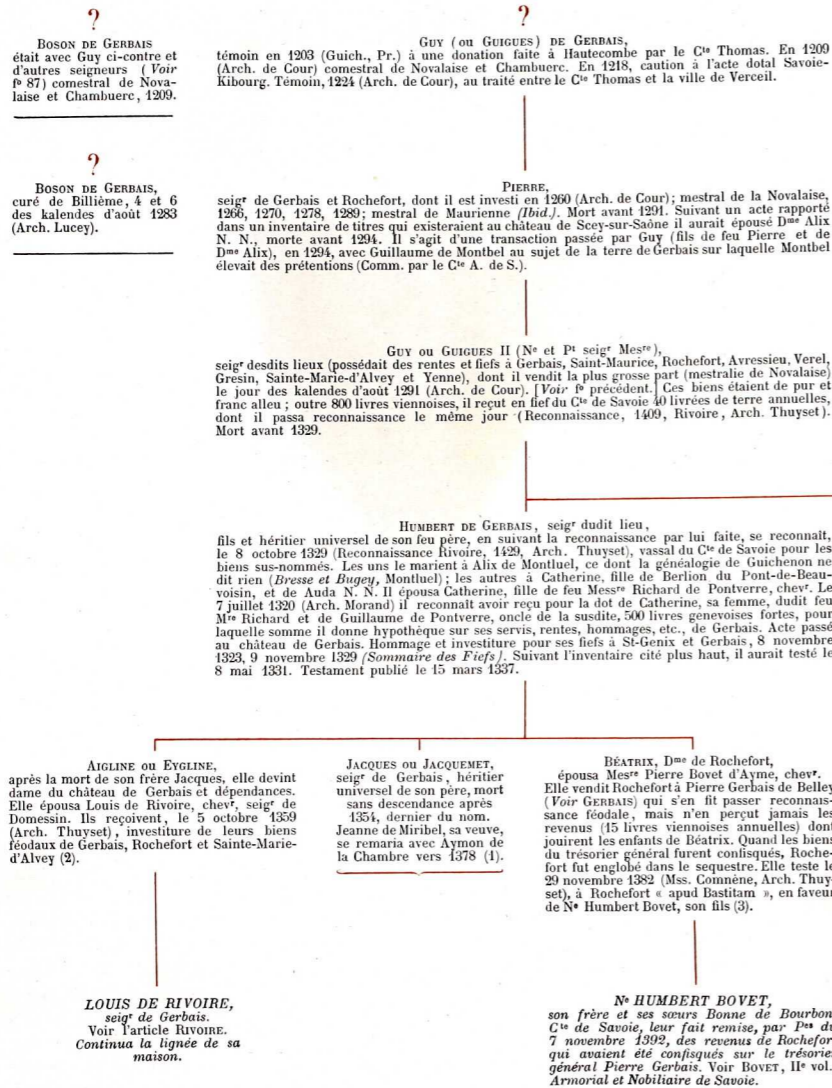
de Savoie la juridiction *omnimode* sur les paroisses de Gresin, de Champagnieu et de Sainte-Marie-d'Alvey. Le prix de cette vente fut de 800 livres de bons viennois ; la juridiction conservée par Gerbais s'étendait « ab aqua que vocatur Ciers (le Fier) usque ad aquam que vocatur Saveri » (canal de Savières).

Quatre-vingts ans environ plus tard, leurs possessions féodales qui se concentraient dans les seigneuries de Gerbais, Saint-Maurice et Rochefort passèrent par l'extinction de la lignée masculine, chez les Rivoire (Voir ce nom), les Ravais et les Bovet (Voir ces noms).

Jacques, seig<sup>r</sup> de Gerbais, dernier mâle de cette illustre famille, mourut avant 1370. La date reculée de la dispersion des titres de la Maison explique leur rareté. Depuis Guy I à Jacques la filiation est pourtant certaine. J'ai le regret de n'avoir pu trouver leur blason.

[Suit la généalogie.]

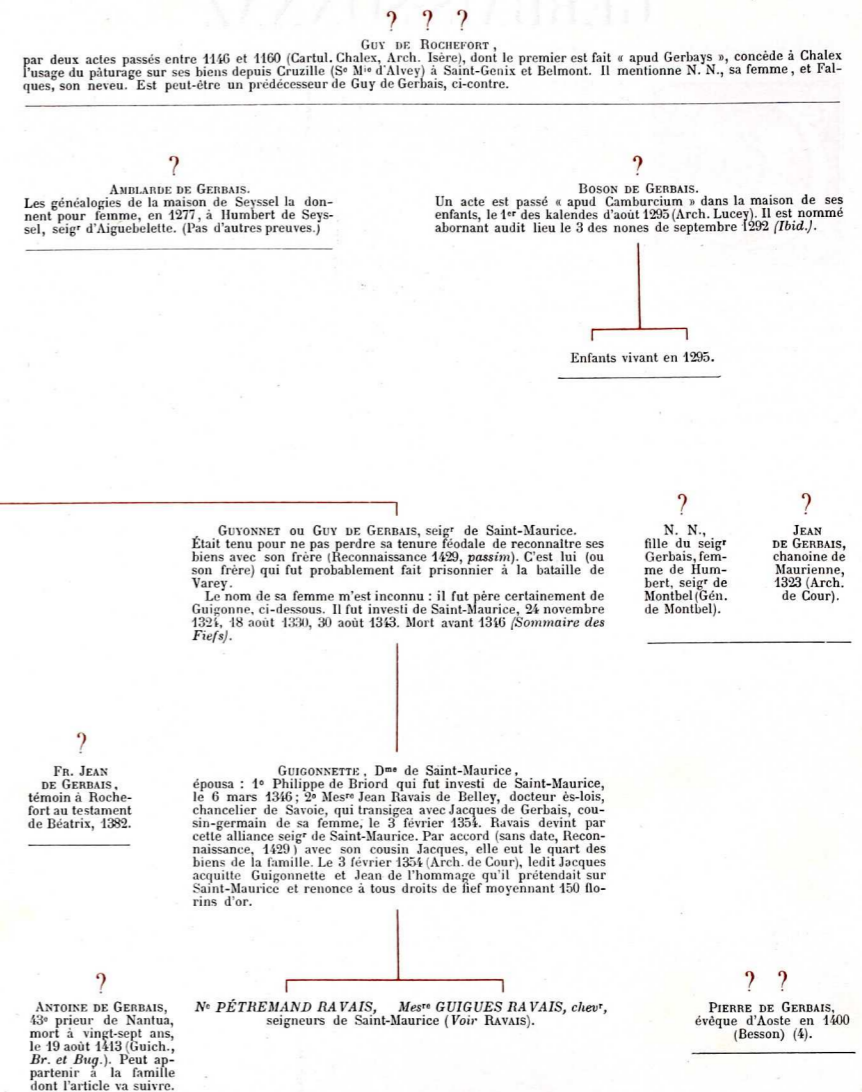




(1) Elle était fille de Guillaume, seigneur de Faramans (et déjà veuve Gerbais), lequel, le 27 juin 1370 (Arch. de Cour), passa au nom de la dame Jeanne un accord avec les mariés Rivoire et Bovet au sujet de sa dot. Les deux sœurs, Eyglène et Béatrix, étaient alors héritières universelles de Jacques, leur frère.

(2) A l'époque de la mort de son frère Jacques (vers 1359 ?) elle est dite *pro tunc* femme de Louis de Rivoire. Suivant le style de l'époque, on pourrait induire qu'elle avait contracté un autre mariage.

(3) Béatrix, soit Messire Pierre Bovet, son mari, fut pendant quelque temps engagiste du château, mandement et rentes de Gerbais, que Jacques de Gerbais remit à son beau-frère le 28 juin 1348 (Arch. de Cour), jusqu'au plein paiement de la somme de 450 florins d'or, constitués en dot à la dame Béatrix.



(4) Suivant Besson, il appartenait à une famille éteinte depuis longtemps, ce qui m'encourage à le placer ici. Toutefois, soit pour lui, soit pour le Fr. Jean de Gerbais, ci-dessus, je n'ose pas garantir qu'ils n'appartiennent pas à l'autre famille Gerbais. Les généalogistes ont très souvent confondu les deux familles, et même les Rivoire, devenus seigneurs de Gerbais. J'espère avoir évité ces confusions, car tout le squelette de cette filiation (sans points d'interrogation) est établi sur titres.



## GERBAIS-SONNAZ



UICHENON (*Histoire généalogique de la Maison Royale de Savoie*, IV, 183) inscrit parmi les tenants du tournoi qui aurait eu lieu à Chambéry, en 1348, un SONNAS qui portait : *d'argent au chef cousu d'or chargé de trois étoiles de gueules, à la bordure engrêlée de même*. Cimier : *une tête de chien de même*. Devise : *SI N'ESTOIT*.

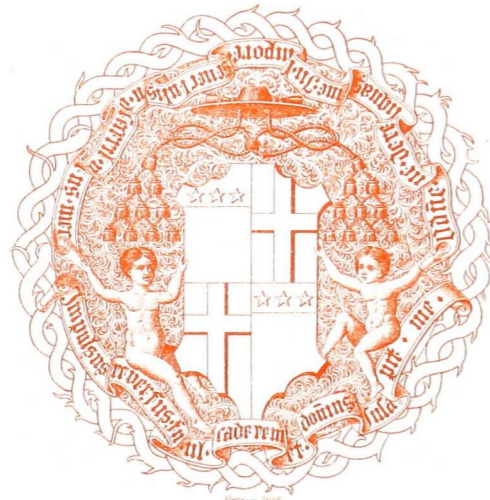
En 1348, les seuls gentilshommes pouvant porter le nom de Sonnas étaient les Châtillon-Michaille, seigneurs de Sonnas, lesquels avaient d'autres armes bien connues qui passèrent plus tard, avec la seigneurie de Sonnaz, aux nobles Gerbais de Belley.

Comme l'a déjà fait remarquer Chapperon (*Histoire de Chambéry*), il est bien probable que la date du tournoi doit être reculée. Ce serait alors un des fils d'Amblard (Voir II<sup>e</sup> TABLEAU) qui aurait été tenant à un tournoi qui aurait eu lieu entre 1380 et 1410, époque où le nom de Sonnas était porté par les Gerbais.

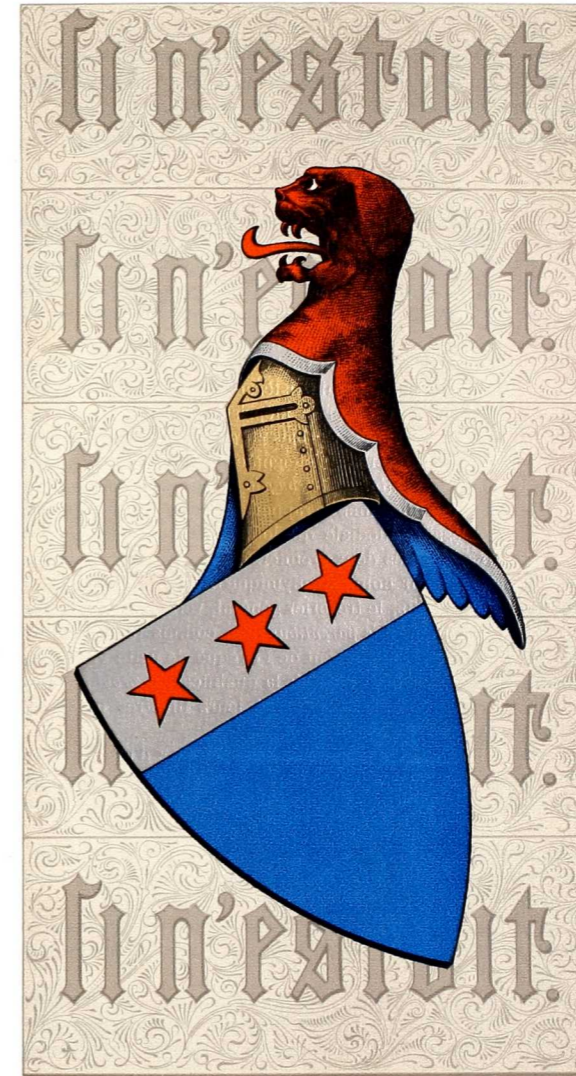
Le plus ancien sceau connu des Gerbais est celui d'Aymon, évêque de Maurienne, apposé en 1432 à une charte conservée aux Archives de Turin. On ne peut distinguer les émaux (Voir ci-dessous), mais il a encore la *bordure engrêlée*.



Cette bordure est tombée en désuétude; les armoiries d'Amblard de Gerbais, chanoine de Lausanne et protonotaire apostolique, peintes en 1517, dans une chapelle de Lausanne, ne l'ont déjà plus.



Elles sont simplement écartelées de Gerbais et de Châtillon.



Les armoiries véritables des Gerbais sont : *d'azur au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules*.

Cimier : *une tête de chien de gueules*.

Devise : *SI N'ESTOIT*. (La répétition de la devise dans le dessin ci-contre n'est qu'un motif d'ornementation.)

Devise moderne : *RELIGIO PATRIE*.

La branche, devenue aînée dès le xv<sup>e</sup> siècle, a écartelé de Châtillon (*aux deux et trois d'argent à la croix de gueules*), armoirie que, d'après le testament d'Aymon de Châtillon, dernier seigneur de Sonnaz de sa race, les Gerbais auraient dû porter privativement, à l'exclusion de toute autre.

Plus tard ils ont aussi écartelé d'Alby : *losangé d'argent et de gueules*.

La branche aînée actuelle des Comtes de Sonnaz porte : *écartelé de Châtillon et d'Alby et sur le tout de Gerbais*. Mais au lieu d'étoiles simples, ils portent des étoiles à six rais.

La branche cadette des Comtes de Sonnaz d'Habères porte : *écartelé de Gerbais et de Châtillon*.

Je note, comme une monstruosité héraldique, le sceau d'Amé, B<sup>on</sup> de Sonnaz (Bibl. nat., Acte

1574, Mss., Cabin. des titres 29,663, n<sup>o</sup> 2), il représente le blason suivant : *parti : au 1<sup>er</sup> écartelé de Crecherel et de Châtillon; au 2<sup>me</sup> du parti : un ange ? figuré avec un corps humain et de grandes ailes*.

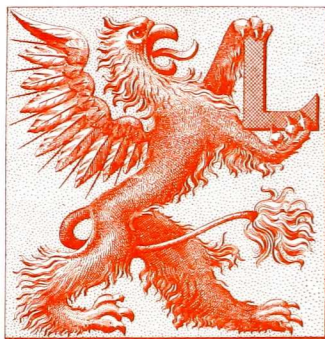
La femme du Baron de Sonnaz, Claudine de Belly, était veuve d'Amé de Crecherel, seigneur des Déserts. Ceci explique sans doute, sans l'excuser raisonnablement en aucune manière, l'introduction du quartier Crecherel dans les écarts du célèbre général de la cavalerie de Savoie, tué à l'ennemi en 1591. Quant à l'ange ? du 2<sup>me</sup> parti, on se demande si le graveur a voulu représenter le *paon rouant* des Belly???

Dans une filiation des Gerbais-Sonnaz (Arch. Thuysset), avec armoiries, fourmillant de fautes héraldiques et généalogiques, le blason du dernier inscrit (donc dernières années du premier Empire ou premières de la Restauration) sont ainsi figurées : *écartelé au 1<sup>er</sup> de Châtillon; au 2<sup>me</sup> de gueules au portail (?) d'argent avec la lettre D de même en abîme; au 3<sup>me</sup> d'Alby; au 4<sup>me</sup> de Gerbais*. Je me perds en conjectures sur le second écart, qui ne correspond à aucune des alliances directes ou même indirectes de la famille. Est-ce un blason modifié par les hérauts d'armes fantaisistes du premier Empire ?



## GERBAIS (DE)

SEIGNEURS PUIS COMTES DE SONNAZ, SEIGNEURS DE BONS, DE CHATEAUNEUF EN VALROMEY, FAVERGES, VIRIEU-LE-GRAND, GRAMMONT, ROCHEFORT, CHATILLON-LE-VIEUX, MUSSEL, BILLIA, VENS, BARONS D'AIGUEBELLE, D'ARENTHON, SEIGNEURS DE L'ANNONCIADÉ, MONDESIR, HABÈRES EN BUGEY, PETIT BUGEY, DAUPHINÉ, SAVOIE, GENEVOIS, MAURIENNE ET CHABLAIS



ES généalogistes, mes prédécesseurs, se sont presque tous accordés pour faire sortir des antiques sires de Gerbais, dont nous venons de nous occuper, f<sup>os</sup> 87 et suiv., les nobles Gerbais de Belley dont nous allons donner la longue et nombreuse filiation. En effet, la ressemblance du nom, les possessions féodales des premiers passées en partie aux seconds, les rapports d'amitié certains qui existèrent entre eux (1) pouvaient faciliter et excuser la méprise.

Mais les nobles Gerbais surgissaient au moment où les sires de Gerbais s'éteignaient. Ceux-ci sont toujours appelés *domini de Gerbaysio* ou *domini Gerbaysii*, les deux qualifications se rapportant au fief de Gerbais, leur possession allodiale qui leur servait de nom. Les autres, dans les deux premiers siècles de leur existence,

sont toujours nommés *Gerbaysii* ou *Gerbasiï*, leur nom patronymique (2).

Dans des procès que dut soutenir Pierre Gerbais, le trésorier général, vers 1380, on lit que lui et son frère Amblard (Degré I) étaient nés *ex probis parentibus* bien connus par les déposants, qu'ils étaient citoyens de Belley relevant féodalement de l'Évêque de cette ville. Ces deux dernières qualités ne nuisaient en rien à la noblesse, mais la qualification *probi parentes* ne laisse point de doutes à cet égard, Pierre et Amblard, malgré leurs illustres alliances, malgré leurs hautes charges, n'étaient pas nobles de naissance (3).

Enfin, pour distinguer l'une de l'autre les deux familles, il suffit de classer d'une part les anciens sires de Gerbais, qui ne furent jamais seigneurs de Sonnaz, et, d'autre part, les nobles Gerbais qui, par héritage des Châtillon, possédèrent et possèdent encore de nos jours la seigneurie de Sonnaz.

Pierre et Amblard Gerbais, tous deux successivement trésoriers généraux, furent des personnages importants et sont la souche incontestée d'une noblesse qu'ils gagnèrent par leurs charges dans les hauts conseils de nos Princes et que leurs descendants ont rendue illustre.

Les deux frères paraissent s'être occupés du haut commerce avec le plus heureux succès, car on ne peut expliquer autrement leur énorme fortune. Du reste, on a les indications suivantes qui démontrent la réalité du fait (4).

En 1347, Pierre Gerbais, alors simple particulier, vendit au Prince de précieux vases d'argenterie. Avec son frère Amblard, Henri Chevrier et Jacques de Varey, leurs associés de Lyon, ils vendirent pour 23,000 florins (d'or?) à Antoine de la Tour de Châtillon en

(1) Voir par exemple, au f<sup>o</sup> 88, les biens ou revenus de Rochefort, achetés par Pierre Gerbais et possédés toujours par Béatrix, dame dudit lieu : à l'article RIVOIRE, les avances faites aux Rivoire, devenus seigneurs de Gerbais, etc. etc.

(2) L'orthographe Gerbaix doit être repoussée : elle est aussi relativement moderne qu'absolument erronée. Il est bon d'avertir le public français que l'orthographe onomastique est très fantaisiste et variable dans nos régions. Sans aborder les *ieu*, les *y* ou les *ier*, tous dérivés du latin *iactum* (Ambérieu, Annecy, Reignier), et la prétendue terminaison espagnole *oz* (Aviernoz, Culoz), bornons-nous à dire que l'*s* ou le *z*, l'*r* qui terminent tant de noms propres et de lieux (Sonnaz, la Serraz, Saint-Genix, etc.), ne sont pas très ou trop souvent des lettres étymologiques comme dans Gerbais, Mionnas, etc. Dans ces deux cas on ne prononce jamais cette lettre finale en Savoie. — (Voir renvoi A, f<sup>o</sup> 108.)

(3) Il est bien difficile à un généalogiste de ne pas chercher, en remontant le cours des années, si une communauté de sang n'unissait pas les deux familles. Deux hypothèses, dont une surtout vient immédiatement à l'esprit, expliqueraient ces relations d'amitié (Voir note 1) sans parler de l'affinité qui pouvait exister par leurs alliances entre les deux familles. Mais aucun document connu jusqu'à présent ne pouvant appuyer ces conjectures, même par induction, il me paraît inutile de les discuter.

(4) A cette époque des membres des grandes familles d'Italie et même du Piémont tenaient des *Casanz* dans toutes nos villes de Savoie ; c'étaient les banquiers, les commissionnaires du temps.

Valais, des draps et un cheval bai-brun, et en reçurent une obligation le 24 octobre 1361. Il est certain que Pierre Gerbais acquit une fortune immense. Sans parler des nombreux fiefs qu'il avait achetés en Bugey, Petit-Bugey et en Piémont, nous pouvons juger de l'importance de cette fortune par les faits suivants. En 1364 il était créancier de Jacques de Savoie, prince d'Achaïe, de 77,000 florins d'or (1,700,000 fr.). Pierre et Amblard avaient alors pour mandataire Renaud de Loys, de Lyon. Il possédait, en 1368, deux chapelets d'or et pierres précieuses estimés 17,000 florins. En mariant sa fille aînée, Jeanne, à Antoine de Clermont en Viennois, Vic<sup>te</sup> de Clermont en Trièves, il lui assura la dot bien extraordinaire pour l'époque de 30,000 florins d'or (700,000 fr. environ). Sa seconde fille, Jacquemette, femme de Guy, seigneur de Montbel, eut en dot 13,000 florins d'or (290,000 fr. environ) (1).

Les grandes richesses et l'influence de Pierre Gerbais, considérablement accrues par sa charge de Trésorier Général qui mettait en ses mains tous les deniers de l'État, devaient fatalement exciter contre lui bien des haines, des convoitises et des jalousies. Il fut accusé de crimes et de malversations (2) ; il eut à soutenir de longs procès où il est bien difficile de reconnaître la justice de l'accusation, à la suite desquels tous ses biens et ses fiefs furent confisqués. Pourtant il reentra dans ses fonctions en 1385, pendant quelque temps avant sa mort, ce qui semble bien prouver l'inanité des imputations qui l'avaient fait condamner et qui n'avaient pas empêché son propre frère d'être nommé son remplaçant en 1386. Mais il ne put récupérer qu'une faible partie de ses biens sur lesquels le fisc avait mis la main et qui avaient été aliénés pour la plupart.

Pierre Gerbais fut très activement mêlé et chargé des grandes affaires du temps, comme négociateur, indépendamment de sa charge. Il fut l'un des derniers chevaliers, conseillers et maîtres auditeurs de la Chambre des Comptes. Il régla notamment la partie économique et financière de l'expédition d'Orient, faite par le chevaleresque Comte Vert. Il mourut vers 1390, laissant plusieurs enfants ; un seul d'entre eux laissa descendance féminine en laquelle s'éteignit la branche aînée, issue de Pierre.

Son frère, Amblard, qui fut aussi du Conseil du Prince et Trésorier Général après son frère, contracta une brillante alliance en épousant Aleysie de Châtillon qui lui apporta les seigneuries de Sonnaz, Mussel et Vens. Sa descendance continue aujourd'hui avec la plus grande distinction, divisée en deux branches, ayant la nationalité italienne. Elle a fourni une quantité d'hommes distingués, surtout dans les armes. Nous ne citerons ici qu'Amé de Gerbais, baron de Sonnaz, général de la cavalerie de Savoie, habile et intrépide guerrier dont les chroniques de Savoie racontent les brillants faits d'armes. Il fut tué à la bataille de Monthoux à la tête de sa cavalerie, en 1591 ; François de Gerbais de Sonnaz, son fils, qui fut fait prisonnier lors de l'escalade de Genève, étranglé et décapité.

Dans la branche cadette des Comtes de Sonnaz d'Habères, nous citerons les quatre frères : le Comte Joseph, lieutenant général ; S. E. le Comte Hippolyte, général d'armée ; S. E. le chevalier Hector, général d'armée, Collier de l'Ordre, et le chevalier Alphonse, major général. Un cinquième frère, Ferdinand, avait été tué pendant la guerre de Russie. Ils étaient tous les cinq fils du général Comte Janus, vaillant défenseur de la monarchie, et neveux de S. E. Joseph-Hippolyte, lieutenant-général de cavalerie et Collier de l'Ordre. A la même époque, S. E. le Comte Joseph-Marie, chef de la branche aînée, fut également décoré du Collier de l'Ordre.

Cette distinction trois fois répétée, la plus haute dans nos États avant 1860, suffirait à assurer à cette famille un rang élevé si, par une ancienneté de noblesse remontant à 1350 environ et ses brillants services, elle n'avait mérité d'être inscrite par le Marquis Costa parmi les familles historiques du Duché de Savoie.

(1) On remarquera ces alliances contractées avec Clermont, des premiers barons du Dauphiné : avec Montbel, d'une des plus puissantes familles féodales de la région. Pierre épousa une Seyssel ; son frère Amblard une Châtillon. Cela prouve bien l'élévation à laquelle ils avaient su parvenir. — Les sommes ci-dessus devraient être quadruplées, si l'on a égard à leur puissance.

(2) Une cinquantaine d'années plus tard, le célèbre Jacques Cœur, l'argentier de Bourges, dut supporter ce qui était arrivé à Pierre Gerbais. Jacques, arrivé au faite des richesses, créancier du Roi de France pour 200,000 écus d'or, fut aussi accusé de crimes et de concussion, condamné et plus tard réintégré dans ses fonctions.



TABLEAU I.

I. PIERRE GERBAIS, citoyen de Belley  
(Voir ce que nous disons de lui au n° 93), chevalier, conseiller, des maîtres auditeurs à la Chambre des Comptes, trésorier général de Savoie (Capré — Guichenon) en 1354, membre du Conseil comital, 1364-1367 (Arch. Thuysset et Lucey); seigneur de Bons avant le 4 octobre 1363 (Arch. de Cour), jour où Jacques de Savoie, prince d'Achaïe, lui inféoda en fief n. pat. et ancien et en augmentation d'autres fiefs que Pierre tenait déjà dudit Prince en Piémont, des cens et revenus à Villafranca. Par Patentes données à Pignerol, le 2 août 1363, audit conseiller et trésorier général (Luc. de Luc.), Amédée VI lui inféoda le mandement (18 paroisses), fiefs et rentes de Châteaufort en Valromey, en échange de fiefs, et rentes que Pierre possédait en Piémont. Le même Comte lui inféoda encore, le 16 octobre 1370, la seigneurie de Virieu-le-Grand (ces deux seigneuries rentrèrent dans le domaine de la Couronne par conventions du 7 août 1377). Ayant cautionné les nobles frères de Rivoire pour leur achat du château et biens de Faverges (en Dauphiné) au montant de 10,000 florins, il obtint d'eux, le 13 septembre 1371 (Arch. de Cour), pour 6,000 florins, cession de la moitié des biens et de la totalité du château dudit Faverges et une obligation de 4,000 florins pour le restant de sa créance. — Dans son testament du 14 février 1373 (Arch. Lucey), Aymon Bonivard, chevalier du Collier, lui fait donation d'une maison *vocata de laz appella* (probablement la Chapelle près Seyssel) avec des biens en dépendant, plus 500 florins d'or. — Il fit des libéralités à son frère Amblard dans son contrat de mariage de 1369. Dans cet acte, Pierre et Amblard sont dits *fratres germani*; qualification laissant supposer qu'ils avaient des *fratres consanguinei* d'un premier lit de leur père, ou bien que leur mère en se remarquant leur avait donné des *fratres uterini*. Un précieux document des Archives de Lucey, du 1<sup>er</sup> juin 1408, indication première (malheureusement très endommagée et rongée), prouve qu'il épousa Alix de Seyssel (fille de Guy, seig<sup>r</sup> d'Aiguebelle selon les généalogies Seyssel), et nomme ses trois fils et une de ses filles. L'acte dotal de celle-ci (1376) est passé à Belley, dans la maison où habite ledit Pierre « videlicet in loco appellato parlor ». Pierre Gerbais fut caution du mariage, 1362, entre Jacques de Savoie, prince d'Achaïe, et Marguerite de Beaujeu (Guichenon). Il fut négociateur pour le Comte Amédée VI avec l'Archevêque de Tarentaise (*Ibid.*) en 1358, avec le Marquis de Saluces, 1363 (*Ibid.*), avec le seigneur de Milan, 1370 (Guichenon), etc., etc. Pierre mourut vers 1390 ou 1392.

AMBLARD GERBAIS DE BELLEY (1),  
membre du Conseil du Prince, trésorier général, nommé, le 26 février 1386, maître auditeur aux Comptes (Capré). Il épousa, par contrat dotal du 15 mai 1368 (Arch. Saumont), Aleyssie ou Alix, fille de N° et P<sup>re</sup> seig<sup>r</sup> Mes<sup>s</sup> Aymon de Châtillon dit Bochart, seig<sup>r</sup> de Sonnaz, Mussel et Vens, et de Guillaume *alias* Humille de Groïe. Dans ce contrat, Pierre Gerbais à cause de l'amitié qu'il a pour Amblard, son frère germain, lui donne une maison-forte avec juridiction haute, moyenne et basse, et 200 florins de revenu annuel. Amblard devra acheter pour 4,000 florins d'or de gros poids de biens les plus rapprochés de ladite maison-forte. Celle-ci avec les 200 florins de revenus seront au fils aîné d'Amblard. Les autres fils partageront les biens achetés avec les 4,000 florins plus haut nommés (80,000 fr. de nos jours, plus la puissance). L'aînée des filles aura 1,500 florins. Deux autres filles chacune 1,000 florins. Cet acte de donation est fait à Chambéry, dans la maison des hoirs de Mes<sup>s</sup> Aymard de Clermont, chev<sup>r</sup>, ou habite ledit Pierre Gerbais. Aymon de Châtillon, père et beau-père desdits mariés, testa, le 29 avril 1387 (Arch. d'Habères), nommant sa fille héritière universelle. Amblard et Aleyssie testent ensemble le 15 mars 1412 (Arch. Lucey), à Sonnaz, dans la grande salle du château. Veulent être enterrés dans la chapelle de Saint-Georges qu'ils ont fondée dans l'église des Frères Mineurs de Chambéry. Font un legs à la chapelle de Sainte-Croix fondée par les Châtillon dans l'église de Seyssel, etc. Elle, veuve, codicille le 19 juin 1419 (Arch. d'Habères), modifiant le testament ci-dessus et voulant que si Jean, son fils, meurt sans enfants, Sonnaz et Mussel passent à Amblard et ses autres fils à charge de nom et d'armes.  
Amblard Gerbais (1) fut inféodé du château, village, mandement et châtellenie de Billia en juridiction haute, moyenne et basse par Lettres Patentes du 7 janvier 1373 (Guichenon, *Bresse et Bugey. Fiefs*, Billia). Ce fief fut confisqué et inféodé à Philibert de Châtillon-Musiniens, duquel Humbert Gerbais, petit-fils au sixième degré dudit Amblard, le racheta et le laissa à Pierre, son fils (*Voir* TAB. III), qui l'engagea, le 7 janvier 1607, à Claude Bourgeois, pour la dot de Jeanne de Gerbais, femme dudit Claude et sœur du susdit Pierre.

Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

II. GASPARD, seig<sup>r</sup> de Grammont.

Investis le 15 octobre 1392 (Arch. de Cour). Par acte du 20 mai 1346 (Arch. de Lucey), Pierre, bâtard de Châtillon, leur mandataire, s'oppose à la mise aux criées du château et biens de Grammont que l'on voulait leur subhaster et qui avaient été engagés à Dame Alix de Seyssel, leur mère, en garantie de sa dot, action qui passait ainsi avant celle de toute autre personne. Ils sont cités à comparaitre à la Cour de Belley, le 16 juin 1408, pour assister aux trois criées. Les biens furent adjugés à ... (rongé) pour payer audit Aymon (d'Escrivieu peut-être) ce à quoi Gaspard et Antoine ont été condamnés par le vénérable Conseil du Comte de Savoie. Ils forment nouvelle opposition et sont cités pour le 23 suivant à Belley, par-devant M<sup>re</sup> Hugonard Chabod, docteur es lois. La première criée a lieu et elle est notifiée à Dom Laurent de Mura, prêtre demeurant au château de Grammont, qui pour recevoir cette notification *venit ad quandam fenestram*. La mise à prix était à 210 fl. b. p. Parmi les opposants figure N° Aymon d'Escrivieu (ici en toutes lettres) qui réclamait et n'obtint pas la priorité qui fut reconnue en faveur des Clermont, lesquels avaient droit « antequam dictus Petrus « Gerbaysii (sic) dicto Aymoni in aliquid fuerit obligatus » ; parmi les opposants figurent aussi Jacques et Antoine, frères, fils de feu Pierre de Grammont.  
Gaspard est encore mentionné avec son frère en 1405 et 1407. Mort sans descendance connue, probablement avant les hommages au Duc, en 1430.

ANTOINE, seig<sup>r</sup> de Rochefort (2).

Il fut investi de Bons et Rochefort, le 13 août 1435 (Arch. d'Habères), en vertu d'une transaction au sujet des biens de son père, par laquelle il renonça aux châteaux, fiefs et biens de Virieu-le-Grand, Châteauroux, Cordón, mandement de Bons, revenus de Saint-Rambert, Saint-Germain-d'Ambérieu, Saint-Genis, Flumet, la Valdèsère et Lucey (confisqués sur son père en 1380), en faveur du Duc qui lui inféoda les châteaux de Rochefort et Bons avec juridiction, biens et dépendances, pour lui et ses successeurs mâles et femelles. Ratifié par le duc Louis, 2 juin 1441 et 8 septembre 1456. Il mourut avant 1450, dernier mâle de la première branche aînée. Il avait épousé Nicolette des Cleys (*Voir* LES CLEYS) qui fut tutrice de ses filles en 1459 (Arch. de Cour) (3).

AMBLARD GERBAYSII figure dans l'acte ci-contre, 1408, auquel il fut assigné d'assister. Il prétendait que les biens de Grammont lui appartenaient de plein droit, *ex successione paterna*. Il n'eut pas gain de cause. Il doit être mort peu après et sans laisser de descendance.

JEANNE.

Elle épousa, conventions matrimoniales du 5 février 1376 par lesquelles Pierre, son père, lui constitua une dot de 30,000 florins d'or de bon poids (700,000 fr. de nos jours), Aymard de Clermont, B<sup>re</sup> de Clermont en Viennois et Vic<sup>e</sup> de Clermont en Trièves (fils du Vic<sup>e</sup> Geoffroy). Le 13 mars suivant (Charte communiquée par le duc de Clermont-Tonnerre) les parents constituent des fidéjusseurs pour la restitution de la dot. Le Vic<sup>e</sup> de Clermont assigna à sa belle-fille un revenu de 600 florins d'or assignés sur ses châteaux, fiefs, hommages, etc. de Vaulserre et de Paladru. Elle était morte avant le procès de 1408, dans lequel figure Aymard de Clermont qui se remarqua depuis.

JACQUEMETTE,

future épouse de Guy de Montbel, seig<sup>r</sup> d'Entremonts, en 1374 (Cibrario, Ec. Pol. del Medio Evo 379), dite fille de Pierre de Gerbais, seig<sup>r</sup> de Châteaufort. Sa dot était de 13,000 florins bon poids, soit 290,000 fr. de nos jours, plus la puissance de l'argent.

N. N., bâtard, vivait avec son père en 1375 (Procédures pour Grammont, Arch. Thuysset). Peut-être Amblard Gerbais, une des lances d'Aoste en 1426 (Costa, *Souvenirs*). Un bâtard de Gerbais prête avec Antoine ci-contre hommage à Amédée VIII en 1430 (Capré).

ANTONNETTE épousa N° François de la Frasse, morte avant 1500. Leurs enfants légataires au testament de leur tante, 1500.

GASPARDE (*alias* JACQUEMETTE) (4) à Louis de Menthon, seig<sup>r</sup> de Drusilly, dont elle n'eut pas d'enfants (Guich., *Br. Bug.*, 254). Sa sœur, en 1500, l'appelle Jacquemette.

MARGUERITE, D<sup>me</sup> de Rochefort (5), épousa Claude de Menthon, B<sup>re</sup> d'Aubonne; héritière universelle de son père, apporta la seigneurie de Rochefort (sur St-Genis en Bugey) sur son mari. Elle testa, le 14 mai 1500 (Arch. Thuysset), à Drusilly.

FRANÇOISE, légataire de sa sœur en 1500.

PHILIBERT, bâtard, témoin à Rochefort, 21 avril 1448. N'est pas nommé en 1500.

GEOFFROY DE CLERMONT, mandataire de son père, 9 juin 1408. Comparait aux criées, convoqué le 16 juin suivant, pour y assister avec Aymard, son père. Il opposait que son père et lui avaient des droits sur les biens criés antérieurs à ceux invoqués notamment par Aymon d'Escrivieu.

(1) Voir note 4, p. 89. Si Pierre de Sonnaz dont il y est parlé est de cette famille, il doit être frère de Pierre et d'Amblard. Avant d'être évêque d'Aoste, on avait pensé à lui pour l'évêché de Nice. Selon Besson il fut témoin à Sonnaz de l'inféodation d'Entremonts faite en faveur de Guignes de Montbel, seig<sup>r</sup> dudit lieu. Mort en 1410. Selon des généalogistes dauphinois, Pierre de Gerbais, seig<sup>r</sup> de Meyzieu et en partie de Faverges par sa mère, fille de Guichard de Virieu, vendit cette terre, le 4 septembre 1377, à Berlion de Rivoire, seig<sup>r</sup> de Romagnieu, et à Ferret de Rivoire, son frère. Tout ceci est inexact (*Voir* ci-dessus l'art. de Fierre et RIVOIRE). Les généalogistes dauphinois ajoutent que David de Gerbais (d'une branche des Gerbais de Savoie, établie en Dauphiné vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle), épousa, en 1630, une Monteynard Leyssau et fut père de Paul et Jacques de Gerbais, seig<sup>r</sup> de Grignon. Cette branche portait l'écu du tournoi. Ce David n'est complètement inconnu. Il y a, ou il y a eu en Suisse deux ou trois familles Gerbais, Gerbol et Desonnaz qui ont d'autres armes et n'ont rien de commun avec nos Gerbais de Savoie.

(3) Par testament du 12 mars 1447 (Arch. Thuysset), Luquigne de Viry, fille de Galois de V., veuve de N° Pierre de Rivoire, seig<sup>r</sup> de Domessin, la nomme sa neptis et son héritière universelle.

(4-5) Elles furent héritières de leur père. En considération de ce double mariage, le Duc Louis, par Patentes du 18 septembre 1456 (Arch. de Cour), accorda à Jean de Menthon, leur beau-père, les droits stipulés dans l'inféodation faite à Antoine de Gerbais, leur père, des fiefs de Rochefort et Bons moyennant 3,200 écus d'or.

GUIGONNE DE MENTHON, légataire de sa mère, épousa Louis de Déréc.

JEAN ou JANUS DE MENTHON, B<sup>re</sup> d'Aubonne, seig<sup>r</sup> de Rochefort sur Saint-Genis, héritier universel de sa mère, 14 mai 1500 (*Voir* MENTHON).

FRANÇOISE DE MENTHON, femme d'Hugonin de Monfalcon, morte avant le testament de sa mère, qui fait des legs à ses petits-enfants.

(2) Dans son testament de 1442, Guy de Gerbais (II, TABLEAU II) substitue à Urbain, son frère, Antoine de Gerbais, seig<sup>r</sup> de Rochefort, son cousin-germain.



**AYMON,**  
chanoine de Genève. Sa mère lui lègue une rente annuelle jusqu'à collation de bénéfices (1412). Il fut ensuite prévôt d'Aoste et évêque de Maurienne. Mort en mai 1432. Dans son testament du 23 novembre 1442, Urbain, son frère « ordinavit fieri unam lamam me- « talli planam et absque aliqua « elevatione in qua sit depicta « effigies bone memorie domini « Aymonis Gerbassiquondam Mau- « rianensis episcopi et eius arma « depicta et ipsam (lamam) poni « ante magnum altare dicte ecclē- « sie Maurianensis... et unum la- « pidem marmoreum in quo sint « depicta arma dicti domini epis- « copi ». Urbain ne dit pas qu'Ay- mon fut son frère, mais nota- ment un acte du 5 août 1427 (Arch. Thuyset) par lequel Jean et Am- blard, ci-contre, ratifient un acte fait par Aymon, évêque de Mau- rienne, leur frère, ne laisse pas de doute que c'est à tort qu'on le dit fils de Pierre, le trésorier général.

**CATHERINE,**  
femme de Humbert d'A- meysin, morte avant 1412. Ses enfants légataires au testament de 1412.

**URBAIN.**  
Sa mère lui légua la jouissance de Vens jusqu'à provision de bé- néfices (1412). Substitué à Amblard par son frère Guigues, 1442, et alors il était doyen de l'église de Notre-Dame du Puy et chanoine de Maurienne. Il testa le 25 novembre 1442 (Arch. d'Habères). Veut être enteré dans la chapelle qu'il a fondée dans l'église de Maurienne, dans laquelle il commande « unum « lapidem marmoreum in quo sit effigies ipsius domini testa- « vacione ». Legs à ladite église, à la fabrique de Notre-Dame du Puy et à l'église collégiale de Saint-Agrippan, fondée dans cette ville pour des prières sur le tombeau d'Humbert de Châtillon. Legs aux églises de Lau- sanne (1), Viry, Vullionay, Billia, Sonnaz, aux Frères Mineurs de Chambéry, etc. Deux livres du testateur, l'un écrit « in papiro vocatum Repertorium minus Albrici (sic) et alium scriptum in « pargameta vocatum Summam Ostiensem » (que Mess<sup>r</sup> Vautier Chabod aura le droit d'acheter pour 25 ducats) sont légues à Jean de Monthyon, prieur de Lémenc, un de ses exécuteurs tes- tamentaires (les autres deux sont N<sup>o</sup> Roland de Bugella, habitant la cité de Maurienne, et Véné- rable Mess<sup>r</sup> Jean *Veterisabe*, chanoine de ladite église. Après la mort d'Aymon, son frère, le chapitre de Maurienne le nomma évêque le 27 mai 1432, mais il ne fut pas confirmé par le Saint-Siège (Anglely : qui le dit (?) doyen d'Annecy). Le 5 mars 1438 (Arch. Thuyset), étant chanoine de Maurienne et doyen de l'église cathédrale du Puy (de Podio), il acheta des biens de N<sup>o</sup> François du Pont par acte passé à Saint-Jean-de-Maurienne, dans la maison du Chapitre où il habitait; un des témoins est son écuyer, N<sup>o</sup> Humbert de Châtillon, damoiseau. Jean, son frère (TABLEAU IV), dans son testament de 1442, le dit doyen d'Annecy (?).

**JEAN (2<sup>es</sup> fils),  
FORME LA  
BRANCHE AC-  
TUELLEMENT  
EXISTANTE  
(Voir TAB. IV.)**

(1) Il a dû être aussi chanoine de Lausanne. Sous toutes réserves.

**ANTOINETTE,**  
femme de Richard de Châtillon, coseig<sup>r</sup> dudit lieu, de Challonge et Châtellard. Son père lui légua 20 florins outre la dot qui lui avait été constituée (Contrat de mariage du 22 août 1457).

**GALOIS OU GALLOIS (2<sup>es</sup> fils)**  
aura la maison-forte de Vens avec ses fonds, juridiction, mère et mixte empire, et en outre cohéritier universel par parts égales avec son frère Segurand. Il prendra sur les fonds communs 300 flo- rins « pro domo sua forti de Vins edificanda » (réparer ou rebâtir, car elle existait déjà en 1412). Il testa (*Gerbasii*) seig<sup>r</sup> de Vens et Mussel, coseig<sup>r</sup> de Châtillon en Michaille, le 29 septembre 1471 (Arch. d'Habères et Lucey). Possédait avec son neveu François une chapelle dans l'église des Augustins de Seyssel sous le vocable de Sainte-Catherine. Sa femme, D<sup>ne</sup> Anne del Pozzo, fille de N<sup>o</sup> et P<sup>o</sup> Simon, seig<sup>r</sup> de Brandizzo, est nommée usufruitière et tutrice. Elle agit en cette qualité le 3 janvier 1474 (*Ibid.*), et vivait encore en 1492. — Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

**LOUIS DE CHATILLON, JEAN DE CHATILLON,**  
coseig<sup>r</sup> dudit lieu et de Challonges, substitués par leur oncle Gerbais (1471) qui les nomme ses exécuteurs testamentaires.

**PÉRONNE, GEORGINE, MICHELETTE, HÉLINOË,**  
légataires de leur frère François en son testament de 1522.

**ANTOINE,**  
légataire de son frère. Le 8 mars 1532 (Arch. d'Habères) il recon- nait avoir reçu 50 écus d'or de N<sup>o</sup> Philippe de Gerbais, seig<sup>r</sup> de Mussel. Selon une vieille généa- logie manuscrite, serait parti pour... pour recueillir un hé- ritage. On n'a plus traces de son existence.

TABLEAU II.  
DEUXIÈME BRANCHE AÎNÉE.

I. AMBLARD GERBAIS DE SONNAZ et Aleysic de Châtillon. (Voir TABLEAU I.) Testent en 1412.

**II. GUY ou GUIGUES, fils aîné,**  
chev<sup>r</sup>, seig<sup>r</sup> de Billia et de Vens, seigneuries que lui légua sa mère avec biens, fiefs, rentes, hommes, hommages, dîmes et tous droits quel- conques, en le nommant cohéritier universel avec Jean, son frère; ils sont substitués l'un à l'autre, à leur défaut est substitué Amblard, puis Aymon, puis les filles de Guigues (1412). Il fut cohéritier universel de son frère Urbain en 1442. Il testa, le 16 octobre 1442 (Arch. d'Habères), laissant l'usufruit à D<sup>ne</sup> Elmode de Viry, sa femme, et mentionnant tous ses en- fants ci-dessous. Il avait fondé la chapelle de Notre-Dame de Grâce dans l'église de Billia. Guy fut un personnage de la plus haute dis- tinction puisqu'il eut l'honneur, par Patentes du 26 avril 1429 (Arch. de Cour), d'être nommé écuyer ducal et gouverneur pendant un an de la personne du Comte de Genevois, deuxième fils du Duc de Savoie. Il prêta hommage avec les nobles de Savoie à Amédée VIII, en 1430 (Capré). Nommé en 1434 conseiller et chevalier d'Anne de Chypre (Arch. de Cour). Témoin à Ripaille en 1434 à l'acte par lequel Louis de Savoie fut nommé lieutenant-général des États de Savoie. Témoin en 1432, à Thonon, au ma- riage de Marguerite de Savoie avec Louis d'An- jou, roi de Sicile (Guich. Sav.). L'un des exé- cuteurs testamentaires, 1440, d'Humbert de Sa- voie-Arvillard.

**AMBLARD, 3<sup>e</sup> fils.**  
Sa mère lui légua le château de Mussel avec m. et m. emp. et omni. jurid., hom- mes, hommages. Son père lui laisse tous les biens acquis au mandement de Bal- lon, plus 300 florins. Son frère Guigues le substitue à Jean, leur frère, 1442. Avait fondé une cha- pelle dans l'église d'Arlod à l'honneur de la sainte Vierge. Il fut investi de Mus- sel le 29 août 1424 (Archiv. de Cour). Prête hommage noble au Duc Amé- dée VIII en 1430 (Capré). Il mourut avant 1471 sans lais- ser postérité.

**GUILLERMINÉ,**  
femme de Bon de Conflens, morte avant 1412. Ses en- fants sont léga- taires au testament, 1412.

**BÉATRIX,**  
femme de Claude de la Balme, seig<sup>r</sup> des Terreaux. Ses enfants sont légatai- res en 1412. Son frère Ur- bain, 1442, lui lègue un vase d'argent vul- gairement nommé *cro- laz*, orné des armes de feu de bonne mé- moire Mess<sup>r</sup> Aymon Ger- bais, évêque de Maurien- ne.

**JACQUETTE,**  
femme de Jean de Châ- tillon, était, suivant Gui- chenon, nié- ce de Pierre de Gerbais Châteauf (TABL. I).

**CLAUDE GERBAIS,**  
chanoine de Maurienne, vivait avec Urbain, ci- contre, en 1443 (Hist. de M. Anglely).

**III. SEGURAND GERBAYSII, GERBASII,**  
devint chef de la deuxième branche aînée après la mort d'Antoine de Gerbais, seig<sup>r</sup> de Roche- fort (II, TABLEAU I). Son père lui donna le château et mandement de Billia, juridiction leyde, mestrallie, etc., et le nomma cohéritier universel. Son oncle Urbain lui légua 50 flo- rins et un de ses chevaux. Membre du Conseil ducal, châtelain d'Yenne et Chanaz, 1452-1462, de Montjovet et Fenis au duché d'Aoste, 1449 à 1456 (Arch. de Cour), de Maurienne, 1458. Il était mort avant le 3 janvier 1474 (*Ibid.*), jour où N<sup>o</sup> D<sup>ne</sup> Marguerite de Noyers (fille de Char- les, seig<sup>r</sup> de Verbosellaz et de Seignes), sa veuve recut investiture de ses fiefs et riére fiefs. Elle prête hommage, le 13 janvier suivant, comme tutrice de son fils François.

**THOMAS,**  
mort pupille selon une très vieille filia- tion de mes archives.

**CLAUDE (3<sup>e</sup> fils)**  
destiné à l'Égli- se; aura 150 flo- rins jusqu'à ce qu'il soit béné- ficié; il est substi- tué à ses frères Segurand et Galois si, par légitime dispense, il peut être sécu- lier. Destinée in- connue.

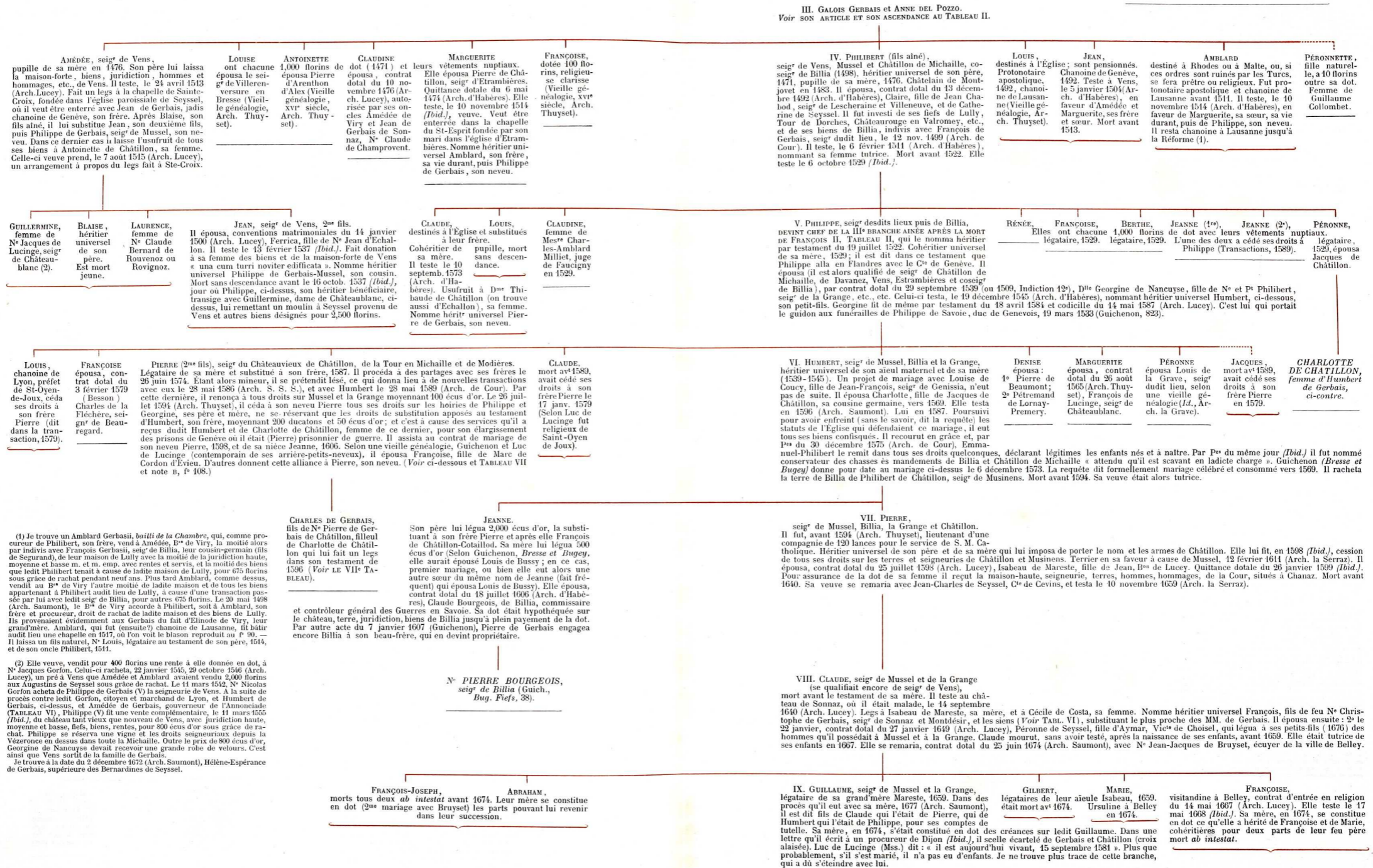
**IV. FRANÇOIS DE GERBAIS,** seig<sup>r</sup> de Billia, substitué (1<sup>er</sup>) au testament de son oncle Galois (qui est fait au château de Billia) à Philibert et Amédée de Gerbais, ses cousins-germains (TA- BLEAU III). Il épousa, contrat dotal du 19 oc- tobre 1480, où son nom est écrit *Gerbasii* (Arch. d'Habères), D<sup>ne</sup> Antoinette, fille de N<sup>o</sup> et P<sup>o</sup> seig<sup>r</sup> Antoine de Bussy, seig<sup>r</sup> dudit lieu et d'Eyria; ce mariage fut traité par Jean de Ger- bais, chev<sup>r</sup>, seig<sup>r</sup> de Sonnaz et Miribel (IV<sup>e</sup> TA- BLEAU), et Amédée de Viry, mandataires dudit Antoine. Il était mort avant 1522.

**V. FRANÇOIS II DE GERBAIS,** seig<sup>r</sup> de Billia, teste, le 19 juillet 1522 (Arch. d'Habères), en faveur de N<sup>o</sup> Philippe et Claude de Gerbais, ses cousins issus de germain, fils de Philibert (Voir TABLEAU III). Il prévoyait un posthume illégitime dont je n'ai pas autre connaissance. Il mourut sans avoir été marié. Dernier de la deuxième branche aînée. Après sa mort, l'aî- nesse passa à la troisième branche aînée issue de Galois de Gerbais, ci-dessus.

**CLAUDINE**  
avait fait un legs à son frère Fran- çois. Morte avant 1522.

**MARGUERITE,**  
veuve de N<sup>o</sup> et P<sup>o</sup> Philibert de Valleyse, coseig<sup>r</sup> de Brens, légat- aire de son frè- re, testam<sup>t</sup> 1522.



TABLEAU III.  
TROISIÈME BRANCHE DEVENUE AINÉE.



(1) Suivant les termes très précis de ce testament, en vertu duquel la seigneurie de Sonnaz passa à Jean de Gerbais, il aurait dû abandonner son nom, prendre celui de Châtillon et les armes pures de cette noble maison sans adjonction et sans diminution. Cette clause n'a jamais été observée. Les Gerbais se sont bornés dans cette branche à ajouter, quelques générations après, le nom de Châtillon, comme nom de seigneurie (qu'ils n'avaient plus) et pas comme nom patronymique, et à écarteler de Châtillon.

Nous avons déjà vu au TABLEAU III que les seigneurs de Mussel et Vens, de la branche issue de Galois, se qualifiaient dès le x<sup>e</sup> siècle de seig<sup>r</sup> de Châtillon, bien antérieurement au testament de Charlotte de Châtillon (1596), femme d'Humbert de Gerbais (VI) qui imposa à son fils Pierre de Gerbais son héritier universel, de porter le nom et les armes de Châtillon.

(2) Elle était dauphinoise d'après les généalogies de la famille : l'une d'elles donne son blason : de sable à trois clefs d'or en pal contournées, deux et un. Cile sans aucune garantie. Le procès de Claude de Sonnaz prouve qu'il avait une parenté avec N. N. de Grignon (qu'il appelle sa nièce), demeurant près de Pontcharra (V. ci-dessous, et note 4).

(3) Selon un arbre généalogique avec blasons (Arch. Thuyset), elle portait : d'or au château ruiné sur une roche de sable. Mais cet arbre fourmillait de fautes.

(4) Si la qualification de Sonnaz est exacte, celle de Billia ne peut l'être. Si celle-ci est exacte, le fait de la confiscation ne peut être admis, mais ce serait peut-être à Claude (Degré V, TABLEAU III, fils de Philibert) qu'il faudrait rapporter les faits inscrits au P 101. Si sa femme était une la Rivoire des Marches, elle n'était pas dame de Domessin, qui appartient aux Rivoire.

GUILLEMETTE  
recevait chacune une dot de 2,000 florins  
au testament de leur père, 1442.

PIERRE,  
4<sup>e</sup> nommé au testament de 1442, co-châtelain d'Yenne et de Chanaz avec ses frères Jean et Pierre, 1451-1461. Je ne trouve plus trace de son existence.

BERTRAND,  
2<sup>e</sup> nommé au testament de 1442. Je ne trouve plus trace de son existence.

JEANNE à Claude Milliet, conseiller ducal.  
CLAUDINE.  
HUMBERT, mort célibataire.  
PHILIBERT, mort célibataire.  
Marqués tous dans de vieilles filiations : leur existence ne m'est pas autrement connue.

(5) C'est peut-être l'origine de la devise RELIGIO PATRIA ou RELIGIO PATRIÆ adoptée par les descendants du brave capitaine, chef de la cavalerie de Savoie. Je n'ai pas réussi à trouver les preuves documentaires de la filiation de Michel (IV) directement à Amé (VI) par Donat de Gerbais (V). Mais à défaut de titres, testaments ou contrats de mariage, je crois devoir accepter cette filiation, non parce qu'elle est portée sur les arbres de la famille, mais en m'appuyant sur la transmission du fief de Sonnaz possédé, en 1520, par Michel, par Donat, en 1547, et par Amé avant 1586. Quant aux frères et sœurs de ces trois seigneurs, je ne les marque ici que sous les réserves les plus expresses, consignées à chaque article.

(6) Cette inféodation de l'Annonciade n'était pas encore entérinée à la mort d'Amé. Il y eut des jussions à ce propos, 8 juillet 1591, 30 mai 1592 et 10 avril 1593. Finalement les trois frères, François, Emmanuel et Christophe, comme héritiers de leur père, obtinrent un arrêt malgré l'opposition du procureur patrimonial et des syndics et manants de la ville de Rumilly. La Chambre ayant égard à la volonté de S. A., aux jussions sur cedonnées et au consentement obtenu (plus tard) des syndics de Rumilly, Sales et Marcellaz, entérine les Patentes d'inféodation et vente du 10 juillet 1589, et, en ce qui concerne ces bâtiments, places et terroir de l'Annonciade pour être par lesdits frères possédés en toute propriété en fief noble avec la juridiction omnimode dans la contenance et pourpris desdites places, maison et bâtiments de l'Annonciade tant seulement, et c'est moyennant les 1,500 écus d'or d'Italie portés auxdites inféodation et vente. Ils reconnaîtront en fief noble de S. A. à cause de son château de Rumilly, sous la charge de 42 sols de Savoie payables annuellement. Cet arrêt est du 30 août 1595 (Arch. de Cour). La vente, moyennant 1,500 écus d'or, avait été consentie par le Duc de Savoie le 40 juillet 1589. Il a donc fallu plus de six ans, malgré la mort glorieuse à l'ennemi de celui qui l'avait obtenue, pour que ses enfants aient pu jouir de cette vente. Cela prouve — les exemples sont fort nombreux — que la volonté du Prince n'était pas aussi absolue qu'on veut bien le croire. Il fallut trois jussions pour que la Chambre souveraine voulût bien rendre justice aux impétrants. Ce fief de l'Annonciade passa à Christophe. Dans son testament de 1590, Amé, dans le cas où Christophe et César ne voudraient pas suivre leur profession, leur avait légué ses biens de Méry, Faramans et l'Annonciade, les substituant l'un à l'autre. Les deux cas se sont vérifiés.

(7) Dans deux Patentes des 8 et 28 janvier 1613 (Pat. de Sav. Arch. de la Chambre des Comptes de Turin), il est qualifié de lieutenant général de la vénerie de la et de çà les monts, de chevalier des SS. Maurice et Lazare et capitaine d'une compagnie.

FRANÇOISE, abbesse de Sainte-Claire hors Chambéry, 1574-1577 (Arch. Lucey). Pas prouvée sœur de Donat.  
BARBE à Adrien d'Onclieu, seig<sup>r</sup> de Douvres. Cette alliance m'est inconnue.  
LOUISE-ALIX, veuve en 1514 de Jean de Malon, seig<sup>r</sup> de Montherhod (Guichenon, Bresse et Bugey, 262). Pas prouvée sœur de Donat.  
PIERRE, mort sans enfants.  
JACQUES, mort sans alliance. Suivant les généalogies de la famille : pas prouvés.

PERNETTE au seig<sup>r</sup> de Champigny (Vieille généalogie). Elle m'est inconnue.  
CLAUDINE. Les généalogies de la famille la marient à Janus Moraz, conseiller ducal. Elle épousa, contrat dotal du 12 mars 1556, N<sup>e</sup> François de Ramus, seig<sup>r</sup> de Meral, maître auditeur à la Chambre des Comptes. Dans les actes pour Meral, acheté par son frère, on voit qu'elle était morte *ab intestat* av<sup>t</sup> 1607 (Arch. Lucey).  
PIERRE, mort sans lignée. Suivant la généalogie : leur existence n'est pas prouvée.  
JACQUES, mort sans lignée.

CLAUDINE DE SONNAZ, ursuline hors les murs de Chambéry, 1667-1676 (Arch. Savoie et Thuyset).  
LOUISE, légataire en 1590. Sort inconnu.  
CLAUDE-CÉSAR destiné par son père à la chevalerie de Malte. Mort jeune.  
EMMANUEL-PHILIBERT (2<sup>e</sup> fils), B<sup>ne</sup> d'Aiguebelle, cohéritier universel de son père. Lors du mariage de son frère Christophe (1621), il était capitaine d'une compagnie de cavalerie. Suivant les généalogies, il fut chev<sup>r</sup> des SS. Maurice et Lazare, gentilhomme de la Chambre et colonel d'un régiment d'infanterie; il céda ses droits à son frère Christophe et se fit capucin (7).

TABLEAU IV.

BRANCHE ACTUELLE DEVENUE IV<sup>e</sup> BRANCHE AINÉE A LA FIN DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

II. JEAN GERBAIS, seig<sup>r</sup> de Sonnaz, chev<sup>r</sup>, 2<sup>es</sup> fils d'Amblard et d'Aleysie de Châtillon (Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU I).

Aymon de Châtillon, seig<sup>r</sup> de Sonnaz, etc., son aïeul maternel, le nomma héritier universel (après Aleysie, fille du testateur) par son testament du 29 avril 1387 « ita quod se idem Johannes se appellat et nomen assumat de Castellone et arma ipsius testatoris portet et portare debeat prout ipse testator ipsa arma portare solitus est et sine « diminutione vel adinunctione quacumque » (1). Sa mère, par testament de l'an 1412, lui confirma la possession du château de Sonnaz avec juridiction haute, moyenne et basse, hommes, hommages et tous les biens des mandements du Bourget, de Chambéry et de Sonnaz. Investitures ou hommages pour le fief de Sonnaz, 11 février 1421, 8 août 1435 et 15 mars 1441 (Fiefs). Selon de vieilles généalogies, il épousa Marie de Miribel. Cette alliance ne m'est pas autrement prouvée; il ne nomme pas sa femme dans son testament du 11 mai 1442 dont l'analyse est conservée dans les Mss. de Comnène, par lequel il substitua à ses quatre fils, Guy de Gerlais, seig<sup>r</sup> de Billia, son frère, et laisse l'usufruit du château de Sonnaz à Urbain de Gerbais, doyen d'Anney, son frère. Il prévoit la possibilité d'un posthume. Il est certain pourtant que Jean II, ci-dessous, possédait le château et des biens à Miribel près des Echelles.

III. LOUIS DE GERBAIS, premier nommé, 1442, devait être l'aîné, cohéritier universel. Était, avec ses frères Jean et Pierre, co-châtelain d'Yenne et Chanaz, 1451-1461 (Arch. de Cour). A dû mourir peu après sans postérité.

JEAN II DE GERBAIS, seig<sup>r</sup> de Sonnaz, chev<sup>r</sup>, troisième nommé, 1442. Co-châtelain d'Yenne et Chanaz, 1451-1461 (Arch. de Cour). Il épousa : 1<sup>e</sup> N. N. (très probablement Louise, fille de Louis de la Rivoire ou de Rivoire, qui était, suivant Besson, femme d'un Jean de Gerbais en 1473); 2<sup>e</sup> Percevalle de Thoyre, veuve de N<sup>e</sup> et P<sup>e</sup> Pierre d'Orlier. Elle teste, veuve de Jean, le 19 octobre 1503 (Titres d'Eschavannes). Veut être enterrée dans l'église paroissiale de Sonnaz, près de son feu mari. Nomme héritier universel François, son fils unique, et lui substitue François et Claude de Thoyre, frères de la testatrice. St Michel, seig<sup>r</sup> de Sonnaz, fils du 1<sup>er</sup> lit de son feu mari, associé son frère François dans les biens tant du château de Sonnaz que du château de Miribel, elle annule la substitution ci-dessous et associe ledit Michel à l'institution universelle qu'elle a faite en faveur dudit François, son fils unique.

IV. MICHEL DE GERBAIS, seig<sup>r</sup> de Sonnaz (fils aîné du 1<sup>er</sup> lit, 1503 (Voir ci-dessus), nommé dans un acte du 4 décembre 1504 (Arch. la Place). Suivant les généalogies de la famille, aurait épousé Marguerite de Grignon (2). Dans le contrat de mariage du 12 octobre 1520 (Arch. Mameil), entre Jean de Battet et Catherine de Chaffardon, Michel est dit *oncle* de ladite Catherine, je ne sais trop pourquoi.

FRANÇOIS DE GERBAIS, fils unique du 2<sup>e</sup> lit. Selon une vieille généalogie, aurait épousé Antoinette de Bussy. Destinée inconnue.

V. DONAT DE GERBAIS, seig<sup>r</sup> de Sonnaz, prête hommage pour Sonnaz le 19 août 1547 (Fiefs). Épousa, suivant la généalogie de la maison, Marie-Louise de la Roche d'Arvillard. Les Registres paroissiaux, à la date de 1502, la nomment Marie-Louise d'Arvillard et déjà veuve (3).

CLAUDE DE GERBAIS dit de SONNAZ. Était âgé de trente-deux ans il eut, en 1548, une rixe suivie de mort d'homme (il fut gracié et remis dans tous ses droits par P<sup>re</sup> de mai 1554), à la suite de laquelle il se réfugia près de Pontcharra, dans la maison de sa nièce de Grignon. En 1551 il était aux Marches chez le seig<sup>r</sup> de la Rivoire, neveu de sa femme. Les généalogies lui donnent pour femme Pernelle de Rivoire, dame de Domessin (4). Sous toutes réserves pour ce qui concerne le droit de Claude à figurer comme frère de Donat.

VI. AMÉ ou AÏMÉ ou AYMÉ DE GERBAIS, seig<sup>r</sup> de Sonnaz, de Meral, 1583, seig<sup>r</sup> et B<sup>ne</sup> d'Aiguebelle (1590), seig<sup>r</sup> de l'Annonciade, 1589, dit le Grand. Ce fut un illustre guerrier dont les histoires de Savoie racontent les brillants faits d'armes, 1587-1590. En 1574 il était à la Rochette, puis à la Tour-du-Pin, maréchal-des-logis de la compagnie des hommes d'armes du Duc de Savoie en France. Avant 1582 (Arch. Thuyset) il était conseiller d'État, capitaine et gouverneur de Rumilly et du fort de l'Annonciade, chambellan, lieutenant et capitaine général, chef de la cavalerie de Savoie. Il épousa : 1<sup>e</sup> avant le 29 novembre 1571 (Arch. de la Place) Claudine, fille de N<sup>e</sup> Jean de Belly, veuve du seig<sup>r</sup> de Grescheret; 2<sup>e</sup> D<sup>ne</sup> Gasparde Franco. On ne sait pas bien de laquelle des deux il eut les enfants suivants. Il teste, le 11 juin 1600 (Arch. d'Habères), « à cause des dangers esquelz il se expose journellement et de bonne volonté en « ce temps de guerre, tant pour le service et honneur de Dieu de son prince et repos de sa patrie (5) ». Il veut être enterré à Saint-François de Chambéry, dans la chapelle de Saint-Georges fondée par ses prédécesseurs. Il fut tué à l'ennemi à la tête de sa cavalerie, à la bataille de Monthoux, en 1591. Il acheta la seigneurie de Meral des N<sup>e</sup> de Ramus (Voir CLAUDINE, ci-contre), le 9 avril 1583 (Arch. Lucey). Le Duc de Savoie lui vend, par P<sup>re</sup> du 15 janvier 1590, pour 10,000 écus d'or, la seigneurie d'Aiguebelle (ÉRIGÉE EN BARONNIE), le péage et le pontage de Montmélan (et, par P<sup>re</sup> du 20 octobre 1598 (Arch. Savoie), le Duc confirme cette vente en faveur des enfants du 2<sup>e</sup> lit auxquels, ou à l'un d'eux, Amé avait laissé Aiguebelle). Le 26 novembre 1582 (Fiefs), il fut inféodé en augmentation de fief, à cause de la seigneurie de Sonnaz, sous le nom de maison-forte et juridiction de Sonnaz, de plusieurs villages et terres dont, par autres Patentes du 20 décembre 1586 (Fiefs), il reçut la mieux-value et la juridiction annexée avec leurs droits feodaux à ladite maison-forte de Sonnaz. Par Patentes du 10 juillet 1589 (Arch. de Cour), le Duc lui (et aux siens) inféoda la place, bâtiments de l'Annonciade réduite à main-privée, terrains, pourpris d'icelle et juridiction (6). La B<sup>ne</sup> d'Aiguebelle, sa veuve (ici dite de Franque), afferma la curialité d'Aiguebelle le 7 mai 1621 (Arch. Thuyset).

VII. FRANÇOIS, seig<sup>r</sup> de Sonnaz (fils aîné du 1<sup>er</sup> lit), cohéritier universel de son père qui lui laisse comme aîné la seigneurie de Sonnaz; mais, s'il trouve que la baronnie d'Aiguebelle est de plus grande dignité que la seigneurie de Sonnaz, il aura le droit de choisir; lui substitue Emmanuel, à défaut Christophe (s'il n'est d'église), puis César s'il n'est chev<sup>r</sup> de Malte, à défaut le plus proche de nom et d'armes, à défaut Guillaume de Chabod, conseiller d'État et chevalier au Souverain Sénat de Savoie. Il épousa Louise, fille de N<sup>e</sup> Claude d'Alby, seig<sup>r</sup> de Montésir, laquelle apporta cette seigneurie à son mari. François était capitaine d'une compagnie d'ordonnances de Savoie. Pris prisonnier lors de l'escalade de Genève et condamné à mort par MM. les Syndics et Conseillers de la ville de Genève, il demanda la permission de tester « ce qui lui ayant été benigneement accordé », il testa, le 12 décembre 1602 (Copie, Arch. Thuyset), en faveur de ses mâles. Guichenon (787-788) dit qu'il avait capitulé avec promesse de vie sauve, mais qu'il fut pourtant étranglé et sa tête coupée. Il faut croire que cette promesse ne fut pas faite, puisque les Genevois célébraient joyeusement chaque année la fête de l'Escalade et chantaient « Sonnas en courroux, etc. ». Sa veuve testa, le 4 septembre 1607 (Analyse, Arch. Thuyset), en faveur de ses enfants.

Voir CONTINUATION DE LA BRANCHE AÏNÉE AU TABLEAU SUIVANT.

CHRISTOPHE (3<sup>e</sup> fils), FORMA LA BRANCHE D'HABÈRES. Voir TABLEAU VI.



TABLEAU V. CONTINUATION DE LA BRANCHE AÎNÉE.

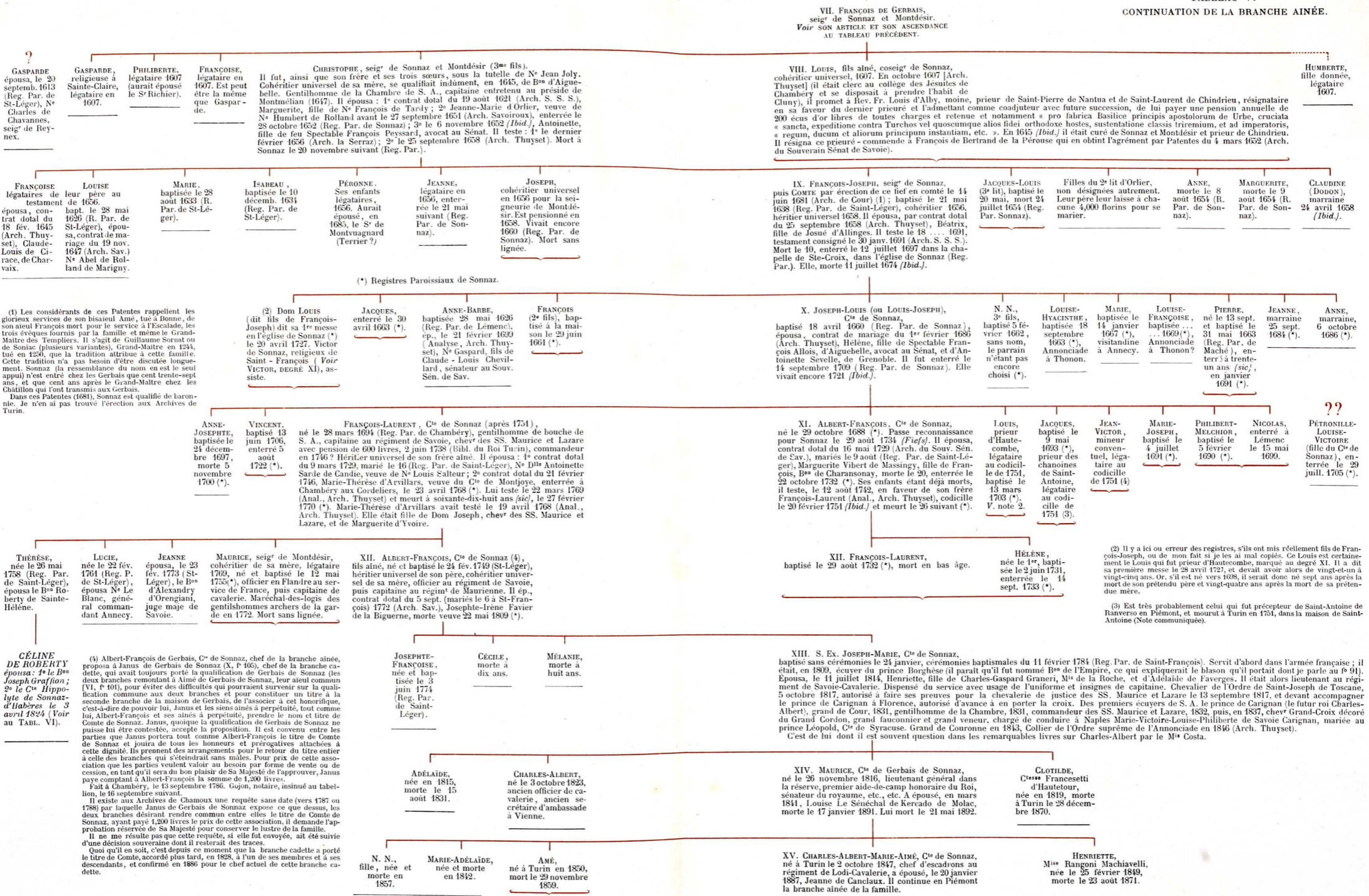




TABLEAU VI.  
BRANCHE CADETTE EXISTANTE.

CLAIRE (fille du 1<sup>er</sup> lit).  
Sa curatelle est décernée, le 6 mai 1617 (Arch. S. S. S.), à Gaspard Franco, son aïeule paternelle. Probablement celle qui, en 1625, était mariée au président Janus d'Oncieu (Reg. Par. de Chambéry).

FRANÇOIS-GASPARD, baptisé le 19 juin 1616 (Reg. Par. d'Amcey), fils de saint François de Sales; pupille en 1617 de sa mère qui ne le nomme pas en son testament de 1652. Un de ces nom fut enterré à Thonon le 18 avril 1672 (Reg. P.).

FRANÇOIS-MICHEL, seig<sup>r</sup> de l'Annonciade (2<sup>es</sup> fils), légataire de sa mère de 600 florins, et voir l'article de son frère aîné. Conseiller de S. A., nommé juge-maje du Chablais par P<sup>re</sup> du 15 janvier 1651 (Arch. S. S. S.) et sénateur honoraire au Souverain Sénat de Savoie le 22 mars 1659 (*Ibid.*). Il épousa, contrat de mariage du 3 février 1641, Françoise-Gabrielle, fille de N<sup>o</sup> Philippe Mury, seig<sup>r</sup> des Forêts, et de D<sup>lle</sup> Marie Marin.

(\*) Registres Paroissiaux de Thonon.

FRANÇOISE-MARGUERITE, baptisée sans cérémonies le 1<sup>er</sup> août 1645, avec cérémonies le 17 juil. 1663 (?), ép. le 1<sup>er</sup> juin 1683, Louis de Seyssel, seig<sup>r</sup> de Buffavent (\*).

JEANNE-FRANÇOISE-MARIE, née en 1660, baptisée avec cérémonies le 1<sup>er</sup> octobre 1666 (\*).

ALEXANDRE, né le 25 juin 1662 (\*), prêtre de la Sainte-Maison de Thonon. Mort le 17 mars 1708 (\*).

FRANÇOISE-ANGÉLIQUE, née le 1<sup>er</sup> avril 1666 (\*), à N<sup>o</sup> Jean de Bouteiller, seig<sup>r</sup> de Dingy, morte avant 1731 (\*).

CLAUDINE, baptisée le 1<sup>er</sup> mars 1665 (\*).

FRANÇOIS-VICTOR, né le 22 oct. 1668 (\*), prêtre de la Sainte-Maison de Thonon, 1731, préfet en 1734 (\*).

JEANNE-CHARLOTTE, baptisée le 19 mai 1652, vivait encore en 1671 (\*).

JEAN-CLAUDE, entré le 21 décembre 1654 (\*), mort jeune et sans postérité.

MARIE-ANTOINETTE, femme de N<sup>o</sup> Prosper Reve, morte le 26 septembre 1706 (\*).

FRANÇOISE-GABRIELLE, née le 27, baptisée le 29 janvier 1688 (Reg. P. d'Habères).

CHARLES-EMMANUEL, religieux Barnabite, provincial de son ordre, selon une vieille filiation.

CLAUDE-CHARLES, seig<sup>r</sup> de Buffavent, épousa, contrat dotal du 4 novembre 1716 (Arch. d'Arenthon), Françoise-Philippine de Seyssel, dame de Buffavent, qu'elle laissa à son mari par testament du 8 mars 1760 (*Ibid.*). Lui teste, le 26 novembre 1759 (*Ibid.*), en faveur de son neveu Janus, et mourut le 11 janvier 1760. Il fut, en 1749, nommé premier syndic de Thonon « pour remplacer autant que possible son frère ».

S. Ex. FRANÇOIS-HIPPOLYTE, né le 8, baptisé le 10 décembre 1744 (Reg. Par. de Thonon), capitaine aux dragons du Roi en 1783, capitaine de la 1<sup>re</sup> compagnie des gentilshommes archers de la garde, puis lieutenant général de cavalerie, Grand Cordon des SS. Maurice et Lazare, Collier de l'Ordre de l'Annonciade, mort en avril 1827, à quatre-vingt-trois ans (Gaz. Piémont, art. nécrolog.).

Dans son intéressant ouvrage « Souvenirs de 1814 » (Genève, 1890), le M<sup>o</sup> Tredecini de Saint-Séverin s'occupe particulièrement des volontaires savoysards dont le C<sup>o</sup> Janus (ci-contre) et François-Hippolyte furent les promoteurs et les chefs. On y trouvera des détails curieux et historiques sur le mouvement national de loyauté envers nos anciens princes.

LOUISE-PÉNONE, née le 13 oct. 1735, morte le 21 nov. 1749 (Reg. Par. de Thonon).

FRANÇOISE, née le 13 oct. 1735, morte le 21 nov. 1749 (Reg. Par. de Thonon).

JOSEPH (2<sup>e</sup> fils), né le 5 mai 1743, mort à quatre-vingt-sept ans, le 15 janvier 1830 (Reg. Par. de Thonon).

JOSEPH (2<sup>e</sup> fils), né le 20, baptisé le 26 juillet 1734, mort jeune, vivait encore en 1759.

ALPHONSE, né en 1736, figure parmi les volontaires savoysards en 1814, chev<sup>e</sup> des SS. Maurice et Lazare, major général, député au Parlement Sard. A épousé Marceline Carignan (?) de Cianoc, veuve du B<sup>o</sup> Ponte. Mort en 1882.

FERDINAND, né et baptisé à Habères le 31 mars 1789, capitaine au service de France, tué à Villa en 1812, pendant la campagne de Russie.

S. Ex. HIPPOLYTE, C<sup>o</sup> de Sonnaz, né le 31 août 1783 (Reg. Par. d'Habères). Entra à quinze ans au service d'Autriche, officier au régiment de dragons de l'Archiduc Jean, entra en 1814, fit partie des volontaires savoysards. Lieutenant général, 1834, puis général d'armée, 1838, gouverneur de Novare, de Nice, puis commandant la division militaire de Turin, chev<sup>e</sup> de Malte, de la Légion d'honneur et de Léopold d'Autriche, Grand Cordon de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, décoré de la médaille Mauricienne de cinquante ans de services, etc. Regut, par P<sup>re</sup> du 21 mars 1828 (Arch. de Cour), le titre de Comte pour lui et ses descendants mâles. Il a épousé : 1<sup>o</sup> le 3 avril 1824 (Reg. Par. de St-Léger), Jeanne-Françoise de Roberty de Sainte-Hélène, veuve et héritière du B<sup>o</sup> Joseph Graffion de Chamoux; 2<sup>o</sup> le 26 juin 1832, Antoinette-Catherine-Sabine-Anna de Vars, morte le 15 déc. 1881. Lui mourut à Chamoux le 2 août 1871, à quatre-vingt-huit ans.

CHARLES-JACQUES, mort le 19 juillet 1783, à un an et demi (Reg. Par. d'Habères).

(1) Voir pour le titre de Comte la note 4, au n<sup>o</sup> 162; les articles de S. E. Hippolyte et Joseph-Jean-Joachim, présent tableau.

FERDINAND, officier de cavalerie, mort à Chambéry en 1867.

Le C<sup>o</sup> JOSEPH-VICTOR-FRÉDÉRIC-MARIE a épousé, en mars 1866, Rose-Octavie-Marie-Joséphine Gromis des Comtes de Tarnengo. — Mort sans enfants le 17 février 1883, à quarante-neuf ans.

VII. CHRISTOPHE DE GERBAIS, B<sup>o</sup> d'Aiguebelle (Voir son ascendance au TABLEAU IV), destiné à l'église, fut pourvu du prieuré de Doncin près le Pont d'Ain, se démit de son prieuré n'étant pas dans les ordres. Il prit parti dans les armées. Le 6 janvier 1668, il était gentilhomme de la Chambre de S. A., grand écuyer, chev<sup>e</sup> des SS. Maurice et Lazare, et, en 1611, colonel d'un régiment de pied. Il épousa : 1<sup>o</sup> Aimée de Seyssel (Luc de Lucinge); 2<sup>o</sup> contrat dotal du 17 novembre 1611 (Arch. S. S. S.), Barbe de Passier, veuve de N<sup>o</sup> Jacques de Menthon, seig<sup>r</sup> de la Balme. Il paraît être mort en Piémont au commencement de 1617. Sa veuve, remariée à N<sup>o</sup> Philippe Rupy, teste, le 15 juin 1652 (Arch. S. S. S.), faisant des legs à ses enfants Sonnaz (qui furent mis tous quatre sous la tutelle de leur mère le 20 mai 1617 (*Ibid.*), substituant à N<sup>o</sup> Joseph Rupy son fils, Claude de Sonnaz, ci-dessous.

ANNE, pupille de sa mère, 1617, religieuse ursuline à Chambéry en 1652.

VIII. CLAUDE-EMMANUEL, B<sup>o</sup> d'Aiguebelle. Sa mère (dont il était pupille en 1617, Arch. S. S. S.) lui légua 600 florins, plus à lui et à son frère François-Michel un grangeage à Farmanis, paroisses de Sales et Marcellaz. Il épousa Angélique (alias Marguerite) de Cumiane, veuve de Jacques de Menthon. En 1652 et 1676 il était gouverneur pour S. A. du fort de Charbonnières et qualifié seig<sup>r</sup> de la rente de Passier (?) (Arch. Thuysel) et gentilhomme de la Chambre de S. A.

JOSEPH, seig<sup>r</sup> de l'Annonciade (1703) et d'Habères, seigneurie qu'il acheta d'Emmanuel de Faucher, M<sup>o</sup> de Lullin, avec hommes, hommages, rentes, fiefs, péages, juridiction haute, moyenne et basse, etc. le 25 juin 1686 (Arch. Thuysel). Il fut baptisé le 25 août 1659 (\*). Était capitaine de dragons en 1706. Il épousa, le 8 avril 1687 (\*) (contrat de mariage du 18 mars, Arch. Habères), Anne-Claudine de Bottoher de Dingy. Morts avant le 28 octobre 1732.

IX. CHARLES-EMMANUEL, B<sup>o</sup> d'Aiguebelle, cérémonies baptismales du 19 avril 1656, fils de LL. AA. de Savoie (Reg. Par. de Saint-Léger), épousa : 1<sup>o</sup> Anne Garçon, fille de Jean, seig<sup>r</sup> de la Biguerne, sénateur, en juin 1684 (Reg. Par. de Maché); 2<sup>o</sup> le 12 juillet 1714 (Reg. Par. d'Yenne), Anne de Saint-Martin, veuve de N<sup>o</sup> Charles de Bavoz. Elle vivait encore en 1724 (Reg. Par. de Chambéry).

ANNE-URBAINE-MARIE-VICTOIRE épousa, contrat dotal du 30 octobre 1665 (Arch. Monthoz), Jean-François Angot de Bonnières, M<sup>o</sup> de Cruseille. Morte le 30 août 1700 (Reg. Par. de Douvaine).

CLAUDE-JEAN-BAPTISTE DE GERBAIS DE SONNAZ, seig<sup>r</sup> d'Habères et de l'Annonciade, baptisé le 24 juin 1690 (\*), lieutenant au régiment de Savoie. Épousa, le 28 octobre 1732 (Reg. Par. de la Roche), Françoise-Madeleine de Conzié, D<sup>o</sup> et B<sup>o</sup> d'Arenthon, morte à quatre-vingt-trois ans, le 10 juin 1792 (\*). Il plaidait en 1747 (Arch. Thuysel) avec Sébastien Rey pour la baronnie d'Aiguebelle, mais n'eut pas gain de cause. Mort le 28 mars 1754? (\*), premier syndic de Thonon; mention très flatteuse de ses mérites est faite aux registres paroissiaux.

X. FRANÇOIS, B<sup>o</sup> d'Aiguebelle, baptisé le 15 mars 1685 (Reg. Par. de Saint-Léger). Mort jeune sans postérité.

JACQUES, baptisé le 18 janvier 1686 (Reg. Par. de St-Léger), succéda en la baronnie d'Aiguebelle et mourut également sans enfants.

PHILIPPE-RAYMOND, B<sup>o</sup> d'Aiguebelle, succéda à son frère. Mort sans enfants le 7 février 1745, ayant, par testament du 2 février précédent, institué héritier universel Sébastien Rey (Voir ce nom), directeur des poudres de Chambéry.

XI. CHARLES-LOUIS-VICTOR, fils aîné, né le 11, baptisé le 12 août 1753, mort le 23 novembre 1758 (\*).

Le C<sup>o</sup> JANUS DE GERBAIS DE SONNAZ, seig<sup>r</sup> d'Habères, Buffavent, B<sup>o</sup> d'Arenthon, etc. (3<sup>e</sup> fils), né le 1<sup>er</sup>, baptisé le 3 novembre 1736 (\*). Il épousa : 1<sup>o</sup> Julie de la Balme de Montchalin, avec laquelle il vivait encore le 14 février 1775 (\*); 2<sup>o</sup> Christine de Mareschal, fille de Jacques, C<sup>o</sup> de Saumont, et d'Anne de Saint-Severin. Il fut d'abord page de la D<sup>o</sup> de Savoie, puis, entré au service en 1755, après avoir pris part à la défense du territoire envahi, il parvint au grade de major général et gouverneur de la ville et province d'Ivrée, puis d'Alexandrie, chev<sup>e</sup> des SS. Maurice et Lazare. Il se retira du service lors du licenciement de l'armée en 1800. En 1814, presque âgé de soixante-dix-sept ans, il fut le premier organisateur des volontaires savoysards et l'âme de la reconstitution de l'armée nationale. Il succomba à la peine, le 15 février 1814 (Reg. Par. de Chambéry) (Voir Souvenirs de 1814 par le M<sup>o</sup> Tredecini de Saint-Severin). Il était plus que probablement destiné à devenir chevalier de l'Annonciade. Il est certain que sa veuve, Christine de Mareschal, dispensée sur sa demande de son service de Dame de S. M. la Reine, fut avertie, par Lettres du 27 août 1816 (Arch. d'Habères), que le Roi « pour rendre une éclatante justice à la fidélité et à l'attachement » de feu le général, conservait à sa veuve le titre et les appointements de sa charge, en lui accordant, en outre, « les honneurs, privilèges et prérogatives des veuves des chevaliers de l'Annonciade » (1).

XII. JOSEPH, C<sup>o</sup> de Gerbais de Sonnaz, né le 6 août 1780 (\*). Officier au régiment de Savoie, fit les campagnes de 1795, 98, 99, 1800; après le traité du 20 mai 1814, conduisit à Turin les Volontaires Savoysards quand elle fut reconstruite. Lieutenant général, grand Cordon des SS. Maurice et Lazare, décoré de la médaille Mauricienne de cinquante ans de services, chev<sup>e</sup> de Léopold de Toscane, etc., vice-gouverneur de LL. AA. RR. les Ducs de Savoie et de Gènes, aide de camp du Roi, etc., etc. Il épousa, le 19 février 1822, Françoise-Rose de Mareschal-Saumont, et mourut à Thonon le 15 décembre 1861 (Reg. Par. de Thonon).

MADELEINE-JACQUELINE-ANTOINETTE, née le 1<sup>er</sup> août 1785, morte le 28 août 1787 (Reg. Par. d'Habères).

S. Ex. HECTOR DE GERBAIS DE SONNAZ, né le 3 janvier 1787 (Reg. Par. de Thonon), d'abord au service de France, lieutenant aux gardes d'honneur, 1813-1814, chev<sup>e</sup> de la Légion d'honneur pour action d'éclat à la bataille de Hanau (1813), acheva sa glorieuse carrière en Piémont à dater de 1815, général d'armée, sénateur du royaume, ministre de la guerre, grand Cordon des SS. Maurice et Lazare, commandeur de 1<sup>re</sup> classe de l'Ordre militaire de Savoie, décoré de la médaille Mauricienne de cinquante ans de services, Collier de l'Ordre Suprême de l'Annonciade en 1858, etc., etc. Il épousa, en novembre 1827, Marie-Thérèse, fille de N<sup>o</sup> Marius Gallone et d'Anne-Marie-Thérèse Roasio. Mort le 7 juin 1867, à Turin. On lui a élevé une statue à Turin sur la place Solferino en 1883.

XIII. JOSÉPHINE DE GERBAIS-SONNAZ a épousé, le 25 février 1851, Joseph-Melchior, B<sup>o</sup> de Livet de Monthoz. (Voir LIVET.)

S. E. C<sup>o</sup> CHARLES-ALBERT, né le 10 janvier 1839, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de S. M. le Roi d'Italie, agent diplomatique et consul général à Sofia, commandeur des SS. Maurice et Lazare, grand officier de la Couronne d'Italie, grand-croix de St-Alexandre de Bulgarie (aux Glaives), grand Cordon de Léopold de Belgique, lieutenant et chevalier de plusieurs autres ordres. Est maintenant ministre plénipotentiaire à la Haye.

JOSEPH-JEAN-JOACHIM, C<sup>o</sup> de Gerbais de Sonnaz d'Habères, né le 30 septembre 1828, décoré de la médaille valeur militaire, chev<sup>e</sup> de l'Ordre militaire de Savoie, grand Cordon des SS. Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie, etc., etc., aide de camp honoraire de S. M. le Roi, sénateur du royaume, lieutenant général commandant le corps d'armée de Plaisance, etc., etc. Par P<sup>re</sup> du 7 décembre 1886, reconnu C<sup>o</sup> de Sonnaz, B<sup>o</sup> d'Arenthon, seig<sup>r</sup> d'Habères, St-Romain et Vernaz.

JANUS, né le 3 janvier 1845, chev<sup>e</sup> des SS. Maurice et Lazare, officier de la Couronne d'Italie, commandeur de St-Anne de Russie, officier et chevalier de plusieurs autres ordres, aide de camp honoraire de S. A. R. feu le Duc d'Aoste, colonel commandant le régiment de Lucques Cavalerie, etc., etc.



Nous avons inscrit au n° 98, degré XI, un Pierre de Gerbais, seigneur de Châteauvieux et Châtillon, vivant 1587-1606, auquel on attribue sans preuves, à moi connues, Françoise de Cordon pour femme. Charlotte de Châtillon, mère de ce Pierre, en son testament de 1596, fait un legs à Charles de Gerbais, son filleul, *filz de Pierre*. Elle ne dit pas que François fut son petit-fils, mais on peut l'admettre avec grande probabilité.

J'ai eu entre les mains deux lettres des 13 septembre et 13 octobre 1788 (Arch. Thuysset) adressées à M. de Gerbais (François-Benoît) par la Comtesse de Kulhanek (née Marie-Françoise de Hohen-Embs), de Stecknitz en Bohême, lui demandant des renseignements sur les armes et la famille de Marie de Gerbais, mère de Charles Reynold de la Roche, grand-père maternel de la Comtesse (Marie avait épousé André de la Roche, probablement d'une famille savoyarde, établi en Allemagne, où son fils contracta un brillant mariage).

A cette occasion, N° François-Benoît de Gerbais fit, le 13 décembre 1788 (*Ibid.*), constater par-devant le juge-maje de Genevois, sur déclaration assermentée de deux gentilshommes (MM. de Pelly et de Mouxy) que « malgré qu'il ait grosse famille et très peu de biens » il porte les armoiries de sa famille, que sa descendance est conforme aux titres dont il est nanti, que les siens sont originaires du château de Mussel, que lui-même est ancien noble et a servi S. M. le Roi avec les gentilshommes, ses voisins. A cette déclaration est uni un mémoire généalogique dressé sur les titres ci-dessus visés (1) : la filiation remonte précisément à un Pierre de Gerbais, seigr de Châteauvieux et Châtillon en Michaille, qui fut père d'un François. Le mémoire, sans indiquer la relation de parenté, cite encore comme prédécesseur de François-Benoît N° Philibert de Gerbais qui, dans son testament du 6 février 1511, institue Philippe, son fils, comme héritier. Or, ce Philippe, seigr de Mussel, fut père entre autres de Pierre, déjà plusieurs fois nommé.

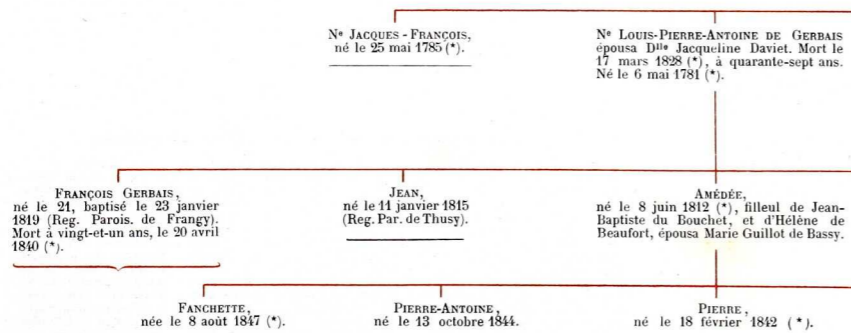
Les données réunies des deux paragraphes ci-dessus permettent, comme très probable, l'identification de Pierre (III° TABLEAU, degré VI) et de Pierre de Gerbais par lequel commence le VII° Tableau. L'alliance du premier n'est pas prouvée par un document connu. Au VII° Tableau nous voyons, d'après la déclaration de 1788, que ce Pierre (si c'est décidément le même personnage) figure avec Françoise de Nicod, sa femme. Pourtant le « Rolle des nobles anciens et nouveaux, rière le Genevois » (Mss., Arch. d'Oncieu) attribue à Charles et Claude de Gerbais « une qualité douteuse pour être issus illégitimement de la maison de Gerbex ». C'est donc entre ce Pierre et ses enfants Charles et Pierre (*Voyez* TABLEAU ci-contre) que se trouverait le lien illégitime qui unissait pourtant incontestablement les Gerbais d'Usinens à la grande famille des Gerbais de Sonnaz (2).

Cette famille de Gerbais d'Usinens est tombée en pauvreté et complète dérogeance de noblesse depuis 1815 environ. Elle est représentée par plusieurs personnes établies — dit-on — dans le canton de Genève. Feu le lieutenant général C<sup>te</sup> Joseph de Sonnaz m'a parlé dans le temps de cette branche de sa famille dont il connaissait parfaitement l'existence à Usinens.

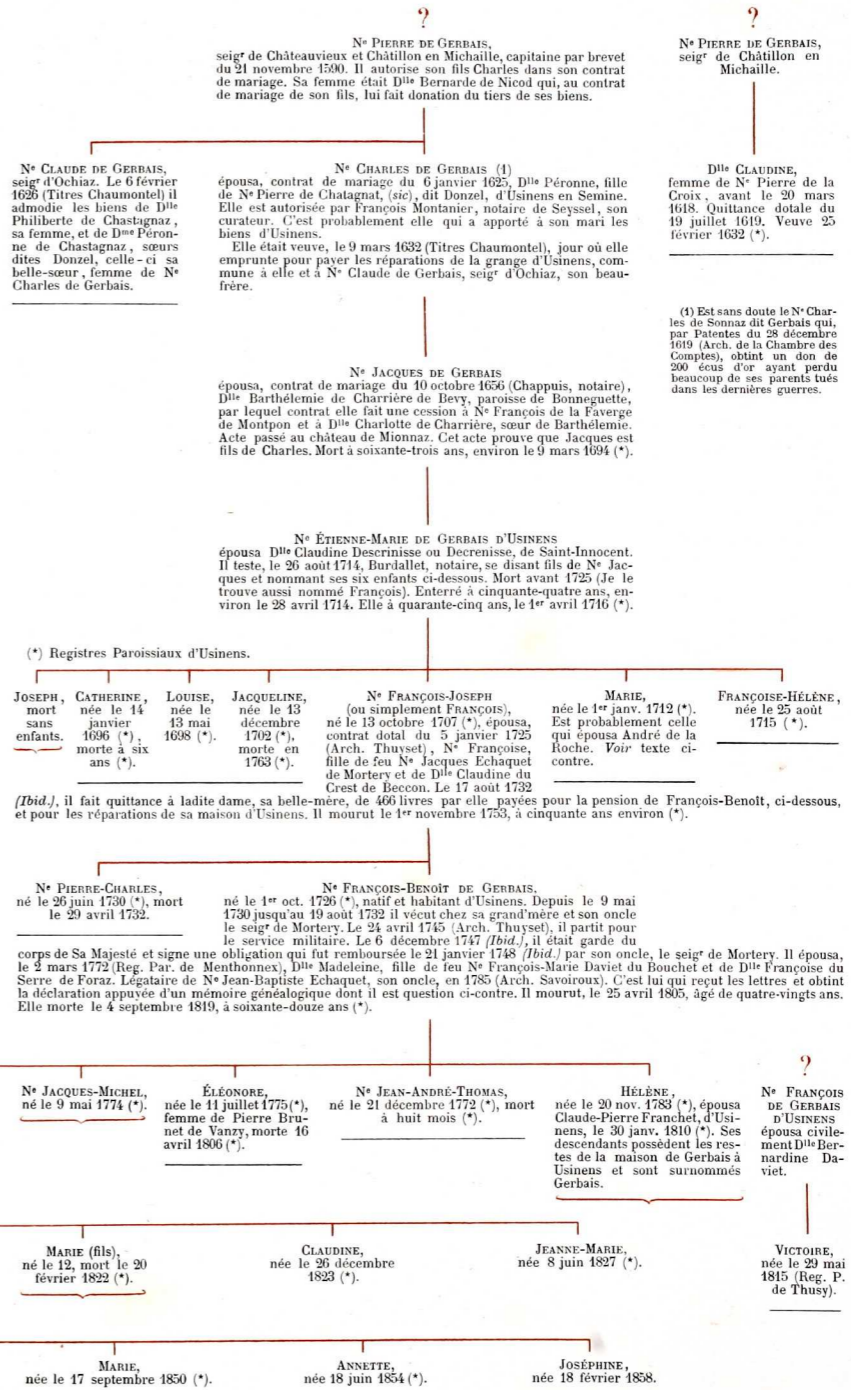
(1) J'ai donné tous ces papiers à M. le B<sup>re</sup> de Henneth, propriétaire actuel de Stecknitz. Malgré sa grande obligeance il n'a pu me fournir d'autres renseignements.

Tous les faits qui, dans le Tableau ci-contre, n'ont pas d'autre marque de provenance, sont appuyés sur ces papiers.

(2) Voir note A au n° 108.



TABEAU VII.





A. (*Renvoi du f° 92*). — En nous attachant à rétablir dans cet ouvrage la véritable orthographe des noms et des lieux, nous le faisons avec l'autorité des plus anciens monuments paléographiques, et personne en Savoie n'en a plus déchiffré que nous. Dans le cas présent, il ne peut y avoir de doute légitime : le latin *Gerbasii* ou *Gerbaysii* ne peut donner que *Gerbais* ou *Gerbays*. Ceux qui tiennent à l'r, dû uniquement ici et dans une infinité d'autres cas au caprice ou à l'ignorance des notaires, peuvent même écrire *Gerber*, comme on en trouve des exemples, si telle est leur fantaisie ; nous suivrons ce que le bon sens et le latin nous démontrent. Il est regrettable que la *Consulta Araldica* qui, réglementant toutes les questions nobiliaires, accepte uniquement l'autorité des anciens documents, adopte une orthographe opposée à ces documents. Notons que dans les livres où l'on italianise le nom du célèbre Trésorier Général, on écrit *Gerbasio*... , et pour son nom en français, *Gerbaix*!! Est-ce logique?

En rentrant dans les généralités, si nous étions contraint de suivre une orthographe vicieuse, pourquoi ne devrions-nous pas tout aussi servilement, par exemple, accepter les fantaisies nobiliaires ayant cours pour l'origine et l'ancienneté des familles ? Nous avons conquis par un dur et long travail le droit d'avoir une opinion ; qu'elle plaise ou déplaise, cela nous importe peu. Nous pensons savoir ce qui concerne les familles nobles de Savoie dans leur ensemble, beaucoup mieux que les familles elles-mêmes. Certes, nous pouvons nous tromper comme tout le monde peut honnêtement se tromper. Après tout, heureux ceux auxquels il vaut la peine de démontrer leurs erreurs qu'ils s'empresseront de rectifier ! Il y a tant d'auteurs qui se trompent tellement souvent, qu'on n'y fait pas attention !

B. (*Renvoi du f° 98*). — On a pu voir à l'article de Pierre (VI, Tableau III, fils de Philippe, et notamment au 4<sup>e</sup> paragraphe du f° 106), des incertitudes sur ses alliances. Pierre de Gerbais, seig<sup>r</sup> de Châteauvieux, de Châtillon et Modières, aurait épousé Françoise de Cordon ; il serait père d'un Charles. En nous reportant au Tableau VII, f° 107, nous trouvons un Pierre de Gerbais, seig<sup>r</sup> de Châteauvieux de Michaille qui épousa Bernarde de Nicod et fut père d'un Charles. Ces deux Pierre sont contemporains et ne font probablement qu'un seul personnage.

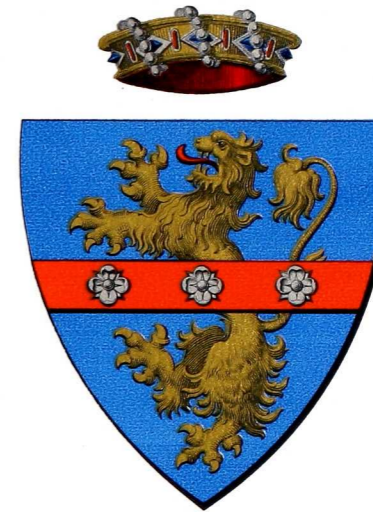
Voici une nouvelle obscurité. Un N<sup>o</sup> Pierre de Gerbais, seig<sup>r</sup> de Châtillon et Châteauvieux, marié à Jeanne de Moydières, paraît être le père de Martiane de Gerbais. Celle-ci épousa : 1<sup>o</sup> N<sup>o</sup> Jean de la Porte ; 2<sup>o</sup> Michel de Seyssel auquel en mourant elle laissa le tiers des biens qu'elle possédait en Dauphiné. Elle eut des enfants des deux lits qui plaidèrent par-devant le Parlement de Grenoble pour la succession de leur mère. Aynarde de la Porte réclamait des sommes payées par son feu père pour le compte de sa femme Martiane, à D<sup>lle</sup> Balthazarde de Gerbais et à N<sup>o</sup> Pierre de Gerbais, seig<sup>r</sup> de Châteauvieux de Châtillon, à cause de la donation de survie faite en sa faveur dans son contrat dotal avec la D<sup>lle</sup> Jeanne de Moydières. Il y eut transaction entre ladite Aynarde, femme de N<sup>o</sup> Jean François de Bavois, et son frère utérin, Pierre de Seyssel, seig<sup>r</sup> de Moydières, le 4 juin 1632 (Arch. Lucey).

Je regrette de ne pouvoir élucider ce point.



## GEX

SEIGNEURS DE VALLON, MORILLON, GRAVERNEL OU GRAVERNAZ, ARBUSIGNY  
CHATELARD DU FOUG, COSEIGNEURS DE COUVETTE, BARONS DE SAINT-CHRISTOPHE.



P. d'azur au lion d'or lampassé de gueules à la fasce de même chargée de trois roses d'argent brochant sur le tout.

(Preuves de Malte CASTAGNERY (H. 189), Arch. du département du Rhône).

Dans les preuves de Malte COUDREY, le lion n'est pas lampassé (H. 197, *Ibid.*).



Le véritable nom de cette famille est JAI ou JAY (du latin *Jaius*, *Jaius* ou *Gaius*), appellations tombées en désuétude et remplacées par GEX vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, presque habituellement (1).

Il y a eu plusieurs familles de ce nom en Faucigny, à Samoëns, Cluses, Passy, ayant des armoiries différentes. Nous ne nous occuperons ici que de la principale d'entre elles, celle des Barons de St-Christophe (2). Noble et Egrège Michel Jay acheta des seigneurs de Lucinge des offices féodaux qui le firent qualifier de noble. Mais la noblesse régulière n'est venue qu'à ses enfants Janus et Charles par Patentes du 1<sup>er</sup> mars 1563. De belles alliances et leurs services militaires acquirent bientôt à leurs descendants une position relevée dans la noblesse de Savoie.

La dernière du nom, morte en 1773, transporta la baronnie de Saint-Christophe et les biens de sa famille aux nobles de Grenaud, chez lesquels le titre de Baron de Saint-Christophe fut régulièrement confirmé (*Voir* GRENAUD).

*Suit la généalogie.*

(1) La forme adoptée à l'étranger pour le nom du célèbre jésuite, le P. Le Jay (qui était faucigneron et peut-être d'une des trois familles indiquées plus haut) n'est guère employée en Savoie. Chacun sait que le nom du pays de Gex était en latin *de Gayo* et en français Jay ou Jayz, d'où l'on a fait Gex.

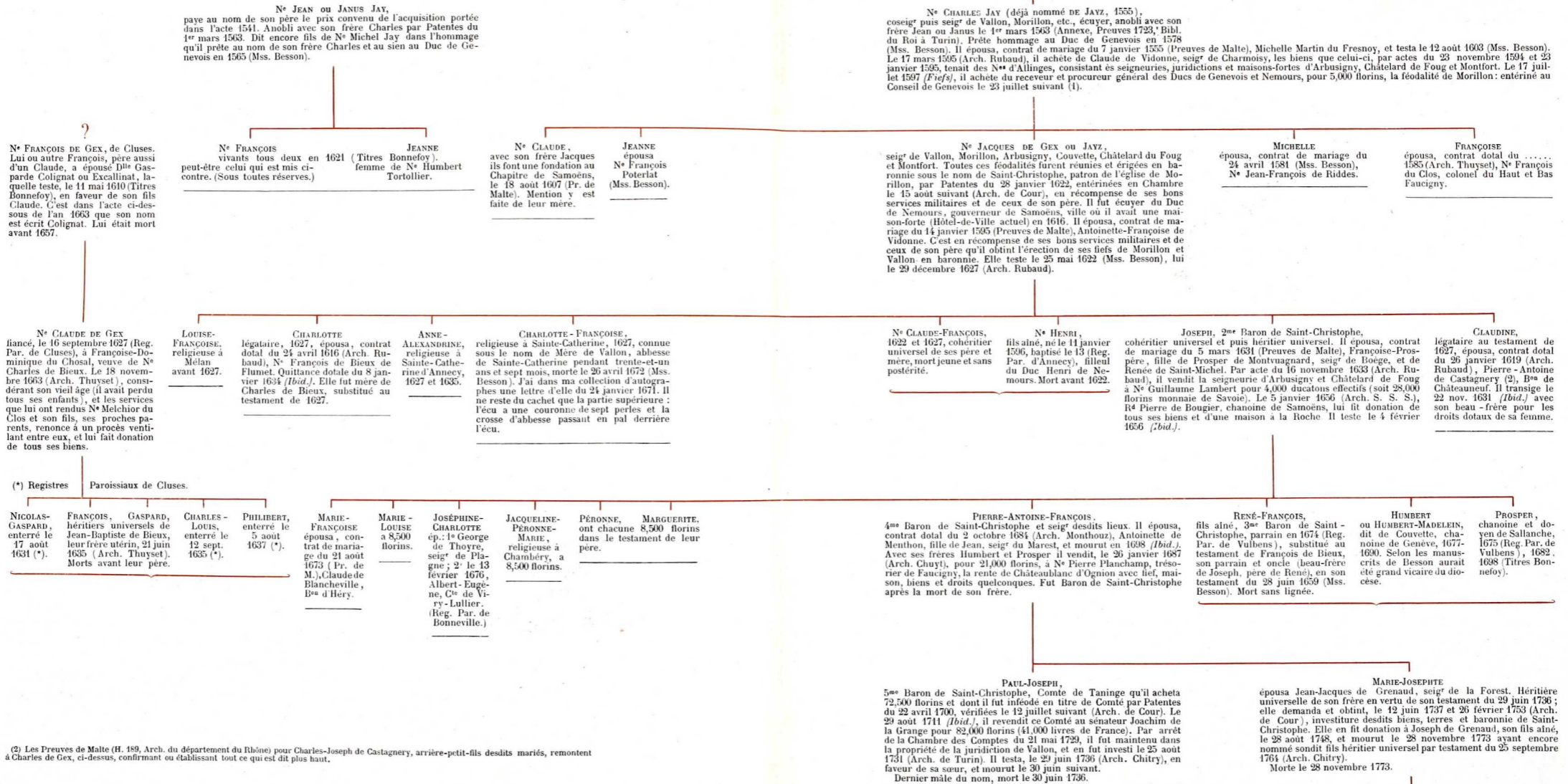
(2) Elle a possédé pendant une douzaine d'années le Comté de Taninges.



(1) Dans les Patentes de 1622, érigeant les trois juridictions de Morillon, Couvette et Vallon en baronnie sous le nom de Saint-Christophe, il est dit que « N° Charles de Gex, seig' de Vallon et Couvette, « au premier mouvement de Genève avec cinq cents hommes levés et nourris quelque temps à ses « propres frais sans charge ni du peuple ni des finances ducates, aurait soutenu l'effort de l'ennemi auprès de Saint-Jeoire et empêché l'invasion de « toute la province, comme encore en plusieurs occasions et particulièrement en sa délegation du Valley en laquelle il s'acquitta non moins coura- « gement que prudemment ».

On y voit que bien avant l'inféodation, soit vente du 17 juillet 1597 passée par le Duc de Nemours, le fief de Morillon avait été démembré de la Couronne et possédé anciennement par les seigneurs de Viry et puis par ceux de Salenove et de Montloy, ainsi qu'il en résulte par les anciens titres et, entre autres, par la reconnaissance du 20 octobre 1471, passée par Guillaume de Viry en faveur du Souverain, de sorte qu'il ne s'agit point ici d'un fief de l'appanage de la maison de Nemours laquelle, au contraire, tirait son droit des anciens possesseurs dudit Morillon. La rente de Vallon consistait en 842 sols genevois vus, 100 sols plus des relevances en froment, avoine, orge, chapons et poules, plus à cause de la maison-forte de Vallon, 103 sols genevois, etc., plus des relevances en nature : les biens féodaux de la juridiction de Couvette, aux paroisses de Samoens et Vallon, etc., etc.

N° MICHEL JAY ou JAYZ, de Samoëns, qualifié N° et Egrège dans les premiers actes le concernant. Il était fermier des laods du mandement de Samoëns. Le 30 juin 1530 (Arch. Thuyset), N° et P° Claude, fils de feu Bertrand de Luceing, lui vend des biens à Cheresin, abornant ceux de l'acheteur, plus des biens indivis pour l'autre moitié avec les N° de Saint-Jeoire, abornant François et Aymon de Lullin *adus* Cervens. Prix : 112 écus d'or b. p. au coin de France. Ces biens étaient astreints à une cense payable au C° de Genevois du fief duquel ils mouvaient. Le 14 juin 1541 (Comm. par M. Baillard), il achète dudit N° Claude, seig' de Luceing et coseig' de Vallon, l'office de curialerie, scribe et clergie du mandement de Samoëns, à accoustumés à exercer en la branche de nostre tres redoubte seigneur et prince ; prix : 336 florins p. p. de 12 sols. Michel les revendit audit seig' de Luceing le 3 février 1565, et celui-ci les rétrocéda à N° Supersax (V°ir ce nom au Supplément). Alliance inconnue. Mort apparemment avant 1578.



(2) Les Preuves de Malte (H. 189, Arch. du département du Rhône) pour Charles-Joseph de Castagnery, arrière-petit-fils desdits mariés, remontent à Charles de Gex, ci-dessus, confirmant ou établissant tout ce qui est dit plus haut.



## GILLY (DE)



On rencontre plusieurs variantes pour le blason des Gilly. Pour me borner aux plus autorisées, les quartiers de deux sœurs (Gilly) sont blasonnés aux Preuves de Malte (H. 195, SALLIER) pour l'alliance SALLIER : *fascé d'argent et de gueules de quatre pièces à la bande d'argent chargée de trois corneilles de sable membrées et becquées de gueules*, et pour l'alliance BEAUFORT aux Preuves CHEVRON : *d'or à deux fascés de gueules à la bande d'argent chargée de trois merlettes de sable, br. s. le tout*.

Besson donne : *d'or à trois fascés de gueules à la bande d'argent*, etc.

Un pennon d'armes (fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Arch. Thuysset) très exact pour les autres blasons attribue aux Gilly, comme armes primitives : *écartelé d'or à trois fascés de gueules et d'argent à trois corneilles de sable* (Voir n° 2, ci-dessus). Plus tard les Gilly auraient fondu les deux écarts dans un seul blason (— il y en a des exemples en Tarentaise même —) et porté : *d'or à trois fascés de gueules à la bande d'argent, br. s. l. t., chargée de trois corneilles de sable membrées et becquées de gueules*.

Cette dernière version (n° 3, ci-dessus) est celle que j'adopte comme me paraissant la plus probable.

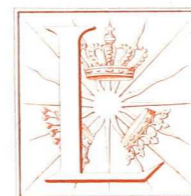
On trouve en Savoie un ou deux exemples de vieilles familles portant pour blason le véritable *écartelé*. L'*écartelé d'alliance*, relativement moderne, comporte comme le nom l'indique la réunion de blasons de deux familles fondues l'une dans l'autre. Ce serait le cas pour la figure n° 2; les second et troisième quartiers paraissent devoir être une adjonction motivée par la possession du fief de Cornillon et Marthod. La mémoire ne me fournit pas d'exemple de familles ayant porté, comme blason primitif, deux blasons en écartelé. Ainsi l'on peut admettre que le vrai blason des Gilly était *d'or à trois fascés de gueules* (n° 1, ci-dessus) avec l'adjonction Cornillon (soit par alliance, soit par possession de fief) n° 2; la dernière métamorphose figurée au n° 3.

Le blason accollé pour les Gilly au blason Rivoire (XV<sup>e</sup> siècle) a pu favoriser par similitude ce changement ou motiver les nombreuses variantes. Il est en effet fort possible que Gilly ait accollé ou écartelé de Rivoire pour perpétuer le souvenir de cette noble alliance. Cette illustre famille portait *fascé d'argent et de gueules de six pièces à la bande de France*. Des observateurs superficiels en voyant ces blasons gravés en petite dimension, accollés ou en écart, ont pu facilement confondre l'un avec l'autre.

## GILLY (DE) (DE GILLIACO)

SEIGNEURS DE VILLARAYMON (MAISON-FORTE AU HAMEAU DE VILLARAYMON PRÈS DE L'ANCIENNE VILLE DE BOURG-SAINT-MAURICE (1), PUIS DE VILLARAYMON (MAISON-FORTE A Ayme), DE ROCHEFORT (PRÈS DU BOURG-SAINT-MAURICE), DE ROCHEFORT SUR SAINT-GENIS (BUGEY), COSEIGNEURS DE CORNILLON ET MARTHOD, BARONS DE GILLY (VALLÉE DE CONFLENS), D'UNE MAISON-FORTE A TOURNON.

(La classification de cette maison-forte est incertaine; elle paraît parfois se confondre avec Rochefort, et ailleurs elle est nommée maison-forte de la Tour à Bourg-Saint-Maurice.)



A famille de Gilly n'a pas eu d'illustration, mais elle doit être comptée parmi les plus vieilles du pays de Tarentaise. Sa noblesse immémoriale remontant au XIII<sup>e</sup> siècle, de belles alliances, Bovet, Rivoire, Chevelu, Chevron-Villette, La Baume, Balleyson, Confignon, Menthon, Gingins, Bertrand, Seyssel, Beaufort, etc., lui assurent cette place. J'ai eu le bonheur de rencontrer un assez grand nombre de titres sur cette famille. Les Gilly ont été divisés en deux branches, à Ayme et à Tournon (1). Quoique le point d'attache exact ait échappé à mes recherches, il est pourtant certain qu'ils étaient de la même souche et portaient les mêmes armes. La branche de Tournon s'est éteinte avant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. L'autre branche qui était tombée en pauvreté, au moins relative, s'est éteinte peu avant la Révolution française.

(Suit la généalogie.)

(1) Il est fort possible que leur lieu d'origine soit Tournon et qu'ils ne se soient transportés à Ayme qu'après l'héritage des Bovet.

## TABLEAU I.

AMÉ DE GILLY,  
témoin en 1240 (Guich., I, 302) aux Patentes par lesquelles Amé-  
dée IV de Savoie remet à Thomas, C<sup>te</sup> de Maurienne, des biens  
en Piémont, sa souveraineté réservée.

JACQUES DE GILLY,  
témoin, 20 octobre 1331, à l'hommage fait au C<sup>te</sup> de Savoie par  
Catherine de Vienne, veuve de Philippe de Savoie, prince d'Achaïe  
(Guichenon, 322).

PIERRE DE GILLIACO, dit COCAT, damoiseau,  
mort avant 1386. Sa veuve, D<sup>ne</sup> Françoise, vivait alors.

RAYMOND DE GILLY. JEAN DE GILLY.  
Le 15 mai 1386 (Arch. Saint-Jorioz), du consentement de leur mère,  
ils reconnaissent tenir des N<sup>os</sup> Aymon, Jean et Pierre de Beaufort  
de leur fief et en fief noble, des fiés, terres, prés, maisons, etc., que  
ledit Gilly et Françoise, leur mère (peut-être une Beaufort), tien-  
nent et possèdent rière le Crest d'Aguneys, Hauteluce, Saint-  
Maxime en Tarentaise, etc. (Longue reconnaissance des tenanciers  
de ces biens).

Recteur desservant l'autel de Saint-Jean l'Évangéliste dans l'église de Notre-Dame de Saint-Maurice pour une messe à célébrer cha-  
que semaine pour le remède des âmes de Pierre et Antoine de Villette, nommés ci-dessus (VOIR VILLETTE AU SUPPLÉMENT), et de  
leurs prédécesseurs; 2<sup>e</sup> 18 sols forts et 2 deniers forts annuels au curé de Saint-Maurice, à la charge par celui-ci d'entretenir deux  
lampes, une dans l'église de Notre-Dame, devant l'autel déjà cité, et l'autre dans l'église de Saint-Maurice, devant le grand autel;  
de donner un « prebendium » (dîner) à la Saint-Jean de chaque année « capellans, clericis et matricularis servientibus in ecclesiis  
« parochie Sancti Mauricii »; de faire une absoute annuelle sur le tombeau de ceux de Villette; d'entretenir chaque année devant  
l'autel de Sainte-Catherine, le jour de la Conception de la Sainte-Vierge « in omnibus horis quinque candelas ardentes »; 3<sup>e</sup> audits  
pere et fils 2 florins d'or de Savoie (valant chacun 8 sols forts) par an, plus neuf sestiers de froment et neuf de seigle, mesure de  
Saint-Maurice, à la Saint-André de chaque année.

(2) Je trouve encore un Jean de Gilly, docteur ès lois (né de parents  
nobles et utroque parente) qui, le jour des nones de juin 1464 (Arch. Thuys-  
set), reçut des Bulles du pape Nicolas lui conférant le rectorat, cure et re-  
venus de l'église de Saint-Gervais de Montjoye, vacante par la mort de Jean  
de Thuury.

RODOLPHE DE GILLY.  
VULLIELME DE GILLY  
prête hommage, le 30 octobre 1323 (Arch. de Cour), au  
Comte de Savoie.

HUGONET DE GILLY, damoiseau,  
témoin à Faverges 31 janvier 1384 (Arch. Menthon).

JEAN DE GILLY, damoiseau.  
Il était, en 1383-1384, marié à Guiguetto, fille de Vullielme  
de la Tour de Belleentre, veuve et héritière universelle de  
Pierre de Villette, mort sans enfants, fils d'Antoine de Vil-  
lette, notaire. Le 29 décembre 1408 (Arch. Savoironx), en  
son nom et au nom de Jean de Gilly, son fils, il admodie à  
Pierre Noerrey (de Nuceto), de la paroisse de Saint-Maurice,  
une maison, un moulin et battoir, près et bois, situés au  
Bourg-Saint-Maurice, lieu dit sur l'église de Saint-Maurice,  
jointe l'eau de l'Albone, avec droit sur ce cours d'eau, etc.  
Pierre Noerrey s'engage à payer: 1<sup>o</sup> 20 sols forts annuels au

JEAN DE GILLY, damoiseau,  
mentionné dans l'acte ci-dessus de 1408, qu'il ratifie le  
15 février 1409 (Arch. Savoironx).  
VOIR AU TABLEAU IV, des Gilly du nom de Jean,  
contemporains de celui-ci (2).



JACQUEMET DE GILLY DE TOURNON, damoiseau.  
Le seigneur de la Chambre lui alberge des biens en fief noble à Montyon, mandement de Sainte-Hélène, le 1<sup>er</sup> octobre 1361. Le 5 janvier 1363, à cause de ses bons services, lui donne des biens en augmentation de fief. Le 12 mai 1338 (trois actes, Arch. Thuyset), Jacquemet achète de Guillaume Villenc, habitant à Montaille, des servs et fiefs à Sainte-Hélène. Le 25 octobre 1375 (*Ibid.*), il était châtelain de Sainte-Hélène pour ledit seigneur de la Chambre.

VIFFRED DE GILLY.  
Antoinette de Bertrand, sa veuve (sœur de l'archevêque Jean), ép., contrat dotal du 31 décembre 1419 (Arch. Lucey), Louis de Chevlu.

VIFFRED DE GILLY  
et Claudine, sa femme, transigent le 28 janvier 1396 (Mss. Guich.) avec Pierre Jocerand de Cons et Antoine de Porpon au sujet de la moitié de la juridiction de Cons. Probablement le même Vifred qui, le 8 mars 1339 (*Ibid.*), acheta des terres à Cons de Françoise, fille de Jean de la Fontaine. Cons était possédé au moins en partie par Pierre (III), ci-dessous.

VIFFRED DE GILLY.  
Il est nommé dans les actes ci-contre, 1404-1418, avec son frère Jacquemet.

LOUIS,  
Cohéritiers universels de leur mère ; seig<sup>r</sup> de Rochefort et coseig<sup>r</sup> de Cornillon comme héritiers de feu N<sup>o</sup> Urbain Bovet, par la modeste personne de D<sup>ne</sup> Marie Bovet, leur feu mère, ils transigent, le 11 août 1436 (Arch. Savoiron), avec les Montmayeur et les Crecherel au sujet de leurs prétentions sur cette hoirie.

Il vivait encore en 1461, qualifié de coseig<sup>r</sup> de Cornillon et de Rochefort. A dû mourir peu après sans descendance.

Il épousa, par contrat dotal du 3 mai 1446 (Arch. Savoiron), Jeanne de Rivoire, à laquelle ses frères N<sup>os</sup> et P<sup>re</sup> Berlion de Rivoire, seig<sup>r</sup> de Romagnieu, et Guy de Rivoire constituèrent une dot de 1,000 florins d'or. Le 30 février 1447 (*Ibid.*), lesdits nobles frères constituèrent des fidéjusseurs pour le paiement de la dot et lui pour la restitution de la cse échéant. Il était mort avant l'an 1464.

Prieur de Villette en 1441. Mandataire de son frère François le 8 janvier 1452 (Arch. Savoiron) avec Louis, leur frère, et Hugon de Gilly, leur cousin. Nommé curateur de son neveu Michel le 4 février 1464 (*Ibid.*).

IV. MICHEL, seig<sup>r</sup> de Rochefort en Tarentaise et de Rochefort sur Saint-Genis (2), coseig<sup>r</sup> de Cornillon et Marthod, Longefoy, Villaraymon, etc. Mineur de vingt-cinq ans en 1404, sous la curatelle de son oncle Rey<sup>d</sup> Michel. Il épousa : 1<sup>o</sup> Henriette, fille de N<sup>o</sup> et P<sup>re</sup> Pierre de Chevron-Villette, contrat de mariage du 6 février 1476 (Arch. Savoiron) ; 2<sup>o</sup> Héleine de Rossillon, fille d'Antoine de Rossillon, chev<sup>r</sup>, seig<sup>r</sup> de Beaurcour, président de la Chambre des Comptes (3). En considération dudit Président, son beau-père, le Duc de Savoie fit remise à Gilly des laods qu'il aurait dû payer pour des achats de biens féodaux, le 1<sup>er</sup> novembre 1498 (*Ibid.*) ; 3<sup>o</sup> contrat de mariage du 30 septembre 1509 (*Ibid.*), Catherine de la Baume, fille d'Etienne, seig<sup>r</sup> dudit lieu en Bourgogne, diocèse de Besançon. Il est dit dans cet acte que Michel avait eu déjà deux femmes et considérés juventum dicta nobilis Catherine que gratuito animo cum eodem qui ut preest in étate « senil est constitutus », va contracter mariage, il lui fait une donation de 3,000 florins. Il testa, le 20 janvier 1512, voulant être entermé dans l'église paroissiale de Rochefort, au diocèse de Belley, convoquant deux cents prêtres à son enterrement. Catherine, sa veuve et tutrice de ses enfants, accensa tous leurs biens de Tarentaise et Valdaisère pour 2,000 florins par an, et sa safranerie d'Ayme à moitié fruits. L'accensataire payera en outre les tributs dus au Duc de Savoie et entretiendra une lampe dans l'église d'Ayme et délivrera, chaque année, « quatuor duodenas linguarum boum » salutarum ». L'acte est passé le 10 juillet 1518 (Arch. Savoiron), à Bourg-Saint-Maurice, dans la maison-forte desdits pupilles dite de Villaraymon (3). Il vendit à Bertrand de Gilly, son cousin (III<sup>e</sup> TABLEAU), une partie de la juridiction du mandement de Cornillon. Il fut investi de ses fiefs en Savoie et en Bugey en 1462 et 1505 (*Fiefs*). Il possédait le fief de Longefoy précédé des nobles Bovet et en fut investi pendant sa minorité, en 1461 (Mss. Bonnefoy). Le 9 juillet 1514 (*Ibid.*), ladite Catherine avec Philippe de Gilly, son fils, exposa au Roi de France (occupant alors la Savoie) que son feu mari et ses prédécesseurs avaient toujours tenu en fief du Prince la maison du Marché de Saint-Maurice en Tarentaise et ont toujours perçu le droit d'éminage de tous les blés, légumes, sel et autres choses qui se vendent, à mesure, les jours de marché audit Saint-Maurice ; qu'ils ont toujours été en possession du droit que les habitants ou vendeurs audit marché doivent venir acheter et vendre lesdits blés, légumes et sel en leur maison du Marché et de servir des mesures « illec estans pour ce effect » ; ils tiennent et possèdent audit lieu un four où ils perçoivent le droit « deu pour la cuye du pain audiet four », où tous les habitants et inquilins dudit Saint-Maurice doivent faire cuire leur pain. Malgré leur droit immémorial au su et vu de tout le monde, quelques personnes voulant les troubler auxdits « heminage et fournage », ils recourent au Roi qui mande à son Parlement de Savoie de faire justice aux suppliants.

MARIE,  
1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> lit,  
épousa, contrat dotal du 24 novembre 1492 (Arch. Menthon), Janus de Menthon, seig<sup>r</sup> de Rochefort près Belley.

CLAUDE (2<sup>e</sup> lit)  
épousa, quelques jours avant le 21 juin 1518 (Titres Million), N<sup>o</sup> François Bochart de Mondragon, seig<sup>r</sup> de Montleury. Elle transige avec sa belle-mère en 1515 pour obtenir les biens de sa mère ; 2<sup>o</sup> Michel Mangerot, B<sup>re</sup> de la Sarraz, mort en 1541 sans postérité ; 3<sup>o</sup> le 8 janvier 1542, François de Gingins, B<sup>re</sup> de la Sarraz, lequel, par arrêts de 1545, 1546, 1548, se fit mettre en possession de Rochefort sur Saint-Genis au préjudice de son beau-frère Aynard et les céda à Sébastien de Montbel.

THOMAS-PHILIPPE (3<sup>e</sup> fils),  
seig<sup>r</sup> de Rochefort en Tarentaise et de Villaraymon, pupille de sa mère, 1518-1538. Avec son frère François-Aynard il reconnaît, le 22 novembre 1544 (Arch. Savoiron), devoir à Michel de Blonay, seig<sup>r</sup> de Maxilly, 200 écus d'or que celui-ci avait payés comme caution d'Etienne, leur feu frère. Il ép. Jeanne ou Anne, fille de N<sup>o</sup> Claude de Veygry. Il testa, le 6 mars 1569 (*Ibid.*), nommant sa femme tutrice et lui léguant l'usufruit de la maison-forte de Villaraymon. Elle était encore tutrice en 1575-1576 (*Ibid.*). Morte avant 1592.

ÉTIENNE,  
seig<sup>r</sup> de Villaraymon,  
2<sup>e</sup> fils, pupille de sa mère, 1518-1538. Mort avant 1544, sans avoir été marié.

V. FRANÇOIS AYNARD ou AYNAR, seig<sup>r</sup> de Rochefort sur Saint-Genis, fils aîné (dans un acte de 1531, François et Aynard paraissent faire deux personnages), pupille de sa mère, 1518-1538. Il épousa Marguerite de Prez de Crassy. Il emprunta 2,000 écus d'or du canton de Lucerne sous la caution de Gingins, Aynard plaça des 1564 et obtint, arrêt 3 février 1566 (Arch. Savoiron), pour faire revoir les sentences prononcées sur ce sujet. Il présente une requête au Canton (S. d., Titres Million) pour obtenir attestation que le capital et intérêts n'étaient pas payés, et l'obligation entre les mains des créanciers. Dans le cours de ces procédures il se dit privé de ses biens et toujours débiteur du Canton. Est très probablement mort sans enfants.

Voir les autres enfants de Thomas-Philippe au II<sup>e</sup> TABLEAU.

CLAUDE (2<sup>me</sup> fils). Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

(3) Les biens nobles délaissés dans l'hoirie comprenaient : 1<sup>o</sup> la maison-forte de Villaraymon avec ses places, curie, granges, cour, jardin verger et biens en dépendant ; 2<sup>o</sup> une maison, four et empasteurie et moulins audit lieu appelés en Morgex ; 3<sup>o</sup> l'assie (la halle) du Bourg avec ses places et langages joxtes la grande rue publique et la maison dite de la Tour ; 4<sup>o</sup> la place du four située en ladite ville joxtes la maison appelée la Tour ; 5<sup>o</sup> la rente féodale dite de Rochefort rière la chapellenie de Bourg-Saint-Maurice ; 6<sup>o</sup> les dîmes du blé perçues au plan de la Truitie et la moitié des dîmes de vin au mandement et chapellenie d'Ayme, c'est-à-dire aux paroisses de Granier, Mascot et quartiers ; le droit des langues des boufs et vaches qui se tuent dans la ville de Bourg-Saint-Maurice. Plus les biens ruraux (inventaire de son hoirie, Arch. Savoiron).

ANNE  
épousa : 1<sup>o</sup> contrat de mariage du 17 décembre 1633 (Arch. Savoiron), N<sup>o</sup> Jacques, fils de N<sup>o</sup> Arné des Bois, bourgeois d'Anney. Le 17 novembre 1635 (*Ibid.*), Nicolarde Bourgeois transporta à ladite Anne tous les droits qu'elle avait de son feu mari, de Maurice et Antoine, ses fils, et de Marie, aussi sa fille, si elle se faisait religieuse. Celle-ci céda (Voir ci-contre) tous ses droits à Jacques des Bois, son beau-frère, qui se qualifiait alors de seig<sup>r</sup> de Rochefort et demeurait au Bourg-Saint-Maurice. Il testa, le 29 décembre 1536 (*Ibid.*), en faveur de sa femme ; 2<sup>o</sup> elle épousa avant 1636 (*Ibid.*) N<sup>o</sup> Jean Chapel, maître auditeur aux Comptes. Rochefort près Saint-Maurice passa ainsi aux Chapel (Voir CE NOM).

MARIE dite de ROCHEFORT,  
novice à Sainte-Claire d'Anney sous le nom de sœur Anne-Marie, céda, le 14 décembre 1655 (Arch. Savoiron), tous ses droits à N<sup>o</sup> Jacques des Bois, son beau-frère.

VI. PHILIPPE (ou PHILIBERT) JOSEPH, fils aîné, héritier de son père pour tous les biens du Bourg-Saint-Maurice (seig<sup>r</sup> de Rochefort), pour la moitié de ceux d'Ayme, et cohéritier pour moitié de tout le reste avec son frère Claude pour la juridiction sur Saint-Genis, biens de Pluvy, Peyrieu, Marneyia en Bugey et comté de Bourgogne, pupille de sa mère, 1569-1577 (Arch. Savoiron). Il épousa, contrat de mariage du 30 juillet 1616 (Arch. Savoiron), Discreète Nicolarde, fille d'Honnête Arnold Bourgeois, du Villard de Beaufort et de Louise de Gilly. Par ce contrat, auquel fut témoin Honorable Claude de Gilly, cordonnier, l'épouse eut 1,000 florins de dot. Il testa, le 6 ou 7 septembre 1630 (Titres Million), laissant la tutelle de ses enfants à sa femme qui, le 15 mars 1639 (*Ibid.*), fit dresser l'inventaire de l'hoirie dans la maison-forte de Rochefort près Saint-Maurice (5). En suite d'une requête de janvier 1624 (*Ibid.*), il obtint dédit d'une année pour prêter carnet d'arrière-fief au Prince à cause de sa pauvreté advenue par l'injure de la guerre et invasion du pays « ayant été pris par l'ennemi prisonnier avec perte de ses chevaux, ardes et bagages pour le service de S. A. ». Elle vivait encore en 1635.

ANNE.  
Elle n'est pas nommée par Nicolarde, ci-dessus, parmi ses enfants dans l'acte ci-contre de 1635, mais elle est dite dans deux actes fille de feu N<sup>o</sup> Philippe-Joseph de Gilly, seig<sup>r</sup> de Rochefort proche Saint-Maurice (peut-être était-elle née d'un premier mariage — à moi inconnu — de Philippe-Joseph? ?). En 1633 (12 septembre) elle était mariée à N<sup>o</sup> Michel Chevallier, 2<sup>e</sup> veuve en dernier lieu de Clément de Prunier, seig<sup>r</sup> de Lemp, quand vivait 1<sup>er</sup> capitaine du régiment du C<sup>o</sup> de la Valdaisère, elle fait deux actes, 13 février, 10 mai 1643 (*Ibid.*), comme tutrice de ses deux filles Anne et Charlotte de Prunier.

## TABLEAU II.

I. JACQUEMET DE GILLY, damoiseau.  
Est certainement le père de Jacquemet (II) et de Vifred, mort avant 1404. Suivant une vieille filiation, il aurait épousé une Cornillon, fait pas prouvé. A dater de ce Jacquemet, la filiation est prouvée jusqu'à l'extinction de la famille.

II. JACQUEMET (II) DE GILLY, damoiseau.  
Il épousa D<sup>ne</sup> Marie Bovet, fille de N<sup>o</sup> Humbert (1), seig<sup>r</sup> et héritier universel de N<sup>o</sup> Urbain, son frère ; elle apporta à son mari entre autres biens la seigneurie de Rochefort sur Saint-Genis. En vertu de son contrat dotal, Henri Festi, notaire, Urbain, son frère, seig<sup>r</sup> de Rochefort (en son nom et pour leur frère N<sup>o</sup> Jean), lui constitua en dot 900 florins d'or et 100 florins pour ses garniments. Elle passa quittance le 5 mars 1404 (Arch. Savoiron), et encore le dernier mai 1412 (*Ibid.*). Elle testa, veuve, le 3 juillet 1439 (Mss. Bonnefoy), dans la maison-forte de Villaraymon. Il avait passé reconnaissance en fief noble du Prince (*Fiefs*), le 11 mars 1418, des biens qu'il avait acquis avec son frère Vifred, hommes, hommages et maison-forte rière le mandement de Faverges (Cons, voir plus bas).

III. PIERRE DE GILLY, damoiseau,  
fils aîné. En suivant la reconnaissance ci-dessus (1418) de feu Jacquemet, son père, et au nom de ses frères, il prête hommage noble au Duc de Savoie, le 21 février 1428 (Mss. Bonnefoy), pour le château de Cons, servs, hommes, hommages, fiefs, arrière-fiefs au mandement de Faverges en fief noble paternel et ancien. Mort sans descendance avant le testament de sa mère.

(1) Quelques documents me sont parvenus après l'impression de l'article BOVET, père d'Humbert (1<sup>er</sup> volume, *Armorial et Nobilitaire de Savoie*, p. 273), testa le 4 août 1361. Les noms de ses neveux et de son frère permettent de l'identifier avec grande probabilité avec Pierre, fils de Gontier, porté au p. 272. Suivant les manuscrits de l'abbé Bonnefoy (Arch. Thuyset), la femme d'Humbert serait Catherine de Serraval. Sous toutes réserves, comme ce que j'en dis au p. 273.

(2) Les Preuves de 1723 (Bibliothèque du Roi à Turin) remontent à ce Michel ; je marque par un double trait la filiation de ces Preuves, où il est dit que Michel a fait ses Preuves de Malte le 20 octobre 1528 (date certainement fautive : il était mort avant le 27 juin 1517), quoiqu'il ne s'en soit pas prévala pour entrer dans ladite Chevalerie.

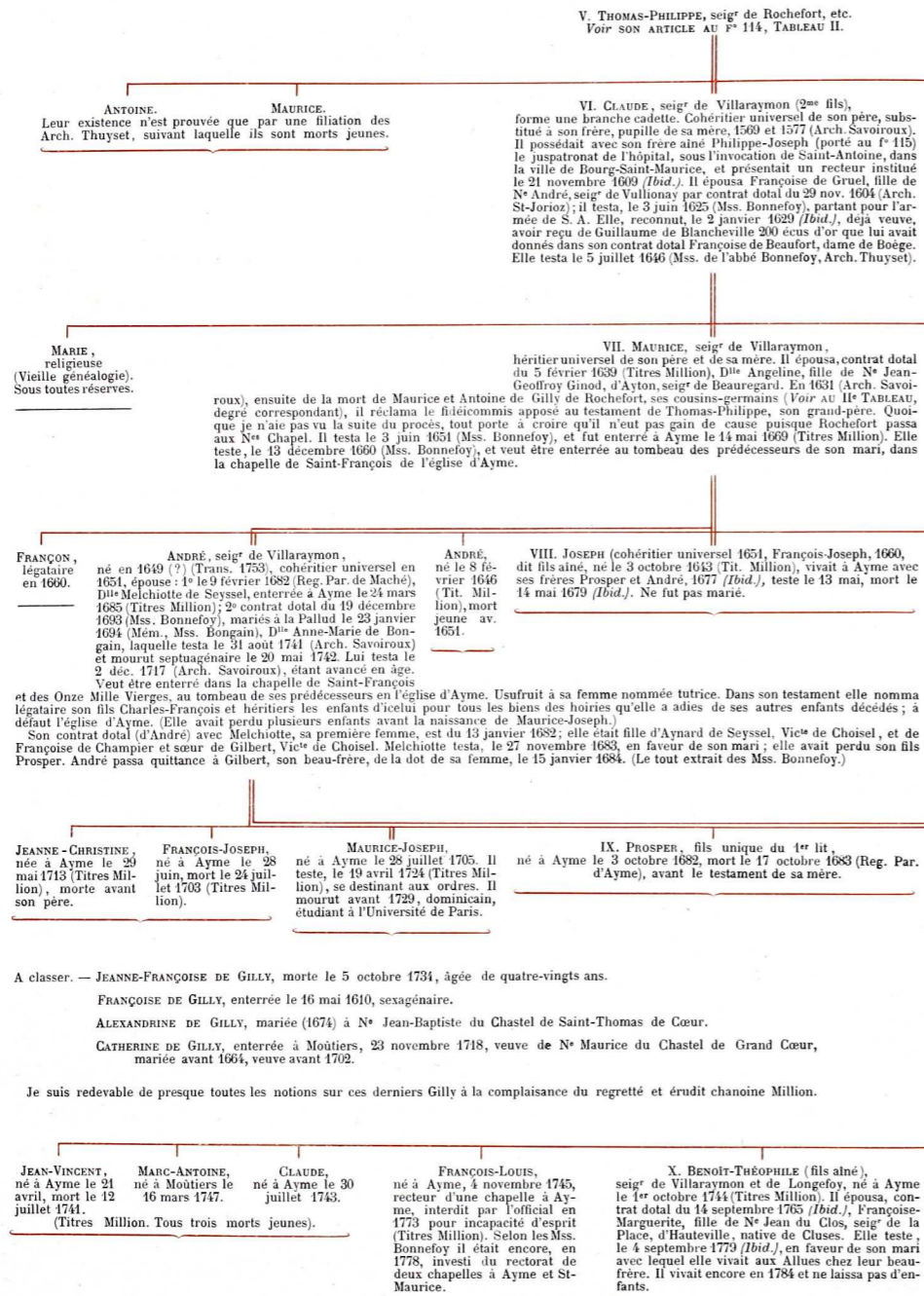
(3) Dans une reconnaissance que passe Michel, le 23 octobre 1507 (Mss. Guichenon), il a pour mandataire ledit Antoine de Rossillon, président, etc.

(4) Elle avait été nommée (Catherine de la Baume) tutrice testamentaire de ses fils par Lettres du 27 juin 1517 (Arch. Savoiron). Elle fut confirmée dans cette charge par le Juge de Rochefort, le 26 mars 1520, et par le Conseil Ducal de Chambéry, le 31 octobre 1520 (*Ibid.*). Ses enfants étant devenus pubères elle obtint, par Lettres Ducaux du 27 mai 1531 (*Ibid.*), d'être déchargée de la tutelle. Le Juge de Bugey (Claude de Mailhans) se transporta à Rochefort où, le 14 juin suivant (*Ibid.*), en présence de Mess<sup>rs</sup> Jean de Rivoire, chanoine et procureur de l'église de Vienne, et de N<sup>o</sup> Jean de Menthon, seig<sup>r</sup> de Rochefort près Belley, proches parents des pupilles majeurs de quatorze ans, mineurs de vingt-cinq, l'exemple de la tutelle et nomme curateur ledit Jean de Menthon devant lequel Catherine établit ses comptes de tutelle, la constituant créancière de ses enfants de 14,017 florins que ceux-ci reconnaissent lui devoir. Dans d'autres actes, 1473-1474 (Mss. Bonnefoy), sont encore mentionnés Jacques de Rivoire, seig<sup>r</sup> de Brussons, conseiller d'Etat, et Louis de Rivoire, seig<sup>r</sup> de Gerbais, proches parents dudit Michel.  
Le dernier février 1497 (Arch. Savoiron), il acheta de Pierre et Jacques, fils de feu M<sup>o</sup> Antoine Canalis, notaire au Bourg-Saint-Maurice, le droit des langues des boufs et vaches qui se tuent à la boucherie dudit Bourg, excepté les langues des bêtes qui se vendent « in nominis Sancti Laurentii », droit que ledit M<sup>o</sup> Antoine et ses prédécesseurs avaient reconnu en faveur du Duc de Savoie : prix 360 florins p. p. — Le dernier février 1517 (*Ibid.*), il reconnaît tenir du Duc de Savoie en fief noble et pat. les hommes, hommages, fiefs, rentes, et notamment « rippagium sive rivagium aque de Charonello ab aqua Gorgie rupis vocata Tignas usque ad viam publicam tendentem a Burgo Sancti Mauricii vertus Seramy ? Item jus scindendi in valle Ysere quolibet anno quatercentum bacchalis seu billiones et ipsos adducendi per aquam Ysere. Item rippagium dictae aque Ysere cum illis de Burgo Sancti Mauricii ». Il reconnaît aussi le même jour son château et ses fiefs de Tarentaise précédés de N<sup>o</sup> Pierre, fils de N<sup>o</sup> Gontier Bovet, et antérieurement de Mess<sup>rs</sup> Jacques de Villaraymon, et notamment « domum suam fortem sitam apud Villarium Aymonis cum fossilibus circum circa dictam domum juxta aquam Charboni » nelli. Item de bonis Beatricis quondam uxoris Johannis Boveti domicelli quondam et deinde Nobilis Urbani Boveti quondam domum domum fortem seu « turrim in Burgo Sancti Mauricii, etc. ».

VII. MAURICE,  
héritier universel de son père,  
chargé de l'entretien de son  
frère Antoine.  
Morts tous les deux avant la cession du 17 novembre 1635, sans postérité (Arch. Savoiron).



TABLEAU III.



JACQUES, pupille de sa mère, 1569, 1574, 1577. Il était capucin en 1591 (Titres Million).

JEANNE-FRANÇOISE, légataire de son père, 1569. Elle épousa, contrat dotal du 21 avril 1592 (?) (Arch. Manuel), N<sup>o</sup> Claude-Louis de Buttet. Elle testa le 22 septembre même année (?) (*Ibidem*).

JEANNE-FRANÇOISE, mariée à Ayme, le 1<sup>er</sup> mars 1641 (Titres Million), à N<sup>o</sup> Henri de Richer, seig<sup>r</sup> d'Allinville. Entérée à Ayme le 21 mai 1682 (*Ib.*), très âgée (Contrat dotal du 11 mars 1640 (*sic*) (Mss. Bonnefoy).

JEANNE-FRANÇOISE, légataire, 1660 et 1679, née à Ayme le 26 août 1642.

JEANNE-FRANÇOISE, la deuxième, légataire en 1679. Une des deux Jeanne-Françoise fit donation à son neveu Charles-François (Trans. 1739).

R<sup>e</sup> PROSPER, coseig<sup>r</sup> de Villaraymon, 1672-1711, cohéritier universel, 1651, docteur en théologie et doyen de Chamoux. En 1668-1693, il était recteur de la chapelle de Sainte-Catherine, à Ayme.

CLAUDINE-FRANÇOISE, légataire, 1660-1679, épouse, contrat dotal du 3 mai 1675 (Mss. Bonnefoy), N<sup>o</sup> Jean du Maney, seig<sup>r</sup> de la Frasse. Elle testa le 12 septembre 1711 (Tit. Million).

GABRIELLE-AYMÉE, née à Ayme, 4 novembre 1640 (Titres Million). Est-ce la Gabrielle qui mourut, très âgée, le 28 juillet 1705 (Titres Million)?

JEANNE-FRANÇOISE DE RICHER D'ALLINVILLE épouse N<sup>o</sup> Claude-François du Chastel de Moutiers.

CHARLES-FRANÇOIS, 3<sup>es</sup> fils, 2<sup>es</sup> lit, seig<sup>r</sup> de Villaraymon, né à Ayme le 28 avril 1708 (Titres Million), épouse, contrat dotal du 14, mariés le 30 (Reg. Par. de la Roche) mai 1740 (Titres Million), Jeanne-Marie-Françoise de Paule Sautier, fille de N<sup>o</sup> Marc-Antoine, seig<sup>r</sup> de la Balme, et de Jeanne-Aimée de Chissé. Cohéritier universel de son père, resta le seul mâle de sa famille. Il reprit le procès avec les Chapel, C<sup>es</sup> de Rochefort. Il réclamait le fideicommissé apposé au testament de N<sup>o</sup> Philippe-Joseph de Gilly du 6 septembre 1630 (Degré VI, f<sup>o</sup> 115). Celui-ci avait nommé héritier Maurice, son fils, lui substituant ses enfants mâles; appelant, à défaut, les mâles de N<sup>o</sup> Maurice, son neveu, fils de Claude, son frère. Charles-François réclamait le fideicommissé à cause de la profession religieuse de R<sup>e</sup> Maurice-Joseph, son frère, dominicain; étant seul petit-fils de Maurice, feu Claude (et les enfants du testateur étant morts sans descendance). Mais ses droits étant périmés par la longueur du temps écoulé, il finit par renoncer en transigeant avec N<sup>o</sup> François Chapel, fils de feu N<sup>o</sup> Philibert, C<sup>e</sup> de Rochefort, le 29 juillet 1753 (Titres Million). En 1761-62-63 (*Ibid.*) il affranchit de redevances féodales les communes d'Ayme, Longefoy, La Côte-d'Ayme, Tessens, Granier et Mascot. Il mourut *ab intestat*, le 4 février 1783, et ruiné (*Ibid.*). Elle testa le 12 novembre 1771, codicilla le 15 novembre suivant, donnant 500 livres à son fils dont elle avait à se plaindre, et nommant héritières ses deux filles Agnès-Innocente et Aymée-Marie-Elisabeth. Elle fut enterrée à Ayme le 7 octobre 1772 (Titres Million).

PHILIBERTE, née à Ayme le 13 mars 1712, légataire de son frère pour 2,000 florins et trossel, morte à Ayme le 30 janvier 1724.

CLAUDINE, née à Ayme le 6 juin 1696, morte à Ayme le 27 suivant (Titres Million).

MARIE-URSULE, née le 21, morte le 22 octobre 1697 (Titres Million).

PIERRE-FRANÇOIS, mort à Ayme le 15 novembre 1716 (Titres Million).

AGNÈS-INNOCENTE, née à Moutiers le 17 juillet 1748, épouse, contrat dotal du 24 décembre 1767 (mariés à Ayme le 9 février 1768), Vincent Raymond, notaire, demeurant aux Allues. Héritières universelles de leur mère elles obtiennent, par P<sup>es</sup> du 27 février 1784 (Arch. S. S. S.), restitution en temps pour la conclusion d'un de leurs procès.

AYMÉE-MARIE-ÉLISABETH, née à Ayme le 15 juin 1742, épouse, contrat dotal du 21 mai 1773 (Titres Million), Joseph-Antoine Roget ou Rogés, chirurgien à Talloires.

CLAUDINE, née à Ayme le 12 juillet 1751, morte avant 1771.



N° ANTOINE DE GILLY, mort avant 1439.

GEORGES, bâtard, légataire au testament de Marie Bovet, 1439 (TABL. II, 115).

1476. Il était de Tournon; l'acte ci-dessous de 1465 est passé à Tournon dans sa maison-forte; il était coseig' de Cornillon. Est probablement le même Hugues ou Hugon père de Bertrand.

BERTRAND DE GILLY, coseig' de Cornillon et Marthod (fils de N° Hugon). Reçoit, 18 décembre 1482 et 15 avril 1497 (Arch. de Cour), investiture de sa maison-forte près Tournon, biens, fiefs et rentes en dépendant en suivant les investitures faites à Hugues ou Hugon, son père, et à ses prédécesseurs. Le Duc de Savoie informé que son cher écuyer Bertrand de Gilly, coseig' de Cornillon, a acquis de Michel de Gilly (N° 114), son cousin, des rentes, serv., etc., avec juridiction au mandement de Cornillon pour 600 florins, laude et ratifié par Patentes du 18 janv. 1499 (Arch. Savoiron), et à cause de ses bons services lui fait remise complète des laods. Ratifié par le Duc Charles le 8 octobre 1504 (Ibid.). Encore nommé dans les abornements d'un acte du 5 novembre 1520 (Arch. Giez).

N° LOUIS DE GILLY vend, le 13 décembre 1559 (Arch. Thuyset), à Mess<sup>rs</sup> Mermet Cusin, châtelain de Chevron, la prévalence de biens qu'il lui avait précédemment vendus.

CLAUDINE-FRANÇOISE, femme de N° Claude Lhoste, dit du Châtelard, de Tournon.

N° MELCHIOR LHOSTE, probablement le même que Gaspard (frès souvent en Savoie on prend le nom des rois Mages l'un pour l'autre ou l'un avec ou sans l'autre), fit hériter testamentaire, Jean Peron de Clermont, lequel en cette qualité eut un procès avec la mère dudit Melchior, réglé par transaction du 18 juin 1628 (Arch. S. S. S.) avec Marie de Beaufort, ci-contre, héritière de Claudine-Françoise de Gilly, ci-dessus.

N° et Religieux Mess<sup>rs</sup> GEORGES, nommés conseillers des enfants de Marie Bovet en son testament de 1439 (TABL. II, N° 115). Docteur es décrètes, chanoine et official de Tarentaise, fidejusseur pour François de Gilly de Rochefort en 1447 (TABL. II, III, N° 114), vivait encore en 1441 (Arch. Savoiron).

MARIE DE GILLY épousa, contrat dotal du 10 juin 1465 (Arch. Thuyset), N° seigr Jean de Balleyson.

D<sup>ns</sup> PHILIBERT DE GILLY épousa, contrat dotal du 26 novembre 1551 (Minutaire Brun, Étude Andrier), le sieur Claude Clarey.

JEAN-BAPTISTE, coseig' de Cornillon et Marthod, teste, le 17 août 1590 (Arch. du S. S. S.), en faveur de sa mère et de son frère, chacun par moitié, substituant Balthazard de Gilly, son cousin-germain. Fut marié à Louise, fille de N° Janus Arthaud d'Allevard, veuve de N° Guillaume du Fresne dit Ravoyre. Mort sans enfants.

N° GASPARD LHOSTE, substitués au test' de leur oncle J.-B. de Gilly.

N° HUGON DE GILLY, nommés conseillers des enfants de Marie Bovet en son testament de 1439 (TABL. II, N° 115). Probablement le même Hugon qui fut co-mandataire de François de Gilly, ci-dessus, son cousin, en 1452, son fidejusseur en 1447, fidejusseur de Michel de Gilly, son cousin (N° 114), en 1476.

N° JEAN DE GILLY, fidejusseur au contrat dotal de Marie, ci-contre, en 1465.

N° GASPARD DE GILLY (fils aîné?), cohéritier de sa tante Suzanne de Confignon en 1541. Selon une vieille filiation, épousa Louise de Clermont, alliance qui ne m'est pas autrement prouvée.

ANNIBAL, coseig' desdits lieux, succéda pour la moitié à son frère. Transige, le 3 février 1505 (Arch. du Souv. Sén. Sav.), avec les N°s Lhoste; dans cette transaction sont cités plusieurs des actes de ce fragment. Le 3 septembre 1625 (Ibid.), il fit donation de tous ses biens à Marie de Beaufort, sa nièce (fille de cousin-germain), en se conformant aux volontés de sa sœur Claudine-Françoise. Il mourut sans alliance.

N° MICHEL LHOSTE, HÉLÈNE SALLIER: 1° à M<sup>re</sup> Pissot; 2° à M<sup>re</sup> François Chabod, procureur au Sénat. Attendu que Balthazard de Gilly a dissipé une grande partie de ses biens dont une autre partie est tenue par Marie de Breuil et par D<sup>ns</sup> François Cusin, elle cède tous ses droits dérivant du testament de 1588 à Claudine de Blancheville par acte du 23 mars 1653 (Arch. Savoiron). Elle plaide, 1680-1684, avec Bernardine de Beaufort et Jean-Michel du Fresney (Arch. Thuyset).

N° ROLET DE GILLY, mort avant 1465.

N° JEAN DE GILLY, fidejusseur au contrat dotal de Marie, ci-contre, en 1465.

R<sup>es</sup> Mess<sup>rs</sup> LOUIS transige avec ses deux frères le 30 avril 1554 (Minutaire Brun, Étude Andrier Evian).

CLAUDINE-FRANÇOISE, Elle épousa N° Jacques de Verdon, seig' de Cornillon et Marthod. Morté ayant testé, bien avant 1626 (Arch. du S. S. S.), en faveur d'Annibal, son frère, substituant Marie de Beaufort, sa nièce (sic).

JEANNE-LOUISE SALLIER, morte après l'appointement du procès, a laissé des enfants de M<sup>re</sup> Jean-Girard Rey, châtelain de Verrens, son mari, qui agit sans de concert avec Hélène, leur tante, réclamant chacun un tiers de l'hoirie d'Étiennette de Gilly, dont ils sont aussi proches parents que Marie de Grandchamp (Procédures, Arch. Rubaud et Thuyset).

N° JEAN DE GILLY, mort avant 1465.

N° FRANÇOIS DE GILLY, fidejusseur au contrat dotal de Marie de Gilly, ci-contre, 1465.

Honnête CLAUDE, fils naturel, laboureur, témoin aux enquêtes 1671-1672, âgé d'environ cinquante-deux ans.

LOUISE épousa: 1° N° François BALTHAZARD, seig' de Sezenay, dont elle était veuve avant 1595; 2° avant 1599, M<sup>re</sup> Humbert Sallier, lequel transige, le 25 juin 1599 (Minutaire Brun), avec son beau-frère Balthazard et le B<sup>re</sup> de Montailleur. Cet Humbert, anobli en 1634, fut la souche des Sallier de la Tour (Voir SALLIER). Elle eut des enfants des deux lits (Voir BALTHAZARD au SUPPLÉMENT).

FRANÇOIS DU FRESNEY, présente une requête au Souverain Sénat de Savoie pour défendre sa sœur injustement attaquée. — Voir FRESNEY.

N° JEAN DE GILLY, de la paroisse de St... de Gilly, mort avant 1461.

N° BERNARD DE GILLY, Le 25 janv. 1461 (Arch. Savoie), il prête hommage noble au seig' de la Chambre, Vic<sup>e</sup> de Maurienne, pour ses possessions allodiales sur lesquelles, outre l'hommage noble, il doit 2 sols foris à la mutation du seigneur et du vassal; fait au châteaud Chamoux. Est encore nommé dans les abornements d'un acte de l'an 1479 (Arch. Morand).

N° JEAN-LOUIS DE GILLY, Un acte pour Balthazard, ci-contre, est passé à Tournon, dans la maison de D<sup>ne</sup> Jeanne de Provence, sa femme (de Jean-Louis).

FRANÇOISE épousa N° et P<sup>re</sup> Antoine de Beaufort, B<sup>re</sup> d'Iléry, etc.

MARIE DE BEAUFORT, donataire d'Annibal et de Claudine-Françoise de Gilly, ci-contre, épousa Guillaume du Courdey de Blancheville, président au Souverain Sénat de Savoie (Voir CES NOMS).

N° CHARLES DE GRANDCHAMP épousa Bernardine de Beaufort avant le 30 décembre 1653 (Arch. Thuyset), laquelle se remarqua avec N° Jean-Michel du Fresney, veuf de D<sup>ne</sup> Jeanne-Lucrice Martin.

MARIE DE GRANDCHAMP prétendit avoir seule droit à l'hoirie d'Étiennette, devenue idiote, paralytique et au lit depuis trois ans, comme plus proche à lui succéder. Elle épousa N° Pierre-Joseph du Fresney (fils du 1<sup>er</sup> lit de son beau-père), qui l'accusa injustement de faits (non cités) pour lesquels elle était détenue, en 1694, à Grenoble (Procédures, Arch. Rubaud et Thuyset).

TABEAU IV.

Je suppose que cette branche descend de Vifrey, frère de Jacquemet, 1<sup>er</sup> TABLEAU. Dans une reconnaissance passée par Michel (Ibid., Degré IV), le 23 octobre 1507, il reconnaît les biens reconnus précédemment par Vifrey et Jacquemet de Gilly (Ibid., Degré II) et après par Louis, François et Michel de Gilly (Ibid., Degré III) et par Hugon de Gilly, et c'est par indivis avec Bertrand de Gilly (ci-dessous, p. 118). Si ce n'est pas de cette manière, il est certain que la parenté entre les deux branches était alors très proche, comme on le voit dans ces deux tableaux.

N° JEAN DE GILLY, parmi les nobles de Savoie - Propre qui prêtent hommage à Amédée VIII en 1490 (Capré, 157).

N° ROLET DE GILLY se reconnaît en janvier 1421 débiteur de Pierre de Menthon, bailli de la Val d'Aoste (Arch. Th.).

N° ROLET DE GILLY fut marié à N° Girarde de Montvuagnard (qui était veuve de N° Mermet de Contaminette), contrat dotal du 20 février 1423 (Arch. Cohendier).

N° et P<sup>re</sup> AYNAUD ou AYNAUD DE GILLY, mort avant 1544.

BALTHAZARD, seig' de Gilly, coseig' de Cornillon et Marthod, épousa, contrat dotal du 22 juin 1566 (Inventaire, Minutaire Brun, Étude Andrier), Françoise Cusin, fille de M<sup>re</sup> Mermet Cusin, qui testa, le 4 novembre 1597 (Ibid.), en faveur des enfants de Balthazard. Celui-ci prêta hommage noble pour la seigneurie de Gilly en 1569, 76 et 77 (Preuves de Malte). Il testa, le 4 septembre 1588 (Arch. du S. S. S.), en faveur de son fils et de ses mâles, à défaut en faveur de ses deux filles chacune par moitié. Il paraît avoir été dissipateur de ses biens.

BALTHAZARD, B<sup>re</sup> de Gilly, coseig' de Cornillon (la seigneurie de Gilly dans la vallée de Conflens fut érigée en baronnie par Patentes du 4 octobre 1597 (Arch. de Cour). Il épousa, contrat dotal du 6 avril 1596 (Minutaire Brun), Marie de Breuil (on trouve ce nom écrit de Bueil, de Bruel), fille de N° Antoine du Breuil (en latin de Brobio), seig' et B<sup>re</sup> de l'Isle, conseiller de S. A. et premier maître d'hôtel, commissaire général des guerres en deçà les monts, et de Claire de Grimaldi. Par acte du 20 avril 1600 (Arch. Thuyset), Antoine augmenta de 1,000 écus d'or la dot de sa fille, et c'est pour sa part dans l'hoirie maternelle. Il fut séparé de biens avec sa femme et déclaré prodigue par arrêt du Souverain Sénat de Savoie du 3 avril 1615 (Arch. S. S. S.), par lequel attendu la pauvreté et mauvais ménage de son mari elle fut nantie de ses biens et, en vertu des actes 1596 et 1600, déclarée créancière de 5,000 écus d'or. Les enfants furent déclarés possesseurs du fideicommiss apposé au testament de leur aïeul paternel (4 septembre 1581), et héritiers de Mermet Cusin, leur bisaïeul maternel, testateur, le 4 septembre 1597. Le Président de Bavois, commis sur les lieux, fait appeler les principaux titres possesseurs des biens adjudés à ladite Dame et à ses enfants, et notamment Réver<sup>es</sup> François-Nicolas de Riddes, abbé de Tamié, et N° François de Riddes de Bellefour, son frère. Les parties transigent le 14 août 1617 (Arch. Thuyset). L'abbé restituera les biens offerts à Tamié par N° Claude-Antoine, ci-dessous; plus il restituera les rentes dont il avait acquis, comme homme privé, les prises rière le mandement de Tournon, du lot de Verrens, du lot de Poypion moyennant 800 florins à lui données par ladite Dame, les fruits perçus lui demeurant. Plus l'abbé s'engage à recevoir religieux dans son abbaye un autre fils de ladite Dame, et si celui-ci fait profession, le curateur des enfants donnera 2,000 florins. Les deux voués à Tamié ne pourront plus rien prétendre sur les hoiries paternelle, maternelle, fraternelle et sororinelle. La vente faite par Gilly à François de Riddes, de Marthod, est maintenue pour le rural, mais moyennant 1,000 florins il relâchera à ladite Dame la seigneurie, juridiction et rente de Marthod, la prise de l'année exceptée. Elle étant veuve fit, le 13 décembre 1661 (Ibid.), donation à Annibal de Grimaldi des C<sup>tes</sup> de Bueil, B<sup>re</sup> de Montailleur, capitaine dans l'escadron de Savoie, son parent, de ses droits dotaux et de ses droits sur Gilly comme héritière de ses et dudit B<sup>re</sup> de Gilly enfants précédés.

N° et P<sup>re</sup> JÉRÔME DE GILLY DE TOURNON, coseig' de Cornillon et Marthod, teste le 12 juin 1525 (Arch. du S. S. S.), insistant héritière, sa vie durant, Suzanne de Confignon, sa femme, puis le fils aîné de son frère Aynard et ses mâles par ordre de primogéniture. Elle testa, le 5 mars 1541 (Arch. Savoiron), veuve. Veut être enterrée à Tournon avec son feu mari; nomme héritiers universels N<sup>es</sup> Gaspard et Balthazard, fils de feu N<sup>re</sup> Aynard de Gilly, les substitue l'un à l'autre; s'ils meurent sans enfants ou s'ils viennent à « incidere in errorem secte theuteriane vel alterius secte » nomme héritier universel Magn. seig' Michel de Chevron-Villette; testament fait à Tournon dans la maison de son feu mari.

N° JEAN-LOUIS DE GILLY, Un acte pour Balthazard, ci-contre, est passé à Tournon, dans la maison de D<sup>ne</sup> Jeanne de Provence, sa femme (de Jean-Louis).

FRANÇOISE épousa N° et P<sup>re</sup> Antoine de Beaufort, B<sup>re</sup> d'Iléry, etc.

CLAUDE-ANTOINE, religieux à Tamié, avait fait donation à l'abbaye le dernier de Gilly, épousa D<sup>ne</sup> Gabrielle Cize et mourut sans enfants avant l'année 1631.

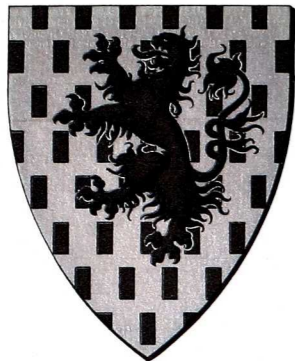
N° CHARLES DE GRANDCHAMP épousa Bernardine de Beaufort avant le 30 décembre 1653 (Arch. Thuyset), laquelle se remarqua avec N° Jean-Michel du Fresney, veuf de D<sup>ne</sup> Jeanne-Lucrice Martin.

MARIE DE GRANDCHAMP prétendit avoir seule droit à l'hoirie d'Étiennette, devenue idiote, paralytique et au lit depuis trois ans, comme plus proche à lui succéder. Elle épousa N° Pierre-Joseph du Fresney (fils du 1<sup>er</sup> lit de son beau-père), qui l'accusa injustement de faits (non cités) pour lesquels elle était détenue, en 1694, à Grenoble (Procédures, Arch. Rubaud et Thuyset).



# GINGINS (DE)

SEIGNEURS DE BEAUMONT ET VILLELAGRAND AUX BAILLIAGES.  
BARONS DE DIVONNE, Etc., Etc., Etc., AU PAYS DE VAUD.

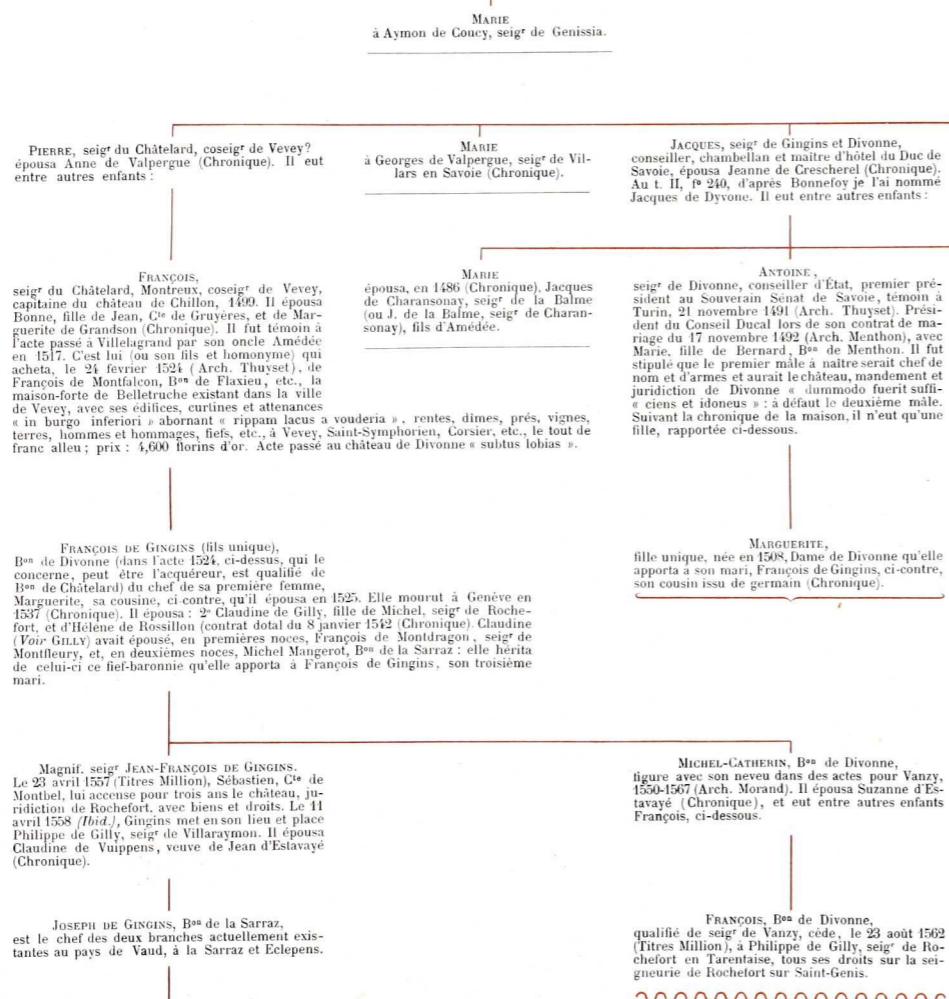


P. d'argent semé de billettes de sable au lion de même br. s. le tout.

(Ce sont identiquement les mêmes armes que celles du duché de Chablais.)

**I**LLUSTRE famille du pays de Vaud, connue dès le XIII<sup>e</sup> siècle, qui continue encore de nos jours avec la plus grande distinction.

Nous donnons seulement ici *in parte qua* ce qui concerne ses rapports avec le Duché de Savoie, en renvoyant les curieux, notamment au Tome XVIII des *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Suisse Romande*, où ils trouveront des généalogies et une copieuse notice dont je ne puis pourtant accepter toutes les données, comme on le verra dans le Tableau ci-contre.



JACQUES DE GINGINS.

Suivant les chroniques de la maison, serait petit-fils de Jean de Gingsins et de Catherine, fille de Girard, seigr de Ternier, laquelle aurait apporté aux Gingsins les seigneuries de Divonne, de Saint-Jean de Gonville, Beaumont en Semine et Troches en Chablais. Je ne puis admettre cette alliance entre Jacques de Gingsins et Catherine de Ternier. Jacques épousa, le 20 novembre 1374, Aymonette, fille d'Amédée de Joinville, seigr de Divonne, et de Catherine de Ternier. C'est selon toute apparence par cette alliance que les seigneuries de Divonne et Saint-Jean de Gonville sont entrées chez les Gingsins. Quant à Beaumont que les chroniques font provenir de ce mariage, c'est inexact, ainsi que la seigneurie de Troches qui n'a jamais appartenu aux Gingsins, quoi que l'on dise. Le P. Anselme (3<sup>e</sup> édition, t. VI, 639) se trompe gravement en donnant pour femme à Amédée de Joinville Catherine de Bernier. Quoique je n'aie pu, à mon grand regret, voir les archives de la famille, je crois pouvoir affirmer tout ce que je viens de dire.

JEAN DE GINGINS, seigr de Divonne et Beaumont,

conseiller du Duc de Savoie, son ambassadeur auprès de plusieurs princes (Chronique), épousa, en 1415, Marguerite de la Sarraz, Dame de Montreux, codame de Vevey (?) (Chronique). Le 23 août 1442 (*Sommaire des Fiefs*), il reconnut tenir du Duc de Savoie sous hommage noble les maisons-fortes de Beaumont (et non Belmont), Merard et Cusinens avec juridiction omnium, rentes, fiefs, etc., *procédées d'Hudriset, fils de feu Jacquemet de Châtillon, qui lui avaient été cédées* par le Duc Louis par Patentes du 5 octobre 1437. Mort avant 1474 (Chronique). Il eut entre autres enfants :

BONNE  
à François de Chalan (Chronique).

AMÉDÉE, seigr de Beaumont et Villelagrand. Il reconnut, comme son père l'avait fait en 1442 pour Beaumont, le 8 janvier 1474 (*Sommaire des Fiefs*). Il épousa Anne, fille de Robert de Grailly, qui lui apporta des droits sur ou la seigneurie elle-même de Villelagrand : le fait est que dans un acte par lequel il approuve un acte de sa fille Yolande, le 23 janvier 1517 (Arch. Cohendier), on voit qu'il le fait rédiger à Villelagrand, dans le château dudit seigr Amédée de Gingsins, seigr de Beaumont. Il mourut avant 1542. (Voir GRAILLY).

AMON, chanoine de Genève (1483, Ch<sup>ne</sup> Mercier), protonotaire apostolique, abbé de Bonmont, grand vicaire du diocèse. Il fut nommé évêque de Genève par le chapitre, en 1513, mais non reconnu par le Pape. Prieur de Saint-Sulpis au pays de Vaud depuis 1522 jusqu'à la conquête du pays de Vaud par un accord de 1530 environ, entre lui et Sébastien de Montfalcon, évêque de Lausanne, Aymon le nomma coadjuteur audit prieuré, sa vie durant, sans perception de fruits. Sébastien lui remit les églises paroissiales de la Biolle et d'Albens en Savoie, et la chanoinie-prébende qu'il possédait en l'église cathédrale de Lausanne, devant revenir à Guillaume, fils donné dudit Aymon. Celui-ci, chassé de Saint-Sulpis par les hérétiques, mourut un an après (1537, Ch<sup>ne</sup> Mercier) dans l'abbaye de Bonmont, où on lui accorda sa vie simplement « pour ce qu'il estoit fort vieulx ».

YOLANDE  
1<sup>e</sup> à N<sup>o</sup> Jean, fils de feu N<sup>o</sup> Jean de Manessy, seigr de Vanz et coseigr de Semine. Elle hérita de lui avant le 22 janvier 1517 (Arch. Cohendier). Elle épousa : 2<sup>e</sup> avant 1543, N<sup>o</sup> Etienne de la Mar qui devint ainsi seigr de Vanz. Elle passe reconnaissance noble le 30 octobre (*Fiefs*) et le 30 décembre 1544 (Arch. Thuyset), comme donataire de son premier mari, pour les hommes et fiefs de Vanz et de Beaumont. Voir LA MAR.

LOUISE  
à Antoine de Châtillon auquel elle apporta Villelagrand (2).

AIMÉE  
à Claude de Chabod, seigr de Jacob, auquel elle apportait Troches (1).

ANTOINETTE, femme de Nicolas de Valpergue, seigr du Villars, D<sup>ne</sup> de Beaumont, qu'elle reconnut, en faveur du Duc de Savoie, le 8 janvier 1542 (*Fiefs*).

GUILLAUME, fils donné, né d'une fille non mariée, Ch<sup>ne</sup> de l'église de Lausanne, pourvu par l'accord ci-dessus des églises paroissiales de la Biolle et d'Albens, sans fruits durant la vie de son père. Si l'Évêque ne pouvait par le fait des hérétiques de Saint-Sulpis, réaliser l'acte ci-dessus, la cession des églises ci-dessus était annulée, mais la prébende chanoinie devait toujours appartenir à Guillaume. Peu de temps après la mort de Mess<sup>rs</sup> Aymon, son père, Guillaume voulut se mettre en possession desdites églises. Il plaida et transigea avec l'Évêque, et obtint l'église d'Albens moyennant 90 florins de pension, en faveur de l'Évêque. Lors de ce procès Guillaume demeurait au château de Charansonay avec le seigr de Ramasse, père de Fr. Claude de la Balme, en faveur duquel Guillaume se démit du bénéfice de la Biolle en se réservant trois parts des fruits. A la date des enquêtes (1544), (Arch. Thuyset), Sébastien de Montfalcon était en Savoie depuis huit ans.

MARGUERITE, abbesse de Bonlieu, serait, selon la Chronique, fille de Jean, ci-dessus : impossible, puisqu'elle fut nommée le 2 mai 1519 (Inventaire), ce qui la reporte à ce degré ou au degré supérieur.

(1) Un Claude-Jérôme de Chabod, chevalier de l'Annonciade, devint possesseur de Troches, mais par son mariage, 1617, 1625, avec Claudine-Adriane de Mouxy, Dame de Troches (Voir CHABOD, t. I, p<sup>o</sup> 332).

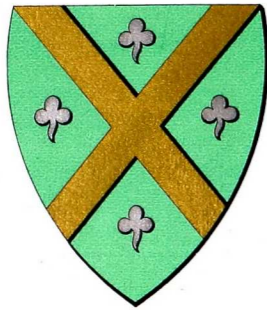
(2) Cette donnée est inexacte, du moins s'il s'agit de la seigneurie de Villelagrand (Voir GRAILLY).

(3) C'est de lui que descend (son petit-fils, je crois) Laurent de Gingsins, Baron de Divonne, qui épousa Françoise Simon, qui devint ainsi et par l'entrée en religion de Bonne, leur fille unique, Dame de Divonne, et l'apporta à son second mari Gilbert de la Forest (Voir LA FOREST, t. II, 432, degré VIII). Cette Bonne mourut supérieure du couvent des Bernardines de la Roche en 1724 (Chronique). Je trouve une Barbe de Gingsins qui était conseillère et religieuse audit couvent en 1718 (Arch. Foras).

N. B. — Le *Pouvrpris Historique* divague à son ordinaire quand il cite Guillemine de Gingsins, fille du seigr de Divonne, qui aurait épousé Guignes de Balleyson et serait mère de Mamerque de Balleyson qui, l'an 1322, aurait été la femme de Garnier de Sales ! En faisant les calculs chronologiques les plus favorables à la donnée du *Pouvrpris*, le prétendu seigr de Divonne a dû naître au plus tard vers 1268, c'est-à-dire 126 ans environ avant que la seigneurie de Divonne soit entrée dans la noble famille de Gingsins.

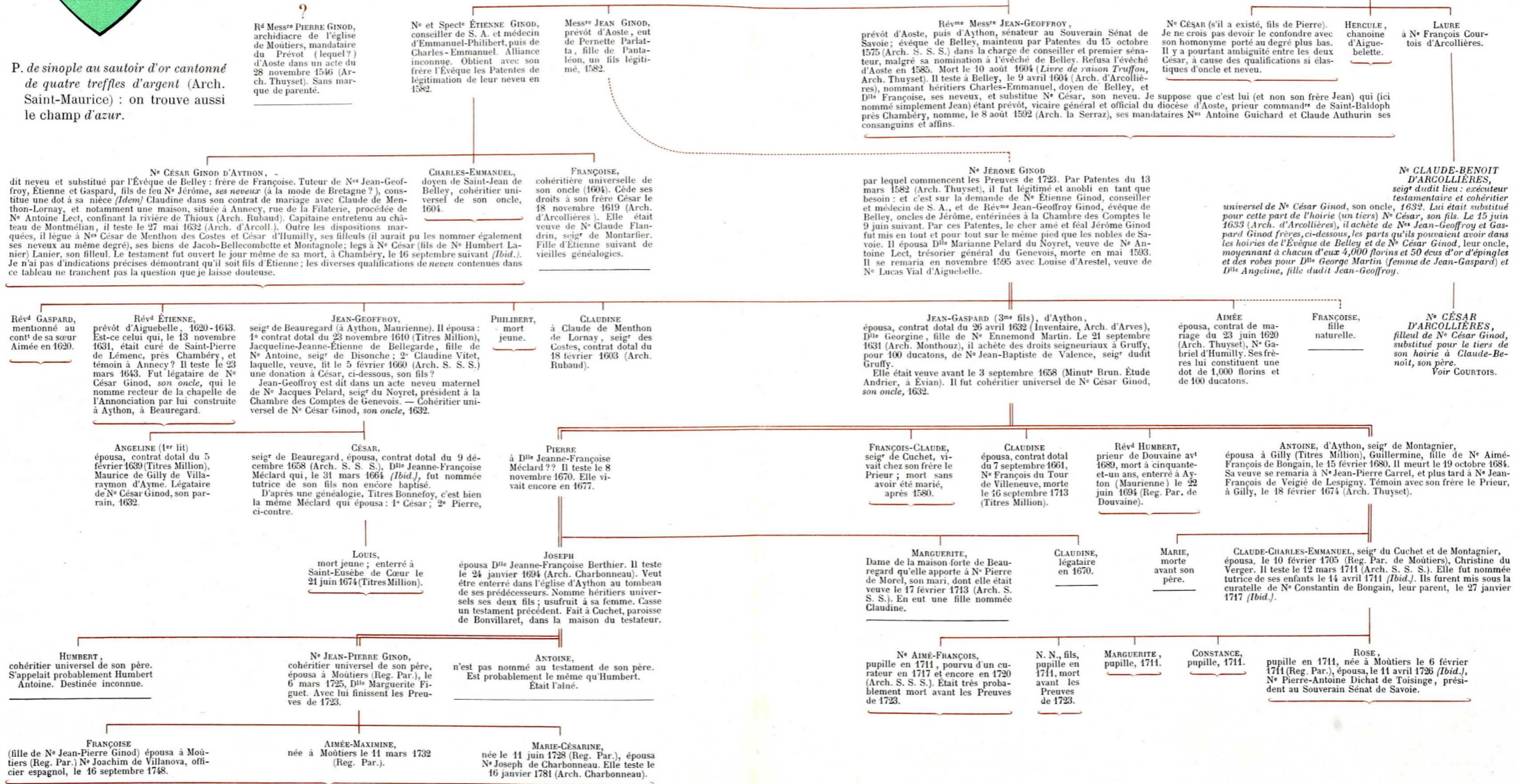


# GINOD



P. de sinople au sautoir d'or cantonné de quatre treffles d'argent (Arch. Saint-Maurice) : on trouve aussi le champ d'azur.

**L** faudrait pouvoir supprimer un fait trop certain de cette généalogie ; mais que celui qui n'a point péché lui jette la première pierre. Originnaire de la Val d'Aoste, transportée à Chambéry, puis en Maurienne à Aython où était la maison-forte de Beauregard, cette famille s'est éteinte vers 1750. Elle a fait ses Preuves de 1723 (filiation indiquée par de doubles traits). Les autres notions, sans autre marque de provenance, sont tirées d'un manuscrit de mes archives sur les Bongain, les Gilly et les Ginod. (On trouve parfois Genod et même Genot) ; et je n'en prends pas la responsabilité.





## GONDÉ (DE)



P. d'argent à trois fasces de sable (BESSON, etc.).



Le véritable nom de cette famille qui est française et n'a fait que passer en Savoie paraît avoir été VAUDETART. Le nom même de Gondé est une transformation locale de Condé, comme l'écrivent les papiers français les concernant que je possède dans mes archives.

S'il fallait croire de vieilles notes, les Vaudetard descendraient d'une illustre famille lombarde, *Piatti di Valditaro*, et celle-ci faisait remonter sa filiation à Ebehrard, duc de Frioul, qui épousa Gisèle de France, fille de Louis le Débonnaire. D'autres généalogistes, également italiens, la font descendre de Didier, roi d'Italie... ou de la race de Charlemagne. Pour m'en tenir aux actes que je possède, Guillaume de Vaudetard, écuyer, seigneur de Pouilly-le-Fort et de Condé, vidame et seigneur de Trillebaldouce et Chaumontel, conseiller du Roi en son Parlement et aux requêtes, donna dénombrement de la terre et seigneurie de Condé, mouvant du Roi, à cause du château de Meaux. D<sup>lle</sup> Marie Barne, sa veuve, était tutrice de leurs trois fils en 1546.

1. Messire ROGER DE VAUDETART, seigneur de Pouilly-le-Fort, fils aîné, fait un échange de seigneuries avec son frère, le 23 janvier 1559. Il était conseiller au Parlement de Paris.

2. ANTOINE DE VAUDETART était mort avant 1559.

3. JEAN DE VAUDETART, chevalier, seigneur de Condé et Sainte-Libure, cohéritier universel de son frère Antoine. Produisit dix-sept titres pour établir son état. Emancipé au Châtelet de Paris le 9 juillet 1551. Maître d'hôtel du duc d'Alençon le 25 avril 1556. Conseiller, maître d'hôtel et chambellan ordinaire de Monsieur, frère unique du Roi. Épousa D<sup>lle</sup> Jeanne de Bouillé, dont il eut entre autres :

JEAN II DE VAUDETART (fils aîné), écuyer, seigneur de Condé et Sainte-Libure (paroisses dans l'élection de Meaux, généralité de Paris). Prête hommage et fidélité pour ladite seigneurie le 3 mars 1564 (sa mère et tutrice agissant pour lui). Chevalier de Saint-Michel le 14 août 1639, gentilhomme de la Chambre du Roi. Épousa Marguerite du Puis, dont il eut entre autres :

LÉANDRE, seigneur desdits lieux (fils aîné), capitaine au régiment de Picardie. Prête hommage et fidélité, 11 août 1654. A la suite de la recherche des usurpateurs de noblesse, prouva la filiation ci-dessus et fut maintenu, en sa qualité de noble et écuyer, le 28 décembre 1666. Ici s'arrête la filiation dressée avec les actes en ma possession.

Mais je trouve un Noble Messire Léandre de Condé (Vaudetart), seigneur de Chamoux au diocèse de Meaux, lieutenant-colonel du régiment du Pas, qui épousa, le 25 novembre 1690 (Reg. Par. de Saint-Léger de Chambéry), Françoise, fille de François de Coysia, seigneur de Jarsagne. Elle plaidait à Paris, en juin 1693 (Arch. Thuysset), pour l'obtention de ses droits dotaux. Apparemment, ces deux Léandre sont un seul et même personnage.

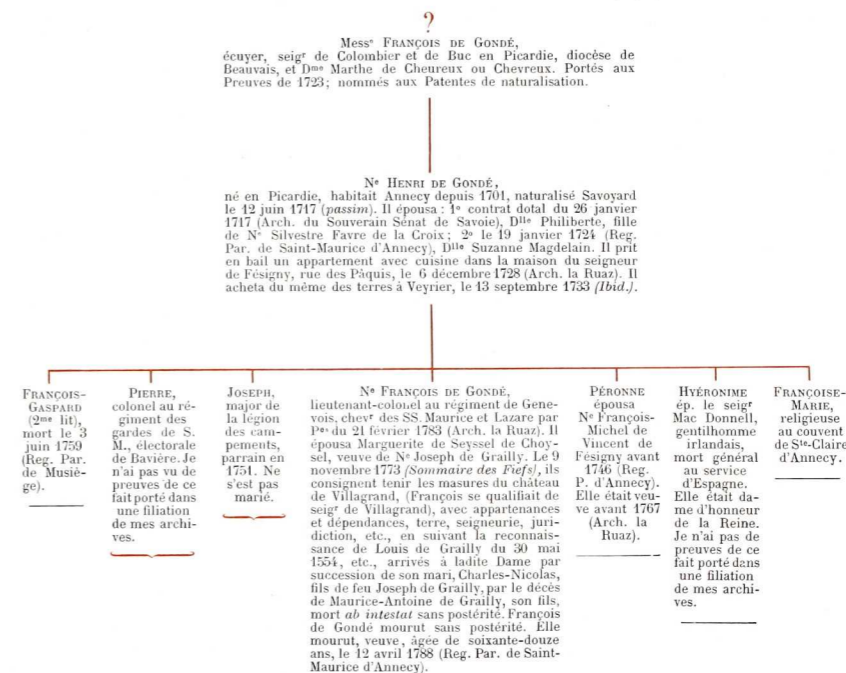
A l'époque de la guerre des Français, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, un gentilhomme du nom de Condé (devenu Gondé) vint s'établir à Annecy. Noble seigneur Henri de Condé, natif de Cramoisy? au diocèse de Beauvais en Picardie, habitait Annecy depuis seize ans lorsqu'il obtint des Patentes de naturalisation, le 12 juin 1717 (Arch. de Cour), lui accordant tous les droits des sujets et nobles du pays. Ce Noble Henri de Condé ou Gondé fit ses Preuves de 1723 (Bibliothèque du Roi à Turin) et prouva sa descendance légitime de Noble Messire François de Condé, écuyer, seigneur du Colombier et du Buc en Picardie, diocèse de Beauvais, et de D<sup>me</sup> Marthe de Cheureux.

Je suppose que ce François de Condé était proche parent de Léandre de Vaudetart, seigneur de Condé, mentionné plus haut.

Si les Gondé de Savoie ne sont pas des Vaudetart, à coup sûr ils en portaient les armes.

J'ajoute que les papiers français, dont j'ai donné l'extrait plus haut, ont appartenu aux Gondé de Savoie, ce qui donne une présomption de plus à la communauté d'origine.

Quoi qu'il en soit, voici ce qui concerne les Gondé ou Condé de Savoie :



GOY (DEUX FAMILLES D'YENNE). — Voir au SUPPLÉMENT.

GOYBET. — Voir au SUPPLÉMENT.

GOYET. — Voir au SUPPLÉMENT.



# GRAILLY (SIRE DE)

AU PAYS DE GEX, DE VILLAGRAND ET VEIGY EN SAVOIE, DE ROLLE AU PAYS DE VAUD, BARONS DE CURSON, VICOMTES DE BENAUGES, CASTILLON, NARBONNE, MEILLE ET LAUTREG, COMTES DE COMMINGES, CANDALLE, ASTARAC ET ÉTAMPES, CAPTALS DE BUCH, MARQUIS DE TRANS. DUCS DE NEMOURS, COMTES DE FOIX ET BIGORRE, PRINCES DE VIANE, ROIS DE NAVARRE, Etc., Etc. (1).



P. d'or à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent (Ubique).

Les Grailly de Veigy ont brisé, peut-être sans le vouloir, d'argent à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'or.



**L'**ILLUSTRE maison des Grailly, Comtes de Foix, Rois de Navarre, appartient par son origine au pays de Gex, ancienne possession savoyarde. Elle a possédé, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, la seigneurie de Villagrands en Savoie, passée à une branche restée exclusivement savoyarde, qui s'est éteinte de nos jours. Je ne puis que résumer les travaux de Guichenon, Moreri, *L'Art de vérifier les dates*, Luc de Lucinge, etc., pour la branche aînée devenue française, mais il est agréable à un généalogiste de reproduire d'aussi brillantes filiations.

Ces généalogistes sont à peu près d'accord. Dans son *Trésor de Chronologie*, le Comte de Mas-Latrie s'écarte notablement de ses devanciers, peut-être avec raison sur quelques points.

Ne pouvant discuter avec pièces à l'appui, nous reproduisons les différentes versions sur l'origine des Grailly. Nous devons pourtant remarquer que les généalogistes, en remontant la lignée des Grailly à 970 ou 1120 et en suivant jusqu'à Jean I, sénéchal de Gascogne pour le Roi d'Angleterre en 1307, à dater duquel commence la célébrité de la famille, n'ont pas eu connaissance du Cartulaire de Bonmont. Feu le regretté Baron de Charrière, dans ses *Dynastes de Cossonay*, nous a donné le nom de plusieurs anciens Grailly. Très certainement si parmi eux ne se trouve pas l'ancêtre direct de Jean I, ils devraient figurer tout au moins dans les filiations au lieu de plusieurs autres noms pour lesquels il n'y a pas la moindre preuve (2).

(Suit la généalogie.)

(1) Le nom de Grailly est écrit très diversement : de Graillei, de Gralleio, Gralie, Graley, Grasley, Grallie, Greillie, Greilly, Grelly, et très souvent Grilly, Grillier ou Grilliez.

(2) Il y a encore en France des gentilshommes portant le nom de Grailly : je regrette de ne pas avoir été mis à même, malgré ma demande, de pouvoir les rattacher à mes tableaux.

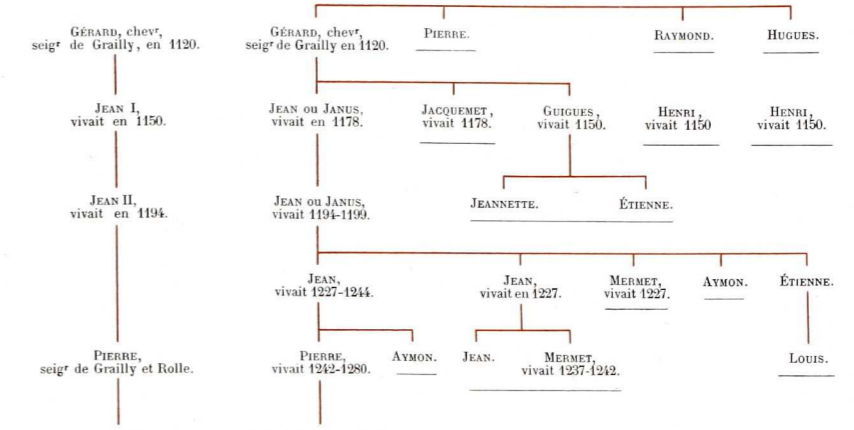
Cela sortant totalement de mon sujet, je n'ai pas à m'occuper des Galard qui portent le nom de Béarn, princes de Viane, et se disent descendants des Grailly-Foix. Leur généalogie a été publiée dans la continuation des *Registres d'Hozier*, 23<sup>e</sup> livraison. Elle est sans doute très légitime, mais je n'ai pu saisir à quel Jean de Béarn, seigneur de Saint-Maurice-la-Rivière, d'un degré supérieur à celui de Catherine de Foix, reine de Navarre, se rattache sa descendance. Voici le thème de M. Noblens : Hugues de Galard épousa, en deuxième noces, en 1508, Jeanne d'Antin, veuve de Jean de Béarn. Ce dernier avait eu de ladite Jeanne d'Antin une fille unique, Jeanne de Béarn, qui épousa aussi, en 1508, François, comte de Brassac, fils du susdit Hugues. Par le contrat dotal passé entre ces derniers le 12 novembre, il fut stipulé que François prendrait le nom et les armes de Béarn.

Mais au degré supérieur à celui de Catherine, reine de Navarre, l'on ne trouve que Jean de Foix, oncle de Catherine, comte d'Étampes et vicomte de Narbonne, qui, de Marie d'Orléans (sœur du roi Louis XII) n'eut qu'une fille, Germaine, et un fils, Gaston, mort sans postérité. Jean renonça en faveur de sa nièce, Catherine, au royaume de Navarre par le traité de Tarbes, du 7 novembre 1437 (*Art de vérifier les dates*). La clarté ne nuirait pas à la vérité que je ne conteste pas, d'ailleurs, n'ayant pas de preuves pour ou contre.

TABLEAU I.

(Trésor de chronologie).

Suivant l'art de vérifier les dates, Guichenon, Moreri, etc.



**JEAN III.** seigneur de Grailly et Rolle, passa en Guyenne, devint sénéchal de la province pour le Roi d'Angleterre. Passa en Terre-Sainte, où il fut sénéchal de Jérusalem pour le roi Hugues de Lusignan en 1272, etc. Revint en France ou en Savoie, où il testa en 1301. Mort peu après. Epousa Claremonde de la Motte.

**I. JEAN DE GRAILLY (I).** seigneur de Grailly et Villagrands, Vic<sup>e</sup> de Benauges et Castillon, sénéchal de Gascogne pour Edouard I, roi d'Angleterre, en 1307. Avait prêté hommage au C<sup>e</sup> de Savoie, la veille de Saint-Luc de l'an 1281, à cause de son château de Villagrands en Savoie. Ce fut devant lui et à lui que Pierre, roi d'Aragon, ayant délié Charles, roi de Naples, remit à Bordeaux son écu, sa lance et son épée. C'est à dater de celui-ci que commence la célébrité de cette famille : aussi il est connu sous le nom de Jean I. Son alliance est inconnue.

**II. JEAN II DE GRAILLY.** seigneur dudit lieu, Villagrands et Rolle, Vic<sup>e</sup> de Benauges et Castillon, sénéchal de Guyenne, épousa Blanche, fille de Gaston I, C<sup>e</sup> de Foix, et de Jeanne d'Artois, celle-ci petite-fille de Saint-Louis, roi de France. Il ecartela ses armes avec celles de Foix.

**III. PIERRE.** seigneur de Grailly, Vic<sup>e</sup> de Benauges et de Castillon, premier Capitaine de Buch, chev<sup>e</sup> de l'Ordre de la Jarretière. Epousa : 1<sup>e</sup> Assalide de Bordeaux, D<sup>me</sup> de Puispaulin, Châteaufort et du Capolat de Buch ; 2<sup>e</sup> Rosemurge de Périgord, fille d'Hélie de Talleyrand - Périgord et de Brunissende de Foix.

**JEAN DE GRAILLY,** seigneur de Langon, coseigneur de Villagrands. Suivant Guichenon, Luc de Lucinge, etc., etc., est la souche des Grailly restés en Savoie. — Voir sa DESCENDANCE AU TABL. II.

**IV. JEAN III DE GRAILLY,** Capitaine de Buch (fils aîné du 1<sup>er</sup> lit). Suivit le parti des Anglais. Ep. Jeanne de Suffolk. Il mourut à Paris, prisonnier dans la Tour du Temple, en 1377.

**BRUNISSENDE** (2<sup>e</sup> lit) à Bernard d'Albret, seigneur de Veires.

**ROGÈRE** (2<sup>e</sup> lit) épousa Aymery seigneur de la Roche-foucauld.

**BERTRAND** (1<sup>er</sup> lit), Vic<sup>e</sup> de Benauges, sans postérité.

**GASTON** (1<sup>er</sup> lit), mort sans alliance.

**ARCHAMBAUD DE GRAILLY,** puis C<sup>e</sup> de Foix. Voir au TABL. IV.

**ARCHAMBAUD.** Capitaine de Buch, Vic<sup>e</sup> de Benauges et Castillon. Teste en 1343. Ep., en 1328, Blanche de Foix, fille de Gaston, C<sup>e</sup> de Foix, et de Jeanne d'Artois. Nous l'avons placé deux degrés plus haut, sous toutes réserves, avec l'Art de vérifier les dates, etc.

**JEAN II (sic),** Capitaine de Buch, Vic<sup>e</sup> de Benauges et Castillon. Teste en 1343. Ep., en 1328, Blanche de Foix, fille de Gaston, C<sup>e</sup> de Foix, et de Jeanne d'Artois. Nous l'avons placé deux degrés plus haut, sous toutes réserves, avec l'Art de vérifier les dates, etc.

**JEAN III (sic),** Capitaine de Buch, Vic<sup>e</sup> de Benauges et Castillon. Teste en 1343. Ep., en 1328, Blanche de Foix, fille de Gaston, C<sup>e</sup> de Foix, et de Jeanne d'Artois. Nous l'avons placé deux degrés plus haut, sous toutes réserves, avec l'Art de vérifier les dates, etc.

**JEAN IV DE GRAILLY,** Capitaine de Buch, seigneur de Grailly. Il épousa Jeanne ou Rose, fille de Bernard, sire d'Albret. Il mourut sans postérité, ayant institué héritier Archambaud de Grailly, C<sup>e</sup> de Foix, son oncle.

**JEAN DE GRAILLY,** bâtard, vivant en 1406.

On trouve, dans les *Dynastes de Cossonay*, mention des membres suivants de la maison de Grailly :

**HUMBERT DE GRAILLY,** témoin, 1164 (p. 262).

**ANSELME et HUMBERT DE GRAILLY,** chevaliers, et **RICHARD,** leur frère, autorisés par leurs femmes et leurs enfants, non nommés, font donation à Bonmont, en 1214, de leurs hommes de Gingins (264, 267, 268). **ULBRIC et HUGUES,** frères, fils d'Étienne de Grailly, **ULBRIC DE GRAILLY,** moine à Bonmont, sont témoins. **V. DE GRAILLY,** témoin, 1218 (293). **PIERRE DE GRAILLY,** témoin, 1202 (306). **RENAUD DE GRAILLY,** fidéjusseur en 1202 (302), etc.

**JACQUES DE GRALLIE,** témoin à une transaction de 1226 (Wurtemb., Doc. 63 bis) entre l'Évêque de Lausanne et Aymon de Faucigny.



N. B. — Il y a quelques desiderata dans ce Tableau pour sa complète authenticité. Les deux pillages de Villagrاند ont laissé subsister peu de titres antérieurs à 1536 et 1582.

Étant d'un degré supérieur à Archambaud de Grailly, C<sup>te</sup> de Foix, son neveu, il est souche de la branche aînée après la mort de Jean IV de Grailly, Capital de Buch. Il était seigr de Langon et coseigr de Villagrاند; vivant en 1380-1420. Selon Luc de Lucinge il épousa Etienne de Lévi, fille du maréchal de la Foi contre les Albigeois. Selon les Preuves des C<sup>tes</sup> de Lyon, il épousa Pernelle de Saint-Priest.

III. JEAN DE GRAILLY.  
Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.

IV. AYMON (quelquefois AMÉDÉE),  
coseigr de Villagrاند avec Archambaud de Grailly,

C<sup>te</sup> de Foix, son cousin-germain, vivait en 1442-1470, mort avant le 13 novembre 1472. Selon Luc de Lucinge il épousa Anne de Pitigny (famille noble du pays de Gex), fille de Jean et d'Anne de Rignieu (probablement Pigny ou Pougny). Mais dans un abergement fait, le 13 novembre 1472 (Arch. Chitry), par Claude, ci-dessous, il se dit fils de Claude de Grailly, seigr de Villagrاند, et de N<sup>e</sup> Agnès, fille de N<sup>e</sup> Pierre de Grailly (?).

CLAUDE, coseigr de Villagrاند et Grailly, vivant en 1481-1507. Épousa Jeanne de Sacconay, sœur de François de Sacconay, C<sup>te</sup> et chanoine de Lyon. Il alberge des biens à Pitigny, le 13 novembre 1472 (Arch. Chitry).

FRANÇOIS, religieux à Saint-Claude (Preuves des C<sup>tes</sup> de Lyon), conseiller et chambellan de Félix V, prieur de Neuville, 26 juin 1448 (Guich., I, 328).

PIERRE, procureur de Gaston de Foix pour vendre toutes ses terres de Savoie, 1455, et qui abandonna tous ses droits sur Villagrاند. Destinée inconnue.

V. AYMON ou AMÉDÉE DE GRAILLY, seigr de Villagrاند (1), vivait 1482-1491 (Titres Echavannes). Il épousa Jeanne de Ferriers (alias Tertier), demoiselle anglaise selon Luc de Lucinge. Probablement celui qui fut excommunié par Sixte IV pour avoir soutenu le Duc de Savoie dans la lutte élevée entre eux pour l'élection de l'Évêque de Genève en 1484 (Guichenon, I, 576).

CHARLES, chanoine et C<sup>te</sup> de Lyon. Custode le 24 sept. 1510. Précenteur le 20 avril 1526; mort le 20 août 1530 (Pr<sup>es</sup> C<sup>tes</sup> de Lyon, Arch. du Rhône).

PIERRE, vivait en 1507. Suivant une filiation, sans aucunes preuves, il serait père de :

PIERRE serait père de Claudine.

D<sup>lle</sup> AYMÉE DE GRILLIER, veuve de N<sup>e</sup> Louis Put de Gluses, 1<sup>er</sup> février 1554 (Arch. Thuyset).

Rév<sup>d</sup> seigr LOUIS DE GRAILLY. En son nom et pour ses neveux, Louis et Philibert, avait reconnu les biens qui furent par eux vendus en 1548 (Sommaire des Fiefs).

VI. ROBERT, chev<sup>r</sup>, seigr de Villagrاند, épousa, suivant Luc de Lucinge, D<sup>lle</sup> Claudine de Montvuagnard (Luc de Lucinge). Voir la description de son sceau, 1503, à l'art. de son frère Antoine. Suivant Luc de Lucinge il eut deux fils, dont l'un fit branche, l'autre continuant la famille.

VII. LOUIS, seigr de Villagrاند, fut, en 1536, pris prisonnier de guerre par les Genevois qui pillèrent et brûlèrent Villagrاند qu'il fit restaurer plus tard (Mém<sup>o</sup> de famille, Arch. Thuyset). Le 9 juillet 1543 (Sommaire des Fiefs), il est investi des biens dépendant de la cure de Villagrاند en augmentation de son fief noble et seigneurie dudit lieu. Le 30 mai 1554 (Ibid.), il est investi des biens qui furent d'Amédée de Gingsins et Anne de Grailly, mariés. Il épousa (avant 1548) Péronne de Menthon, fille de Jean, seigr de Savigny et du Vuache (Luc de Lucinge).

VIII. PIERRE, seigr dudit lieu et de Veigy, CONTINUA LA BRANCHE AÎNÉE REPORTÉE AU TABLEAU III.

CLAUDINE épousa Pierre du Vard, notaire, lequel testa le 27 mai 1591 (Titres Bonnefoy). Elle (dite sœur de N<sup>e</sup> Pierre de Grailly) était tutrice de ses trois fils. GALIFFE (Notice généalogique, t. I, 591) le qualifie de N<sup>e</sup> Pierre Duval de Sallanche.

CLAUDINE-LOUISE, femme de Georges de Livron, selon la généalogie Livron. Doit être exact, puisque Prosper, fils de Georges, est neveu de la testatrice ci-contre.

ISABELLE DE GRAILLY, de Ville. Étant veuve de N<sup>e</sup> François de Chavannes, seigr de Corbonex, testa, le 13 décembre 1653 (Arch. Morand), fait des legs à Prosper de Livron, son neveu, et à Gabrielle, fille dudit Prosper, sa petite-nièce. Nomme héritier universel François-Thadée de Grailly, son neveu paternel, et lui substitue le susdit Prosper (2).

PROSPER DE LIVRON, légataire et substitué de sa tante maternelle Isabelle de Grailly, 1653.

GABRIELLE DE LIVRON, petite-nièce maternelle et légataire de sa grand'tante Isabelle de Grailly.

MARIE-ÉLISABETH à N<sup>e</sup> Jean-Claude de Chesney (arrêt du Souverain Sénat de Savoie du 12 avril 1740, communiqué par le C<sup>te</sup> Greyfié.)

HÉLÈNE épousa, contrat dotal du 31 mai 1672 (Arch. S. S. S.), N<sup>e</sup> et Speciale Jacques Greyfié, conseiller de S. A. Royale, etc.

(2) Elle avait testé précédemment le 13 avril 1640 (énoncé au testament, 1653).

TABLEAU II.

Au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle cette branche écartelait *bandé de six pièces de... au franc canton de... à dextre*. Sceau de Robert, 1503 (Arch. Thuyset).

(1) Si ce n'est en totalité, il possédait au moins presque tout le fief de Villagrاند qu'il reconnut, le 9 décembre 1472 (Sommaire des Fiefs). Il acheta le reste, et notamment le château de Gaston de Foix, Capital de Buch (IV<sup>e</sup> TABLEAU). Dans une enquête de 1500 (Arch. Thuyset), Guillaume de Sacconay déclare avoir vu vendre ce château audit Aymon et à sa femme, et le château de Grailly à N<sup>e</sup> Pierre Bonivard. (Les Bonivard prirent alors les armes des Grailly.)

RAYMOND, seigr de Chasteneray en Lorraine? Vivait en 1431 (Luc de Lucinge). Alliance inconnue.

LOUISE (fille de N<sup>e</sup> et P<sup>e</sup> Aymon de Grailly, seigr de Villagrاند), femme de N<sup>e</sup> et Egrège Claude Pecllet, seigr de la Charmette, conseiller ducal. (Grosses en leur faveur, 1488, pour biens féodaux aux bailliages à Genève, etc.) Elle fit donation à sa nièce Amédée de la moitié de tous ses biens (Invent. Rossillon, Arch. Thuyset).

JEANNE DE GRAILLY épousa : 1<sup>o</sup> N<sup>e</sup> François de Cohendier, veuve, 1492 (Arch. Cohend.); 2<sup>o</sup> N<sup>e</sup> Amédée des Clêts, coseigr de la Val des Clêts en 1495 (Arch. Thorens). Elle eut des enfants des deux lits.

GUILLAUME, prieur de Léaz et infirmier de l'abbaye de Payerne en 1486 (Arch. Thuyset).

FRANÇOIS, seigr dudit lieu, épousa, le 27 mai 1477 (Arch. d'Arenthon), Jeanne-Antonie, fille de Pierre de Lucinge. Elle alberge des biens à Pitigny avec son cousin Claude de Grailly, le 13 novembre 1472 (Arch. Chitry). Elle se remaria, le 10 décembre 1482 (Luc de Lucinge), avec N<sup>e</sup> Jean de Chenex. Paraît être mort sans postérité.

JEAN, chanoine à St-Claude (L. L.).

N<sup>e</sup> et P<sup>e</sup> ANTOINE, avec son frère Robert, il laude des ventes de biens mouvants du fief dudit Robert à Villagrاند, le 11 mars 1503 (Arch. Thuyset). Cet acte est scellé : *écartelé de Grailly et aux 2 et 3 bandé de 6 pièces de... au franc canton de... à dextre*.

D<sup>lle</sup> AMÉDÉE, femme de N<sup>e</sup> Claude d'Echallon (fille de N<sup>e</sup> A. de Grailly, seigr de Villagrاند), passe procuration à son mari, le 26 juillet 1513 (Arch. Thuyset), pour retirer les droits qu'elle a comme donataire de Louise de Grailly, sa tante, D<sup>me</sup> des Charmettes (sic), en vertu de son contrat dotal du 21 mars 1503. Claude d'Echallon vendit ces biens, le 29 juillet suivant (Ibid.), à Mess<sup>rs</sup> François de Choleix, chev<sup>r</sup>.

PHILIBERT, avec son frère aîné, ils vendent divers biens féodaux démembrés de la seigneurie de Villagrاند, le 24 juillet 1548 (Sommaire des Fiefs). D'après Luc de Lucinge, c'est lui qui a dû faire une branche. Les dates concordent. Voir au III<sup>e</sup> TABLEAU.

ANNE DE GRAILLY. Selon la généalogie Gingsins serait fille de Robert et de Claudine de Vergy (sic). Elle aurait apporté Villagrاند à son mari (1472), Amédée de Gingsins, seigr de Beaumont. Suivant une vieille filiation, elle serait fille d'un Pierre de Grailly, frère d'Aymon (IV) et de Raymond que je n'ai pas inscrit, n'ayant aucune preuve de son existence, et sœur de Jeanne (inscrite), femme de François de Cohendier. Il est certain qu'un acte fut passé, le 23 janvier 1517 (Arch. Cohendier), au château de Villagrاند dudit Amédée de Gingsins, mais, le 30 mai 1544 (Sommaire des Fiefs), Louis, ci-contre, possédait Villagrاند et les biens reconnus en 1474 par lesdits mariés Gingsins-Grailly.

GASPARD, coseigr de Villagrاند, épousa, en 1576, D<sup>lle</sup> Guicharde Duret. Pendant la nuit du 2 novembre 1582, des Genevois envahirent Villagrاند, surprirent au lit Gaspard, enlevèrent sa femme, pillèrent et incendièrent le château. « La pauvre et desolée damoysselle », chargée de quatre enfants dont elle était tutrice, présenta requête à Catherine d'Autriche, Duchesse de Savoie, exposant « le cas malheur et crime extraordinaire advenu en la personne et maison dudit Gaspard de Grailly situe audit lieu de Villellagrاند par le brulement et assassinat qu'auroient esté perpetrés par gens sortis de la ville de Geneve de tems nocturne avec grande assemblée et port d'armes ». Gaspard était tuteur de N<sup>e</sup> Abel de Bessonnet, et ses comptes de tutelle avaient été brûlés avec le reste. Mais ledit Abel voulant intenter un procès, Guicharde recourut à la Duchesse « attendu audit cas extraordinaire et tel que « iamaison ouït parler de semblable ». Dona Catalina informée de la vérité « du cas detestable commis par ceux de Geneve en la personne, chasteau, maison, biens, meubles, argent dudit seigneur de Villellagrاند » veut que ses enfants ne soient tenus à la reddition des comptes et meubles demandés par N<sup>e</sup> Abel Bessonnet. Signé à Turin, le 31 octobre 1594 (Orig. comm. par M. de la Mare).

IX. JEAN-AMÉ DE GRAILLY, coseigr desdits lieux, mort avant 1686, épousa D<sup>lle</sup> Anne de Boisset.

BERNARD, pupille, 1594 (destinée inconnue).

X. HUMBERT, coseigr desdits lieux et Beaumont, mort avant 1690, épousa D<sup>lle</sup> Françoise de Cornillon.

FRANÇOIS-THADÉE, coseigr de Villagrاند, testa le 16 avril 1686 (Arch. Morand). Veut être inhumé à Rumilly, au tombeau de ses prédécesseurs (prédécesseurs du mari de sa tante dont il avait hérité ?). Fait un legs à Balthazard de Grailly, seigr de Veigy, son cousin-germain (oncle à la mode de Bretagne, Voir III<sup>e</sup> TABLEAU), de tous ses droits féodaux ou ruraux à Villagrاند et Veigy. Nomme héritière universelle Anne-Jacqueline de Bellegarde, veuve d'Alexandre Regard, B<sup>e</sup> de Vars, sa cousine, et Henri de Vidonne-Chaumont, seigr de Noverly, son fils (Voir BELLEGARDE ET VIDONNE).

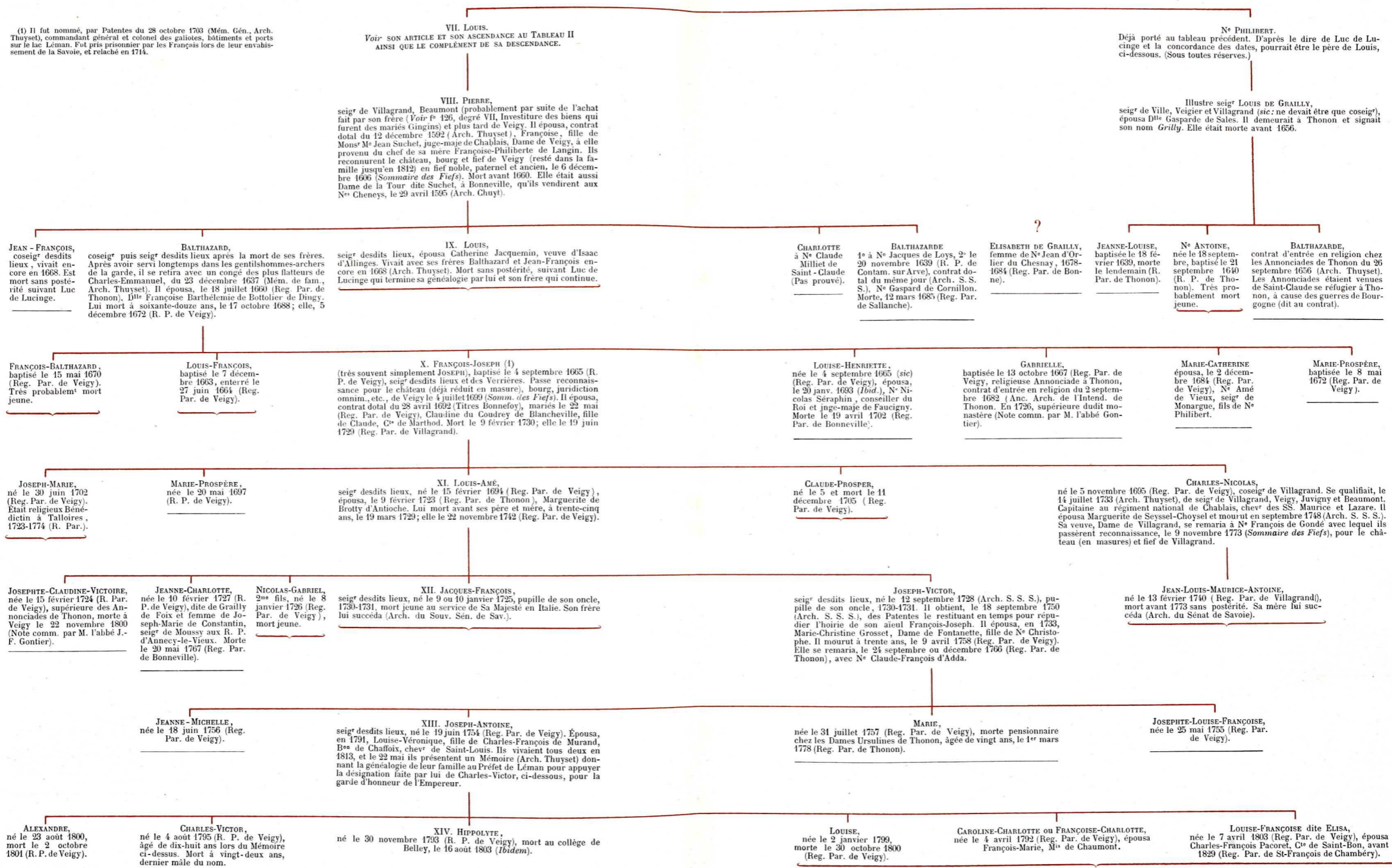
XI. CHARLES, baptisé le 8 octobre 1639 (Reg. Par. de Reignier). Très probablement mort jeune, en tout cas sans descendance connue.

PHILIPPE-GABRIEL, chanoine, curé de la Tour en Faucigny.



TABLEAU III.

(1) Il fut nommé, par Patentes du 28 octobre 1703 (Mém. Gén., Arch. Thuyset), commandant général et colonel des gabelles, bâtiments et ports sur le lac Léman. Fut pris prisonnier par les Français lors de leur envahissement de la Savoie, et relâché en 1714.





2<sup>me</sup> BRANCHE DES CAPTALS DE BUCH.

N. B. — On trouve CURSON ou GURSON.

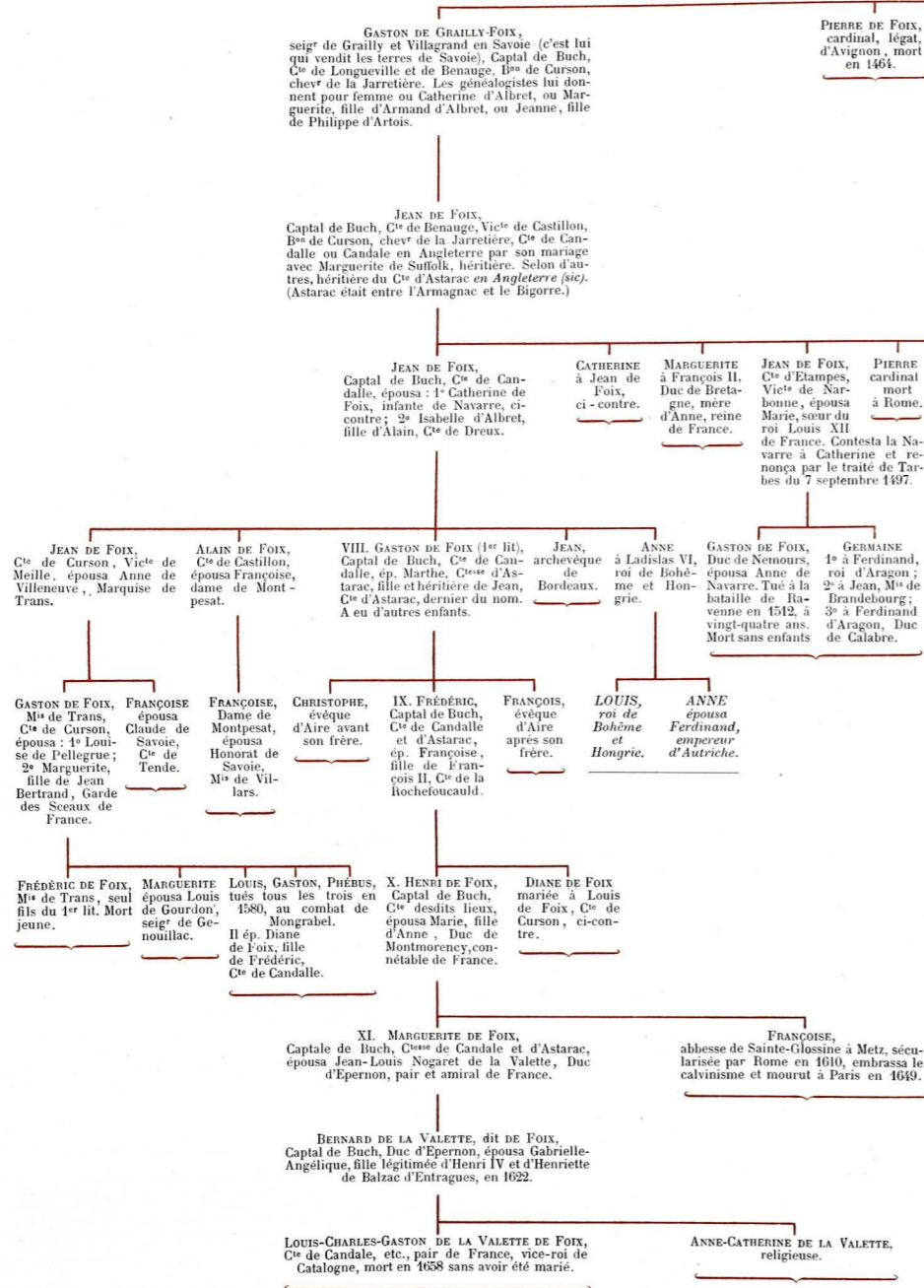


TABLEAU IV.

IV. ARCHAMBAUD DE GRAILLY, C<sup>te</sup> de Foix, Captal de Buch après l'extinction de la branche aînée. (Voir son ASCENDANCE au TABLEAU I). Selon Guichenon est né du 2<sup>me</sup> lit. Selon d'autres il est 2<sup>e</sup> fils du 1<sup>er</sup> lit. Il épousa Isabelle de Castelbon, sœur et héritière universelle de Mathieu, C<sup>te</sup> de Foix, en 1400. Mort vers 1412.

V. JEAN DE GRAILLY, C<sup>te</sup> de Foix, Béarn et Bigorre, capitaine général en Languedoc et Guyenne pour le Roi de France. Prend, ainsi que ses frères, le nom et les armes de Foix. Il épousa : 1<sup>re</sup> Jeanne, fille de Charles III, Roi de Navarre, et d'Eléonore de Castille, dont il eut point d'enfants ; 2<sup>e</sup> en 1422, Jeanne, fille de Charles I, sire d'Albret, connétable de France ; 3<sup>e</sup> suivant quelques auteurs, Jeanne d'Aragon, fille de Jean II, C<sup>te</sup> d'Urgel.

ARCHAMBAUD DE FOIX, seigr de Noailles ou Navailles, épousa Sanxie de Capeice. Mort en 1417.

MATHIEU DE FOIX, C<sup>te</sup> de Comminges, chev<sup>r</sup> de la Toison d'Or, gouverneur du Dauphiné, épousa : 1<sup>re</sup> Marguerite, Dame et C<sup>te</sup> de Comminges ; 2<sup>e</sup> Catherine de Coraise.

VI. GASTON, C<sup>te</sup> de Foix et Bigorre, Vic<sup>te</sup> de Narbonne (du 2<sup>me</sup> lit), lieutenant général, pair de France en 1458. Il épousa, en 1434, Eléonore, fille de Jean II d'Aragon, Duc de Pennafiel et Roi de Navarre par son mariage avec Blanche, Reine de Navarre, fille de Charles, Roi de Navarre et Duc de Nemours, et d'Eléonore, fille d'Henri II, Roi de Castille.

PIERRE DE FOIX, seigr de Lautrec et Villemur, ép. Catherine, fille de Jean II d'Astarac.

ISABELLE, D<sup>ne</sup> de Noailles ou Navailles, épousa Jean I, Vic<sup>te</sup> de Carmain.

CATHERINE, Selon Moret, Ep. en 1470, Jean, seigr de Caumont.

JEAN, enfants naturels. Evêque d'Apt, puis de Comminges, mort le 18 octobre 1501.

JEANNE (2<sup>me</sup> lit) épousa Jean, C<sup>te</sup> de Carmain.

VII. GASTON, C<sup>te</sup> de Foix, Prince de Viane, mort avant son père, épousa Marie-Isabelle de France, fille du Roi Charles VII.

MARIE à Guillaume, M<sup>te</sup> de Montferat, 1460.

JEANNE 1<sup>re</sup> à Jean V, C<sup>te</sup> d'Armagnac ; 2<sup>e</sup> à Jean d'Astier.

ÉLÉONORE, morte sans alliance.

JACQUES, dit l'Infant de Navarre, mort sans avoir été marié.

JEAN DE FOIX, Vic<sup>te</sup> de Lautrec épousa Jeanne, fille du C<sup>te</sup> de Comminges ou Comminges, et de Marie de Lescun.

VIII. FRANÇOIS-PHÉBUS, C<sup>te</sup> de Foix, Roi de Navarre, mort empoisonné à Pau en 1483, sans avoir été marié.

CATHERINE DE FOIX, succède à son frère, Reine de Navarre, C<sup>te</sup> de Foix et de Bigorre. Duchesse de Nemours, etc., etc. Épousa Jean, fils d'Alain d'Albret, en 1481. Morte le 12 février 1517, à quarante-sept ans.

ANDRÉ, seigr de Lesparre, épousa Françoise du Bouchet. Mort sans enfants.

ODET DE FOIX, seigr de Lautrec, maréchal de France, gouverneur de la Guyenne, lieutenant pour le Roi en Italie, épousa Charlotte d'Albret.

THOMAS, seigr de Lescun, dit le maréchal de Foix.

FRANÇOISE à Jean de Laval de Chateaubriand.

HENRI II D'ALBRET, Prince de Béarn et Roi de la Navarre française, ép. en 1527, Marguerite d'Orléans (sœur de François I, Roi de France), fille de Charles d'Orléans, C<sup>te</sup> d'Angoulême, veuve de Charles, Duc d'Alençon. Mort, 25 mai 1555.

GASTON, FRANÇOIS, HENRI, morts jeunes tous les trois.

CATHERINE 1<sup>re</sup> à Guy XVI, C<sup>te</sup> de Laval ; 2<sup>e</sup> à Charles de Luxembourg, Vic<sup>te</sup> de Martigues.

JEANNE D'ALBRET, C<sup>te</sup> de Foix, Princesse de Béarn, etc., Reine de Navarre, épousa, en 1548, Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme, etc., etc.

HENRI IV DE BOURBON, Roi de France et de Navarre.

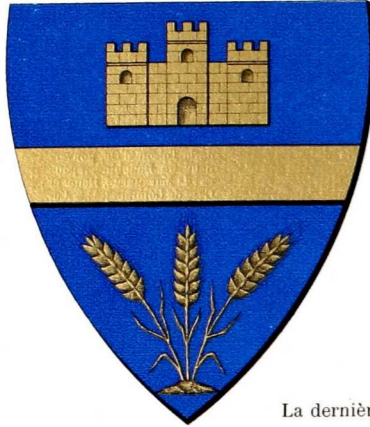
GRANDCHAMP. — Voir au SUPPLÉMENT.



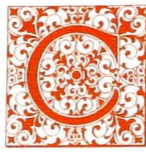
# GRANERY

COMTES DE MERCENASCO, ETC., EN PIÉMONT,  
MARQ<sup>e</sup> DE LA ROCHE ET DU CHATELET DE CREDOZ EN SAVOIE.

P. d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef d'un château donjonné de trois tours de même, et en pointe de trois épis de blé issant d'une motte en pointe de même.



Selon les consignements de 1687, I, 157, il n'est pas dit que les épis sont issants d'une motte, comme le marque un sceau de la famille (Collect., Arch. Thuyset). — Cimier : Une Cérés tenant de sa main droite une faucille, et de la senestre une touffe d'épis. — Devise : VT SERES METES.



ETTE famille est piémontaise d'origine. Mais amenée pendant deux générations de suite, par la haute charge de la présidence à la Chambre des Comptes, en Savoie, elle y acquit le Marquisat de la Roche réunissant les revenus domaniaux de Mornex et Monnetier en 1682, et le Marquisat du Châtelet de Credoz en 1700.

La dernière du nom a épousé, en 1814, le C<sup>e</sup> Joseph de Gerbais de Sonnaz.

JEANNE-DIANE-LUCIE  
épousa, contrat dotal du 27 avril 1652 (Pr. de Malte), Illustre Mess<sup>rs</sup> Gaspard Costa, C<sup>e</sup> de Villard, conseiller d'Etat et président à la Chambre des Comptes.

N. N.,  
femme du C<sup>e</sup> Provana (Grillet),  
qui fut marraine en 1663 (Reg. Par. de Saint-Léger).

ANTOINE GRANERY,  
originaire de Ceres en Piémont (Not. Gen. di famiglie nobili degli Antichi stati, par L. Cibrario. Turin, 1866.

I. Mess<sup>rs</sup> GASPARD DE GRANERY,  
maître auditeur à la Chambre des Comptes, 20 décembre 1639, puis conseiller d'Etat et président des Finances, 1640, intendant général des Finances et président ordinaire à la Chambre des Comptes le 19 juillet 1657 (Capré), C<sup>e</sup> de Mercenasco, Piobe et Carpenetto en Piémont (et des Villates : Capré). Par Patentes de la Duchesse Christine, mère et tutrice de Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, de décembre 1646 et 18 septembre 1647, enregistrées à la Chambre des Comptes le 21 novembre suivant, il obtint privilège pour les mines de Maurienne (Voir l'article de Charles-Gaspard de Granery, son arrière-petit-fils). Son alliance m'est inconnue : il était mort avant 1747.

Re<sup>me</sup> Mess<sup>rs</sup> MARC-ANTOINE,  
premier aumônier de Madame Royale, abbé commendataire d'Entremonts, 1666-1702, M<sup>re</sup> du Châtelet de Credoz avec son neveu Maurice (2), mort avant 1707. Son petit-neveu Charles-Gaspard fut son héritier.

MAURICE-IGNACE.  
Selon Cibrario est fils de Thomas, conseiller d'Etat, président du Sénat de Piémont, ambassadeur de Savoie à la Cour de Rome (l'était en 1700), épousa Anne-Victoire Isnardi de Caraglio, Dame d'honneur de la Reine. Mort sans lignée (3).

III. Illustre seigr<sup>er</sup> CHARLES-EMMANUEL DE GRANERY,  
C<sup>e</sup> et M<sup>re</sup> desdits lieux, conseiller d'Etat, chev<sup>er</sup> à la Chambre des Comptes, 1674, démissionnaire en 1681 (remplacé par N<sup>o</sup> Marc-Antoine Passerat), épousa Marie-Anne-Christine Isnardi de Caraglio, et mourut avant le 30 juin 1723. Elle fut plus tard Marquise de Pianezza.

ÉLÉONORE,  
femme du C<sup>e</sup> Valperga  
de Rivara.

IV. Illustre seigr<sup>er</sup> CHARLES-GASPARD-BERNARD DE GRANERY,  
M<sup>re</sup> de la Roche, et comme héritier universel de l'abbé d'Entremonts, son grand-oncle, M<sup>re</sup> du Châtelet de Credoz, chev<sup>er</sup> grand-croix des SS. Maurice et Lazare. Il épousa, le 30 juin 1723 (Reg. Par. de Saint-Léger), Marianne, fille du M<sup>re</sup> d'Allinges, veuve du président Jean-Baptiste Costa, M<sup>re</sup> de Beaurgard. Le 8 janvier 1735 (Fiefs), il passe reconnaissance du Marquisat de la Roche (soit les revenus des mandements de la Roche, Monnetier et Mornex, et du Marquisat du Châtelet de Credoz). Le 10 janvier 1735 (Ibid.), en suivant reconnaissance de R<sup>me</sup> Sébastien de Montfalcon du 5 mars 1512, il consigne tenir ses maisons-fortes de Pierrecharve et de la Rochette avec seigneurie, juridiction et rentes dans le mandement d'Alby. Le 24 octobre 1747 (Arch. Savoiron), il vend à D<sup>me</sup> Françoise-Louise-Éléonore, fille de N<sup>o</sup> Jean-Baptiste de la Tour, native du pays de Vaud, résidant à Chambéry, femme de Mess<sup>rs</sup> Jean-Sébastien de Loys, seigr<sup>er</sup> de Warrens, et à N<sup>o</sup> Jean-Guillaume Sautier de la Balme de la Fournache, résidant à Saint-Jean-de-Maurienne, les fabriques, martiniels, bâtiments et biens quelconques que ledit M<sup>re</sup> de la Roche possédait aux paroisses de Saint-André, Freney, Fournoux et Orelle, dans la province de Maurienne, ainsi que le bénéfice des Patentes obtenues en 1646-1647 par Mess<sup>rs</sup> Gaspard de Granery, C<sup>e</sup> de Marcenasco, général des Finances, son feu bisaïeul. Prix : 25,000 livres de Savoie. Acte passé à Annecy.

N. B. — Je me borne  
à reproduire ce qui con-  
cerne la Savoie.

V. Illustre seigr<sup>er</sup> JOSEPH-MARIE-LOUIS-VICTOR,  
M<sup>re</sup> et C<sup>e</sup> desdits lieux, gentilhomme de la Chambre, capitaine au régiment des Gardes, mort à Turin le 21 juin 1786, avait épousé D<sup>me</sup> Thérèse Cacherano de Cavalierleone.

VI. Illustre seigr<sup>er</sup> GASPARD-CHARLES-FRANÇOIS,  
M<sup>re</sup> et C<sup>e</sup> desdits lieux, B<sup>re</sup> des Clets (Son père figure, le 19 octobre 1785, parmi les nobles qui affranchirent les fiefs de la commune des Clets [Arch. Thuyset], mais je ne sais pas en vertu de quels actes son fils se qualifiait de Baron des Clets). Il épousa : 1<sup>o</sup> Paule-Victoire Alfieri de Sostegno ; 2<sup>o</sup> Adélaïde Millet de Faverges. Mort avant le 11 juillet 1814.  
Il était fils unique et fut le dernier mâle du nom.

FÉLICITÉ (1<sup>er</sup> lit)  
épousa le C<sup>e</sup> Valperga de Mazzé  
et mourut sans lignée.

VII. HENRIETTE (2<sup>o</sup> lit)  
épousa, contrat dotal du 11 juillet 1814 (Arch. Thuyset), Joseph-Marie de Gerbais Châtillon-Mondésir, C<sup>e</sup> de Sonnaz, dont elle eut des enfants. — Voir GERBAIS, TABLEAU V, degré XIII.

(1) Par Patentes du 20 février 1682, Madame Royale avait réuni au domaine de la Couronne les revenus des mandements de la Roche, Monnetier et Mornex que lui avait légués, par testament du 6 octobre 1675, la feu<sup>e</sup> Marquise de Pancailler (Genève), et consenti à l'aliénation desdits biens en faveur du Comte et Président Granery, pour le prix de 18,000 ducats. Le 21 février 1682, le Duc, en vertu du consentement de Madame Royale, réunit au domaine, et par autres Patentes du même jour, inféoda la Roche, Monnetier et Mornex audit Président Thomas Granery, pour le prix de 18,000 ducats avec érection desdits trois mandements en marquisat, sous le nom de La Roche. Enterées le 8 avril suivant.

(2) Un édit du 19 novembre 1698 ayant ordonné l'aliénation de quelques biens domaniaux, le mandement de Châtelet de Credoz fut mis aux enchères et adjugé audit Révérendissime abbé d'Entremonts et au Comte Granery, son neveu, le 1<sup>er</sup> mars 1700, pour 40,000 florins, avec confirmation ducale par Patentes du 22 mai suivant et érection en marquisat (Fiefs).

Pour obtenir la vérification, il fut procédé à la somme apprise. La Commission accompagnant l'Avocat patrimonial part à cheval de Chambéry, le 15 juillet, va coucher à Aix, au logis des Trois-Rois, le 16 elle va coucher à Annecy, au logis de la Cloche, et le 17 arrive à la Roche, au logis du Cheval-Blanc. Le 18 elle se transporte à Cornier, où, devant l'église, à l'issue de la messe paroissiale, il est donné lecture des Patentes de reprise et inféodation dudit mandement. Les Syndics et Communiers des paroisses de Cornier, Pers, Ilegnier, Châtirier et la Chapelle-Rambouz (sic), cités à comparaitre par assignation du 11 précédent, consentent à la vérification avec proteste que cela ne puisse en rien préjudicier aux droits de communes, bois, pâturages dont ils avaient joui jusqu'alors. Trois défauts sont donnés aux communes d'Evire, Jussy, La Muraz, Ezery et Saint-Romain. Les châtellains de Faucigny et Mornex consentent avec protestations que les limites séparant lesdits mandements ne fussent en rien altérées. Le châtelain d'Arenthon proteste des droits de S. E. M. le Marquis de Lucinge, tant à l'égard de la dime de Pers que de la curialité dudit mandement de Châtelet de Credoz, appartenant audit Marquis, comme aussi de la somme de 623 florins que ledit seigneur doit prendre sur les revenus dudit mandement (hypothéquée aux RR. PP. Barnabites de Bonneville), et de la juridiction omnimode que ledit seigneur a sur Arenthon suivant les limites portées dans la vente en faveur de Messire Philippe de Lucinge par Henri de Savoie-Nemours, le 16 janvier 1607. — Le châtelain de la Roche (M<sup>re</sup> Jacques Arestan) consent moyennant les protestes que rien ne sera innové au sujet des confins séparant le mandement de la Roche de celui du Châtelet de Credoz. — M<sup>re</sup> Joseph Philippe, syndic de la Roche, substitué du procureur général du Marquis de Sales comme châtelain de Thorens, Grosy et Bois, consent avec protestes que rien ne puisse préjudicier à la juridiction, hommes et fiefs dudit Marquis tant hors que dedans le mandement de Châtelet et Credoz. — Le châtelain d'Arbosigny proteste contre ce qui pourrait modifier les limites qui séparent la juridiction d'Arbosigny de celle du Châtelet de Credoz et les communages, papéages et autres droits seigneuriaux. — Le châtelain de Boringe proteste contre ce qui pourrait diminuer la juridiction omnimode que le seigneur Marquis de Cursinge a au territoire de Saint-Romain, avec tous droits de justice. — N<sup>o</sup> Jacques-Denis de Vidonne, seigneur de Villy et de Saint-Ange, proteste de ses droits de juridiction dans la paroisse de Reigmer, à cause de sa maison-forte de Villy et des fiefs de Saint-Ange. — N<sup>o</sup> Jacques-Louis du Clos-Fresnoy, au nom de son frère le Comte de Bonne, seigneur d'Esery, informe que l'on veut enclaver la paroisse d'Esery audit mandement, proteste qu'il y a juridiction omnimode, tous droits de justice, et s'oppose à l'enclavement. — N<sup>o</sup> Benoit Domen, seigneur de Sougey et de la Marmotte, consent avec proteste de ses droits de juridiction et justice qu'il a à cause desdites maisons-fortes. — Le sieur Pierre Daniel de Gros, seigneur du Vidomat de Doudens en Bornes, consent pourvu que rien ne préjudicie aux limites et confins qui séparent la terre et juridiction dudit Vidomat et de Doudens dans la paroisse d'Evire, ainsi que celle de Marins, hameau de la paroisse de Pers, d'avec celle dudit mandement de Châtelet de Credoz.

L'Avocat patrimonial donne acte aux protestataires qui feront justifier par titres leurs possessions en tant qu'elles contrediraient les droits de Son Altesse Royale dont les seigneurs Granery ont droit.

(3) La somme apprise et vérifications d'où j'ai extrait ce qui précède, du 30 juillet 1700 (Arch. Thuyset), sont en faveur dudit Révérendissime Messire Marc-Antoine, abbé d'Entremont, et du Comte Maurice Granery (sic), sénateur au Sénat de Piémont, et alors Résident en Cour de Rome. Il m'a paru intéressant de publier cette analyse ; elle prouve que l'enchevêtrement féodal ne favorisait pas l'absolutisme du prince souverain.

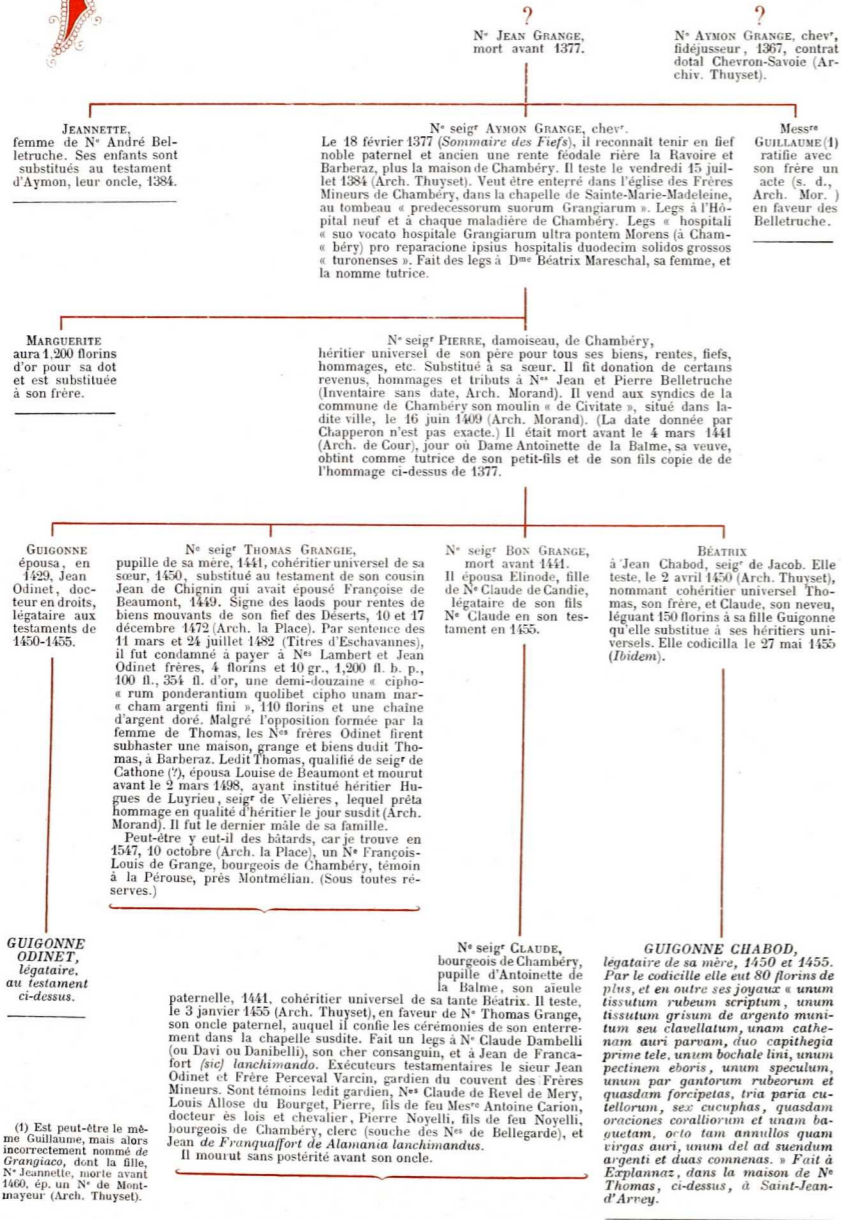


# GRANGE (EN LATIN : GRANGIE).



rès ancienne famille noble de la bourgeoisie de Chambéry, éteinte avant la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

Un des armoriaux du M<sup>is</sup> Costa donne pour armoiries d'une famille de ce nom, alliée aux Cuynes : d'azur à trois aiglettes d'or. C'est probablement leur armoirie. Mais ne pouvant affirmer l'alliance Cuynes, je me tiens dans la réserve.



# GRANGE (DE LA), DE LA ROCHE EN GNEVOIS.

EN LATIN : DE GRANGIA.

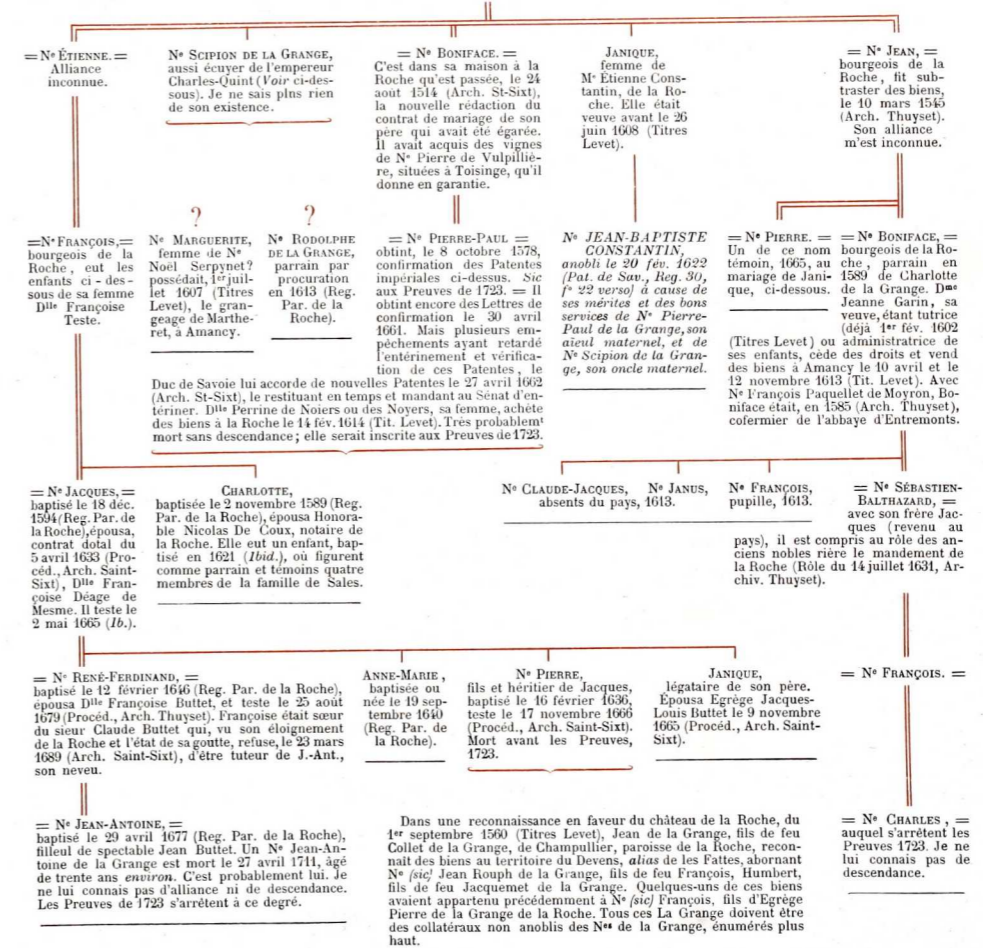


P. coupé : au premier, cinq points d'argent équipollés à quatre de gueules; au deuxième, tranché de gueules et d'argent (Patentes de noblesse).  
Cimier : Une gerbe d'argent liée de gueules.



OBLE et Egrège Pierre-Paul de la Grange, de la Roche, qui se qualifiait noble comme presque tous les bourgeois de nos villes, est arrivé à la noblesse régulière et a été la souche d'une famille restée très obscure, mais qui a pourtant fait ses Preuves de 1723 (marquées par de doubles traits). Il épousa, contrat de mariage du 29 avril 1493 (Arch. Saint-Sixt), Amédée Bonne, fille de N<sup>o</sup> et Egrège Aymon de Vège. La minute de ce contrat, Jean de Sales, notaire, fut égarée (Voir ci-dessous). Il prit ensuite du service dans les troupes impériales et devint écuyer de l'empereur Charles-Quint qui lui accorda des Patentes de noblesse, le 30 juillet 1542 (Preuves 1723). (Ces Patentes sont datées du 30 juillet 1502 au

Registre 12, Patentes de Savoie, n<sup>o</sup> 289, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin : mais la date ne peut être exacte, puisque Charles-Quint, né en 1500, ne devint Empereur qu'en 1519. Peut-être mon analyse a supprimé un chiffre.)





# GRANGE (DE LA), DE TANINGE

COMTES DE TANINGE, MARQUIS DU VUACHE ET DE CHAUMONT.

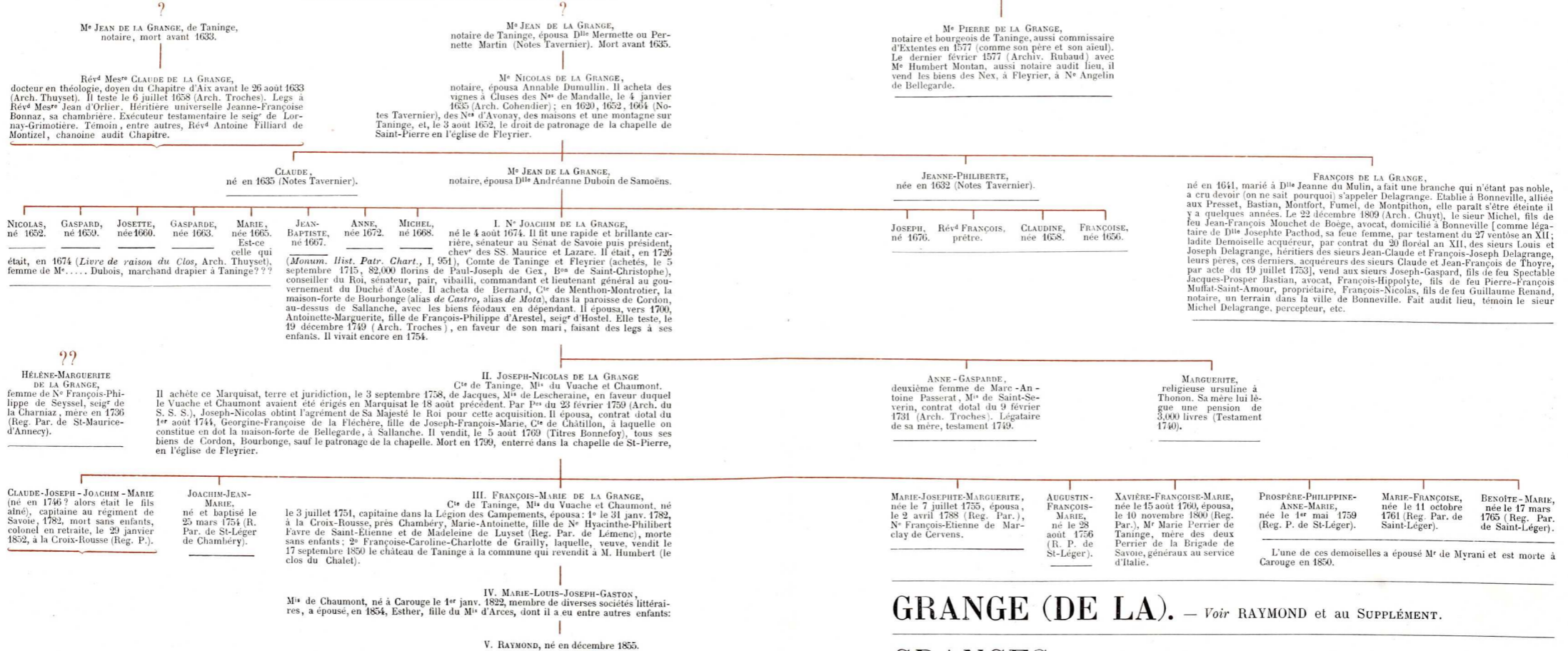


P. d'azur au chevron d'or accompagné de trois gerbes de même, deux en chef, l'autre en pointe (BESSON).

Un Armorial du Marquis Costa donne le champ de gueules. Un autre observateur a confondu les trois gerbes avec deux étoiles en chef et une croix en pointe, sans doute d'après une empreinte en cire oblitérée.



OMME la famille dont nous venons de parler — et avec laquelle elle ne paraît avoir d'autre communauté que le nom — celle-ci a commencé à exercer le notariat et à remplir des charges de justice; mais elle est beaucoup plus anciennement connue, dès le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, établie à Fleyrier et Tanninge en Faucigny. Le premier noble de cette famille, par sa charge au Sénat, est Joachim de la Grange, de Tanninge. Il acheta, en 1705, le comté de Tanninge et des biens féodaux à Sallanche. Son fils acheta le marquisat du Vuache et de Chaumont. C'est sous ce dernier nom que sont plus connus les descendants actuellement existants du Président au Sénat de Savoie.



?  
JEAN DE GRANGIA,  
de Fleyrier, clerc, témoin le 24  
novembre 1303 (Chartes Mallet).

?  
PÉRONET DE GRANGIA,  
l'un des albergataires de la montagne de Grons,  
29 juin 1329 (Chartes Mallet).

?  
BONIFACE DE LA GRANGE,  
vice-châtelain de Bonneville en  
1481 (Arch. Thuysset).

?  
M<sup>r</sup> JEAN DE LA GRANGE,  
notaire, commissaire d'Extentes  
du Duc de Genevois avant 1577.

?  
Egrège AYMÉ DE LA GRANGE,  
mort avant 1570.

M<sup>r</sup> JEAN DE LA GRANGE, de Fleyrier,  
cousins, sont témoins à Bonneville, 30 septembre 1551 (Arch. Thuysset), à un testament.  
Etaient tous deux commissaires d'Extentes du Duc de Genevois le 31 mai 1577 (Arch. Cohendier).  
Vivait à Tanninge en 1570-1575, marié (qualifié de N<sup>rs</sup> et Egrège) à D<sup>lle</sup> N. N., fille de N<sup>rs</sup> Jacques d'Amidonz. Elle vivait encore en 1587 (Archiv. Cevins).

M<sup>r</sup> PIERRE DE LA GRANGE,  
notaire et bourgeois de Tanninge, aussi commissaire  
d'Extentes en 1577 (comme son père et son aïeul).  
Le dernier février 1577 (Archiv. Rubaud) avec  
M<sup>r</sup> Humbert Monlan, aussi notaire audit lieu, il  
vend les biens des Nex, à Fleyrier, à N<sup>rs</sup> Angelin  
de Bellegarde.

GRANGE (DE LA). — Voir RAYMOND et au SUPPLÉMENT.

GRANGES. — Voir au SUPPLÉMENT.



# GRANIER (DE)

SEIGNEURS DU CHATELARD ET DU NOYER.



P. de sinople à 3 crois trefflées au pied fiché d'argent (BESSON et Pr. de Malte). Selon une version inexacte, le champ serait de sable (1).



**B**ERNARDIN DE GRANIER, seigneur du Noyer et du Châtelard. Ses prédécesseurs me sont inconnus et n'ont pas dû faire partie de la classe noble. Il était d'abord premier commis de Claude Puencet, trésorier de la Duchesse de Nemours, puis maître d'hôtel du Duc de Nemours en 1557. (Tout ce qui n'a pas d'autre marque de provenance est extrait des manuscrits dits de Guichenon, volume 16,

n° 389.) Il était procureur de Jacques de Savoie, Comte de Genevois, Duc de Nemours, spécialement constitué pour la vente faite par ledit Prince des fiefs de Grésy, Cessens et Ayse en Faucigny, en février 1563 (Arch. du Souv. Sén. de Sav.). Il était écuyer et maître d'hôtel dudit Prince, le 6 février 1574 (Arch. Saint-Jorioz), jour où il transige à propos de l'hoirie de feu Maxime Breysaz, sur laquelle lui et N° Pierre Crépin prétendaient avoir des droits. Crépin renonce à ses droits et Granier promet de renoncer en sa faveur et de lui faire passer l'état de la Grande Châtellenie du mandement de Beaufort, tenue par ledit Granier, avec tous profits et émoluments ou, à défaut, de payer à Crépin 600 florins. Il vend des biens au Perthuis, mandement de Chevron, à N° Claude Gleyron, le 30 juin 1576 (Arch. du Noyer). Avec N° D<sup>lle</sup> Antoinette du Châtelard d'Yenne, sa femme, ils vendent des biens à Yenne à N° Claude de la Forest en 1563 (Inventaire la Forest, Arch. Thuyset). Ladite N° Antoinette, sa femme, possédait, en 1557 (Arch. Lucey), un fief indivis avec les N° Richardon (Bernardin avait acheté, 16 juin 1572 [Arch. Lucey], de N° Louis Richardon des rentes et servis à Chambuer, Aiguebelette et la Chabotte. Acte passé au Châtelard, d'Yenne, dans la maison de l'acheteur).

Révéréndissime CLAUDE, prieur de Talloire et de St-Jeoire, 1568-1569 (Arch. Savoiron), évêque de Genève de 1579 à 1602. C'est l'éminent et saint prédécesseur de saint François de Sales. Sa vie est imprimée.

(1) Voir FICHÉ, Dictionnaire du Blason, p. 208.

**N° PIERRE-CLAUDE (ou PIERRE simplement) DE GRANIER**  
(on trouve son nom orthographié Grenier et même Grenioz), seig<sup>r</sup> du Châtelard; épousa, le 20 septembre 1594 (Reg. Par. d'Yenne), D<sup>lle</sup> Isabeau, fille de N° Nicolas Goy. Dans cet acte il est dit fils de N° François et qualifié seig<sup>r</sup> du Châtelard; je pense donc pouvoir le colloquer à cette place, mais sous réserve expresse. Elle était veuve du seig<sup>r</sup> sénateur de Lescheraine (en 2<sup>me</sup> lit) lorsqu'elle codicilla le 29 novembre 1646 (Arch. Saumon). Voir ci-dessous. Pierre-Claude de Granier fut enterré le 17 novembre 1625 (Reg. Par. d'Yenne). Sous réserve de plus ample information, ce pourrait être le même que N° Pierre de Granier qui, ayant fait bâtir dans la ville d'Yenne une verrerie, obtint, par Patentes du 18 mai 1622 (Arch. du Sénat de Savoie), le privilège d'être seul en Savoie à fabriquer et vendre « toutes sortes de verres de cristal ainsi appelz pinettes, chamborins, fioles et « bouteilles » à meilleur prix que les étrangers; sauf les verres de Yenne qui pourront se vendre et seront pris dans un magasin à part, et ce pour le terme de deux ans. Ces Patentes furent homologuées au Sénat le 1<sup>er</sup> juillet suivant.

De N° Pierre de Granier et de D<sup>lle</sup> Isabeau sont nés :

**D<sup>lle</sup> FRANÇOISE DE GRANIER**  
épousa N° Mathieu de Grillole, qui eut une fille morte en 1626, âgée de six ans (Reg. Par. d'Yenne).

**N° CLAUDE,**  
baptisé le 24 août 1608 (Reg. Par. d'Yenne) (3).

**N° GASPARD DE GRANIER,**  
des longtemps (en 1646) absent du pays sans avoir donné de ses nouvelles; s'il ne revient pas, sa mère qui l'avait nommé héritier universel substitue Antoine de Saint-Martin.

**D<sup>lle</sup> MARIE DE GRANIER,**  
baptisée le 19 septembre 1604, femme de N° Etienne de Saint-Martin avant 1625 (Reg. Par. d'Yenne).

(2) Selon le chanoine Mercier (Chapitre de Saint-Pierre de Genève, page 279) il s'appelait Denys, parent de l'évêque Claude de Granier. Il apostasia à Londres en 1620.

(3) Est peut-être le même que Gaspard.

**N° ANTOINE DE SAINT-MARTIN,**  
substitué à Gaspard, son oncle, et chargé de lui restituer l'hoirie si ledit Gaspard revient en Savoie.

# GRAVE (DE LA)

BARONS D'AVUSY, SEIGNEURS DE SEZEGNIN.

(EN LATIN : DE GRAVA.)

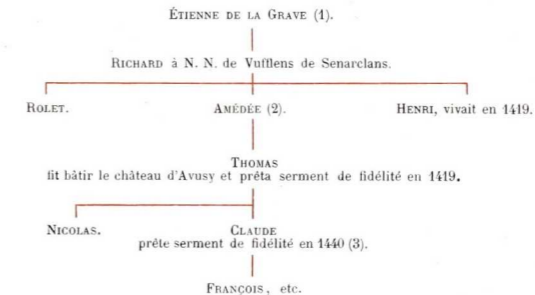


P. de gueules à la bande échiquetée de deux tires d'or et de sable (Ubique) (1).



**V**IEILLE famille savoyarde dont les possessions féodales dans l'ancien bailliage de Ternier, érigées en baronnie en 1757, sont passées sous la domination du canton de Genève.

J'ai le regret de ne pas avoir rencontré les anciens titres les concernant antérieurement au xv<sup>e</sup> siècle. Une généalogie relevée aux archives d'Avusy par un des paléographes de feu le Marquis Costa, donne les premiers degrés comme suit :



N'ayant aucune preuve de l'exactitude ou de l'inexactitude de cette filiation, je ne puis la donner qu'à titre de simple renseignement. A moins d'une longévité extraordinaire — ce que je ne peux admettre *a priori* — je ne crois pas que Claude de la Grave, père de François (ci-dessus), puisse être le même Claude dont le fils François (II<sup>e</sup> degré) se maria en 1530.

Si je ne donne pas la situation actuelle de la famille, l'explication en est donnée dans l'avant-propos de ce volume. *[Suit la généalogie.]*

(1) Antérieurement à Étienne, je trouve un Girod de Grava, clerc, qui fut témoin d'un acte passé à Marlioz, le 3 des kalendes de février 1311 (Arch. Savoiron) et encore le 12 des kalendes de mars, même année, à Conflignon (Arch. Thuyset). Je trouve encore, le 13 octobre 1360 (*Ibid.*), une Jeannette de la Grave, habitant Conflignon, fille de feu Girard Fabri, de Grava, qui nomme héritier N° Jean de Conflignon, son seigneur.

(2) Un Amédée de la Grave, damoiseau, marié à Mermette..., aberge un mas de terre près d'Epagny, le 25 février 1412 (Archives Morand).

(3) Parmi les gentilshommes du Genevois qui prêtèrent hommage à Amédée VIII, vers 1430 (Capré, t<sup>e</sup> 160), figurent Amédée et Claude de la Grave.



I (\*) N° CLAUDE DE LA GRAVE, mort avant le mariage de son fils. Il vivait encore en 1524. Son alliance est inconnue.

II. FRANÇOIS DE LA GRAVE épouse, contrat dotal du 17 mars 1530 (Arch. Morand), D<sup>ne</sup> Françoise, fille de N° Hugues de Belletruche, dit de Challes. Quitance dotale du 10 septembre 1532 (Ibid.). Comme mandataire de son père, il recut, en 1524 (Inventaire Rossillon, Arch. Thuyset), reconnaissance pour des biens (indivis avec N° Adam Mestral) rière Bassy et Vetrens. Il acheta, en 1545 (Ibid.), des biens de N° Claude de la Balme, droit ayant de Marguerite de Châtillon-Chapelles, sa mère. Françoise de Belletruche était fille de Marguerite de Cusinens. Il était mort avant 1556.

III. LOUIS DE LA GRAVE. Minutes féodales en sa faveur, 1556-57, pour son fief de la Grave, rière Seyssel, Corbonod, Chanay, Enflafol (Anglefort), Minzier, etc. (Inventaire Rossillon, Arch. Thuyset). Il vend des censives et des rentes à Chaumont en 1573 (Arch. Morand). Il épousa, contrat dotal du 4 mars 1571 (Ibid.), Péronne, fille de Philippe de Gerlais, seigr de Mussel et Billa. Il fut substitué au testament de son oncle, Louis de Belletruche-Challes (5 janvier 1500), pour les biens de Challes, à charge de nom et armes. Il testa le 3 novembre 1585; veut être enterré dans l'église de Seyssel, au tombeau de son père. Substitué à Marin, son fils, les enfants mâles de N° René Gauthier, seigr d'Hostel, son neveu.

IV. = N° MARIN DE LA GRAVE, = auquel remontent les Preuves de 1723: doubles traits. Il se qualifiait de seigneur de Challes, seigneurie à lui parvenue par le décès de Louis de Challes, mais le 7 juillet 1600 (Arch. Morand), avec sa sœur Humberte, il renonce à tous ses droits en faveur des N° Milliet. Il épousa, contrat dotal du 3 novembre 1589, Nicoleine, fille de Marin, C<sup>te</sup> de Viry, laquelle se remaria avec Gilbert de Lucinge.

V. = N° JACQUES DE LA GRAVE = (fils aîné), épouse D<sup>ne</sup> Gabrielle, fille de N° Claude-Antoine Challoy ou Chaloux. Avec son frère Marc ils transigent, le 31 août 1638 (Arch. Loex), avec les N° de Lucinge pour l'hoirie de Nicoleine, leur mère, moyennant 585 ducats. Il testa à Avusy, le 13 février 1640, nommant sa femme tutrice. Elle était veuve le 31 mars 1641 (Arch. d'Yvoire). Acquitté un legs fait par son mari à l'église de Viry. Elle se remaria: 1° à N° Antoine de Launay; 2° avec N° Daniel de la Fléchère.

VI. = N° FRANÇOIS DE LA GRAVE, = cohéritier universel de son père. Épousa: 1° D<sup>ne</sup> Françoise Prasset; 2° Étienne Duceurt. Il était mort avant le 8 octobre 1666. FRANÇON, légataire pour 500 ducats; épousa N° Jean de Launay (Trans. 1667, Arch. Thuyset). LUCRÈCE, légataire pour 300 ducats, épousa N° Noël de Launay (Trans., 1667, avec les Domen, Arch. Thuyset).

VII. = N° PIERRE DE LA GRAVE = épousa, le 8 mai 1693 (Reg. Par. de Viry), N° D<sup>ne</sup> Marguerite Denis, de la ville de Chambéry. Les Preuves de 1723 s'arrêtent à ce degré. Mort avant 1752. N° JEAN-MICHEL-CLAUDE, cohéritier universel de son père, baptisé le 25 nov. 1672 (Reg. Par. de la Roche). N'est pas nommé au testament de son frère; je suppose pourtant que c'est le Claude qui épousa N° D<sup>ne</sup> Philiberte de Launay et eut la fille ci-dessous.

VIII. N° JOSEPH-NICOLAS (4) teste, le 27 juill. 1752 (Arch. la Serraz), au château de Laconay, en faveur de Louis Denis, sénateur, son oncle, et à son défaut, de N° Gaspard Denis, fils de celui-ci. Mort, 16 août. Teste avant le 24 août 1771 (Arch. S. S. S.). Est le dernier du nom de la branche aînée. PHILIBERTE DE LA GRAVE, née le 13 août 1709 (Reg. Par. de la Roche), épousa, le 17 avril 1731 (Reg. Par. de la Balme), N° Georges de Carace, morte, 19 février 1741 (Ibid.). ANNE, baptisée le 16 août 1700 (Reg. P. de Viry). ANNE-FRANÇOISE, baptisée le 29 janvier 1709 (Reg. P. de Viry).

FRANÇOIS-MARIE-AIMÉ-CHARLES, né le 4 novembre 1773, légataire de sa tante, 1781.

(\*) La numérotation en chiffres romains n'indique en aucune manière ici, que dans ma pensée ce Claude ait été le premier noble de la famille. Tout ce qui dans cette généalogie n'est pas appuyé sur des marques de provenance d'archives, est extrait d'analyses d'actes puisés aux archives du château d'Avusy par un des paléographes du feu Marquis Costa.

FRANÇOISE épouse, contrat dotal du 22 août 1560 (Minute Berthier, Arch. d'Ar-collières), N° Pierre Gauthier, seigr d'Hostel, conseiller de S. A., maître auditeur à la Chambre des Comptes. N° RENÉ GAUTHIER, seigr d'Hostel, neveu de Louis de la Grave, testateur en 1595, qui le substitue à son fils. N° FRANÇOIS DE LA GRAVE, d'Andilly (fils de feu N° Louis), mandataire de François de la Palud de Cruseille, 17 juin 1639 (Tit. Bonnfoy).

HUMBERTE ou PHILIBERTE agit avec son frère N° Marin pour la cession, 7 juillet 1600. A du se marier au Duché d'Aoste. FRANÇOISE, légataire pour 600 écus d'or au testament de son père. N° MARC DE LA GRAVE, = prête serment de fidélité le 22 décembre 1637. Du 29 janvier 1638, Lettres au chev<sup>e</sup> de la Grave l'invitant, comme gentilhomme, à se rendre sous la cornette blanche de la noblesse de Savoie. = Figure avec son frère à la transaction de 1638. Il épousa, contrat dotal du 15 février 1629, D<sup>ne</sup> Jeanne-Louise Sautier, fille de N° Antoine, seigr de la Balme (Arch. Thuyset). Elle teste, veuve, le 30 avril 1669.

N° PROSPER-JOSEPH-MARIE-ANTOINE DE LA GRAVE. Il épousa: 1° contrat dotal du 20 juin 1672, Marguerite, fille de N° Gaspard de Sauvage; 2° le 5 mai 1692 (Reg. Par. d'Annecy), Charlotte, fille de N° Thomas Baptendier. Lui testa le 28 septembre 1695. Elle fit donation de tous ses biens à ses deux beaux-fils et fut enterrée, le 2 octobre 1685, à quarante-cinq ans (Reg. Par. de la Roche). N° JOSEPH = VICTOR épouse, contrat de mariage du 18 juillet 1653 (Arch. d'Avusy), D<sup>ne</sup> Andréanne Domen, fille de N° Pierre-Sébastien, seigr de Sougey. Elle teste, veuve, le 17 avril 1690, et mourut le 10 juin 1705 (Reg. Par. de Viry). JEANNE-MADELEINE, née et baptisée le 1<sup>er</sup> décembre 1642 (Reg. Par. de la Roche), cohéritière universelle de sa mère, épousa, le 23 janvier 1671 (Ibid.), N° Antoine de Villeneuve de la Terrasse, au diocèse de Grenoble. Morte le 10 février 1723, à quatre-vingt-dix ans environ (Ibid.), (elle n'en avait que quatre-vingts). De ce mariage naquit N° Joseph de Villeneuve qui épousa, le 21 juin 1716 (Titres Bonnefoy), Marie de Bouteiller, de Dingy.

N° JEAN-FRANÇOIS-ANTOINE, cohéritier universel de son père, né et baptisé le 6 juillet 1676 (Reg. Par. de la Roche), capitaine d'infanterie au fort de Demonte, teste, le 2 juin 1736, en faveur des enfants de N° Jean-Marc, son cousin. = HYÉRONIME = nommée au testament de sa grand-mère, 1669. = N° JEAN-MARC. = Il testa, le 17 août 1710, avec D<sup>ne</sup> Marie-Olympe, sa femme, fille de feu N° Philippe du Gillier, B<sup>ne</sup> de la Bâtie, seigr de la Freste. Elle était malade et mourut le 19 août suivant (Reg. Par. de Viry). Il épousa: 2° contrat dotal du 3 novembre 1710 (Titres Bonnefoy), D<sup>ne</sup> Georgette-Louise, fille de feu N° Gaspard de Loche, coseigr de la Vallée de Borel, bailli du Faucigny, et de D<sup>ne</sup> Jacqueline-Clémente de la Fléchère. Il avait été héritier universel de sa mère. Il testa le 26 avril 1730. Elle, veuve, le 27 novembre 1749. C'est à ce degré, aussi pour cette branche, que s'arrêtent les Preuves de 1723 (1). IGNAÇE, né le 9 mai 1657. SIMON, né le 28 août 1658. PÉRONNE, pupille de sa mère en 1677.

1<sup>re</sup> lit. 2<sup>me</sup> lit. GASPARD-FRANÇOISE-CLEMENCE, née le 8 janvier 1712 (Reg. Par. de Viry). Elle teste, le 26 juillet 1781, en faveur de ses deux frères. Legs à ses trois neveux et à ses deux nièces. JOSEPH-MARIE-SALOMON, né en septembre 1714 (Reg. P. de Viry). AIMÉ-FRANÇOIS, né le 18 mai 1720 (Reg. Par. de Viry). VIII. N° JOSEPH-ALEXIS, B<sup>ne</sup> d'Avusy, héritier universel de sa mère, né le 17 janvier 1713 (Reg. Par. de Viry), épousa, le 29 janvier 1738 (Reg. Par. de Bonneville), Isidore, fille de N° Joseph-Antoine de Genève de Boringe. Capitaine, puis major au régiment de Savoie, puis colonel du titre de Baronnie, d'Avusy et Scoggin au bailliage de Ternier, en fief rect pour les mâles, et à défaut pour une fille, par Patentes du 23 mars 1758 (Arch. S. S. S.), 1757 suivant le Sommaire des Fiefs. Cette date doit être la bonne, puisque l'entérinement est du 22 juin 1757 (Fiefs). AIMÉ-MARIE, né le 2 oct. 1715 (R. P. de Viry), capitaine au régiment de Savoie. JOSEPH-NICOLAS, peut-être le même que Joseph-Marie-Salomon, cohéritier universel de sa sœur en 1781, colonel de Savoie-Infanterie. FRANÇOIS, le cadet.

ANTOINETTE-MARGUERITE, née et baptisée le 25 octobre 1759 (Reg. Par. de Bonneville). JACQUES-CLÉMENT, né le 14 août 1763, légataire de sa tante, 1781. IX. PHILIBERT-NICOLAS, né le 5 octobre 1765, B<sup>ne</sup> d'Avusy, chev<sup>e</sup> des SS. Maurice et Lazare, major général des armées du Roi (1820), épousa, contrat dotal du 5 février 1808, Gaspard-Isidore de Launay. AIMÉE-THÉRÈSE (3), née le 25 octobre 1758 (Reg. de Villagrands).

JEAN-PIERRE, né le 8 octobre 1821, mort sans lignée en 1849 ou 1850, officier au régim<sup>t</sup> de Savoie. X. ALEXANDRE, B<sup>ne</sup> d'Avusy, épousa D<sup>ne</sup> Jeannette de Launay.

XI. ERNESTINE-CAMILLE (2).

(1) Marie-Olympe de ou du Gillier n'est pas de la même famille que les Gilly de Tarentaise dont nous avons donné la généalogie. Les Registres paroissiaux de Viry la nomment de ou du Gillier et même de Villier, de la Baronnie de la Bâtie, au pays de Gex (1709).  
(2) Les trois derniers degrés sont incomplets, voir Avant-propos de ce volume.  
(3) Je trouve une Aimée-Charlotte-Christine qui, en 1728-1729, était mariée à N° François-Benoit de Montfalcon (Reg. Par. de la Biolle).  
(4) Dans son testament il déclare qu'il s'est appelé souvent Joseph, mais qu'il s'appelle Joseph-Nicolas.



GRENAUD (C<sup>TES</sup> DE)

*P. de gueules à deux bandes ondées d'argent accompagnées en pointe d'un croissant de même.*

*Cimier : Un aigle d'or issant.*

Devises : *NON EST VIS SINE VIRTUTE* (*Armerista*. Franchi-Verney). *VINCIT QVI PATITVR*  
(Arch. de la Chambre des Comptes de Turin, Reg. 2, Pat. Sav., f° 10).

## GRENAUD (DE)

MARQUIS DE ROUGEMONT, BARONS DE CORCELLES ET SAINT-JULIEN,  
SEIGNEURS DE MONTILLET, LA BALME, NERCIA, CHAMPAGNE, CHAVORNAY, ROCHE,  
MORTAREY, LENTENAY, LUNES, GRAMMONT, ROSSILLON, ETC., EN BRESSE, BUGEY  
ET VALROMEY,

SEIGNEURS DE ROOST EN MACONNAIS,  
COMTES DE GRENAUD, BARONS DE SAINT-CHRISTOPHE ET DE LA TOUR DE GRILLY,  
SEIGNEURS DE LA FOREST, CHITRY, ETC., EN GENEVOIS, FAUCIGNY ET PAYS DE GEX.



LES Grenaud sont originaires du Mâconnais, où ils possédaient le fief noble de Roust (ou Rost), à deux heures de la ville de Mâcon. Guichenon (*Bresse et Bugey*, 1<sup>re</sup> partie, p. 98) cite l'hommage de ce fief fait par Louis de Grenaud à François 1<sup>er</sup>, roi de France, le 8 avril 1536, parmi ceux des nobles qui firent prestation de fidélité audit Roi.

Soit à cause de leur transmigration de France en Bugey, alors pays de Savoie, soit, et c'est plus probable, qu'il y ait eu interruption d'exercice de noblesse, le fait est que Guichard de Grenaud obtint d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, des Patentes de noblesse le 12 juillet 1559 (Arch. de la Chambre des Comptes, *passim*), dans lesquelles il est dit que Guichard était d'une honorable famille, possédant des fiefs nobles depuis un grand nombre d'années.

Cette famille se divisa en deux branches.

La branche aînée, éteinte avant la fin de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, avait rapidement acquis une haute position en Bugey. Jean-Pierre de Grenaud (fils de Messire Joseph-Marie, Marquis de Rougemont, etc., premier syndic de la noblesse du Bugey), Marquis de Rougemont, Baron de Saint-Julien, etc., Chevalier, Bailli d'épée du Bugey et Valromey, fut le dernier du nom en France.

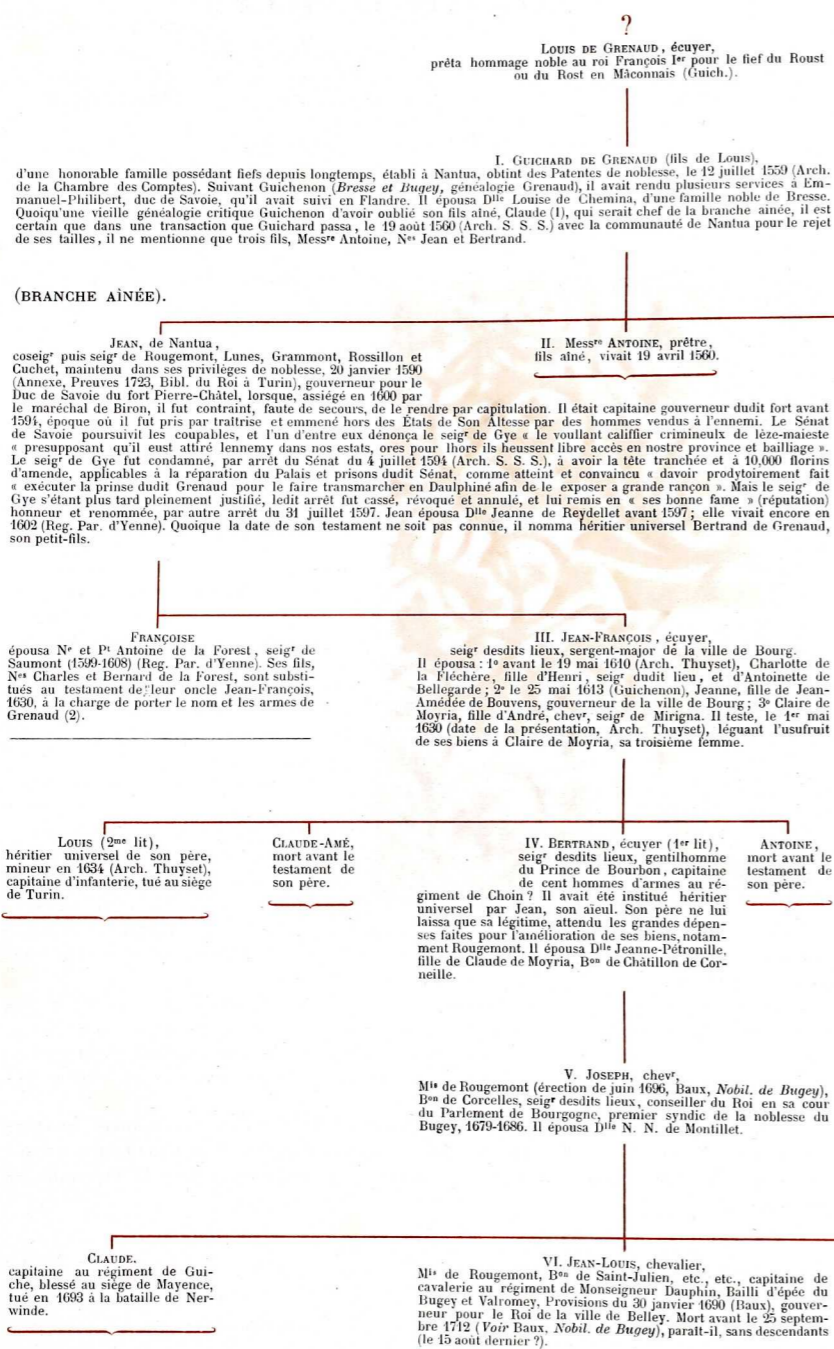
La branche cadette, actuellement titrée du titre de Comte, continue en Savoie avec la plus grande distinction. Parmi les belles alliances qu'elle ne cessa de contracter, celles qu'elle fit avec les héritières des Maisons de la Forest, Gex-Saint-Christophe et Chabod, la mit en possession de la Forest en Petit-Bugey, de la Baronnie de Saint-Christophe en Faucigny et de Chitry en Genevois (1).

Guichenon (*passim*) a donné la généalogie de cette famille. Tout en rectifiant quelques inexactitudes qui lui ont échappé, je me sers de son travail, surtout pour les commencements de la branche restée Savoyarde, et pour la branche aînée dont l'extinction a disséminé les titres anciens.

(1) Elle écartèle de GEX-SAINT-CHRISTOPHE.

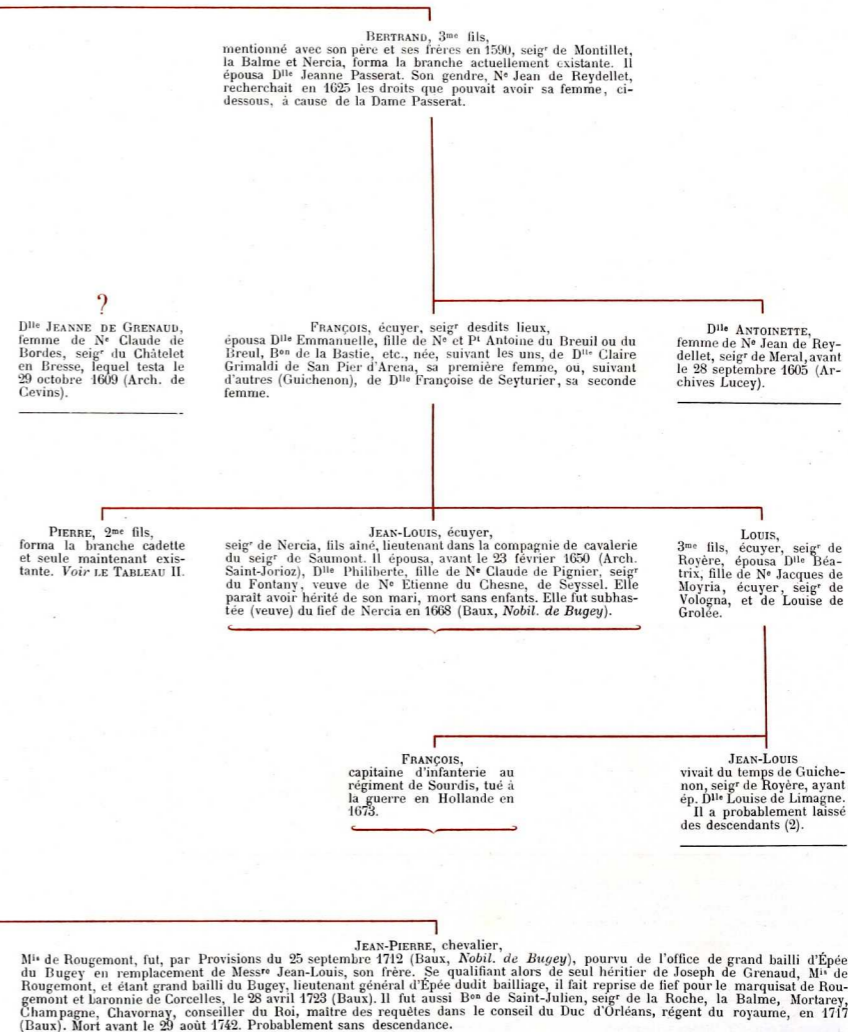
(Suit la généalogie.)





(1) Ce Claude serait mort très jeune et serait le père de Jean. Le fait est possible, mais les termes de l'acte 1560 sont formels et je me conforme à leur sens.

(2) Du moins je trouve des nobles de Grenaud-Royère qui figurent aux Assemblées de la noblesse du Bugey le 1<sup>er</sup> mai 1727, le 25 juin 1730 et le 6 juillet 1788; ils doivent descendre de ce Louis de Grenaud, seig<sup>r</sup> de Royère. Il faut peut-être inscrire à ce rameau Marie-Anne de Grenaud, veuve de Louis-François-Julien, seig<sup>r</sup> de Villars et Merignac, elle était remariée et de nouveau veuve de Mess<sup>rs</sup> Pierre-Antoine Robin, seig<sup>r</sup> d'Aspremont, et son héritière par testament du 1<sup>er</sup> septembre 1765. Elle vendit, le 25 juin 1778 (Arch. d'Hauteville), à Mess<sup>rs</sup> Jean-Philibert Constantin de Surjoux, seig<sup>r</sup> de Chanay, la charge de conseiller au Parlement de Bourgogne qu'occupait ledit Robin de son vivant. Étant Dame des terres de Merignac et d'Aspremont, elle fit reprise de ces fiefs le 31 janvier 1771 et le 17 mars 1789 (Baux, *Nobil. de Bugey*).



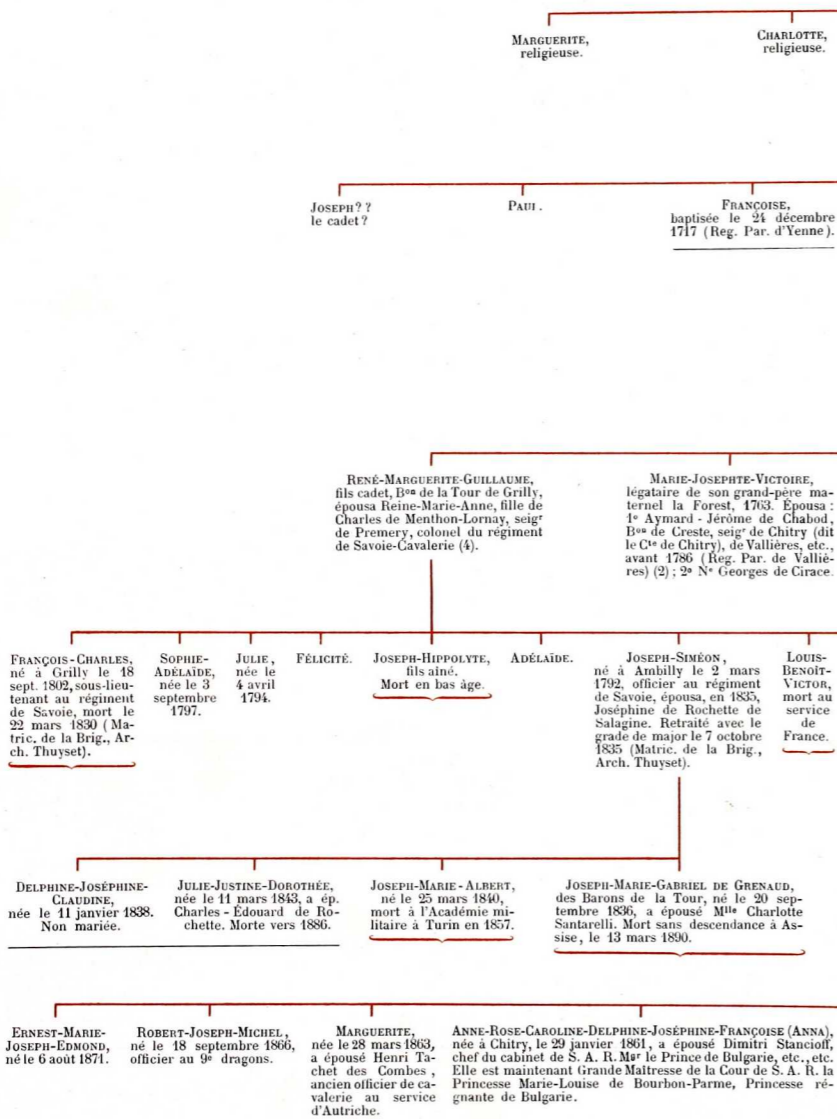


(1) Malgré la volonté de Philibert de la Forest, les descendants de sa fille n'ont pas porté les armes de la Forest, ni même le nom accolé au leur, se bornant à s'intituler seigneurs de la Forest. En revanche les Grenaud ont écartelé de Gex Saint-Christophe depuis l'alliance de Jean-Jacques de Grenaud qui épousa l'héritière de la Baronnie de Saint-Christophe en Faucigny.

(2) Elle hérita de son fils Joseph-François-Gilbert, dit le Baron de Chabod, dernier du nom de cette illustre famille, mort à dix-sept ans, en 1802, à Genève. Quoique j'ignore par quels actes elle a disposé de sa fortune, il est certain que c'est d'elle que les Comtes de Grenaud tiennent le château, seigneurie et terre de Chitry (où l'on voit encore les portraits des Chabod, chevaliers de l'Annonciade) et les biens de Vallières. Une partie de ces biens à Vallières parvint à sa nièce ex parte Jacquelin-Josephite de Grenaud, qui épousa Ignace de Cirace, frère du second mari de la Comtesse de Chabod, née Grenaud, et sont possédés maintenant par le Comte Fernex, descendant des Cirace.

(3) Le 24 mai 1825, elle déclara s'abstenir de l'hérédité de son père et ne l'accepter que sous bénéfice d'inventaire. Tous les biens de France avaient été vendus nationalement; en outre, son père Marc-François avait vendu plusieurs biens à N<sup>o</sup> Pierre Renaud. Convocation des créanciers du 29 mars 1826 (Placard imprimé, Arch. Thuyset).

(4) Le nom de ses dix enfants se trouve notamment dans un article de la *Revue Savoissienne*, 12<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 63 et suivants.



IV. PIERRE DE GRENAUD, seig<sup>r</sup> de la Condaminé et de la Balme sur Assin en Valromey, 2<sup>o</sup> fils, Voir SON ASCENDANCE AU TABL. I. Il épousa Isabelle, Dame de la Forêt, fille de Philibert, seig<sup>r</sup> dudit lieu, et de Louise de Loriol. Dans son testament de 1646, fait au château de la Forest, près Yenne, Philibert de la Forest pria ledit Pierre de faire porter à son fils aîné les armes et le nom de la Forest.

V. JOSEPH DE GRENAUD, seig<sup>r</sup> de la Forest et de la Balme (1), épousa, avant 1690 (Reg. Par. d'Yenne), D<sup>o</sup> Jeanne de Luyset. Le mariage de son père le fixa à Yenne où étaient les biens de la Forest. Il obtint, le 3 août 1677 (Annexe, Preuves 1723, Bibl. du Roi à Turin), arrêté déclaratif de noblesse.

VI. JEAN-JACQUES DE GRENAUD (l'aîné), seig<sup>r</sup> de la Forest et de la Balme, capitaine au régiment de Choiseul, épousa D<sup>o</sup> Marie-Joséphite de Gex, dame de la Baronnie de Saint-Christophe, héritière universelle de Paul-Joseph, son frère, dernier Baron de Saint-Christophe, en vertu de son testament du 29 juin 1736. Elle testa, le 25 sept. 1764, en faveur de Joseph (II), son fils. Voir GEX.

JEAN-JACQUES, le jeune, prêtre archidiacre de la Cathédrale de Belley. Protonotaire suivant une vieille généalogie.

FRANÇOIS DE GRENAUD, baptisé le 14 mai 1720 (Reg. Par. d'Yenne), mort avant 1764.

VII. LOUIS DE GRENAUD, baptisé le 4 mars 1719 (Reg. Par. d'Yenne), mort avant 1764.

JOSEPH DE GRENAUD, baptisé le 19 décembre 1725 (Reg. Par. d'Yenne), fils aîné (en 1764), héritier universel de sa mère, B<sup>o</sup> de Saint-Christophe (seigneuries unies sous ce nom de Morillon, Vallon et Couvette) dont il obtint investiture en fief n. pat. et anc., avec juridiction omnimode, pouvoir de nommer juges, châtelains, groffiers, etc., le 17 novembre 1773, de N<sup>o</sup> Charles-André du Clos de Bellecombe, la seigneurie de la Martinière avec maison-forte, juridiction, rentes féodales, etc., etc., le tout démembré du château et seigneurie de Cholex. Il acheta, le 16 novembre 1788 (Baux, *Nobil. de Buguey*, n<sup>o</sup> 121), de Pierre-Gabriel Morand de Saint-Sulpice de Montfort, le fief, baronnie de Grilly (Grailly) au pays de Gex, où il demeurait le 29 juillet 1789, jour où il prit reprise de ce fief. Mais il avait déjà des droits sur Grilly par son mariage avec Anne-Françoise-Gilberte de la Forest, fille de Victor-Amédée, seig<sup>r</sup> de la Tour de Grilly, et héritière universelle de son père, testament du 30 octobre 1753. Dans les assemblées de la noblesse du pays de Gex, 1788-1789 (Baux, *passim*), il est qualifié Baron de Grilly.

JEAN-JOSEPH (2<sup>o</sup> fils), mort jeune.

VIII. MARC-FRANÇOIS, fils aîné, B<sup>o</sup> de Saint-Christophe, né le 6 mai 1754, épousa, le 9 juin 1783, D<sup>o</sup> Anne-Françoise de la Porte d'Anglefort. Mort au château de Chitry, le 8 août 1824. Les dates fournies par le C<sup>o</sup> Fernex. (Il a dû épouser en secondes nocces Sophie-Hippolyte-Marguerite de Loche, fille de Jean-Baptiste, D<sup>o</sup> de Saint-Martin, laquelle vécut longtemps après lui.)

JEAN-MARIE, né à Grilly, pays de Gex, mort à Rumilly, le 14 août 1786 (Reg. Par.), âgé de vingt-huit ans.

VICTOIRE-DAMIENNE.

MARC (ou MARIE) FRANÇOIS-AYNARD, B<sup>o</sup> de Saint-Christophe et de la Tour, né le 28 sept. 1787, officier au régiment de Savoie, 1816, passé dans les Carabiniers Royaux la même année. En 1843, étant lieutenant-colonel de cavalerie, il fut nommé colonel du 2<sup>e</sup> régiment de Savoie; il rentra dans les Carabiniers Royaux (M<sup>o</sup>tr. de la Brig., Arch. Thuyset), et commanda la division des Carabiniers de Nice; chev des SS. Maurice et Lazare. Il reçut, en récompense de ses loyaux services, le titre de Comte pour lui et ses mâles par ordre de primogéniture, par Patentes du roi Charles-Albert du 11 août 1840, enregistrées le 29 suivant (Arch. de Cour). Il épousa Delphine-Thérèse Cannubi-Bolleri des Comtes de Demonte. Mort à Turin le 5 janvier 1854.

IX. ANTOINE DE GRENAUD, mort jeune au service de France.

JOSÉPHINE-JACQUELINE épousa, le 27 janvier 1806, N<sup>o</sup> Ignace de Cirace (3).

X. ALEXANDRE-JOSEPH-BONIFORT, C<sup>o</sup> de Grenaud, B<sup>o</sup> de Saint-Christophe, né à Nice, le 18 juillet 1855, a épousé, le 19 avril 1855, Gabrielle della Chiesa des Marquis de Ciozzano. Chev des SS. Maurice et Lazare, Grand Cordon de Saint-Alexandre de Bulgarie, etc., mort à Sophia, le 30 octobre 1888, Grand Maréchal de la Cour de S. A. R. le Prince de Bulgarie.

VICTOIRE-GUILLEMINNE, née à Chambéry, le 30 septembre 1829, a épousé à Turin, le 18 avril 1849, le C<sup>o</sup> Charles-Amédée de Rivasenda del Melle.

ANNE-MAURISE, née à Chambéry, le 28 décembre 1832, morte le 7 mai 1861, religieuse au Sacré-Cœur de la Ferrandière, à Lyon.

MARIE-ALEXANDRE-CHARLES-AYNARD, né et mort à Chitry le 5 avril 1856.

XI. AYNARD-VICTOR-VINCENT-PAUL-JEAN-FRANÇOIS-MARIE, né à Chitry, le 23 février 1859, C<sup>o</sup> de Grenaud, B<sup>o</sup> de St-Christophe, chef de nom et d'armes, a épousé, le 16 déc. 1891, M<sup>o</sup> Gabrielle Hervé, fille de M. Edouard Hervé, de l'Académie franç<sup>o</sup>, etc.

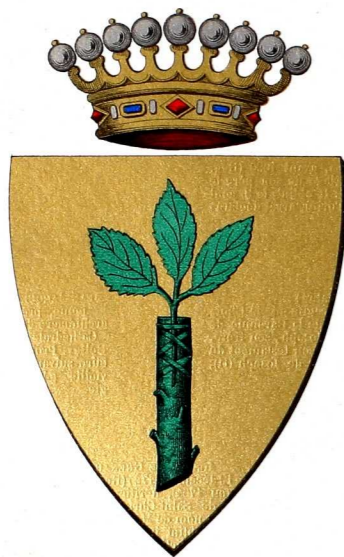
MARIE-GABRIELLE-DELPHINE-ROSE-FRANÇOISE, née à Chitry, le 3 septembre 1857, a ép. le Vic<sup>e</sup> René Doyzel de la Sausserie, officier de cavalerie, chev de la Légion d'honneur, morte le 11 mai 1890.



# GREYFIÉ DE BELLECOMBE (C<sup>TES</sup>)

P. d'or à l'ente ou greffe sur une tige de sinople.

Suivant des empreintes de cachets, il faudrait ajouter que la tige sur laquelle est entée la greffe est arrachée (1).



ors du recensement de la ville d'Annecy en 1561, M<sup>e</sup> Georges Greyfié, procureur au Conseil de Genevois, fut inscrit avec Jacqueline, sa femme, François, Pernelle, Nicolarde, Catherine et Claudine (ces deux âgés de moins de cinq ans), ses enfants, avec les enfants de feu M<sup>e</sup> Jean Greyfié, son frère Marin (qui possédait un grangeage à Sevrier) et Claudine (veuve de Nicolas N. N., mère d'une Claudine) et avec Françoise Greyfié (sans marque de parenté), veuve de M<sup>e</sup> François Pignares.

Plus anciennement encore, un M<sup>e</sup> François Greyfié (dont feu lenotaire Bonnefoy a relevé la signature) était secrétaire ducal à Annecy en 1528. Il était probablement fils ou neveu d'Egrège Nicolas Greyfié, noble syndic d'Annecy en 1492-1499? Il n'a pas laissé de descendants, du moins qui se soient prévalus de la noblesse héréditaire conférée par la charge de secrétaire ducal.

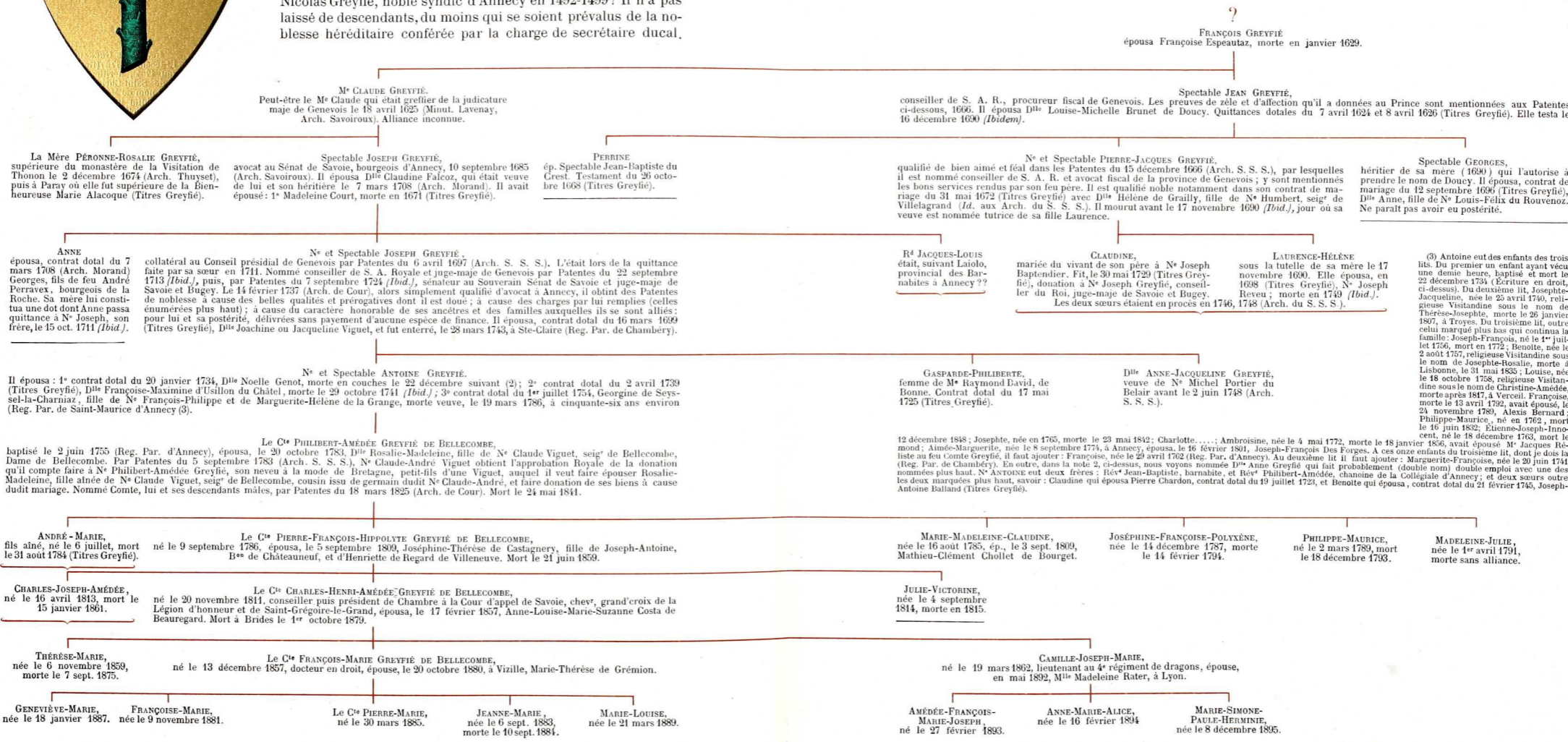
La noblesse a été régulièrement acquise à N<sup>e</sup> Joseph Greyfié et à ses descendants par sa charge de sénateur au Sénat de Savoie et par Patentes de noblesse du 14 février 1737, délivrées sans payement d'aucune espèce de finance, en récompense de ses services dans la magistrature.

Cette famille continue avec distinction de nos jours, ayant obtenu, par Patentes du 5 septembre 1783, l'agrément royal pour la transmission en sa faveur du fief de Bellecombe en Tarentaise et le titre héréditaire de Comte, par Patentes du 18 mars 1825. Elle était représentée naguère par le Comte Amédée Greyfié de Bellecombe, mort en 1879, président de Chambre à la Cour d'appel de Savoie, commandeur de la Légion d'honneur, etc., magistrat remarquable par ses talents, sa profonde science, et bien plus encore par un caractère taillé à l'antique. Je dois ce souvenir à la mémoire de cet homme éminent qui m'honora de son amitié et m'encouragea dans mes travaux.

[Suit la généalogie.]

(1) Dans une lettre signée Greyfié, adressée d'Annecy le 17 juin 1639 (Arch. Saumont) à M. de Mandollaz, (Greyfié parle de son substitut, M<sup>e</sup> Charcot occupé alors de la conduite d'un régiment comme commissaire, et des vacances occasionnées dès le premier courant par le passage desdits régiments, il scelle d'un cachet dont l'empreinte est très confuse. On y voit dans un écu ovale un sautoir cantonné en pointe d'une greffe ou du moins d'un bout de rameau avec trois ou quatre feuilles : il doit y avoir des figures parasites du chef et au flanc dextre; on pourrait l'affirmer si au flanc senestre on n'apercevait deux tiges en pal coupées en haut et en bas, ressemblant à un H.

(2) D<sup>ne</sup> Noëlle Genot était sœur de D<sup>ne</sup> Marguerite Genot qui, voulant se faire Ursuline à Annecy, testa le 1<sup>er</sup> avril 1735, léguant 1.200 livres au juge-maje Greyfié, beau-père de sa sœur; à D<sup>ne</sup> Anne Greyfié, 2.000 livres; à D<sup>ne</sup> Benoîte Greyfié, 200 livres; auxdites Ursulines, 200 livres; nommant héritier universel son beau-frère N<sup>e</sup> Antoine Greyfié. Noëlle et Marguerite étaient filles de N. N. Genot et de D<sup>ne</sup> Alexandrine Gautier. Celle-ci était fille de M<sup>e</sup> Pierre Gautier et de D<sup>ne</sup> Suzanne Gailiard. Celle-ci avait testé, le 7 mai 1715, en faveur desdites Noëlle et Marguerite, ses petites-filles. Noëlle s'étant blessée dans un état de grossesse très avancé et étant morte le même jour en couches, le 22 décembre 1734, et Marguerite s'étant fait religieuse, François-Philibert Genot, leur frère, d'une part, et D<sup>ne</sup> Charlotte Gailiard (sœur de Suzanne), veuve de Claude-Henri Garbillon, et ses enfants, plaidèrent avec les Greyfié. Genot, par transaction du 17 janvier 1735, céda ses droits aux Greyfié, etc., etc. (Écriture en droit, 1736, Arch. Thuysset.)





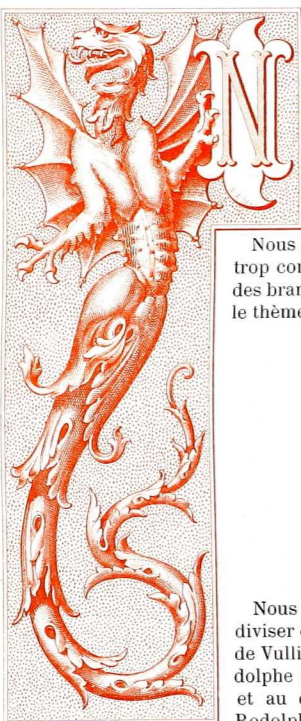
# GREYSIER (SEIGNS DE) ET DE CHUYT

DE LA MAISON SOUVERAINE DE FAUCIGNY

Ces noms sont très diversement orthographiés et ont été souvent mal lus. Greysier, Greyzier, Greysié, Greysy, Graysier, Grasiou, Grasi, etc. : en latin presque toujours *de Greysie* ou *de Greysiaco* : cette dernière terminaison, la seule vraiment latine, *acum*, se rend en Savoie par *ier* ou *y*.

Chemvis, Chivuicz, Chuicz, Chivis, etc., Chouet : et maintenant Chuet !

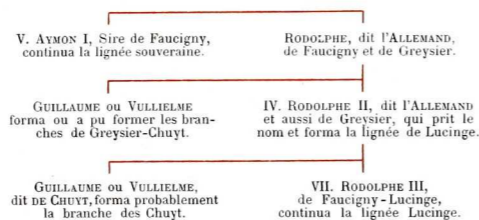
Les diverses branches des Greysier ont brisé *Faucigny* (Voir le blason au 2<sup>e</sup> vol. de cet ouvrage, article FAUCIGNY) d'une bande, d'une fasce, d'un chevron. Au dire de Leyat, quelques-uns ont porté pour sceau un *paon rouant* (cimier des La Chambre) ou un *lion*. Les indications du port par telles ou telles branches n'étant point précises, et l'émail de ces brisures étant inconnu ou incertain, il nous semble inutile de les figurer.



Nous avons déjà signalé à l'article des Sires de Faucigny l'impossibilité de dresser, avec les documents connus, une généalogie complète des seigneurs issus de cette Maison souveraine, à moins de la créer avec des combinaisons de noms et de dates plus ou moins probables.

L'espoir d'acquiescer des notions plus précises, en renvoyant cet article de la lettre F à G, ne s'est pas réalisé : au contraire, nous avons trouvé de nouvelles incertitudes en rencontrant encore d'autres personnages du nom déjà si fréquent de Rodolphe et de Guillaume ou Vullielme.

Nous avons repoussé (*passim*, n<sup>o</sup> 324) le thème de Leyat, beaucoup trop compliqué dans ses données hypothétiques pour la distribution des branches, et présenté sous toutes réserves comme plus probable le thème suivant.



Nous pensons maintenant que la lignée des Chuyt a dû ou pu se diviser en deux rameaux issus de Vullielme, frère de Rodolphe II, et de Vullielme, frère de Rodolphe III, ou plus probablement de Rodolphe et Vullielme, tous deux fils de Vullielme, frère de Rodolphe, et au degré suivant de Rodolphe et Vullielme, fils tous deux de Rodolphe (IV), neveu paternel de Rodolphe II de Faucigny-Lucinge.

Pour ne pas faire œuvre d'imagination, la plus grande réserve nous est imposée. Nous multiplierons les points d'interrogation, nous ne publierons que des fragments de généalogies, laissant à de nouveaux documents, si l'on en retrouve, la possibilité de souder ensemble des matériaux considérables, mais non complètement ouverts.

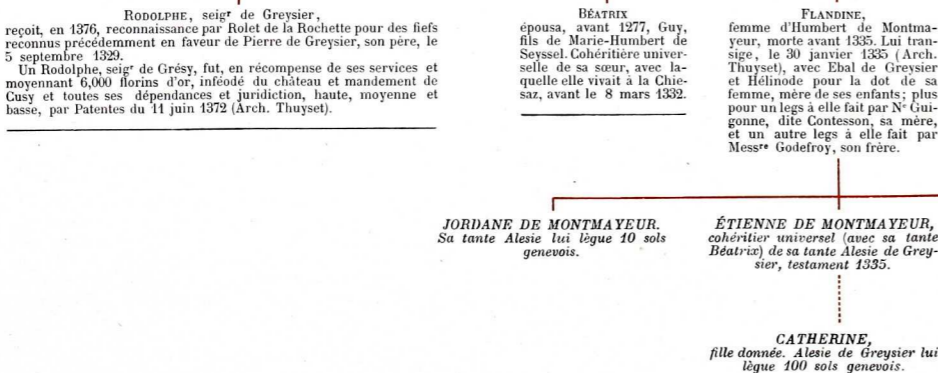
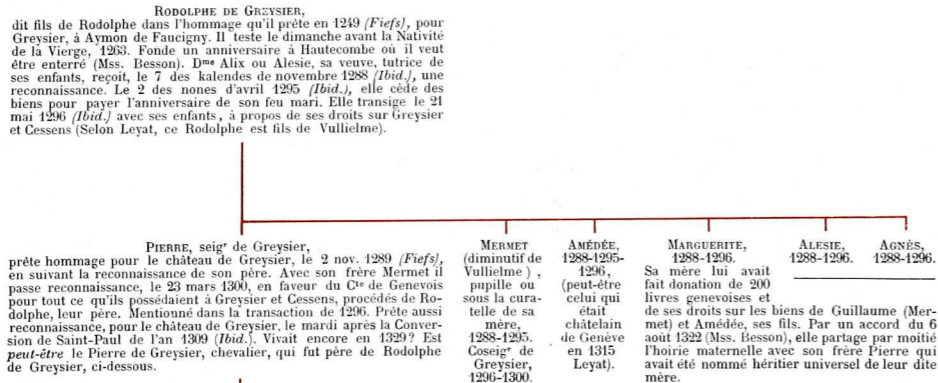
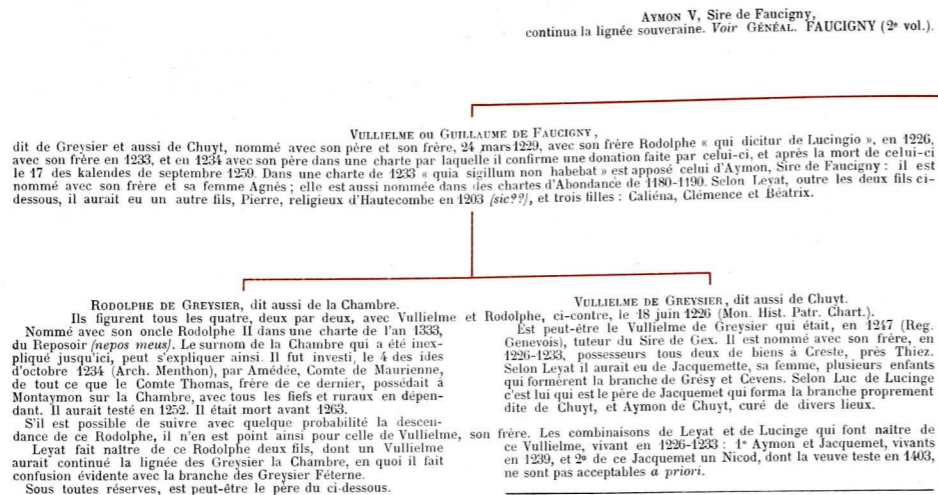
Avant de terminer nous devons encore avertir nos lecteurs que nous n'affirmons pas que tous les Greysier inscrits plus loin soient de la souche première de Faucigny (1), quoique dans notre pensée le fait soit extrêmement probable pour tous ceux que nous inscrivons ici.

(Suivent les fragments généalogiques.)

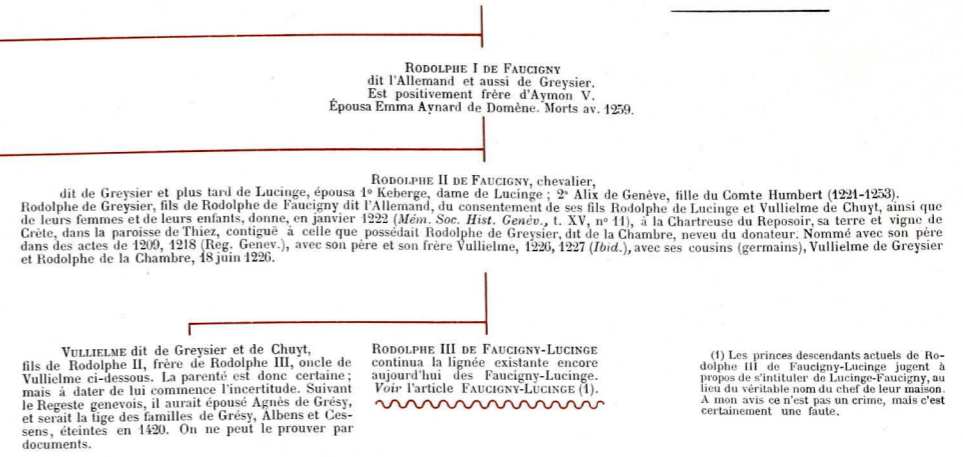
(1) En effet, sans compter Greysier en Savoie, il y avait des localités de ce nom près d'Aix, près de Langin et de Féterne en Chablais. Voir au Supplément ROSSET qui portent aussi le nom de Greysier.

1179. PIERRE DE GREYSIER, chanoine de Genève (Reg. Genevois).  
 1184. VULLIELME DE GREYSIER, témoin à Aix (Reg. Genevois).  
 1188. RODOLPHE DE GREYSIER, témoin d'une donation faite à l'abbaye d'Aulps par le Sire de Faucigny (Reg. Genevois).  
 — RODOLPHE DE GREYSIER, fils du précédent Rodolphe, témoin avec son père à l'acte ci-dessus.  
 1191. RODOLPHE DE GREYSIER, témoin (Reg. Genevois).  
 1196. ALBERT DE GREYSIER, chanoine de Genève (Reg. Genevois).  
 1212. RODOLPHE, fils de Rodolphe de Greysier, témoin le 29 mars (*Mém. Soc. Hist. Gén.*, IV, 21).  
 1214. RODOLPHE DE GREYSIER fait une donation à l'Église de Scionzier. Son fils Vullielme est témoin à cet acte.  
 1250. ROBERT (doit être RODOLPHE), seigneur de Greysier, devait recevoir l'hommage lige des fils de Robert de Desingy, chevalier (Reg. Genevois).  
 1252 (avant). RODOLPHE DE GREYSIER, chevalier, avait été longtemps avant 1252 (Arch. Savoiron) tuteur de Pierre de la Chambre.  
 1252. Mess<sup>rs</sup> VULLIELME DE GREYSIER, chev<sup>r</sup>, témoin à Montmélian le 9 des ides d'août (Arch. Savoiron).  
 1253-1254. PIERRE DE GREYSIER, abbé d'Aulps (Reg. Genevois). L'était encore en 1266 (Inventaire de l'Abbaye). Il est arbitre dans un différend entre Rodolphe de Greysier, chevalier, son frère, et le Chapitre de Genève, le 2 février 1268 (Arch. Thuysset). Tous deux fils de Rodolphe de Greysier.  
 1257. HUMBERT DE GRÉSY, témoin le 11 décembre à un accord entre Rodolphe, Comte de Genevois, et Henri, son frère (Reg. Genevois).  
 1262. ISABELLE DE GREYSIER, fille de Rodolphe de Greysier, femme de Jean de Prangins, morte avant 1299. Sa fille Ancelle de Prangins cède, le 18 mars 1300 (Reg. Genevois), à Péronet de Prangins, son frère, la part qui lui revient dans les hoiries paternelle et maternelle, notamment dans les châteaux de Grésy et Cessens.  
 1263. RODOLPHE DE GREYSIER, chevalier, témoin au contrat de mariage Chevron-Menthon (Arch. Menthon).  
 1275. RODOLPHE DE GREYSIER reçoit, le 12 février (*Sommaire des Fiefs*), l'hommage lige de Jean de Choisy pour ses biens de Choisy.  
 1278. VULLIELME DE GREYSIER cède un homme d'Hauteville aux nobles de Thoyre le 6 des nones de juin (Arch. Thuysset).  
 1287 à 1288. AYMON, MERMET (diminutif de VULLIERMET ou VULLIELME) et HUMBERT DE GREYSIER prennent part au siège du château de l'Île, à Genève (Reg. Genevois).  
 1290. VULLIELME DE GREYSIER, mort avant cette date, fut père d'Aymon de Greysier, damoiseau, qui laude, le lundi après l'Épiphanie (Arch. Bonnefoy), une transmission de biens mouvant de son fief à Portmonay.  
 1296. VULLIELME DE GREYSIER, mort avant cette date, fut père de Pierre de Greysier, coseig<sup>r</sup> de Choisy, lequel, en son nom et au nom de ses frères non nommés, prête hommage pour Greysier le 3 juillet (*Fiefs*). On pourrait conjecturer que c'est le même qui reçoit, ainsi que ses frères, l'hommage lige de Guillaume de Charly le 18 septembre 1300 (*Fiefs*) :  
 1296. HUMBERT et VULLIELME, fils de Mess<sup>rs</sup> Amédée de Greysier, chevalier, reçoivent, le mercredi après la fête de saint Pierre et de saint Paul, apôtres, l'engagement des héritiers de Vullielme de Compey, chevalier (Arch. Thuysset).  
 1296. AYMON DE GREYSIER, chevalier, mort avant cette date, fut père de Girard de Greysier, lequel, le 21 septembre (Arch. de Cour), vend au Comte de Savoie tous les hommes et hommages, francs et taillables, qu'il possède au territoire de Compois, et spécialement les hommages des fils de N<sup>o</sup> Girard de Compey, de Mess<sup>rs</sup> Anselme de Compey et des enfants de feu Mess<sup>rs</sup> Girard de Compey. Ce Girard (du moins un Girard, fils d'Aymon) fit, selon Leyat, des donations à Abondance en 1310 et au Reposoir en 1331.  
 1297. Mais cette conjecture est hasardée (et cela prouve le danger de faire comme Leyat) car, le 7 juillet 1297, je trouve un Pierre de Greysier, damoiseau, fils de je ne sais qui, et un autre Pierre de Greysier, damoiseau, celui-ci fils de Mess<sup>rs</sup> Vullielme de Greysier, chevalier, lesquels sont fidèles ensemble dans un traité entre les Comtes de Savoie et de Genevois (*Mém. Soc. Hist. Gén.*, t. XIV).  
 1300. PIERRE DE GREYSIER transige le 14 juillet (Reg. Genevois) avec l'Évêque de Genève, à propos de ses possessions de Thiez.  
 1305. AYMON DE GREYSIER, moine de l'abbaye d'Aulps (Inventaire).  
 1306. Mess<sup>rs</sup> NICOD DE GREYSIER, témoin à une reconnaissance du 14 mars (Reg. Genevois).  
 1313. HUMBERT DE GREYSIER, damoiseau, affranchit un de ses hommes le dimanche après l'Assomption de la Vierge (Arch. Menthon).  
 1313. RODOLPHE DE GREYSIER, seigneur de Cessens, obtient le fief de Sacconay en échange du château-neuf de Cessens (*Fiefs*).  
 1321. RODOLPHE DE GRÉSY. Dans les Patentes de cette année donnant la Bâtie-Meille à Girard de Ternier, la supériorité féodale est réservée audit Rodolphe.  
 1322. Mess<sup>rs</sup> HUMBERT DE GREYSIER, chevalier, mort avant cette date, fut père de Henri de Greysier, lequel acheta, le 5 mai 1322 et le 15 novembre 1324 (Inventaire de l'Abbaye d'Aulps), de cette Abbaye des biens rière Ancyon (Amphion).  
 1340. HUMBERT DE GREYSIER prête hommage pour Choisy le 11 octobre (*Fiefs*).  
 1342. ROLET (diminutif de RODOLPHE), seigneur de Grésy, fidèle au contrat dotal de Villette-Montmayeur.  
 1348. AYMON DE GREYSIER, chevalier, témoin le 27 octobre (Arch. Faucigny-Lucinge) au testament d'Aymon de Lucinge.  
 1373. LOUISE DE GREYSIER, femme d'Amédée de Viry, seigneur de Sallenove (Généalogie Viry).  
 1382. Noble seigneur NICOD DE GREYSIER, seigneur de Chiesaz, affranchit le 20 mai (Arch. Thuysset) des hommes taillables, les rendant francs et libres comme des citoyens romains. Les biens qu'ils tiennent en fief taillable, délivrés de tous autres tributs, aides, dîmes et angaries, ne payeront plus qu'une simple taille de 12 deniers genevois annuellement, taille qui ne sera ni augmentée ni diminuée quel que soit le nombre des enfants et héritiers desdits hommes. Prix de l'affranchissement : 12 florins d'or.

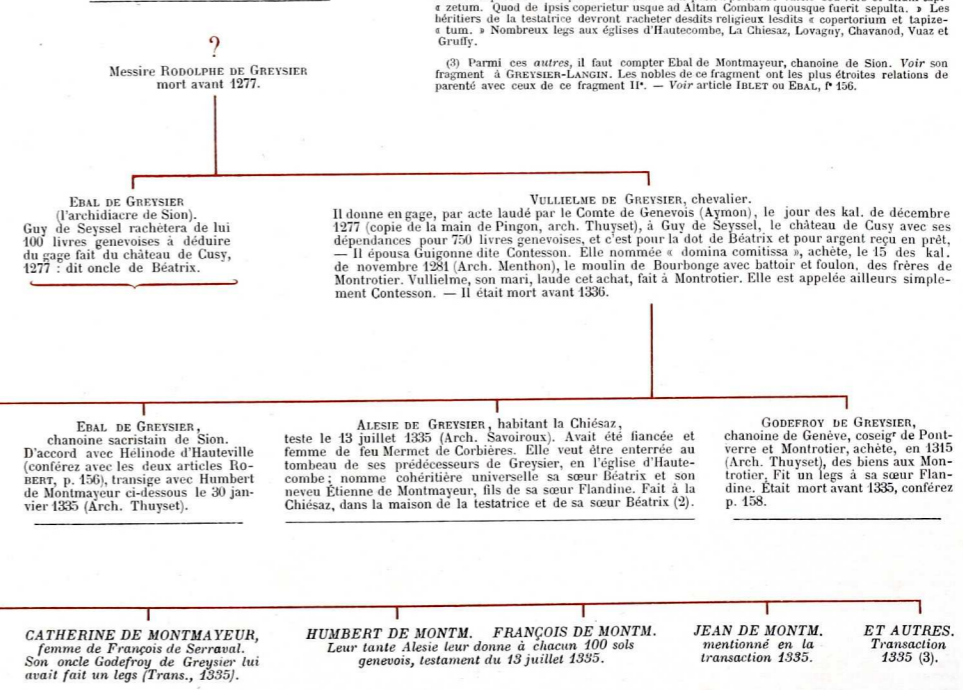




FRAGMENT I.



FRAGMENT II.



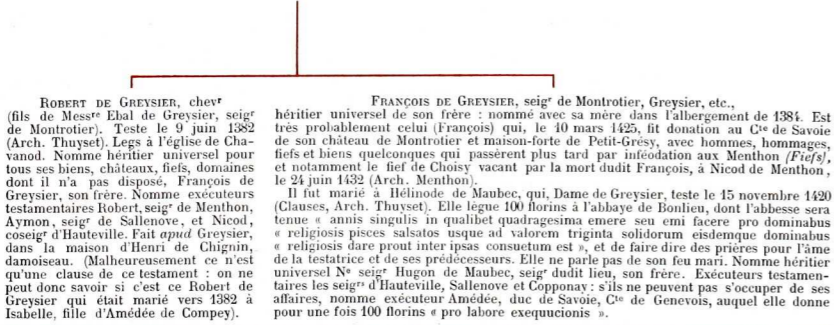
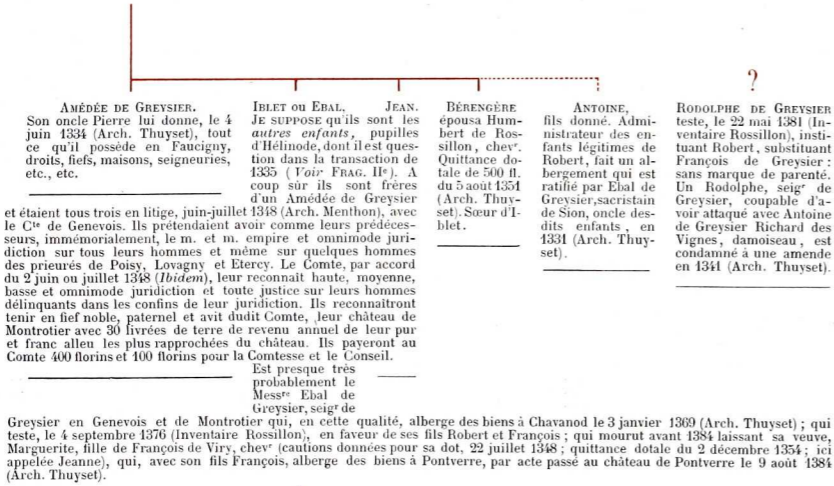
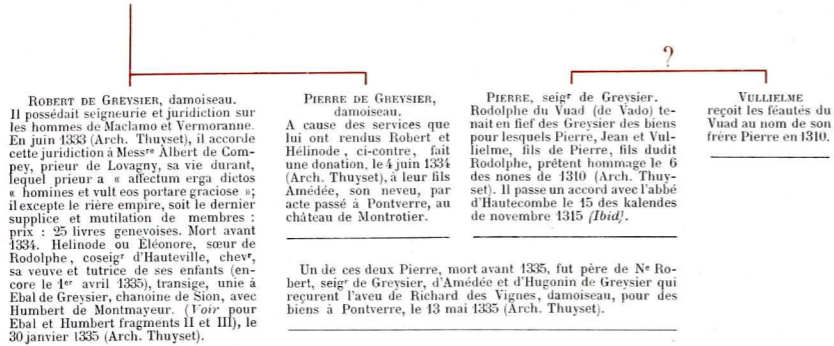
(2) Elle (Alesie, 1335) règle les cérémonies de sa sépulture. Veut que l'abbé d'Hautecombe expédie à la maison de la testatrice à la Chiesaz « unum pagnum auri ad cooperandum corpus » suum quando oportabitur versus sepulturam et in super quod cum ipso habet unum pulcrum crum cooperatum de pulcro camelino cum pulcra penna de varis seu vars et unum tapizatum. Quod de ipso cooperatum usque ad Altam Comiam quousque fuerit sepulta. Les héritiers de la testatrice devront racheter desdits religieux lesdits « cooperatum et tapizatum ». Nombreux legs aux églises d'Hautecombe, La Chiesaz, Lovagny, Chavannod, Vuar et Gruilly.

(3) Parmi ces autres, il faut compter Ebal de Montmayeur, chanoine de Sion. Voir son fragment à GREYSIER-LANGIN. Les nobles de ce fragment ont les plus étroites relations de parenté avec ceux de ce fragment II<sup>e</sup>. — Voir article LUTER ou EHAL, p. 156.



FRAGMENT III<sup>e</sup>.

VULLIELME DE GREYSIER, chevalier, mort avant 1334. De sérieuses inductions permettent de l'identifier avec Vullielme de Greysier, chevalier, déjà porté au Fragment II<sup>e</sup>, fils de Rodolphe. A coup sûr, leurs relations de parenté étaient fort rapprochées. Si ce n'était l'incertitude qui résulte du fait que Robert et Pierre de Greysier ci-dessous ne sont pas nommés au testament d'Alésie, 1335, ni dans la transaction, 1335, passée par Humbert de Montmayeur (deux actes cités au fragment II), on devrait même admettre comme positive cette identification. On verra ci-dessous qu'Ébal de Greysier, sacristain de Sion, ratifié un acte en 1331, pour ses neveux, fils de Robert. Deux Ébal dignitaires de l'église de Sion sont reportés au Fragment II. Auquel d'entre eux se rapporte avec certitude la mention *oncle* ?? — Je préfère m'abstenir d'affirmer.



FRAGMENT IV.

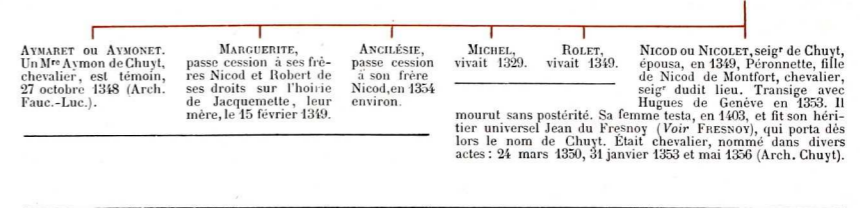
HENRI DE CHUYT, serait fils de Rodolphe de Greysier-Chuyt, vivant en 1233. Mais soit pour lui, soit pour ceux-ci, je ne me charge pas de deviner quels sont ces Rodolphe et Vullielme. Il vendit plusieurs possessions à Aymon et Jacques de Chuyt, vente confirmée par le comte de Genève en 1317.

JEANNETTE, seraient enfants de Vullielme de Chuyt, vivant en 1236. Prêtre, curé d'Arenthon, 1329-1329, année où il achète des biens au nom de ses neveux, Michel et Aymon (ou Aymonet). Obligations pour lui et sa sœur, 3 mars 1344 (Arch. Thuyset). Il vivait encore en 1345 (Ibid.).

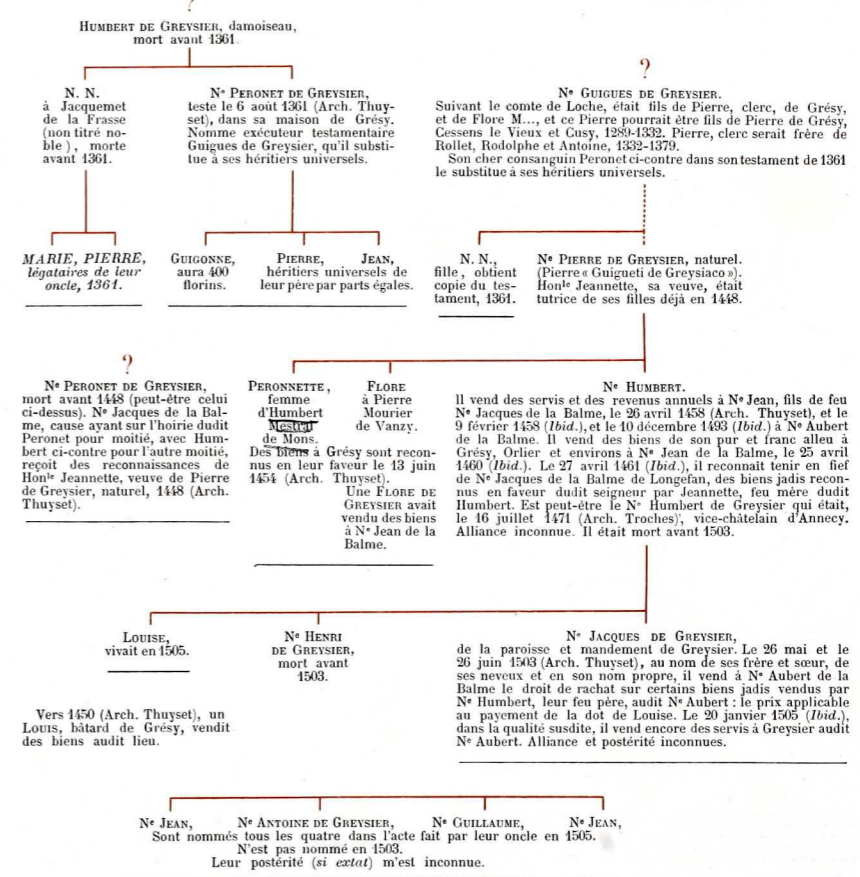
AYMON DE CHUYT, seraient enfants de Vullielme de Chuyt, vivant en 1236. Prêtre, curé d'Arenthon, 1329-1329, année où il achète des biens au nom de ses neveux, Michel et Aymon (ou Aymonet). Obligations pour lui et sa sœur, 3 mars 1344 (Arch. Thuyset). Il vivait encore en 1345 (Ibid.).

JACQUEMET DE CHUYT, vivant en 1236. Il achète plusieurs biens des N<sup>os</sup> Jacques et Girard Vidomnes de Rumilly sous Cornillon en 1317. Il eut plusieurs enfants de sa femme nommée Jaquemette (L. de L.). Témoin avec son fils Nicod à l'acte ci-contre, 1344. Pourtant il est dit mort dans un acte du 10 des kalendes de mai 1332 (Arch. Chuyt), ou ses fils sont représentés par M<sup>rs</sup> Aymon, leur oncle.

Tout ce qui n'a pas de marque de provenance dans cet article est extrait de Leyat ou de L. de Luc.

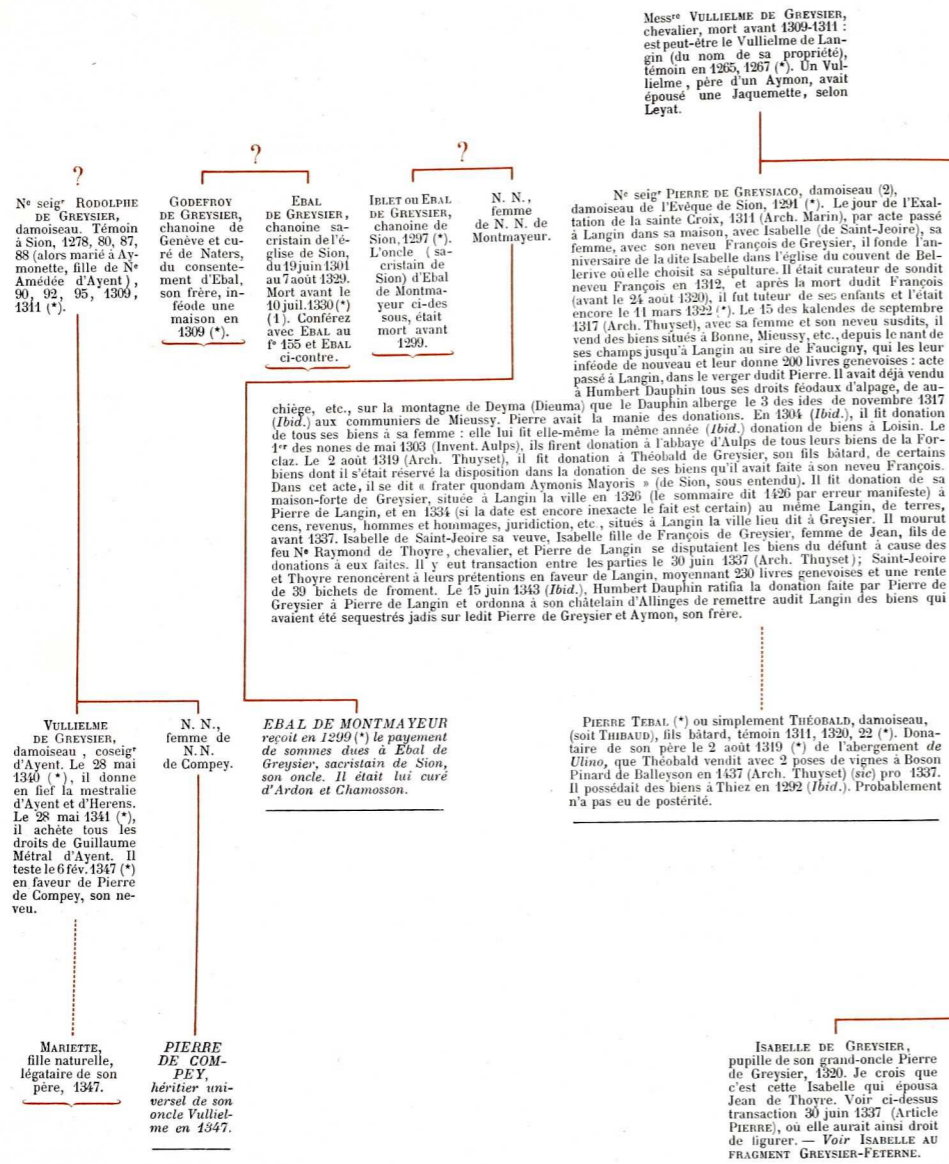


FRAGMENT V.



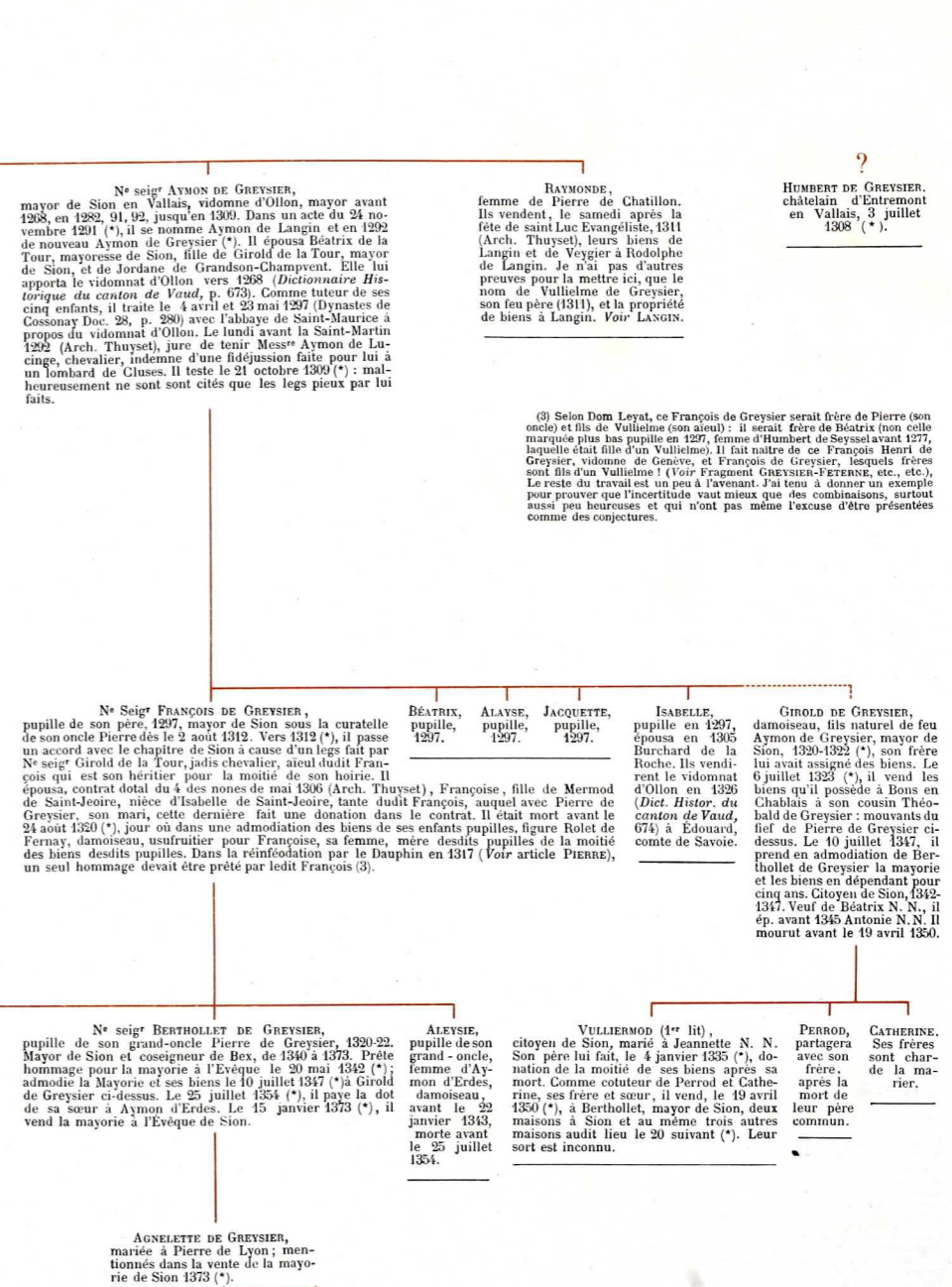


(\*) Documents Vallaisans publiés par l'abbé Gremaud dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de la Suisse romande*.



(1) Les Documents Vallaisans mentionnent un Ebal de Greysier, curé d'Ardon, mort avant 1334. Ebal de Greysier, qui fut chanoine, sacristain, vicaire général de Sion, mort avant le 11 juin 1343. Il y a donc eu trois Ebal dignitaires du chapitre à peu près contemporains, car celui marqué plus haut était mort avant 1299.

(2) C'est sans doute le Pierre de Langin dit de Greysier, damoiseau, qui, le 11 janvier 1291 (Reg. Gen.), cède à Guillaume de Saint-Jeoire tous ses droits aux paroisses de Passy et de Pont-Saint-Martin. Son frère aîné est appelé Aymon de Langin : du nom de leur propriété de Langin la ville.

FRAGMENT VI<sup>e</sup>.

(3) Selon Dom Leyat, ce François de Greysier serait frère de Pierre (son oncle) et fils de Vullielme (son aïeul) : il serait frère de Béatrix (non celle marquée plus bas pupille en 1297, femme d'Humbert de Seyssel avant 1277, laquelle était fille d'un Vullielme). Il fait naître de ce François Henri de Greysier, vidomne de Genève, et François de Greysier, lesquels frères sont fils d'un Vullielme ! (Voir Fragment GREYSIER-FETERNE, etc., etc.). Le reste du travail est un peu à l'avenant. J'ai tenu à donner un exemple pour prouver que l'incertitude vaut mieux que des combinaisons, surtout aussi peu heureuses et qui n'ont pas même l'excuse d'être présentées comme des conjectures.



HUMBERT DE GREYSIER, damoiseau, demeurant à Féterne, fidéjusseur, 1301, au contrat dotal, Langin-Pontverre (Arch. Faucigny-Lucinge.

VULLELME DE GREYSIER, mort avant 1341, avait été enterré dans l'église de Féterne dans un tombeau où son fils Henri veut être enterré. Il avait fait construire un pas dans l'église d'Abondance, in pécunia, duquel ledit Henri veut que l'on mette les armoiries de Greysier. Il épousa Alexie N. N., qui fut enterrée (avant 1341) dans l'église des Cordeliers de la cité de Lausanne.

N. N., femme de N° Rodolphe de Rossillon.

Mess<sup>rs</sup> HENRI, chevalier. Le 1<sup>er</sup> juin 1337 (Arch. Blonay), il avait récemment vendu à Guillaume de Châtillon, chevalier, tous les biens qu'il possédait aux villes et territoires de Hons et des Combes, avec hommes, hommages, servis, etc., comme lui et ses prédécesseurs les possédaient ab antiquo. Était vidonme de Genève, 1340-1341. Il testa le 9 décembre 1341 (Titres Eschavannes et Arch. Thuyset), nommant héritier le fils posthume qui pourrait naître de D<sup>me</sup> Jeannette de Lucinge, sa femme. À défaut, nommé héritier François, frère du testateur; substitue les enfants de feu Nicolas des Alpes et de Rodolphe de Rossillon, chevalier, enfants des sœurs du testateur; nomme sa femme tutrice. Elle teste ou codicille, veuve, le 22 avril 1369 (Arch. Thuyset) (quelquefois nommée Jacquemette par erreur), nommant héritiers Hélinode et Nicolette, ses filles, par parts égales. Veut être enterrée dans l'église de Féterne, au tombeau des prédécesseurs de son mari. Legs (sur ses dimes de Saint-Cergue) à ladite église et à l'autel que son feu mari a ordonné d'y fonder. Fait à Féterne, dans la maison de feu Mess<sup>rs</sup> Girard de Compey, chevalier.

Mess<sup>rs</sup> FRANÇOIS, chevalier. Il possédait une maison-forte à Thonon (1), et une autre à Rive sous Thonon (2) en 1351-1358. Il épousa, contrat dotal du 11 août 1340, Inl. 40<sup>e</sup> (Arch. Thuyset, l'indiction ne concorde pas avec l'année), passé, « in virginitate sua subitus Thomus », Nicolette, fille d'Henri d'Allinges, seig<sup>r</sup> de Coudrée. Le 22 août 1342 (Ibid.), il laude une donation faite à sa femme. Le 1<sup>er</sup> janvier 1360 (Ibid.), alors chevalier, il passe quitte de la dot de sa femme. Le 7 septembre 1348 (Ibid.), elle fait une donation à son père, nulle si il lui vient des enfants. Le 4 septembre 1360 (Ibid.), « maxime propter mortalitatem que currit per totum mundum », elle fait une donation de 200 livres genevoises à Marguerite de Langin, sa mère, transmissible à Henri et Thomasset d'Allinges, ses frères. Le 18 février 1361 (Ibid.), François agit comme administrateur des cinq enfants ci-dessous, nés de ladite Nicolette. Il testa le 12 novembre 1376 (Ibid. et Titres Eschavannes). Veut être enterré dans l'église de Féterne au tombeau de ses prédécesseurs. Mentionne D<sup>me</sup> Isabelle, sa femme (2<sup>e</sup> alors). Entre autres legs, en fait deux aux curés du Pont-de-Drance et de Tully, substitue ses fils l'un à l'autre, puis sa fille Marguerite, puis les enfants de D<sup>me</sup> Isabelle, fille de feu N° Henri de Greysier, frère du testateur (3).

HENRI DE ROSSILLON, l'un des substitués au testament de son oncle Henri, Voir ROSSILLON.

HENRIETTE. Son père lui légua 700 livres genevoises outre la dot qu'il lui a constituée lors de son mariage avec Mess<sup>rs</sup> François de Compey. Mort sans enfants, puisque les Vuagnard réclamaient sa succession en vertu de substitution.

HÉLINODE. Son père lui légua 48 sous genevois outre les 240 liv. de sa dot (5). Elle ép. : 1<sup>o</sup> François Stephani (Estevanand); 2<sup>o</sup>, avant 1369, Henri de Châtillon-Michaille, seig<sup>r</sup> du Châtellard. Elle testa le 14 juin 1376 (Arch. Thuyset et Titres Eschavannes) en faveur de son mari.

NICOLETTE. Son père lui légua 500 liv. pour sa dot. Son oncle François, par accord du 30 oct. 1362 (Arch. Thuyset), lui cède des biens à Jouvrenoy, Morsy, Chevenoz, etc. Elle était, en 1376, veuve de N° Jean, fils de feu N° Pierre Vuagnard, chevalier.

ISABELLE. Son père lui légua 240 livres. Pas nommée au testament de sa mère, 1369. Légataire de son oncle François avec ses enfants.

HENRI, damoiseau, cohéritier universel de son père avec Étienne, son frère; substitués l'un à l'autre. Il testa le 25 février 1384 (Arch. Thuyset), faisant des legs à Jacquemette (de Boringe?), sa femme, à l'église de N.-D. du Pont-de-Drance, à l'hôpital d'Évian. Nomme héritier universel son fils posthume, et à défaut Étienne son frère, substitue Marguerite, sa sœur. Presque certainement morte sans postérité avant le testament de son frère, 1405, qui n'en fait aucune mention.

MARGUERITE, femme de Jean de Rovorée, seig<sup>r</sup> du Crest. Son père lui légua 160 flor. d'or outre sa dot et la substitue à ses frères. Substituée (déjà veuve) par son frère Henri. Héritière universelle de son frère Étienne, 1405, sa vie durant, et après elle ses fils. Le 23 février 1407 (Arch. Thuyset), elle affecte pour la dotation de la chapelle sous le vocable de saint Michel, érigée dans l'église de Féterne, sur le tombeau de ses prédécesseurs, des biens de franc alleu que lui avait laissés à Bonnevaux Étienne, son frère. Elle testa le 23 octobre 1416 (Ibid.). Veut être enterrée à Féterne, dans l'église; acte passé « apud burgum Rippe Thononii in parva camera supra coquinam domus fortis dicti testatris ».

FRANÇOIS ESTEVANIN (1<sup>er</sup> lit), sa mère lui légua 60 florins.

FRANÇOIS DE CHÂTILLON (2<sup>e</sup> lit), nommé au testament de sa mère. Substitué au testament de son grand-oncle François de Greysier. Mort sans descendance. Ses frères consanguins Richard et Galois de Châtillon héritèrent de tous les biens qu'Hélinode de Greysier avait laissés à son mari et les vendirent aux Langin (Voir LANGIN).

CATHERINE, épouse Robert Atlamand.

PIERRE VUAGNARD, un des substitués au testament de François de Greysier, son grand-oncle.

ROBERT VUAGNARD, en son nom et au nom de ses frères et sœurs, passe d'accord avec Henri de Châtillon (mari d'Hélinode), le 10 décembre 1389 (Arch. Thuyset), obtenant la moitié de tous les biens provenus à ladite Hélinode de Jeannette de Lucinge, sa mère (Voir MONTVUAGNARD).

JEAN DE ROVORÉE, coseig<sup>r</sup> de Saint-Triphon, cohéritier universel de sa mère, de son oncle Étienne, substitué par son grand-père François à la charge de porter le nom et les armes de Greysier (ce qu'il ne fit pas au moins pour le nom).

(1) Cette maison-forte existait abornant la rue du Marché actuelle, dans le pâté entre la Grande-Rue et le Collège. L'ancienne rue Roborée (décapitée sous le prétexte insultant que led. le Maire ne connaissait pas ce nom) était un souvenir des Rovorée qui succédèrent aux Greysier et furent probablement des bienfaiteurs de notre ville.  
(2) C'est le château de Rive (actuellement magasin de plâtre) passé aux Rovorée, puis aux Vial, puis aux Allinges, enfin à la prévôté de Montjoux. On accédait à la grande porte du château baignée par le lac du côté de base. On le voit encore ainsi dans le plan de 1693 existant à Thuyset.  
(3) Nous avons ici et dans quelques autres endroits de ce fragment la preuve que Tully, près Thonon, était jadis une localité assez importante et le siège d'une paroisse dont l'église devait être sur l'emplacement de la chapelle actuelle, qui n'est peut-être qu'une partie de la vieille église. Cette paroisse existait beaucoup plus tard et fut enfin une dépendance du Prieuré de Thonon. J'en ai quelques terriers dans mes archives. Tully a dû être dépeuplé par une épidémie, peut-être par la mortalité « que currit per totum mundum » dont parle Nicolette d'Allinges, dame de Greysier, en 1360 (Voir ci-dessus art. FRANÇOIS). En dessous de Tully « subitus Tulliacum » existait, en 1340 et 1384, le pont, seule communication entre le Bas-Chablais proprement dit et le pays de Gavot; à côté de ce pont, la cure — ce qui suppose des paroissiens — de N.-D. du Pont et toujours subitus Tulliacum la léproserie du Pont de Drance. Ce pont aura été détruit par une des formidables crues du torrent et c'est précisément au commencement du XV<sup>e</sup> siècle qu'a été achevé le nouveau pont de vingt-quatre arches devant Younger, démolie et abandonnée à son tour. Sans remonter à l'époque géologique où la Dranse, au lieu de tourner à Tully, continuait directement son cours jusqu'au Foron, de Coudrée, il est certain que le lit de la Dranse était beaucoup plus élevé au XIV<sup>e</sup> siècle que de nos jours. C'est des environs de ce vieux pont de 1340 que partait une dérivation de la Dranse dite bezière. (Voir continuation au folio 161.)

HUGUES DE ROVORÉE.

NICOD DE ROVORÉE. Le 2 août 1487 (Titres Eschavannes), en considération des services que lui ont rendus les époux ci-contre (Jeannette et Jean Vial, n° 161), il fait donation à N° Jeannette de Greysier « ejus cognata seu consanguinea » de tous les biens, meubles et immeubles, maisons fortes, juridictions, hommages, fiefs, tant à Rive qu'à Thonon, lui provenant de la succession des nobles de Greysier (Voir ROVORÉE).

FRAGMENT VII<sup>me</sup>.

Rien ne détruit la probabilité que ces Greysier soient de la souche princière de Faucigny.

GIRARD DE GREYSIER, damoiseau, fit donation à Rodolphe, chevalier, et Pierre d'Hauteville, père et fils, de biens aux châtellenies d'Allinges, Thonon, Evian et Féterne, dont ceux-ci font donation, le 21 septembre 1335 (Titres Eschavannes), à Guillaume de Châtillon, chevalier.

ISABELLE DE GREYSIER, femme de Jean, fils de Raymond de Thoyre selon Leyat, et sœur de François. D'après un acte du 30 juin 1336 de mes archives, serait fille de François. Il est singulier qu'elle ne soit pas nommée au testament de ce François, comme sa fille, ni au testament de Henri Étienne et Marguerite, comme leur sœur. C'est le seul point douteux de ce fragment de généalogie. Elle doit être fille d'un autre François de Greysier, par exemple celui porté au fragment des Mayors de Sion.

N. N., femme de N° Nicolas de Alpinus (d'Aulps), autrement de Rovorée.

N° R<sup>4</sup> VULLELME, prieur de Mont et de Branches. Autorisé en son contrat de mariage. Légataire de son frère Henri pour 10 livres de revenus à prendre sur les biens de Lausanne. Il eut un fils naturel et mourut avant 1405.

GAUTIER ou GALTEROD DE GREYSIER, damoiseau. Achète des biens à Féterne le 25 novembre 1348 (Arch. Blonay). Achète des biens audit lieu avec sa femme Marguerite, en 1350 (Arch. Thuyset). Le 11 mars 1351 (Ibid.), François de Greysier, chevalier (ci-contre), lui vend des terres qu'il avait achetées à Féterne. Achète des biens à Thyese le 21 mai 1346 (Ibid.); les laods furent reçus par Aymar de Seyssel, chevalier, châtelain d'Évian et Féterne pour le C<sup>o</sup> de Savoie, le 6 avril 1347 (Ibid.). Le 19 nov. 1348 (Ibid.), il achète des terres à Féterne abornant celles de Jean Compesi de Féterne « et juxta terrallium ville Fisterne ». Quitte des laods pour cet achat du 14 juin 1350, par Guillaume de Rovorée, châtelain d'Évian et Féterne. L'acte 1348 avait été scellé par Pierre de Pont, juge de Chablais; dans cet acte, Gautier n'est pas qualifié noble. Mort avant 1390.

ÉTIENNE, damoiseau, cohéritier universel de son père, substitué à son frère Henri (1376), héritier universel de son frère, 1384. Il épousa Marguerite, fille de N° Jean Ravais. Il testa, le 29 mai 1405 (Arch. Thuyset et Titres Eschavannes), en faveur de sa sœur, puis de Jean et Henri de Rovorée, fils d'elle. Nomme exécuteurs testamentaires Rodolphe, Richard et Pierre de Langin, Pierre de Blonay, seig<sup>r</sup> de Saint-Paul, etc. Fait des legs aux Benedictins du prieuré de Thonon, au curé du Pont de Drance, sous Tully et aux lépreux de la Maladière du Pont de Drance. Il ordonne à ses héritiers de ne point augmenter les tributs de ses hommes taillables à miséricorde (Voir mon Droit du Seigneur, page 154, note 1), etc. Testament fait au bourg de Rive sous Thonon, dans la maison du testateur (Voir note I, p. 160), située « prope portum burgi Rippe juxta viam publicam ». Fit des legs à sa femme et à Jacquemet, fils de Gautier de Greysier ci-contre.

MERMET DE ROVORÉE, alias de Alpinus, un des substitués au testament de son oncle François, en 1376. C'est le père de Jean de Rovorée ci-contre, mari de Marguerite de Greysier.

JACQUEMET. Légataire de son oncle François de Greysier, 1376. Legat<sup>r</sup> de Henri, 1384, d'Étienne de Greysier 1405, et de Marguerite de Greysier 1416. Sauf Henri, qui le dit fils donné de Mess<sup>rs</sup> Vuillelme de Greysier, les autres ne mentionnent pas leur parenté.

FRANÇOIS, vivait à Féterne avec son père, mort avant 1390.

D. ÉTIENNE, chanoine de Monjoux. Cade, en 1390, à son frère Girard, le tiers de l'hoirie de leur père (Arch. Thuyset.). Nommé recteur d'une chapelle à Féterne le 11 novembre 1408 (Ibid.), par Marguerite de Greysier-Rovorée ci-contre (n° 160) non comme chanoine, mais à cause de « secularis affectio cordialis quam habet pro genere erga eundem ». Il était encore chapelain à la date du testament de ladite Marguerite (1416). Était mort avant 1433.

GIRARD, damoiseau, cessionnaire de son frère D. Étienne. Le 12 mars 1393 (Arch. Thuyset), il allorge une teppe, située en plano ponte, jouxté le pressoir dudit Girard et le cours de la Drance. Jean Oul-liand de Féterne (l'albergataire) sera tenu de planter ledit terrain en vigne « bene et condencent ter et de tronchis vinee ibidem existens » tentibus bene et prohiber etiam « provianiere », sous la cense d'un setier de vin, les quatre premières récoltes passées. Il vivait encore en 1417 (Ibid.).

JACQUEMET. Étienne de Greysier lui légua (1405) la moitié de tous ses biens de Lausanne et ultra lacum, excepté la Maison de Lausanne.

HENRI DE ROVORÉE, cohéritier universel avec son frère Jean. Le 11 novembre 1433 (Arch. Thuyset), il donne à la chapelle des Greysier, dans l'église de Féterne, des vignes audit lieu. Acte passé à Thonon in platea Castri ante logias.

FRANÇOIS DE GREYSIER « filius dicti Jacquemeti », témoin au testament de Marguerite de Greysier, de l'an 1416.

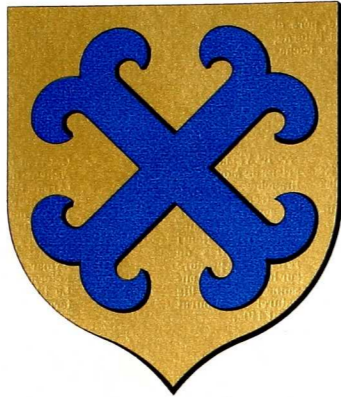
existant encore en 1458, qui passait à Choyset (nunc Thuyset), au-dessous de la Meule de Brégrand (nunc Mulaz Brégrand), se dirigeant sur Ripaille, remplissant ses fossés (terrazza) et s'élevant à l'extrémité nord du parc. La localité en face de Tully, rive droite, s'appelle encore le Pont; c'est à la rigueur là qu'aurait pu être placée la cure de N.-D. de Pont et non sur la rive gauche; le subitus Tulliacum s'adapte aux deux rives. Après le passage du Pont, la route de Thonon continuait à mi-côte sur Evian, bifurquant à droite sur Féterne, où le château avec ses fossés existait encore en 1393. A l'article GIRARD, on voit qu'il existait déjà des vignes au Pont — « in plano ponte », et que, dès cette époque, on renouvelait les vignes en couchant les vieux troncs « de tronchis » pour le provignage. (Voir article de GIRARD ci-dessus). Ce n'est pas dit, en cet endroit, mais des titres de mes archives prouvent que nous possédions déjà alors le robuste plan Savoyard de nos jours.

N° JACQUEMET DE GREYSIER, mort avant 1487.

N° JEANNETTE, donataire de Nicod de Rovorée, son cousin ou consanguin, des biens de Rive et Thonon, le 2 août 1487, femme de N° Jean Vial dit Lardonmier d'Évian. V. VIAL, au SUPPLÉMENT.



## GRIBALDY (DE)



P. d'or au sautoir ancré d'azur (UBIQUE) (1).



NE branche des Gribaldi Moffa Broglia, de Chieri en Piémont, est venue se fixer au pays de Gex vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, et, un peu plus tard, à Évian. Cette famille comptait incontestablement parmi les plus anciennes de Chieri, aussi les généalogistes n'ont pas négligé d'exercer leur fertile imagination sur son origine. L'un d'entre eux, dont le travail manuscrit est dans mes archives, aurait pu — dit-il — d'après une filiation existant aux archives du C<sup>te</sup> Biscaretti de Chieri, au f<sup>o</sup> 2 du livre coté C.C., faire remonter le Gribaldi Moffa jusqu'à l'an 200.... avant ou après Jésus-Christ, ce n'est pas dit. Mais il se contente d'avancer que le comte César-Auguste de Gribaldy Moffa était seigneur souverain d'Oulx de Gènes en 698, année

de sa mort. Son petit-fils, le comte Théobald, fils d'Alexandre-Auguste, surnommé le Grand, dominait toujours à Oulx en 792; il fut fait comte et seigneur de Chieri en 821. C'est lui qui releva les murs de cette ville et lui donna de bonnes lois, etc., etc. Enfin, privés de leurs biens de Piémont vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, ils se retirèrent dans un palais à Gènes, d'où ils se dispersèrent.

En négligeant le reste de cette filiation fantaisiste, nous trouvons dans Cibrario (*Storia di Chieri*, III<sup>e</sup> édit., p. 27), que Mathieu Gribaldi, jurisconsulte de Chieri, penchant vers les novateurs, abandonna sa patrie et se réfugia à Farges, terre qu'il avait achetée dans les environs de Genève, où il mourut de la peste (2) en septembre 1564.

C'est de ce Mathieu que descendent les Gribaldy de Farges et d'Évian. Monseigneur Vespasien de Gribaldy, archevêque de Vienne, fut le consécrateur de Saint François de Sales.

Cette famille n'a pas été favorisée par la fortune et, tout en conservant sa qualité de noblesse, elle a diminué d'importance depuis le commencement du xviii<sup>e</sup> siècle. M. Vespasien de Gribaldy, clerc de notaire à Albertville, mort en juin 1886, paraît avoir été le dernier du nom (3).

(Suit la généalogie.)

(1) La devise dans la lettre ornée est celle de la famille.

(2) Malgré l'autorité de Cibrario, il y a lieu de rectifier ce qu'il dit de Mathieu Gribaldy.

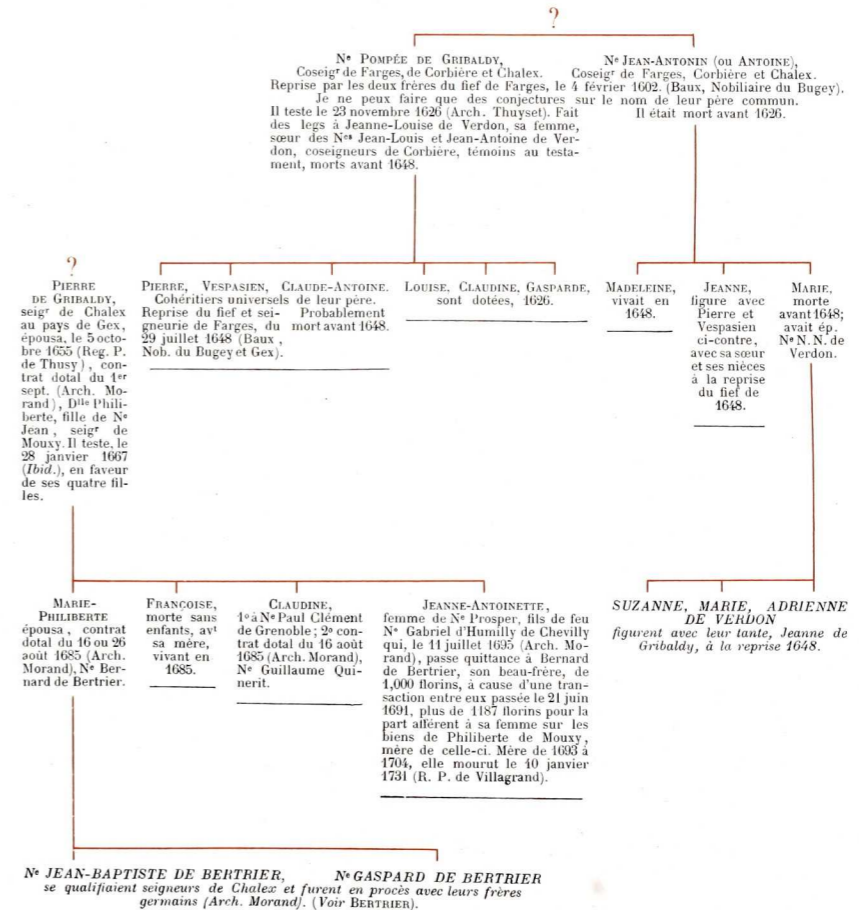
(3) Il a eu des enfants; j'ignore s'ils lui ont survécu. On voyait naguère la vieille maison des Gribaldy dans la Grande-Rue d'Évian.

N<sup>o</sup> MATHIEU GRIBALDI MOFFA BROGLIA (1).  
Voir ci-contre ce qu'en dit la *Storia di Chieri* de Cibrario.  
En 1540, il était professeur à l'Université de Valence. Il épousa D<sup>ne</sup> Georgine Carrasse, dame de Farges. Par transaction du 31 août 1534 (Arch. Thuysset), N<sup>o</sup> Bon Trombert se départit de ses prétentions sur le château et biens de Farges, dont Mathieu fut investi. Il fut plus tard en procès avec Marin de Rossillon, à cause d'un fideicommiss apposé au testament de N<sup>o</sup> Antoine de Ville, coseigneur de Farges, dont, par la mort du testateur sans enfants, ledit Marin était héritier et notamment du château de Farges. (Inventaire Rossillon, Arch. Thuysset), N<sup>o</sup> Michel et Annable de Souzier prétendaient aussi, en vertu d'un fideicommiss, la propriété de la moitié du château et biens de Farges. Mais, par un accord du 9 mai 1508 (*sic, Ibid.*), ils renoncèrent à leurs prétentions, moyennant une somme de 356 florins d'or à payer par ledit Mathieu de Gribaldy. Je ne puis affirmer qu'il soit le père des deux Gribaldy ci-dessous.

JEAN-ANTOINE DE GRIBALDY.  
VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

(1) De cette même famille Broglia sortent les Ducs de Broglie, établis en France.

Illust<sup>re</sup> et Réverend<sup>issime</sup> seigr M<sup>o</sup> VESPASIEU DE GRIBALDY, archevêque de Vienne, intronisé le 17 juin 1509, résiliataire en 1575. Il paraît avoir été aussi abbé d'Ainay à Évian avant le 1<sup>er</sup> juillet 1608 (Titres d'Eschavannes). Consécrateur de Saint François de Sales. Il teste, le 16 février 1623, en faveur de son neveu Gédéon (Voir II<sup>e</sup> Tableau) et mourut le 26 juillet 1626 (Reg. de Thonon).





(o) Extrait des Registres Paroissiaux d'Évian.

(1) La plus grande partie de ce tableau est extraite des Registres Paroissiaux et je n'apprendrai pas à ceux qui les ont consultés que trop souvent leurs données sont incertaines. Les doubles ou triples noms donnés au baptême n'étaient pas maintenus dans les actes habituels de la vie et cela se comprend. (Il en est de même, du reste, dans les actes notariés où l'orthographe des noms de famille est variable dans le même acte). Ainsi on baptisait un enfant *Jean-François-Joseph* ; pour son mariage on le trouve nommé *François-Joseph* ; à la naissance de ses enfants, *Jean-Joseph* ou *Joseph-François*, ou simplement avec un seul de ces noms. La date du décès pourrait parfois fixer l'identité quand elle porte l'âge du défunt, mais âgé de 36 ans environ ou septuagénaire comporte une grande latitude. Enfin, malgré mon respect des temps passés, je dois avouer que la rédaction des Registres Paroissiaux était fort négligée.

Les exemples pourraient être multipliés.

Il faut encore mentionner les *surnoms de baptême*, les diminutifs très fréquents : Peronet, Perret, pour Pierre ; Rolel, Rouph, etc., pour Rodolphe ; Myaz ou Mye pour Aimée ; Aimé pour Amédée. Enfin j'ai été le premier, je crois, à faire l'identification, certaine en quelques cas, de Mermet, Mermod, Mermette, avec Vuilliermet, Vuilliermod, Vuilliermette, avec Vuillietme ou Willelme, autrement dit Guillaume.

N° JACQUES-HENRI, né le 19 nov. 1653, bapt. le 16 décembre 1660 (o), vivait en 1672 (o).	CLAUDINE-FRANÇOISE, née le 14 novembre 1649 (Reg. Par. de Thonon).	CLAUDINE-FRANÇOISE, née le 16 juin 1667 (o). Peut-être la Claudine qui, femme de N° Philippe du Nant de Veron, mourut en couches le 4 février 1691 (o).	GASPARDE, née le 14, bapt. le 17 mai 1663 (o).	ANTOINETTE, née le 27 septembre 1666 (o).	N° CLAUDE, né le 11, bapt. le 16 décembre 1660 (o).	MARIE-MARTHE, bapt. le 23 octobre 1643 (Reg. Par. de Thusy).	N° FRANÇOIS, né le 21 décembre 1651. Cérém. bapt. du 4 des kal. d'avril 1662 (o).
--	--	---	--	---	---	--	---

N° FRANÇOIS-JOSEPH ou simplement JOSEPH, est presque certainement un des deux Joseph (avec d'autres noms) portés aux Preuves, 1723. Il ép. le 12 mars 1733 (o), D <sup>lle</sup> Jeanne-Aimée Du Clos, de Grenoble, disent les Registres Paroissiaux : elle était peut-être née à Grenoble, mais à coup sûr son père était de Cusy, près Douvaine. Mort avant 1768. Elle mourut le 4 juillet 1772 (o). Voir ci-dessous des actes la concernant.	LOUISE, née le 22 novembre 1698, morte le 24 mai 1707 (o).	MARIE-CLAUDINE, née le 1 <sup>er</sup> mars 1684 (o).	MARGUERITE, née le 16 mars 1690 (o).	N° HENRI, né et bapt. le 26 avril 1688 (o), 1 <sup>er</sup> janv. 1687 (o), mort probablement avant 1723.	N° JACQUES, né le 29 déc. 1686, bapt. le 1 <sup>er</sup> janv. 1687 (o), mort avant 1723.	N° JEAN-FRANÇOIS, né et bapt. le 8 sept. 1685 (o). Probablement mort avant les Preuves, 1723.	CLAUDINE-FRANÇOISE, née et bapt. le 7 octobre 1691 (o), morte le 21 mars 1763 (o), âgée de 72 ans (sic).
---	--	---	--------------------------------------	---	---	---	--

N° FRANÇOIS-MARIE-JOSEPH épousa, le 25 janvier 1773 (o), Marie-Marguerite, fille de feu Maurice Crépy et de Marie Voiron. En son nom et au nom de ses frères, tous héritiers de leur mère, il reconquit, le 21 juin 1776 (Fiefs), la rente féodale de Gerbel, indivise avec Jean-Antoine Rivollat, parvenue à leur mère par constitution dotale à elle faite par Bernard à feu Claude Du Clos et Marie-Anne, fille de Jean-Claude Rivollat, ses père et mère, le 5 décembre 1719, lesquels père et mère la possédaient comme héritiers de Mess <sup>rs</sup> Antoine Du Clos, leur fils, en vertu d'un legs à lui fait par feu Janus Rivollat, son oncle. Il testa le 1 <sup>er</sup> février 1779. Elle était tutrice de ses enfants et gardiatrice des biens de ses beaux-frères absents en 1779-1782 (Arch. de Beauregard).	MARIE-BERNARDE, née le 11 avril 1730 (sic) (o).	ANNE-MARIE, née le 9 octobre 1747 (o).	N° JEAN-BAPTISTE, né le 4 octobre 1732. Étaient absents du pays, 1779-1782.	N° CLAUDE-JOSEPH, né le 4 juin 1737.
--	---	--	---	--------------------------------------

N° JEAN-ANTOINE DE GRIBALDY, né le 22 juillet 1776 (o), pupille de sa mère, 1782 (2).	N° JEAN-BAPTISTE DE GRIBALDY (dit fils de N° François-Marie-Joseph), ép., le 13 janv. 1796 (o), Hilaire, fille de Jacques Grivel et de Jacqueline Bruchon.	MARIE-PÉRONNE, née le 1 <sup>er</sup> août 1773 (o), pupille, 1782.	JEANNE-JOSEPHE-FRANÇOISE, née le 5 avril 1775, pupille, 1782.	JOSEPHE-ANNE-MARIE, née le 27 septembre 1778 (o), pupille, 1782.
---	--	---	---	--

MARIE-ANTOINE DE GRIBALDY, D<sup>r</sup> en chirurgie au Fort de l'Écluse, avait épousé : 1° Louise Bay ; 2° Amélie-Emma Pictet.

FÉLICIEN DE GRIBALDY, propriétaire-agriculteur, demeurant à Saint-Paul, avait épousé Mélanie Ducret.

MARIE-VESPASIEN DE GRIBALDY, clerc de notaire à Albertville, épousa Marguerite Benedetti, mort subitement à Albertville à 58 ans, le 17 juin 1886, dernier mâle de la famille (*Courrier des Alpes*). Lors du placard, il était tuteur légal de ses enfants.

LOUISE,	GUILLAUMINE,	JEAN.
---------	--------------	-------

TABLEAU II.

N° JEAN-ANTOINE DE GRIBALDY. — Les preuves de 1723 faites par ses descendants remontent jusqu'à lui (doubles lignes). — Frère de l'archevêque. Il était, en 1580 (Arch. Thuyset), tuteur des filles de N° Jean de Bellegarde.

N° GÉDÉON GRIBALDY = (GARIBALDI = sic), seig<sup>r</sup> de Farges, = gouverneur pour S. A. du Fort des Allinges, épousa, le 10 septembre 1624 (o), N° Louise, fille de N° Urbain de Broty. Enterré à Thonon, dans l'église de N.-D. de Compassion, le 11 juillet 1631 (o).

N° ANTOINE-VESPASIEN, seig<sup>r</sup> de Farges, = déclaré ancien noble par arrêt de la Chambre des Comptes de Savoie du 12 juin 1679, = né le 4, baptisé le 13 mai 1625, mort le 10 octobre 1679 (o). Il épousa, le 11 janvier 1642 (o), D<sup>lle</sup> Marie-Gasparde Marin. Le 3 février 1643 (Arch. Thuyset), il était sous la curatelle de N° Jean-Baptiste Marin, procureur fiscal de Chablais, son beau-père — (s'était marié à dix-sept ans). — Par arrêt du... (oubliée, marque de la date) (Arch. Thuyset), il fut mis en possession du fideicommiss apposé au testament de l'archevêque (Voir 1<sup>er</sup> Tableau), après la mort de son père (donc vers 1635). Sa veuve, morte octogénaire le 20 août 1707 (o). Il figure dans la reprise de fief de Farges du 29 juillet 1648, représenté par Jeanne de Gribaldy (Voir Tableau I).

N° GUILLAUME, seig <sup>r</sup> de Farges et de Lograz, = baptisé le 3 mai 1648 (Reg. Par. de Thonon). Corneille dans l'escadron de Savoie, épousa, le 11 février 1681 (o), D <sup>lle</sup> Anne de Montfort de Conzié, morte le 7 juin 1700 (o). Lui, mort le 16 janvier 1717, à 70 ans environ (o). Est probablement le même N° Guillaume de Gribaldy qui épousa, 2 <sup>e</sup> le 7 novembre 1713, D <sup>lle</sup> Joséphine Du Crest.	MAURISE-MARGUERITE, née le 12 février 1645, morte le 29 septembre 1701 (o).	MAURISE-HENRIETTE, née le 10 septembre 1672 (o).	ANNE, née le 1 <sup>er</sup> octobre 1636 (o).	N° CHARLES, né le 14, baptisé le 17 septembre 1616 (Reg. Par. de Thonon). Élait en 1682 et 1683 (Reg. Par. de Thonon), chanoine et prieur de Saint-Maurice en Vallais.	D <sup>lle</sup> MARIE DE GRIBALDY DE FARGES, épousa, le 9 oct. 1681 (o), N° Henri de Souget, de la Franche-Comté. Guillaume de Gribaldy est témoin au mariage.
--	---	--	--	--	---

N° JOSEPH, portés au dernier degré des Preuves de noblesse de l'année 1725 (Bibl. du Roi à Turin). — Conférez ci-contre et note 1. Un N° CHARLES-JOSEPH DE GRIBALDY, fils d'un Guillaume, né le 22 janvier 1682 (o).	N° GEORGES-LOUIS, né le 18 février 1693 (o).	N° JOSEPH, mort le 18 août 1760 (o).	N° JOSEPH, mort le 30 mars 1790, âgé de 60 ans et quelques (o).	N° LOUIS-AMÉDÉE, né et baptisé le 26 janvier 1683 (o).	N° LOUIS-ANTOINE, né et baptisé le 29 janvier 1694 (o).	CLAUDINE-HYACINTHINE, née le 7, baptisée 14 mars 1697 (o).
--	--	--------------------------------------	---	--	---	--

N° MARIE-FRANÇOIS, né le 24 août 1746 (o), mort le 1 <sup>er</sup> février 1779 (o). Peut-être le même qui testa le 1 <sup>er</sup> février 1779.	N° CHARLES-GASPARD, né le 11 mai 1735.	N° CHARLES-GASPARD, mort le 30 mai 1764 (o), à 36 ans environ.	N° GASPARD DE GRIBALDY DE FARGES.	N° JEAN-FRANÇOIS DE GRIBALDY DE FARGES et GASPARINE GRILLET, mariés.
---	--	--	-----------------------------------	--

(2) Est sans doute le N° J.-A. de Gribaldy qui, de Marie Grivel, eut un fils, N° Claude, né le 15 novembre 1680, à Saint-Paul, qui fut officier au Régiment de Savoie et passa au Corps des Invalides le 29 septembre 1685 (Matr. de la Brig. Arch. Thuyset).

ANTOINETTE, née d'Antoinette-Blanche, le 25 juillet 1762 (o).	JEAN-BAPTISTE, né de Marie Filon et baptisé le 11 déc. 1758 (Reg. Par. de Thonon).	D <sup>lle</sup> FRANÇOISE, épousa, le 1 <sup>er</sup> juillet 1789, Louis, fils d'Antoine Blanc et de Rolline Marin (o).
---	--	---

Un placard pour rechercher les héritiers des nommés ci-dessous me fournit ces renseignements, malheureusement insuffisants.

CLAUDE-JOSEPH DE GRIBALDY, capitaine en retraite, ayant épousé : 1° Line-Marie-Pauline dite Victorret, domiciliée à Publier, morte en Italie ; 2° Rose-Laurence de Loche ; 3° Rosalie Marchand, vivant veuve au Petit-Bessinge.

VÉRONIQUE DE GRIBALDY, demeurant à Saint-Paul, morte le 10 février 1804, testa le 4 août 1881, nommant héritier universel le Bureau de Bienfaisance de Saint-Paul, pour la création d'une maison de refuge en faveur des vieillards pauvres de cette commune etc. (Affiches légales.)

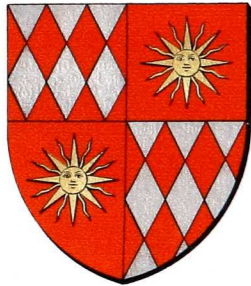


## GRILLY

Ancienne maison-forte ou château, au bord du lac, dans la vieille enceinte d'Évian : probablement bâtie ou agrandie par les nobles du Nant vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, — possédée ensuite par les Blonay, — transformée maintenant en Casino. (Voir NANT (DU), BLONAY.)

Grilly est très souvent une des nombreuses corruptions de l'antique nom de Grailly, seigneurie-baronnie du pays de Gex. (Voir GRAILLY, MORAND, REYDET, THORENS-DUYN, GRENAUD, etc.)

## GRIMALDI OU GRIMALDY



**C**ETTE illustre maison, qui portait : *écartelé fuselé d'argent et de gueules et de gueules au soleil [ou étoile à 16 rais d'or]* (ou *vice-versa* pour l'ordre des quartiers), a eu quelques représentants en Savoie.

Barthélemy de *Grimaldis*, damoiseau et écuyer ducal, était veuf de Jeanne de Menthon de Lornay lorsque par Patentes du 1<sup>er</sup> décembre 1451 (Arch. de Cour) le Duc de Savoie, en récompense de ses bons services, lui fit don d'une certaine somme pour lui et sa fille, Marguerite de *Grimaldis*, dont j'ignore la destinée.

Une branche des Grimaldi, des Comtes de Bueil, possédait la baronnie de Montailleu en Savoie. Marie de Bueil, femme de Balhazard, baron de Gilly, fit donation de ses biens à Annibal de Grimaldi, des Comtes de Bueil, capitaine dans l'Escadron de Savoie, son parent. (Voir GILLY.)

Le 18 juillet 1738 (Arch. du Souv. Sén. Savoie), M<sup>re</sup> Joseph-César Grimaldy, marquis de Bueil, baron de Montailleu, obtint Patentes pour la rénovation de son fief dépendant de ladite baronnie.

Françoise de Grimaldy épousa Claude-Amé de Monthouz. (Voir MONTHOUZ) (1).

Enfin une autre famille, en Savoie, s'affublait du nom de Grimaldy de Copponex. Elle prétendait descendre d'Aymon Grimaldi, qui (avec son frère Luc) fuyant les discordes intestines de Gènes, leur ville natale, vers 1440, vint s'établir en Savoie, où sa famille possédait la seigneurie de Craches et où il bâtit une tour qu'ils nommèrent la Tour des Moènes. C'est de cette famille que descendait le fameux « guérisseur de 20,000 malades », Denis de Gribaldi, dit de Copponay, dit de Maubec, fondateur, en 1683, de l'Académie chimique ducale-royale pour la médecine et chirurgie.

Je n'ai absolument aucune preuve de cette descendance qui est physiquement possible. Qu'il me suffise de dire ici (Voir MOENE ou MOYNE) que Denis était, de son véritable nom patronymique, un MOENE d'une ancienne famille de Crache, de notariat avant d'être de noblesse. Son grand-père avait épousé une Goyet de Copponay (Voir GOYET au Supplément et COPPONAY), ce qui motivait l'adjonction du second de ces noms.

Voir aussi FAVIER.

(1) Les Preuves de Malte pour ce quartier donnent : *fuselé d'argent et de gueules, etc.*

## GROLÉE (DE)

BARONS DE CHATEAUFORT ET SEIGNEURS D'HAUTEVILLE

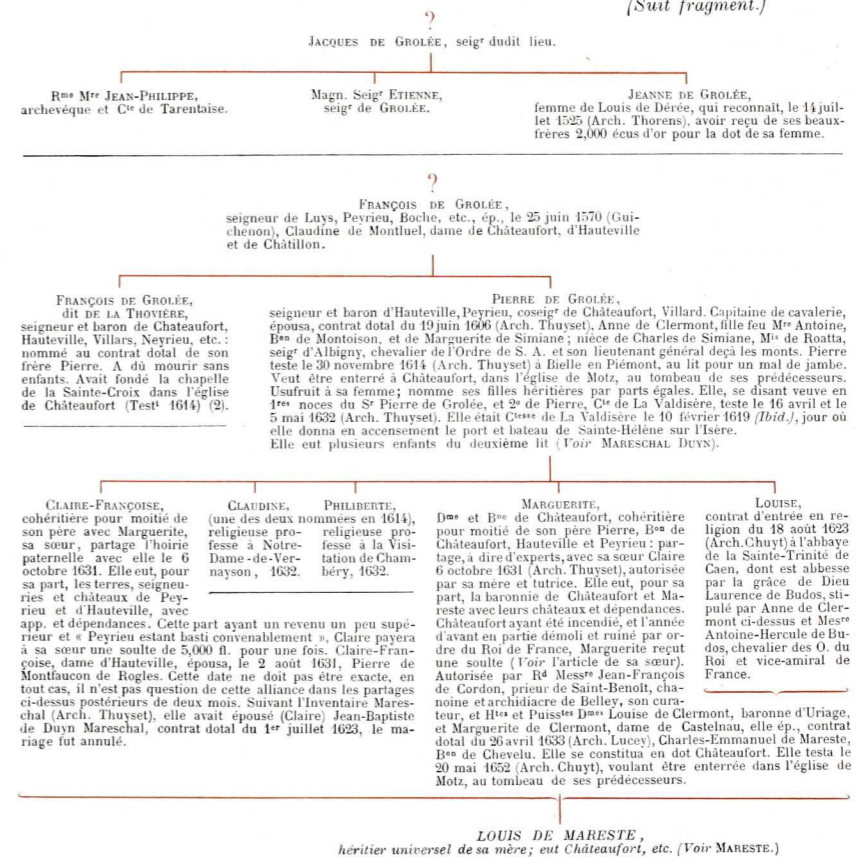
P. *gironné d'or et de sable* (UBIQUE).



**I**LLUSTRE famille du Bugey (1), qui a succédé aux MONTUEL (Voir ce nom) pour les deux seigneuries importantes plus haut mentionnées relevant de Savoie : elles passèrent peu après aux MARESTE (Voir ce nom), aux Montfaucou de Rogles, etc.

Indépendamment de ces deux fiefs, les Grolée possédaient des fiefs dans le Petit-Bugey, près Yenne, qu'ils vendirent, le 4 des kalendes d'août 1283, aux Chevelu.

Voici ce qui concerne spécialement le Nobiliaire de Savoie. (Suit fragment.)



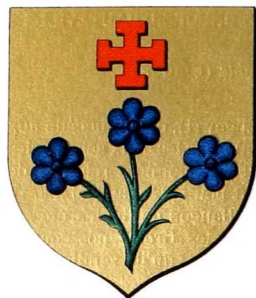
(1) Suivant Chorier, cette maison est issue de celle des Gracques. J'estime que la seule preuve est la communauté des deux lettres initiales pour les deux noms. La branche des Grolée du Dauphiné *brisait en gironné d'argent et de sable*, suivant Besson. Guichenon a donné la généalogie de cette famille (*Br. et Bug.*).

(2) Par un acte daté du château de Grolée, le dernier décembre 1586 « prins à Noël », avec son cousin, Claude de Grolée, seigr et baron de Neyrieu, Luyrieu, etc., il acquitte une dette (Arch. Chuyt). François est qualifié de la Thovière, dit de Grolée, seigr et baron d'Hauteville, Villars, Peyrieu et Montellier.

Une Hélène de Grolée, religieuse à l'abbaye de Bonlieu, attendu les réparations à faire au couvent, demande, 27 septembre 1592, (Inventaire) à l'abbé de Cîteaux, d'aller demeurer auprès de sa sœur Françoise, abbesse de Saint-Paul-d'Iseaux.

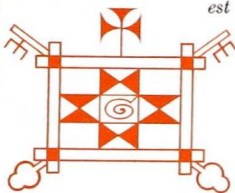


## GROSSET, DE SALLANCHE



P. d'or à 3 fleurs de noblesie (myosotis) d'azur tigées de sinople, surmontées d'une croix potencée de gueules (Pat<sup>es</sup> de noblesse).

Cimier : deux épées croisées, pointe en haut, au milieu desquelles est issante une noblesie d'azur.



GEORGES Grosset le jeune, notaire ducal de Sallanche, exerçait sa charge en 1514 : le même ou un autre Georges Grosset le jeune en 1546, 1549, 1553. Son signe tabellional figure dans la vignette ci-contre (1). Dans un acte de 1544, le notaire qui

grossoie avec lui, le qualifie de noble, car c'était l'usage parmi

les bourgeois et les innombrables notaires de Sallanche de prendre cette qualification.

Maitre (ou noble) Georges Grosset l'ancien, notaire, épousa D<sup>lle</sup> Claudine Cusin, laquelle, peu de jours après la mort de son mari, fit dresser l'inventaire de son hoirie le 9 janvier 1568. De ce mariage étaient nés : 1<sup>er</sup> Jean (majeur en 1568) et André (mineur), tous deux cohéritiers par moitié de leur feu père; ils furent aussi héritiers de leur tante maternelle, D<sup>me</sup> Michelle Cusin; André étant substitué à Jean son frère, et Charles-François, fils dudit Jean, substitué audit André son oncle.

Jean et André obtinrent des Patentes de noblesse le 1<sup>er</sup> janvier 1569 (Arch. de la Chambre des Comptes de Turin, Reg. 7, Pat. de Savoie, f<sup>o</sup> 62). Les armoiries concédées sont peintes plus haut. N<sup>o</sup> André Grosset est sans doute le N<sup>o</sup> André Grosset, enseigne du Gouvernement du fort des Allinges, qui fut tué le 19 février 1592 (Enquêtes judiciaires, Arch. Thuysset) « par des Italiens de la garnison dudit fort, de 23 coups d'espée et d'estocade ». Je ne lui connais pas de descendance.

N<sup>o</sup> Jean Grosset, plus haut nommé, épousa D<sup>lle</sup> Adriane de la Frasse, laquelle testa veuve le 3 mai 1571 et le 14 avril 1592 (Arch. Collèg. de Sallanche) en faveur de son fils, N<sup>o</sup> Charles-François Grosset déjà nommé, auquel je ne connais pas non plus de postérité.

N<sup>o</sup> Jacques Grosset avait acheté des biens à Oullioux (avec N<sup>o</sup> Jean Grosset) qui passèrent à son gendre, N<sup>o</sup> Jean Coudreyt (ou de Coudrey), qui les vendit le 23 janvier 1569 (Thuysset).

Une branche collatérale de cette famille a dû continuer encore à Sallanche ayant contracté quelques alliances nobles. Ainsi D<sup>lle</sup> Nicolarde Grosset (fille d'un N<sup>o</sup> Georges), qui épousa N<sup>o</sup> Amédée du Fresney et testa le 29 janvier 1583 (Titres Bonnefoy). N<sup>o</sup> Jacques Grosset qui épousa D<sup>lle</sup> Françoise de Chesney ou Cheyneit, laquelle étant veuve (avant 1571, Arch. Thuysset), vendit des biens (abornant D<sup>me</sup> Jeanne Grosset) le 13 juillet 1580 (*Ibid.*). N<sup>o</sup> Claude Grosset de Sallanche vend, le 30 juillet 1627 (Arch. Thuysset), la récolte d'une terre à N<sup>o</sup> Étienne du Fresney. J'en trouve encore plusieurs autres qui ne paraissent pas s'être prévalus, s'ils étaient de la branche anoblée, de la noblesse régulière accordée aux N<sup>os</sup> frères Jean et André. La dernière mention que j'ai rencontrée est de 1638, 1639.

## GROSSET (DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE).

N<sup>o</sup> Louis *Grosseti*, de la cité de Maurienne, jadis receveur des deniers de l'Évêché de Maurienne, laissa veuve N<sup>o</sup> Louise NN., en faveur de laquelle fut signée une obligation le 26 juin 1534. Il eut deux enfants : N<sup>os</sup> Guillaume et Paul, pupilles de N<sup>o</sup> Michel Grosset et de leur mère, en faveur desquels fut signée une obligation le 4 juillet 1534 (Reg. du Courrier Arch. de Thuysset), par acte passé dans leur maison d'habitation de Saint-Jean.

C'est tout le peu que je sais sur cette famille qui, à coup sûr, n'a pas marqué longtemps dans la noblesse de Maurienne.

(1) La lettre G au centre est l'initiale de son nom; les clefs en sautoir indiquent qu'il était aussi notaire par l'autorité apostolique. A la même époque, on trouve un N<sup>o</sup> Georges Grosset qui était châtelain à Chamonix, dit l'ancien et notaire. Il figure dans un acte avec son fils le 23 mai 1565 (Titres Bonnefoy).

Un N<sup>o</sup> Georges Grosset (fils de N<sup>o</sup> et Eg. Georges), ép. D<sup>lle</sup> Catherine, fille de N<sup>o</sup> Roland Cerise et de D<sup>me</sup> Edmée de la Ravoire, avec laquelle il fit une fondation dans l'église de Sallanche (Cartul.) le 21 avril 1550.

## GROSSET (DE MÉGÈVE)

SEIGNEURS DE LA FONTAINE, BEAUSEJOUR ET FONTANETTE.



P. d'azur à deux piliers d'or.

Cimier : Un pilier issant de même autour duquel s'enroule un serpent.

Devise : NITITVR AD LAVDEM.

(Patentes de noblesse) (Voir plus bas). (Le dessin ci-dessus est une reproduction de celui contenu dans les Patentes.)



NOBLE Aimé Grosset, de Mégève, reçut en récompense de ses bons services, le 1<sup>er</sup> février 1594 (Arch. de la Chambre des Comptes de Turin, Patentes de Savoie, Reg. 20, f<sup>o</sup> 172), des Patentes de noblesse pour lui et « deux siens enfants nourris en toutes mœurs nobles, le premier « ayant servi de page au C<sup>o</sup> de Chamitte (?) en Borgogne, et, depuis, « comme son père, toujours porté les armes pour le service de Savoie ». Ces Patentes furent vérifiées par arrêt du 22 avril 1596 (Commun. par M. Grosset), et le lendemain N<sup>o</sup> Aimé prêta serment de fidélité (Biblioth. du Roi à Turin).

Cette famille fit ses Preuves de noblesse de 1723 (Biblioth. du Roi à Turin), dont la filiation est marquée au tableau suivant par de doubles traits. Je n'ai pu la suivre plus loin que 1781 avec d'autres documents, et je crois que la famille a dû s'éteindre peu après cette époque ou du moins je n'en trouve plus trace.

Un des deux fils de N<sup>o</sup> Aimé, mentionné aux Patentes de 1594, est peut-être un N<sup>o</sup> Christophe que, dans l'annexe aux Preuves de 1723, je trouve avoir été anobli le même jour et avec les mêmes armes que plus haut mentionnées. Il a peut-être fait une branche tombée en désuétude de noblesse (1).

(Suit le Tableau.)

(1) M. Grosset, banquier à Genève, dont la famille est originaire de Mégève, a eu la bonté de me communiquer quelques documents concernant les N<sup>os</sup> Grosset, auxquels ses pères se rattachent avec toute probabilité, quoique je n'aie pu trouver le point de jonction parmi les titres authentiques qu'il a eu l'obligeance de me communiquer.



?  
N° CHRISTOPHE GROSSET, de Mégève  
(Voir au f° précédent), est peut-être le second fils mentionné dans les Patentes.

?  
N° ANTOINE GROSSET  
eut de D<sup>lle</sup> NN. de Thoyre, le fils  
ci-dessous. Si cet Antoine est le  
même que Guillaume-Antoine  
ci-contre (ce qui est possible), le  
mariage indiqué serait un premier  
mariage??

N° CLAUDE,  
baptisé le 29 mai 1640 (Reg. Par.  
de Mégève, extrait communiqué  
par M. Grosset).

N° CLAUDE, coseig<sup>r</sup> de Fontanette,  
de la paroisse de Fréterive, habitant Grésy en Savoie, ép. D<sup>lle</sup> Anne-  
Mugnier (1638-1670). Elle fut nommée, le 14 juillet 1681 (Arch. du  
Sén. de Savoie), tutrice de ses enfants.

CATHERINE,  
pupille de sa  
mère en 1691.

JEANNE-  
FRANÇOISE,  
née ou bapti-  
sée le 15 juin  
1670 (Reg. P.  
de Mégève).

N° CHRISTOPHE,  
pupille de sa mère en 1691, épousa : 1<sup>re</sup> Contrat dotal du 14 août  
1716 (Arch. Thuyset), D<sup>lle</sup> Barthélemye d'Albert, fille de N° Enne-  
mond-Provane d'Albert, seig<sup>r</sup> de Beauséjour et de la Fontanie,  
morte le 30 décembre 1723 (*Ibid.*) ; 2<sup>e</sup> D<sup>lle</sup> Marie-Constantine de  
Menthon de Grimotières. Comme administrateur de sa fille Fran-  
çoise (du 1<sup>er</sup> lit), il vend, le 6 juillet 1728 (Arch. Thuyset) à  
Spect<sup>r</sup> Etienne, fils de feu François Graftion, les rentes et fiefs  
appartenant à sa fille susdite, dénommées les rentes de la Fontanie et de Beauséjour, rière Saint-Pierre, Cruet et environs, le tout provenant de  
la première femme du vendeur. [Dans les reconnaissances passées en faveur du S<sup>r</sup> Graftion, le 25 juin 1730 (*Ibid.*), les confins s'étendent dans la  
vallée de Miolans, à Saint-Laurent-de-Cruet, en Clarmont sous la Tour Chabaudaz, à la chapelle de Cruet proche la maison de la D<sup>me</sup> de la Trinité.]  
Le 19 mai 1731 (*Ibid.*), en sa dite qualité d'administrateur de sa fille, il vend aux RR. PP. Franciscains de Chambéry (R. P. Jean de Blay, D<sup>r</sup> en  
théologie Gardien, RR. PP. Victor de Sonnaz, D<sup>r</sup> en théologie, Sigismond de Commène, Sigismond Rapin et Louis de Capris, maître des novices),  
une rente annuelle de 250 livres, outre celle de 8 livres qu'il leur doit comme administrateur, à cause d'une fondation faite par N° Jean d'Albert,  
par contrat du 13 novembre 1592, et d'une transaction passée avec ledit couvent par N° Ennemond d'Albert le 1<sup>er</sup> avril 1667. Il hypothèque cette  
rente sur les biens de sa fille au village de la Chapelle paroisse de Cruet, aux lieux dits de Beauséjour et de la Fontaine. Prix : 5,000 livres de  
Savoie. Il se réserve le droit de rédimmer la dite rente. Les Franciscains payent 3,000 livres provenant des pensions arriérées dudit R. P. Sigismond  
de Commène, et 4,000 livres qui appartiennent au seig<sup>r</sup> Alexis de Commène, qui autorise son frère à placer cette somme de cette manière. Il mourut  
le 7 mars 1743 (1).

(2<sup>me</sup> lit)

D<sup>lle</sup> FRANÇOISE  
épousa, contrat dotal du 14 août 1716, N° Louis,  
fils de feu N° Jean-André de Gavent de Rumilly  
(Arch. Thuyset). Elle procéda à des partages avec  
ses frère et sœur le 23 novembre 1748, et le  
23 novembre 1749 (Arch. Thuyset) elle céda à son  
frère tous ses droits sur l'hoirie paternelle moyennant  
7,000 livres, morte avant le 18 mai 1761.

N° PIERRE-PHILBERT,  
héritier de son père, demeurait dans la paroisse  
de Grésy. Il épousa, le 13 janvier 1749 (Reg. Par.  
de St-J.-de-Maur.), D<sup>lle</sup> Claudine, fille de S<sup>pt</sup>  
Jacques Albrioux, juge corrier de l'évêché de  
Maurienne. — Sa postérité, si elle a existé, m'est  
inconnue.

D<sup>me</sup> CHRISTINE,  
avait plus de vingt ans en 1743.

N° JEAN-PIERRE DE GAVENS,  
héritier de sa mère sous l'administration de son  
père, 18 mai 1761 (Voir GAVENS).

CLAUDINE,  
baptisée le 24  
mars 1612  
(arrêté 1647).

JACQUELINE,  
née ou baptisée  
le 6 avril 1616  
(arrêté de 1647).

N° AIMÉ GROSSET, de Mégève,  
reçoit, 1<sup>er</sup> février 1594, des Patentes de noblesse  
pour lui et ses deux fils (Voir f° 169). Alliance  
inconnue.

N° JACQUES-FRANÇOIS DE GROSSET DE FONTANETTE,  
prête serment de fidélité avec son père, 23 avril  
1596. Il ép. D<sup>lle</sup> Louise Pavy, contr. dot. du 4 no-  
vembre 1585, et il teste le 6 décembre 1616, codi-  
cille le 24 avril 1630 (arrêté 1647). Mort avant 1647.

N° GUILLAUME-ANTOINE, seig<sup>r</sup> de Fontanette,  
né ou bapt. le 25 mai 1613 (Arrêté 1647). Il habitait  
au village des Moulins, paroisse de Fréterive. Il  
ép., contrat dotal du 24 janvier 1643, D<sup>lle</sup> Melchiotte  
Rostant (sœur de D<sup>lle</sup> Claudine et Françoise, et  
de R. P. Balthazard Rostain *sic*), religieux de St-  
Dominique de Montmélian, qui renonça à tous ses  
droits en faveur de ses beaux-frères le 10 février  
1647). Il obtint arrêté de vérification d'ancienne  
noblesse le 12 août 1647. (Communiqué par  
M. Grosset, de Genève), où se trouvent la plupart  
des dates contenues en ce degré.

N° HYACINTHE, seig<sup>r</sup> de Fontanette  
(alias des Fontaines). Il épousa D<sup>lle</sup> Thérèse de  
Maille et mourut avant 1704.

N° JOSEPH, seig<sup>r</sup> de Fontanette,  
mis en curatelle le 11 août 1707 et le 11 juillet 1714  
(Arch. du Sén. de Savoie). Héritier universel du  
son frère Pierre. Il épousa, le 31 octobre 1738  
(Titres Bonnefoy), D<sup>lle</sup> Anne-Marie-Charlotte du  
Fresney, fille de N° Joseph, seig<sup>r</sup> d'Hautelour et  
de D<sup>me</sup> Claudine-Françoise Domen. Morte veuve  
le 16 août 1762 (Reg. Par. de Passy).

?  
CHARLOTTE DE GROSSET DE FONTANETTE,  
femme de Pierre de Loche de Mégève.

MICHELLE,  
née ou baptisée  
le 28 avril 1620  
(arrêté 1647).

FRANÇOIS,  
né ou baptisé le  
17 février 1622  
(arrêté 1647).

N° JOSEPH, seig<sup>r</sup> de Fontanette,  
mis en curatelle le 11 août 1707 et le 11 juillet 1714  
(Arch. du Sén. de Savoie). Héritier universel du  
son frère Pierre. Il épousa, le 31 octobre 1738  
(Titres Bonnefoy), D<sup>lle</sup> Anne-Marie-Charlotte du  
Fresney, fille de N° Joseph, seig<sup>r</sup> d'Hautelour et  
de D<sup>me</sup> Claudine-Françoise Domen. Morte veuve  
le 16 août 1762 (Reg. Par. de Passy).

LOUISE,  
hapt. le 20 juillet  
1685 (Reg. Par.  
de Lémenc). Pro-  
bablement morte  
avant le testa-  
ment de son frère  
Pierre.

ANNE,  
mise en curatelle  
le 11 août 1707  
(Arch. du S. Sén.  
de Savoie). Légi-  
taire de son frère  
Pierre.

N° PIERRE,  
était probablement le fils aîné. Étant sur le  
point de faire profession au couvent des Aug-  
ustins de la Croix-Roussé à Lyon, il fait le....  
(Arch. du Sén. de Savoie : j'ai oublié de mar-  
quer la date), il fait des legs à N° Henri de  
Maille, son oncle, et donne à N° François de  
Veillet, seig<sup>r</sup> de la maison-forte des Moulins,  
les droits qu'il peut avoir sur la légitime de  
son aïeule paternelle dont il l'acquitte. Nomme  
son frère héritier universel. Dans son acte de  
curatelle du 12 août 1704 (Arch. S. S. S.), il est  
dit natif de la paroisse de Mégève.

D<sup>me</sup> FRANÇOISE-CHRISTOPHINE  
DE GROSSET DE FONTANETTE,  
veuve de N° Joseph-François du Fresney du Châ-  
telet (mariés avant 1752), teste le 21 décembre 1781  
(Titres Bonnefoy).

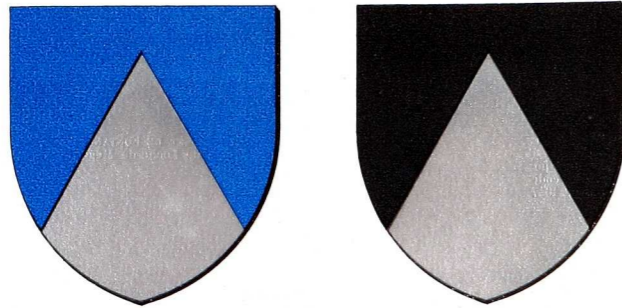
(1) Le 10 juillet suivant, il vendit encore aux RR. PP. Franciscains, outre  
ce que dessus, une rente annuelle de 140 livres. Il l'assigne sur les biens de  
sa dite fille au village de la Chapelle, paroisse de Cruet, à Beauséjour et  
Fontaine (où il y avait deux maisons-fortes). Le tout étant d'assez petite  
valeur, et une part des rentes tombées en désuétude, il aliéna ainsi presque  
tous les biens de sa fille du premier lit.

Je ne sais à quelle famille de Grosset attribuer N° Sébastienne Grosset,  
qu'un acte du 20 mars 1639 (Titres Bonnefoy) prouve avoir été mariée : 1<sup>re</sup> à  
N° Gaspard Losserrand ; 2<sup>e</sup> à N° François d'Arenthon d'Alex.



## GROSSI

DE LA VAL D'AOSTE ET DE TARENTEISE



P. d'argent mantelé ou chappé d'azur — Variante : Le mantel ou chappé de sable  
(BESSON). (BESSON).  
(Armorial manuscrit de la Biblioth. du M<sup>s</sup> Costa.) (Mémoires manuscrits de Besson.)



OUS n'entendons pas ranimer le débat qu'Aoste poursuit furieusement contre Tarentaise à propos de l'origine du Pape Innocent V. Intervenu dans la mêlée uniquement au point de vue spécial du blason, nous avons le droit de railler la présomption et l'incompétence héraldiquement inénarrables du champion valdaostain. Mais, suivant notre devoir élémentaire, nous avons respecté le dignitaire de l'Église et l'homme. Cela ne l'a point empêché — tout en se décernant les palmes de la courtoisie italienne — de nous répondre d'une manière inusitée entre hommes civilisés. N'étant pas un Philistin, nous pouvons mépriser l'arme biblique du Samson de la vallée d'Aoste.

Saint Pierre III Grossi, archevêque de Tarentaise (1271-1283), propre neveu de son prédécesseur sur ce siège archiepiscopal, Rodolphe Grossi (1248-1271), était d'une famille de la Val d'Aoste ayant des ramifications en Tarentaise.

A la même époque, figure parmi les souverains pontifes Innocent V (mort en 1276), qui était — paraît-il — un Champagny de Tarentaise. Le fait n'est pas prouvé diplomatiquement, mais sa dénomination de PIERRE DE TARENTEISE, qui lui est très généralement donnée, semble, en tout cas, quel qu'ait été son nom de famille, militer en faveur de l'origine tarine.

Les brochures valdaostaines établissent en dogme intangible qu'Innocent V serait un DES COURS DE LA SALLE de la Val d'Aoste : ce fait est loin d'être prouvé diplomatiquement.

Les brochures tarines estiment avec raison que nos adversaires confondent Pierre de Tarentaise (Innocent V) avec Saint Pierre III, archevêque de Tarentaise, et il est certain que la *Gallia Christiana*, Della Chiesa, Casalis et même un des portraits sur lesquels les Valdaostains fondent leur thèse — nous y reviendrons — ont fait cette confusion.

Là n'était pas la question pour nous. Nos adversaires ont pour principal et bien futile point d'appui trois portraits du XVI<sup>e</sup> ou du XVII<sup>e</sup> siècle du pape Innocent V (mort en 1276), où il est figuré avec le nom de Pierre des Cours et avec le blason : d'argent mantelé d'azur.

Or le blason de la famille des Cours nous a été conservé par Monseigneur Della Chiesa, évêque de Saluces — le plus ancien héraldiste piémontais — qui, dans ses *Fiori di Blasoneria*, (1655) inscrit pour les « Cursi, dont était Innocent V, pape, de la Tarentaise, trois pals de..... » chargés de trois fleurs de lis de..... sur champ de..... ».

Della Chiesa a peut-être été le premier à faire naître Innocent V des Cursi, dans son histoire chronologique du Piémont parue en 1645. Nos adversaires acceptent l'affirmation de 1645, mais repoussent celle de 1655, car il leur faut absolument Innocent V avec un mantelé pour armes.

Quelles sont les bases de cette prétention? Dans une récente brochure, ils publient à l'appui de leur thèse une généalogie des nobles des Cours : elle remonte — sans aucune preuve d'ailleurs — à 1250 et s'éteint avec les mâles en 1480. Mais, chose singulière! nous y remarquons deux ou trois chanoines; quant au prétendu Innocent V, qui serait la plus grande gloire de sa famille... pas la moindre mention! Ainsi, dans les documents de la maison des Cours, on ne trouvait rien du souverain pontife. Cette production de généalogie fait honneur à la bonne foi de nos adversaires, et les raisons qu'ils donnent pour expliquer cette regrettable omission sont... naïves et inadmissibles.

Est-ce la prétendue tradition? mais elle n'offre aucun des caractères qui pourraient lui donner la moindre valeur historique (1).

Reste le portrait! Donnons un exemple des déraisonnements avec lesquels on voudrait établir l'authenticité de ce portrait ou de ces portraits, car il y en a trois, dont un est désavoué. « Nos portraits », disent-ils, « et nos inscriptions ne sont, on n'en peut douter (sic) que la reproduction de monuments plus anciens. Ce qui le prouve (sic) c'est que, loin d'être copiés les uns des autres (sic), ils diffèrent dans le pinceau, dans l'âge, dans la pose et dans le texte de l'inscription... Cela indique que les auteurs ont puisé à diverses sources; qu'ils avaient sous les yeux des ORIGINAUX DIFFÉRENTS ».

On ne discute pas une proposition aussi hétéroclite. Nous nous bornons à répondre à l'affirmation « nos inscriptions ne sont, on n'en peut douter, que la reproduction de monuments plus anciens », par la reproduction photographique du portrait d'Innocent V existant dans la salle capitulaire du couvent de Saint-Marc à Florence, autrement au R. Musée de Saint-Marc, dans la frise, sous la fresque de la Crucifixion. Ces fresques sont peintes par le célèbre Fra Angelico, peintre dominicain, né à Fiesole en 1387, cent onze ans après la mort en 1276 du pape Innocent V. Fra Angelico a parfaitement pu recueillir dans son couvent, de seconde ou de troisième mémoire d'homme, la description des traits du Pontife, ou bien « reproduire des monuments plus anciens ». Admettons même que l'illustre peintre ait peint une figure de fantaisie, car évidemment il n'a pas travaillé d'après l'original, nous avons là pourtant « le plus ancien monument » nous restant de l'effigie du Pape. Il ne ressemble en rien (2) au prétendu portrait du Pape publié dans la brochure : *Pierre des Cours*, Aoste, 1891.



Les portraits de la Val d'Aoste avec leur inscription et le blason sont ainsi de pure fantaisie.

Dans le *Résumé des Mémoires*, etc. (Aoste, 1891, page 19), on me sommat de « m'assurer de mes propres yeux dans la précieuse collection héraldique de M. de Beauregard (il s'agit du M<sup>s</sup> Costa de Beauregard) qu'on n'y rencontrait pas de blason ayant la moindre analogie avec celui attribué par les portraits à Innocent V ».

A cela, je répondis que le plus précieux joyau de cette « précieuse collection », l'Armorial manuscrit de Besson, donnait le blason des Grossi, dont était saint Pierre, archevêque de Tarentaise « d'argent mantelé d'azur », précisément le blason que les Valdaostains veulent attribuer à Innocent V. Voici comment répond à cette déclaration la dernière brochure (1892, page 28) : « Non! à tout prix, nous n'acceptons pas pour les Grossi le blason de Besson..... On est obligé d'avouer (sic) que c'est une nouvelle bête de cet auteur....., dont (page 55) le blason peut dormir son bon somme dans les cartons » de la précieuse collection, dont on invoquait le témoignage, parce que l'on ignorait que le blason des Grossi y fût contenu.

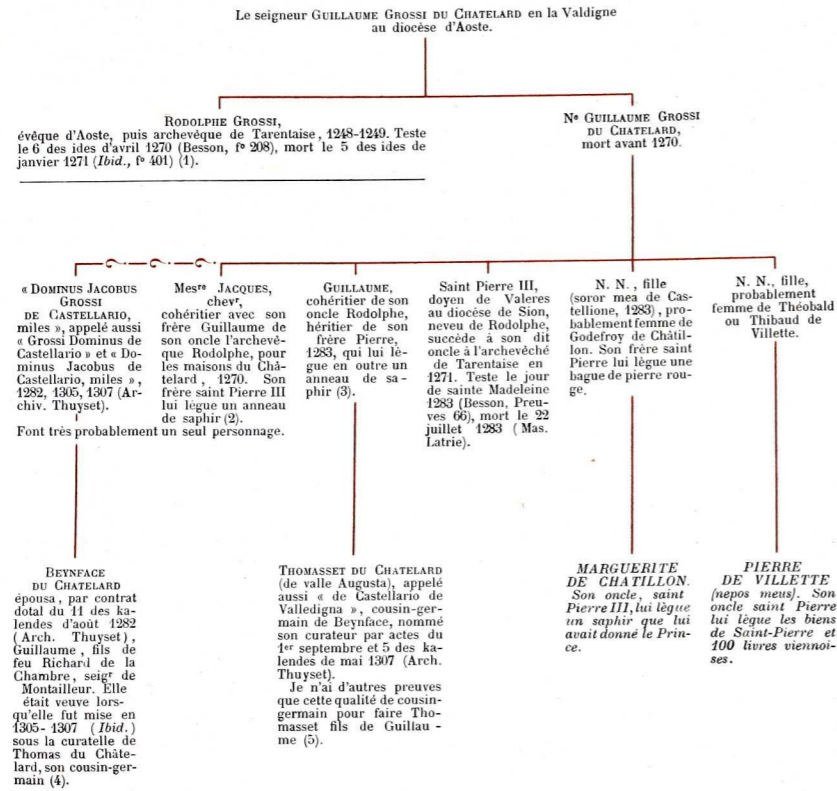
(Voir la continuation au n<sup>o</sup> 176.)

(1) Dans une lettre écrite par Jean Ruffier, notaire à Champagny en Tarentaise (Manuscrits Bonnefoy, Arch. Thuysset), à l'un de ses cousins établis en Allemagne, au siècle passé, il décline toute prétention à la noblesse, quoique sa famille soit, dit-il, très ancienne à Champagny et qu'elle ait produit au XIII<sup>e</sup> siècle le pape Innocent V. Cette inoffensive tradition familiale est curieuse à rapporter. En 1153 (Besson, Preuves 359), nous voyons figurer parmi les chanoines venus à Aiguebelle à la suite de Pierre, archevêque de Tarentaise, Pierre Ruffier..., Gontier Ruffier...

(2) Il n'y a que le pallium de ressemblant. La mention de *Francia* dans l'inscription indique qu'Innocent V était de la province dominicaine de France, comme il était — Tarin ou Valdaostain — de race française.



(In parte qua.)



(1) Dans son testament, il mentionne sa vigne nommée « Clausum de Curis ». C'est probablement à cause de cette possession que l'on trouve parfois l'archevêque Rodolphe désigné sous le nom de *de Curis* ou des *Cours*. Sans en tirer conséquence, il faut savoir qu'il y avait au moins deux localités du nom de *Curis* en Tarentaise. Dans ce testament, il mentionne aussi Rodolphe, archidiacre de Tarentaise, son exécuteur testamentaire et neveu (*nepos*). Cette qualité de *nepos* appliquée également par saint Pierre III à Aynon, archidiacre d'Aoste, ne permet pas de décider s'ils étaient neveux paternels ou maternels, ou même petits-neveux.

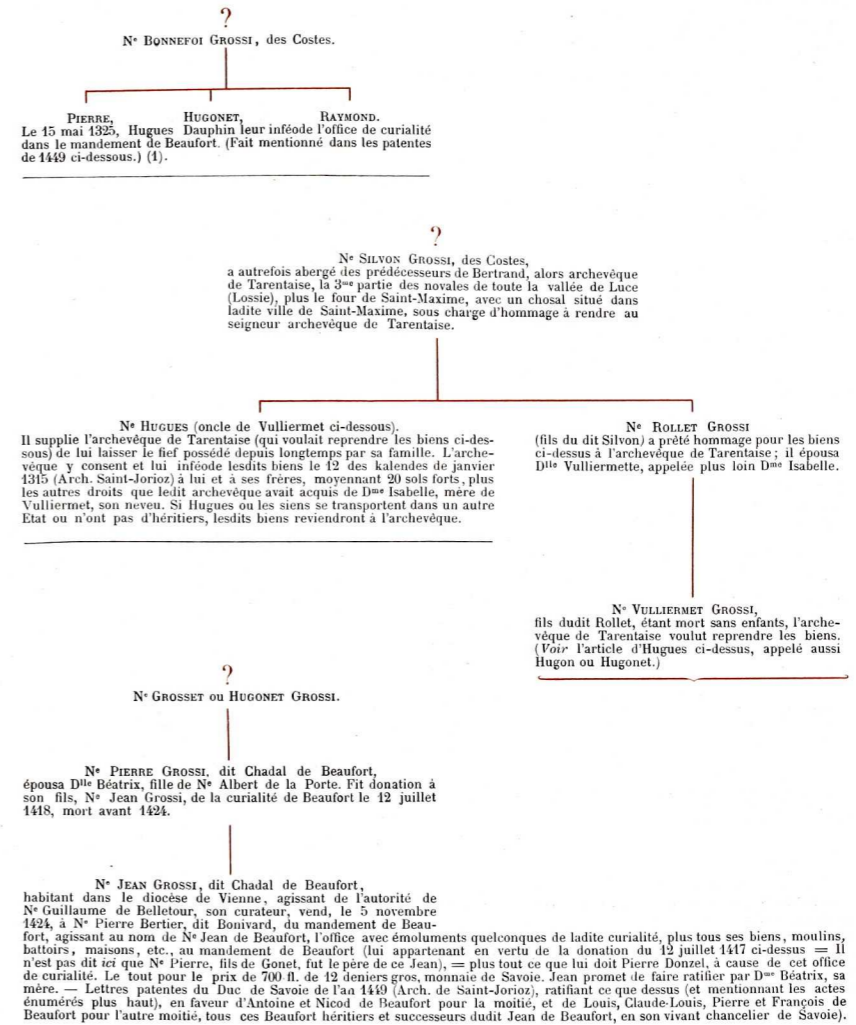
(2) Suivant la filiation donnée par les Valdaostains, il serait mort sans enfants.

(3) Suivant cette filiation, Guillaume (ou Villemo), frère de saint Pierre III, aurait eu deux fils : Aymonet et Bernard. Elle est certainement dans l'erreur en ne donnant pas Thomasset.

(4) Voir *La Chambre*, présent ouvrage, tome I, page 356.

(5) Hugues du Châtelard, chevalier fidéjusseur 1332 (Arch. Thuyset) au contrat dotal Miolans-Allevar, peut être un descendant de Thomasset.

Sans pouvoir l'affirmer en aucune manière, je suppose que ces Grossi sont de la même famille que ceux de la Val d'Aoste. Ils portaient aussi *d'argent mantelé de sable ou d'azur*. Elle a continué plus longtemps que ne le marque le fragment ci-dessous. N° André Grossi de Saint-Maxime de Beaufort fait une donation à D<sup>me</sup> Georgine Forrier, sa femme, le 8 août 1528 (Arch. Manuel). C'est la dernière mention que j'en trouve (1).



(1) Cette date de 1325 résulte certainement d'une erreur du copiste. Il faut lire 1305 ou 1315, si l'on s'en tient au dernier chiffre.



(Continuation du f° 173.)

Sans nous arrêter au *quos ego*, « nous n'acceptons pas », nous attribuerons aux Grossi le blason donné au f° 172. Dans une note manuscrite accompagnant un fragment généalogique, Besson donne la variante : *d'argent mantelé ou chappé de sable*. La probité historique de cet illustre archéologue n'est pas douteuse : il n'était pas capable d'inventer un blason.

Les variantes de l'émail du *mantel* semblent prouver — autrement que les « trois originaux « différents » — qu'il a vu deux exemplaires ou empreintes de ces armes (1). Admettons même qu'il se soit mépris dans l'une de ces versions, le fait du *mantelé* est pour nous digne de foi. Je peux mettre ma responsabilité à couvert en m'appuyant sur Besson qui, dans son genre, est la meilleure autorité en Savoie, comme Monseigneur Della Chiesa est le plus ancien et renommé héraldiste piémontais. Nous avons déjà vu que ce dernier donne un blason tout autre qu'un *mantelé* à Innocent V, qu'il dit être un des Cours.

Ce n'est pas à nous à expliquer comment les portraits d'Innocent V ne portent pas le blason donné par Della Chiesa. Nous pouvons pourtant risquer deux conjectures : 1<sup>o</sup> ou dans la confusion évidente faite pour les intitulations d'Innocent V et de saint Pierre III par plusieurs auteurs, l'on a attribué au premier les armoiries du second ; 2<sup>o</sup> ou bien comme Innocent V était dominicain on lui a donné les armoiries de son ordre. Chaque grande communauté, pour ainsi dire, de cet ordre illustre portait une variante du *mantelé* fondamental de l'Ordre (2). Ce serait alors comme dominicain et non comme des Cours (qui blasonnaient tout autrement), que Gien, Ciaconio (3) et autres lui ont donné un blason fort ressemblant par hasard à celui des Grossi.

Nous pourrions même, si nous devons croire que ces portraits sont la reproduction de monuments plus anciens, demander si ces derniers ne figuraient pas Innocent V DE CHAMPAGNY avec les armoiries de son ordre et des inscriptions ajoutées *ad libitum*. D'une part, ils ne pouvaient figurer Innocent V avec les armoiries des Cours, puisque ceux-ci avaient, au dire de Monseigneur l'évêque de Saluces, un blason tout autre (4). D'autre part, comment Della Chiesa pouvait-il ignorer directement ou par correspondance, en 1655, les monuments anciens, alors que dès 1645 il avait imprimé que Innocent V était un des Cours ? Faut-il aussi appliquer à sa mémoire les gracieux qualificatifs « de crasse ignorance ou de mensonge » dont nos adversaires, dans leur courtoisie italienne, sont prodigues envers ceux qui osent avoir une autre opinion que la leur ?

Della Chiesa, Besson ont pu se tromper parfois, mais ce sont deux auteurs éminemment respectables et qui ont signé leurs affirmations.

Et les portraits originaux, tous différents, par qui sont-ils peints ? Pourquoi des pinceaux anonymes plus ou moins bien payés mériteraient-ils plus de confiance que les plumes indépendantes de l'évêque Della Chiesa et du curé Besson ?

La conclusion de cette longue dissertation est que nous avons perdu notre temps en parlant aux pires sourds, ceux qui ne veulent pas entendre. Sans nous inquiéter de portraits (5) auxquels — s'ils ne sont pas de pure fantaisie — chacun est libre de croire ou de ne pas croire, nous aurions mieux fait de laisser toutes leurs illusions à nos farouches adversaires et de nous borner à donner ici aux Grossi, d'après Besson, l'armoire que nous avons mise en tête de cet article.

(Janvier 1892.)

(1) Les experts savent que dans les vieux blasons peints, l'azur peut se confondre facilement avec le sable, ainsi que l'argent. Dans les anciens sceaux, les traits figurant les émaux ne sont pas marqués comme de nos jours. Il est encore possible que la variante soit une brisure des Grossi de Tarentaise.

(2) On en trouvera de nombreux spécimens, par exemple, à Santa-Maria-Novella et même des *mantelés purs*, que j'ai encore vus récemment sur les anciennes pierres tombales de cette belle église de Florence, que je visitais avec mon illustre et savant ami le B<sup>no</sup> Manno.

(3) Ces deux auteurs donnent chacun une version différente, mais peut-être dans les termes seulement : Gien (1600) disant : *de gueules à la pointe d'argent* ; Ciaconio (1601) : *coupé en haut gueules en bas argent*, voulaient peut-être exprimer la même chose. Trop souvent on parle de blason sans le savoir. Chacun connaît l'indécision du célèbre P. Menestrier devant cette description des armoiries de la ville de Bâle : *un écu d'argent avec quelque chose de noir au milieu !*

(4) D'après M<sup>re</sup> de Montault, la Chalcographie pontificale a mis en vente une série de portraits des Papes avec leurs armoiries. Sous le portrait d'Innocent V (également original, cela va sans dire) il y a le blason : *d'azur semé de 9 fleurs de lis posées par trois (en pal) à deux pals d'or*. C'est évidemment le même blason donné par Della Chiesa aux Cours ou des Cours. (Voir plus haut f° 172, § 7.)

(5) Les portraits devant prouver qu'Innocent V était un Des Cours sont affublés d'un blason autre que celui de cette famille. Preuve évidente qu'il y a équivoque ou pour le blason ou pour le nom de famille.

## GRUEL (DE)

SEIGNEURS DE LA POYPE, VULLIONAY, COSEIGNEURS DE TERNIER ET ARCHAMP (dans les Baillages), SEIGNEURS DU VILLARD, DE VILLARCHABOD, COSEIGNEURS DE BEAUFORT EN GENEVOIS, ETC. COMTES DE DORTANS, DE CLAVEYSON, SEIGNEURS DU MARTEREY EN DAUPHINÉ, ETC., ETC.

P. d'or à la colonne d'azur accostée de 6 étoiles de même, 3 et 3 en pal (Pr. de Malte, bis).

On trouve plusieurs autres versions, des cachets de famille, et même l'opinion d'auteurs respectables disant s'appuyer sur d'anciennes figurations de ce blason, qu'il est inutile de rapporter. La version que je donne est la seule véritable.

Cimier : Une grue en profil d'argent le vol élevé.

Dans la dernière génération, le C<sup>te</sup> de Gruel de Dortans a écartelé de Dortans (de gueules à la fasce d'argent accompagnée de 3 annelets de même) et de Claveyson (de gueules à la bande d'or chargée de 3 clefs de sable).



ETTE famille faisait remonter son origine à Ferdinand, comte de Gruyères, qui aurait eu deux fils : Rodolphe, qui continua la lignée des comtes, et N<sup>o</sup> Otho, docteur en droit, duquel descendraient les Gruel de Savoie. Une grave objection est qu'il n'y a jamais eu de dynaste de Gruyères du nom de Ferdinand. Guichenon, dans ses manuscrits (Vol. 27, n<sup>o</sup> 16), dit que « la différence qui se trouve aux armes et blasons « de ces deux maisons fait douter de ceste origine, quoique « dans une généalogie (à lui) communiquée il soit dict que « par notable raison Otho de Gruères quitta les armes de « Gruères pour prendre celles-ci : d'or à une colonne d'azur « accostée de six estoiles de mesme. Pour conserver un « souvenir éternel des armes anciennes de sa maison, il retint pour cimier une grue d'or. »

Luc de Lucinge, dans ses manuscrits, accepte avec moins de doute encore cette illustre origine. Pour moi, je ne saurais la repousser et, à plus forte raison, l'admettre sans preuves à l'appui. Mais une chose est certaine, c'est que si les Gruel, dont le véritable nom est Gruet (*Grueti*), descendent des Comtes de Gruyères (1), c'est d'une branche singulièrement déchuë de sa prétendue illustre noblesse, puisqu'au xv<sup>e</sup> siècle ils étaient serfs taillables et mainmortables de l'abbaye de Saint-Claude, et ne furent affranchis de ces liens restrictifs de la liberté qu'en 1524 (Voir TABL. II<sup>e</sup>, l'article de Galéas II et TABL. III, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7). Malgré cela ils s'étaient, avant cette date, transportés à Albens, d'où ils se répandirent à Anney et à Chambéry, occupant tout de suite un certain rang. Ainsi Humbert Gruet était trésorier du C<sup>te</sup> de Genevois, 1467-1472, N<sup>o</sup> Jean Gruet dit Malurti, était argentier ducal en 1494, N<sup>o</sup> Galéas Gruet, général des monnaies de Savoie en 1496 (ce qui ne l'empêchait pas d'être

(Voir suite f° 186.)

(1) Il me résulte authentiquement de l'existence d'un N<sup>o</sup> Pierre, bâtard de Gruyères, fils de l'illustre C<sup>te</sup> de Gruyères (peut-être le C<sup>te</sup> Antoine, 1403-1433, dont le fils, François, vivait 1433-1477), qui épousa N<sup>o</sup> D<sup>lle</sup> Louise du Pont, de la paroisse de Saint-Étienne-de-Cuyne : il était homme-lige et noble du C<sup>te</sup> de la Chambre et se proposant de s'établir dans la maison de sa femme « et in eadem domo tenere focum et catenam », il prêta hommage lige et noble à Louis, C<sup>te</sup> de la Chambre et Vic<sup>te</sup> de Maurienne, le 14 juin 1477 (Arch. Savoiron), reconnaissant que ledit C<sup>te</sup> a sur ses biens justice omnimode, mère et mixte empire, comme il l'avait du temps de N<sup>o</sup> Amblard du Pont, beau-père dudit Gruyères. Il eut deux enfants, N<sup>o</sup> Guillaume et Philippe, vivant en 1500 (Arch. d'Arves). On voyait sur une pierre tombale au bas de l'église de Saint-Étienne-de-Cuyne (*Ibid.*), leur blason : *de... à deux grues adossées et unies*. Ce N<sup>o</sup> Guillaume vendit la maison-forte qui avait été appelée de Gruyères à Saint-Étienne-de-Cuyne à N<sup>o</sup> Jean-François du Pont, qui le dit en son testament de l'an 1545. Je ne trouve plus rien sur eux ni sur les rapports qu'ils auraient pu avoir avec nos Gruet qui, une centaine d'années avant, étaient taillables à Saint-Claude.



TABLEAU I.

Je reproduis ici les commencements de la généalogie des Gruet donnée par Guichenon et Luc de Lucinge, mais je n'entends pas du tout qu'elle mérite la confiance de mes lecteurs.

Pourtant si ce n'est tous et avec la filiation et les qualités qui leur sont attribuées, le plus grand nombre au moins des personnages énumérés ont dû exister. Il y a donc un intérêt de curiosité à fournir aux chercheurs des renseignements qu'ils pourront peut-être utiliser et coordonner.

Je dois encore faire remarquer que le premier acte cité par cette généalogie est le testament d'Humbert de 1482.

FERDINAND, Comte de Gruyères.  
Nous avons déjà dit qu'il n'y a jamais eu de Comte de ce nom.  
(Voyez Hisely, *Histoire des Comtes de Gruyères*.) Il aurait laissé deux fils.

RODOLPHE,  
C<sup>te</sup> de Gruyères,  
qui continua la  
lignée aînée de  
cette illustre fa-  
mille.

N<sup>o</sup> OTHO DE GRUYÈRES, docteur en droit,  
qui eut deux fils, tous deux nommés Pierre. Ce fut lui qui aurait changé les armoiries de sa famille pour se différencier et prit celles que les seig<sup>rs</sup> de Gruet portent encore aujourd'hui, retenues néanmoins pour cimier une grue d'or, qui est la principale pièce des armoiries des Comtes de Gruyères (Luc de Lucinge). Il me conste de ceci par une ancienne généalogie qui m'a été communiquée par N<sup>o</sup> François de Gruel, seig<sup>r</sup> de la maison-forte du Villard de Marlens (Guichenon). Le même auteur, peu difficile, ajoute : « Quoi qu'il en soit, ce Pierre, dit le Petit Gruet, est le premier de cette ancienne famille. »

PIERRE DE GRUYÈRES,  
dit le PETIT GRUET.  
Il épousa D<sup>lle</sup> Jeanne d'Allemand,  
du pays de Vaud. Famille qui portait : de sable au lion d'argent armé lampassé et couronné de gueules (Guichenon).

PIERRE DE GRUYÈRES,  
fils aîné d'Ottho, mort sans enfant,  
son frère lui succéda.

AMÉ DE GRUET,  
damoiseau (chevalier, selon Luc de  
Lucinge), épousa D<sup>lle</sup> Pernelle de  
Mouz, qui portait : d'or à la bande  
ondée de gueules (Guichenon).

PAUL DE GRUET.

JEAN DE GRUET,  
damoiseau, épousa D<sup>lle</sup> Claudine  
du Molard (Moulard, selon Luc de  
Lucinge), qui portait : de gueules  
à une tour d'or maçonnée de sable.

PERCEVAL DE GRUET,  
mari de D<sup>lle</sup> Jeanne Dieuleffs, de  
Chambéry. Mort sans postérité  
« à mai cogneue » (Guichenon).

PHILIPPE (4<sup>e</sup> fils),  
épousa D<sup>lle</sup> Catherine Achard,  
d'une famille noble de Faucigny.

Rév<sup>d</sup> BENOIT (3),  
protonotaire apostolique, doyen  
de Sallanche, chanoine d'Annecy  
et 1<sup>er</sup> aumônier de Janus de Sa-  
voie.

CLAUDE DE GRUET,  
chev<sup>r</sup>, seig<sup>r</sup> de la Poype et de  
Vullionex, gentilhomme de la  
Chambre de l'empereur Auguste  
et cornette des gardes de l'empe-  
reur Frédéric III en 1445. Il ép.  
D<sup>lle</sup> Françoise Delphin et testa le  
2 janvier 1501.

HUMBERT,  
à Aimée, fille de N<sup>o</sup> Pierre de Phelphans (1). Il teste en mai 1482.  
Trésorier général de Janus de Savoie, C<sup>te</sup> de Genevois. Il brisa  
ses armes d'une grue d'or sur la colonne. C'est lui qui a fait bâtir la  
tribune de l'église de Saint-Dominique d'Annecy, où l'on voyait ses  
armes en trois endroits ainsi que sur son tombeau.  
Voyez TABLEAU II.

AYMONET, damoiseau,  
trésorier général de Savoie.  
Ép. D<sup>lle</sup> Catherine de Berne (2).

PIERRE-  
FRANÇOIS,  
mort sans  
enfants.

N. N.,  
fille, femme  
de N<sup>o</sup> .....  
du Pont, en  
Maurienne.

ANDRÉ,  
général des monnaies  
de Savoie, le 6 février  
1538, par Patentes de  
Philibert, Duc de Sa-  
voie. Il épousa D<sup>lle</sup> Ma-  
rie Brunet et testa le 5  
avril 1531.

BARTHOLOMÉE.

PIERRE,  
protonotaire du  
Saint-Siège, vi-  
caire général de  
Saint-Pierre-de-  
Genève. testa le  
2 avril 1531.

FRANÇOIS,  
seig<sup>r</sup> desdits lieux et coseig<sup>r</sup> de  
Ternier. Épousa D<sup>lle</sup> Andrée Fa-  
vre. Il teste le 21 juillet 1526.  
Voyez le complément de son ar-  
ticle au TABL. III.

PERCEVAL,  
protonotaire  
apostolique,  
chanoine de  
Lausanne.

GUILLAUME,  
chevalier, secrétaire  
ducal, chevalier et  
homme d'armes du  
roi Louis en la prise  
de Naples, cornette  
dans les gardes du  
Duc de Savoie, à  
D<sup>lle</sup> N. N.

BONNE,  
à N<sup>o</sup> Louis  
de Pingon.

ANTOINETTE,  
à N<sup>o</sup> Jacques  
de Brosse.

JACQUEMINE,  
à N<sup>o</sup> Pierre  
Métral, mem-  
bre de la  
Chambre des  
Comptes.

JEANNE,  
à N<sup>o</sup> Pierre  
de Cornillon.

JEAN,  
à D<sup>lle</sup> Pernelle, fille de  
N<sup>o</sup> Claude Roget. Il fut  
trésorier général de Savoie.  
Testa le 21 août 1492  
en faveur de son cousin-ger-  
main Pierre, protonotaire  
apostolique.

HUGONET,  
damoiseau,  
à Françoise  
de Montvua-  
gnard (4).

JACQUEMINE,  
nommée dans  
le testament  
de Jean, fils  
d'Aymonet  
de Gruet.

GUILLAUME,  
vivant le 21  
août 1497.

GALÉAS,  
vivant le 2  
janvier 1501.

SÉBASTIEN,  
mort sans  
postérité.

JEAN,  
mort sans  
postérité.

LOUISE, PHILIBERTE, PERNELLE,  
légataires pour cinq florins cha-  
cune dans le testament de leur  
père.

ANSELME,  
chev<sup>r</sup>, seig<sup>r</sup> de Vullionay et de la  
Poype, coseig<sup>r</sup> de Ternier et d'Ar-  
champ, gentilhomme de la Cham-  
bre. Épousa D<sup>lle</sup> Pernelle d'Echa-  
lon et testa le 7 août 1537.  
Voyez sa descendance et le com-  
plément de son article et de celui  
de son père auquel remontent les  
Preuves de Malte, au TABL. III,  
où je n'inscris que ce qui m'est  
prouvé par titres ou bonnes au-  
torités. Voyez aussi le TABL. II suivant.

CLAUDE,  
protonotaire  
apostolique,  
curé d'Albens  
et chanoine  
de Genève. Il  
testa le 11  
mars 1531.

GABRIEL,  
substitut au  
testament de  
Rév<sup>d</sup> Pierre,  
son oncle.

(1) On verra dans le II<sup>e</sup> Tableau qu'il faut lire Farfein et non Phelphans.  
(2) Il ne figure pas dans la liste des Trésoriers généraux de Savoie donnée par Capré, pas plus que son fils.  
(3) R<sup>o</sup> Mes<sup>rs</sup> Benoit Gruet était chanoine de Notre-Dame-de-la-Lée à Annecy et recteur de la chapelle de Saint-André, fondée dans l'église de Saint-Maurice par les N<sup>os</sup> de Passier, en 1408 (Arch. Thuyset).  
(4) Étant veuve et tutrice de ses enfants, elle acheta, le 27 septembre 1491 (Arch. Thuyset), des biens à Saint-Jeoire.

PIERRE,  
mort sans  
enfants.

LAMBERT,  
chevalier, ép.  
D<sup>lle</sup> Jeanne  
de Pougny. Il  
testa le 28  
avril 1521 et  
fut héritiers ses cousins. Mort  
sans postérité (du moins lé-  
gitime).



?	?	?	?	?
JEAN GRUYÈRES, d'Anney, témoin, 15 septembre 1498, à Menthonay (Arch. Thuysset).	N° PIERRE GRUET, témoin d'un acte de 1440 (Arch. Morand).	N° PIERRE GRUET, quittance en sa faveur du 27 sept. 1474 (Arch. Manuel).	ANTOINE GRUETI, de Romont, témoin à Alex, le 7 déc. 1470 (Arch. Thuys.).	PIERRE BURNOD, alias GRUYÈRE, d'Albens, témoin à l'acte ci-contre, 7 décembre 1472.

N. N., femme de Jean Boyset ou Loyset, du mandement de Varey.

HUGONETTE « que servit in domo nobilium marescallorum ». Son oncle lui fait un legs, 17 octobre 1496. Galéas (I) était probablement son grand oncle. Voir l'article de Perceval ci-contre, qui fait un legs en 1518 à François Boyset, né d'une sœur dudit Perceval, mariée en Bresse. Né d'une sœur est positif, oncle est très élastique.

GUIGON, fils naturel. Son père lui fait des legs, 19 août et 17 octobre 1496.

HUGON, fils aîné du 2<sup>e</sup> lit. Héritier universel, 17 octobre 1496. Mort avant le 3 octobre 1500.

GALÉAS (II), posthume prévu et cohéritier universel, 17 octobre 1496. Sa mère et jusqu'alors sa tutrice, voulant convoler en 2<sup>e</sup> noces (Voir ci-dessus), renonce à la tutelle de son fils qui, le 3 décembre 1500 (Arch. la Place), est confiée à N° Guillaume Grueti ci-contre. Il fut cohéritier universel de Perceval ci-contre, 1518. Galéas mourut avant le 7 novembre 1524, laissant héritier N° François Dieulefils-Magnin, son frère utérin. Celui-ci, par testament du 20 octobre 1531 (*Ibid.*), laissa à sa sœur Jeanne Dieulefils-Magnin, femme de N° Antoine Pichet, tous les biens procédés des Gruet. Pichet, comme administrateur de ses enfants, dut transiger avec l'abbaye de Saint-Oyen (Saint-Claude). Elle revendiquait tous

les biens dudit feu Galéas, qui était leur homme mainmortable, ainsi que ses prédécesseurs, originaires tous du village de Lavancia, dépendant de la seigneurie directe de ladite abbaye, les biens étant échus par droit de mainmorte audit convent. Pichet nait que Galéas (I) fut procédé de Lavancia « ains dans plusieurs contrats se disoit d'Arbec ». Il assurait que Galéas (I), mort depuis cinquante ans environ, avait toujours habité Chambéry et sans jamais avoir payé aucune taille à Saint-Claude; que son fils Galéas (II) était né à Chambéry et qu'il y avait vécu une vingtaine d'années après son père sans jamais rien avoir payé audit convent; que ses héritiers n'ont jamais été compelés à payer des tailles. Et encore si, ce que Pichet ne croit pas, Galéas (I) eut pris origine à Lavancia, il a vu une sentence arbitrale du 3 juin 1490, ratifiée par le convent de Saint-Claude et approuvée par l'abbé, le 7 juin 1540, mentionnant des affranchissements faits en faveur de Jean, André, Pierre, Humbert et Tenevette Grues et leurs présièces-seurs. Les parties transigent, le 18 juillet (acte ratifié le 31 octobre 1542), par lequel Pichet, malgré ce qui est dit ci-dessus, consentit à payer à ladite abbaye 400 écus d'or sol au coin du roi de France. Voir aussi pour les démêlés des Gruet avec Saint-Claude, au TABLEAU III, premier degré.

N° GALÉAS (I) GRUETI, syndic de Chambéry en 1482 (Mugnier, Soc. Sav., *Hist.* XXVIII, 238). Le 17 mars 1485 (Arch. la Place) [qualifié simplement de commendable, bourgeois et marchand de Chambéry], il achète un chosal de maison « in aliorio » nuncupato allorum nobilis Thome Grangie », près de l'église de Saint-Léger. Il possédait, le 4 septembre 1493 (*Ibid.*), à la porte de Chambéry, des prés qui furent des nobles Noyel et du seigneur de Lescheraine. Le 17 août 1495 [alors qualifié marchand drapier], il épousa, par contrat dotal (*Ibid.*), D<sup>ne</sup> Jeanne, fille de feu N° Etienne de Savoye, secrétaire ducal. Il teste, le 19 août 1496 (*Ibid.*), [alors noble et général des monnaies de Savoie]. Veut être enterré à Saint-Dominique de Chambéry. Legs à Jeanne, sa femme. Nomme héritier universel le posthume qu'il attend : si c'est une fille, elle sera héritière particulière. Substitue Mes<sup>rs</sup> Anselme Gruet, son cousin, et Guillaume et Perceval Gruet, ses neveux. Il teste 2<sup>e</sup>, le 17 octobre suivant (*Ibid.*) [bourgeois et marchand de Chambéry]. Veut être enterré dans la chapelle de Notre-Dame de Consolation, sous le chœur de l'église de Saint-Pierre-de-Lémenc, où sont enterrés sa première femme et ses fils, augmente les legs faits à cette chapelle par sa dite première femme. Legs à N° Jeanne, sa femme moderne. Nomme héritier universel son fils Hugon, qui sera cohéritier s'il survient encore un fils au testateur. Substitue Guillaume et Perceval, ses chers neveux, les substituants l'un à l'autre et à défaut Claude Gruet, son autre neveu. Sa veuve se remaria avec N° et commendable Pierre Dieulefils Magnin, bourgeois de Chambéry.

N. N. N. N., fils du premier lit, morts avant le testament de leur père.

## TABLEAU II.

Ce fragment est appuyé sur titres.

N° HUMBERT GRUETI (peut-être celui ci-dessous). Trésorier Comital de Genevois 1496 (Arch. Cohendier), 12 mai 1479 (Titres Echavannes). Un acte est passé dans sa maison à Anney, le 7 décembre 1472. Il épousa Ayna, fille de N° Pierre Farfein (selon Guichenon, de Phélphans, voir TABLEAU I, n° 179), avec laquelle il fonda la chapelle de Saint-Christophe en l'église de Saint-Léger le 12 novembre 1479 (Mém. Soc. Sav., VII, l. v). Le 25 juillet 1475 (*Ibid.*, VI, Obit. Fr. M.), ils fondent 3 messes dans l'église des Frères Mineurs. Elle, morte le 13 février 1513 (*Ibid.*).

HUMBERT GRUET, mort avant le 17 octobre 1496.

CLAUDE GRUET. Son oncle (17 octobre 1496) lui lègue « victum et vestitum », jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice ou 300 florins s'il ne veut être d'église.

seil de famille du 3 décembre 1500. N° et Commend<sup>e</sup> Perceval Gruet, de Chambéry, marchand, alors habitant à Argentine, y teste dans sa maison le 23 octobre 1518 (Arch. la Place). Veut être enterré au cimetière de l'église paroissiale dudit lieu, au vas de N° Guillaume, son frère, récemment décédé. Il fonde une chapelle sous le vocable de Notre-Dame de Consolation en ladite église. Fait un legs à François Boyset ou Loyset, né d'une sœur du testateur, mariée en Bresse (Voir ci-contre, n° 180). Plus un legs à deux filles de Guillaume (*Viz?*) boudi, nièces du testateur. Nomme cohéritiers universels chacun par moitié Perceval et Claude Gruet, ses consanguins.

JEANNETTE, fille donnée par Bonne Richard de Montjoye, paroisse de Montsapey, légataire de son père, 1518.

ANDRÉ GRUET, mort avant le 17 octobre 1496.

Spect<sup>e</sup> D<sup>r</sup> en droit ANSELME GRUETI. Galéas ci-contre, son consanguin (I), lui fait don de tout ce dont il est créancier envers le testateur (17 octobre 1496) et le substitue à ses héritiers. Est le même qui est porté au 1<sup>er</sup> degré au TABL. III.

Honnête, puis Noble PERCEVAL GRUET. Son oncle Galéas (I) lui lègue (19 août 1496) « administrationem regimen et gubernamen apothecae seu operatorii ipsius testatoris et mercanciarum ibidem existentium per viginti annos sequentes post decessum ipsius testatoris, ita quod dictus Percevallus teneatur de omnibus mercanciis et pagnis ibidem existentibus facere inventarium... et habeat Percevallus medietatem lucri fieri in dicta apotheca et mercanciis durantiibus 20 annis ». Il assiste au contentieux de son frère et enterré à Argentine. Plus que probablement sans descendance.

N° CLAUDE GRUET, mort avant 1518.

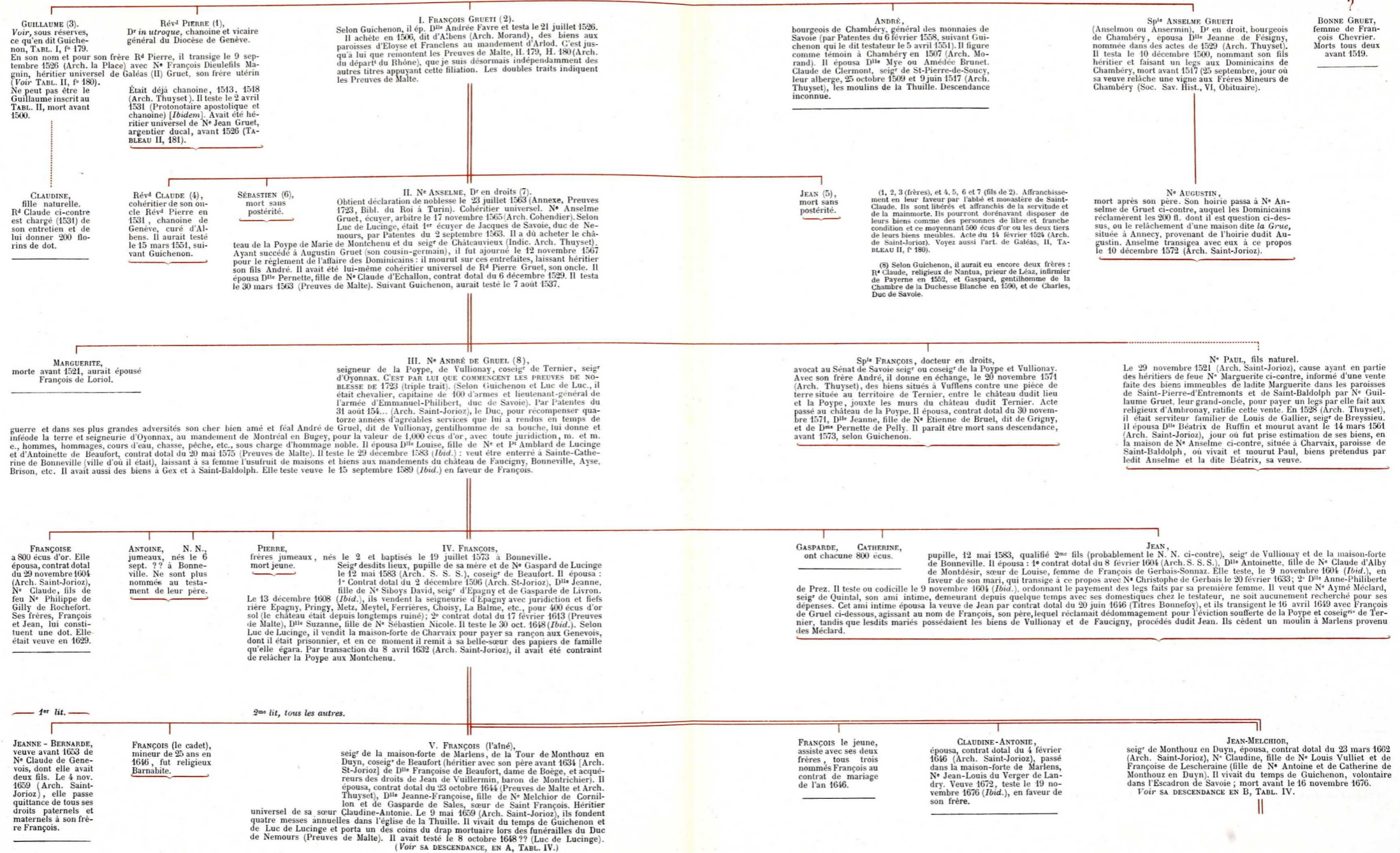
N° CLAUDE GRUET, de Chambéry, cohéritier universel de Perceval (1518), son consanguin. Un N° Claude Gruet testa le 25 avril 1521 (Arch. la Place) en faveur de N° Galéas (II), son cousin.

N° JEAN GRUETI, alias Malurtye ou Malurti, argentier ducal, bourgeois de Chambéry, passe une quittance le 19 août 1494 (Arch. la Place). Avant le 9 septembre 1526 (*Ibid.*), Révé<sup>r</sup> N° Pierre Grueti, grand vicaire de Genève, était son héritier. (TABLEAU III, 4<sup>e</sup> degré.)

N° ANDRÉ GRUET, de Chambéry. Légataire en 1518 de Perceval ci-contre, son consanguin.



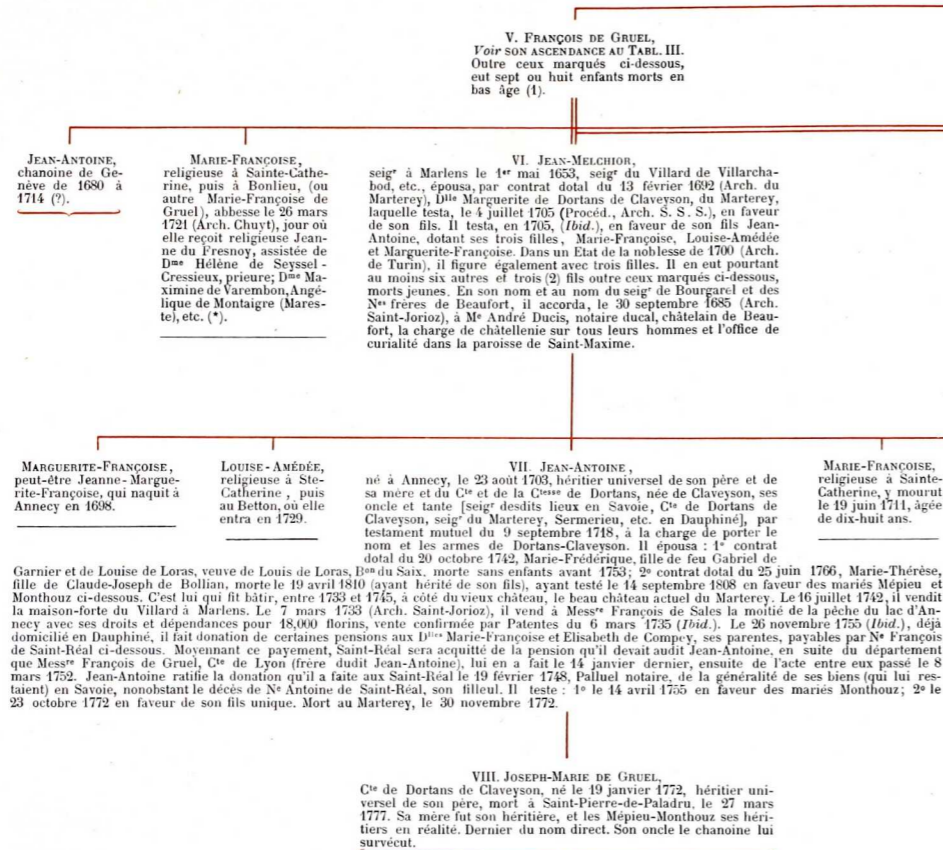
TABLEAU III.





(\*) Les versions sur les noms des religieuses de Bonlieu sont très confuses. Voici la composition de la Maison, le 3 mai 1718 (Arch. Chuyt), jour de la réception de Marie-Angélique du Fresnoy: Jeanne-Thérèse de Lucey (Marest), abbesse; Anne de Châteaufort de Marest, coadjutrice; Maximine de Varambon, Marie de Gruel, Prosper de Montfort, religieuses professes; Hélène de Seyssel-Cressieux, Anne d'Aururin, religieuses professes, étaient malades.

A



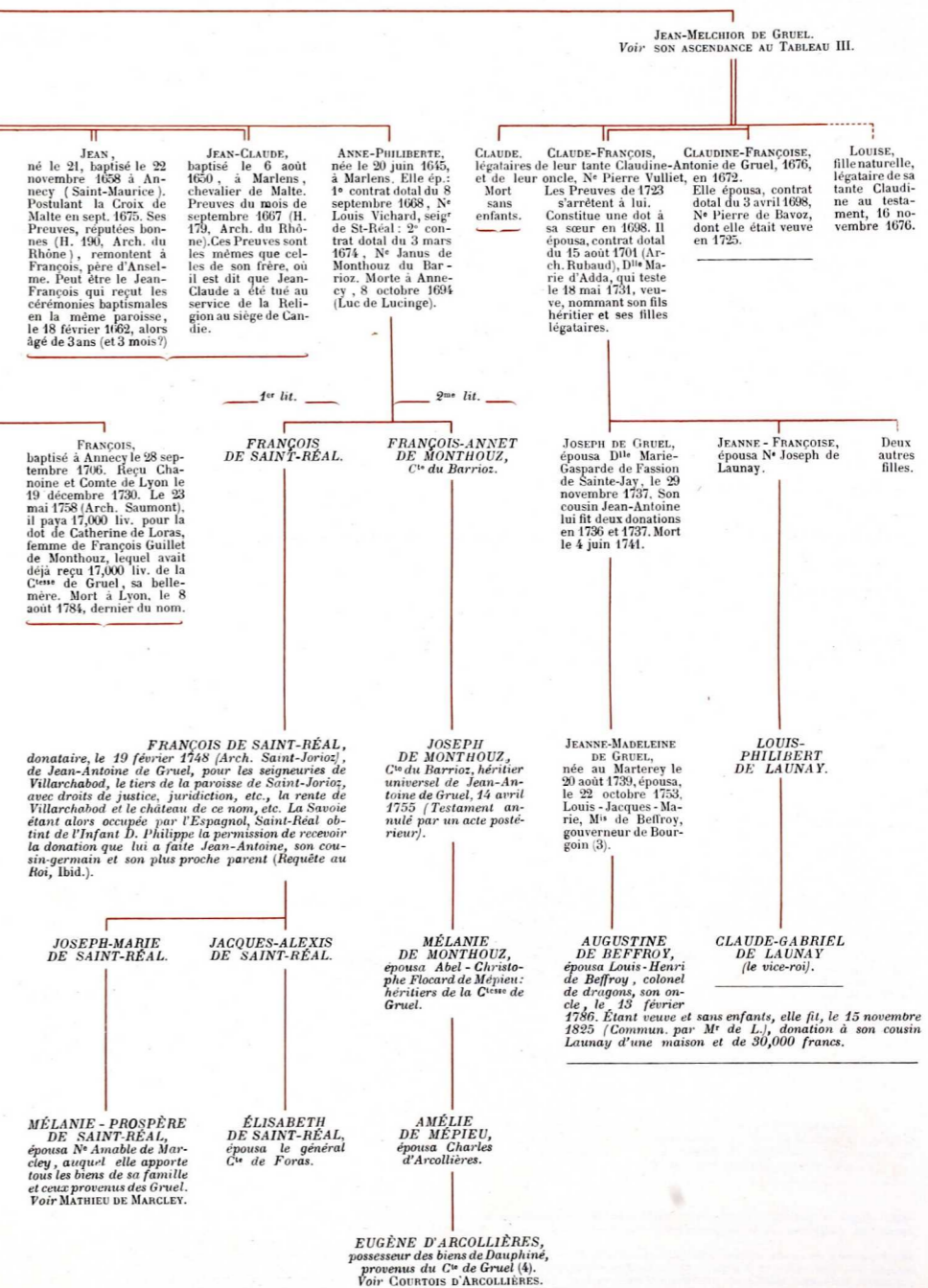
(1) (2) J'ai bien tous ces noms, mais le déplorable usage des doubles ou triples noms, portés parfois ensemble ou séparément et très souvent avec l'adjonction partielle ou exclusive d'un petit nom de baptême qui n'est pas porté aux Registres Paroissiaux, le peu de soin avec lequel ces registres étaient tenus, forment des difficultés impossibles à résoudre actuellement.  
Ainsi pour les religieuses du Betton et de Sainte-Catherine, on trouve dans les notices imprimées par MM. Glover (Ac. Savoie), Girod (Ibid.), Mugnier (Soc. Sav. Hist.), Ducretet (Ac. Sales), Burnier, des données inconciliables, Mieux vaut s'abstenir.  
Encore un exemple, François le chanoine, C<sup>te</sup> de Lyon (VII), fut baptisé à Annecy le 28 septembre 1703. C'est peut-être le Jacques-François-Amédée, dont les cérémonies baptismales ont eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 1707. Or, le même chanoine-comte demeurait à Annecy avec sa mère en 1726 et il est dit âgé de 29 ans !! etc., etc.

(3) Jean-Antoine de Gruel, son cousin, dont elle avait été pupille, lui constitua une dot de 300,000 livres. Elle eut de longs procès pour revendiquer l'office des Gruel. Il intervint enfin un règlement le 18 avril 1806.

(4) Je dois à son obligeance beaucoup de renseignements sur les derniers degrés, extraits de ses archives du château du Marterey.

TABLEAU IV.  
CONTINUATION DU TABLEAU III.

B





(Continuation du n° 177.)

marchand-drapier à Chambéry), enfin, suivant les généalogies de Guichenon et de Luc de Lucinge, N<sup>os</sup> Aymonet et Jean Gruet père et fils auraient été trésoriers généraux de Savoie.

Quant à la noblesse régulière, j'avoue ne pas savoir à quelle époque précise elle remonte. Très probablement il faut l'attribuer aux charges énumérées ci-dessus, vers 1500, car je trouve à l'annexe des Preuves de noblesse de 1723 (Bibl. du Roi à Turin), une déclaration d'ancienne noblesse en faveur de N<sup>o</sup> Anselme Gruet, du 23 juillet 1563 (par lequel seulement commencent les Preuves), ce qui ne comporte guère qu'une soixantaine d'années d'exercice de noblesse. Je commence la généalogie authentique au III<sup>e</sup> Tableau, par François (père d'Anselme plus haut nommé), avec les Preuves de Malte (H 179, H 190, Arch. du départ<sup>t</sup> du Rhône).

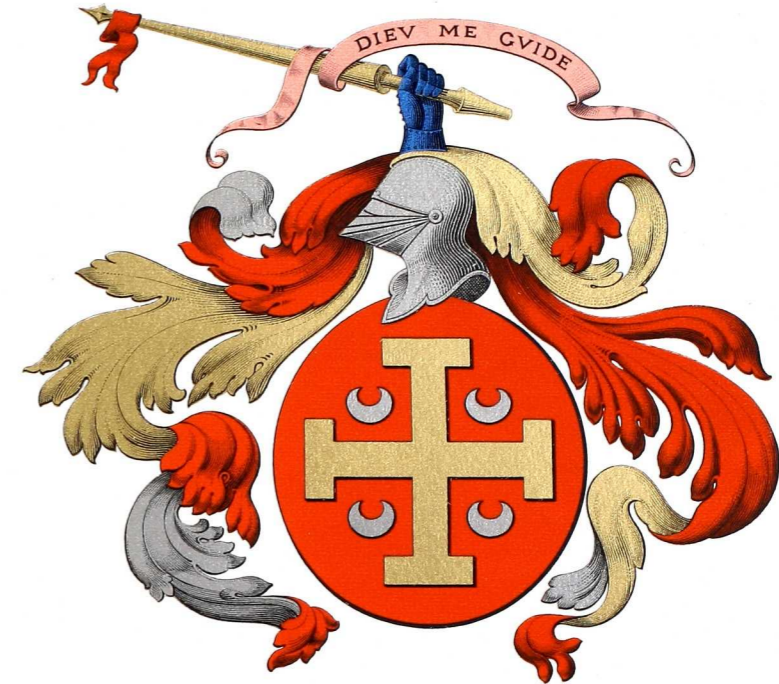
C'est pour moi une autorité me permettant de supposer que François prenait le rang de noble en Savoie, quoi qu'il ait été obligé de s'affranchir à Saint-Claude des liens de taillabilité qu'il subissait encore dans sa jeunesse.

Je reproduis, à titre de curiosité, la généalogie (*in quantum*) de Guichenon et de Luc de Lucinge au 1<sup>er</sup> Tableau, et dans le second Tableau, des fragments authentiques que je ne puis souder à ce qui suit, quoique la souche soit certainement la même. Cette famille acquit de l'importance par le mariage d'André, plus haut nommé, avec une Lucinge, par le mariage de François de Gruel, son petit-fils, avec une Cornillon, fille de Gasparde de Sales, propre sœur de notre grand saint François et par l'alliance contractée par Jean-Melchior de Gruel (VI) avec Marguerite de Dortans, grâce à laquelle il devint propriétaire de grands biens en Dauphiné (1). Jean-Melchior et Jean-Antoine de Gruel, son fils, se défirent de leurs biens de Savoie, qui passèrent en majeure partie aux Saint-Réal, et, à leur extinction, aux Marclay (*Voir VICHARD DE SAINT-RÉAL et MATHIEU DE MARCLAY*). Tous les biens du Dauphiné passèrent aux Monthouz (*Voir CE NOM*) et, à leur extinction, aux Flocard de Mépieu et sont possédés maintenant par les d'Arcollières, héritiers des Mépieu par Amélie de Mépieu, leur mère.

(1) L'*Armorial du Dauphiné* (par M. de Rivoire la Bâtie) a confondu les Gruel de Savoie avec ceux du Gapençais. Il n'est que trop coutumier du fait quand il s'occupe incidemment des familles de Savoie.



## GUIDEBOIS (DE) OU GUIDEBOEX



P. de gueules à la croix potencée d'or cantonnée de 4 croissants d'argent.

Cimier : Un senectrochède vêtu d'azur empoignant une lance d'or guidonnée de gueules sur laquelle s'enroule une banderolle portant les mots : DIEV ME GVIDE.

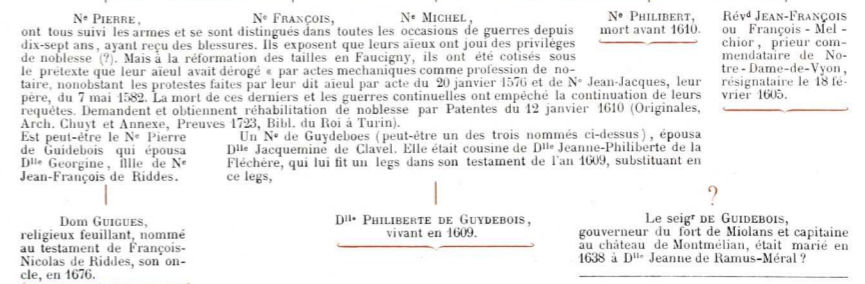
(Reproduction des Patentes originales aux Archives de Chuyt.)



UNE des innombrables familles du notariat ou de la bourgeoisie de Cluses ou de Sallanche s'intitulait nobles, avant la lettre. Les Guidebois ou Guideboex se sont éteints dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : du moins je n'en trouve plus traces.

Maître ou Noble PIERRE GUIDEBOIS, notaire : reçut en cette qualité des actes, 15 août 1558 (Titres Bonnefoy), 17 juin 1568 (Arch. Thuysset). Malgré cette charge, qui formait dérogeance, il prêta hommage et fidélité en 1563 et 1565 et figure comme noble au dénombrement de Cluses, en 1561-1563 (Patentes ci-dessous).

Maître ou Noble JEAN-JACQUES GUIDEBOIS, notaire et bourgeois de Cluses, mort avant 1680.



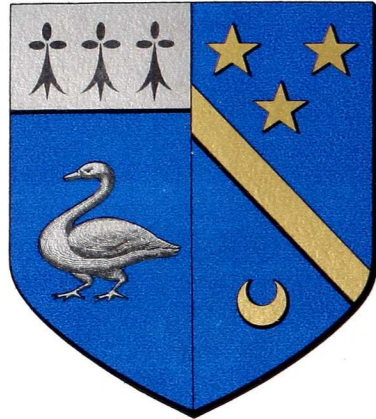
Dans une lettre du 9 mai 1636 (Arch. Thuysset), adressée à M. de Mandolle, capitaine d'une compagnie d'infanterie, et signée Guydeboes (scellée d'un cachet semblable aux armes ci-dessus), ce dernier lui recommande pour enseigne de sa compagnie son neveu de Guydeboex.

J'ose affirmer, si l'énoncé de noblesse antérieure aux Patentes est exact — et pouvant se rapporter à autre chose qu'à la courtoisie de la bourgeoisie faucignieronne — que Guydebois ou Guidebois ou Guideboes est un surnom ayant remplacé un autre nom plus ancien. La première mention rencontrée dans mes longues recherches est celle de Dom Jean Guideboesii, de Cluses, chapelain, témoin à Monthey, le 7 février 1478 (Titres Eschavannes). Si cette famille avait été noble alors, elle aurait laissé des traces de son existence que j'aurais plus que probablement rencontrées sur mon chemin.



# GUIGOS OU GUIGUES

SEIG<sup>RS</sup> DE REVEL, C<sup>ES</sup> DE LESCHAUX, M<sup>ES</sup> DE THONE



P. parti : au 1<sup>er</sup> d'azur au cigne d'argent au chef de même chargé de 3 mouchetures d'hermines ; au 2<sup>me</sup> d'azur à la cotice d'or accompagné de 3 étoiles d'or 2 et 1 en chef, et d'un croissant de même en pointe.

**F**AMILLE anoblée par la magistrature. A fourni deux trésoriers généraux et s'est éteinte vers 1837.

Maitre JEAN-BAPTISTE, notaire ducal, épousa, contrat dotal du 25 février 1658 (Procédures), Jeanne, fille de N<sup>o</sup> Pierre Bouvier, jadis châtelain de Notre-Dame-de-Cruces sur la Chambre, mort avant 1689.

Maitre JEAN-FRANÇOIS, Cèda ses droits à ses frères, le 6 mai 1665.

MARIE, femme de M<sup>o</sup> Jean Genix, maitre des fabriques de cartes en Bauges, en 1689 (Procédures).

THÉRÈSE, légataire de son père, héritière universelle de sa mère, épousa, le 14 juill. 1692 (Procédures), N<sup>o</sup> François de Charrière. Elle testa, le 29 octobre 1705, en faveur de son mari et meurt vers le 10 mars 1706 (Arch. du Sén. de Sav.).

CATHERINE, légataire de sa grand'mère Marie de Berliet, épousa, le 4 novembre 1719 (note communiquée par le B<sup>o</sup> Philibert d'Yvoire), le comte Claude Astesan, président au Souv. Sénat de Savoie.

N<sup>o</sup> ANTOINE-BALTHAZARD-MARIE.

Ils obtiennent, le 17 janvier 1738 (Arch. du Sénat de Savoie), des Patentes ordonnant que la légitime qui leur a été laissée par leur feu père soit réglée avec Alexis, leur frère, héritier universel. Il était aide-major au Régiment de dragons de Piémont. Il paraît avoir été commandant du château d'Asti et chev<sup>er</sup> des SS. Maurice et Lazare.

N<sup>o</sup> GASPARD.

Il était capitaine au Régiment de Savoie et chev<sup>er</sup> SS. Maurice et Lazare à cette époque.

Ne paraissent pas avoir laissé postérité.

MARIE-JOSEPHE, née et baptisée le 10 août 1745 (Reg. Par. de Saint-Léger).

N<sup>o</sup> ANTOINE - BALTHAZARD-MARIE, vivant en 1758 (Procédures). Fait probablement double emploi avec son homonyme au degré supérieur. Aurait été marié à N. N.

Maitre NICOLAS GUIGOZ, d'Hauteluce, notaire.

Maitre HUGONIN GUIGOZ, châtelain de Beaufort pour le Duc de Genevois, testa le 24 novembre 1661 (Procédures, Arch. Bassens), laissant de Hon<sup>o</sup> Jeanne-Louise Sallier, sa femme, les quatre fils ci-dessous qui furent ses héritiers, et firent leurs partages le 31 décembre 1666 (*Ibid.*).

I. Noble et Spect<sup>le</sup> GASPARD GUIGOZ, trésorier général de Son Altesse Royale, puis conseiller d'Etat. Il épousa, contrat dotal du 1<sup>er</sup> août 1663 (Procédures), D<sup>lle</sup> Louise de Pavy. Il testa, le 16 octobre 1693 (Arch. Thuysset), voulant être enterré dans l'église de Sainte-Claire à Chambéry, au tombeau de MM. Chevrier, ses parents, nommant sa femme usufruitière et tutrice de ses enfants et substituant à ses enfants son neveu Brunet. Il mourut le même jour et fut enterré le lendemain (*Ibid.*). Elle fit donation à son fils lors de son contrat de mariage : elle testa le 18 octobre 1699 et mourut le 1<sup>er</sup> mars 1706 (Arch. du S. S. de Savoie).

Maitre PHILIBERT, vivait en 1666.

N. N., femme de N. N. Brunet, d'Ayme en Tarentaise.

MARIE, morte à Chignin, le 4 juin 1689 (Procédures, Arch. de Bassens).

II. Noble et Spect<sup>le</sup> JOSEPH GUIGOZ, héritier universel de son père, mis en curatelle les 22 novembre 1683 et 27 janvier 1684 (Arch. du S. de Savoie). Conseiller de Son Altesse Royale, maitre auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie, trésorier général de Savoie. Il épousa, contrat dotal du 23 août 1692 (Arch. Thuysset), D<sup>lle</sup> Jeanne-Victoire Laurent du Bourget, laquelle reçut, le 3 juin 1700 (Arch. du S. S. de Savoie), une donation de D<sup>me</sup> Janique Constantin, veuve de N<sup>o</sup> Jean-François de Berliet, réversible sur Jeanne-Baptiste ci-dessous. Il testa en 1734 et mourut en août 1735, étant encore trésorier général.

Discret Jean Brunet, substitué au testament de son oncle.

JEANNE - BAPTISTE, vivait le 3 juin 1700, morte jeune.

III. Noble ALEXIS GUIGUES, seigr de Revel, héritier universel de son père, légataire de sa grand'mère Marie Berliet. Il acheta, le 26 mars 1745 (Fiefs), le Comté de Leschaux du marquis de Lescheraine. Le 20 janvier 1753 (Arch. de Saint-Jorioz), il acheta d'Adélaïde de Bertrand, une part de l'hoirie de François-Joseph de Bertrand, marquis de Thônes. Il possédait une autre part dudit marquisat (les cinq faisant le tout), en sa qualité d'administrateur de ses enfants nés de son mariage avec Françoise-Emmanuelle, fille de Pierre-Ferdinand de Richard, qu'il avait épousée par contrat dotal du 18 août 1743 (Titres Bonnefoy). Le 12 août 1758 (*Ibid.*), il revendit ces deux parts du marquisat de Thônes à Jean-Baptiste Muffat, comte de Saint-Amour, lequel, du chef de sa femme Louise de Richard, possédait déjà une cinquième part dudit marquisat. Elle mourut à trente-six ans, le 2 février 1750 (Reg. Par. de Chambéry).

MELCHIOR, mort jeune.

N<sup>o</sup> JEAN - FRANÇOIS, vivait en 1758.

IV. N<sup>o</sup> JOSEPH-EMMANUEL GUIGUES DE REVEL. Investiture en sa faveur, du 3 septembre 1779 (Fiefs), des paroisses de Leschaux, la Chapelle-Blanche et de la moitié de celle de Saint-Jorioz en titre de Comté de Leschaux (Il se qualifiait indument de marquis de Thônes). Officier au régiment de Savoie, il épousa, le 29 juin 1769 (Reg. Par. de Saint-Léger), D<sup>lle</sup> Anne-Louise, fille de feu III<sup>me</sup> Mess<sup>rs</sup> Louis Du Marest, chev<sup>er</sup>, seigr de Chassigny, trésorier général de France.

MARGUERITE-EMMANUELLE, née le 28 novembre 1747 (Reg. Par. de Saint-Léger).

JOSEPHE-HORTENSE, née et baptisée le 25 novembre 1774 (Reg. Par. de Saint-Léger). Elle testa, le 20 avril 1837 (Arch. Bassens), en faveur de ses cousins, Mess<sup>rs</sup> de la Servette et du C<sup>o</sup> de Chambost. Dernière du nom.

V. GASPARD, mort jeune.

**GUIGOZ.** Au Tome I de cet ouvrage (p<sup>o</sup> 114), nous avons mentionné Honnête-Bernard Guigoz dit Mugnier, de Saint-Girod, qui fut anobli avec ses beaux-frères Barandier, par Patentes du 1<sup>er</sup> septembre 1597. Il testa, le 27 juin 1578 (Arch. Morand), voulant être enseveli dans l'église de Saint-Girod, au mandement de Montfalcon, au lieu de ses prédécesseurs. Legs à Frédérique Barandier, fille de feu Claude Barandier, sa femme ; à Françoise, fille de feu Gonin Mugnier, sa nièce ; à Jeanne, fille de feu Claude Barandier, sa belle-sœur ; nomme héritière universelle Jeanne, fille de feu Jean Guigoz dit Mugnier, femme de François Melleyrie le jeune (peut-être Melleyret, d'Annecy). Il a dû porter les mêmes armes que ses co-anoblis Barandier. Voir ces armes audit folio.

Je trouve encore une autre famille du nom de Guigoz (qui se prononce comme Guigues en Savoie). Mess<sup>rs</sup> ou N<sup>o</sup> Claude Guigoz, de Saint-Vial, receveur général des poudres pour S. A. R. de Savoie, mort avant 1675, eut un fils, M<sup>o</sup> ou N<sup>o</sup> Joseph Guigoz, qui aurait été aussi receveur des poudres et qui, le 25 juillet 1675 (Arch. Savoiron), signa une obligation en faveur de D<sup>me</sup> Catherine Vulliet de la Saunière, veuve Reveyron.

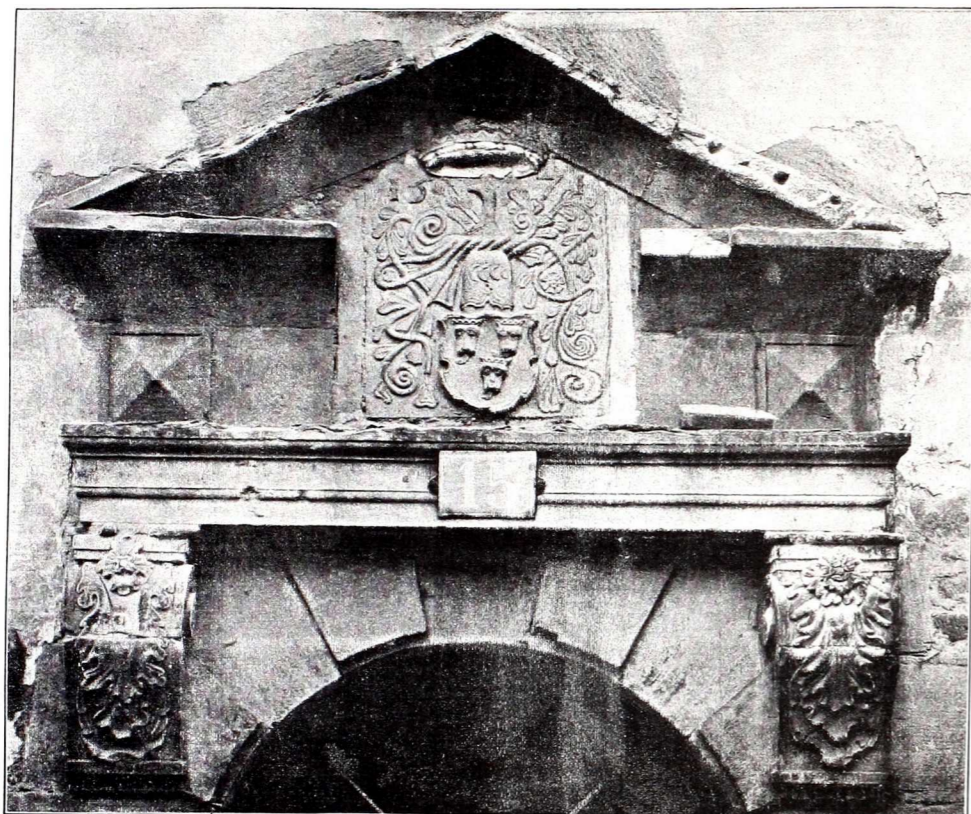
Je n'ai pas d'autre notice sur cette famille.

Ce N<sup>o</sup> Claude Guigoz figure au contrat de mariage du 28 septembre 1654 (Arch. Thuysset), entre N<sup>o</sup> Charles de Grandchamp et D<sup>lle</sup> Bernardine de Beaufort, fille de feu N<sup>o</sup> Étienne, comme consentant audit mariage de ladite Bernardine, dont il était le beau-frère. Tous sont du lieu de Gilly.



## GUILLET, JADIS MAYOR

MAYORS DE CRANS, SEIGNEURS, PUIS **BARONS DE MONTHOUX**,  
SEIGNEURS DE POUAGNY, BEAUMONT, ANNEMASSE, VÉTRAZ, COLLONGES, COSEIG<sup>TS</sup> DE VILLELAGRAND,  
BARONS DE MARCOSSEY, SÉNOCHES ET CHARANSONAY.



P. d'azur à trois mustes de léopard d'or couronnés d'argent (Preuves de Malte).

On trouve aussi le champ de sinople au lieu d'azur par une confusion très fréquente dans ces Preuves.

(Voir la note 1 du n° 191, pour la photographie ci-dessus).

Dans un acte de 1570 (Arch. Thuyset), où est apposé le sceau de Jean (II<sup>e</sup> degré), on voit très clairement qu'il portait un soleil pour cimier.



GUICHENON nous a conservé dans ses manuscrits la généalogie des anciens Majours ou Mayors (en latin *Maior*) de Crans près Nyon, au pays de Vaud, d'où sont issus directement les Guillet de Monthoux. Il en donne la filiation depuis 1290, par sept générations jusqu'à celle de François Majour ou Mayor, qui quitta ce nom pour prendre celui de sa mère, fille et héritière de noble Jean Guillet, seigneur d'une maison-forte rentée de ce nom. Ce N<sup>e</sup> François de Guillet épousa Eme-raude ou Meraude, fille de Jean de Montrichier, laquelle étant veuve

passa reconnaissance noble à cause du château de Thonon, le 27 mars 1500. A dater de ce François, ou plutôt de son fils, par lequel nous commençons la généalogie, il n'y a plus de doute, dans la filiation directe, jusqu'à l'extinction de la famille.

Nous aurions de grands scrupules à nous en rapporter uniquement à la généalogie de Guichenon pour appuyer la très ancienne origine de cette famille : mais dans les Preuves de Malte faites par Othon-Laurent-François de Guillet, baron de Monthoux, en 1781 (H 198, Arch. du département du Rhône), nous en trouvons une démonstration suffisante.

En effet, parmi les titres produits aux enquêtes littérales, nous notons un partage fait le 10 juin 1529, entre Jean et Michel (fils de N<sup>e</sup> François de Guillet plus haut nommé). Jean cède à Michel, son frère, l'office de Mayor (de Mayorie), du lieu de Crans, avec tous les droits qui en dépendent et la propriété de tous les biens meubles et immeubles qu'il possède à Crans et au mandement de Nyon. Il y est question de l'héritage de Rose d'Arlod (fille de Jean, seigneur de Picaraisin et de Péronnette de Cusinens et arrière-grand-mère de François plus haut nommé, suivant la généalogie de Guichenon).

La déclaration assermentée des quatre chevaliers délégués pour la réception de ces Preuves, porte ce qui suit, après l'énumération de titres relatifs à cette origine : « Ces titres..... « prouvent surabondamment que la maison noble de Guillet habitait anciennement sur le « territoire des Suisses, où elle était considérable et où ses fiefs et domaines étaient « encore situés en 1529. Ce n'est donc que lorsqu'elle acheta la terre de Monthoux en 1532 « qu'elle vint s'établir sous la domination de la maison de Savoie (1), dont elle a depuis « soutenu les intérêts avec tant de constance et de zèle (2). Cette émigration, les guerres con- « tinuelles entre les deux nations et enfin la destruction du château de Monthoux vers 1590 « ont dispersé et détruit les titres de cette famille, de sorte qu'elle ne produit, au-dessus de « l'époque de son établissement en Savoie que quelques titres isolés qui font connaître sa « noblesse ancienne, sans pouvoir fournir une suite de preuves, mais les actes dont nous « avons rendu compte, remplissant aussi abondamment qu'agréablement le vœu des règle- « ments et des usages de notre Ordre, nous ne porterons pas plus loin nos recherches. » (H 198, Arch. du Rhône).

Cette déclaration si formelle nous permet d'admettre sans la moindre hésitation si ce n'est la généalogie entière dans tous ses détails, au moins la vérité de l'origine que Guichenon attribue aux N<sup>es</sup> Guillet, jadis Mayors.

En quittant le pays de Vaud, les Guillet se transportèrent à Genève et à Thonon, et recherchèrent la bourgeoisie de Fribourg, sans doute pour avoir protection contre les magnifiques seigneurs de Berne (Voir l'acte 1541, 18 février, à l'article de Jean, 1<sup>er</sup> degré), protection qui ne leur fut pas inutile, mais c'est à Thonon d'abord et à Monthoux sur Annemasse plus tard que fut leur établissement.

Cette famille est devenue considérable par ses mérites, ses charges et ses alliances.

En s'éteignant de nos jours, cette famille a jeté un dernier éclat avec quatre femmes de la plus haute distinction, la Baronne de Montaille, la Marquise de la Serraz, la Marquise d'Oncieu de Chaffardon et la Comtesse de Chevron-Villette.

(1) Cette assertion n'est juste qu'au point de vue du principal établissement. Nous avons vu que dès l'an 1500, les N<sup>es</sup> Guillet possédaient des biens féodaux relevant du Prince, à Thonon. Ils y firent bâtir au XVII<sup>e</sup> siècle une belle maison, dont le portail subsiste encore dans la rue de la Visitation, orné de leurs armoiries et portant la date de 1571, que je reproduis en photographie en tête de cet article. Des deux fils de François, déjà plusieurs fois nommé plus haut, l'un, Michel, était bourgeois de Genève et l'un des chefs du parti ducal; l'autre, Jean, était châtelain de Thonon, où il fit des achats en 1509, 1541, 1516, et résidait à Fribourg lors de l'achat de la seigneurie de Monthoux.

(2) Nous voyons, en effet, que N<sup>e</sup> Jean Guillet (Degré I, n° 192) avait perdu tous ses biens de Monthoux, indivis avec son frère, « comme ennemi de Berne » c'est-à-dire à cause de sa fidélité à la cause de Savoie.



N° PIERRE GUILLET.

D<sup>ne</sup> CHRISTINE, femme de Philippe Fornier.

N° JEAN GUILLET, de Thonon. Rien n'empêche qu'il soit le même Jean que celui ci-contre, dont la dernière mention est de 1549. Les deux fils ci-dessous pouvaient être morts avant son testament.

Mess<sup>rs</sup> FRANÇOIS, chanoine de Genève, mort avant les partages de 1539.

(Ibid.), des vignes aux Trolliettes près de Thonon de N° Jean Havais. Il se transporta à Fribourg où il résidait dès le 9 mars 1530 (Preuves de Malte), jour où il obtint des seigneurs de Fribourg une sentence contre le châtelain de Nyon, qui lui contestait indûment une créance. Le 18 février 1541 (Ibid.), alors citoyen de Fribourg, il obtint un jugement arbitral entre les villes de Fribourg et de Berne. Pendant les guerres de Savoie contre les Bernois, ceux-ci avaient pris les terres de Vaud, ainsi que Thonon, Allinges et Monthoux. Jean, qui avait ainsi perdu tous les domaines qu'il possédait auxdits lieux (Monthoux par indivis avec son frère Michel), en réclamait restitution, fonds et fruits. Malgré l'opposition de Berne qui ne prétendait pas assez bien établie la possession des biens de Thonon, et quant à la seigneurie de Monthoux, qu'elle était de bonne prise, attendu que N° Michel s'était toujours montré ennemi de la République (de Berne), les arbitres décidèrent que les biens de Thonon et Allinges seraient restitués audit N° Jean, ainsi que la seigneurie de Monthoux, dont N° Michel perdrait, comme ennemi de Berne, la moitié de la jouissance qu'il pouvait y prétendre. Quant aux fruits, pendant que lesdits biens étaient restés entre les mains des Bernois, il fut inhibé à Jean de songer à tout recours. Achète la seigneurie de Monthoux avec son frère Michel (2). Il épousa, suivant Guichenon et Preuves de Malte : 1° Angeline de Pesmes, dont il eut point d'enfants; 2° Louise, fille de N° François de Bellegarde, dont il aurait eu deux fils, Louis, chartroux à Ripaille, et François, chanoine de Lausanne, dont je ne trouve pas autre mention. Il testa, le 9 avril 1549 (Arch. Souv. Sénat de Savoie et Preuves de Malte), en faveur de son frère Michel, lui substituant Louis, fils de ce dernier, et léguant tous ses biens de Thonon, Allinges, Evian et Fêterne audit Louis et à Marin, ses neveux.

N° ANDRÉ, N° AMBLARD, le 11 février 1541 (Grosse Quisard, Arch. de Cour, n° 32, f° 173), ils reconnaissent en faveur du château de Thonon des biens procédés de Christine Guillet-Fornier ci-dessus, des N°s Claude Cuat (ou Cuvat) et Jacques Plot de Thonon. Mort longtemps avant 1665.

II. LOUIS, seig<sup>r</sup> de Monthoux, héritier universel de son oncle Jean et légataire pour moitié de ses biens de Thonon, Allinges, Evian et Fêterne. Il épousa D<sup>ne</sup> Claudine de Mouxy, fille et héritière universelle de Georges, seig<sup>r</sup> de Genève, protonotaire apostolique (et vicaire général du diocèse ?) Il testa, le 15 juillet 1576 (Arch. Souv. Sén. de Savoie et Preuves de Malte), léguant 5 sols à son évêque. Le 15 octobre 1555 (Preuves de Malte), il fut cessionnaire de D<sup>ne</sup> Etienne Donzel, sa sœur utérine, de tous ses droits sur l'horirie de N° Jean du Saix, leur aïeul commun (testateur le 6 mars 1518). Il obtint, le 17 mai 1573 (Annexe, Preuves 1723. Voir note 3), déclaration de noblesse pour lui, son frère Jean et ses neveux Lancelot et Marcel. Il vivait encore, paraît-il, en 1578. Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU II (4).

(4) Les Preuves de Malte articulent que Louis, seigneur de Monthoux, fut activement et très honorablement mêlé aux affaires d'Emmanuel-Philibert et Charles-Emmanuel, ducs de Savoie, comme le prouvent des lettres produites aux Titres honorifiques. En voici une assez curieuse, qui prouve de quelle considération jouissait le caractère de fidélité du chanoine auprès de son prince. Lettre du 20 janvier 1573, de Charles-Emmanuel, duc de Savoie : « Cher bien aimé et fidèle. Nous avons été avertis des courses que font journellement ceux de Genève riesse le Genevois, Faussigny, mesme sur vos biens. En attendant d'y apporter bientôt le remède nécessaire pour le soulagement de nos sujets, nous vous avons permis, sur l'assurance que nous avons de votre fidélité et affection envers nous, et François, chanoine de Lausanne, dont je ne trouve pas autre mention. Il testa, le 9 avril 1549 (Arch. Souv. Sénat de Savoie et Preuves de Malte), en faveur de son frère Michel, lui substituant Louis, fils de ce dernier, et léguant tous ses biens de Thonon, Allinges, Evian et Fêterne audit Louis et à Marin, ses neveux.

N° HUBERT, baptisé le 14 mars 1562 (Reg. Par. de Saint-Léger), a dû mourir avant 1576.

N° FRANÇOIS MAJOUR (ou MAYOR), fut le premier à quitter ce nom pour prendre celui de Guillet (Voir f° 191). Il épousa Émeraude de Montrichier, suivant la généalogie de Guichenon. Or, Merande, fille de Jean de Montrichier, veuve de N° François de Guillet, figure précisément parmi les nobles de Thonon qui reconnurent tenir des biens mouvant du fief du château de cette ville, le 27 mars 1500 (Grosse Brunet A, f° 569, Arch. de Cour) (1).

I. N° JEAN GUILLET, dit le Vieux, Châtelain de Thonon et acquéreur de biens audit lieu, le 10 décembre 1509 (Mille Morsier, Arch. Thuysset). Sans doute le même N° Jean Guillet, bourgeois de Thonon, qui acheta, le 7 octobre 1516 (Inventaire Genève, Arch. Thuysset), Draillans et la maison-forte des Fossés ou des Terreaux à Maugny, et le 17 avril 1519 (Ibid.), la prévalence desdites seigneuries (revendues en 1580 par ses héritiers à Aymon de Genève, seigneur de Lullin), et le 11 avril 1511 (Preuves de Malte), D<sup>ne</sup> Jacqueline, fille de N° Jean du Soex (du Saix, en latin de Sazo), conseiller de la ville de Genève, et de Péronnette N. N. Elle était veuve de N° Jean Donzel. V. GALIFFE (Not. génevois, I, 175, 334, 352). Il obtint, avec son frère Jean, des Patentes portant, selon les uns, concession et privilège de noblesse, le 10 juin 1529. — V. la note 2 in fine et note 3.

TABLEAU I.

(1) Suivant les Preuves de Malte, Guichenon, etc., il est père des trois fils portés au 1<sup>er</sup> degré. Je n'ai pas de documents appuyant authentiquement cette filiation. Mais si ce n'est pas François, il ne peut y avoir de doutes raisonnables (Voir acte 1529, cité f° 191, et actes 1530-1541 cités plus bas), qu'ils ne descendent des anciens Mayors de Crans.  
(2) Jean et Michel (1) achètent, le 22 avril 1532 (Arch. Thuysset et Pr. de Malte), de Michel de Viry, baron dudit lieu, la terre et seigneurie de Monthoux (sur Annemasse), avec tous ses fonds, revenus, droits emphytéotiques, hommes, hommages, fiefs, juridiction haute, moyenne et basse, etc., pour 1,400 écus (Pr. : plus le droit de rachat de la dime de Monthoux et de près à Collonges, ci-devant vendus à N°s George et Antoine de Livron (et non encore rachetés en 1541) pour le prix de 600 écus d'or. Cette vente fut confirmée et approuvée par Philippe de Savoie le 15 mai suivant. Le 22 décembre 1541 (Titre produit aux Preuves de Malte), N°s et P<sup>rs</sup> Jean et Michel Guillet, cessionnaires de Monthoux, prêtent hommage noble pour ladite seigneurie à Jacques de Savoie, duc de Nemours et C<sup>te</sup> de Genevois, dans lequel hommage ils se prévalurent de leur état de gentilshommes reconnus et confirmés par l'empereur Charles-Quint, le 10 juin 1529, et se référent aux reconnaissances précédemment passées pour la dite seigneurie par Antoine de la Palud, le 26 avril 1465, et par Amé de Viry, le 9 avril 1504 (Fiefs).  
(3) Si c'est une confirmation (Voir ci-dessus l'hommage du 22 décembre 1541), cela va de soi, mais même si c'est une concession, cela n'est pas pour modifier ce que nous avons dit de l'origine de la famille. Il est en effet facile de comprendre qu'en passant du pays des Suisses, où ils avaient alors leur principal établissement, au pays de Savoie, dans des temps aussi troublés, ils aient eu recours à la suzeraineté impériale pour établir leur position de famille sur des bases plus solides; dès 1532, ils possédaient des seigneuries nobles importantes, et même dès 1500, à Thonon, des fiefs nobles relevant du château du Prince. Le 17 mai 1573 (Annexe, Preuves 1723, Bibl. du Roi à Turin), ils obtinrent déclaration — non d'ancienne noblesse, ce qui comportait soixante ans de noblesse — mais de noblesse, ce qui est bien différent.  
(5) Guillaume d'Oncieu, tuteur et curateur de ses beaux-frères, vend, le 19 juillet 1576 (Titres Eschavannes), des biens de ses pupilles à concurrence de 4,750 écus d'or dus à D<sup>ne</sup> Isabeau de Bonjean, veuve de N° Jean Guillet (1<sup>er</sup> degré), alors mariée à Mons<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> Jean-Claude de la Roche, juge majo de Gex. N° Jean Guillet était oncle paternel des pupilles qui furent ses héritiers.

MICHEL, coseig<sup>r</sup> de Monthoux, qu'il acheta avec son frère Jean (2). Il était bourgeois de Genève, où il était le chef du parti ducal. Il épousa, contrat dotal du 13 septembre 1521 (Preuves de Malte), D<sup>ne</sup> Jacqueline, fille de N° Jean du Soex (du Saix, en latin de Sazo), conseiller de la ville de Genève, et de Péronnette N. N. Elle était veuve de N° Jean Donzel. V. GALIFFE (Not. génevois, I, 175, 334, 352). Il obtint, avec son frère Jean, des Patentes portant, selon les uns, concession et privilège de noblesse, le 10 juin 1529. — V. la note 2 in fine et note 3.

FRANÇOISE, (fille de feu N° François Guillet), veuve d'Hon<sup>rs</sup> Jean Treyvon, reconnaît des biens, à Evian, le 16 juillet 1557 (Arch. Thuysset). Elle épousa : 1° (ou 2°) N° Pierre Prévost d'Évian : nommés dans les provenances de biens reconnus en 1665 par D<sup>ne</sup> Charlotte Guillet.

(3) Si c'est une confirmation (Voir ci-dessus l'hommage du 22 décembre 1541), cela va de soi, mais même si c'est une concession, cela n'est pas pour modifier ce que nous avons dit de l'origine de la famille. Il est en effet facile de comprendre qu'en passant du pays des Suisses, où ils avaient alors leur principal établissement, au pays de Savoie, dans des temps aussi troublés, ils aient eu recours à la suzeraineté impériale pour établir leur position de famille sur des bases plus solides; dès 1532, ils possédaient des seigneuries nobles importantes, et même dès 1500, à Thonon, des fiefs nobles relevant du château du Prince. Le 17 mai 1573 (Annexe, Preuves 1723, Bibl. du Roi à Turin), ils obtinrent déclaration — non d'ancienne noblesse, ce qui comportait soixante ans de noblesse — mais de noblesse, ce qui est bien différent.  
(5) Guillaume d'Oncieu, tuteur et curateur de ses beaux-frères, vend, le 19 juillet 1576 (Titres Eschavannes), des biens de ses pupilles à concurrence de 4,750 écus d'or dus à D<sup>ne</sup> Isabeau de Bonjean, veuve de N° Jean Guillet (1<sup>er</sup> degré), alors mariée à Mons<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> Jean-Claude de la Roche, juge majo de Gex. N° Jean Guillet était oncle paternel des pupilles qui furent ses héritiers.

N° JEAN, coseig<sup>r</sup> de Monthoux, avocat au S. S., D<sup>r</sup> en droits. Il était, en 1570 (Arch. Thuysset), juge de la seigneurie de Coudrée et scella un acte de son sceau. Il épousa D<sup>ne</sup> Isabeau de Bonjean et mourut avant 1576 sans enfants. Ses neveux Lancelot et Marcel étaient alors ses héritiers universels. (Voir leur article ci-dessous).

N° MARIN, coseig<sup>r</sup> de Monthoux, seig<sup>r</sup> de Beaumont, Genissia ? et Saint-Denis, épousa D<sup>ne</sup> Gasparde, fille et héritière de N° François de Puencet de Chambéry, M<sup>re</sup> auditeur à la Chambre des Comptes. Il mourut le 10 mai 1572. Elle vivait encore en 1573 (Arch. Morand), et mourut avant 1576 (Titres Eschavannes). Il avait acheté du seig<sup>r</sup> de Châteaufort-Salleneuve le fief de Longefoy et une maison-forte à Ayme (Titres Million).

D<sup>ne</sup> CHARLOTTE GUILLET. Épousa Egr<sup>rs</sup> André Meynet, bourgeois de Thonon, dont elle avait quatre filles, pour lesquelles elle reconnut, le 28 octobre 1605 (Archives Thuysset), des biens reconnus jadis par N° André Guillet ci-contre, peut-être son frère ?

FRANÇOISE. Reconnaissances en leur faveur pour le fief de Longefoy et maison-forte à Ayme (achat ci-dessus de l'an 1501 (Titres Million)). Elle épousa, contrat de mariage du 15 mai 1572 (Pr. de Malte), N° Mess<sup>rs</sup> Guillaume d'Oncieu, président au Souv. Sén. de Savoie, etc. (5). Elle testa le 2 août 1625 (Pr. de Malte).

III. N° LANCELOT, seig<sup>r</sup> de Beaumont, Genissia (qu'il acheta de Gaspard de Concy), coseig<sup>r</sup> du mandement de Billia et Semine, B<sup>on</sup> de Saint-Denis, Charansonay et Saint-Marcel. Il porte tous ces titres dans une quittance du 29 mars 1617 (Arch. Troches) (5). En son nom et pour son frère Marcel il vend, le 10 avril 1596 (Arch. Thuysset), à N° Charles Fornier, pour 200 écus d'or sol, une maison avec grange et pressoir à Thonon, rue Champcourt (Chancot), avec diverses pièces de terre aux environs. Il épousa : 1° vers 1565, Charlotte de Maillard, fille de Pierre, C<sup>te</sup> de Tournon; 2° (après 1608), Louise de Montferand, qui se maria à François de Loche, bailli du Faucigny. Lancelot ayant perdu ses enfants, laissa Genissia aux d'Oncieu (Guichenon, Bresse et Bugey, Fiefs, art. Genissia). (Voir LOCHE (DE), TABL. III, art. de Thomas, degré VIII.

N° FRANÇOIS-MARCEL, seig<sup>r</sup> de Beaumont, épousa Raymondine de Choisy (Reydet). Il testa, le 12 novembre 1618 (Arch. Thuysset), en faveur de N°s Claude-Louis et Gabriel de Guillet (portés au TABL. SUIVANT et mourut sans lignée (5).

CHARLES, IV. FRANÇOIS-MARCEL, baptisés tous deux le même jour le 23 août 1599. JEANNE-FRANÇOISE, baptisée le 13 janvier 1610.



(1) Les trois frères présent, le 26 septembre 1576 (Pr. de Malte), hommage noble au Duc de Savoie pour la seigneurie de Monthoux. Le 14 janvier 1579 (Arch. Thuyset), ils reconnaissent tenir de Ven' D<sup>me</sup> Gonine de Thoyre, prieure de Mélan, des biens qui furent de N<sup>o</sup> François de Brenna, aborant les biens desdits frères, au territoire de Cheuex. Janus et Guy partagerent leurs biens le 8 novembre 1608.

II. LOUIS, seigr de Monthoux. Voir SON ASCENDANCE ET ARTICLE AU TABLEAU I.

III. JANUS (1), seigr de Monthoux et Pougny, fils aîné, cohéritier universel de son père. Il épousa, contrat dotal du 18 décembre 1508 (Preuves de Malte), Jeanne, fille de N<sup>o</sup> et P<sup>o</sup> François de la Fléchère. Il teste le 30 septembre 1618 (Ibid.). C'est le Janus qui soutint avec tant de valeur « comme on le voit es histoires de Savoie », le siège de son château de Monthoux, dont il ne sortit que lorsque les canons des assiégeants eussent entièrement renversé les murailles (Preuves de Malte).

R<sup>4</sup> AMBLARD (1), chanoine de Genève, cohéritier universel de son père. Le 30 mars 1602 (Pr. de Malte), il fait donation à son neveu Gabriel de la part qu'il avait dans la jouissance de la terre et seigneurie de Monthoux.

GUY (1), coseigr de Monthoux, cohéritier universel de son père. Il épousa D<sup>me</sup> Louise Bay, d'une riche famille de la bourgeoisie de Chambéry.

(A) On trouve encore dans d'anciennes filiations d'autres enfants de Janus : pas vu de preuves. PIERRE et PHILIBERT, morts sans alliance. PROSPERE, morte sans alliance. HELENE, mariée à..... Je trouve une Hélène de Guillet qui épousa : 1<sup>o</sup> Hercule de Boège-Chedal, et 2<sup>o</sup> N<sup>o</sup> Annibal Marin de Cévins. Elle testa et codicilla le 8 janvier 1639 (Arch. Cévins), et parle « de « son vieux âge ». Elle avait des enfants des deux lits. A prendre au pied de la lettre la qualité de *cousin germain* mentionnée à l'article de Michel-François ci-dessous, cette Hélène devrait aller au degré inférieur. Voir ci-dessous B.

IV. GABRIEL, seigr desdits lieux, épousa, contrat de mariage du 10 novembre 1609 (Pr. de Malte et Arch. du S. S.), Claire-Marie de Maillard, fille de Prosper, comte de Tournon. Il mourut le 25 août 1630; elle, le 29 septembre 1645 (Reg. Par. d'Annemasse). Par Patentes du 10 septembre 1613 (Pr. de Malte), en considération de ses bons services pendant la guerre où il commandait une compagnie de chevaux-légers (ils sont également rappelés dans les Patentes de 1659 ci-dessous), le Duc de Savoie lui accorda vingt ducats par mois, affectés sur l'état des guerres au fort des Allinges, sans obligation de service et de résidence. Il est déjà qualifié de B<sup>se</sup> de Monthoux dans des Preuves du 23 avril 1659 (Pr. de Malte).

LOUISE, nommée au testament de son aïeul Louis, 1576.

CLAUDINE-ANTOINETTE. 1<sup>o</sup> à.....; 2<sup>o</sup> à N<sup>o</sup> Antoine de Prez, 1628-1632, morte veuve et enterrée le 12 avril 1643 (Reg. Par. de Thonon).

PHILIBERTE, à N<sup>o</sup> Pierre-François de Machard, seigr de Chillaz (Vieilles généalogies Monthoux et Machard). Voir MACHARD.

CLAUDE-LOUIS, coseigr de Monthoux, seigr de Pougny, Senoche et de Charansonay, B<sup>se</sup> ou C<sup>o</sup> de Marcossay (comté, seigneurie et terre qu'il acheta en 1624 de Bernard de Thoyre), conseiller d'Etat de S. A. Avocat patrimonial à la Chambre des Comptes le 21 mars 1608, puis deuxième président au Souv. Sén. de Savoie (Caprè 297). Epousa D<sup>me</sup> Gabrielle Dyan, fille du Président au Sénat de Savoie, et mourut en 1631, aux pays étrangers, où il était avec Commission du Prince (invent. Genève, Arch. Thuyset) (Il a dû être ambassadeur du Duc à Berne, à l'occasion de la guerre de la Valteline). Sa veuve se retira chez les Carmélites en 1602 et y mourut en 1673 (Notes de M. de Jussieu).

LOUISE, femme du C<sup>o</sup> Solaro de Massel.

Reg. Par. d'Annemasse.

CLAUDINE-CATHERINE, née le 2 novembre 1623, épousa, contrat dotal du 9 mai 1641 (Archiv. Mond), N<sup>o</sup> Claude-Gaspard Berthier. Comme il était mort avant 1649, il est possible que Claudine-Catherine soit la même qu'ép. plus tard le C<sup>o</sup> Maurice Vibo, d'Asi.

FRANÇOIS, née le 1<sup>er</sup> décembre 1626.

FRANÇOISE, née le 6 juin 1622. Fait profession aux Ursulines de Thonon, le 28 mars 1648 (Mun<sup>o</sup> Moret, Arch. Thuyset).

HYÉRONIME, née le 20 août 1628. Fait profession à ??? bons services, ceux rendus pendant quarante ans par le B<sup>se</sup> de Monthoux, son père, et par ses frères (à Joseph-Humbert), dont deux sont morts au service de S. Altesse.

JOSEPH-HUMBERT, né le 17 mars 1625, capitaine des gardes en 1659; Patentes du 23 avril (Pr. de Malte), où sont mentionnés ses services, ceux rendus pendant quarante ans par le B<sup>se</sup> de Monthoux, son père, et par ses frères (à Joseph-Humbert), dont deux sont morts au service de S. Altesse.

CLAUDE-LOUIS, seigr desd<sup>o</sup> lieux, né le 13 avril 1621, baptisé solennellement le 4 novembre 1623 (Reg. Par. d'Annemasse). Il ép. Marguerite Vignon du Mas, nièce du connétable de Lesdiguières, par contrat de mariage du 1<sup>er</sup> avril 1650 (Pr. de Malte). Nommé dans un acte du 2 janvier, même année (Arch. Thuyset), avec ses frères Humbert et Alphonse. Sa veuve se remaria avec N<sup>o</sup> André Constantin de Moussy, et testa le 12 février 1678 (Arch. Cévins), nommant héritière universelle François, sa fille, à cause de ses mérites.

V. GASPARD, baptisé le 26 novembre 1618 (Reg. Par. d'Annemasse), mort jeune.

CHARLES-ALPHONSE, capitaine au Régiment de Marolles en 1650.

(B) On trouve encore d'autres enfants de Gabriel dans de vieilles filiations; pas vu les preuves. GABRIELLE, à François de Mesme, seigr de Marolles. LOUISE, dite de Pougny, femme, avant 1622, d'Egr<sup>o</sup> Michel Dufresne de Thonon. HELENE, femme du seigr de May au pays de Vaud. Nous avons vu plus haut, en (A), une Hélène de Monthoux qui épousa : 1<sup>o</sup> Egr<sup>o</sup> Charles Orsier; 2<sup>o</sup> Hercule de Boège; 3<sup>o</sup> Annibal Marin de Cévins. De son troisième lit, elle eut Anne Marin, femme de N<sup>o</sup> Gaspard de Livet, seigr de Moisy, et était tutrice des enfants d'Anne, le 10 décembre 1655 (Anc. Arch. de l'Intendance de Thonon). On trouve dans les documents des confusions résultant de ces alliances multiples.

FRANÇOISE, Comtesse, baronne et dame desdits lieux, baptisée le 1<sup>er</sup> janvier 1617 (Reg. Par. de Saint-Léger), dernière et héritière de cette branche. Dame d'honneur de Madame Royale. Elle épousa Louis (alias François-Nicolas-Eléazar) de Villecardé, marquis de Trivier et de Fleury. Elle teste, en faveur de ses enfants, le 31 octobre 1677 (Arch. du S. S.). Elle eut, ainsi que Gabrielle Dyan, sa mère, de longs procès avec les Guillet de l'autre branche, de 1632 à 1650, à cause des substitutions apposées aux testaments de leurs auteurs communs, vérifiées par la mort sans mâles du père de François. Elle partagea et transigea avec ses cousins Claude-Louis et Joseph-Humbert le 11 mai et 2 août 1659 (Arch. Thuyset). Elle garda la moitié de la seigneurie de Monthoux, etc., qui revint plus tard aux Monthoux. Voir VILLECARDÉ.

HYÉRONIME-MARIE, religieuse à la Visitation de Thonon, légataire de sa mère, 1678.

JEANNE-BAPTISTE, née le 18 août, baptisée le 1<sup>er</sup> septemb., morte le 14 novembre 1659.

LOUISE-FRANÇOISE, baptisée le 13 juillet 1678, déjà mariée alors à N<sup>o</sup> François de Livron.

CATHERINE, légataire de sa mère en 1678, épouse, cont. dot. du 21 nov. 1679, N<sup>o</sup> Charles-Joseph Fauton, fils du C<sup>o</sup> François, colonel au service de S. A. Royale (Pr. de Malte).

HELENE, légataire de sa mère en 1678, épouse, cont. dot. du 22 novembre 1680 (Pr. de Malte), François de Compois, fille de Victor-Anne, B<sup>se</sup> de Péterne, C<sup>o</sup> de Gerbaix, gouverneur des Allinges, etc., et de Marguerite du Coudrey. Mort avant le 3 juin 1705.

ISABELLE, GABRIELLE. VI. HENRI, B<sup>se</sup> de Monthoux, etc. Officier aux Gardes, 1672, détaché aux milices provinciales en Savoie, 1676, légataire de sa mère, 1678, épouse, par contrat dotal du 22 novembre 1680 (Pr. de Malte), François de Compois, fille de Victor-Anne, B<sup>se</sup> de Péterne, C<sup>o</sup> de Gerbaix, gouverneur des Allinges, etc., et de Marguerite du Coudrey. Mort avant le 3 juin 1705.

VI. HENRI, B<sup>se</sup> de Monthoux, etc. Officier aux Gardes, 1672, détaché aux milices provinciales en Savoie, 1676, légataire de sa mère, 1678, épouse, par contrat dotal du 22 novembre 1680 (Pr. de Malte), François de Compois, fille de Victor-Anne, B<sup>se</sup> de Péterne, C<sup>o</sup> de Gerbaix, gouverneur des Allinges, etc., et de Marguerite du Coudrey. Mort avant le 3 juin 1705.

MICHEL-FRANÇOIS, baptisé le 25 août 1660, légataire de sa mère, 1678. Héritier universel de N<sup>o</sup> Michel Marin, son parrain, seigr de Cévins (fils d'Annibal. Voir ci-dessus), testament du 3 février 1672 (Arch. Cévins), à son défaut, les frères de Michel-François, fils de Claude-Louis, B<sup>se</sup> de Monthoux, *cousin germain* du testateur. Etait probablement le fils aîné. A dû mourir sans postérité.

FRANÇOIS, né le 17 septembre 1661, légataire de sa mère.

FRANÇOISE, née le 17, baptisée le 30 janvier 1663 (Reg. Par. de Thonon), héritière universelle de sa mère, 1678.

(2) Il eut pour parrain et marraine Laurent de Guillet d'Aoste, C<sup>o</sup> de Leyssin, et Christine de la Tour du Pin Montauban. L'Armorial du Dauphiné, par M. de Rivoire, en parlant des Guillet d'Aoste, mentionne un Scipion Guillet (Voir ses qualités audit ouvrage), vivant 1596-1629. De lui serait né François Guillet, avocat général au Parlement, qui fut la souche des Guillet, seigneurs de Monthoux en Savoie (1) et des Comtes d'Aoste, etc. Sans nous arrêter à relever les erreurs pour le Dauphiné concernant ce que dit l'auteur sur les Leyssin (ce qui sort de notre cadre), nous devons relever l'étrange affirmation qui ferait de François Guillet (vivant en 1650 environ), la souche des Guillet de Savoie, où ils sont connus plus de 200 ans avant.

MARIE-FRANÇOISE, née le 10, baptisée le 12 décembre 1698 (Reg. Par. de Thonon).

FRANÇOISE-GASPARDE, née et baptisée le 23 mars 1701 (Reg. Par. de Thonon).

FRANÇOIS, posthume, né le 29 mars 1750 (Reg. Par. de Thonon), B<sup>se</sup> de Monthoux, C<sup>o</sup> de Marcossay, seigr d'Annemasse (qu'il acheta le 29 mars 1759), Vétraz, Collonges, coseigr de Villelagrand. Il épousa : 1<sup>o</sup> contrat dotal du 26 mars 1747 (Pr. de Malte), Jeanne-Catherine de Seyssel-Sothonod; 2<sup>o</sup> contrat dotal du 17 décembre 1754 (Ibid.), Catherine-Joseph de Loras du Saix (sœur de deux chevaliers de Malte), veuve du seigr d'Arestel. Il mourut le 25 janvier 1763, ayant testé le 18 précédent. Elle prit la tutelle de ses six enfants (et des deux enfants du 1<sup>er</sup> lit de son mari), le 16 février 1763 (Arch. S. S. S.). Les comptes rendus de son intelligente administration existent aux Archives Saumont. Elle dut vendre Marcossay au B<sup>se</sup> Foncel, mais elle réussit, malgré les plus graves difficultés, à conserver et racheter Monthoux (Voir Villecardé), qu'elle reconnut le 10 juin 1774 (Piefs).

JACQUES-GASPARD, né le 20, baptisé le 21 octob. 1703, mort le 24 juin 1705 (Reg. Par. de Thonon).

VII. HENRI-MARIE-MARGUERITE, né le 23, baptisé le 24 septembre 1698 (Reg. Par. de Thonon), mort jeune.

ANTOINETTE-FRANÇOISE, née le 24, baptisée le 28 mars 1701 (Reg. Par. de Thonon). Vivait encore en 1740 (Ibid.).

JACQUELINE, née et baptisée le 14 août 1702 (Reg. Par. de Thonon).

N. B. Une des sœurs de François a épousé N<sup>o</sup>..... Chambre, auquel le susdit François paye diverses sommes, 1756-1757 (Comptes de Catherine de Loras).

MARIE-JOSETTE, née le 10 octobre 1751 (Reg. Par. d'Annemasse).

MARIE-JOSETTE-AMÉDÉE, née le 26 mai 1750 (Reg. Par. d'Annemasse). Agée de treize ans épousa, peu avant le 21 juillet 1763 (Comptes de Catherine de Loras), avec la permission de l'Officiel, M. de Livron.

VIII. JOSEPH-FRANÇOIS-MARIE, fils aîné du 1<sup>er</sup> lit, né le 1<sup>er</sup> mars 1748 (Reg. Par. d'Annemasse), mort avant le 10 juin 1754.

MARIE-ANTOINETTE-JEAN-JOSEPH, né à Genève, le 7 octobre 1759, baptisé à la chapelle de la résidence, pupille et héritier universel de son père, 1774. Mort sans postérité.

GABRIELLE-FRANÇOISE, née le 1<sup>er</sup> juin 1758 (Reg. Par. d'Annemasse).

OTHON-LAURENT-FRANÇOIS (2), né le 2 juin 1762 (Reg. Par. d'Annemasse). Reçu de minorité dans la Chevalerie de Malte par Brel du 7 septembre 1771, fait ses preuves en 1781 (H 198, Arch. du département du Rhône). Lieutenant-général au service de France, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Il épousa Elisabeth-Willemline de Bude.

MARIE-LOUISE, née le 24 mars 1761 (Reg. Par. d'Annemasse).

LOUISE-FRANÇOISE-AUGUSTINE, née le 5 juin 1806, épousa le C<sup>o</sup> de la Serraz, morte au couvent de la Visitation de Thonon, le 19 février 1875.

IX. AUGUSTINE-ELISABETH, née à Genève, 26 octobre 1806, épousa le C<sup>o</sup> de Montailleur, morte 27 février 1875.

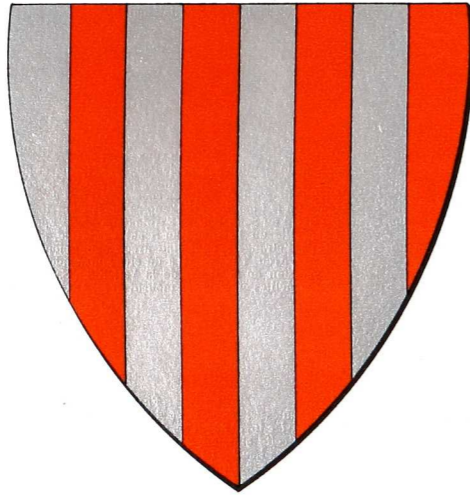
FRANÇOISE-IRMA, née le 5 mai 1813, épousa le marquis d'Oncieu de Chaffardon, morte 7 avril 1875.

FRANÇOISE-ELISABETH-VIRGINIE-IDALIE, née le 5 août 1816, épousa le C<sup>o</sup> de Chevion-Villette, morte 30 mai 1871.



## HAUTEVILLE (D')

SEIGNEURS ET COSEIGNEURS D'HAUTEVILLE, CRESTE, ETC., EN GENEVOIS.



P. Pallé d'argent et de gueules de huit pièces.

(Une branche a brisé d'une fasce de gueules.)



AMILLE de haute antiquité, connue dès le XII<sup>e</sup> siècle. On voit encore le grand emplacement et quelques masures du château (1) des Hauteville en Genevois, dans la paroisse de ce nom, sur un mamelon s'élevant au bord du Fier. La possession de ce fief passa en grande partie aux Montluel au XIV<sup>e</sup> siècle (2); plus tard, à l'extinction de la famille à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, aux Fresnoy, aux Thoyre, aux Viry, aux Valleyse, etc. (3).

J'ai le regret de ne pouvoir donner que des notes fragmentaires sur les Hauteville. Je n'ai rencontré que quelques épaves de leurs titres, dispersées dans les Archives.

Une famille du même nom a existé dans les environs de Montmélian et dans les Bauges, avec maisons-fortes à Planaise et à l'Orme. J'ignore quels liens d'origine pouvaient l'unir à celle dont nous venons de parler (4).

Plusieurs localités ou lieux dits d'Hauteville en Savoie ont pu avoir des propriétaires en portant le nom, ainsi Hauteville près d'Yenne, la seule dont je trouve une trace (5).

(Suivent les Tableaux.)

(1) D'après le contexte des actes cités dans les Tableaux, il semble y avoir eu plus d'une maison-forte à Hauteville, ou bien le château a été divisé en plusieurs lots.

(2) On ne doit pas pourtant confondre, comme l'a fait récemment un très estimable historiographe savoyard, les Montluel avec les Hauteville.

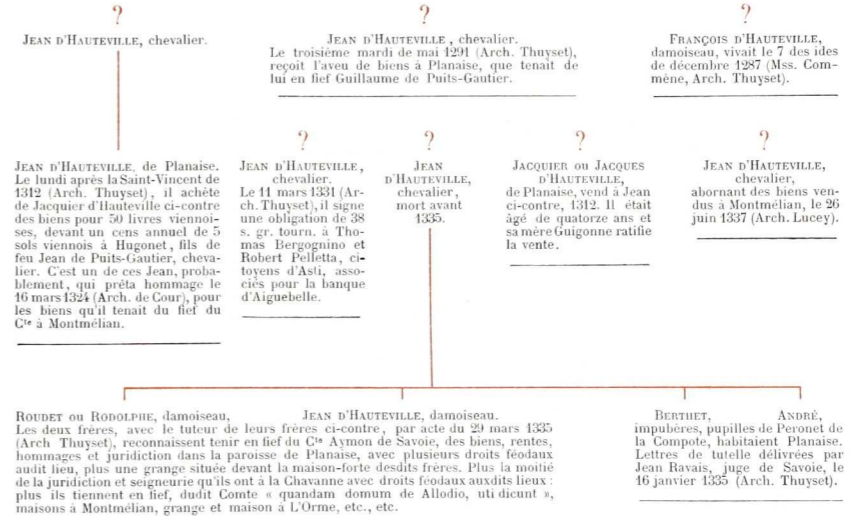
(3) D'autres familles, les Perret, C<sup>te</sup> d'Hauteville, notamment (Voir PERRET) ont porté ce nom.

(4) Je ne saurais admettre comme preuve la communauté de nom et même la coïncidence des mêmes noms de baptême (Nicod et Antoine) environ à la même époque. Elle peut n'être que fortuite et d'ailleurs aucun des documents — bien clairsemés il est vrai — des Hauteville — Hauteville, ne contient traces de possession dans les Bauges. Le Tableau I contient ce que je sais sur eux : des nécessités typographiques me forcent à le placer avant ceux des Hauteville, qui ont beaucoup plus d'importance.

(5) Cette famille aurait porté, selon Besson : *fascé de six pièces de sable et d'or au sautoir de gueules (sur le tout)*. Selon d'autres : *fascé de six pièces de gueules et d'or au sautoir d'argent*.

TABLEAU I.

(Voir au fe précédent et la note 4.)

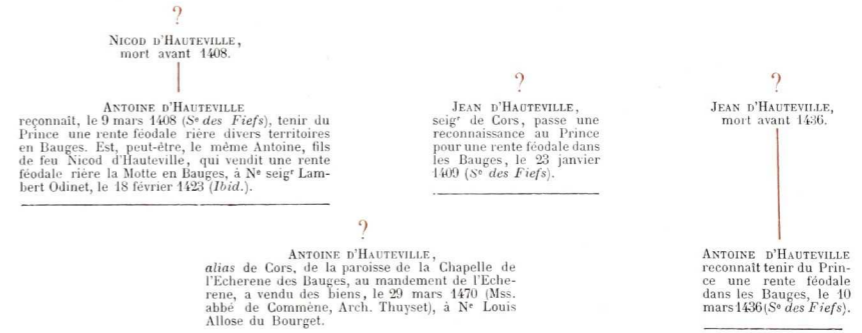


Peut-être le Roudet d'Hauteville, dit Convers, qui figure parmi les nobles fidéjusseurs, 1342, du contrat dotal Villette-Montmayeur.

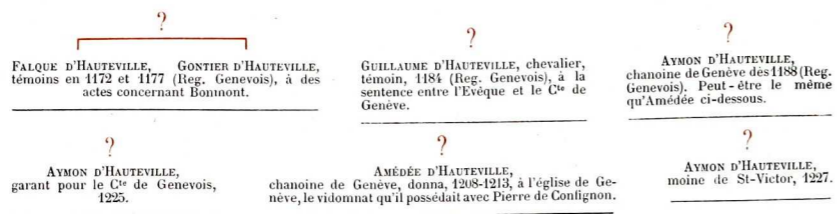
A la requête d'Humbert, bâtard de Savoie, chevalier, seigneur d'Arvillard, des Molettes et de Planaise, ledit Jean d'Hauteville, convaincu d'avoir par trois fois refusé de comparaître pour prêter hommage noble pour sa maison de L'Orme « *apud ulmum* », dans la paroisse dudit lieu de Planaise juxta la maison et le verger dudit Humbert qui, avec la champerie dudit Planaise, étaient du fief du Comte de Savoie; le Comte de Savoie ayant cédé le tout en augmentation d'autre fief audit Humbert avec injonction audit Hauteville de reconnaître, en faveur dudit Humbert, que le Comte mettait en son lieu et place; malgré la présentation des Lettres du Prince et trois jussions, Jean ayant refusé toute soumission, le juge de la juridiction d'Humbert, informé de tout ceci, ordonne par sentence du 10 août 1359 (Arch. Thuyset), que Jean d'Hauteville sera dépossédé desdits biens dont la possession est remise audit Humbert.

HUMBERT D'HAUTEVILLE, damoiseau, de Planaise, avait vendu une leyde à Montmélian à Humbert, bâtard de Savoie, seigneur d'Arvillard, qui le dit en son testament du 2 octobre 1374.

Quoique, par convenance typographique, je mette les HAUTEVILLE, des Bauges, sur ce même tableau, je n'entends nullement donner comme certain qu'ils soient de la même race que ceux de Montmélian. La chose est possible, mais je n'en ai point de preuves.

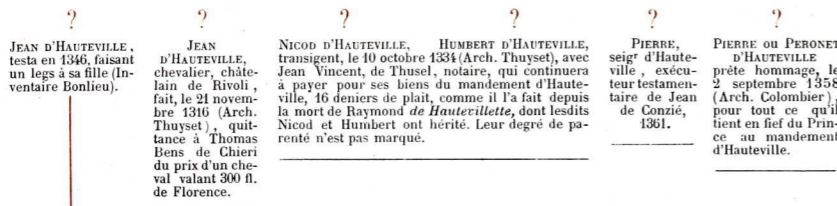
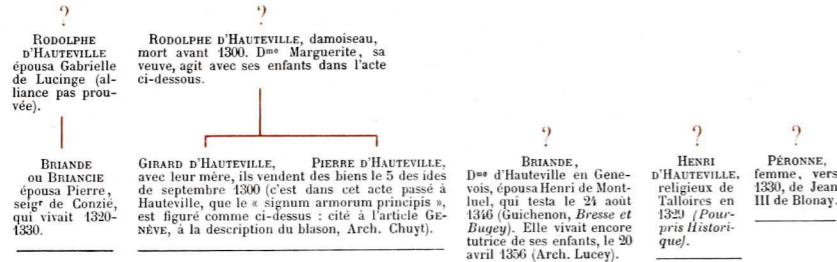
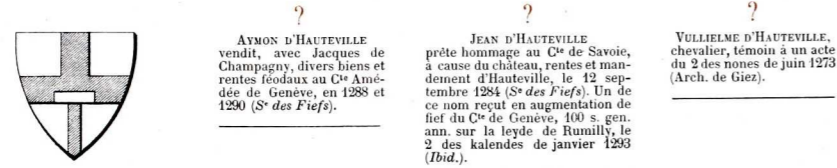






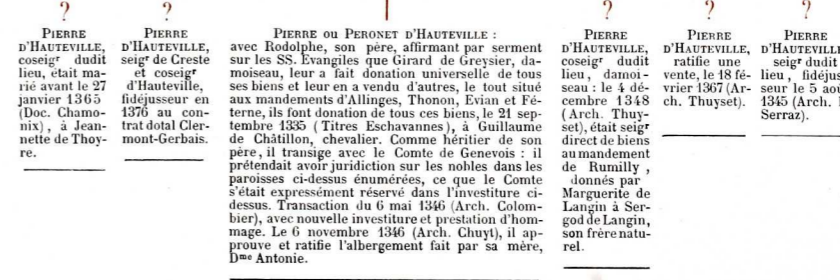
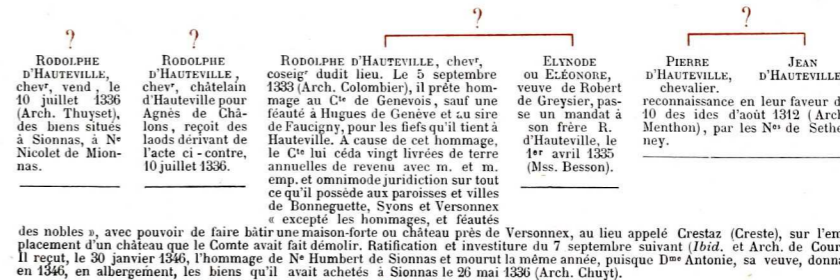
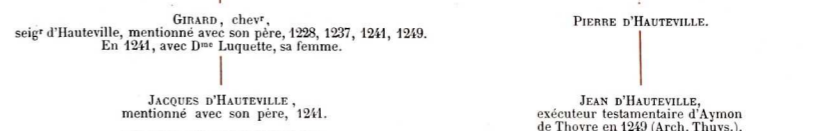
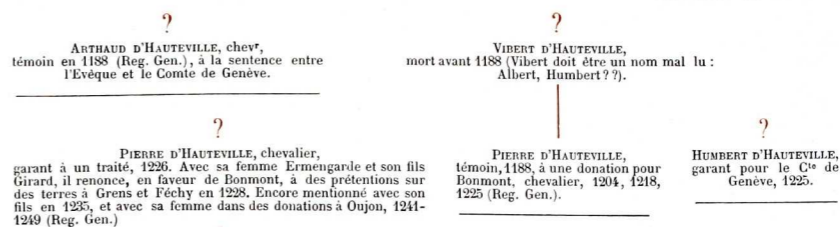
GRASSUS D'HAUTEVILLE, mort avant 1250. (GRASSUS est très probablement un nom mal lu, car le latin *Grassus* ou *Gratus* donne Grat. Peut-être *Giraldus* ou *Geraudus*), tenait en gage, pour 8,000 sols genevois, le château de Rumilly du C<sup>te</sup> de Genevois.

Autres enfants. PIERRE. Dans un accord de 1250, entre Pierre de Savoie et le Comte de Genevois (Wurstemb., D. 251), il fut reconnu que Rodolphe, frère de Pierre, devait un hommage à Genevois pour certains biens qu'il tenait en fief de lui. Si les biens pour lesquels Rodolphe doit cet hommage parviennent à Pierre par succession ou par partages, Rodolphe répondra pour son dit frère Pierre et suivra le fief de celui-ci. Quant au château de Rumilly, tenu en gage par Grat, feu père desdits Pierre et Rodolphe, les arbitres ordonnent que le C<sup>te</sup> de Genevois dictum guageriam cum aliis possessionibus si que seiserit de bonis dicti Petri de Sabaudia reddat ipso Petro et aliis liberis dicti Grassi donec eis solvat dictam pecunie quantitatem.



ENGLESIE, religieuse à Bonlieu, 1315. Probablement celle qui était abbesse, 1340, 1343, 1370 (Arch. Monthouz et Inventaire).

TABEAU II.



Voir d'autres PIERRE au Tableau suivant. Presque certainement quelques-uns d'entre eux font un double emploi. Mais comment assurer quand on n'a pas de certitude ?

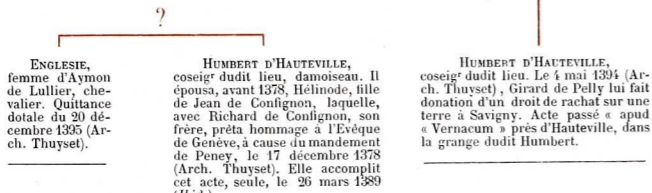


(1) Selon Galiffe, *Not. Général*, Béatrix était dame d'une partie du mandement de Peney et testa le 21 juin 1336. Cet estimable auteur dit qu'elle fut instituée héritière par sa grand-mère Anclésie de Ternier en 1369. Je dois observer que la seule Anclésie de Ternier (il est vrai que je puis ne pas les connaître toutes), épousa Hugues II de Viry-Sallenove, et parmi les enfants de celui-ci, on cherche en vain la prétendue grand-mère de Béatrix de Saint-Apre.

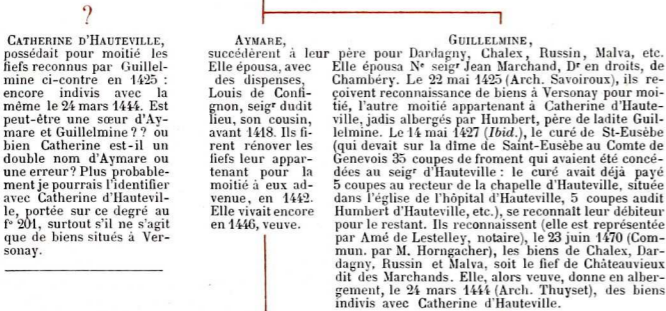
La possession du mandement de Peney paraît être passée par les La Corbière à Hélinode de Confignon, qui la transporta à Humbert d'Hauteville ci-dessous.

N'y a-t-il pas quelque confusion chez cet auteur entre les deux rameaux formés par Nicol et Humbert d'Hauteville ?

Je dois ajouter que dans une reconnaissance pour les biens des Saint-Apre, du 19 juin 1393 (Arch. Thuyset), Nicol est mentionné seul, ce qui semblerait indiquer que Béatrix était déjà morte, ce qui l'aurait empêchée de tester en 1336.



Ces deux Humbert ne sont probablement qu'un seul personnage : consanguin de Béregère ci-contre, qui le nomme exécuteur testamentaire et le substitue aux nièces de la testatrice, 1394 : fidjusseur, 9 juillet 1398 avec Nicol d'Hauteville ci-contre ; un des exécuteurs testamentaires de Jean de Conzié, 1402 : tant en son nom qu'au nom de son pupille N<sup>o</sup> Antoine, seig' d'Hauteville (voir f<sup>o</sup> 201), il laude, le 30 janvier 1404 (Arch. Savoiron), une vente de biens mouvant de leur fief, un tiers pour lui et deux tiers pour son pupille (il ne reste malheureusement à cet acte que des empreintes oblitérées de leurs deux sceaux).



PIERRE DE CONFIGNON,  
succéda à sa mère et presta hommage noble, 12 juill. 1470. Voir CONFIGNON.

PIERRE MARCHAND, GUICHARD M., ANTOINE M., JEAN M.,  
secrétaire ducal, reconnait des biens, 22 août 1573 (Arch. Thuyset), en faveur du seig' de Chautagne.

comme mandataires de leur mère, reconnaissent en février 1446 et juin 1470, en conformité de ce que dessus. Pierre, Guichard et Jean, agissant comme héritiers de leur mère, vendent des biens à Versonay, en 1476 (Arch. Savoiron), aux nobles Portier de Rumilly.

V<sup>o</sup> Mess<sup>rs</sup> PIERRE D'HAUTEVILLE, cellierier et moine d'Hautecombe, reconnait des biens, 22 août 1573 (Arch. Thuyset), en faveur du seig' de Chautagne.

TABLEAU III.

?

PIERRE D'HAUTEVILLE, damoiseau, mort avant 1352. Epousa apparemment Jacquemette, fille de Pierre de Corsier, damoiseau ; pourtant dans la reconnaissance ci-dessous de 1352, elle n'est pas dite mère de Jean.

?

JEAN D'HAUTEVILLE,  
alberge, le 2 septembre 1352 (Arch. Thuyset), une maison à Broisy. Le 1<sup>er</sup> décembre 1352 (*Ibid.*), il reçoit au château d'Hauteville, dans sa maison, en son nom et au nom de Jacquemette de Corsier, les reconnaissances et hommages de certains hommes de Veigier.

BÉREGÈRE,  
teste, le 12 mars 1394 (Arch. de Genève), en faveur de son frère.

?

PIERRE,  
coseig' d'Hauteville, chevalier, fidjusseur, 1373, au contrat dotal Cléts-Fresnoy. Mort avant 1394. — *Pourrait être* le même que Pierre ou Peronet porté au milieu ou au bas du f<sup>o</sup> 199, puisqu'Antoine ci-dessous se dit héritier de Rodolphe (père de Pierre ou de Peronet), qui reconut en 1333. Sous réserves !

NICOD D'HAUTEVILLE,  
héritier universel de sa sœur. Il épousa Béatrix, fille de feu Pierre de Saint-Apre. Elle fut investie, le 8 avril 1351 (Arch. Savoiron), des fiefs, revenus et biens qu'elle tenait dans la ville et dépendances de la ville de Genève (déclarés dans un

acte du 7 février 1352), sous hommage lige ; acte passé au couvent des Frères Mineurs. Le 26 septembre 1383, l'Evêque de Genève accorde à Béatrix immunité des tailles et subsides imposés pour la réfection des murs de Genève. Elle possédait la maison de Saint-Apre contigue aux murs et faisant partie des murs (*menia*) de la ville et reste chargée de l'entretien de cette partie des murs (1). Selon Galiffe, elle testa le 21 juin 1396.

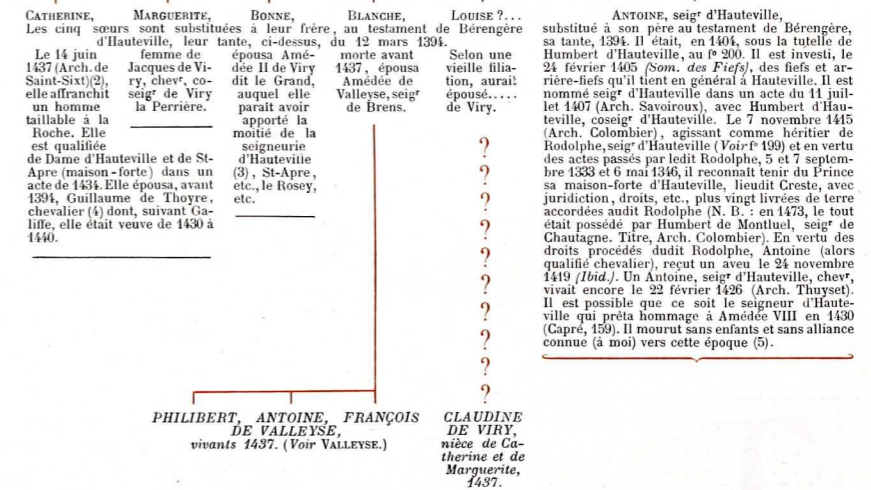
Un N<sup>o</sup> NICOD D'HAUTEVILLE, seig' dudit lieu, était, en 1381 (Arch. Fauc. Luc.), cohéritier de Guillaume de Thoyre.

Un N<sup>o</sup> NICOD, coseig' d'Hauteville, damoiseau, laude une vente de biens mouvants de son fief à Hauteville, le 13 novembre 1379 (Arch. Thuyset).

Un N<sup>o</sup> NICOD D'HAUTEVILLE abornait des vignes à Clermont en Faucigny, avant le 15 août 1387 (*Ibid.*).

Un N<sup>o</sup> NICOD, seig' d'Hauteville, témoin à Genève, 9 juillet 1398 (Arch. Morand). Sous ces mêmes noms, un Nicod alberge des biens à Charosse, le 24 novembre 1388 (Arch. Thuyset).

Enfin, un N<sup>o</sup> NICOD D'HAUTEVILLE fit donation et cession de tous ses droits et biens au Comte de Genevois. Acte ratifié le 12 mai 1395 (*Sommaire des Fiefs*). Voir pourtant l'acte 1405 ci-dessous.



(4) A l'article BELLECOMBE (T. I présent ouvrage, f<sup>o</sup> 161), sous toutes réserves, d'après le dire de Guichenon, j'ai donné pour femme à Guillaume de Bellecombe cette Catherine d'Hauteville. Voir THOYRE.

(5) Je ne saurais identifier avec cet Antoine, N<sup>o</sup> Antoine d'Hauteville qui acheta, en 1423 (Arch. de Chambéry), du Duc de Savoie, des droits et prétentions sur le château, appartenances et dépendances de Grésy et Cessens le Vieux pour 1,300 écus d'or. En cas de décès dudit acquéreur sans enfants légitimes, lesdits biens devaient revenir à la Couronne.







N° AYMÉ ou AYMON D'HUMILLY,  
fait un échange avec Amé, seigr' de Viry, le 19 février 1446, mort  
avant 1462. Mentionné dans la reconnaissance de son frère, 1422.

JEANNETTE D'HUMILLY,  
mentionné dans la reconnaissance de son oncle N° Pierre, du 14  
décembre 1462. Elle épousa N° Jacques, fils de feu N° Pierre de  
Grossa. Selon le dire des Demandeurs, elle aurait épousé Jacques  
de Chevilly, son agnat, et aurait été mère d'un Gabriel de Grossa,  
d'où seraient descendus les Chevilly. Cette articulation est prouvée  
inexacte. Voir le texte, f° 203.

N° PIERRE D'HUMILLY, N° JEAN D'HUMILLY,  
mentionnés en la reconnaissance passée par leur  
oncle Pierre en 1462.

N. N. D'HUMILLY.  
Peut-être Pierre, qui à coup sûr était  
frère des ci-contre, appelés d'Humillier,  
fils de feu N° Gabriel, dans un alberge-  
ment de 1542, produit par les Défen-  
deurs.

N° PIERRE D'HUMILLY,  
neveu du testateur Claude I en 1589.

N° JEAN-FRANÇOIS, N° NICOLAS,  
légataires, 1589, au testament de leur  
grand-oncle Claude I et substitués aux  
mâles des petites-filles du testateur.

N° ANTOINE,  
avec ses frères, passe reconnaissance  
pour le droit de chasse, le 23 mai 1539.  
Il avait partagé avec eux, le 1<sup>er</sup> septembre  
1543. Fit encore un albergement en 1542.

PERNETTE,  
épousa Jacques Poncet de Gex. Ses enfants  
sont légataires de leur grand-père.

GABRIEL (III) D'HUMILLY DE SERRAVAL.  
Voir son article au TABLEAU V.

SUZANNE  
(peut-être la même qu'Anna), marraine,  
en 1612, de Gabriel (VII) ci-dessous.  
Dite sœur du père et de Gabriel (VI) ci-  
contre, parrain.

N° BERNARDIN.  
Quoique je n'aie pas trouvé son extrait de naissance, deux actes de 1628 et 1654 le  
prouvent frère de Gabriel. Il est qualifié d'Humilly de Serraval, coseigr' de la Val  
des Clefs. Il ép. D<sup>lle</sup> Philiberte de Boège de Chedal. Passe procuration à son fils  
Jean, le 15 mai 1669 (Arch. Savoironx), par acte passé à Germagny, dans sa mai-  
son. Probablement celui qui est enterré le 4<sup>er</sup> mai 1670 (Registres Paroissiaux de  
Viry. Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU III, f° 206).

(\*) Registres Paroissiaux de Viry.

TABLEAU II.

I. N° PIERRE (I) D'HUMILLY, mort avant 1422.

II. N° PIERRE (II) D'HUMILLY.  
Avec ses deux frères, reconnaît le droit de chasse, le 3 février 1422 et seul le 14 février 1466. Le  
14 décembre 1462, il reconnaît en son nom et au nom de Jeannette, sa nièce (fille de feu Aymé),  
certains biens désignés, tenus en fief noble pat. et ancien du Seigr' de Viry, sauf l'hommage dû au  
Duc de Savoie, comme seigneur du château de Ternier, et notamment une maison haute dite de  
la Cour (de Curia), située à Humilly, avec biens, appartenances et dépendances, qui furent des  
de Curia, jouxte la maison de N° Pierre et Jean d'Humilly, neveux du reconnaissant. Alliance  
inconnue.

N° CLAUDE,  
vivant en 1422. Serait mort sans  
lignée.

II bis. N° PIERRE D'HUMILLY (III).  
Les rédacteurs des Mémoires donnent pour fils à N° Pierre II ci-dessus (qui reconnaît en 1422), N° Gabriel, qui se marie en 1511. Ces dates (1422 pour  
le père) et 1511 (pour le fils) ne semblent pas avoir attiré l'attention des juriconsultes rédacteurs de ces factums, mais elles excitent mes doutes.  
PREMIÈRE THÈSE : Pierre II (né 1404), reconnaît en 1422, âgé de dix-huit ans, se marie en 1449 à quarante-cinq ans, il a, après dix ans de mariage, en  
1459, un fils. Celui-ci, en 1511, lors de son mariage, aurait eu soixante-deux ans : c'est le cas le plus favorable. DEUXIÈME THÈSE : Pierre II (né 1397),  
reconnait en 1422 âgé de vingt-cinq ans, se marie en 1432 à trente-cinq ans, il a, après deux ans de mariage, en 1434, un fils. Celui-ci, en 1511, lors de  
son mariage, aurait eu soixante-dix-sept ans... et quatre-vingt-sept si Pierre II s'est marié à vingt-six ans, etc. — Nous avons une mention authen-  
tique que Gabriel (qui se marie en 1511) était fils de feu N° Pierre. Or, nous avons trouvé un N° Pierre d'Humilly qui se marie en 1464. Supposons-le  
âgé de vingt-cinq ans, il serait né en 1439. Avec les deux thèses ci-dessus, que Pierre II soit né en 1397 ou en 1404, il serait naturel que son fils  
Pierre (III) se soit marié en 1464 et son petit-fils Gabriel en 1511. Sous le bénéfice de ces observations, j'intercale PIERRE III, mais de manière à  
ce qu'il ne dérange pas la généalogie, si nous nous trouvons en face d'un phénomène, car nous n'avons aucun titre pour assurer que Pierre II eut  
été père de Pierre (III). Ceci étant admis *ad referendum*, ce N° Pierre (III) d'Humilly que nous intercalons au degré II bis, demeurerait alors à Genève,  
où il était *pelliparius* et y épousa, par contrat dotal du 9 février 1464 (Arch. Thuyset), Françoise, fille de Guillaume Cot, bourgeois de Chambéry,  
brodeur, en présence de George de Pradel de Chambéry, fustanier. Je suppose que c'est le N° Pierre qui fut père de N° Gabriel d'Humilly, certaine-  
ment fils de N° Pierre.

III. N° GABRIEL D'HUMILLY.  
épousa, contrat de mariage du 16 juin 1511, Françoise, fille de N° Henri de Livron, seigr' de Thoiry.  
Dans cet acte authentique, Gabriel est dit fils de feu N° Pierre d'Humilly, au mandement de Viry  
(et non de Jacques de Grossa). Il était mort avant 1539.

IV. N° CLAUDE I D'HUMILLY.  
mentionné avec ses trois frères dans la reconnaissance de 1539. Le 1<sup>er</sup> septembre 1545, il partage avec  
ses frères Antoine et Pierre, par l'entremise de N° Pierre de Livron, leur oncle. Dans son lot, outre  
sa part de l'hoirie paternelle, il est question des droits qu'il avait pour la répétition de la dot de  
N° Claudine de Châteaueux, sa femme? (Elle est appelée ailleurs Dominique de Châteaueux et  
mère d'un Pierre, en 1569. Selon une autre généalogie, Claude (I) aurait épousé Annette de Cha-  
teaueux de Druyl). Mais les mêmes Mémoires imprimés disent que Claude I épousa, par contrat  
dotal du 26 mai 1558, D<sup>me</sup> Anne de Mestral, veuve de N° Adrien de Morsier de Thonon, et ajoutent  
qu'il testa le 1<sup>er</sup> décembre 1590. J'ai trouvé aux Archives Savoironx un testament de lui, fait le 8 sep-  
tembre 1589, au fort de l'Annonciade de Rumilly « dans la roquette dudit fort », par lequel il révoqua  
deux testaments précédents et ordonne son inhumation au tombeau de sa chapelle fondée en l'église  
de Viry on soit enterrés ses prédécesseurs. On y voit qu'il prévoyait la naissance de posthumes  
illégitimes.

N° GABRIEL.  
Était peut-être le fils aîné. Il re-  
connaît, au nom des trois frères et  
à son sien, le droit de chasse, le  
23 mai 1539. Je n'en trouve plus  
mention déjà en 1545.

V. N° CLAUDE II D'HUMILLY.  
Son père (testament 1589), lui lègue l'usufruit des biens de Germagny, de Collonge sous Semine et  
de la paroisse de Frangy. Les mémoires imprimés le font tester le 27 août 1589, probablement par  
erreur. — Il épousa, contrat dotal du 1<sup>er</sup> octobre 1570, Antoinette, fille de N° et P<sup>e</sup> Claude Vidonne  
de Villier. C'est à cause de ce mariage que la maison-forte et biens de Chevilly sont entrés chez les  
Humilly : mort avant 1602. Voir VILLIER et VIDONNE DE VILLY.

VI. N° FRANÇOIS (fils aîné),  
cohéritier universel par parts égales avec son frère Gabriel au testament de son grand-père, 1589. Il  
épousa, contrat dotal du 14 octobre 1602 (Arch. la Rive), Jeanne de Syons, fille de N° et P<sup>e</sup> Claude,  
B<sup>ne</sup> de Creste et de Diane-Claudine de Capris.

ANNA.  
Son grand-père Claude I, 1589, lui lègue  
200 fl. Elle est substituée (avec ses sœurs à  
naître) avec ses mâles (ou leurs mâles) à  
ceux de leurs frères : ils seront tenus de  
porter le nom et les armes d'Humilly. Elle  
vivait encore en 1615 (\*) et aurait épousé  
N° Antoine de Beaufort.

MARIE,  
baptisée le 22  
août 1611 (\*).

VII. N° GABRIEL D'HUMILLY,  
baptisé le 2 mai 1612 (\*). Il épousa, le  
7 février 1654 (Reg. Par. de Saint-Julien),  
D<sup>lle</sup> Jeanne Gally, fille du juge-maje  
N° Noël. — Est sans doute le N° Gabriel  
d'Humilly, qui fut enterré à Saint-Julien  
(Reg. Par.), le 19 février 1659. — Voir sa  
DESCENDANCE AU TABLEAU III, f° 207.)

CLAUDE,  
baptisé le 6  
mars 1616 (\*).

ANTOINE,  
baptisé le 17  
janvier 1615.

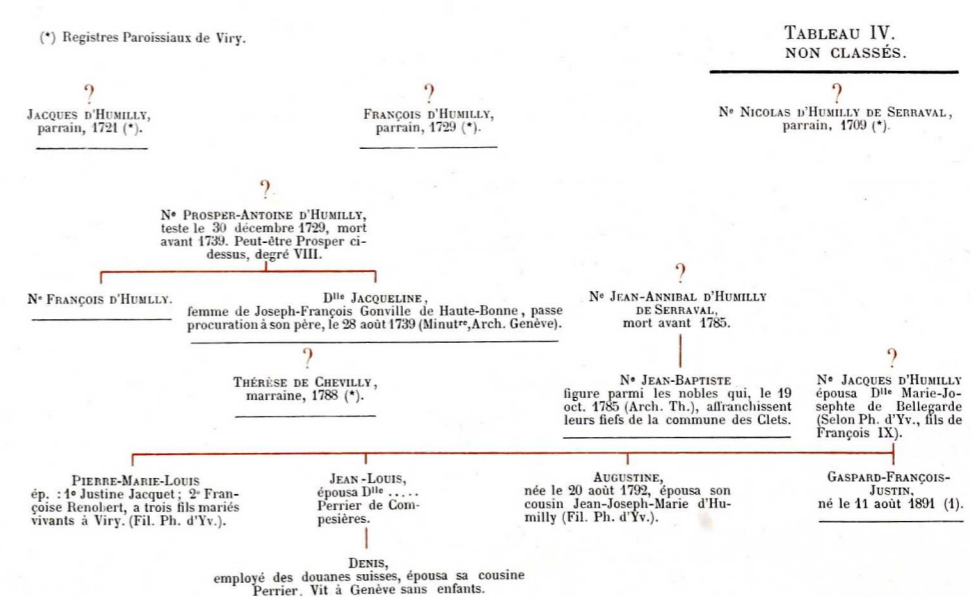
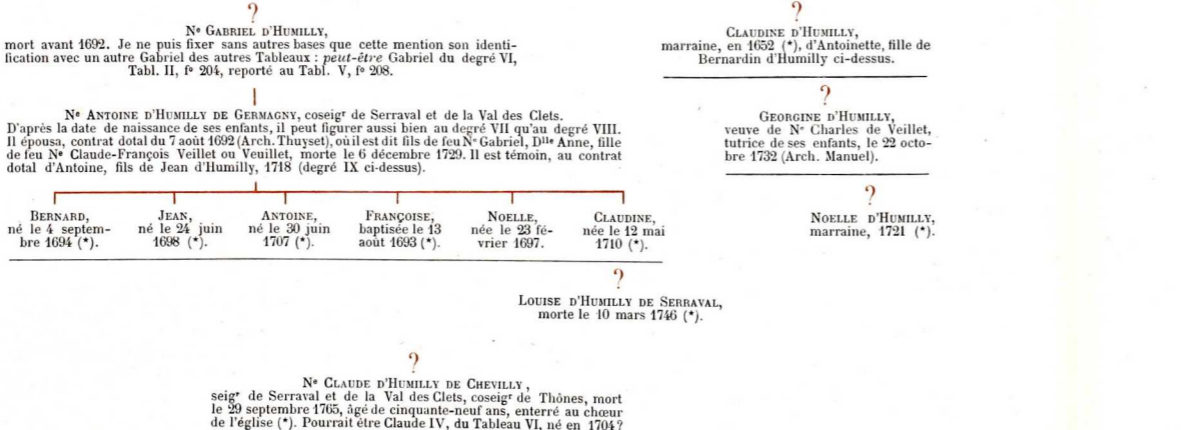
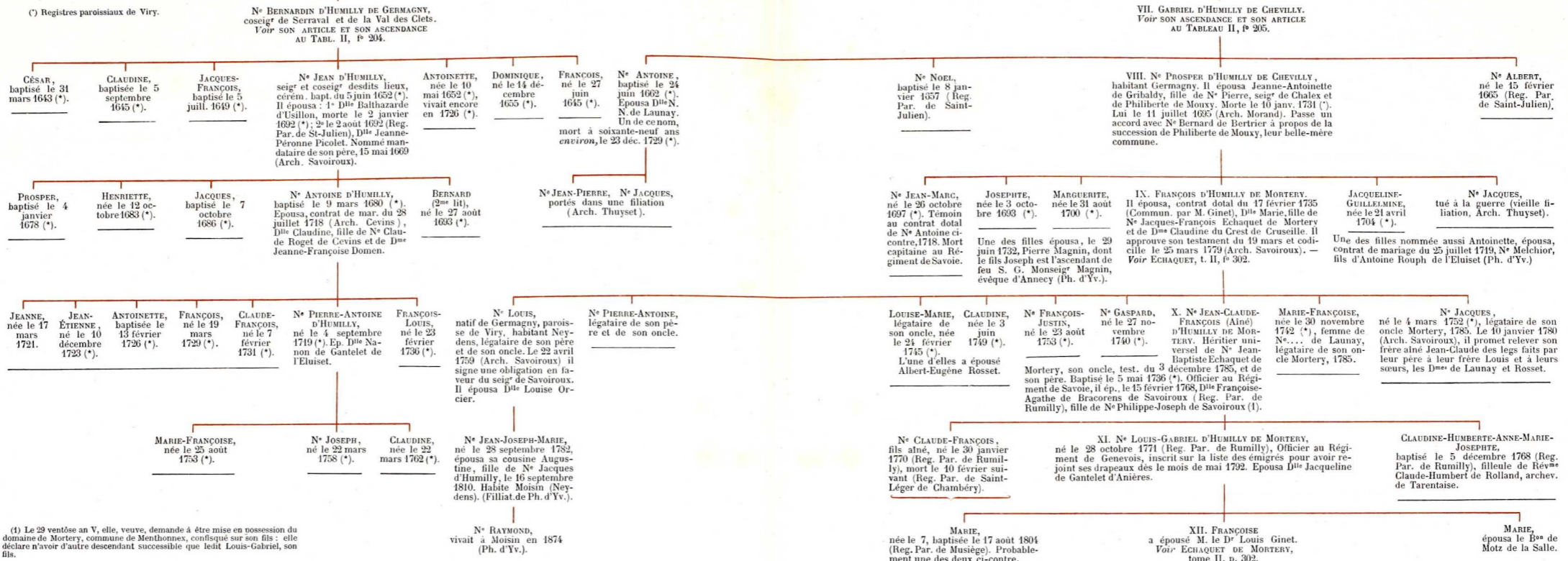
MARC-  
ANTOINE  
baptisé le 11  
août 1619 (\*).

MARIE-  
ANTOINETTE,  
baptisée le 11  
août 1619 (\*).

ANTOINE,  
baptisé le 24  
août 1623 (\*).



TABLEAU III.





(C) Registres paroissiaux de Saint-Julien.

VI. GABRIEL D'HUMILLY DE CHEVILLY (1), coseigr de Serraval et de la Val des Clefs. Voir son ASCENDANCE au TABL. II, fils de Claude II. On le trouve parfois nommé César (peut-être César-Gabriel), dans son contrat de mariage du 23 juin 1620 (Arch. Thuyset) et deux fois dans les Registres Paroissiaux de Viry, en 1625, avec D<sup>me</sup> Suzanne *(sic)* Ginod (je la trouve plusieurs fois nommée Aimée), sa femme, et en 1650. Il épousa : 2<sup>e</sup> selon une filiation de mes Archives, N. N. de Syons, et 3<sup>e</sup> Georgine Vallentien. Il fut cohér. univ. de son aïeul Claude I, 1589; par parts égales avec son frère François aîné. (Voir TABL. II, p. 205). Etant indisposé et déjà décrépité, il émancipa son fils César le 15 avril 1649 (Arch. Thuyset). Il aurait testé le 31 décembre 1650 (Mémoires imprimés), mais il vivait encore en 1651.

JEAN-GABRIEL, cohéritier universel de son père, avocat au Sénat de Savoie. Coseigr de Serraval et de la Val des Clefs, teste le 26 septembre 1679, codicille le 17 novembre 1685, testament ouvert le 29 mars 1687 (Arch. du S. S. S.), instituant notamment N<sup>o</sup> Aimé-Louis et Claude d'Humilly, ses frères. Un Jean-Gabriel, fils naturel de Gabriel, fut baptisé le 15 janvier 1621 (\*).

VII. CÉSAR D'HUMILLY, seigr de Chevilly, dit plusieurs fois fils de Gabriel et d'Aymé Ginod, il est pourtant surprenant qu'il ne soit pas nommé au testament de son père : il pouvait être mort lors du testament de son frère Jean-Gabriel, 1679. Emancipé par son père, le 15 avril 1649 (Arch. Thuyset). Le 11 janvier 1650 (*Ibid.*), Dominique de Vidonne, seigr de Villy, etc., lui cède tous ses droits (dérivant d'une transaction entre Claude de Villy et Gabriel d'Humilly, leurs pères respectifs, du 25 juillet 1619 et d'arrêts obtenus par les parties). Moyennant 14,858 fl., dont 3,850 payables tout de suite et les 11,000 restant dans six ans, ledit César (fils d'Aymé Ginod), devait prendre possession immédiate de la maison-forte de Chevilly et biens en dépendant. Les héritiers de César plaident encore en 1651, 1655, 1659, au sujet de Chevilly avec les N<sup>os</sup> de Vidonne.

CLAUDINE, fille aînée, légataire, 1719, épouse, contrat dotal du 8 juin 1720 (Arch. Pelly), N<sup>o</sup> François-Charles de Pelly.

GEORGETTE, 2<sup>e</sup> fille, née le 21 sept. 1697 (\*), légataire, 1719.

FRANÇOISE, 3<sup>e</sup> fille (*sic*), née le 26 déc. 1697 (\*), légataire 1719, morte à 75 ans, le 13 février 1772 (Reg. Par.)

MARGUERITE, baptisée le 20 nov. 1703 (\*), 4<sup>e</sup> nommée testam<sup>t</sup>, 1719, probablement celle dite âgée de 84 ans, qui mourut le 25 mars 1789 (\*).

VIII. PIERRE-NICOLAS D'HUMILLY, seigr de Serraval, coseigr de la Val des Clefs, fils aîné, cohéritier universel de ses père et mère, 1719. Epousa, le 3 février 1728 (Reg. Par. de Rumilly), D<sup>me</sup> Catherine ou Joséphine de Syons. Il teste, le 1<sup>er</sup> janvier 1741, laissant l'usufruit à sa femme. Mort, le 24 février 1741, âgé de cinquante ans environ. (Reg. Par. de Rumilly). Elle, le 18 octobre 1759 (*Ibid.*).

ANNE-MARIE, née le 11 août 1685 (\*). Doivent être morts avant le testament de 1719, où ils ne sont pas mentionnés.

JEAN, baptisé le 16 octobre 1688.

FRANÇOISE, baptisée le 16 mars 1688.

AIMÉ, né le 16 mars 1691.

CLAUDE-VALENTIN D'HUMILLY DE SERRAVAL, né le 18 mars 1740 (Reg. Par. de Rumilly). Il épousa, contrat de mariage du 22 avril 1706 (Arch. Thuyset), D<sup>me</sup> Anne-Jeanne, fille de N<sup>o</sup> Joseph-François-Maurice de Droisier de la Salle. Codéfendeur au procès avec les Viry pour le droit de chasse.

CLAUDE-JUSTIN, né le 19 janvier 1732 (\*).

IX. CLAUDE-JACQUES D'HUMILLY DE SERRAVAL, fils aîné, né le 3 mai 1730 (\*), héritier universel de son père, mort sans enfants le 3 mai 1772 (\*). Chevalier des SS. Maurice et Lazare, capitaine au Régiment de Savoie-Infanterie.

FRANÇOIS D'HUMILLY DE SERRAVAL, né le 24 janvier 1734 (\*). Le 1<sup>er</sup> décembre 1709, en son nom et au nom de ses frères, Joseph-Jean-Baptiste, Claude-Jacques et Claude-Valentin, et de leurs cousins-germains Gaspard-François-Justin et Jean-Louis-Christophe d'Humilly de Chevilly, il présente une requête au Roi pour le droit de chasse que le Comte de Genevois avait accordé à leur maison dans des temps très reculés. Ils descendent tous de N<sup>o</sup> Claude d'Humilly qui, en son nom et au nom de Pierre, son neveu, avait reconnu ce droit et prêté serment de fidélité le 17 septembre 1567. Les droits de chasse, biens et rentes féodaux étant indivis entre eux. Le 21 mai 1770, ils en donnent dénombrement et reconnaissance du Roi en fief noble le droit de chasse, etc., dans le bailliage de Ternier. Il teste, le 23 octobre 1777 (Arch. Thuyset), en faveur de son frère Joseph-Jean-Baptiste et mourut capitaine aux dragons, pensionné, le 20 décembre 1783, âgé de quarante-neuf ans (\*).

JOSEPH, marié à D<sup>me</sup> N. N., légataire de son oncle François, 1777.

FRANÇOISE-MARIE D'HUMILLY DE SERRAVAL, épouse, le 14 avril 1801 (Reg. Par. de Saint-Léger de Chambéry), D<sup>me</sup> Anne, fille de N<sup>o</sup> Georges de Bavois et de Jeanne Anthoz, née à Billième; 2<sup>e</sup> contrat de mariage du 17 novembre 1791 (Titres Chaumontel), D<sup>me</sup> Jeanne-Françoise, fille d'Ignace-Amédée Chabal, bourgeois d'Annecy, habitant Méziery, et de D<sup>me</sup> Marie-Louise, fille de feu N<sup>o</sup> Claude-Louis de Buttet du Bourget. Il était né et habitait à Versonnex.

LOUIS-GUILLEUME, mort dans les armées françaises.

FRANÇOISE.

JEANNE-LOUISE, née le 4 juillet 1792 (\*), morte en 1878, sans alliance.

VICTORINE, femme de Pierre Gavand, de Craves-Sales.

N<sup>o</sup> JEAN-CLAUDE, épousa Thérèse Gantin.

ANNE (2<sup>e</sup> lit), baptisée le 27 août 1793 (Reg. Par. de Thusy).

N<sup>o</sup> FRANÇOIS-AMBROISE, né en 1843, épousa Elodie Bernard. Sa descendance continuait à Versonnex en 1878 (Fil. Ph. d'Yv.).

TABLEAU V.

(1) Antérieurement à ce qui est porté à l'article de César, il y avait eu procès entre ce Gabriel d'Humilly et N<sup>o</sup> Claude de Villier, jadis Vidonne (Voir VIDONNE), à cause de la maison-forte de Chevilly (*sic* : répété à satiété), située dans la paroisse d'Arenthon et des biens en dépendant. D<sup>me</sup> Bernadine de Villier (Voir ce nom), par testament du 25 février 1619 (Arch. Thuyset), nomme héritier universel ledit Gabriel, son neveu. Pendant sa dernière maladie, elle remit les clefs de ladite maison-forte à Gabriel qui, après la mort de sa tante, fit ses funérailles et comme héritier universel d'elle garda la maison-forte et biens pendant plus d'un mois. Le 7 avril 1619, pendant que Gabriel était à la messe à Arenthon (c'était le dimanche de Quasimodo), Villier, avec une douzaine d'hommes armés, se saisit par force d'armes de ladite maison. Villier invoquait des droits dérivant de titres antérieurs au testament de Bernadine, notamment des actes du 10 décembre 1613, 26 avril et 7 mai 1618 (Voir VILLIER). Par sentence du 25 juillet 1619 (Arch. Thuyset), la maison et biens de Chevilly furent maintenus à Gabriel d'Humilly, qui passa le même jour une obligation de 4,000 fl. audit Villier pour les droits qu'il pouvait avoir sur ladite maison-forte.

GASPARD (lit Vallentien), baptisé le 27 juillet 1640 (\*). N'est plus mentionné au testament de son père, 1650.

N<sup>o</sup> CLAUDE III D'HUMILLY, seigr de Chevilly, coseigr de Serraval et de la Val des Clefs, né le 26 avril 1651 (\* (lit Vallentien); paraît avoir hérité universellement de la fortune de son père. Il épousa, contrat dotal du 10 mai 1684, D<sup>me</sup> Anne du Tour de Villeneuve, fille de feu N<sup>o</sup> François, seigr de Saint-Eusèbe de Coeur. Il teste, le 18 mai 1719 (Arch. Pelly), conjointement à sa femme. Le 16 avril 1690 (Arch. Thuyset), Prosper, M<sup>o</sup> de Lucinge, major général des gardes, etc., son parent, devant séjourner hors de la Savoie, lui passe procuration générale. Claude mourut le 21 mai 1719 à soixante-huit ans. Les registres paroissiaux disent qu'il fut le fondateur de la paroisse d'Humilly. Elle, mourut le 20 février 1735 (\*).

JACQUELINE, mentionnée au testament de son frère.

AIMÉ-LOUIS, cohéritier universel de son père. Lui ou autre de ces noms, mort le 1<sup>er</sup> mai 1705 (\*). Comme cohéritier de son frère César, plaidait en 1680 (Arch. Thuyset), avec Jacques Denis de Vidonne pour les biens de Chevilly.

VICTOR-AMÉ, né le 9 février 1695 (\*), mort avant 1719.

JOSEPHITE, née le 23 février 1708 (\*).

MARIANNE, née le 12 novembre 1709 (\*).

CLAUDE IV ou CLAUDE-LOUIS D'HUMILLY DE CHEVILLY, coseigr de la Val des Clefs. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE au TABL. VI.

PROSPER, né le 6 juin 1701 (\*), mort avant 1719.

JEANNE-BAPTISTE, née le 16 décembre 1710 (\*), légataire au testam<sup>t</sup>, 1719, morte le 17 mars 1761, âgée de cinquante ans (\*).

JOSEPH-JEAN-BAPTISTE D'HUMILLY DE SERRAVAL, né le 6 juin 1738 (\*), capitaine au Régiment de Chablais, chevalier des SS. Maurice et Lazare, héritier universel de son frère François, 1777. Défenseur au procès avec son frère Claude-Valentin et son cousin-germain Gaspard-François-Justin d'Humilly de Chevilly contre les Viry, à propos du droit de chasse. Il épousa D<sup>me</sup> Jeanne, fille du C<sup>t</sup> Garbillon et mourut à Humilly, le 27 ventôse an VIII (18 mars 1800) (\*).

LOUISE-GABRIELLE, née le 28 juin 1737 (\*).

(\* Registres Paroissiaux de Viry.

(2) Un N<sup>o</sup> Aimé-Louis d'Humilly de Chevilly était, en 1670, colonel des Gardes de Louis XIV.

X. PIERRE-BON-XAVIER D'HUMILLY DE SERRAVAL, baptisé le 31 octobre 1790 (\*), fils aîné, mort à Humilly sans alliance.

RAYMOND D'HUMILLY DE SERRAVAL, né le 8 février 1794, major au Régiment de Savoie, retraité le 30 septembre 1843 avec le grade de lieutenant-colonel (Matr. de la Brig. de Savoie, Bibl. Thuyset). Il épousa à Chambéry, le 27 février 1832 (Reg. Par. de Saint-François), D<sup>me</sup> Anne-Michelle-Valérie, sa nièce, fille de N<sup>o</sup> Gaspard-Philibert-Madeleine de Lamare et de D<sup>me</sup> Caroline d'Humilly ci-contre. Mort sans enfants.

LOUISE-MARIE-CHARLOTTE ou CAROLINE, née le 30 décembre 1787 (\*), épousa Gaspard-Philibert-Madeleine de Lamare, adjudant-général, chevalier de la Légion d'honneur, le 14 novembre 1810.

ANNE-MICHELLE-VALÉRIE DE LAMARE, ép., le 27 février 1832, son oncle Raymond ci-dessus.

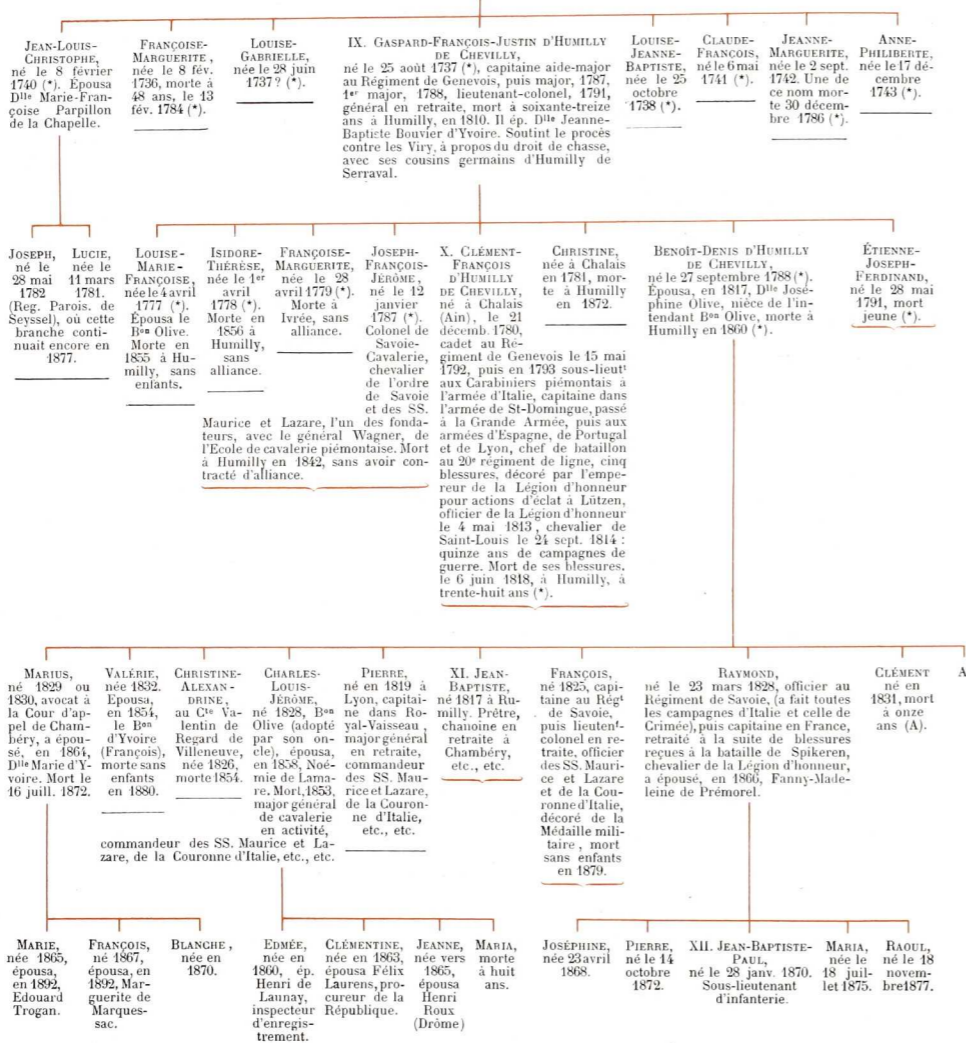


TABLEAU VI ET DERNIER.

(\*) Registres Paroissiaux de Viry.

A l'extinction de la branche aînée formée par François, degré VI, Tableau II, la branche d'Humilly de Chevilly de Serraval (Tabl. V) est devenue l'aînée.

VIII. CLAUDE IV D'HUMILLY DE CHEVILLY (Voir son ascendance au Tableau V), né le 2 décembre 1704 (\*), cohéritier universel de son père et de sa mère. Il épousa, contrat dotal du 18 mars 1734, D<sup>me</sup> MARIE-ANTONIE BRUNET, veuve de N<sup>o</sup> Antoine Constantin de Surjoux. Dans une reconnaissance du 23 juillet 1757 qu'il passe au C<sup>o</sup> de Viry, sauf l'hommage au Roi, il est dit fils de feu N<sup>o</sup> Claude, fils de feu N<sup>o</sup> Gabriel, qui était fils de N<sup>o</sup> Claude. Il teste le 16 août 1765. Elle, morte en 1759 (\*).

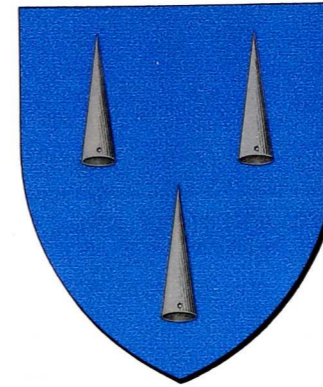


(A) Autres enfants de Benoît Denis : MONIME ou JÉRONIME, née 1822, morte sans alliance en 1839. CÉCILE, née en 1820, morte sans alliance le 25 janvier 1833.

ISSUARD. — Voir YSSUARD.

IVOLEY (D')

P. d'azur à trois fers de lance d'argent.



N d'Ivoley (d'Yvolley, Divoley, Devolley, etc.), d'une famille bugiste, qui paraît descendre d'Antoine d'Ivoley, vivant en 1480, secrétaire de Philippe de Savoie, C<sup>o</sup> de Bresse, puis Duc de Savoie (Guichenon, Bresse et Bugey), fut attiré en Savoie, vers 1605, par son mariage avec D<sup>me</sup> N. N. Berliet, sœur de l'archevêque de Tarentaise, Jean-François Berliet (Voir ce nom), baron du Bourget. Sa descendance a continué en Savoie une centaine d'années.

N<sup>o</sup> JEAN D'IVOLEY, conseiller d'État et procureur patrimonial à la Souveraine Chambre des Comptes de Savoie le 30 mars 1611 (Capré, 299). Cohéritier pour un tiers de son oncle l'archevêque, se qualifiait coseig<sup>r</sup> du Bourget en 1620. Il épousa D<sup>me</sup> Claudine Charmont et reçut à son mariage de son dit oncle 3,000 écus. Vivait encore en 1638.

CLAUDINE-JACQUELINE, épouse, contrat dotal du 24 mai 1623 (Arch. Thuyset), Mess<sup>rs</sup> François Favier, chevalier des SS. Maurice et Lazare, auditeur général de cet Ordre en Savoie.

N<sup>o</sup> JEAN-PIERRE D'IVOLEY, seigneur de la Roche en Revermont et de Vervey, conseiller d'État et procureur patrimonial à la Souveraine Chambre des Comptes de Savoie le 18 avril 1640 (Capré, 299). Il épousa D<sup>me</sup> Angélique de Bertrier, Dame de Vervey, fille de N<sup>o</sup> Louis et de D<sup>me</sup> Suzanne de Romans. Cette dernière, marraine de Suzanne ci-dessous en 1638. Angélique testa le 16 août 1695, testament ouvert le 14 août 1697, quelques jours après sa mort (Arch. du Souv. Sén. de Savoie).

N<sup>o</sup> ANTOINE-FRANÇOIS, avocat au Souv. Sén. de Savoie (Guichenon, Bresse et Bugey). Peut-être celui de ce nom, D<sup>r</sup> es droits qui fut conseiller d'État et procureur patrimonial (en survivance?) à la Chambre des Comptes le 10 septembre 1653 (Capré, 299).

MARIE-CHARLOTTE. Elle épousa (articles de mariage du 22 juillet 1667, rédigés par notaire le 10 avril 1685, Arch. la Serraz), N<sup>o</sup> seig<sup>r</sup> François de Loche, seig<sup>r</sup> de Montagny. Les articles sont signés par Angélique de Bertrier, mère de l'épouse, par le seig<sup>r</sup> Devoley, patrimonial en Chambre, le feu (1685) seig<sup>r</sup> Devoley de la Roche et le seig<sup>r</sup> Vervey de Vervey, à présent (1685) sénateur au Souv. Sén. de Savoie, et les maries. Marie-Charlotte, teste le 23 août 1709 (Ibid.), déjà venue : legue 5,000 fl. à Jean-Baptiste Vulliet de la Saunière, nommant héritière universelle sa fille.

PÉRONNE, baptisée le 14 fév. 1641 (Reg. Par. de St-Léger), ép. : celle qui habilement celle qui ép. N<sup>o</sup> et Sp<sup>o</sup> Alexandre Brun, M<sup>o</sup> auditeur aux Comptes.

SUZANNE, baptisée le 17 déc. 1638 (St-Léger), ép. : 1<sup>o</sup> contrat dotal du 8 mai 1688 (Arch. Thuyset), N<sup>o</sup> ép. N<sup>o</sup> et Sp<sup>o</sup> Alexandre Brun, M<sup>o</sup> auditeur aux Comptes.

N<sup>o</sup> CLAUDE-ANTOINE-FRANÇOIS, avocat patrimonial (pas porté dans la liste donnée par Capré), parain en 1678. Il est dit frère de Jean-Pierre dans une vieille filiation (Arch. Thuyset). Est peut-être le N<sup>o</sup> Antoine-François, inscrit ci-dessus comme frère de Jean-Pierre.

N<sup>o</sup> JEAN-LOUIS D'IVOLEY, seig<sup>r</sup> de la Roche de Virley, conseiller d'État, auditeur général des guerres, épousa : 1<sup>o</sup> contrat dotal du 5 juin 1677 (Arch. du Noyer), D<sup>me</sup> Jeanne ou Anne, fille de N<sup>o</sup> Jean-Gaspard Favier, sénat. au Souv. Sén. de Savoie et de D<sup>me</sup> Lucrèce Rey, dame du Noyer. Il est dit frère de Jean-Pierre dans une vieille filiation (Arch. Thuyset). Est peut-être le N<sup>o</sup> Antoine-François, inscrit ci-dessus comme frère de Jean-Pierre. Elle avait déjà été mariée trois fois (Voir MILLET DE FAVERGES).

Registres Paroissiaux de Saint-Léger à Chambéry. (2<sup>e</sup> lit.)

MARIE-LOUISE DE LOCHE, femme du seig<sup>r</sup> Saiteur, M<sup>o</sup> de Samoëns.

MARIE, baptisée le 1<sup>er</sup> février 1683.

LUCRÈCE, baptisée le 8 mai 1678.

JEANNE-ANGÉLIQUE, baptisée le 16 juillet 1679.

ALBERT, baptisé le 2 novembre 1684.

FRANÇOIS-JOSEPH, baptisé le 8 juillet 1680.

JOSEPH-ANTOINE, baptisé le 25 mars 1686.

FRANÇOISE, baptisée le 30 août 1681.

MARIE, baptisée le 26 mars 1691.

CLAUDINE-SIMONE, née le 2 mai 1693.

A cette époque, où la famille s'est éteinte en Savoie, ou bien elle est rentrée en Bugey, dans son pays d'origine. Un de ses descendants, N<sup>o</sup> Alfred, fils de N<sup>o</sup> Jean d'Ivoley et d'Andréanne de Lauzière, né le 6 avril 1808, était capitaine au 2<sup>e</sup> régiment de Savoie en 1842 et se retira du service (Matr. de la Brigade, Arch. Thuyset). Voir, outre Guichenon (Bresse et Bugey), Borel d'Hauterive, Annuaire, 1868, p. 155.

JACQUEROD ou JAQUEROD. — Voir LOYS (DE).





# JAILLET, DE LUCINGE.

P. *d'azur au rencontre de bœuf d'argent, corné d'or, accompagné de quatre étoiles de cinq rayons du dernier, une à chaque coin.* (Reg. Pat. de Savoie, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin, n° 269.)

Cimier : *Un rencontre de bœuf de même.*

Devise : *LABORE ET CONSTANTIA.*

Dans une copie authentique de ces Patentes, Arch. Thuyset, les étoiles sont disposées : *Une en chef, une en pointe, les deux autres à chaque flanc.* La devise : *LABORE ET CONSUETUDINE.*

L'Armerista donne aussi la seconde disposition pour les étoiles.

**MAITRE CLAUDE JAILLET**, du lieu de Curtena, paroisse de Lucinge, mandement de Bonne en Faucigny, teste le 26 avril 1575, codicille le 28 juillet 1580 (Inventaire, Arch. Thuyset). Instiue héritier Balthazard, son fils, pour les deux tiers de son hoirie, et Claude-Philibert Jaillet, son neveu, pour l'autre tiers, les substituant l'un à l'autre. Mort vers 1586.

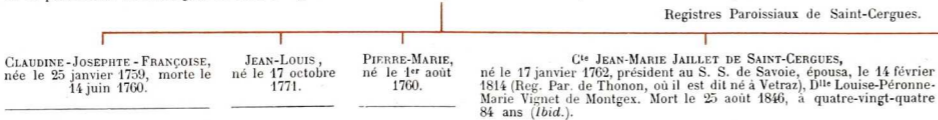
**Noble BALTHAZARD JAILLET**, de la paroisse de Lucinge, exacteur et receveur des quartiers extraordinaires et deniers de Faucigny. Reçoit des patentes de noblesse le 3 octobre 1598 (Arch. de la Chambre des Comptes, Voir plus haut), entrées le 1<sup>er</sup> février 1599 (Annexe, Preuves 1723, Bibl. du Roi à Turin), à cause de ses louables déportements « non seulement en sa charge d'exacteur, mais aussi au port des armes tant sous la charge du feu baron d'Hernance que du seigr de Pierre Charve, gouverneur du fort de Bonne, sans pour ce avoir tiré aucune paye ni solde » pour lui et ses descendants des deux sexes, le délinquant de toute finance pour cet anoblissement. Il épousa : 1<sup>o</sup> le 27 novembre 1574, Louise Milliet, bourgeois de Bonne, regle la dot de sa sœur Louise avec ledit M<sup>e</sup> (non encore anobli) Balthazard; 2<sup>o</sup> Claude, fils de feu N<sup>o</sup> Guillaume Milliet, bourgeois de Bonne, regle la dot de sa sœur Louise avec ledit M<sup>e</sup> (non encore anobli) Balthazard; 3<sup>o</sup> contrat dotal du 7 juin 1603 (*Ibid.*), D<sup>ne</sup> Claudine Reveu, veuve de N<sup>o</sup> Jean du Foug, le 19 mai 1609 (*Ibid.*), voulant être enterré dans l'église de Lucinge, au tombeau de ses prédécesseurs. Inventaire de ses biens est pris en avril 1618 (*Ibid.*). Le 22 mai 1598 (*Ibid.*), il avait acheté des N<sup>os</sup> de Saccony le domaine de Lorzier. Sa veuve vivait encore le 10 janvier 1629 (Minut<sup>o</sup> Moret, *Ibid.*).



Voir tous ces noms et la note A au n° 213.

**N<sup>o</sup> PIERRE-JOSEPH JAILLET**, major entretenu au Régiment de Vercel, était en 1754 marié à D<sup>ne</sup> Marie-Josephite du Plessis. Il mourut, le 13 décembre 1771, âgé de soixante-trois ans environ (Reg. Par. de Thonon).

**Egrège CLAUDE-MARIE JAILLET**, 1759 (Reg. Par. de Saint-Cergues), puis Comte, 1785 (B). Il reçut des Patentes de noblesse le 4 janvier 1785 (Arch. de Cour) : il est reconnu qu'il descend de la même souche que Balthazard, anobli en 1598, qu'il a toujours vécu noblement. Lui est accordé le titre de Comte annexé au fief qu'il achètera. Le 30 novembre 1787 (*Ibid.*), il est inféodé de la juridiction et biens de Saint-Cergues (acquis de N<sup>o</sup> Louis Rebut). Le 11 janvier 1788 (Arch. du S. S. S.), il est investi dudit fief et de la juridiction de la paroisse de Saint-Cergues en titre et dignité de Comte. — Il épousa D<sup>ne</sup> Marie-Françoise de Livet de Moisy. Morts tous deux avant 1814.

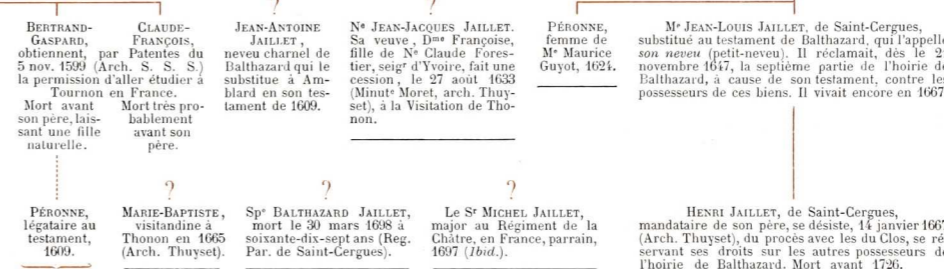
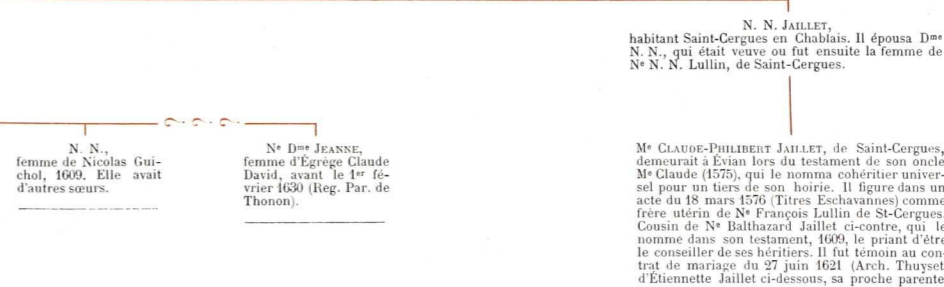


**JOSEPH JAILLET DE SAINT-CERGUES**, ancien conseiller honoraire à la Cour des Comptes, chevalier de la Légion d'honneur et des SS. Maurice et Lazare, a ép. M<sup>lle</sup> de Genève de Boringe.

A. Les filles de Balthazard partagèrent son hoirie entre elles le 30 mai 1628 (Arch. Thuyset). N<sup>o</sup> Charles du Clos (ci-dessous) réunit presque toute l'hoirie des Jaillet (notamment le domaine de Lorzier), sauf la septième part qu'il dut céder à Henri Jaillet ci-dessous, par transaction du 14 janvier 1667. En résumant de nombreux actes de mes archives, je constate qu'il réunit les droits que N<sup>o</sup> Jean-François Chesney avait cédés aux Lucinge d'Arenthon le 19 mars 1653; ceux que Simon et Guillaume de Seyssel avaient de leur chef et comme héritiers de leur frère utérin Lucinge-Châteaublanc, le 8 novembre 1707; ceux des Rebut, le 28 avril 1640 et 19 février 1657; des N<sup>os</sup> Domen, de leur chef et comme héritiers de leur tante Philiberte et d'Egr. Charles La Porte, au nom de ses enfants, héritiers par Philiberte de Sarsonnex, leur mère, de D<sup>ne</sup> Gasparde Jaillet.

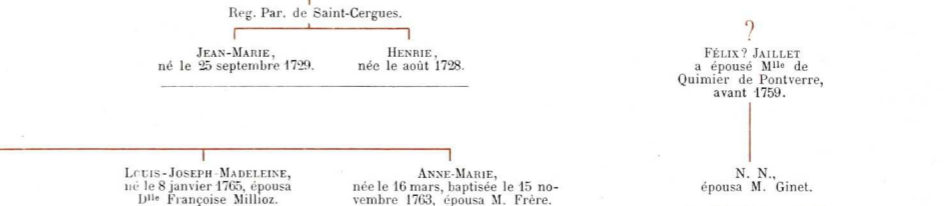
B. J'ai le regret de n'avoir pu trouver aux Reg. Par. de Saint-Cergues le nom de ses père et mère.

## JAILLET, DE SAINT-CERGUES, PUIS COMTES DE SAINT-CERGUES, MÈME SOUCHE.



**Spectable JEAN-BAPTISTE**, natif d'Avully, officier du soldat, témoin à Thonon, le 13 mai 1726 (Arch. Thuyset). Probablement celui qui était marié à D<sup>ne</sup> Louise Bally, marraine en 1732 d'une fille de Marie (Reg. Par. de Thonon).

**M<sup>o</sup> HENRI JAILLET**, notaire collégié, parrain, 1728 (Reg. Par. de Saint-Cergues).  
**Le St AMÉ JAILLET** et D<sup>ne</sup> Françoise Vignet, mariés.  
**D<sup>ne</sup> MARIE JAILLET**, femme de Spect<sup>o</sup> Maurice Buttet, lieutenant juge maje de Chablais, avant 1732.  
**D<sup>ne</sup> MARIE JAILLET**, de Saint-Cergues, femme du St Antoine Ruffin, châtelain de Larringe, 1696 (Reg. Par. de Larringe).



**Le C<sup>o</sup> MARIE-HUMBERT JAILLET DE SAINT-CERGUES**, né à Lancy, près Genève, le 5 messidor an XI (25 juin 1803). Officier supérieur d'artillerie, puis major général commandant la brigade de Savoie, décoré de la Médaille d'argent pour action d'éclat, 1848; passé au service de France, général de division, grand officier de la Légion d'honneur par décret du 11 août 1867 (50 ans de services, deux campagnes, deux citations), grand officier des SS. Maurice et Lazare, etc. Épousa : 1<sup>o</sup> le 27 avril 1851, D<sup>ne</sup> Olympe Roget de Chollex, veuve du C<sup>o</sup> Gibellini-Tornelli; 2<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Elisabeth-Henriette de Fernex, veuve du C<sup>o</sup> de Saint-Bon. Mort à Veigy, le 8 juillet 1880, à soixante-dix-sept ans. Elle, morte le 21 août 1885, à Veigy.



## JOLY

SEIGNEURS D'ALERY (ou ALLERY) ET LA ROCHE



Selon les dépositions des témoins aux Preuves pour la Chevalerie des SS. Maurice et Lazare (Authentiques aux Archives Manuel, 1626), on voyait en l'église de Saint-Dominique d'Annecy les armoiries des Joly, savoir : *d'argent à deux chevrons (brisés) de sable accompagnés d'un croissant de même en pointe*. C'est la version que je crois devoir suivre.

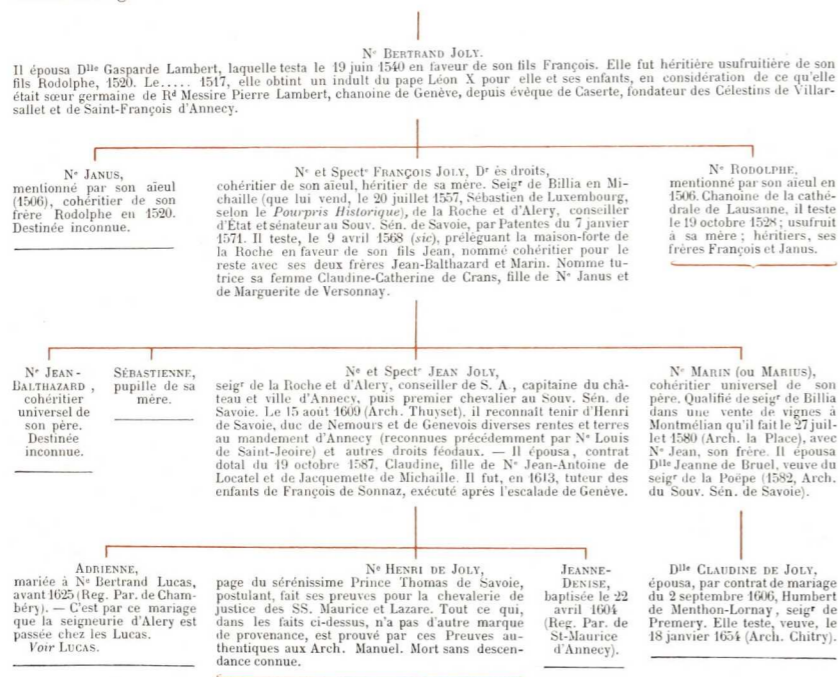
Selon Besson et l'Armerista du Comte Franchi-Verney : *de sable à deux chevrons d'argent*.

Les émaux ont dû être changés plus tard et le croissant a été supprimé. Du moins les LUCAS ont suivi ces deux changements (Voir LUCAS).

Quant à la disposition des chevrons qui auraient été brisés, il est bien difficile de savoir ce que les témoins entendaient par ce mot : dans le doute, je m'abstiens. C'est peut-être pour cette raison que plusieurs concessions d'armoiries blasonnent les chevrons *brisés*, disposition dont la figuration n'a pas tenu compte.



Maitre Pierre Joly, bourgeois d'Annecy, passa une reconnaissance en faveur du Prince, le 31 mai 1453 (Arch. Savoiron), et reçut des reconnaissances, en deux volumes, 1457-1490 (*Ibid.*), à cause de sa maison-forte de la Roche. Honorable seigneur maitre Pierre Joly « mercator et talliendarius domini nostri comitis », reconnu, le 31 mars 1473 (*Ibid.*), tenir en fief noble dudit C<sup>te</sup> de Genevois des rentes, servis et hommages par lui Pierre achetés de Jean et Pierre de Belossier qui furent auparavant d'Henri de Charrières et de ses petites-filles, situés à Menthonnex, Cossy, Mognier, etc. N<sup>o</sup> Pierre Joly prête hommage et reconnaissance nobles le 26 août 1496 (Pr. des SS. Maurice et Lazare). N<sup>o</sup> Pierre Joly achète, le 16 février 1498 (*Ibid.*), des servis de N<sup>o</sup> Michel Monon. Il teste, le 8 octobre 1506 (*Ibid.*), nommant son fils et ses trois petits-fils. Un acte du 23 janvier 1509 (Arch. Savoiron), est passé à Annecy, dans la maison des héritiers de N<sup>o</sup> Pierre Joly « ubi est hospicium signi Sancti Georgii ».

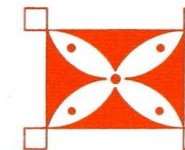


## JOLY, DE THONON

SEIGNEURS DE VALLON, DE DRUSILLY, DE LA TOUR DE CHIGNENS ou CHIGNAN.

Portent : *Losangé d'argent et de gueules*.

C'est le blason des nobles d'Albier ou Alby (Voir plus bas).



Cette ancienne famille était de bonne condition libre dès le xv<sup>e</sup> siècle, mais je ne peux faire remonter sa noblesse qu'à la charge de notaire et secrétaire ducal exercée par Mathieu Joly, de 1451 à 1470. Sa noblesse était officiellement reconnue dès l'an 1496.

Les descendants de Mathieu ont fait des efforts pour remonter plus haut que Mathieu et ils ont trouvé un écho dans Guichenon, lequel, dans ses manuscrits, fait descendre Mathieu de N<sup>o</sup> Jean Joly de Montrichier qui testa en 1319. Or, comme Mathieu, son prétendu fils, vivait encore certainement en 1467, il faut constater entre le testament du père et la survivance du fils un intervalle inadmissible de cent quarante-huit ans... qui, pourtant, n'a pas effrayé le grave Guichenon (1).

J'ai, dans mes archives, un parchemin du 26 février 1460, d'après lequel on a voulu établir que ce Mathieu, secrétaire ducal, était fils de N<sup>o</sup> Jean de Montrichier dit Joly. Un faussaire très maladroit n'a pas su assez dissimuler ses complaisances : on peut voir avec certitude sous les surcharges, que le texte mentionnait simplement un N<sup>o</sup> Jean de Montrichier et un Mathieu Joly, notaire, sans aucune marque de filiation de l'un à l'autre. Dans un autre acte de 1521, concernant les nobles Joly, la signature du notaire a été grattée et le naïf prétendant — on ne peut que très vaguement saisir sa pensée — écrit sur la cote de ce parchemin : « Contract par lequel se voit la différence des nobles Joly d'avec un Jolly, notaire ! » Or, si l'on a gratté la signature, on a laissé subsister le *signum*, et c'est indubitablement celui, tel que je le vois figuré sur une charte de 1522, de M<sup>e</sup> Guillaume Joly, notaire, propre neveu de celui en faveur duquel est passé l'acte.

Si je n'ose accepter l'autorité de Guichenon disant que Mathieu était fils de D<sup>ne</sup> Péronne d'Albier et héritier du nom (?) et des armes d'Albier (Voir plus haut), il est certain que les Joly portèrent ce blason. Dans une reconnaissance du 2 décembre 1496, N<sup>o</sup> François Joly (fils dudit Mathieu), se dit noble « vigore quorundam titulorum per quondam baronem de Albiaco » nobili Matheo Joly de Thonon.... datorum ut de ipsa donatione constat quodam publico « instrumento per egregium virum Mermetum Cornuti notarium publicum de anno domini M<sup>o</sup> iii<sup>o</sup> sexagesimo quarto indictione 12<sup>a</sup> et die quinta mensis aprilis recepto et per « Illustrem Carolum ducem Sabaudie debite laudatum ». Je trouve là un genre d'anoblissement inconnu. Bien plus tard, dans une reconnaissance de l'an 1609, Guy Joly, seig<sup>r</sup> de Vallon et Drusilly, fait remonter ses droits à Mathieu, homme lige du Duc de Savoie « par vertu « de certaines armes données audit feu N<sup>o</sup> Mathieu ». Si le Duc Charles a dûment approuvé, il n'y a rien à dire (2).

Cette famille, après avoir acquis une certaine importance à Thonon, sa ville natale, s'est éteinte à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle.

(1) La figurine remplaçant la lettre ornée est le signe notarial dudit Mathieu.

(2) Mathieu était notaire, ainsi que ses fils Bon et Jean et ses petits-fils Bon et Guillaume, qualifiés d'Egrèges en 1516. Suivant les lieux et les époques, on se faisait relever de ces fonctions comme étant « mécaniques ». Dans les cas les plus favorables, puisque le notariat — très injustement à mon avis — était tenu pour *dérégant*, l'on doit considérer cette origine de noblesse — si répandue qu'elle soit — comme douteuse.

**JOLY.** — Voir au SUPPLÉMENT.



Tout ce qui n'a pas d'autre marque de provenance est prouvé par des actes, par l'Inventaire de l'hoirie de Ferdinand (1637) et par le Livre de Raison de François, les Minutes de M. Moret, notaire, le tout dans mes archives.

V. Messrs CLAUDE, curé de Thonon, 1511, des Clefs, 1513, de Rumilly-Saint-Cornillon, 1527. Achète une maison à Allinges, 23 janvier 1521. (C'est l'acte à signature biffée dont il est parlé au n° 215). Le 9 août 1516, il fait donation à ÉRÈGES Bon et Guillaume, ses neveux, fils de feu N° Bon, d'une maison à Thonon, abornant, rue de Vallon, la tour de N° Georges Joly.

N° et Eg° BON JOLY, notaire et secrétaire ducal, possédait une maison à Thonon en 1497. Épousa D<sup>lle</sup> Louise, fille de N° Louis de Morsier, qui avait également une maison à Thonon. Il teste, le 14 août 1513. Veut être enteré dans l'église de Saint-Hippolyte de Thonon. Elle, fut tutrice et vivait encore en 1523. — Selon l'Inventaire, il a fait la branche des Joly de Lorraine et d'Allemagne. Selon les manuscrits de Guichenon il prit, ainsi que sa postérité, le nom de Montrichier et épousa Charlotte de Clermont. Cela m'est totalement inconnu.

LOUIS, B<sup>on</sup> de Montrichier (Guichenon, manuscrits). LOUIS, réclame et obtient, en 1564, sa part de l'hoirie des fils de N° Janus de Morsier. Fils de Bon, peut-être de Bon ci-contre, et non du ci-dessus. Ég° GUILLAUME, était notaire en 1516. Cohéritiers universels de leur père par son testament du 14 août 1513. Ils constituent une dot à leur sœur, hypothéquée sur leur domaine d'Excenevex. Encore notaire, il est nommé abornant N° Georges Joly « aqua 1521-1522. Mort « labente contra Marcla » et N° François Joly, avant 1543, alliance inconnue. Il a peut-être été marié et père d'un Louis.

AMÉ, B<sup>on</sup> de Montrichier (Guichenon). N° JEAN, bourgeois de Thonon et Yolande de Montthey, sa femme, vendent des biens à Thonon à Guy de Genève, le 3 mars 1568. N° JEAN, LOUIS, JACQUES, THOMAS, étaient indivis pour un quart des biens reconnus en 1545 par leurs cousins François, Georges, Jean et Sébastien. Leur postérité, s'il y en a, m'est inconnue. N° JEAN, pupille, 1545. Maître d'hôtel du M<sup>re</sup> de Lullin qui, en récompense de ses bons services, lui fit donation d'une maison à Thonon le 20 août 1567. Il avait épousé D<sup>lle</sup> Jeanne, fille de N° Jacques du Nant, seigr de Feterne, contrat dotal du 11 octobre 1573 (Arch. Saint-Sixt). Cette même année elle était remariée à N° Louis, fils de feu François Favre de Bonne. SÉBASTIEN, pupille, 1545, vivait encore en 1573.

JEAN, B<sup>on</sup> de Montrichier, épousa N. N. de Grammont. La filiation de Guichenon (Man., vol. 28, n° 7) s'arrête à lui. Fragment publié comme simple curiosité. D<sup>lle</sup> JACQUELINE, fille de N° ... Joly de Thonon, femme de N° Bernard Livet, auquel elle apporta des biens à Thonon et au Noyer (vendus par ses fils en 1655-1656, Arch. Thuyset). N° FRANÇOIS-PROSPER, né posthume, mort à quatre mois. Sa mère hérita de lui. NICOLAS, fut d'abord d'église et prêtre de Saint-Jeoire, puis capucin en 1614 ou 1615, sous le nom de Père Prime. Mort en 1644 de la peste à Paris, à son retour de Carcassonne « où il étoit allé prescher ». GASPARD, légataire, 1618, épousa N° Sébastien de la Mar, capitaine au fort des Allinges, constit. dot. du 10 mai 1612, quittance du 4 septembre 1617. Morte le 20 avril 1628 (Reg. Par. de Thonon). ÉTIENNE, teste en faveur de son frère Ferdinand le 6 avril 1618, mort le 18 suivant, sans enfants. GABRIEL, devait être le fils aîné, vivant en 1610 (Reg. Par. de Thonon), mort dans les troupes avant son père.

ANTOINETTE, née 16 juillet, morte 6 août 1632. MARIE, née 5 septembre, morte 12 décemb. 1621. FRANÇOIS, seigr de la Tour de Chignan, né le 30 janvier 1629 (baptisé le 1<sup>er</sup> février, Reg. Par. de Thonon). Il épousa D<sup>lle</sup> Charlotte Mathieu, dont un fils unique. Elle, morte 22 juillet 1677, enterrée à la chapelle de Saint-Dominique de Chambéry. Il mourut à Chignan, le 6 mai (enterré le 7, Reg. Par.) 1693. A propos de la naissance de son fils unique, il écrit : « Nota que « j'ai commence ceste année 1663 à me signer de Joly nonobstant que « par ci-devant j'eusse de coustume de mettre un l de plus : à quoi je « manquais d'autant qu'il ne fault qu'une l en nostre surnom, ce que « j'ay voulu mettre en memoyre, etc., etc. ». Ce qui n'a pas empêché son fils d'écrire de Joly. JEAN-CLAUDE, né le 24 août 1624, mort le 27 octobre (enterré le 28, Reg. Par. de Thonon), 1624. PIERRE-FRANÇOIS, né le 4 janvier 1623, mort le 19 septembre 1624.

VIII. FRANÇOIS, seigr de Chignan et Vallon. Seul mâle de la ligne de Guy, né le 25 juillet 1652, confirmé le même jour que son père, le 26 octobre 1663, par Monseigr d'Arenthon. Épousa, le 10 mars 1679 (contrat dotal du 22 août 1678), M<sup>lle</sup> Claudine d'Arenthon, nièce de l'évêque Prince de Genève. (On trouve aux Arch. de Saint-Sixt la date du contrat dotal 1684 ?) Avant son mariage, avait testé en faveur de l'hôpital de charité de Thonon. Il testa 2<sup>e</sup> le 22 mars 1683 (Arch. Saint-Sixt), voulant être enteré dans la chapelle fondée dans l'église de Thonon, sous le vocable des Cinq Plaies de Notre-Seigneur. Légua à D<sup>me</sup> Charlotte Bruno, sa belle-mère, « son pourtrait de diamant et la plus belle de ses cavales ». Elle, veuve, se remaria avec N° François-Marie de la Fléchère, teste le 22 mars 1683, morte 31 décembre, enterrée 1<sup>er</sup> janvier 1732 (Reg. Par.).

MARIE-RAYMONDINE, héritières universelles de leur père : leur était substituée la chapelle des Cinq Plaies. Elle épousa, le 26 février 1705 (Reg. Par. de Thonon), N° Claude-François de Saint-Sixt. Elle teste, le 17 septembre 1746, en faveur de son fils (2). Enterrée le 13 octobre 1750. IX. CHARLOTTE, née 24 juillet 1680. Teste 4 mai 1697 (Religieuse ??). MARIE-AMÉDÉE, née le 29 janvier 1683 (Reg. Par. de Thonon), morte le 27 suivant, enterrée à Anthy, dans le tombeau des Joly, chapelle de Notre-Dame, « place de nostre maison ».

TABLEAU I.

I. N° et Égrège MATHIEU JOLY, notaire, 1451-1457, secrétaire ducal, conseiller et bourgeois (1467) de la ville de Thonon, homme lige du Duc de Savoie. Voir ce qui le concerne ainsi que sa prétendue origine au n° 214. Il épousa : 1° une demoiselle Clavel ; 2° Marguerite de Malva. Selon une vieille filiation, il aurait épousé Jacquemette de Alpis. Il y avait à Genève des N° Joly : ainsi N° François Joly, bourgeois de Genève, dont la fille, N° Jeanne, épousa Ansermond Troillard, habitant de la cité d'Aoste, contrat dotal du 6 août 1486 (Arch. Thuyset). Elle céda tous ses biens à N° Aymonet de Grières et notamment une maison avec jardin à Genève que celui-ci vendit, le 29 octobre 1483 (Ibid.), à Janin de la Mare, bourgeois et marchand dudit Genève.

II. N° FRANÇOIS JOLY (2<sup>e</sup> lit ?), bourgeois de Thonon. Il prête reconnaissance, comme homme noble en faveur du Duc de Savoie, le 2 décembre 1496 (Voir le texte, n° 214). Le 16 mars 1498, il fut, comme noble, exempté du paiement des subsides. Les syndics de Thonon voulurent le taxer et pour le contraignent firent à son préjudice « capi et levati unum morterium de metallo ». Il recourut au Duc qui, par Lettres du 16 juin 1500 (Titres Eschavannes), manda aux syndics de ne pas le molester. Il épousa D<sup>lle</sup> Françoise Vieux de Monargue et teste le 18 août 1531. Il acheta, le 15 février 1520 (Titres Eschavannes), tous les droits que Jean-François de Blonay, bailli de Chablais, avait sur les biens des nobles de Marval, tant deça que delà la Dranse, y compris l'hommage que les Marval devaient à Blonay.

III. JEAN ou JEAN-LOUIS. Il épousa Madeleine d'Entremonts, laquelle, veuve, tutrice de Jean, Georges et Sébastien, avec son fils aîné François, passa reconnaissance à cause du château de Thonon, le 15 juin et 18 juin 1545. Suivant les Manuscrits de Guichenon, il épousa Jeanne de Montbel d'Entremonts, ce dont il ne me résulte point. R<sup>de</sup> Messrs ANTOINE, curé de Saint-Pierre de Cornillon, 1549, mort avant 1553. DANIEL, porté dans une vieille généalogie comme religieux de Saint-Pierre-de-Luxier ??

IV. FRANÇOIS, coseigr de la Val d'Aulps. Il épousa D<sup>lle</sup> Françoise de Leydier, quittance dotal du 15 novembre 1533. Il possédait les moulins et baltoir de la Croix à Thonon. Il vendit, pour 800 écus d'or sol, ses droits sur la Vallée d'Aulps au seigr de Rovoré, le 29 avril 1505. Il teste, le 20 août 1573 et 24 décembre 1582 (confirmant le premier) et nommant héritier universel son neveu Guy (fils de Georges, frère du testateur). Légua 300 fl. à l'hôpital de charité de Thonon et 500 au Collège fondé par Humbert-François Escherny. Testament fait dans sa tour de Chignan. N° GEORGES, seigr de Drusilly. Le 12 décembre 1544, se reconnait homme lige et noble en vertu de certaines armes données à feu N° Mathieu Joly. A cause de l'hérésie, quitta le Chablais et alla en Bugey, où il obtint sentence contre les syndics d'Ambronay en janvier 1566, après enquêtes au Sénat de 1565, pour l'exemption des tailles. Il épousa D<sup>lle</sup> Pernette, fille de feu N° Hector Thibaud et en eut trois enfants qui furent mis sous la tutelle de leur oncle François, après que leur mère se fut remariée à N° et Sp<sup>r</sup> Jacques Fumet, juge du Comté d'Allinges, D<sup>r</sup> en droits et citoyen de Grenoble.

V. GUY, seigr de Drusilly, héritier universel de son oncle François : dans un acte du 12 septembre 1608, se dit héritier testamentaire de N° Jacques de Menthon, seigr de Drusilly (il désintéressa avec 2,640 fl. les Gumoëns et les Beaufort pour leur renonciation à tous droits sur Drusilly). Il prête reconnaissance en fief noble pour le château ruiné de Drusilly, paroisse de Margencel, terres, prés, etc. en dépendant, le 27 octobre 1609. Il avait épousé, avant cette date, D<sup>lle</sup> Marguerite de Prez, D<sup>me</sup> de Drusilly (en partie), fille de N° Gabriel, seigr de Corcelles. Comme mari de ladite Marguerite et droit ayant de feu Jean-Gaspard de Prez, il transigea le 25 septembre 1612 avec N° Ferdinand Bovier, tuteur des enfants de Ferdinand de Prez, seigr de Corcelles, et reçut 1,600 écus d'or à prendre sur ladite seigneurie (1). Il mourut d'apoplexie à Anthy « ab intestat » et fut enteré à Thonon (Reg. Par.), le 17 janvier 1618. JEANNE, légataires et substituées avec leurs mâles au testament de leur oncle, 1582, femme de Sp<sup>r</sup> Charles Liffort, à N° Jean-Baptiste de la Fléchère, quittances dotales de 1588 à 1610. ANTOINETTE, Quittance dotal, 1578. Veuve av. 1607.

VI. FERDINAND, seigr de Vallon et Drusilly, vendit cette dernière seigneurie avec les masurez du vieux château, terres, prés, juridiction haute, moyenne et basse, hommages, rentes, etc., le 2 mai 1626, pour 4,500 ducats à Henri de Vidonne de Charnois, Marclaz, etc. Héritier universel de son frère, 1618. Il épousa, contrat dotal du 10 janvier 1619, D<sup>lle</sup> Claudine, fille de N° Maurice de Brotty, morte à Thonon en 1630 (Reg. Par.). Il écrit lui-même son livre familial, continué par son fils François. Il mourut dans sa maison de Chignan « ab intestat » en 1637. MARIE, légataire, 1618. Visitationne à Thonon ou à Annecy. JEANNE-PHILIPPINE, légataire, 1618, baptisée le 6 janv. 1602 (Reg. Par. de Thonon). Visitationne à Thonon ou à Annecy. CLAUDE, reçue religieuse à la Visitation d'Annecy, par Rev<sup>de</sup> Messrs Claude de Blonay, Préfet de la Sainte Maison, procur. de R<sup>de</sup> Mère Jeanne-Françoise Fremyot, supérieure dudit monastère.

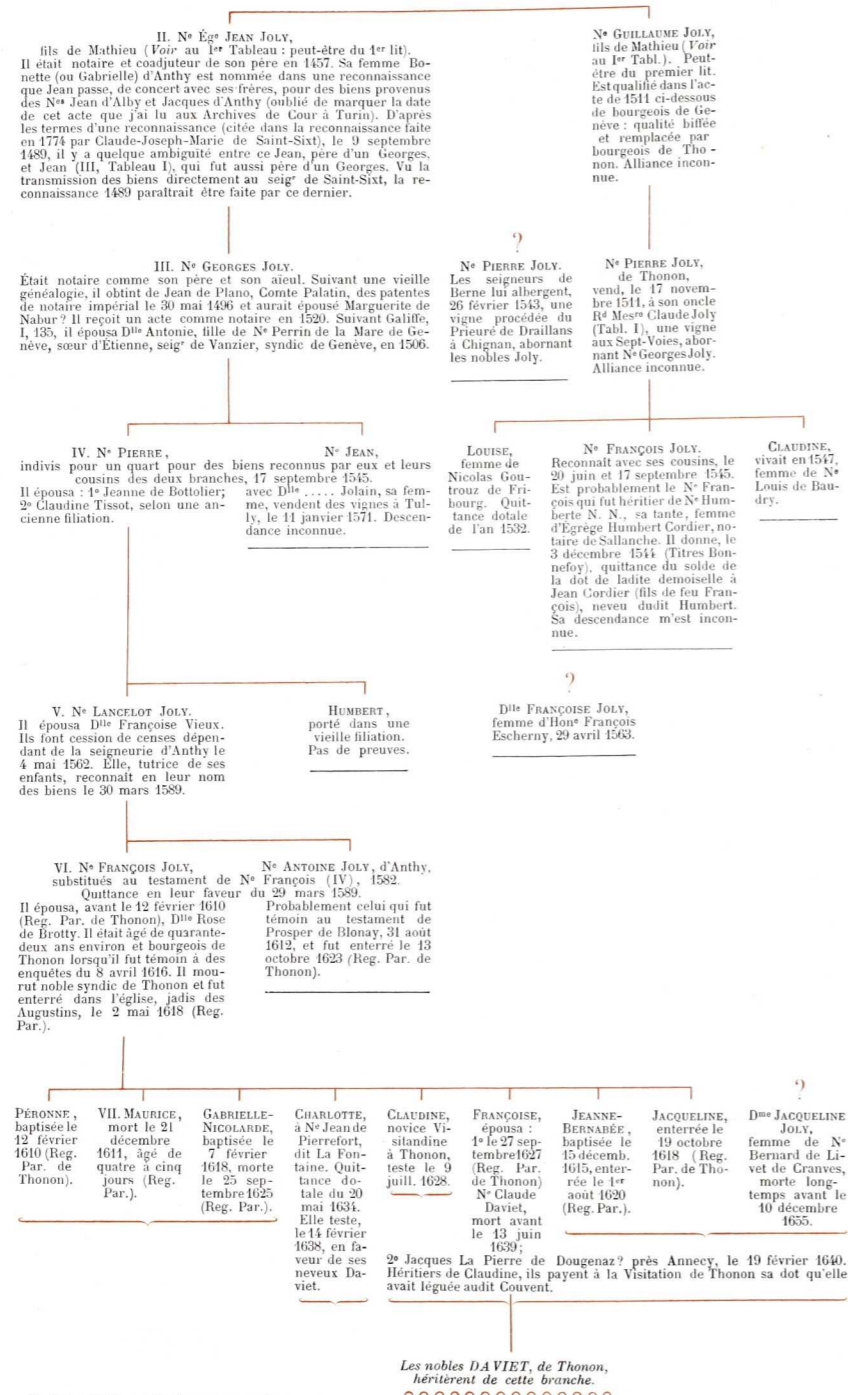
VII. MAURICE-GABRIEL, « mon fils aîné, né le 5 avril 1630 par un dimanche », baptisé le 26 (Reg. Par. de Thonon). Il épousa D<sup>lle</sup> Marie-Marthe des Bigots de Sceantans en Lorraine en 1646, morte le 12 décembre 1647. Il était cornette dans la Cavalerie de Savoie et mourut d'esquinancie à Chignan, enterré avec sa femme à Thonon (Reg. Par.), le 14 mai 1648. Il ne testa pas « laissant la mayson à son frère François, qui l'a continuée ». CLAUDE-CATHERINE, dite de VALLON, baptisée le 3 novembre 1626 (née le 10 juin précédent, Reg. Par. de Thonon). Supérieure, dès 1634, de la Visitation de Thonon, achète, 10 juin 1636, de N° Antoine Fornier, seigr d'Yvoire, tous ses biens d'Excerisy, morte au couvent, 1<sup>er</sup> janvier 1681. JACQUES-JEAN, né le 19 septembre 1633; il se « noya à la baigne estant au collège », enterré le 25 juin 1644 (Reg. Par. de Thonon).

N. N., fille, née et morte le 27 novembre 1647, après avoir reçue le baptême. (1) Le fief de Drusilly donna lieu à des discussions motivant des actes innombrables. Voir le résumé aux Fiefs. Il posséda, de 1594 à 1596, en tout ou en partie l'ancienne abbaye du Lieu.

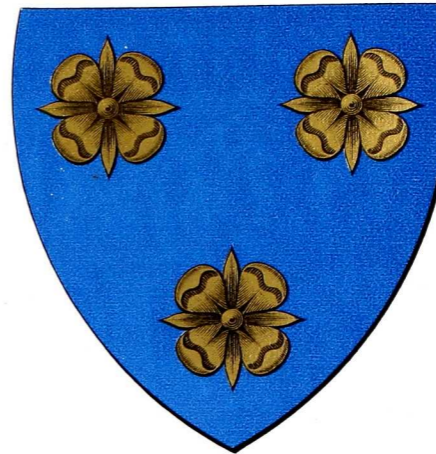
DENISE, fille naturelle, légataire pour 500 flor., 1683. (2) Claude-Joseph-Marie de Saint-Sixt, comme héritier universel de sa mère, reconnut, le 18 juin 1774, tenir des biens et rentes féodales en suivant les reconnaissances passées par les N° de Joly et notamment celle de François (IV), fils de Jean-Louis, en 1545. Dans une reconnaissance du 18 septembre 1609, Guy mentionne les biens jadis reconnus par N° François Joly, comme mari de Pernette, fille de Renaud Burdin, sa femme. Est-ce un second mariage de François (IV) ?



TABLEAU II.



Tout ce qui n'a pas d'autres marques de pro-  
venance, est prouvé par des actes, inventaires, etc.  
de mes archives.

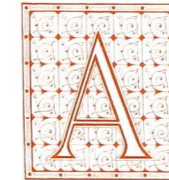


## JUGE (DE) DE PIEUILLET

P. d'azur à trois roses d'or (BESSON).

Ce même auteur donne aussi la version : d'azur  
au sautoir d'or chargé de cinq roses de gueules.

Une branche, peut-être celle de Candie, a porté :  
d'azur au sautoir d'or chargé de cinq roses de  
gueules (Armor., Man. Greyfié).



ANCIENNE famille de  
la bourgeoisie de la  
ville de Rumilly,  
ayant même occupé  
des hautes charges  
municipales. Ainsi  
Égrège Girard Judi-  
cis (1), notaire, était

l'un des syndics de la ville en 1488. Ce

Girard eut quatre frères, Claude, Jean, Pierre et Guillaume, qui possédaient par indivis avec lui une maison en ladite ville le 7 mars 1454. L'un d'entre eux a peut-être été le père de N° Benoit Juge, secrétaire ducal, et de Jean et Pierre, tous deux procureurs au Conseil Ducal de Savoie, lesquels reçurent des Lettres de noblesse le 20 août 1498 d'un Comte Palatin (exerçant par commission impériale avant la révocation faite par l'empereur Maximilien I<sup>er</sup> de l'autorité que s'arrogeaient dans les États de Savoie les Comtes Palatins) avec les armoiries que les N°s de Juge ont continué à porter. Dans l'annexe aux Preuves de 1723 (Bibl. du Roi à Turin), on trouve des Patentes de réhabilitation de noblesse, du 9 août 1498, pour N°s Claude, Jean et Pierre Juge de Rumilly. Cette date, antérieure à celle des Patentes Palatines, résulte très probablement d'une erreur de copiste, car si les Juge avaient été réhabilités par le Duc de Savoie, ils n'auraient sans doute pas recherché la noblesse palatine dix jours après (2).

Ce qui est certain, c'est que N° Maurice Juge obtint des Patentes de réhabilitation de noblesse le 20 janvier 1592 (Reg. 19, Patentes de Savoie, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin, f<sup>os</sup> 44-48), et le 15 novembre 1599 (*Ibid.* Reg. 23, f<sup>o</sup> 174), par lesquelles après la mention des Lettres de noblesse impériale de 1498, il est relevé des actes dérogeants faits par N° Claude, son père, par son aïeul N° Benoit, secrétaire ducal et par lui-même (Voir le complément à l'article de Maurice).

Depuis, ce Maurice qui fut nommé capitaine et châtelain de la ville de Rumilly en 1604 et l'était encore en 1619, la filiation est parfaitement suivie jusqu'à Charles-Jules de Juge, mort il y a peu d'années, dernier du nom.

Cette famille a fait ses preuves de 1723, mais si officielles que soient ces Preuves, elles ont omis un degré généalogique que je rétablis authentiquement entre N° Maurice, plus haut nommé, et N° Sigismond.

Un curieux procès, 1765-1770, à propos de pigeons fuyards, a nécessité la production, par-devant la Chambre des Comptes, de titres prouvant l'ancienne noblesse de la famille, qui m'ont servi à dissiper toute obscurité de filiation pour la branche qui a le plus marqué, celle des N°s de Juge de Pieuillet, mais n'ont pu me démontrer le point précis de son rattachement avec la branche qui a possédé le fief de Candie.

(Suit la généalogie.)

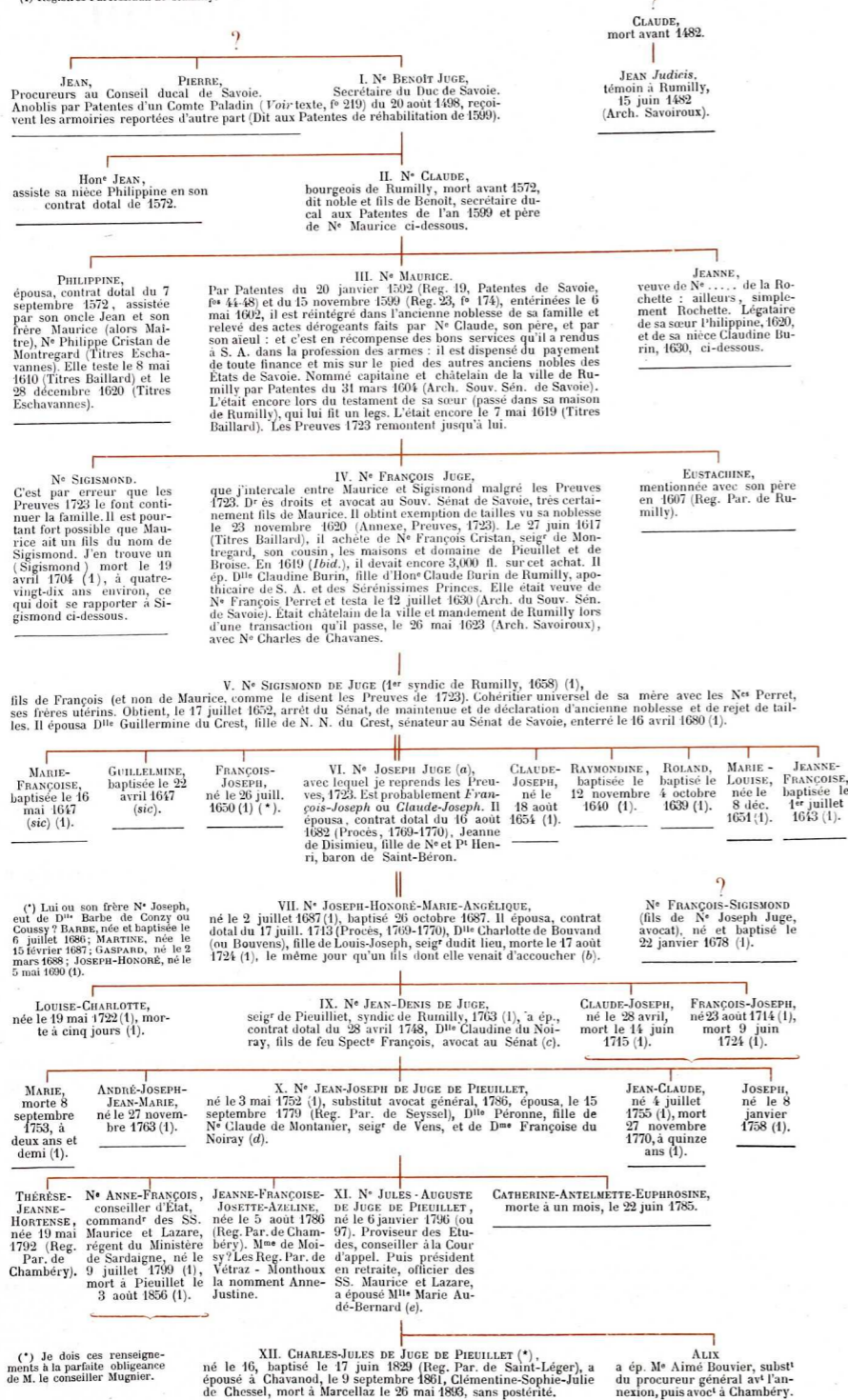
(1) L'ancien nom français était Juz, plus tard Juge et de Juge : en latin *Judicis*.

(2) On peut même se demander comment Benoit, qui était secrétaire ducal, est compris dans ces Patentes, car le secrétariat ducal conférait la noblesse héréditaire : dans l'article JOLY, précédant celui-ci, et dans une foule d'autres on trouvera la preuve de ce fait.



TABLEAU I.

(1) Registres Paroissiaux de Rumilly.



(\*) Je dois ces renseignements à la parfaite obligeance de M. le conseiller Mugnier.

TABLEAU II. (FRAGMENTS.)

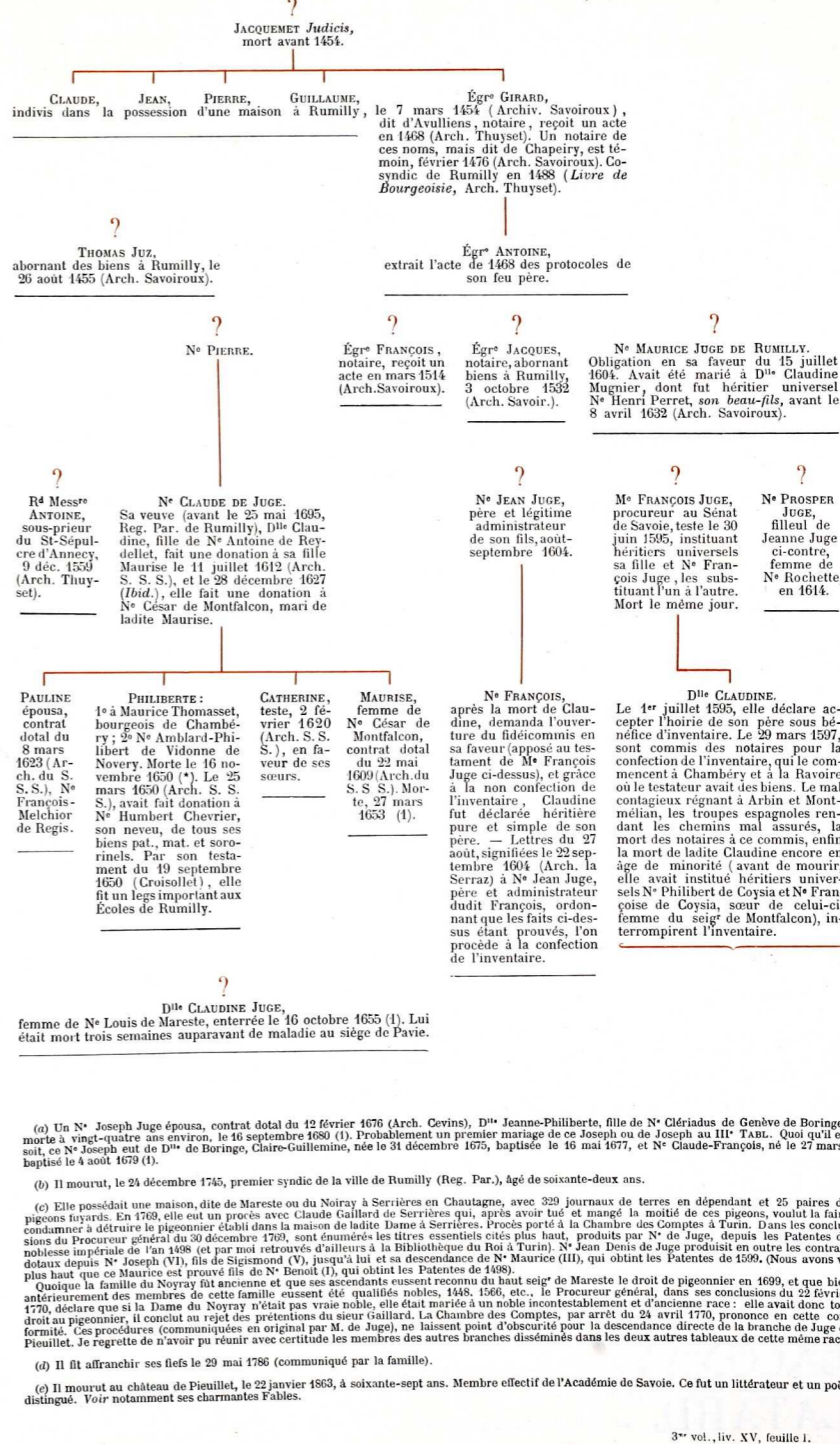
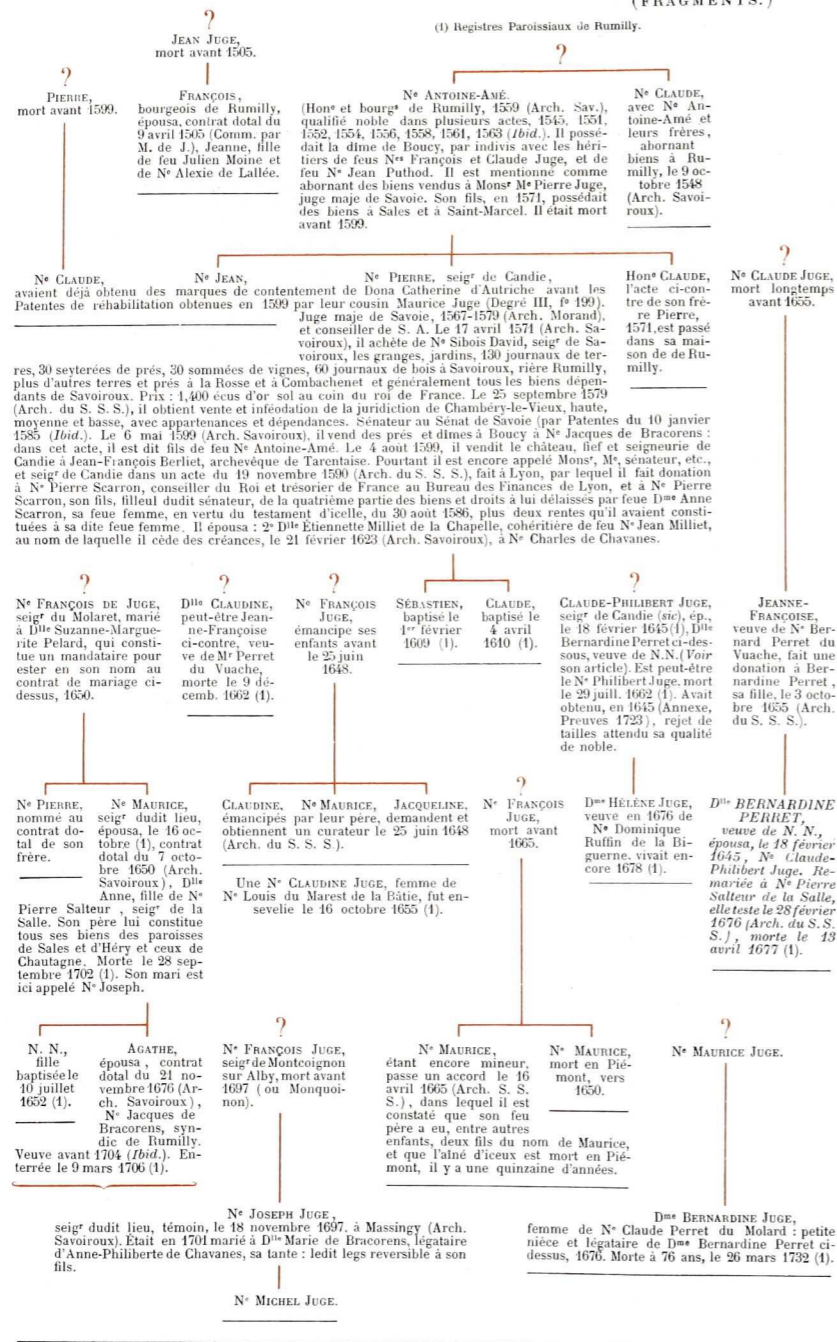




TABLEAU III.  
(FRAGMENTS.)

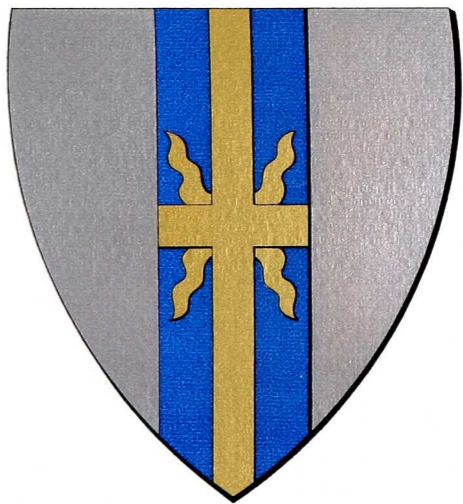


**LACONAY.** — Voir au SUPPLÉMENT.

**LATARD.** — Voir au SUPPLÉMENT.

**LAMBERT, DE CHAMBÉRY**

SEIGNEURS DE LA CROIX, MAISON-FORTE DE LAMBERT, DE LA COLLIETTE EN SAVOIE, DE MENTHONNEX EN BORNES, DE LORNAY, DE MAXILLY, BARON DE TERNIER EN GENEVOIS, CHABLAIS ET BAILLIAGES.



P. d'argent au pal d'azur chargé d'une croix d'or rayonnante de même (UBIQUE).

Selon l'Armerista qui donne à nos Lambert les mêmes armoiries qu'aux Lambert, de Coni, Comtes de Vignolo, les termes de la description correspondent à ce que nous avons dit plus haut.



VIELLE famille de la bourgeoisie de Chambéry, dont j'ai trouvé d'assez nombreux actes dans un Inventaire en ma possession, de 1351 à 1451. Il me semble inutile de les rapporter, quoiqu'ils concernent évidemment les prédécesseurs des nobles Lambert. La noblesse est venue à cette famille par des charges à la Chambre des Comptes et la Secrétairerie ducale, 1437 à 1462; mais, comme tous les anciens bourgeois de Chambéry, ils possédaient des biens et rentes féodaux avant ces dernières dates. Les Lambert ont acquis rapidement de l'importance et de l'illustration. Ainsi, lors de l'extinction de la branche aînée, elle comptait trois frères : Révérend<sup>me</sup> Pierre, l'aîné, évêque de Caserte au Royaume de Naples, le fondateur des Céléstins de Villarsallet et de Saint-François d'Annecy; Révérend<sup>me</sup> Pierre, le jeune, évêque de Maurienne, le fondateur du collège Lambertin; Révérend<sup>me</sup> François, évêque de Nice. Leur frère Hector, conseiller d'Etat, premier clavaire à la Chambre des Comptes, écuyer du Duc, capitaine de la ville de Chambéry, n'eut pas d'enfants et mourut vers 1590. Les biens passèrent aux Milliet, Maillans et Carraz-Beaumont. Il faut accorder une mention spéciale à Mess<sup>rs</sup> Pierre de Lambert, seig<sup>r</sup> de la Croix, Dr<sup>e</sup> ès droits, chevalier, conseiller et président de la Chambre des Comptes en 1521, oncle paternel des quatre personnages plus haut nommés. Cet illustre magistrat-diplomate fut chargé de plusieurs ambassades des plus importantes (Voir Capré, pp 252-253), de 1523 à 1538, et par le testament du Duc Charles, eut l'insigne honneur d'être nommé l'un des conseillers du célèbre Duc Emmanuel-Philibert, le restaurateur de la Monarchie. On conserve de lui aux Royales Archives de Turin des mémoires manuscrits très estimés sur le règne de Charles-le-Bon, Duc de Savoie, de 1501 à 1539. Jean-Gaspard, fils du Président, mort lui-même dans une ambassade en France, n'eut que des filles et ses biens passèrent à ses gendres, La Forest et Pobel. Une autre branche, celle des seig<sup>rs</sup> de Lambert (maison-forte à Bassens, avant 1524), de Lornay, B<sup>ons</sup> de Ternier, s'éteignit au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, et ses biens passèrent aux d'Angeville (Voir ce nom), qui prirent le nom de Lambert, et par aliénations, aux Rossillon et aux du Clos.

On trouve plusieurs filiations des Lambert dans les archives, généralement incomplètes : celle laissée par Guichenon dans ses manuscrits fourmille d'inexactitudes. J'ai tâché d'éviter ces écueils en laissant dans le doute ce qui est douteux dans les deux premiers degrés.

(Suit la généalogie.)



N° AMÉ, AMÉ ou AMÉDÉE, clavaire à la Chambre des Comptes par Lettres du . . . . 1437 (Invent., Arch. Thuyset). Un N° Amé, clavaire, testa le 4 juillet 1458 (*Ibid.*).

N° ANÉDÉE LAMBERT. Reconnaissance féodale en sa faveur, 1<sup>er</sup> juin 1454 (Arch. Morand), par un homme de Bissy, pour les biens achetés par ledit Amédée, le 25 octobre 1453, des N° Pierre et François Marchand, abornant à Bissy N° Jacques et Jean Meynier.

AMÉ LAMBERT reçu dans l'ordre de St-François, 1431 (Inv.).

Peuvent être fils de N° Thomas, porté en tête du TABLEAU II.

N° THOMAS. De concert avec les pupilles d'Amé, représentés par leur mère, achètent des censés féodales à la Chambre des Comptes. Les héritiers de Thomas . . . . les héritiers de Jacques. . . .

N° JACQUES, bourgeois de Chambéry, M<sup>re</sup> aux Comptes. Chambéry, le 14 mars 1487 (Manusc. Besson). *Clavarius Crote, Clavarius celsitudinis ducais* (Deux titres de 1494 (Arch. Morand). Donataire universel de N° Gaspard du Molard, 13 septembre 1478 (Arch. Thuyset). Reçoit des Lettres le nommant Receveur et Emolumentaire en Chambre, le 24 février 1509 (Arch. Morand). Acheta, le 28 octobre 1509 (*Ibid.*), les moulins de Chambéry, qui furent réclamés plus tard par ses neveux, ses ayants cause. Il était marié avant le 22 décembre 1463 (Inventaire), à Antoinette Foysson. Très probablement mort sans postérité.

N° PIERRE. Chambéry, le 14 mars 1487 (Manusc. Besson). *Clavarius Crote, Clavarius celsitudinis ducais* (Deux titres de 1494 (Arch. Morand). Donataire universel de N° Gaspard du Molard, 13 septembre 1478 (Arch. Thuyset). Reçoit des Lettres le nommant Receveur et Emolumentaire en Chambre, le 24 février 1509 (Arch. Morand). Acheta, le 28 octobre 1509 (*Ibid.*), les moulins de Chambéry, qui furent réclamés plus tard par ses neveux, ses ayants cause. Il était marié avant le 22 décembre 1463 (Inventaire), à Antoinette Foysson. Très probablement mort sans postérité.

N° PHILIBERT. Magnifique, Spectable et Généreux Mess<sup>rs</sup>. Conseiller du Duc de Savoie, premier Clavaire à la Chambre des Comptes. Avec ses frères, Étienne et Pierre, ils sont nommés héritiers universels de Véné<sup>r</sup> Mess<sup>rs</sup> Pierre Bergini, curé de Saint-Pierre-de-Manigod, lequel, par son testament du 1<sup>er</sup> avril 1505 (Arch. Morand), veut être enterré dans la chapelle de Sainte-Croix, qu'il a fondée dans l'église paroissiale de Saint-Pierre, sous le château, à Chambéry, voulant que ses héritiers présentent pour chapelain de ladite chapelle Mess<sup>rs</sup> Claude, leur frère. Il épousa D<sup>ne</sup> Philippine, fille de N° Thomas Loctier, de Moutiers en Tarentaise. Morts tous deux avant le 1<sup>er</sup> avril 1549. Lui testa le 17 avril 1545 (Inventaire, Arch. Morand).

N° ÉTIENNE, nommé le premier avec ses frères Philibert, Claude, Philippe et Pierre dans leurs réclamations (1504, Arch. Morand), de l'hoirie de leur mère. Il a dû être dans les ordres, du moins il donne, en 1511 (*Ibid.*), sa démission de recteur de la chapelle de Sainte-Croix.

Mess<sup>rs</sup> CLAUDE, proposé comme recteur de la chapelle de Sainte-Croix, 1<sup>er</sup> avril 1505 (Voir art. de Philibert), reçoit le même jour (Arch. Morand), provisions de la cure de Manigod.

? CLAUDINE ? femme de Marin, baron, puis comte de Viry, contrat dotal du 2 avril 1563 (Preuves de Malte, Rossillon), marraine, le 28 mars 1563 (Reg. Par. de St-Maurice d'Anney), serait, selon les généalogies Viry, fille de Jacques ci-dessus, M<sup>re</sup> aux Comptes : ce que les dates citées ne permettent pas d'admettre.

GASPARDE, femme de N° Bertrand Joly d'Alery. Elle obtient un Indult papal en 1517, en considération de ce qu'elle est sœur de R<sup>e</sup> Pierre (l'aîné ci-contre).

Révérénd<sup>ss</sup> PIERRE, l'aîné. Chanoine de Genève, 1517-1525, puis évêque de Caserte. Suivant l'Indult, il fut le fondateur des Céléstins de Villardsallet et de Saint-François d'Anney. Il doit y avoir une méprise. Les Céléstins de Villardsallet ont été fondés par Jacques, comte de Montmayeur. Mais Pierre fit bâtir à Anney l'église de Sainte-Croix avec le couvent contigu, où il établit des Céléstins, qu'il remplaça douze ans plus tard par les Frères Mineurs de l'Observ. de Saint-François, qui furent mis en possession le 23 mai 1535 (Besson, p. 123).

Spectable et Généreux HECTOR. Était écuyer de S. A. lorsqu'il reçut, le 24 janvier 1530 (Arch. de Cour), des Patentes de premier Clavaire à la Chambre des Comptes de Savoie, en remplacement de son père, récemment décédé. Sur requête de l'Évêque de Maurienne, son frère, il est nommé, par Patentes du 20 décembre 1574, conseiller d'Etat, confirmé en 1580 (Arch. Morand), cité dans un acte du 8 octobre 1579. Nommé, en 1581, capitaine de la ville de Chambéry. En 1584 (*Ibid.*), reçut du Duc Emmanuel-Philibert, qu'il avait suivi dans les guerres, et ses biens ayant été confisqués, une pension en récompense de ses bons services. Il épousa, contrat dotal du 28 juillet 1560 (*Ibid.*), D<sup>ne</sup> Claudine, fille de N° Louis de Martel de Nice : lui donne hypothèque sur ses biens pour la garantie de sa dot, en 1579 (*Ibid.*), et lui fait une donation de 600 écus d'or pistoles le 8 octobre 1579 (*Ibid.*). Il testa, le 25 octobre 1585 (Arch. Thuyset). Veut être enterré à Saint-François de Chambéry, au tombeau de ses prédécesseurs. Lègue à Jérôme de Lambert, son neveu, sa robe fourrée de marte zibeline et toutes ses armes défensives et offensives ; sa bassine d'argent à son frère, l'Évêque de Maurienne. Usufruit à sa femme. Nommé héritiers ses neveux, nés de ses trois sœurs, Milliet, Maillans et Beaumont. Elle testa le 25 mai 1587 (Arch. Thuyset et Morand). Veut être enterrée au tombeau de Lambert, à Saint-François de Chambéry. Legs pies à tous les couvents de Chambéry ; légue à l'Hôpital de Nice une propriété dite la Bufla, près de la ville (de Nice) ; legs à ses cousines, filles de N° François de Martel de Nice. Nommé héritiers universels Hector, son mari, et Mess<sup>rs</sup> Honorat de Martel, son frère, abbé de Saint-Pons (en 1589), il était élu évêque de Nice), chacun par moitié. Le 25 février 1589 (Arch. Morand), Hector passa une obligation en faveur du Prince Evêque de Maurienne, son frère. Je ne trouve plus mention de son existence. Il est mort sans enfants.

HECTOR (?), clerc. Tonsuré, 1522 ; chapelain de Saint-Georges dans l'église de Montmélan, 1533 ; chanoine et archidiacre de la Ste-Chapelle en 1535 (Arch. Morand). En 1549, il est nommé Pierre ? ? Pierre le Président et Philibert, frères, le présentent, le 2 janvier 1535, pour la chapellenie de Ste-Croix en l'église de St-Pierre de Chambéry.

Line et toutes ses armes défensives et offensives ; sa bassine d'argent à son frère, l'Évêque de Maurienne. Usufruit à sa femme. Nommé héritiers ses neveux, nés de ses trois sœurs, Milliet, Maillans et Beaumont. Elle testa le 25 mai 1587 (Arch. Thuyset et Morand). Veut être enterrée au tombeau de Lambert, à Saint-François de Chambéry. Legs pies à tous les couvents de Chambéry ; légue à l'Hôpital de Nice une propriété dite la Bufla, près de la ville (de Nice) ; legs à ses cousines, filles de N° François de Martel de Nice. Nommé héritiers universels Hector, son mari, et Mess<sup>rs</sup> Honorat de Martel, son frère, abbé de Saint-Pons (en 1589), il était élu évêque de Nice), chacun par moitié. Le 25 février 1589 (Arch. Morand), Hector passa une obligation en faveur du Prince Evêque de Maurienne, son frère. Je ne trouve plus mention de son existence. Il est mort sans enfants.

(3) Un de ces Jean, fort probablement Maître aux Comptes, mort avant 1505 (ne peut donc être Jean, Maître aux Comptes du TABLEAU II), eut une fille, D<sup>ne</sup> Jeanne ou Jeanne-Marguerite Lambertaz, qui était veuve de Mess<sup>rs</sup> Galvain Fiochet, juge majeur de Savoie, avant 1515, mariée avant 1495, morte avant 1545 (Arch. la Place).

(4) Elle, déjà veuve, céda le 3 avril 1625 (Arch. Thuyset), aux religieuses de la Visitation de Chambéry, au faubourg du Reclus, et spécialement à R<sup>es</sup> D<sup>nes</sup> Jeanne-Françoise Frémot, leur supérieure, le droit de nommer et présenter le recteur de la chapelle de Saint-Clair, érigée audit faubourg. Le 5 avril suivant (*Ibid.*), Claude-François de Pobel, comte de Saint-Alban, céda aussi son droit indivis avec ladite Jeanne (Voir ci-contre). Le 7 avril 1718 (*Ibid.*), Hyacinthe du Clos du Fresnoy, comte de Bonne, comte successeur de Hyéronime de Lambert-Lormay, lequel avait aussi des droits par indivis avec ladite Jeanne, approuve pour sa part lesdits contrats. Le 19 avril 1718 (*Ibid.*), M<sup>re</sup> Ennemond Alleman, évêque de Grenoble, remit à perpétuité audit Monastère ladite chapelle, avec ses biens et droits. A la date du 7 avril, sont nommées présentes à l'acte : R<sup>ev</sup> M<sup>re</sup> Marie-Ennemond Duc, supérieure, sœur Marie-Thérèse de Valerod, assistante, sœur Anne-Françoise de Lescheraine, sœur Marie-Hyacinthe de la Valdisère, sœur Louise-Alexis de Coudrée.

LAMBERT. — Voir au SUPPLÈMENT.

TABLEAU I.

Discret et Honnête AMÉ, conseiller et maître aux Comptes avant le 22 octobre 1478 (Arch. la Place) : D<sup>ne</sup> Françoise de Clarevalibus (de Clairvaux), était veuve de lui avant le 31 août 1484 (Inventaire). Selon une vieille généalogie, ont eu un fils Amé, dont je n'ai pas trouvé le nom dans l'acte ci-dessus. Elle était tutrice de ses cinq fils marqués plus bas, le 14 mars 1487 (Man. Besson).

AMÉ DE LAMBERT et PERNETTE DE VERGYS, père et mère de Mess<sup>rs</sup> Antoine, selon M. de Jussieu.

N° FRANÇOIS, JEAN l'aîné, JEAN le jeune, PIERRE, HUGUES, AMÉ. Étaient pupilles de leur mère et figurent dans l'achat commun du 14 mars 1487.

Mess<sup>rs</sup> ANTOINE, prieur d'Ugine, donation en sa faveur par N° Pierre Sarraborse, du 19 janvier 1467, doyen de Savoie, avant 1471 (Inventaire). Encompris, le 2 janvier (Arch. la Place), 28 juillet 1475 (Arch. Morand), et encore 1476, témoin au testament de Guigonne de la Ravoire, nommée ci-contre. (Voir Histoire de la Sainte-Chapelle, par Jussieu).

ANTOINE LAMBERT, nommé clavaire à la Chambre des Comptes par le Duc Louis, en 1468 (Invent., Arch. Thuyset).

(1) Elle était sœur de Catherine Moreschal, femme de N° et P<sup>re</sup> Jean de Dionay, coseig<sup>r</sup> de Saint-Paul, et probablement sœur de N° Guillaume Mareschal, qui plaçait, en 1563, pour la dot de Françoise avec les enfants d'icelle. Dans les Preuves du 6 février 1479 (Arch. Morand), il est dit que Philibert, Duc de Savoie, entend reconnaître non autant qu'elle le mérite du moins, avec toute la gratitude possible, ses longs services de fidélité, sollicitude et dévouement, sans craindre les veilles, les peines et les incommodités envers lui, ses sœurs Marie et Louise et son frère, R<sup>ev</sup> Jacques-Louis de Savoie, depuis leur naissance. Par Preuves du 19 avril suivant (*Ibid.*), sont affectés pour le paiement de cette somme, les péages d'Arbin, du Bourget, la gabelle du Bourget, les langues bovines de la châtellenie de Chambéry, etc.

(2) Il est admissible que Philibert ait eu, avant Philippe Loctier, une autre femme de laquelle seraient nés Pierre l'aîné et Gaspard. Pierre le jeune dans son épitaphe, parle des deux évêques. Pierre l'aîné et François, ses agnats et frères germanus. Frater germanus se prend dans le sens de frère, de père et de mère, mais aussi de frère de père seulement. J'ai souvent remarqué dans nos chartes que l'adjonction de *germanus* ne se faisait pas sans intention. Mais s'il s'agit ici, non d'une charte, mais d'une épitaphe faite par un lettré. C'est pourquoi j'ai dit plus haut : admissible ; autrement j'aurais dit : probable.

THONINE, cède, le 25 sept. 1503 (Man. Besson), à ses cinq frères, ses droits sur l'hoirie maternelle.

LAURENT, nommé avec ses frères Étienne, Philibert et Pierre dans une acquisition qu'ils font, le 6 mai 1505 (Arch. Morand), d'une terre à Praz-Joppé.

LOUISE, femme de N° Aymon Conseil, dotal le 14 décembre 1513 (Arch. Morand).

PHILIPPE, nommé en 1504 avec ses frères. Destination inconnue.

PIERRE. Voir les articles de ses frères. Maître auditeur, nommé président patrimonial à la Chambre des Comptes par Patentes du 24 février, confirmées par Patentes du 21 juillet 1522 (Arch. de Cour), puis président de ladite Chambre et chevalier en avril 1533 (Arch. Thuyset). Le 21 avril 1525 (Arch. Morand), quittance du 13 janvier 1528 (Arch. Thuyset), il achète pour 9,000 écus d'or, de Louis, fils d'Annabe de la Ravoire, la seigneurie, château et dépendances de la Croix, rière Montmélan ; le 9 août 1532 (Arch. la Place), de R<sup>ev</sup> Jean-Philibert de Challes, le château et biens de Monterminod, rière Saint-Alban ; le 22 mars 1533 (Arch. Thuyset), de François de Luxembourg, le château et coseigneurie de la Colliette. Le 1<sup>er</sup> mai 1521 (*Ibid.*), il reconnaît avoir reçu de son frère le clavaire Philibert, 1,650 florins, pour des dépenses de voyages faits pour le Prince, promettant de faire entrer cette somme dans ses comptes ; pourtant Hector, fils du Clavaire, ayant présenté cette cédule à la Cour, en 1569 (*Ibid.*), fut débouté de sa demande contre les héritiers dudit Pierre. Voir ce que je dis de cet éminent personnage au p<sup>o</sup> 222. Il épousa D<sup>ne</sup> Denise de Pollier (on trouve aussi Polyé), laquelle était, avant le 1<sup>er</sup> février 1565, tutrice de ses deux petites-filles.

JEANNE-POLYÈME, femme de N° Claude Milliet, collatéral au Conseil ducal de Savoie.

CLAUDE, mentionné avec ses frères en 1549, 1562, mort avant 1577, sans enfants.

Rév<sup>er</sup> PIERRE le jeune. Chanoine de Genève, 1535, doyen de la Sainte-Chapelle, abbé de Payenne, puis Prince-Evêque de Maurienne, où il fonda dans la cité de St-Jean le couvent des Capucins et le collège Lambertin en 1574. Il testa, le 17 avril 1591 (codicille le 19 suivant et le 1<sup>er</sup> mai suivant, Man. Besson), légua à sa cathédrale 4,000 écus d'or ; à son collège érigé près des Capucins, 1,000 écus de 5 ll. ; à Pierre-Jérôme de Lambert, son neveu ; à ses nièces, filles de Jean-Gaspard de Lambert, mariées aux seig<sup>rs</sup> de la Barre et de Pressy. Nommé héritiers les enfants de ses trois sœurs, Milliet, Maillans et Beaumont. Comme doyen de Savoie, il avait fait un don au Doyennat que R<sup>ev</sup> Mess<sup>rs</sup> Antoine Favre, doyen, se fit payer en 1640, 20 mars (Arch. Morand), par les héritiers chacun pour un tiers du Prince-Evêque. Il fit faire de son vivant son tombeau avec cette épitaphe : « . . . Petrus de Lambert illustris Camberianus, Episcopus Maurianensis et Princps. Petri ac Francisci pariter Lambertorum Ecclesiarum Casertensium et Nicentium Prussulum, agnatus et germanus frater . . . 1580 ». Il mourut le 6 mai 1591 (Voir Angley et Besson).

FRANÇOISE, veuve de N° Claude de Maillans, juge de Belley, le 29 octobre 1552 (Arch. Pelly).

Rév<sup>er</sup> FRANÇOIS ou JEAN-FRANÇOIS, prieur commend<sup>e</sup> de Lémenc, 1548-1549 (Arch. Morand), et de St-Jeoire (dit au testament de son frère, 1585), puis Evêque Comte de Nice avant 1550. Était à Chambéry lors de la conquête de la Savoie et obtint, par arrêt du Souv. Sén. de Savoie, mainlevée du sequestre de ses biens du 2 nov. 1553 (Man. Besson). Le 27 janv 1562 (Arch. Morand), étant à Venise comme ambassadeur de Savoie, il passa procuration à ses frères, Hector et Claude, pour gérer ses affaires. Le 3 juin 1577 (*Ibid.*), il le fit pour Hector seul, Claude étant mort. L'Evêque mourut avant 1583.

ANTOINETTE épousa, contrat dotal du 1<sup>er</sup> avril 1549 (Arch. d'Onclieu), N° Jean Carra, seig<sup>r</sup> de Beaumort, maître auditeur aux Comptes. Hector, au son nom et en son nom et au nom de ses frères François et Pierre, ar-chidiacre de la Ste-Chapelle, et Claude, lui constitua une dot.

N° et P<sup>re</sup> JEAN GASPARD, conseiller de S. A. évêque de la Croix, coseig<sup>r</sup> de la Colliette, ambassadeur de Savoie chez les Suisses et en France auprès du roi François 1<sup>er</sup>. Mort à Bazas, près Bordeaux (dit au testament de 1591 de Rév<sup>er</sup> Pierre ci-contre, Prince-Evêque de Maurienne, qui fait un legs à ses nièces Jeanne et Françoise, filles dudit évêque ambassadeur). Il ép. D<sup>ne</sup> Claudine de Belly et mourut avant 1593. Sa veuve se remaria avec Raymond Pôbel, président au Sén. de Savoie, et testa le 22 juin 1622 (Man. de Commène, Arch. d'Onclieu).

LOUIS MILLIET, comte de Faverges, le célèbre chancelier de Savoie, etc., cohéritier pour un tiers de ses oncles (V. MILLIET).

ANTOINE-BALTHAZARD DE MAILLANS, cohéritier pour un tiers de ses oncles.

ANTOINE DE BEAUMONT, cohéritier pour un tiers de ses oncles (Voir CE NOM).

DENISE-FRANÇOISE, baptisée le 4 octobre 1561 (Reg. Par. de Saint-Léger). Elle est pourtant toujours nommée après Jeanne qui fut D<sup>ne</sup> de la Croix. Pupilles de leur aïeule paternelle. 1<sup>er</sup> février 1565 et encore le 14 mars 1569 (Arch. la Place), jour où, hief à cause du château de la Colliette pour la moitié avec Jérôme de Lambert, coseig<sup>r</sup> dudit lieu. Elles partagent l'hoirie paternelle le 1<sup>er</sup> décembre 1583 (Arch. Thuyset), le 11 janvier 1584 (Mss. Commène, Arch. d'Onclieu) et encore le 14 août 1591 (Arch. Morand).

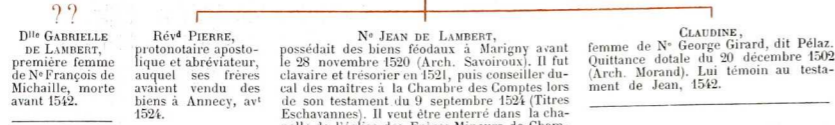
Elle épousa Claude-François Pobel, seig<sup>r</sup> de Pressy, etc. (Voir CE NOM).

Elle épousa, contrat dotal du 13 nov. 1582, Jean de la Forest, seig<sup>r</sup> de la Barre (V. CE NOM). Elle testa, le 19 mars 1627, veuve (Arch. Saumont).

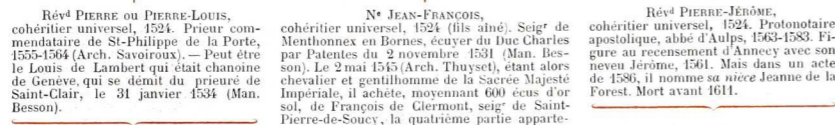


(Voir au TABL. I un N° Thomas, au 2° degré, du f° 223, frère de N° Jacques et Pierre, dont les héritiers partagent notamment avec ceux de ce Jacques, le 4 novembre 1505. Est-ce le même Thomas qui fut la souche des Lambert, barons de Ternier, etc. ? Je n'ose l'affirmer. Il est certain qu'un Thomas, receveur ducal en 1434 le secrét. ducal, 1462, est l'aïeul paternel de Jean ci-dessous, lequel, dans son testament (1524), appelle cousins germaines le président Pierre et le clavaire Philibert. En prenant au pied de la lettre cette dernière qualification, il faudrait repousser l'identification des deux Thomas, et donner comme père de Pierre et de Jacques et d'un Thomas, un autre Thomas, celui-ci dessus aïeul de Jean. Mais ce n'est pas une certitude. Un N° Thomas Lambert était clavaire de Genevois, le 17 février 1490 (Arch. Savoie). Est-ce le même ? Encore un doute ! Est-ce le même qui, le 12 mars 1500 (Arch. Thorens), était conseiller ducal et lieutenant de la juridiction majeure de Genevois ?

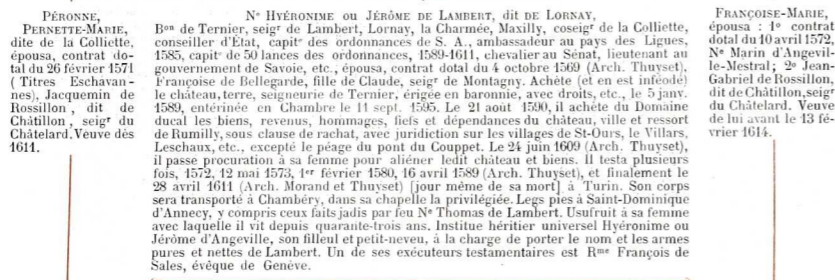
N° N. N. LAMBERT.  
Certainement fils de Thomas et père de Jean ci-dessous. Selon un *peritome* généalogique aux Arch. Monthouz, le père de Jean ci-dessous serait un N° Amé, mari de D<sup>ne</sup> Françoise de Clavevallibus. Nous voyons au 1<sup>er</sup> degré, f° 224, qu'il fut père de deux Jean et d'un Pierre, notamment. Pas d'autres preuves; les dates ne s'opposent pas à l'admission.



des legs à D<sup>ne</sup> Claudine de Chaffardon, sa femme, notamment de revenus à Thoiry, achetés par le testateur de N° Charles et Jean-François de Chaffardon, frères de sa femme. Le testateur avait une maison à Bessens et une grande maison à Chambéry. Nomme héritiers universels ses trois fils, les substituant l'un à l'autre suivant la teneur du testament de feu N° Thomas de Lambertis dicit testatoris avi paterni. Substitute Pierre, son frère. Après lui, Pierre de Lambert, président de la Chambre des Comptes, et Philibert de Lambert, clavaire de la recette du Trésor de Savoie, frères, etus comme germains. A leur défaut, les enfants de ses sœurs, qu'il ne nomme pas autrement. Fait à Bessens, dans la maison du testateur. Il mourut avant 1545. Sa veuve vivait encore, 1536 (Man. Besson), et 22 juillet 1545 (Titres Eschavannes).



m. emp. et omnia jurid., hommes, hommages, etc. (les ruraux et terrages sont réservés tels que Clermont les possédait par indivis avec le seig<sup>r</sup> de la Croix) (Jean-Gaspard de Lambert, au f° 224). Il épousa, contrat dotal du 15 mai 1547 (Ibid.). Antoinette de Menthon, fille de Pierre, seig<sup>r</sup> de Lornay, veuve de Gaspard-Frédéric Odinet, seig<sup>r</sup> de Longefan. Il teste, le 19 janvier 1552 (Ibid.), année prise à Noël, nommant sa femme tutrice de ses enfants. Il vivait encore en avril suivant au service de l'Empereur comme gentilhomme ordinaire de sa chambre. Tous ses biens furent confisqués par le Roi de France, lors de la conquête de la Savoie, et il mourut peu de temps après. Sa veuve obtint main-levée de ces biens en 1554-1555 et en percut les revenus dont elle rendit compte (S. d., Arch. Thuyset). Elle convola en troisièmes noces avec N° Louis de Villette la Couz, testa le 3 juillet 1591. Inventaire de son hoirie est dressé le 15 mars 1595 (Ibid.).



héritier universel de son grand-oncle et parvenu Hyéronime de Lambert, d' charge de nom et d'armes. (Voir l'art. des N° d'ANGEVILLE, Arm. et Nob. de Savoie, II, f° 52). Il épousa Lucrece de Menthon-Lornay. Mort le 27 juillet 1676. Ayant plus de soixante-dix ans et venant de perdre son fils unique, il cède, le 12 février 1676 (Arch. Thuyset), tous ses droits (en grande partie aliénés) de fideicommissaires faits en sa faveur par Jérôme de Lambert à son neveu François-Marie d'Angeville. Celui-ci ceda ses droits sur Lornay, terre et baronnie, à N° Claude de Menthon, B<sup>ns</sup> de Lornay, par transaction du 25 novembre 1697 (Arch. Rubaud). (Voir ANGEVILLE, passim).

CLAUDE-LOUIS DE LAMBERT, B<sup>ns</sup> de Lornay.  
Mort avant son père, le 8 juillet 1671, alias le 24 janvier 1674. Sa mère, tant en vertu de son contrat dotal que comme tutrice de son fils, devint propriétaire de la baronnie et terre de Lornay et en fit donation, le 17 mars 1685 (Arch. S. S. S.), à Jean-Balthazard de Menthon-Lornay, son neveu. (Voir MENTHON-LORNAY).



# LAMBERT, D'ARENTHON

SEIGNEURS D'ARBUSIGNY, MONTFORT ET CHATELARD DU FOUG.

P. d'azur à deux heaumes d'argent affrontés en chef et un croissant d'or en pointe.

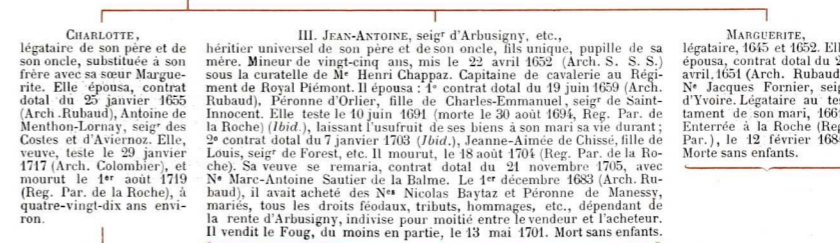
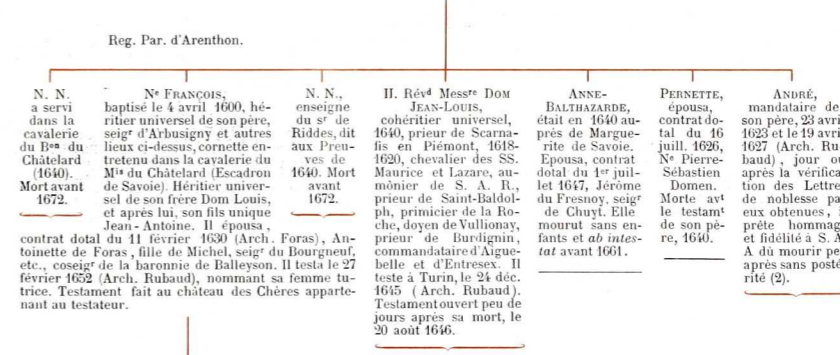
Devise : VIRTUTE NON ASTV. (Patentes de noblesse du 3 mars 1627).

(Registre 32, Patentes de Savoie, f° 44).



Les deux familles dont je vais parler, anoblies l'une en 1627, l'autre en 1613, reçurent exactement les mêmes armoiries, ce qui permet de supposer qu'elles avaient la même souche, quoique le chef de l'une soit dit d'Arenthon et l'autre de la Roche.

I. N° GUILLAUME [fils de Christophe, mort avant 1598] LAMBERT, d'Arenthon.  
Il achète, le 23 avril 1623 (dit Honorable, fils de feu Honorable), des biens nobles à Monnant, représenté par Hon<sup>le</sup> André Lambert, son fils, dont ils reçoivent quittance le 23 juillet suivant (Arch. Rubaud). Par Patentes du 12 juin 1621 (Ibid.), avait déjà été exempté de toutes charges extraordinaires, logement des gens de guerre, etc., entérinées en Chambre le 19 mars 1622 (Ibid.). Il fut affranchi par le B<sup>ns</sup> d'Arenthon, le 21 août 1621 (Ibid.), ayant « fidèlement servi pendant les guerres de Genève et du depuis ses enfants » dans toutes les occasions du Montfort, des Genevois, siège de Verrue et autres, notamment un des ses fils qui, lors de... « avec son capitaine, au plus fort du combat, fit prisonnier le sieur Caracciolo, général de l'armée des Genevois, etc. », il reçut des Lettres de noblesse et des armoiries énoncées plus haut le 3 mars 1627. Homologuées en Chambre le 19 avril suivant. Le 16 novembre 1633 (Arch. Rubaud), N° Joseph de Gex, B<sup>ns</sup> de Saint-Christophe, lui vend (représenté par Dom Jean-Louis, son fils) les maisons-fortes d'Arbusigny et Châtellard du Foug et toutes dépendances, avec omnimode seigneurie haute, moyenne et basse justice, hommes, hommages, terres, etc., aussi ce qui est indivis avec le seig<sup>r</sup> de Thorens, rière le Fauçigny et Genevois, à cause des trois juridictions d'Arbusigny, Montfort et Châtellard du Foug. Il fit encore de nombreux achats de 1619 à 1641 (Ibid.). Il teste, le 15 octobre 1660 (Ibid. et Thuyset). Veuf de D<sup>ne</sup> Lucrece de Lambert (sic), nommant héritiers ses fils Dom Jean, Louis et François, etc.



JÉRÔME DE MENTHON-LORNAY, C<sup>te</sup> des Costes, seig<sup>r</sup> d'Aviernoz, héritier fideicommissaire du seig<sup>r</sup> d'Arbusigny. Le 22 décembre 1702, Jean-Antoine de Lambert, son oncle, reconnut lui devoir 50,000 fl. pour la dot de sa mère. Celle-ci lui avait cédé, le 18 mai 1700 (Arch. Rubaud), tous ses droits quelconques sur l'hoirie de Marguerite, sœur de la donatrice. Le 28 août 1704 (Ibid.), Jeanne-Aimée de Chissé, veuve de Jean-Antoine ci-dessus, relâcha audit Jérôme tous les droits qu'elle pouvait avoir sur l'hoirie de son feu mari. (Voir MENTHON-LORNAY.)

(2) Voir au Tableau suivant, André Lambert, qu'il ne faut pas confondre avec celui-ci.







(\*) Tous les actes n'ayant pas d'autre marque de provenance existent dans mes archives de Thuysset.

I. GUILLAUME ou VUILLEME DE LANGIN, damoiseau. Accompagna le C<sup>e</sup> Pierre en Flandres, avant 1264 (Reg. Gen.). Caution du C<sup>e</sup> de Savoie aux trèves de l'an 1268 (Man. Guichenon). Aurait testé en 1271. Le 2 des kal. de mars 1272 (\*), D<sup>ne</sup> Jeannette, sa veuve, reconnaît recevoir pour la dot de Catherine, sa belle-fille future, 500 livres viennoises et les avoir employées pour l'utilité de ses enfants, dont elle est tutrice avec Jean de Cervens, couteur. Elle jure sur les SS. Evangiles que Jean, son fils aîné, prendra pour femme ladite Catherine, fille de Pierre, seigr de Luyrieu, damoiseau, lequel jure de son côté de marier sa fille audit Jean. Plusieurs gentilshommes se constituent fidejusseurs pour Jeannette (\*), et notamment Jean de Blannay, son frère (dit de deux fois), et Pierre d'Hauteville, chacun pour 100 liv. genév.; Guillaume de Cervens, chevalier, pour 150 liv. gen.; Bosen Pinard de Balleyson, Marcon de Trelay, chevalier, Jean de Cervens, Guillaume de Bons, chacun pour 50 liv. genév.; Vuilleme de Onnyons, chevalier, et Humbert de Chillier s'engagent chacun pour 50 livres pour garantir les paiements des premiers fidejusseurs. La veille de Noël 1277 (\*) (Voir note 2), la susdite Jeannette affirmant que ledit Jean, son fils aîné « male gerit negocia sua et abergim de Langins » demande « ne remanere contigerit indolita » que sa dot soit garantie sur les biens « abergim de Langins ». Jean, et Jean de Cervens, tuteur des autres enfants dudit feu Guillaume de Langin (Rolet, Lionnette, Simonde et Broisette), du consentement de Jean de Blannay et Pierre d'Hauteville, exécuteurs testamentaires dudit feu Guillaume, donnent en garantie à ladite Dame, les hommes francs, libres et taillables, biens ruraux (même s'il arrive audit Rolet de se séparer de biens d'avec son frère) et tout ce que possède l'« abergum de Langins ab aqua que dicitur bella aqua ex una parte et aqua que dicitur Gorgi ex altera, et quicquid habet dictus Johannes » de Langins in villa de verrieraz », plus l'« abergamentum » d'un homme nommé Guillaume, à Bachelard. Tous lesdits biens sont de pur et franc alleu. L'acte est passé « apud Doveyno » (Douvaine).

SIMONDE, pupille de sa mère en 1277. Suit les manuscrits de Guichenon. Quitte la dotale du 3 oct. 1297. Pas d'autres preuves.

BROISSETTE, pupille 1277. Epouse François de Nernier, damoiseau. Quitte la dotale du 26 novembre 1297 (\*). Déjà veuve, 1325 (\*). Elle teste, le 22 février 1348 (Arch. Blonay), voulant être enterrée au monastère de Bellevue. (Voir NERNIER).

LIONNETTE, pupille, 1277.

II. JEAN, damoiseau, seigr de Langin, fils aîné, épousa, conventions matrimoniales du 2 des kal. de mars 1272 (Voir ci-dessus), Catherine, fille aînée de Pierre, seigr de Luyrieu. Caution du C<sup>e</sup> de Genève dans deux traités avec le C<sup>e</sup> de Savoie, 1293-1297 (Guichenon). Le 13 mars 1314 (\*), il reçoit l'hommage des nobles d'Avully, sur les hommes desquels il reconnaît n'avoir que les droits de haute justice. Je pense que c'est le N<sup>e</sup> seigr mess<sup>e</sup> Jean, seigr de Langin, chevalier, qui, le 22 février 1329 (\*), fait un échange avec l'abbaye d'Aulps, par acte passé à Langin, dans la loge qui est devant la porte du château. Il mourut, sans enfants, avant 1335, époque où les possessions de Langin étaient déjà passées à Pierre, son neveu, fils de Rodolphe.

MARGUERITE, épousa Henri d'Allinges, seigr de Courdrée. Assurément dotale du 16 août 1351 (\*) (3).

féodale à Fessy, pour payer une dette envers les Lombards tenant la caserne de Thonon. Il épousa Henriette d'Oron, fille de mess<sup>e</sup> Vuilleme, chevalier, sire de Bossens, d'Illeins et Arconciel au pays de Vaud. Le 15 janvier 1375 (\*), il fit donation à Rolet (Rodolphe), son fils aîné, du château de Langin avec ses fortifications et édifices, prés, forêts, hiefs, etc., s'en réservant la jouissance sa vie durant. Il aurait testé en 1375, ce dont je n'ai pas vu de preuve. Pierre tenait sa cour de justice à Bons, en 1353, et ses assises de justice à Machilly, en 1355 (Titres Eschavannes) (4).

MARGOTE, ép. Girard Mareschal de Montmélan. Quitte la dotale du 29 juillet 1369 (Arch. Thuysset) (5).

et 2<sup>e</sup> de Pierre d'Arberg. — A la mort d'un curé de Brens, Rodolphe s'était saisi de l'administration du bénéfice. Le 8 février 1391 (\*), il consentit à remettre les clefs de l'église à Guillaume de Lornay, évêque de Genève, en faisant constater par notaire cette gracieuse concession. Il testa, le 10 février 1406 (\*), instituant héritiers ses posthumes mâles, à défaut, instituant les mâles de Pierre, son frère (TABL. II), puis les mâles de Richard de Langin, son cousin (TABL. III), enfin les mâles des filles du testateur (6).

ALIX, épousa François, fils de Mess<sup>e</sup> Pierre de Ferney, chev<sup>e</sup>, seigr de Lullin. Quitte les dotales 5 juin 1398, 12 novembre 1403 (\*). Légataire au testament de 1406 et substituée pour le château et biens de Pont en Ogoz.

III. PIERRE I (fils aîné), seigr de Langin, vidomne de Balleyson, etc., chevalier. Par les partages du 18 janvier 1343 (\*), avec ses trois frères, il eut pour sa part le quart de l'hoirie paternelle, les droits dotaux de sa mère, la plus grande partie des biens provenus de Vuilleme de Pontverre, de Jean feu seigr de Langin, de Pierre de Greisy, etc. Après la mort de Jean, son oncle, fut seigr de Langin et, dès le 18 juin 1345 (et plus tard, le 16 août 1343 (\*)), il reçut l'hommage noble des nobles d'Avully. Le 9 juillet 1338 (\*) (Voir texte, p. 228), il reconnaît tenir du C<sup>e</sup> de Genevois, le château, fortifications et mandement de Langin « omnia fortalicia castri », qu'il tient en fief lige et rachetables ». En cas de guerre, le Comte a le droit d'occuper le château et d'y mettre « gentes suas paucas vel multas prout placuerit cum armis et sine armis et quacunque hora » tan de die quam de nocte ipsius domini Comitum propriis sumptibus et expensis ». Pierre se reconnaît homme lige, prête serment de fidélité et reçoit l'investiture. De plus, le Comte lui reconnaît le droit « utendi vicedognatu et jure vicedognatus Balleysonis ». Fait au château de Gaillard, dans la maison dudit Comte. Le 18 septembre 1343 (\*), il vendit à la Chartreuse de Vallon une rente féodale à Fessy, pour payer une dette envers les Lombards tenant la caserne de Thonon. Il épousa Henriette d'Oron, fille de mess<sup>e</sup> Vuilleme, chevalier, sire de Bossens, d'Illeins et Arconciel au pays de Vaud. Le 15 janvier 1375 (\*), il fit donation à Rolet (Rodolphe), son fils aîné, du château de Langin avec ses fortifications et édifices, prés, forêts, hiefs, etc., s'en réservant la jouissance sa vie durant. Il aurait testé en 1375, ce dont je n'ai pas vu de preuve. Pierre tenait sa cour de justice à Bons, en 1353, et ses assises de justice à Machilly, en 1355 (Titres Eschavannes) (4).

IV. RODOLPHE II, seigr de Langin, Greisy, Brens, etc., transaction de février 1378 (\*), il eut le château de Langin avec m. et m., emp. et omnia jurid. et la plus grosse part des biens et obligations de l'hoirie paternelle et maternelle. Il épousa : 1<sup>e</sup> contrat dotal du 26 septembre 1384 (\*), Alamande (veuve d'Humbert de Seyssel), fille d'Hugonn, seigr de Viry, et de Jeannette du Châtelard. Cette dernière hérita des biens du Châtelard qu'elle transmit à sa fille Alamande, laquelle les donna à Rodolphe, son mari. Par transaction du 7 octobre 1397 (Arch. Menthon), les deux tiers de l'hoirie du Châtelard et notamment la maison-forte de l'Etoile avec ses biens fut adjugée à Langin, confirmée par sentence du 4 avril 1399 (Ibid.); 2<sup>e</sup> Jacqueline de Prissier, selon une vieille filiation : pas vu de preuves; 3<sup>e</sup> Marguerite de Chevron-Villette, laquelle, veuve de lui, vivait le 12 avril 1407 (\*), dans sa maison de Saint-Pierre-de-Soucy. — Comme héritier par testament fait à Vevey le 12 octobre 1375 par Aymon d'Oron, seigr de Bossens, son oncle (qui l'avait nommé cohéritier avec Katherine et Marguerite, filles du testateur), il attaqua, vers 1377 (Arch. Menthon), la vente des deux seigneuries d'Illeins et d'Arconciel, faite par le seigr de la Tour, de Sion, au nom de Laquette de Gruyères, veuve : 1<sup>e</sup> de N<sup>e</sup> Vuilleme d'Oron (qui avait laissé l'usufruit de ces hiefs à Rodolphe, son petit-fils), et 2<sup>e</sup> de Pierre d'Arberg. — A la mort d'un curé de Brens, Rodolphe s'était saisi de l'administration du bénéfice. Le 8 février 1391 (\*), il consentit à remettre les clefs de l'église à Guillaume de Lornay, évêque de Genève, en faisant constater par notaire cette gracieuse concession. Il testa, le 10 février 1406 (\*), instituant héritiers ses posthumes mâles, à défaut, instituant les mâles de Pierre, son frère (TABL. II), puis les mâles de Richard de Langin, son cousin (TABL. III), enfin les mâles des filles du testateur (6).

V. ANNE DE LANGIN, morte avant 1406. Avait eu de son mari François de Billens, chevalier, une fille, Louise, légataire au testament de Rodolphe, son grand-père, substituée aux mâles pour le quart des biens du testateur au pays de Vaud.

TABLEAU I.

GEROLD DE LANGIN, AYMON DE LANGIN, HUGUES DE LANGIN, AMAURY DE LANGIN, THORENS DE LANGIN, ANSELME DE LANGIN (1). En l'année 1138, avec Pierre de Balleyson et Pierre de Cervens, donnent aux Chartreux l'eremus de Vallon en Chablais.

(1) Nous savons que les nobles de Langin, de Balleyson et de Cervens, dont les hiefs se confinaient immédiatement dans le Bas-Chablais, détenaient « hereditario jure » la localité alors déserte, où fut élevée la Chartreuse de Vallon. Peut-être ces trois familles séparées alors en maisons distinctes, descendaient d'une souche commune, d'un seigneur féodal du temps des rois Burgondes, dont les possessions s'étendaient au-delà des montagnes qui dominaient leurs manoirs. Cette « conjecture » expliquerait leurs droits héréditaires communs sur le territoire de Vallon.

(2) Tous les généalogistes jusqu'à moi ont cru que la femme de Guillaume de Langin était Jeannette de Bons (probablement parce que Comméne avait pu lire le B initial de son nom, et le nom de Bons parmi les fidejusseurs). Les précieux documents, 1268-1277, presque illisibles, paraît-il, il y a 200 ans, du temps de l'habile et attentif paléographe Comméne, sont écrits sur une feuille de parchemin où l'on ne voyait plus par ci par là que des traces d'écriture. Grâce à mon procédé de revivification, bien supérieur à celui de l'Ecole des Chartes, j'ai pu les déchiffrer entièrement. Quoique l'orthographe Blannay soit inexacte et que je ne trouve pas de Jeanne, sœur d'un Jean dans la généalogie des Blonay, je n'hésite pas à admettre que la femme de Guillaume de Langin a été Jeannette ou Jeanne de Blonay. Quant au nom de famille de l'épouse Catherine, que Comméne a lu comme il a pu luy, c'est indubitablement Luyrieu, comme le marque Guichenon dans sa généalogie des Luyrieu (Brosse et Bagry). Ces deux alliances sont de premier ordre.

Le mot abergim, soit abergum indique les biens féodaux et ruraux, patrimoine d'une famille. Abergamentum était un acte d'alléation partielle d'une dépendance de l'abergum.

(3) Une Marguerite (de Langin), qui épousa : 1<sup>e</sup> Jean de Montfort; 2<sup>e</sup> Aymon de Bobge, est nommée au testament du 14 juillet 1381 (\*), de N<sup>e</sup> D<sup>ne</sup> Antoinette de Montfort, sa fille.

RODOLPHE I ou ROLET DE LANGIN,

pupille de sa mère et de Jean de Cervens, 1272-1277. Avec son frère Jean reconnaissent du C<sup>e</sup> de Genevois, le 14 juin 1294 (Reg. Gen.), leurs possessions féodales à Veigy. Il épousa, contrat dotal du 14 des kal. de septembre 1301 (\*), Isabelle de Pontverre, fille aînée de Vuilleme, seigr de Saint-Triphon. Celui-ci constitua à sa fille sa part de la maison-forte de Brens (et non Bonne comme le dit Guichenon), avec toutes ses dépendances et hiefs dans le cas où il mourrait sans mâles ou ceux-ci mourraient sans mâles. Rodolphe mourut avant le 30 mai 1329 (\*), jour où Vuilleme de Pontverre céda à sa fille et aux siens les dimes de Veigy, qu'il avait achetées de Girard de Greysier. Il avait acheté des biens et censes à Fessy, le 4 des kal. de janvier 1297 (\*). N<sup>e</sup> Etienne de Villette reconnut, le 7 mars 1311 (\*), tenir de lui en fief tout ce qu'il possédait à Saint-Gergues et Genevray, sous hommage lige.

Mess<sup>e</sup> JEAN RUPH DE LANGIN, chev<sup>e</sup>, témoin à Langin, le 3 août 1327 (\*).

PIERRE DE LANGIN, seigr de Greisy, damoiseau, cède à Willelme de Saint-Jeoire ses droits sur Passy et Saint-Martin, le 14 janvier 1291 (Reg. Gen.). Ses biens paraissent être passés aux Langin. (Note 4, in fine).

JEAN, seigr de Veigy, fit la branche des seigneurs de Veigy. (Voir TABL. III).

AYMONET, MERMET, (REPORTES AU TABL. III).

PERNETTE épousa, contrat dotal du 5 juillet 1353 (\*), étant assistée de son frère Pierre, N<sup>e</sup> Jean de Fillinge.

LIONNETTE, épousa, contrat dotal du 13 des kal. de septembre 1327 (\*), Mermet, fils de Jean de Rovoree.

ISABELLE, épousa, contrat dotal du 22 août 1362 (\*), N<sup>e</sup> Henri Portier de Rumilly.

(4) Il transige, le 30 juin 1337 (\*), avec Jean, chev<sup>e</sup>, fils de Raymond de Theyre, chev<sup>e</sup>, en son nom et au nom d'Isabelle, femme dudit Jean, fille de François de Greysier, chev<sup>e</sup>, et au nom d'Isabelle de Saint-Jeoire, veuve de Pierre de Greysier. Il s'agit des biens dudit Pierre de Greysier réclamés par Theyre, en vertu d'une donation et d'une hypothèque, et par Pierre, seigr de Langin, aussi en vertu d'une donation. Theyre se désista moyennant 230 liv. genév. et une rente de 30 bichets de froment. Le 15 juin 1345-c), Humbert Dauphin, sire de Faucigny, ratifia la donation faite par Pierre de Greysier à Pierre, seigr de Langin, de cens, revenus, hommes, hommages, terre et mixte empire et omnimode juridiction, le tout relevant du fief dudit Dauphin, qui reçut l'hommage noble dudit Langin. En outre, comme une partie des biens du susdit Pierre de Greysier et d'Aymon, son frère, avaient été séquestrés par le châtelain d'Allinges, le Dauphin manda à celui-ci (qui était alors Nicod de Ferney) de remettre lesdits biens au seigr de Langin. Le 15 février 1336 (\*), Pierre de Langin avait déjà prêté hommage au Dauphin, avant tout autre seigneur, sauf l'hommage lige qu'il doit au Comte de Genève, et c'est notamment pour des biens à Meyeucier (Mieussy), autrefois donnés par Béatrix de Faucigny à Jean, seigr de Langin. (Voyez GREYSIER, présent volume, fragment VI). Il est possible que ce Pierre de Langin, seigr de Greysier, porté au 1<sup>er</sup> degré du présent Tableau, ne soit Langin que par erreur de copiste, ou bien Pierre de Greysier, de Langin. On n'éclaircirait probablement jamais cette confusion. Pour moi, j'y ai perdu mon latin.

PIERRE II DE LANGIN. (CONTINUA LA FAMILLE. Voir SA DESCEND. AU TABL. III).

(5) Suivant les manuscrits de Guichenon, Marguerite épousa, en secondes noces, Nicolet de Theyre ou de Thone, damoiseau, que Guichenon nomme du Chanay. Elle aurait testé le 18 juin 1374, ce dont je n'ai aucune preuve. — Confirmez avec Marguerite 1<sup>er</sup> degré, f. 232, et Marguerite, 1<sup>er</sup> degré, f. 234.

(6) Dans son testament de 1525, Philibert, seigr de Langin (TABL. IV, degré VIII), fait un legs à Claude, fils domé de N<sup>e</sup> Rodolphe de Langin. Les dates ne permettent pas de croire qu'il s'agisse de Rodolphe II, mais d'un autre Rodolphe, qui ne m'est pas connu.

FRANÇOISE. Serait du second lit selon une vieille filiation et aurait épousé Pétrémard, seigr de Monthouz, chevalier. (Pas de preuves, pas mentionnée au testament de 1406.)

GUILLERMETTE, légataire et substituée pour le château et biens de Villarsel, 1406, n'était pas mariée alors. Mais elle épousa, avant le 20 février 1409 (Arch. de Cour), Guillaume de Menthon, dont le père, Henri, sire de Menthon, transigea ce jour pour les droits de sa belle-fille.



III (1). PIERRE I DE LANGIN, chev., seigr de Langin, etc., et Henriette d'Oron. (Voir TABLEAU I.)

MARGUERITE (fille de Pierre), femme de Nicolet de Thoyre, teste le dimanche avant la Saint-Jean-Baptiste 1374 (Inv. Mareschal, arch. Thuysset, en faveur de son mari.

IV. PIERRE II DE LANGIN, damoiseau.

d'abord seigneur des Verdes (1306 à 1408) (\*), puis devenu chef de la famille et seigr de Langin après la mort de Rodolphe, son frère, qui l'avait nommé son héritier testamentaire pour la seigneurie et le château de Langin, avec la moitié des meubles. Il fut aussi héritier de son oncle Aymon de Langin (Voir TABLEUX I et III, degré III), dont le fils Pierre I, son père, lui fit donation, le 8 mai 1399 (\*) [en compensation des biens d'Aymon ou Aymonet de Langin (frère du donateur), dont le fils Pierre II était héritier et dont lui, Pierre I, avait joui pendant dix ans et en compensation d'une cense vendue à Richard de Langin (TABLEAU III)], de maisons, places, vergers, terres et prés, situés à Langin-la-Ville, lieu dit de Greysier, provenant d'une donation faite à Pierre I par Pierre de Greysier. Pierre II partagea transactionnellement avec Rodolphe II, son frère (TABLEAU I), et eut pour sa part 25 livres de terre à Fessy, avec juridiction, sauf le dernier supplie réservé à Rodolphe : il fut convenu que Pierre serait héritier de Richard (TABLEAU III), si celui-ci mourait sans mâles et dudit Rodolphe II s'il mourait sans mâles, notamment pour le château et biens de Langin. Héritier pour Rodolphe si Pierre mourait sans enfants. Il aurait testé, selon Guichenon, le 4 mai 1407. Nous avons vu qu'il vivait encore en 1408. Son alliance est restée inconnue.

V. ODDON, seigr de Langin, etc.

Il épousa, en 1396 (Titres Neuvecelle), Pierrette de Compey, fille de Simon, chev., seigr de Thorens, Etrambières, etc. Il acheta, le 1<sup>er</sup> juillet 1430 (\*) (Quittance du 7 suivant (\*), passée à Genève, dans la maison dudit Oddon), des N<sup>s</sup> Richard et Gallois de Châtillon, les hommes, hommages, servis, tailles, etc., provenus de Henri de Châtillon, leur père [héritier universel d'Hélinode, sa femme, fille d'Henri de Greysier et de Jeannette de Lucinge, et en vertu d'un accord du 10 décembre 1389 avec Robert et Humbert frères, fils de feu Jean Vuagnard et de Nicolette de Greysier, sœur de la susdite Hélinode], à Saint-Cergues, Boringe, Genevrey, Machilly et lieux circonvoisins. Prix : 350 florins d'or. Suivant Guichenon, il testa le 20 août 1425. C'est possible, mais je ne connais que son testament du 20 mars 1437 (\*), par lequel il nomme héritier universel son fils (unique), lui substituant François de Langin, seigr de Veigy (TABL. III), pour le château de Langin et ses dépendances aux mandements de Langin, Balleyson, Châtillon, Cluses, Veigy et Foncenez, et, à son défaut, Rodolphe d'Allinges, neveu du testateur (hiscz cousin) (Voir TABL. III, degré III) (2).

VI. LOUIS, seigr de Langin.

héritier universel de son père. Il épousa, contrat dotal du 29 octobre 1419 (\*), Louise, fille de Guy de la Palud, seigr de Varembois et d'Aynarde de la Dame (3). Par ce contrat, Oddon assure à son fils Louis et lui donne après sa mort le château de Langin « una cum menis, fossatis, amilibus pisis, castris cum iure et directo dominio », plus 200 fl. de pension assignés sur la terre de Greysier. Guy de la Palud donne à sa fille Louise 3.000 fl. pour la garantie desquels il donne en hypothèque son château de Monthouz et autres parties de sa terre les plus rapprochées de la terre de Langin. Il teste, le 12 février 1463 (\*). Veut être enterré dans l'église de Bons, dans la chapelle de Saint-Antoine, fondée par Oddon, son père. Ratifie la fondation qu'il a faite d'une chapelle à la Sainte-Vierge, au sommet des Voirons, avec trois prêtres séculiers pour la desservir, dotée de 200 florins. Il mourut avant le 12 avril 1464 (4).

FRANÇOISE, légataire, 1463, avait épousé, contrat dotal du 31 mars 1440 (\*), quittance dotal du 1<sup>er</sup> oct. 1471, François, fils de feu Amédée de Vallaise, coseigr de Brens, frère du ci-contre. (Vallaise ou Valleyse).

GUILLEMETTE, nommée en 1436 et 1503; fut cessionnaire de sa sœur Jeanne, 1506-1511, de sa sœur Antoinette, 1511-1515, de sa sœur Louise, 1510-1511, de sa sœur Anne, par la médiatrice personne de Claude II, qui la nomma donataire et cohéritière universelle en 1498 et 1503. Elle ne se qualifiait que Dame de Greisy, mais la totalité des biens de cette branche (sauf le château-fort) passèrent à Jean d'Allinges qui, dès l'an 1509, se qualifiait seigr de Langin et Greysier (6).

FRANÇOIS-BONIFACE D'ALLINGES, seigr de Langin, Gréisy, etc.

VIII. CLAUDE I, seigr de Langin, docteur en droit. Il épousa Jeanne, fille de Jean de la Rochette, seigr de Pierre-Charve et d'Isabelle de Rovorée, le 5 juillet 1461, selon les manuscrits de Guichenon. Cette date est fautive, puisqu'elle figure déjà femme de Claude dans un achat du 26 janvier 1458 (\*). Il passa reconnaissance pour Langin, le 30 août 1465 (\*). Le 12 avril 1464 (\*), il assigna pour son domaine à Louise de la Palud, sa mère, des rentes sur la seigneurie et terre de Langin.

VIII. CLAUDE II, seigr de Langin, pupille de sa mère, 3 mars 1477 (\*), jour où, par acte passé dans la grandecour du château de Langin, elle vend des cens, etc. Le 2 mai 1497 (\*), il vend à Louise la jeune de Langin, sa tante, des cens de Froment à Saint-Didier, Loex, Brens, etc. Le 12 juin 1498 (\*), voulant « armata et curias principum seclari et prosequi causa honoris adipiscendi », il fait donation à sa mère de l'usufruit de tous ses biens et nomme ses sœurs héritières universelles, les chargeant de l'entretien de leur sœur Claudine. Cette donation, nulle en cas de survie, est faite dans la maison de Greisy où habitait la famille. Le 4 avril 1503 (\*), voulant encore « in « servitibus principum et exercitibus armorum vacare », il fait donation à ses trois sœurs, Marie, Louise et Guillemette (sic) d'une pension de 80 fl. d'or, sans préjudice de leurs droits sur Langin. Il a dû mourir dans une de ses expéditions et à coup sur, sans descendants, avant 1509.

(6) J'ai reproduit à l'article ALLINGES (T. I<sup>er</sup> de l'Armorial, p. 32), les Preuves de Malte, où l'on peut voir qu'elles sont inexactes en disant que Marie de Langin était fille de Claude et de Louise de la Palud. Cette dernière était l'aïeule paternelle et non la mère de Marie.

TABLEAU II. II<sup>e</sup> BRANCHE AÎNÉE DES SEIGNEURS DE LANGIN.

(\*) Tous les actes n'ayant pas d'autre marque de provenance existent dans mes archives de Thuysset.

(1) En commençant la numérotation des degrés en chiffres romains à la page 230, par Guillaume ou Vuillelme (I), cela ne sous-entend en aucune manière qu'il ait été le premier de sa race : c'est le premier par lequel commence la généalogie suivie. Il descendait probablement de l'un des six co-fondateurs de la Chartreuse de Vallon en 1158. Mais il n'existe pas de titres, à ma connaissance, pour combler la lacune des années écoulées entre 1128 et 1264. Déjà, du temps de Guichenon, ces titres, s'ils existaient, ne lui étaient pas connus. Evidemment quand il dit dans ses manuscrits que Guillaume pouvait être le petit-fils d'Amoury ou Amalric, il émettait une conjecture plausible. Voir note 1, folio 229.

(2) Guichenon dit qu'il (Oddon) passa un accord en 1428-1429 avec le Duc Amé, par lequel il remit au Prince les hommages, cens et justice qu'il avait aux mandements de Balleyson, Thonon et Allinges, et par lequel le Prince lui donna des rentes et la justice au mandement de Langin. Il y a là quelque méprise, car la justice au mandement de Langin appartenait aux Langin. J'ai, dans mes archives, une supplique d'Oddon au Duc de Savoie, par laquelle il expose qu'il a mère et mixte empire, omnimode juridiction, et dernier supplie : 1<sup>er</sup> sur les hommes de Saint-Didier et ceux de l'abbaye d'Aulps habitant dans la terre de Langin; 2<sup>o</sup> sur certains hommes des N<sup>s</sup> Girard et Jean de Châtillon, demeurant à Langin la ville; 3<sup>o</sup> sur les hommes de N<sup>s</sup> Agnès de Boège; 4<sup>o</sup> sur ceux acquis de feu N<sup>s</sup> Mernet des Chosaux; 5<sup>o</sup> de N<sup>s</sup> Humbert d'Avully; 6<sup>o</sup> sur certains hommes de Douvaine. Il prie le Prince de fixer les limites de sa juridiction sur Langin, Saint-Didier, Bons, Brens, Balleyson. Par Patentes du 17 juillet 1428 (\*) (Est-ce l'accord de 1428 dont parle Guichenon ?), le Duc déclare que sur le territoire de Massongy, la basse juridiction appartient à Langin et la haute au Duc. Le Duc reconnaît le mere et mixte empire et omnimode juridiction du seigr de Langin sur les hommes de Saint-Didier ayant appartenu à l'abbaye d'Aulps, sur les hommes des héritiers de Jean de Boège et d'Humbert d'Avully, sur les étrangers delinquants dans son territoire. Les hommes des N<sup>s</sup> de Nornier, de Compois et de Brens relèvent du Duc. Les limites de la juridiction de Langin sont : le sommet de la montagne qui domine Saint-Cergues, le pied des Voirons, la route de Machilly à Genève, le chemin de Jussy à Brens, les ruisseaux de Boisin [probablement dérivé de Bois sain, ruisseau nommé de Bella aqua dans les limites de 1277 (Voir Article de Vuillelme ou Guillaume I, p. 230, Tableau I)] et de la Gorge.

(3) Aynarde de la Beaume ratifie, le 22 janvier 1430 (\*), les stipulations faites par Oddon de Langin au contrat de mariage de Louis, son fils, avec Louise de la Palud, fille de ladite Dame.

(4) Dans son testament, il avait fait un legs de 50 florins annuels à Louise, sa femme, et à chacun de ses enfants, N<sup>s</sup> Antoine et D<sup>ne</sup> Louise, la jeune, à prendre sur ses propriétés de l'autre côté du lac, au pays de Yaud, chargeant ses fils Claude, Oddon, Etienne et Guignes du paiement de ces pensions. Les paiements n'ayant pas été opérés, les créanciers obtinrent sentence, 13 juillet 1467 (\*), décret de saisie de diverses rentes appartenant à Claude, 26 juin 1469 (\*). Le 7 août 1470, mise aux enchères à la criée à Bons, au banc de la châtellenie de Langin, et quinze jours après adjudication fut faite audit N<sup>s</sup> Antoine.

(5) Jean-Amédée Bonivard fut mandataire de son cousin-germain Claude II dans une transaction qu'il passa, le 4 août 1497 (\*), avec Etienne de Langin (oncle dudit Claude II), auquel, comme héritier de Louise de la Palud, sa mère, Claude réclamait sa légitime sur les biens de ladite Louise, son aïeule paternelle, qui l'avait oubliée dans son testament. — N. B. Ce testament n'est pas parvenu à ma connaissance.

ETIENNE, coseigr de Duflavent et Mieussy. Outre sa part, son père lui laissa ce qui provenait de N<sup>s</sup> Jean d'Avully, vivait en 1463, 1465, 1477 (\*). Héritier universel de sa mère, transige avec son neveu Claude II, le 4 août 1497 (\*), pour le douaire de sa mère. Mort sans postérité.

MARGUERITE, eut 1.500 fl. pour sa dot. Suivant les Mss. de Guichenon, épousa, contrat dotal du 28 avril 1463, François, fils de Guy de Rovorée, seigr de Cursinge (on le trouve nommé Jean).

LOUISE, la jeune, légataire : n'était pas mariée alors (Voir la note 4).

FRANÇOISE, légataire 1463. Avant ép. N<sup>s</sup> François Bonivard. CETTE ALLIANCE NE M'ÉTAIT PAS CONNUE LORS DE LA RÉDACTION DE L'ART. BONIVARD. Elle fut mère de 14 Mess<sup>rs</sup> Jean-Amédée Bonivard (PORTÉ AU F<sup>o</sup> 249 du 1<sup>er</sup> vol. de l'Armorial), qui fut nommé héritier de son oncle Oddon ci-contre (5).

ODDON. Son père lui laissa le château et biens de Verrières, 1463. Après la mort de Claude II, son neveu, il paraît avoir possédé Langin, car le 27 septembre 1505 (\*), il en fit donation, avec hommages, juridiction et hiefs à son neveu Jean-Amé Bonivard, p<sup>re</sup> de Saint-Victor; se réservant l'usufruit et 500 florins pour en disposer par testament. Acte passé à Langin. Cette donation ne paraît pas avoir eu d'effet bien utile. Langin passa à Guignes (TABL. IV) suivant une vieille généalogie, aurait laissé des enfants illégitimes, notamment Mess<sup>rs</sup> Ros, qui fut d'église. Je ne lui connais qu'un fils naturel.

JEANNE, épousa, contrat dotal du 30 novembre 1478 (\*), François de Blonay, seigr de Saint-Paul. Le 21 mars 1506 (\*), ils cèdent tous leurs droits sur le château et mandement de Langin, à Jean d'Allinges ci-contre, et reçoivent en compensation la maison-forte et biens de Savez (7). Le 15 mars 1511 (\*), elle cède encore tous ses droits sur le château et hief de Langin à Marie, sa sœur, et aux Allinges, mari et fils de ladite dame Marie.

FRANÇOIS DE BLONAY, seigneur de Savez, etc.

LOUISE, le 15 février 1510 (\*), elle cède à Jean d'Allinges et Marie de Langin ci-contre, tous les droits de son aïeul, de son père et de son frère sur le château, mandement et juridiction de Langin, moyennant une pension annuelle de 150 fl. d'or, à changer en 3.000 fl. de capital si elle se marie. Elle, alors fiancée à N<sup>s</sup> Pierre du Rosey, ratifie la cession ci-dessus, moyennant paiement de la dot plus haut stipulée.

ANNE, voulant entrer en religion chez les Clarisses de Bourg en Bresse, tior ci-dessus du 27 septembre cède, le 1<sup>er</sup> juillet 1496 (\*), tous ses droits quelconques à sa mère, moyennant une dot de 200 fl. d'or. De plus, un mois après son entrée au couvent, Claude, son frère, se t<sup>en</sup> tenu de lui donner « unum brevium bonum et sufficientem ad usum ip<sup>s</sup>ius « sicut conventus Sancte Clare in pergamo et manu hominis scriptum cou- « deceter coopertum et religatum et duobus firmalibus munitum ». Elle mentionne ses quatre sœurs, Marie, Guillemette, Louise et Claudine.

CLAUDE, fils naturel, témoin à la donation ci-dessus du 27 septembre 1505 (\*). Destinée inconnue.

(7) Savez, Savier ou Saviez était une vieille maison-forte ayant appartenu aux N<sup>s</sup> de Margencel avant d'être aux Allinges ou aux Langin et ensuite aux Blonay. On voit encore une partie de tour dans les vignes à gauche du chemin de fer, en allant de Thonon à Perrignier, que l'on croit avoir été Savez.

Guichenon a confondu cette Jeanne avec Jeanne, fille de Guignes de Langin (TABL. IV) et l'a à tort mariée en secondes nocces à Georges d'Antioche.



II. RODOLPHE I DE LANGIN, seigr de Veigy, et Isabelle de Pontverre (Voir TABL. I).

III. JEAN DE LANGIN, seigr de Veigy. Dans les partages de 1343 (\*), il eut pour sa part le quart de l'hoirie paternelle et la maison-forte de Veigy. Il épousa Catherine, fille de Jean I de Viry-Viry, qui se remaria avec Guignes de Rovoree, chevalier. Le 16 juin 1359 (\*), elle transige avec Pierre I de Langin, son beau-frère, en son nom et au nom de Richard et Margote de Langin, ses enfants. Guichenon (*Bresse et Bugey*, Gén. Bussy), appelle ce Jean, Jean de Vignos au pays de Vaud.

LÉONORE, pas nommée en 1359. Suivant les manuscrits de Guichenon, elle épousa Guillaume de Rovoree, seigr de Cursinge et Drailans. Pas de preuves.

IV. RICHARD I, seigr de Veigy, héritier universel de son père, deuxième substitué au testament (1406) de Rodolphe II, seigr de Langin. Son cousin (TABL. I). En 1396, chevalier et fidéjusseur au contrat dotal Langin-Cornepet. Exécuteur testamentaire d'Etienne de Greysier, 29 mai 1405. Fidéjusseur en 1412 au contrat dotal Balleyson-Chignin. — Son alliance n'est inconnue. Suivant les manuscrits de Guichenon, il épousa Guillemette, fille de Claude de Menthon, seigr de Cormand, Montrotier, et de Claudine de Luyrieu. Mais Claude de Menthon ayant testé en 1473, cette alliance (certaine), me paraît convenir audit Richard II de Langin, son petit-fils.

MARGUERITE ou MARGOTE, vivait en 1359 avec sa mère et son frère Richard. Suivant les manuscrits de Guichenon, elle épousa Louis, seigr de Bussy et de Chanay (Voir note 5, p° 231). Pas d'autre preuve.

V. FRANÇOIS I, seigr de Veigy.

Le 16 janvier 1444 (\*), il reçoit des hommages taillables à miséricorde de deux fois par an. L'acte explique en combien de sols et deniers consiste cette miséricorde par ses hommes de Veigy (2). Le 13 juin 1460 (\*), il fait avec Louis de Langin, seigr de Langin (Voir TABL. II), un pacte de famille vu leur consanguinité et affection mutuelle. Ils seront tenus de se servir l'un l'autre pendant douze jours, à leurs propres frais, pour la défense de leur honneur et de leur patrimoine, ils régleront l'ordre de succession réciproque entre leurs deux branches en cas d'absence de mâles chez l'un ou l'autre. Suivant les manuscrits de Guichenon, il conduisit 800 hommes d'armes envoyés, en 1401, par Louis, duc de Savoie, à son frère le roi Louis. Son alliance n'est inconnue. Guichenon, sautant Richard II et François II, passe directement de François I à Simon ci-dessous. Erreur inutile à discuter (3).

VI. RICHARD II, seigr de Veigy et Dingy.

héritier universel (fils de feu François), de Jean de Menthon-Dingy (testament de 1450), passe en cette qualité reconnaissance pour Dingy, le 1<sup>er</sup> septembre 1468, dont il avait été investi déjà le 6 mai 1466 (*Pieys*) (Voir MENTION-DINGY et les remarques qui y sont consignées sur ce testament). C'est lui qui a dû épouser Guillemette, fille de Claude de Menthon-Montrotier-Cormand et de Claudine de Luyrieu.

VII. FRANÇOIS II, seigr desdits lieux,

puis seigr de Langin après la mort de Philibert, fils d'Amédée, seigr dudit lieu (Voir TABL. IV). Ayant refusé de prêter fidélité aux Magnifiques seigneurs de Berne, la part de Langin qu'il possédait avec les sœurs dudit Philibert, lui fut confisquée (Mss. de Guichenon). Mais il paraît être rentré et mort en possession de Langin, que son fils possédait. Le 19 mars 1512 (Arch. la Serraz), cède ses droits sur la juridiction du lieu de Collonges à l'abbaye de Belleverve, moyennant 400 fl. d'or, ne se réservant que le dernier supplice. Il épousa : 1<sup>o</sup> Marie de Montfalcon; 2<sup>o</sup> Claudine Bonivard, sa chambrière. Mort avant 1541. Je n'ai pas de preuves pour la première alliance, sauf des filiations pour procédures.

JEAN, absent du pays.

SIMON, CLAUDE (Voir LEURS ARTICLES ET DESCENDANCES AU TABLEAU IV).

CLAUDINE, probablement du deuxième lit, épousa, contrat dotal du 19 octobre 1542 (\*), N<sup>o</sup> Pierre de Vignier.

VIII. GEORGES, seigr de Langin, Veigy, coseigr d'Hautville. Le 1<sup>er</sup> juin 1531 (\*), il revendiqua sur Pierre de Vignier ci-contre ses droits sur la châtellenie de Langin. Vignier dut se contenter de la châtellenie de Veigy. Il épousa Louise de Cusinens (4). Il mourut en possession de Langin, laissant survivants ses frères, N<sup>os</sup> Simon et Claude (nés du deuxième lit de François II, et une fille. C'est à cette époque que la seigneurie de Langin est passée aux Allinges (Arch. de l'ancienne Intendance de Thonon).

GEORGES le jeune. Destinée inconnue.

AMÉ. Mort sans lignée.

Deux filles.

IX. FRANÇOISE-PHILIBERTE, D<sup>o</sup> de Veigy. Elle ne possédait pourtant que la moitié de la seigneurie de Veigy et Corsier en 1580. Elle épousa Mons<sup>se</sup> Jean Suchet, D<sup>o</sup> es droits, juge major du Chablais. N<sup>o</sup> Simon de Langin ci-dessus leur vendit, le 23 mars 1581 (\*), des droits de rachat sur des biens dépendant de la seigneurie ci-dessus, dont il avait vendu la moitié à N<sup>o</sup> Abraham Denthand, et l'autre moitié auxdits mariés (Voir SIMON, TABLEAU IV).

FRANÇOISE SUCHET, dame de Veigy, épouse N<sup>o</sup> et P<sup>o</sup> seigr Pierre de Grailly, seigr de Villagrard, en 1592 (Voir SUCHET).

TABLEAU III.  
BRANCHE DES SEIGNEURS DE VEIGY,  
PLUS TARD 2<sup>o</sup> BRANCHE AÎNÉE.

AYMONET, damoiseau. Dans les partages de l'an 1343 (\*), il eut pour sa part la maison « murea » de Massongy, la grange située dans l'enceinte des fossés de la maison-forte de Veigy (qu'il lui est interdit de fortifier), plus le quart de l'hoirie paternelle, comprenant les biens de Massongy, Bachelard et Fessy. Guichenon (manuscrits) lui donne, nés d'une femme dont il ne connaît pas le nom, un fils, Jacques, et une fille, Marguerite, vivant tous deux en 1334. S'ils ont existé (je n'en ai pas trouvé d'autres traces), ils sont morts jeunes, car Pierre II (TABL. II) était son héritier universel en 1399, époque où Pierre I tenait déjà les biens dudit Aymonet depuis six ans : donc mort vers 1363, sans lignée.

NICOLETTE DE LANGIN (fille d'un N<sup>o</sup> Mermet de Langin), épousa : 1<sup>o</sup> ou 2<sup>o</sup> Antoine Cagnaci, chev<sup>e</sup>, chancelier de Genevois, veuve en 1393; 2<sup>o</sup> (ou 1<sup>o</sup>) N<sup>o</sup> N. N. de Menthonay. Le 12 novembre 1401 (Arch. Menthon), elle fait un legs à la chapelle fondée par ledit Cagnaci dans l'église de Notre-Dame-la-Lée à Anney.

MARGUERITE DE MENTHONAY, femme de Pierre de Saint-Jeoire, seigr de Beaucroissant, héritière de sa mère, acquitte le legs ci-dessus, le 1<sup>er</sup> septembre 1410 (Arch. Menthon).

MERMET, damoiseau. Dans les partages de 1343, il eut pour sa part la maison qui avait appartenu à Jean Ruphi de Langin, chev<sup>e</sup>, à Veigy, à condition de ne pas bâtir de « fortalicium » dans l'enceinte des fossés qui poussa nûtre au propriétaire (Jean, son frère) de la maison-forte de Veigy, plus le quart de l'hoirie paternelle, comprenant les biens de Machilly, Saint-Cergues, la dime de Meyrens, etc. Guichenon, dans ses manuscrits, lui donne pour femme Anne N. N., déjà veuve en 1348, une fille, Marguerite, et un bâtard du nom de Cergod. Il est certain qu'un Mermet de Langin eut non pas deux mais au moins cinq enfants. Profitant de la donnée de Guichenon, sous réserves, je suppose que Mermet, père de cinq enfants, est Mermet, quatrième fils de Rodolphe I.

JACQUES ou JACQUEMET, chev<sup>e</sup>, nommes tous les quatre dans un acte d'affranchissement du 2 février 1335? (\*). Des biens qu'il tenait en fief du C<sup>o</sup> de Genevois et commis en échute à celui-ci, furent confirmés en faveur de Marguerite, seigr dudit Jacques, le 26 mars 1378 (\*). Donc déjà mort sans enfants.

monet de Boège et eut des enfants des deux lits. Elle est citée avec Aymon dans des actes de 1349 à 1378, veuve à cette dernière date (Invent. Montfort, Arch. Thuyset).

ANTOINETTE, JEANNE, MARGUERITE. Elle épousa : 1<sup>o</sup> contrat dotal du 24 mars 1343 (Titres Eschavannes), Jean de Montfort, assistée par Mess<sup>rs</sup> Jacques de Langin, chev<sup>e</sup>, son frère. Etant veuve dudit, elle fit donation à son frère naturel Ciricus, Cergues (Cergod) (Voir ci-contre), en reconnaissance de ses bons et continuel services, de ses hommes, hommages, servis, tributs, etc., et pria Pierre d'Hautville, seigr direct desdits biens, de ratifier cette donation faite à Loès dans la maison de la donatrice. Elle épousa 2<sup>o</sup> Ay-

CERGOD, Marguerite, sa sœur, lui donne, le 4 déc. 1348 (\*), tout ce qu'elle posséda au mandement de Rumilly. Il vivait encore en 1355 (Titres Eschavannes) (1). Vivait encore en 1359 (Invent. Montfort, Arch. Thuyset).

(1) Il se fait délivrer, le 5 septembre 1355 (Titres Eschavannes), le vidimus de quelques actes par Etienne de Vandoures, juge de la terre de N<sup>o</sup> et P<sup>o</sup> seigr Pierre de Langin.

Je suis porté à supposer que ce Cergod ou Cergues (en latin, *Ciricus*), pourrait être la souche des Langin que l'on trouve à Chissinaz et environs de Rumilly, dits *Langini* (Voir AU SUPPLÉMENT).

Je répète encore que, dans ce fragment, il n'y a de certain que l'existence de Mermet, fils de Rodolphe. De vieilles filiations qualifient ce Mermet de seigr de Langin, et de font fils de Jean I, ce qui est inadmissible (Voir notamment la transmission directe de Langin de Jean I à Pierre I, son neveu). La descendance des cinq personnes ci-dessus nommées, d'un Mermet est également certaine. Mais ce Mermet, peut-être, n'est pas fils de Rodolphe. Les dates de ses enfants paraîtraient devoir le placer à un degré plus haut que celui où je les mets, sans conviction.

Un N<sup>o</sup> Mermet de Langin était marié à D<sup>o</sup> Agnès des Champs, en 1321-1328 (Invent. Montfort, Arch. Thuyset), années où ils passèrent des reconnaissances en faveur des nobles de Balleyson (Voir DES CHAMPS AU SUPPLÉMENT). Ce même inventaire mentionne Berthet, bâtard du seigr Jacques de Langin, qui reçut en albergement des Montfort des biens en 1370, 1392 et 1411.

(2) Il reçut encore de ses hommes, reconnaissance le 16 avril 1446 (\*). Il avait notamment droit des quatre aides, savoir : « Quando maritaret filiam et vel filias : si miles efficeretur, vel captus, vel in passagio ultramarino, consueta (jura) et graciosi ».

(3) Ce Tableau III est loin de me satisfaire et laisse des obscurités, notamment aux degrés V, VI et VII. En outre, il est peu probable que pendant trois générations de suite il n'y ait eu qu'un fils unique. Ce dernier point est relativement peu important, car je n'ai pas la sottise de prétendre tout savoir. Dans quelques écrits récents, quand l'occasion s'en présente, — il est naturel qu'en approfondissant l'histoire d'une famille isolée, on rencontre un ou deux titres ou copies de titres ayant échappé à mes recherches, — on relève, en paraissant me plaindre, tel ou tel fait ou personnage qui m'ont été inconnus. Ces auteurs complaisants, s'ils croient m'humbler, se trompent fort : ils ne sauraient rendre un plus bel hommage — oh ! bien involontaire ! — à l'immensité de recherches poursuivies avec passion pendant quarante ans pour 1,500 familles onvées de l'histoire de Savoie ; je ferai même autorité, malgré les inexactitudes inévitables à l'homme le plus consciencieux. Quant aux petits écrits de clocher, complétés par des demi ou pis quart de savants, il y aura beau temps qu'ils seront oubliés.

(4) Louise de Cusinens eut, entre autres, une sœur nommée aussi Louise. Ce fait, assez fréquent anciennement, a fait souvent mon désespoir et, dans le cas présent, engendre une confusion difficile à éclaircir.

Selon Guichenon (*Bresse et Bugey*, ART. LORIOU), Louise, fille de N<sup>o</sup> Antoine de Cusinens et de Marie de Challes (Voir CUSINENS, présent ouvrage), épousa Nicolas de Bellegarde-Disonche, veuve de Pierre de Caluso, seigr de Fenile, qu'elle avait épousé le 23 juillet 1556.

Selon les manuscrits du même auteur, elle aurait été aussi mariée à Georges de Langin, seigr de Veigy.

Selon d'autres généalogies pour procédures (Arch. Morand et Thuyset), ce serait une autre Louise (la sœur) qui aurait épousé Nicolas de Bellegarde. Au contrat dotal de Françoise Suchet, dame de Veigy ci-contre, elle est autorisée par Louise de Cusinens et Antoine de Bellegarde-Disonche, oncle maternel (sic) de l'épouse. Mais Simon de Langin (VIII, TABLEAU IV) ayant épousé Nicolarde de Bellegarde, on peut supposer que Nicolarde était sœur d'Antoine de Bellegarde, lequel se trouvait grand-oncle maternel (ex femina) par ce mariage.

Dans ce conflit d'opinions, nous proposons la solution suivante, sous toutes réserves : Des deux Louise de Cusinens, filles de N Antoine, qui les nomme cohéritières dans son testament de 1562, l'une aurait épousé Nicolas de Bellegarde-Disonche ; l'autre aurait épousé : 1<sup>o</sup> Pierre de Caluso, seigneur de Fenile ; 2<sup>o</sup> (avant le 5 février 1560, Arch. Chitry), Georges de Langin, seigneur de Veigy.



II. RODOLPHE I, seigr de Langin, et Nicolette de Pontverre.

III. PIERRE I, seigr de Langin, et Henriette d'Oron (Voir TABLEAU I).

IV. RODOLPHE II, seigr de Langin (Voir LA SUITE AU TABL. I).

PIERRE II DE LANGIN (Voir SON ARTICLE AU TABL. II).

V. ODDON, seigr de Langin (Voir SON ARTICLE AU TABL. II).

VI. LOUIS, seigr de Langin (Voir SON ARTICLE AU TABL. II).

GUIGUES, seigr de Buffavent, coseigr de Mieussy et Brens, puis seigr de Langin. Il épousa Amédée de Bussy, fille d'Antoine, seigr d'Éria et d'Antoinette de Montfaucon. Il achète, 1482-1491 (\*), de Philibert de Compey, seigr de Thorens, les hommes, hommages, cens, juridiction qu'il possédait à Brens, au mandement de Langin. Son père (1463) lui avait légué les biens des Voiron, à la charge de faire édifier la chapelle dont il est question au testament de son père, 1463 (TABL. III).

VII. CLAUDE I, seigr de Langin (Voir SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABL. II).

AMÉ, seigr de Vigny, légataire au testament de son père, 1463. Partage avec son frère Claude, le 11 septembre 1475 (\*), à la suite d'un accord avec le même du 7 décembre 1473 (\*). Alliance inconnue. Il fut institué héritier par son neveu Philibert (1525), en la terre de Langin, son fils (à Amé), devant lui succéder.

FRANÇOISE. Son frère lui lègue une rente viagère de 100 fl. outre les 2,000 que lui a légués leur père.

VIII. PHILIBERT, seigr desdits lieux. Il teste, le 8 sept. 1525 (\*). Veut être enterré dans l'église de Lully de sa terre de Langin, dans la chapelle fondée par ses prédécesseurs, près du tombeau de son père, pendant un an et demi, pour que ses héritiers aient le temps de faire construire au sommet de la montagne des Voiron, la chapelle de saint Jean-Baptiste et de saint Jacques, apôtre, qu'il a fondée et dotée par acte de ce même jour, dont ses prédécesseurs avaient déjà ordonné la fondation. Ils devront y employer la somme de 300 florins et y faire inhumer son corps (pour Langin, Voir Philibert ci-contre); nomme cohéritiers ses sœurs Louise, Jeanne et Antoinette. Le testament est fait dans la maison du château de Buffavent (1).

ANTOINETTE, cohéritière de son frère, morte avant 1531. Avait épousé N° Aymon de Bellegarde.

JEANNE, cohéritière de son frère, épouse Georges d'Antioche, seigr d'Yvoire, dont elle était veuve avant le 25 août 1531. Elle teste, le 8 juin 1566 (\*), au château de Buffavent, en faveur de ses neveux Cervens et Bellegarde. Veut être enterrée à Lully, au tombeau de ses prédécesseurs.

LOUISE, cohéritière de son frère, sera, si elle le veut, substituée. Sort inconnu.

JACQUES, légataire, 1525, et substitué. Sort inconnu.

PERNETTE, non mariée en 1531. Leurs sort m'est inconnu.

CLAUDINE, épouse, avant le 20 décembre 1536 (\*). N° Pierre de Sales (?).

PHILIBERT, seigr de Vigny, puis de Langin (après son père), que lui lègue, château et dépendances, son cousin-germain et homonyme Philibert, lequel avait été rendu possesseur de ces biens à la suite d'un procès avec Jean d'Allinges-Montfort et Marie de Langin, mariés (TABL. II, f° 232). Lui est substitué pour Langin, Jacques, frère de Philibert, puis François II de Langin, seigr de Veigy (TABL. III, f° 234), puis Jacques de Rovorey, seigr du Crest, puis les enfants de N° André d'Allaman, seigr d'Esery.

Par la mort sans enfants de Philibert ci-dessus (et conséquemment de son père Jacques), suivant le testament de Philibert ci-contre (1525), la seigneurie de Langin (château et biens alentour) passerent à François II de Langin indiqué plus haut (TABL. III) (Anc. Arch. de l'Intendance de Thonon, transportées après l'annexion à Annecy).

PHILIBERTE, morte avant 1566, femme de N° Nicolas-Frasse.

CLAUDE-URBAIN DE BELLEGARDE. Son oncle lui lègue 50 écus d'or. Cohéritier universel de Jeanne, 1566, devint ainsi coseigr de Mieussy et Buffavent.

FRANÇOIS, mort sans lignée.

NICOLARDE, femme de N° Bernard des Forts? Sa tante Jeanne lui fait un legs.

PIERRE DE CERVENS. Héritiers pour moitié de leur tante Jeanne, 1566. Cohéritiers de leur oncle, 1525. Mort sans lignée.

JEAN DE CERVENS. Son oncle lui lègue en outre des vêtements, deux chevaux et 100 écus d'or (Voir CERVENS).

ANTOINE, seigr d'Ayens. Leur oncle leur lègue à chacun 25 écus d'or (Testament, 1525).

JACQUES DE CERVENS. Son oncle lui lègue en outre des vêtements, deux chevaux et 100 écus d'or (Voir CERVENS).

N° NICOLAS, coseigr des Verrières, épouse N° Annable, Par. de Thonon, 1616, 1618, 1627 et mort avant 1641.

N° RICHARD, absent du pays, 1630.

PIERRE-NOEL DE BELLEGARDE, seigr de Buffavent, coseigr de Mieussy, du fait des Langin (Voir BELLEGARDE).

FRANÇOIS, coseigr desdits lieux, mort sans lignée.

PHILIBERT, seigr des Verrières (ou plutôt coseigr). Epousa : 1° contrat dotal du 20 avril 1637, D<sup>ne</sup> Charlotte Chastel; 2° D<sup>ne</sup> Georgine Gallay, morte le 30 janvier 1687 (Reg. Par. de Veigy). Il mourut le 17 mars 1684, à soixante-dix-huit ans (Ibid.).

PÉRONNE, morte sans lignée, enterree le 5 août 1669 (Reg. P. de Veigy).

GABRIEL-BASTIEN, coseigr des Verrières, fait, le 4 juin 1655, un échange avec son cousin Claude de certains biens situés aux Verrières, paroisse de Veigy. Alliance inconnue. Mort le 1<sup>er</sup> novembre 1660.

CLAUDINE-ANTOINETTE, morte sans alliance.

ÉLÉONORE. 1° à Jacques Bastian ou Bastien, le 16 septembre 1681 (Reg. Par. de Veigy), Hon<sup>ne</sup> Guillaume Boron de Brens, contrat dotal du 10 mars précédent. Le 18 mars 1687, elle cède ses droits et ceux de sa sœur à D<sup>ne</sup> Jacqueline Vieux, femme de Claude de Langin (\*). Elle ratifie, en 1685, une cession faite par son mari aux Mimmes de Thonon.

CLAUDINE-FRANÇOISE (1<sup>er</sup> lit), épouse, le 16 septembre 1681 (Reg. Par. de Veigy), Hon<sup>ne</sup> Guillaume Boron de Brens, contrat dotal du 10 mars précédent. Le 18 mars 1687, elle cède ses droits et ceux de sa sœur à D<sup>ne</sup> Jacqueline Vieux, femme de Claude de Langin (\*). Elle ratifie, en 1685, une cession faite par son mari aux Mimmes de Thonon.

MARIE-URBAINE, institué au testament de leur oncle (à la mode de Bretagne) Claude, pour 100 florins chacun. Première femme de Mort jeune, Joseph, fils de N° Melchior de Sales, qu'elle épousa le 27 janvier 1682 (Reg. Par. de Veigy).

JEAN-JACQUES, institué au testament de leur oncle (à la mode de Bretagne) Claude, pour 100 florins chacun. Mort jeune, sans lignée.

TABLEAU IV ET DERNIER.

JEAN I DE LANGIN, seigr de Veigy, déjà porté au TABL. III.

RICHARD I, seigr de Veigy, déjà porté au TABL. III.

FRANÇOIS I, seigr de Veigy, déjà porté au TABL. III.

RICHARD II, seigr de Veigy, déjà porté au TABL. III.

FRANÇOIS II, seigr de Veigy, déjà porté au TABL. III, avec d'autres enfants, outre les deux marqués ci-dessous.

(\* Tous les actes marqués par un astérisque existent en mes archives de Thuyset.

SIMON DE LANGIN,

nés du second lit de François II. Pupilles : leurs tuteurs, le 8 novembre 1541 (\*) et le 4 août 1556 (\*) cèdent, moyennant 284 fl., à François d'Allinges-Montfort, des cens et rentes dépendant du château de Veigy, et c'est pour payer la dot de leur sœur Claudine (TABL. III, f° 234). Il habitait aux Verrières, près Veigy, vivait en 1569 et mourut avant 1628. Son alliance m'est inconnue. Il fut père de N° Jean-Louis ci-dessous, certainement fils d'un N° Claude.

N. B. Tout ce qui, dans ce dernier fragment n'a pas d'autre marque de provenance, a été extrait par moi des anciennes archives de l'Intendance de Thonon, avant leur transfert à Annecy.

(1) Il avait vendu, le 9 mai 1513 (\*), à François de Cholax et Philiberte de la Naz, mariés, la moitié de la dime de Veigy pour 200 fl.; le 19 avril 1513 (\*) et le 20 juillet suivant, tout le restant de ladite dime aux mêmes pour 500 fl. Ceux-ci possédèrent longtemps la dime. Mais après la mort de François de Cholax, Jean d'Allinges-Montfort et Jeanne de Langin, mariés (TABL. II, f° 232), acquièrent ladite Philiberte, alors mariée à Louis de Bonvillars, le 2 sept. 1539, demandant la possession de ladite dime. Elle appela en garantie Aymon de Bellegarde ci-contre, administrateur des enfants à lui nés d'Antoinette de de Langin, Jeanne et Louise de Langin ci-contre, qui furent condamnées à restituer, le 3 janvier 1540. Appels, jugements, sentences arbitrales, 1540-1541 (\*), tout fut en faveur d'Allinges. Philibert (VIII) eut de Françoise Fornier de Fessy, une fille naturelle, Maurice, à laquelle il légua 400 florins (1525).

N° RICHARD, absent du pays, 1630.

IX. N° PIERRE DE LANGIN, seigr des Verrières, épouse D<sup>ne</sup> Françoise de Luyrin, sœur de Michelle ci-contre. Il partagea avec son frère Nicolas en 1630. Mourut avant 1634.

FRANÇOISE.

D<sup>ne</sup> ANNABLE, épouse N° Jacques Rigot.

N° JEAN-LOUIS DE LANGIN, habitait aux Verrières. Le 22 déc. 1618 (\*), il reconnaît tenir des seigneurs de Genève, à cause de Jussy, en Bief direct et omnimode juridiction, des biens provenant de Rolet Fuster. Le 21 mars 1613 (\*), il vend à son nom et au nom de D<sup>ne</sup> Françoise Janin, sa femme, à N° Pierre de Logs, seigr de Bonnevaux, une terre aux Verrières (abornant N° Pierre de Langin), et c'est pour « alimenter iceux nobles » et leur famille en la présente charte et ni « sère de temps ».

PIERRE, seigr de Bardennuche. Partage avec ses frères le 24 février 1638. Il ép. D<sup>ne</sup> Adrienne de Cervelle (sic), en Bourgogne.

X. CLAUDE, seigr des Verrières, pupille de N° Pierre de Vigny, 13 juillet 1645 (\*). Il épousa, contrat dotal du 22 août 1645, Jacqueline, fille de N° Prosper Vieux, seigr de Monargue. Il teste, le 15 sept. 1674 et le 2 nov. 1696, instituant héritier universel Claude-Marie de Foras, neveu de sa femme, à charge de porter le nom et les armes de Langin (Voir LIVRON). Elle, veuve (des le 5 mai 1680), mourut le 8 mars 1714 (Reg. Par. de Veigy). DERNIER MALE DU NOM.

N° URBAIN RIGOT, de Villard Tacou (terre de Gex), nommé, le 8 mars 1680, curateur de l'hoirie de N° Claude de Langin. Il habitait aux Verrières et fut nommé au testament dudit Claude, 1696. En 1669, il était remaré (Voir GALFEE, II, 258) à Jeanne-Françoise de Thoyre, veuve de N° Claude-César de Mojonner (Reg. Par. de Balleyson).

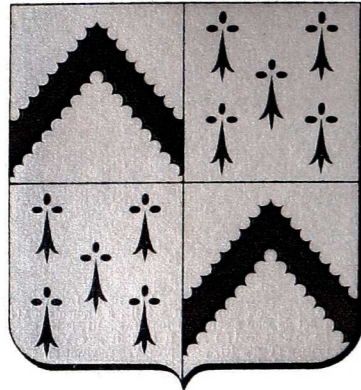
FRANÇOISE, D<sup>ne</sup> de Bardennuche, épouse N° Hugues de la Fléchère. Acquit les droits de sa sœur, le 7 mai 1637, moyennant 3,000 fl. Elles échangèrent, le 5 juin 1714, des biens aux Verrières contre des biens à Conches et Bardennuche, avec les RR. PP. Mimmes de Thonon.

PÉRONNE, épouse N° François-Philibert du Maney.

A. Autres enfants d'Amédée, seigr de Vigny (VII) : PHILIBERTE, qui épousa N° Ignace Metral, mort avant 1536, son mari en hérita; JEANNE, qui épousa N° Barthélémy Favre d'Ussillon, morte à Thorens, le 12 juillet 1553. Voir *Pourpris historique*, p. 475, la permission qu'eurent ses fils de l'enterrer dans le tombeau des N<sup>es</sup> de Sales; FRANÇOISE, qui épousa N° Guillaume Perroudet, morte avant 1536, mère d'un N° Petremaud Perroudet.



## LAUNAY (DE)



P. écartelé d'argent un chevron engrelé de sable [on trouve aussi un sautoir au lieu du chevron] et d'argent à 5 mouchetures d'hermines: 2, 1 et 2; on trouve aussi : 1, 3 et 1.

**N**OBLES Marin et Benoit de Launay frères, issus de parents anciens nobles, tenus et qualifiés nobles depuis environ deux cents ans, ayant rempli toutes les charges auxquelles sont soumis les nobles de Savoie, de ban, arrière-ban, etc., eurent recours au Prince dans les circonstances suivantes : Mess<sup>rs</sup> Antoine de Passier, conseiller d'Etat, 2<sup>es</sup> président au Souverain Sénat de Savoie, procédant à la réformation des tailles ordinaires, fut informé par les

syndics de Sillingy que François de Launay, père des exposants, ayant dérogé à la noblesse pour avoir exercé quelques années l'art du notaire, était inscrit au rôle des tailles. Ni lui ni ses fils ne l'avaient pourtant jamais payée, à cause de leur notoire qualité de nobles « bien « cogneue a iceulx syndics ». Il se disaient fondés au rejet des conclusions du commissaire, comme étant anciens gentilshommes du pays, tirant leur qualité de noblesse de plus haut que leur père, savoir de leur aïeul, bis et bis bisaïeul (1), s'étant toujours comportés noblement et ayant servi comme fidèles vassaux en toutes les guerres passées, sous la cornette blanche, avec les autres nobles des États. Néanmoins, pour éviter tout prétexte, ils demandent à être relevés du fait ci-dessus. Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, consent très volontiers à ce qu'ils jouissent, ainsi que leur postérité, de la noblesse à eux acquise par leurs ancêtres, qu'ils soient mis sur les rangs des anciens nobles et en tant que besoin les relève des actes faits par leur père, etc. Données à Turin, le 1<sup>er</sup> avril 1604 (2).

Nous voici donc en présence d'un fait positif d'ancienne noblesse. Marin et Benoit sont dits fils de N<sup>o</sup> François (celui dont le notariat temporaire motiva les Patentes ci-dessus), qui était fils de N<sup>o</sup> Claude, qui était fils de N<sup>o</sup> Nicod, qui était fils de N<sup>o</sup> Jacques.

Dans une généalogie sur parchemin avec blasons coloriés, d'origine française, qui existe dans mes archives de Thuysset, nous puisons les notions suivantes :

Guillaume, B<sup>os</sup> du Maisnil, de Launay [petit-fils d'un autre Guillaume qui, ayant utilement servi avec son parent le connétable Du Guesclin, Henri de Castille, C<sup>o</sup> de Transtamare, obtint de celui-ci la faveur de porter les armes de Castille et d'épouser sa sœur, Jeanne de Castille, veuve de D. Philippe de Castro. Ce Guillaume, qui ajouta à ses armes un franc-quartier de Castille et Léon, était fils d'Henri de Launay, seig<sup>r</sup> de plusieurs terres en Bretagne, — qui portait d'argent au chevron engrelé de sable, — avait pour cinquième aïeul Guillaume, premier du nom, vicomte et châtelain du pays d'Aunay, vivant en 1123] et autres terres en Bretagne, C<sup>o</sup> de Montfort et de Lemos en Gallice, passa quelque temps en Espagne, puis vendit, après 1445, à Don Pedro Henriquez lesdits comtés de Monfort et Lemos et revint en Bretagne, où il avait épousé, vers 1440, Marie de Bretagne, dame héritière de Pontrat, etc.,

(1) En tout état de cause, ils avaient parfaitement raison et droit de réclamer. La dérogeance n'affectait pas les descendants dans une famille antérieurement noble, si ces descendants ne continuaient pas les actes dérogeants.

(2) C'est donc très inexactement que dans les Preuves de 1723 on dit que ce sont des Patentes de noblesse.

fille naturelle d'Artus de Bretagne, C<sup>o</sup> de Richemont, lequel, devenu Duc de Bretagne vers 1457, légittima sa fille, qui porta depuis lors de Bretagne plein : son mari portait « d'argent au chevron engrelé de sable au franc quartier écartelé de Castille et Léon ».

Guillaume et Marie, plus haut nommés, eurent entre autres enfants (dont l'un continua la famille en Bretagne) Pierre de Launay, filleul de Pierre le Simple, Duc de Bretagne, son aïeul maternel, seig<sup>r</sup> du Maisnil, qui épousa Madeleine, héritière de Gennes en Anjou, dont il écartela les armes « d'argent à cinq mouchetures d'hermines, 1, 3 et 1 (sic) ». Ils eurent entre autres enfants, Jacques de Launay, seig<sup>r</sup> du Maisnil, lieutenant des Gardes du Roi Charles, qui abandonna la France à cause d'une disgrâce qu'il eut à la Cour et se retira en Savoie, où il épousa, environ l'an 1443 (1), au mandement de la Balme en Genevois, Françoise de Brenier (2). Lui portait « de Gennes plein » ; elle « de gueules à trois coquilles d'argent à « l'étoile de six rais d'or en abime ».

Claude, leur fils aîné, succéda à tous les biens de sa mère en Savoie, où il épousa .....

Il fut père de Nicod, qui épousa .....

Celui-ci fut père de François, qui épousa ....., et fut père de N<sup>o</sup> Marin de Launay, qui épousa ....., et fut père de Balthazard et de Benoit, qui épousa ....., Balthazard épousa Jacqueline de Nouvelle, et ici nous rentrons dans le certain avec la fin de cette généalogie qui inscrit en dernier lieu les enfants de Balthazard : elle est donc faite vers 1650 ou 1660 environ.

Les nobles de Launay ont fait leurs Preuves de 1723, — marquées aux Tableaux par de doubles traits. Elles remontent à N<sup>es</sup> Marin et Benoit, qui obtinrent les Patentes de 1604 ; dans les pièces produites pour établir leur noblesse antérieure, sont cités, comme nous l'avons vu, leur père N<sup>o</sup> François, leur aïeul N<sup>o</sup> Claude, leur bisaïeul N<sup>o</sup> Nicod et leur trisaïeul N<sup>o</sup> Jacques. Cette descendance ne concorde pas exactement avec la généalogie française, où nous avons vu que Jacques, qui épousa Françoise de Brenier et vint le premier s'établir en Savoie eut Claude, Claude eut Nicod, Nicod eut François. Cette interversion de Claude et Nicod est assez insignifiante, mais cette généalogie, peut-être très juste au fond quoique inexacte pour quelques dates, n'étant pas appuyée sur des documents, ne saurait être acceptée dans le *Nobiliaire de Savoie* qu'au seul et unique titre de renseignement très curieux. On ne comprend pas comment, dans les procédures motivées par les Patentes de 1604, N<sup>es</sup> Marin et Benoit de Launay n'ont pas dit un mot de leur origine bretonne : peut-être l'ignoraient-ils ou bien leur suffisait-il d'établir qu'ils étaient nobles depuis cinq générations. Ce qui est certain, c'est qu'ils ont toujours porté le blason écartelé des Launay de Bretagne et de Gennes avec quelques modifications qui ne tirent pas à conséquence. Il est également sûr que le nom de Launay est assez répandu en Bretagne, Normandie, etc. En Savoie, il n'existe avec des variantes orthographiques, Launay, Launey, Lonnex, Lonnay, Lonnès (celle-ci est la plus ancienne forme que j'ai rencontrée) qu'en se rapportant aux N<sup>es</sup> de Launay d'Arsier, paroisse de Sillingy, leur premier établissement, d'où ils ont rayonné à Avusy, Confignon, Compesières, Cercier, Ugine et Duingt.

Cette famille a eu une existence honorable, mais elle a eu un grand éclat en s'éteignant. S. Ex. le chev<sup>r</sup> Claude-Gabriel de Launay, général d'armée, président de Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères, etc., a atteint la plus haute charge dans nos anciens États, puisqu'il a été le dernier vice-Roi de Sardaigne. Son fils, S. Ex. le Comte Édouard, dernier de cette branche, a été pendant une trentaine d'années ambassadeur d'Italie à Berlin, où il est mort le 7 février 1892.

Il reste encore une branche, dont le chef a épousé M<sup>lle</sup> de Chevilly. Je n'ai pu avoir une exacte connaissance de sa filiation (3).

(Suit la généalogie.)

(1) Nous avons vu que le grand-père se maria vers 1440. Le petit-fils se serait marié vers 1443 !! C'est peut-être 1543 qu'il faudrait lire.

(2) A ma connaissance, il n'y a pas eu de nobles du nom de Brenier en Genevois. Capré (p<sup>o</sup> 163) inscrit parmi les nobles de Faucigny en 1430 environ, Jean et Étienne de Bregnier frères. Ils me sont également inconnus : du reste, avec la détestable lecture du Catalogue donné par Capré, il ne faut jamais jurer de rien.

(3) On m'a communiqué des papiers établissant ce qui suit : N<sup>o</sup> François de Launay épousa D<sup>lle</sup> Charlotte de Riddes, père et mère de N<sup>o</sup> Charles qui, de Franceline-Charlotte, fille du C<sup>o</sup> de Lachenal, eut, entre autres enfants, Alexandrine, vivant 3 octobre 1894, et un fils dont est issu N<sup>o</sup> Henri de Launay, marié à M<sup>lle</sup> de Chevilly ci-dessus.



JACQUES DE LAUNAY, quittant la France, vint s'établir en Savoie, où il épousa, en 1443, Françoise de Bregnier (Voir texte n° 239), suivant la filiation française.

N° CLAUDE (fils aîné) (filiation française).

N° NICOD (filiation française).

N° FRANÇOIS (filiation française), père de Marin et Benoît : à dater d'ici, les deux filiations concordent.

N. B. Les doubles traits indiquent la filiation prouvée par les Patentes de 1604 et les Preuves de 1723.

N° BENOÎT DE LAUNAY, Les Patentes de réhabilitation de noblesse qu'ils obtinrent le 1er avril 1604, en tant que de besoin, motivées par le fait que N° François, leur père, avait exercé quelque temps l'art du notariat, sont ténorisées au long en tête du n° 236. Un N° Benoît de Launay ou Lonay épousa D<sup>ne</sup> Françoise de la Lée et en eut les deux enfants ci-dessous. Je n'affirme pas que ce soit le même Benoît (1).

N° CLAUDE, baptisé le 2 janvier 1623. (Registres Paroissiaux de Saint-Léger de Chambéry).

N° FRANÇOISE, baptisée le 21 mars 1618. (Registres Paroissiaux de Saint-Léger de Chambéry).

R<sup>e</sup> M<sup>me</sup> JACQUES DE LAUNAY, curé de Mégevette et recteur de la Confrérie de Rosaire en 1670 (Titres Mudry).

N° JEAN DE LAUNAY, épousa D<sup>ne</sup> Françoise Perrot, deuxième ou troisième femme, belle-mère de N° François ci-dessous.

N° JEAN DE LAUNAY, épousa D<sup>ne</sup> Françoise Drevet, parrain et marraine de Jean-François, leur petit-fils, en 1701.

N° JEAN DE LAUNAY, épousa D<sup>ne</sup> Françoise d'Avusy, sœur de Lucrece ci-contre (Prouvé par plusieurs pièces), notamment un partage avec Noël du 20 mars 1663 (Arch. Loex). Jean eut pour sa part la maison et les biens d'Avusy.

N° JUSTE, N° ANTOINE. Suivant la filiation française, sont morts sans postérité.

VII. N° FRANÇOIS DE LAUNAY, d'Arsier, paroisse de Sillingy. La filiation française le fait aussi mourir sans postérité, ce qui est faux. Il testa, le 18 novembre 1624 (Copie, Arch. Launay). Veut être enterré, s'il meurt à Sillingy, au tombeau de ses prédécesseurs, ou bien à Lémenc, où sont de ses prédécesseurs, un bien à Lémenc, ou sont de ses prédécesseurs, un grangeage à Cercier. Il avait épousé, contrat dotal du 28 ou 29 février 1628 (Ibid.), fille de feu Claude et d'Hon<sup>ne</sup> Claudine Varcin. François avait eu une première femme, N. N., sans doute, D<sup>ne</sup> Jeanne-Claude de Tignat, qui fut la femme d'un N° François et mère d'un N° Claude François, 1662.

N° FRANÇOIS, mandataire de son père et de sa belle-mère par acte du 4 février 1689 (Arch. Thuyset), reçoit, le 15 suivant (Arch. Savoiron), de N° Joseph de Bracronis de Savoiron, 408 florins, à compte des intérêts dus pour les droits dotaux de la dite D<sup>ne</sup> Françoise.

N° et Sp<sup>e</sup> FRANÇOIS, Conseiller de S. A. R., juge maje des bailliages de Ternier et Gaillard déjà le 31 décembre 1698, mort à soixante-cinq ans, le 11 fév. 1730 (Reg. Par. de Saint-Julien). Épousa D<sup>ne</sup> Jeanneton de Veillet, fille de feu N° Claude du village d'Arare, par contrat dotal du 28 avril 1625.

JEAN-PROSPER, baptisé le 12 août 1666.

MARIE, baptisée le 23 octobre 1668. N° CLAUDE-FRANÇOIS, âgé de six mois, reçoit les cérémonies baptismales le 16 avril 1662 (Reg. Par. de Lémenc). Premier nommé et cohéritier universel, 1694, ayant un préciput de 400 livres. Il était du premier lit. Est-ce le N° de Launay qui épousa D<sup>ne</sup> Jacqueline Favre de Peroges, mère d'un Joseph ? (Voir FAVRE, p° 368).

VIII. N° JACQUES, fils aîné, mort avant 1694. Alliance inconnue (2).

N° JOSEPH (2<sup>e</sup> lit), cohéritier universel, second nommé, 1694 : a un préciput de 400 livres.

MARIE, indivise de biens avec sa sœur, 23 fév. 1775 (Arch. Launay).

PHILIBERTE, née le 19 ou 29 mars 1706 (Reg. Par. de Saint-Julien). Épousa, contrat dotal du 16 sept. 1752 (Arch. Savoiron), N° Balthazard de Cirace. Elle testa le 24 fév. 1775 (Arch. Launay).

N° JOSEPH, bapt. le 23 nov. 1696 (Reg. Par. de Saint-Julien). Habita Arare, paroisse de Confignon et mourut ab intestat avant 1775. Il épousa N° Jeanne-Aimée d'Usillon d'Avusy, le 14 avril 1733. Elle était fille de N° Gaspard et de D<sup>ne</sup> Marguerite de Confignon, laquelle, dans son testament du 3 mai 1753 (Arch. Thuyset), fit un legs à sa dite fille et à N° Jean-François ci-dessous. Celle-ci testa le 25 juin 1772 (Arch. Cevins), morte avant 1775.

N° JOSEPH (fils de N° Claude-François de Launay de Sillingy) épousa, le 19... 1724 (Reg. Par. de Lémenc), D<sup>ne</sup> Claudine, fille de N° Albert Joly de Champvieux. A cette même date (20 octobre) 1724 (Arch. Thuyset), je trouve un N° Pierre-Joseph de Launay de Sillingy. Pourrait-être celui-ci.

IX. Trois fils et une fille en bas âge, légataires chacun pour 300 florins au testament de leur aïeul François, 1694.

N° JEAN-FRANÇOIS DE LAUNAY, natif d'Arare, paroisse de Compesières, épousa, le 20 février 1781 (Reg. Par. de Saint-Théodule-de-Flumet), Charlotte-Louise, fille de N° Joseph-Gabriel de Ridde et de D<sup>ne</sup> Josephine du Clos de la Martinière. Contrat dotal du 19 février 1780 (Titres Bonnefoy). Morts tous deux avant 1813. Il eut à sa part, 1772, quelques biens détachés du domaine de Bardonnex, les biens d'un frère et d'une sœur précédés, et tous les autres biens des hoirs paternelle et maternelle, notamment le domaine d'Arare et les moulins d'Usillon.

N° CHARLES-JOSEPH DE LAUNAY, Partage avec sa sœur, le 27 octobre 1813 (Arch. Launay). Il épousa Franceline-Charlotte de Lachenal d'Outreachaise.

N. N., N° N. N. DE LAUNAY, ALEXANDRINE (Lettre, 3 octobre 1894).

N° HENRI DE LAUNAY, a épousé Edmée de Chevilly.

N° JOSEPH, cohéritiers avec Jean-François, leur frère, de leur mère en 1772 et de leur père. Partages du 7 nov. 1776 (Arch. Cevins). Il eut pour sa part le domaine, Son frère Joseph est chargé de son entretien. châteaue, maisons, biens de Bardonnex, situés à Compesières, etc.

GASPARDE-ISIDORE, épousa, contrat dotal du 5 février 1808 (Arch. la Grave), N° Nicolas-Philibert de la Grave, fils de N° Joseph-Alexis et de D<sup>ne</sup> Isidore de Genève de Boringe.

TABLEAU I.

N° JACQUES DE LONNES, mort avant 1483, habitait à Arsier. D<sup>ne</sup> Jacquemette de Manassy, sa veuve, fait donation le 27 juin 1483 (Arch. Thuyset) de ses avoirs à N° Louis de Manassy, son frère, et donne 10 fl. à son fils, N° Jean.

N° JEAN DE LONNES. Sa mère lui donne 10 fl., acte ci-dessus.

N° NICOLAS (ou NICOD ?) DE LAUNAY. En son nom et pour son neveu reconnaît, avec Marin de Rossillon, en faveur des seigneurs de Berne, le 27 avril 1548 (Fiefs).

N° N. N. DE LAUNAY.

A. Étant capitaine au Régiment de Piémont Royal et alors aux guerres aux Pays-Bas, il obtint, le 23 juillet 1678 (Arch. Loex), une attestation des cinq juges de la noblesse, rois d'armes et généalogistes de S. M. Catholique en les Pays-Bas, constatant la haute noblesse et l'antiquité des Launay, qui ont formé plusieurs branches différenciées par leurs armes. Quant audit Humbert, il est descendu légitimement du seig<sup>r</sup> de Sillingy en Savoie, sortis des Launay de Gennes. Il remonte sa filiation, conforme à celle donnée au n° 240, à la gauche du lecteur, jusqu'à Jacques de Launay (fils de Mess<sup>rs</sup> Pierre de Launay, chev<sup>r</sup>, seig<sup>r</sup> de Gennes, et de Madeleine, héritière de Gennes en Anjou). Lequel Jacques, seig<sup>r</sup> de Maisnil, lieutenant des Gardes du Roi Charles de France, se retira à cause de quelque disgrâce vers l'an 1443 en Savoie, où il épousa D<sup>ne</sup> Françoise de Brenier, du mandement de la Balme, etc. Le certificat est dûment signé et scellé à Bruxelles, à réquisition dudit Humbert.

N° AMBLARD DE LAUNAY, mentionné avec son oncle, 1548.

D<sup>ne</sup> AMÉDÉE DE LONNAY ou LONNEX, épousa, le 28 janvier 1607 (Reg. Par. de Thonon), Egr<sup>e</sup> Guérin Mugnier, commissaire d'Extentes Ducales. Elle est encore nommée, 1609, 1620, 1625 (Ibid.).

N° CHARLES DE LAUNAY et D<sup>ne</sup> Benoîte de Saint-Simon.

N° BENOÎT DE LAUNAY, porté dans la filiation française et mis ici sous toute réserve (Voir BENOÎT, degré V et note 1).

N° JACQUES (fils naturel), baptisé le 7 oct. 1642 (Reg. Par. de Sallanche).

N° HUMBERT = Ecuyer, lieutenant de cavalerie au Régiment de Piémont Royal, puis maréchal-des-logis des Gardes du Corps, baptisé le 2 juillet 1648 en l'église de Sillingy. Le tout, suivant la filiation française (Voir A).

GEORGINE. (Filiation française).

= JACQUES = Caré de Tanning en Savoie, ou il donne à présent des marques de sainteté et de grand savoir. (Filiation française). Un N° Jacques de Launay était, vers 1700, curé de Cercier (Arch. Launay).

= N° BENOÎT = J'en trouve un de ce nom qui était curé de Tanning, 1667-1668. (Livre de Raison du Clos, Arch. Thuyset.) Confirmé avec Jacques ci-contre.

N° NOEL, seig<sup>r</sup> d'Arsier, selon la filiation française. Épousa D<sup>ne</sup> Lucrece de la Grave d'Avusy, sœur de Françoise ci-contre. Il était mort avant 1706. Le 3 juill. 1703 (Arch. Loex), il émancipe son fils Aimé (alors capitaine entretenu au fort de Montmélan), lui relâche la nu-propriété des biens de sa femme, dépendant de la maison et châteaue de Pougny, au pays de Gex.

N. N., fille, femme de N° Balthazard de Roland, à 100 fl., outre sa dot.

N° JEAN-BAPTISTE, 2<sup>e</sup> III, cohéritier universel, troisième nommé, 1694. On ne peut l'affirmer sans preuves : il est pourtant probable qu'au moins deux sur les trois ne font qu'un seul personnage. Comparer les dates qui permettent (au TABLEAU II) cette hypothèse.

N° JEAN-BAPTISTE, BAPTISTE, (Voir LEURS ARTICLES AU TABLEAU II SUIVANT).

N° AMÉ ou Aimé de Launay d'Avusy, baptisé le 12 mai 1669. Il épousa, le 10 septembre 1666, N° Françoise Capré, seig<sup>r</sup> de Bonport, créancier de feu D<sup>ne</sup> Raymondine Berthody, morte avant 1694. A coup sûr, ils ont eu un fils nommé François, comme le marquent les Preuves de 1723. Elle était d'Ugine et testa en faveur de son mari (Arch. Launay).

N° FRANÇOIS, curateur à l'hoirie de N° François Berthody, son oncle, transigé le 29 juillet 1694 (Arch. S. S. S.), avec N° François Capré, seig<sup>r</sup> de Bonport, créancier de feu D<sup>ne</sup> Raymondine. Il épousa, le 7 octobre 1700 (Reg. Par. de Saint-Léger), D<sup>ne</sup> Françoise, fille de N° Claude Perrin, juge maje de Tarentaise, veuve du procureur fiscal Joly. Il répudia l'hoirie de son père, qui fut mise en curatelle le 9 mars 1706 (Ibid.).

N° JEAN-CLAUDE DE LAUNAY, témoin au mariage, 1733.

N° LOUIS DE LAUNAY, témoin au mariage de Joseph ci-contre, 1733.

MARIE-FRANÇOISE, née le 12 août 1708. Probablement mortes avant 1717.

JEANNE-GEORGINE, baptisée le 17 août 1712.

N° FRANÇOIS-NICOLAS, né le 24 mai 1707, vivant 1717. Soldat au Régiment de Conti, mort et enterré à Thionville le 3 février 1727 (Arch. Loex).

N° JEAN-CLAUDE, né le 24 décembre 1709, vivant en 1717.

JEANNE-LOUISE, vivant 1717.

(1) Je ne sais auquel des deux Benoît convient ce qui suit, probablement à celui du degré V. Il était mort avant 1633. Il eut quatre enfants : 1° N° Antoine de Launay, d'Arsier, paroisse de Sillingy, qui épousa, contrat dotal du 2 décembre 1633 (Arch. Savoiron), D<sup>ne</sup> Jeanne-Baptiste, fille de N° Jacques Bernard, seig<sup>r</sup> de Cossy, de la paroisse de Chilly, avec dispenses de l'Évêque de Genève. Le 28 janvier 1675 (Ibid.), elle était veuve et, comme tutrice de Georgine et au nom de ses autres filles, elle passa procuration à son frère, N° Pierre-François de Bernard, seig<sup>r</sup> de Cossy, pour emprunter, de D<sup>ne</sup> Barbe de Berliet, 500 ducats pour payer ce qui est dû à D<sup>ne</sup> Suzanne de Launay, sa belle-sœur. Le 7 janvier 1677 (Ibid.), elle signe une obligation, es qualités que dessus, à ladite D<sup>ne</sup> Barbe de Berliet, veuve de N° Jacques Brunet, seig<sup>r</sup> de Doucy : mentionne des paiements faits en 1675 à ladite Suzanne et à N° Augustin de Passier et Charles Anthoinelly, ses 7 beaux-fils. N° Antoine et D<sup>ne</sup> Jeanne-Baptiste eurent quatre filles : Jeanne-Jacqueline, Marie-Claudine et Jeanne-Péronne, mineures de quatorze ans, et Georgine, mineure en 1675 ; 2° D<sup>ne</sup> Suzanne de Launay, qui était, en 1677, veuve de N° Pierre-François Guilliotti alias de Ghigliotti. Le 27 janvier 1690 (Arch. Launay), Antoine passa une obligation à ladite sœur Suzanne et audit Ghigliotti, mariés : ceux-ci renoncèrent à tous droits sur les biens et hoirie de feu N° Balthazard de Launay, leur cousin, et aux legs faits à Suzanne par le R. P. Jean de Launay, jésuite, et le R. P. Claude de Launay, de l'Ordre de Saint-François, ses frères, 3 et 4, qu'il faut donc ajouter aux enfants de N° Benoît. Parmi les enfants de Benoît, degré V, nous trouvons un Claude. (2) Lui ou autre N° Jacques de Launay, mort avant 1642, eut un fils, N° Josué, qui fut pourvu d'un curatue, le 11 septembre 1642 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie).



TABLEAU II.

VII. N° FRANÇOIS DE LAUNAY  
(Voir son article au TAB. I).

VIII. N° JEAN-BAPTISTE (A)  
(Preuves 1723), cohéritier de son père en son testament de 1694.

octobre 1705 (Arch. Launay), D<sup>lle</sup> Louise, fille de N° Louis de Grimaldy, seig<sup>r</sup> de Copponay, et de Marguerite Vincent de Rambion. Louise mourut avant 1716; 2<sup>e</sup> D<sup>lle</sup> Françoise, fille de N° François de Motz. Elle, veuve dudit Jean-Baptiste, avec son fils N° Joseph, présente une requête en 1751 au juge du Genevois à propos d'une vente par eux faite à N° Louis et Pierre-Georges, autres fils (du 1<sup>er</sup> lit) dudit N° Jean-Baptiste, de biens situés à Cercier et Arsier, de vignes à Belossy et Marlioz, sous grâce de rachat, le 7 août 1749 (Arch. Launay). Elle mourut le 17 mai 1754 (Reg. Par. d'Annecy). Lui était mort le 29 mars 1739 (Arch. Launay).

1<sup>er</sup> lit.  
JACQUELINE, native et habitante de Cercier, mandement de Cruseilles, épousa, contrat dotal du 8 janvier 1740 (Arch. Thuysset), N° Pierre, fils de feu N° Pierre du Crest de Cruseilles.  
N° LOUIS, légataire au testament de N° Denis de Copponay, leur grand-père maternel, 1<sup>er</sup> avril 1716 (Arch. Thuysset), et au testament de Marie de Rambion, 1715, qu'ils nomme tous les quatre (nés du 1<sup>er</sup> lit). Capitaine au Régiment de Savoie en 1751 avec son frère, chevalier des SS. Maurice et Lazare, vivait à Cercier le 20 mars 1760. Major d'infanterie mentionné dès 1770, mourut à Annecy (Reg. Par.), à soixante-deux ans environ, le 23 septembre 1782.  
N° PIERRE-GEORGES, leur grand-père maternel, 1<sup>er</sup> avril 1716 (Arch. Thuysset), et au testament de Marie de Rambion, 1715, qu'ils nomme tous les quatre (nés du 1<sup>er</sup> lit). Capitaine au Régiment de Savoie en 1751 avec son frère, chevalier des SS. Maurice et Lazare, vivait à Cercier le 20 mars 1760. Major d'infanterie mentionné dès 1770, mourut à Annecy (Reg. Par.), à soixante-deux ans environ, le 23 septembre 1782.  
MARIE.

N° et Rév<sup>d</sup> JOSEPH, curé de Pigny, figure au contrat de mariage de sa nièce Jacqueline, passé dans son presbytère de Pigny et lui constitue 300 livres.

VIII. N° JEAN-BAPTISTE DE LAUNAY est père de N° Joseph de Launay ci-dessous.

IX. N° JOSEPH (2<sup>me</sup> lit), habitait Duingt en 1751 (Voir ci-dessus). Est très probablement le même que Joseph ci-contre et a dû épouser (en premières noces) D<sup>lle</sup> Marguerite de Rolland, d'où vinrent les deux filles ci-dessous.

IX. N° JOSEPH DE LAUNAY (fils de N° Jean-Baptiste), habitait Duingt, épousa D<sup>lle</sup> Jeanne-Françoise, fille de N° Claude-François de Gruel (Voir GRUEL, Tableau IV, p° 185), mort avant 1786. Elle, veuve, vendit le 1<sup>er</sup> floréal an III (Arch. Launay), des biens à Duingt et à Saint-Jorioz à Pierre-François Thiollier pour 24,000 livres.

(1) N° Louis-Antoine Perret d'Angloz, natif de Silligny, habitant Annecy, son fils, comme légataire et usufruitier des biens délaissés par Dom Pierre-Georges de Launay, rière Cercier, admodie ces biens le 14 mars 1783 (Arch. Launay).

JEANNE-MARGUERITE, née le 11, baptisée le 13 janvier 1727. Elle épousa N° Joseph-Marie Perret d'Angloz (1).

X. N° LOUIS-PHILIBERT, natif de Cercier, habitant Duingt, capitaine au Régiment de Maurienne, épousa, le 28 février 1786 (Reg. Par. de la Biolle), D<sup>lle</sup> Anne-Françoise de la Balme, fille de N° Claude-Gabriel, seig<sup>r</sup> de la Mollière, et de D<sup>me</sup> Marie-Madeleine de Rochette.

(2) Elle était créole de naissance. Sa sœur épousa l'amiral Parceval des Chènes.

Trois filles. N. N., fils aîné.

XI. S. Ex. le chev<sup>r</sup> CLAUDE-GABRIEL DE LAUNAY, né le 6 octobre 1786 à Duingt en Genevois. Servit d'abord en Autant-colonel et colonel de cavalerie, major-général en 1837, commandant la brigade de Savoie le 2 janvier 1841, puis le 18 avril 1843 lieutenant-général et vice-Roi de l'île de Sardaigne jusqu'en 1848 (dernier vice-Roi), puis commandant la division militaire de Gènes; démissionnaire; puis général d'armée et sénateur du Royaume, président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères en 1849; démissionnaire. Mort à Turin, en 1850 (21 février), âgé de soixante-cinq ans. Chevalier, Grand-Croix et décoré du Grand-Cordon des SS. Maurice et Lazare, Grand-Officier de la Légion d'honneur, etc., etc. Il épousa (alors major de cavalerie dans les Dragons du Roi), le 9 décembre 1816 (Reg. Par. de Saint-François de Chambéry), Camille-Angélique de Caze de Mery, veuve du colonel de Martinel (2), morte, le 9 mars 1875, à quatre-vingt-deux ans (Lettre de faire part).

JOSÉPHINE-MARGUERITE-MÉLANIE-ELISA, née le 21, baptisée le 22 juin 1825 (Reg. Par. de Saint-François de Chambéry). A épousé le comte de Santa-Rosa en Piémont.

LÉON-GUSTAVE-VICTOR, né le 23 juin 1828 (Reg. Par. de Saint-François de Chambéry).

XII. S. Ex. le C<sup>te</sup> EDOUARD DE LAUNAY-HALLWYL (Suivant un article nécrologique serait né en 1820 à Pignero), a épousé M<sup>me</sup> Hallwyl, veuve de M. de Seigneux. Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire accrédité en Prusse, le 20 janvier 1878 (*Almanacco Reale*), puis ambassadeur, mort à Berlin, le 7 février 1892, Grand-Croix, décoré du Grand-Cordon des Ordres des SS. Maurice et Lazare, de Sainte-Anne de Russie, de la Maison Ernestine de Saxe, etc., etc., Chevalier de l'Orde de l'Annonciade, le 5 juin 1880 (*Almanacco Reale*).

LÉONIDE ou LÉONIE = ANTONINETTE-MÉLANIE (marraine de son frère en 1828) a épousé le C<sup>te</sup> Charles du Verger de Saint-Thomas.

(A.) Un scrupule, peut-être exagéré, nous a engagé à charger de points d'interrogation le degré VIII ci-dessus. Si nous n'avons pas la preuve absolue, nous croyons pourtant que le N° Jean-Baptiste, ayant formé la branche dernièrement éteinte, est bien le même Jean-Baptiste porté dans les Preuves de 1723.

# LAURENT

BARONS DU BOURGET, SEIGNEURS DE SAINTE-AGNÈS



P. d'argent au laurier arraché de sinople, chargé d'un croissant de gueules.  
Cimier : Un laurier de sinople issant.

Devise : AESTV ET FRIGORE CRESCAM.

(Patentes de noblesse, registre 30, Patentes de Savoie, n° 80, Archives de la Chambre des Comptes de Turin.)

Le dessin ci-dessus est une imitation presque servile des armes peintes sur les Patentes originales existant aux Archives du château de Loex.



ETTE famille qui a possédé la baronnie du Bourget, provenue des N<sup>es</sup> Berliet, l'a vendue, en 1727, aux N<sup>es</sup> de Buttet et Chollet (Voir ces noms).

Une branche, qui hérita des biens des N<sup>es</sup> Goy de Sainte-Agnès et en prit le nom, a donné le jour à Révérendissime Monseigneur Gaspard-Augustin, de l'Ordre des Mineurs Conventuels de Saint-François, archevêque de Tarentaise, prince de Confens, dont le sceau figure dans le centre de la lettre ornée ci-dessus (1), apposé à des lettres de tonsure du 22 août 1780 (Arch. Thuysset). Il mourut avant 1785.

Son frère, Rév<sup>d</sup> François, fut Préfet de la Sainte-Maison de Thonon, puis Doyen de Savoie.

Nous avons le regret, comme très souvent pour les derniers degrés des familles, de n'avoir pu être renseigné sur les derniers du nom, car cette famille est certainement éteinte.

[Suit la généalogie.]

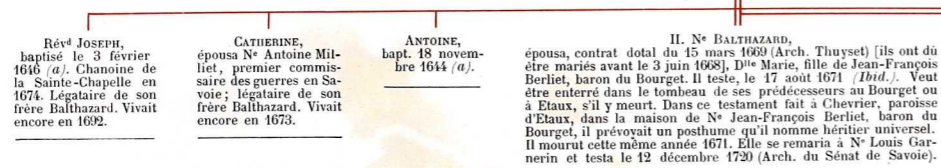
(1) Écartelé de Laurent et de Goy, au chef de l'Ordre de Saint-François.

LAURENT. — Voir au SUPPLÉMENT.



I. N° MONET LAURENT, du Bourget, fabricant des Monnaies de Chambéry. Reçoit des Patentes de noblesse le 20 janvier 1607, citées au 1<sup>er</sup> précédent. Les Preuves de 1723 (doubles traits) remontent jusqu'à lui. Il était mort avant 1618.

II. N° PIERRE LAURENT, du Bourget. N° et P<sup>e</sup> Messire Bertrand de Seyssel lui accorde une diminution de servis le 6 février 1618 (Arch. Thuyset). Malgré les Patentes de noblesse ci-dessus, Pierre, dans cette pièce, est appelé *Maître* et son père *Honorable*. Il épousa D<sup>ne</sup> Guillauma, *alias* Diane ou Jeanne-Aimée Bay. Mort avant 1669.



LOUISE-JEANNE-VICTOIRE, baptisée le 14 janvier 1671 (a), était nommée héritière universelle de son père avec le posthume si c'était une fille. Fut ainsi que son frère, pupille de D<sup>ne</sup> Marie Berliet, leur mère. Elle épousa, contrat dotal du 23 août 1692 (Arch. Thuyset), N° Joseph Guigue, maître auditeur à la Chambre des Comptes. Vivait encore, 1722.

IV. N° JOSEPH, baron du Bourget ou des seigneurs barons du Bourget, posthume ou du moins né après le testament de son père, baptisé le 20 novembre 1671 (a). Capitaine au Régiment de Tarentaise. Il épousa, contrat dotal du 12 août 1694 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie et de Thuyset), D<sup>ne</sup> Françoise, fille de N° Louis de Chissé, seigr des Forêts, et de Jeanne-Charlotte du Fresney. Il teste, le 8 septembre 1711 (Ibid.). Substitue à son héritier N° Joseph, fils de feu N° Victor Laurent, son cousin. Mort le 19 octobre 1717; elle, le 21 août 1719 (a).

LOUISE-MARIE, baptisée le 12 août 1696 (a), épousa, le 15 juillet 1719 (a), contrat dotal du 5 juin précédent (Arch. Buttet), N° Claude-Louis de Buttet d'Entremont (Voir ci-contre). Elle teste, le 14 octobre 1760, veuve (Ibid.) et fut entermée le 6 août 1763 (a). Elle fut marraine de son cousin François (le Doyen) en 1711.

V. GASPARD, baron du Bourget et seigr de Montagny, héritier universel de D<sup>ne</sup> Marie Berliet, sa grand'mère. Né le 10 février 1698 (a); officier dans les armées de S. A. R., il épousa D<sup>ne</sup> Françoise Vibert, qui mourut âgée de trente ans, le 16 juin 1727 (a). Le 16 mars 1727 (Arch. Thuyset), il vend à N° Claude-Louis de Buttet d'Entremont [maison-forte au Bourget ou est passé l'acte de vente], son beau-frère, et à N° Pierre-Antoine Chollet, procureur général au Souv. Sénat de Savoie, la terre, baronnie, château, juridiction du Bourget avec terres, devoirs seigneuriaux, droits de chasse et de pêche sur la rivière de Leyse. Le 25 juin 1731 (Arch. Thuyset) (qualifié de seigr de Montagny), il passe reconnaissance au marquis d'Aix, à cause du château de la Serraz, pour des biens au Bourget.

N. N., fille, baptisée le 29 janvier 1721 (a). Ses parrains s'appellent Jean-Louis et Marie.

CATHERINE, baptisée le 25 novembre 1722 (a).

SIGISMOND-LOUIS, baptisé le 10 avril 1725, mort le 2 mai 1727 (a).

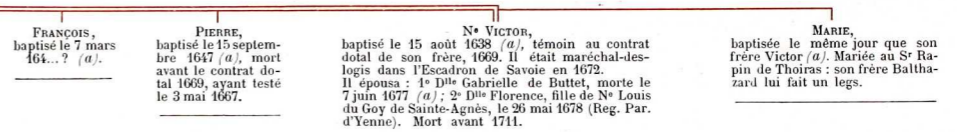
VI. CHARLES-JOSEPH-FRANÇOIS, baptisé le 1<sup>er</sup> avril 1724 (a), épousa, le 25 juin 1754 (b), D<sup>ne</sup> Georgine, fille de S. Ex. le C<sup>te</sup> Astesan, premier président au Sénat de Savoie.

FRANÇOISE-MARGUERITE-EUGÉNIE, baptisée le 22 juillet 1755 (b).

VII. JEAN-SATURNIN, né et baptisé le 23 mars 1762 (b). Destinée inconnue.

(a) Registres Paroissiaux du Bourget.

(b) — — — de Saint-Léger de Chambéry.



1<sup>re</sup> lit. JEANNE-BAPTISTE, bapt. le 13 septemb. 1672 (a). CATHERINE, baptisée le 20 juillet 1673 (a). JOSEPH, baptisé le 11 juin 1674 (a). FRANÇOIS (Pr. 1723), vivant 1717-1719 (a).

N° JOSEPH, né le 15 août 1679 (a), dit de Sainte-Agnès. Capitaine au Régiment de Savoie, substitué au testament de N° Joseph, son cousin-germain, 1711. Il épousa, D<sup>ne</sup> Jeanne-Baptiste Paernat de la Palud et mourut avant 1753. Avait été substitué au testament de son cousin Joseph, 1711. Elle, sœur de N° Pierre Paernat, passa procuration à son fils Claude-Victor, le 15 novembre 1756 (Arch. Thuyset). Il figure dans un acte du 17 février 1719 (Arch. Buttet), avec son frère François, tous deux comme ayants droit de D<sup>ne</sup> Jeanne-Baptiste, Catherine et Marie, leurs sœurs.

2<sup>me</sup> lit. LOUISE-MARIE, née le 17 août 1687 (a), femme de N° Charles Sylvestre Chevillard, de 1753 à 1760 (Reg. Par. de Chambéry).

JEAN ou JEAN-FRANÇOIS, témoin au mariage de son frère, 1755. Vivait, 1760.

R<sup>ne</sup> GASPARD-AUGUSTIN, religieux de Saint-François, puis archevêque de Tarentaise, prince de Confleins. Mort avant le 11 septembre 1785.

N° VICTOR ou CLAUDE-VICTOR, de Sainte-Agnès, baptisé au Vivier, le 26 décembre 1722 (a), épousa, le 12 janvier 1755 (b), mariage béni par le Préfet de la Sainte-Maison de Thonon, son frère, D<sup>ne</sup> Jeanne-Françoise, fille de N° Louis Brun de Gernex et de Jacqueline du Coudrey. Le 14 septembre 1785 (Arch. Savoironx), avec son frère, le Commandeur Joseph, comme cohéritiers de Révérendissime Gaspard-Augustin, archevêque de Tarentaise, leur feu frère, ils font une cession à N° Jean-Joseph de Bracorens de Savoironx, pour rembourser des créances que celui-ci avait sur ledit feu archevêque.

JOSEPH, Commandeur des SS. Maurice et Lazare, vivait, 1785 (1).

R<sup>d</sup> FRANÇOIS, baptisé le 25 avril 1717 (a), Chanoine de la Sainte-Chapelle de Savoie en 1749, Préfet de la Sainte-Maison de Thonon en 1754, Doyen de la Sainte-Chapelle en 1766. Était l'aîné de Claude-Victor, au moins.

PÉRONNE-FRANÇOISE, née le 14 décembre 1761 (b).

MARGUERITE-JACQUELINE-EMILIE, née le 3 septembre 1766 (b).

JEAN-LOUIS, né et baptisé le 14 juin 1757 (b).

N° VICTOR-JOSEPH-ALEXIS, né le 4 février 1771 (b).

GASPARD-LOUISE, née et baptisée le 3 mars 1768 (b), épousa, le 30 novembre 1780 (a), le marquis Jacques-François Balbi, patrice génois. R<sup>d</sup> M<sup>re</sup> Balthazard Laurent, chanoine de Moutiers, est témoin au mariage.

Trop souvent les renseignements sur les derniers degrés, que nous ne savons où nous procurer, nous font défaut. Cette famille est éteinte : mais voici encore deux de ses membres.

N° BALTHAZARD LAURENT DE SAINTE-AGNÈS, parrain et marraine, le 11 avril 1822 (a), de Félicité Berthier de Crempigny.

(1) Suivant des notes de feu M. Chappéron, Anne-Louise Berthier de Crempigny (baptisée le 13 novembre 1707, Reg. Par. de Maché), qui épousa, le 30 juin 1735 (Reg. Par. de Saint-Léger de Chambéry), N° Gaspard de Nouvelle, veuf d'Anne de Buttet (Voir Armorial et Nobiliaire de Savoie, t. I, p. 187), épousa, le 28 février 1768 (à soixante et un ans), Joseph-Laurent de Sainte-Agnès, officier dans le régiment de Tarentaise. C'est possible, pourtant dans un baptême où elle figure comme marraine, en 1760 (Reg. Par. de Chambéry), avec N° Jean-François Laurent, ce mariage avec le frère de son compère n'est pas mentionné. Il est vrai que la négligence ordinaire des Registres paroissiaux ne permet pas de rien conclure.